This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06660774 2

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

7467

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
C. MUQUARDT, ÉDITEUR, PLACE ROYALE,
Même maison à Gand et à Leipzig.

1870

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX & TILDEN
FOUNDATIONS

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 4, 6, 9, 13, 20, 22 et 27 novembre; des 2, 4, 7, 11, 15, 18, 24 et 31 décembre 1869.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Les cartons de neuf vitraux qu'on se propose de placer dans les fenêtres de l'église de Perwez (Brabant); *Églises de Perwez et de Rhode-Ste-Genèse. Vitraux.*

2° Les esquisses de trois vitraux à placer dans les fenêtres du chœur de l'église de Rhode-Sainte-Genèse (Brabant);

3° Deux croquis préparés en vue des peintures décoratives projetées pour le grand salon de l'hôtel du ministère des affaires étrangères. *Hôtel du ministère des affaires étrangères. Peintures décoratives.*

La commune et la fabrique d'église de Minderhout désirant faire restaurer trois tableaux anciens qui décorent les autels de cet édifice, la députation permanente du conseil *Église de Minderhout. Tableaux.*

provincial d'Anvers a prié la Commission de désigner un peintre restaurateur et de faire l'évaluation de la dépense.

M. De Cauwer, peintre restaurateur, a été désigné pour le travail projeté. Il résulte du rapport de cet artiste que le tableau du maître-autel représentant le *Martyre de saint Clément* ainsi que les deux tableaux des autels latéraux ont beaucoup souffert et exigent des travaux de restauration assez considérables, dont les frais, y compris le rentoilage, le transport, le déplacement, etc., s'élèveront à 1,800 francs. M. de Keyser, membre correspondant et directeur de l'Académie royale d'Anvers, consulté sur ces propositions, est d'avis que les tableaux de Minderhout méritent à tous égards les frais d'une restauration complète. Le Collége a soumis des propositions conformes à M. le gouverneur d'Anvers.

Musée de l'Académie à Bruges. Tableaux.

Des délégués ont procédé, de concert avec M. de Keyser, directeur de l'Académie royale d'Anvers, et M. Ét. Leroy, expert des Musées de l'État, à un nouvel examen des tableaux du Musée de l'Académie de Bruges. M. le bourgmestre de Bruges et les membres du conseil administratif de l'Académie assistaient à cette inspection.

Il a été décidé de commun accord que M. Étienne Leroy commencerait par refixer les parties de couleur prêtes à se détacher dans les deux tableaux représentant le *Jugement de Cambyse* et l'*Écorchement du juge prévaricateur*. Lorsque cette opération sera terminée, on examinera quelles devraient être la portée et les limites du travail de restauration que demandent ces œuvres d'art.

Halles d'Ypres. Décoration intérieure.

Des délégués se sont rendus à Ypres à l'effet de discuter sur place les propositions de MM. Van Ysendyck et De Groux quant à la décoration de la grande salle des Halles.

Il résulte d'une lettre adressée par M. De Groux à l'administration communale que cet artiste se rallie aux idées exprimées antérieurement par la Commission, c'est-à-dire : 1° qu'il n'y a pas lieu d'employer pour cette décoration d'autre procédé que la peinture murale; 2° qu'il convient conséquemment de ne donner aux peintures que des bordures peintes et non des encadrements en bois. M. De Groux fait remarquer en même temps que les peintures constitueront la partie capitale de la décoration, et il propose d'ajourner jusqu'après leur achèvement la question de savoir s'il y a lieu de revêtir la partie inférieure des murs de lambris sculptés et s'il ne suffirait pas de placer, sous les peintures, quelques bancs de distance en distance. Cet avis est partagé par M. l'architecte Van Ysendyck. — M. De Groux croit enfin qu'il serait inutile de renouveler le pavement de la salle, dont l'extrême simplicité est, selon lui, bien d'accord avec le caractère austère de cette partie de l'édifice.

Sans voir au renouvellement du pavement les inconvénients que semble redouter M. De Groux, la Commission a émis l'avis qu'il serait utile, pour trancher les autres questions soulevées par cet artiste, d'avoir sous les yeux un croquis conforme à ses idées. Elle a en conséquence invité M. De Groux à lui faire parvenir ce croquis sur lequel on pourra discuter ses propositions en complète connaissance de cause.

Les délégués ont profité de leur inspection pour visiter la salle échevinale dont la décoration est aujourd'hui achevée.

A part le dessin un peu petit de certains détails de la cheminée, et le dessin trop grand d'échelle, au contraire, du pa-

vement, dont l'effet n'est pas complétement heureux, on ne peut que louer l'aspect général de la décoration.

Les peintures murales de MM. Guffens et Swerts peuvent compter parmi les plus heureux essais de ce genre que l'on ait tentés dans le pays. Elles donnent à toute la salle un revêtement aussi riche que sévère; elles font ressortir aussi tout ce que présente d'avantageux, dans les décorations monumentales, l'emploi de la peinture murale, dont le faire large et accentué s'accorde mieux que tout autre avec les sévérités de l'architecture, et dont les colorations n'ont pas les tendances à noircir de la peinture à l'huile. La grande verrière de M. Dobbelaere est aussi d'une parfaite réussite, et tout l'ensemble de cette restauration, qui attire journellement des visiteurs étrangers à Ypres, obtient un grand et légitime succès.

Chapelle des comtes de Flandre, à l'église de N.-D., à Courtrai. Peintures murales.

Des délégués ont visité la chapelle des comtes de Flandre à l'église de Notre-Dame à Courtrai. Ils ont constaté que M. Vander Plaetsen a achevé de peindre la série des figures destinées à décorer le côté gauche de la chapelle derrière l'autel. Ces peintures, exécutées avec la conscience habituelle de l'artiste, ont du caractère et sont d'une exécution très-satisfaisante. On peut se demander si l'on n'eût pas dû attendre pour ce travail que la partie ancienne de la décoration fût restaurée, car c'est celle-ci évidemment qui doit donner le ton à la décoration nouvelle. Mais le peintre a prévu cette objection; il s'est mis en garde lui-même contre les dissonnances en commençant par prendre des copies très-exactes des principales figures de la décoration primitive, et c'est sur ces copies, placées à côté des figures nouvelles, qu'il s'est réglé constamment dans le choix de ses tonalités.

A l'égard de la décoration ancienne, les parties qui s'en détachaient ont été refixées, et il y a lieu d'examiner aujourd'hui quels fragments et quelles figures peuvent être définitivement maintenus.

Dans un grand nombre de compartiments il ne reste que des fragments peu importants des anciennes figures, encore ne les possède-t-on pas à beaucoup près dans leur état original, car elles ont été restaurées à différentes époques; les comptes mêmes de l'église en font foi. On craint en outre que le refixage *partiel* qui a été exécuté ne soit pas suffisant pour assurer le maintien définitif de cette décoration considérablement altérée. En présence de ces diverses considérations, M. le chanoine Van de Putte, doyen de l'église de Notre-Dame et membre correspondant du Collége, a demandé s'il ne serait pas préférable de détacher entièrement ces peintures mal conservées et de les remplacer par des copies qu'on ferait sur un nouveau ciment adhérant solidement au mur, sauf à déposer les originaux dans un musée.

Cette idée avait déjà été formulée par la Commission (V. *Bulletin* 1868, p. 533); mais, après avoir de nouveau examiné ces peintures et acquis la preuve des graves altérations qu'elles ont subies, le Collége est obligé de reconnaître qu'elles ne présentent ni le mérite supérieur ni l'authenticité incontestable qui doivent distinguer les spécimens de choix réservés pour l'exposition publique et permanente des musées. Il suffira de conserver les fragments précités dans une dépendance de l'église telle que la sacristie, sur les murs de laquelle on pourrait les refixer. Ils y subsisteront comme des souvenirs de la décoration primitive et comme des moyens de contrôler l'exactitude de la décoration nouvelle.

Église de N.-D., à Hasselt. Cénotaphes.

La Commission a approuvé le devis, dressé par M. De Haan, pour la restauration de deux cénotaphes de Delcour et de Delvaux, qui se trouvent dans l'église de Notre-Dame à Hasselt. Ce devis s'élève à 2,295 francs, et cette somme est loin d'être exagérée eu égard au temps très-long que réclame souvent une restauration si délicate pour harmoniser complétement les fragments nouveaux avec les parties conservées.

Chapelle funéraire d'Audregnies. Objets d'art.

M. le Ministre de la Justice a demandé quelles mesures il convient de prescrire pour assurer la conservation des objets d'art qui se trouvent dans la chapelle funéraire des anciens seigneurs d'Audregnies, chapelle qui doit disparaître par suite de la reconstruction de l'église paroissiale.

Ces objets d'art sont les suivants :

1° Un retable en marbre noir avec sculptures en marbre blanc et en albâtre, érigé à la mémoire de Louis de Revel et de sa femme, décédés en 1549 et 1554;

2° Deux pierres tumulaires en pierre bleue, sculptées en relief, et datant de 1657 et 1721 ;

3° Deux pierres tumulaires en marbre blanc, sculptées en creux et portant les dates de 1736 et 1779 ;

4° Quelques carreaux émaillés avec fleurons et devises en caractères gothiques, et qui semblent dater du XVIe siècle.

Comme le retable et les quatre pierres tumulaires rappellent la mémoire d'anciens seigneurs d'Audregnies et offrent un intérêt local, il conviendrait que ces monuments fussent maintenus dans la nouvelle église. Les pierres tombales pourront être, selon l'usage, encastrés dans les murs à l'intérieur de l'édifice. Quant aux carreaux émaillés, ces objets

seraient avantageusement placés dans le Musée royal d'armures et d'antiquités.

La Commission a approuvé le dessin d'une pierre tumulaire à ériger à la mémoire de la famille de Vinck, dans l'église de Wuestwezel (Anvers). Église de Wuestwezel. Pierre tumulaire.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Un projet d'appropriation, à l'usage d'hôpital, d'un ancien bâtiment d'école à Montaigu, a été approuvé, sous la réserve d'une légère modification à la toiture. Le devis dressé par M. l'architecte Van Arenbergh s'élève à 18,456 francs, et le Collége a demandé, avec la députation permanente du Brabant, que les travaux fussent mis en adjudication publique. Hôpital de Montaigu.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Le Collége a approuvé le plan relatif à la construction d'un presbytère à Straimont (Luxembourg), et les projets de réparations à exécuter aux presbytères de Borsbeek et Ertbrant (Anvers), Viesville (Hainaut), Eben-Emael et Cosen (Limbourg), Taviers et Soumois (Namur). Presbytères de Straimont, Borsbeek, etc.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Norderwyck (Anvers), architecte : M. Taeymans ;

A Saint-André, lez-Bruges, architecte : M. Buyck ; Construction d'églises, à Norderwyck, Saint-André, lez-Bruges, Boirs, Fragnée (Liége), etc.

A Boirs (Liége), architecte : M. Plénus;

A Fragnée (Liége), sous la réserve que les sacristies seront traitées dans le style de l'architecture civile, les constructions de ce genre ne faisant pas partie intégrante de l'église, architecte : M. Halkin;

A Lacuisine (Luxembourg), architecte : M. De Man;

A Sart-Custinne (Namur), architecte : M. Blandot;

A Fronville (Namur). L'architecte, M. Bouvrie, a été invité à donner un peu plus d'importance à la porte d'entrée et à raccorder cette porte avec la fenêtre qui la surmonte;

A Emine et à Warisoulx (Namur), architecte : M. Glibert. Les sommes portées aux devis de ces deux projets ont paru très-modiques et suffiront peut-être difficilement pour ériger ces églises avec tous les soins désirables;

2° Le plan relatif à la reconstruction partielle de l'église de Mehagne (Namur), architecte : M. Lermigneaux;

3° Le projet d'agrandissement de l'église de Neuville commune de Vielsalm (Luxembourg), architecte : M. Vandewyngaert;

4° Le nouveau plan de la tour qu'on propose de construire à l'église de Herstappe (Limbourg), architecte : M. Jaminé.

Emplacements de diverses églises.

Le Collége a émis un avis favorable sur les emplacements proposés pour les églises de Sart-Custinne, Emines et Warisoulx (Namur).

AMEUBLEMENTS.

Églises de Hermalle sous Argenteau et des Isnes. Buffets d'orgue

La Commission a approuvé les plans de buffets d'orgues à ériger dans les églises de Hermalle-sous-Argenteau (Liége) et des Isnes (Namur).

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Sulpice, à Diest, a sollicité l'autorisation de vendre un autel hors d'usage et d'ériger à la place qu'il occupe un autel datant de 1617. Les membres du Collége qui ont, à diverses reprises, inspecté l'église de Saint-Sulpice, étant d'avis, conformément à la déclaration des fabriciens, du conseil communal et de M. l'archevêque de Malines, que le premier autel n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'art, la Commission a proposé d'accueillir la demande de la fabrique. Église de St Sulpice, à Diest Autels.

Le dessin du maître-autel de l'église de Perwez dressé par M. Goyers, a été revêtu du visa. Église de Perwez. Maître-autel.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé les plans et devis des travaux de réparation et d'amélioration qu'on propose d'exécuter aux églises de Taviers (Namur), Maisières, Kain, Hainin (Hainaut), Ertbrant-sous-Capellen (Anvers) et au temple protestant de la Bouverie (Hainaut). Églises de Taviers, Maisières, Kain, etc.

Elle a également émis un avis favorable sur les plans présentés par M. Carpentier pour la restauration et l'agrandissement de l'église de Deux-Acren (Hainaut). Église de Deux-Acren.

Des délégués ont inspecté à la demande de l'administration communale de Louvain, la façade de l'église de Saint-Michel dont la restauration est aujourd'hui terminée. Ils ont constaté que les travaux, dirigés par M. l'architecte Lavergne, avaient été conduits de la façon la plus satisfaisante. Église de St-Michel à Louvain.

On remarque, au-dessus de la porte principale, un assemblage de pierres blanches à l'état brut qui semblent destinées à être sculptées; l'architecte a déclaré qu'il n'avait fait que

maintenir ce qui existait dans la façade primitive. Le Collége a lieu de croire qu'on se proposait de faire sculpter à cette place un écusson portant les armes de Philippe IV qui avait donné un subside aux jésuites pour la construction de l'église. Il serait à désirer que dans la décoration de la façade on ajoutât ce motif d'un intérêt historique. Il y aurait lieu aussi de la compléter par quelques statues dont les places sont nettement indiquées et qui empêcheraient la partie inférieure du monument de contraster, par sa nudité, avec les riches sculptures de la partie supérieure.

Il résulte des déclarations de l'architecte que la restauration de la façade a coûté 112,000 francs soit 20,000 francs de plus que l'évaluation primitive. Cette augmentation est attribuée au renchérissement qui s'est produit graduellement sur les matériaux et la main-d'œuvre pendant le cours des travaux, lesquels n'ont pas duré moins de dix ans.

Les membres du conseil de fabrique présents à l'inspection ont signalé la toiture comme étant à renouveler. La volige est consommée. Cet état de détérioration qui appelle des travaux urgents est visible surtout du côté du midi. La Commission a réclamé un devis des réparations nécessaires.

Église de Sluze.

Une autre inspection a eu lieu pour contrôler les travaux de restauration exécutés à l'église de Sluze (Limbourg) sous la direction de M. l'architecte Jaminé.

Les travaux exécutés depuis 1865 comprennent la construction des bas côtés, le travail en sous-œuvre des murs de la nef principale, le renouvellement total de la couverture en ardoises, les grosses réparations à la charpente des combles, l'établissement des charpentes apparentes des bas côtés et le pavement de toute l'église.

Ces travaux ont été bien conduits et n'ont donné lieu qu'à des observations de détail sans importance.

Il reste encore à restaurer : 1° le chœur; 2° l'abside; 3° la sacristie ou l'ancien chœur.

Malheureusement les ressources sont sur le point de manquer complétement.

Il résulte des déclarations du conseil de fabrique que les dépenses faites jusqu'au 1er janvier dernier s'élevaient à 20,174 francs. La dépense totale était évaluée à 29,360 francs. Dans le cas où le devis ne serait point dépassé (mais le contraire parait probable) il resterait encore des travaux à faire pour une somme de 9,186 francs.

Or, les subsides de l'État sont liquidés et l'on peut en dire à peu près autant de ceux de la commune; la province, de son côté, n'a plus à payer qu'une somme de 1,200 francs. Les fonds manquants devraient être faits par la fabrique qui s'était engagée à intervenir pour 7,000 francs dans les travaux; mais cette administration déclare aujourd'hui qu'il lui est impossible de réunir cette somme, ses revenus étant à peine suffisants pour couvrir ses dépenses obligatoires. Dans cet état de choses, la fabrique sollicite une nouvelle intervention de l'État et de la province.

L'intérêt archéologique que présente l'église de Sluze et le mérite des ouvrages exécutés ont engagé la Commission à appuyer cette demande. Il serait à regretter, en effet, que les travaux fussent entravés et interrompus. Mais des faits tels que ceux qui viennent d'être signalés semblent rendre nécessaires, de la part de l'administration supérieure, certaines mesures préventives. Il serait dans l'intérêt de l'État et des provinces de ne donner suite aux demandes de sub-

sides présentées par les fabriques que lorsque celles-ci auraient fourni, au préalable, la preuve qu'elles sont elles-mêmes en mesure de faire face à leurs engagements.

Église de Sainte-Walburge, à Furnes.

La restauration complète de l'église de Sainte-Walburge à Furnes, d'après le projet de M. l'architecte provincial Croquison devait coûter 165,000 francs. Cette somme n'ayant pu être réunie, la Commission avait proposé de se borner provisoirement à n'exécuter que les travaux les plus urgents.

Le devis de cette catégorie d'ouvrages s'élève à 54,845 fr. et a paru bien établi. Le Collége a en conséquence appuyé la demande de subside adressée au Gouvernement; mais il n'a pu se rallier à la proposition d'exécuter les travaux par voie de régie. Il estime, en effet, qu'il y aurait avantage à mettre en adjudication publique les travaux neufs qui, par leur nature, peuvent être nettement déterminés à l'avance. Quant aux autres ouvrages projetés, tels que démolitions, réparations, enlèvement du badigeon des voûtes, etc., ils pourraient, sans inconvénient, être exécutés d'après un bordereau de prix à produire par l'entrepreneur.

Le Membre Secrétaire,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

LA COLONNE DE CULEMBOURG

A BRUXELLES.

I

Le 5 juin 1568, sur la Grand'Place de Bruxelles, avait lieu l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes.

En même temps, pour terrifier de plus en plus la population, avait été commencée, près du Petit Sablon, l'œuvre de destruction de l'hôtel du comte de Culembourg (1), que le Conseil des Troubles avait ordonnée, quelques jours auparavant, le 28 mai. Puis, la charrue nivela le sol, au milieu des formules d'exécration empruntées aux plus mauvais temps

(1) Bien nombreuses sont les variantes de ce nom. En Hollande, généralement, l'on écrit aujourd'hui *Kuilenburg*, orthographe que l'auteur de la présente notice avait également adoptée en un article publié par la *Revue de la numismatique belge*, 5e série, II, p. 141. Ici, au contraire, on a préféré imprimer *Culembourg*, orthographe consacrée par les Mémoires du XVIe siècle et par la plupart des historiens modernes de tous les pays, et se rapprochant, du reste, beaucoup de la manière dont Florent de Pallant a inscrit son nom en ses signatures et ses monnaies : *Culemborg*, *Cuylemborch*, *Culenborg*, etc. Voy. entre autres BONDAM, *Verzameling van onuitgegeeven stukken tot opheldering der vaderlandsche Historie*, I, pp. 57 et 65.

du fanatisme; le sel fut semé dans ce sol maudit (1) où à jamais il était interdit de construire aucun édifice (2); et sur l'emplacement sablé (3) et pavé (4), fut érigé, l'année suivante, un monument expiatoire, pour vouer à la haine de la postérité la mémoire des événements qui s'étaient passés dans cet hôtel.

Il y a donc précisément trois siècles, qu'en 1569, la colonne, ici reproduite, a été élevée par ordre du duc d'Albe.

Cette colonne était composée de trois parties, un stylobate, un fût à tambours rustiques, et un chapiteau avec une architrave cubique sur les quatre faces duquel fut gravée, en quatre langues, l'inscription qu'on lira plus loin.

Le stylobate avait deux pieds dans tous les sens, et, en y ajoutant la base, il s'élevait à trois pieds au-dessus du niveau, appuyé sur une substruction également de trois pieds.

Le fût avait dix pieds de haut.

Enfin le chapiteau avec l'architrave avait trois pieds et demi de large sur trois pieds de haut.

Le monument s'élevait donc de seize pieds, soit environ cinq mètres au-dessus du sol.

Voici en quels termes le comte de Hoogstraeten, qui tenait le prince d'Orange au courant de ce qui se passait en Belgique, lui écrivait à ce sujet, le 3 juin 1568 : « La maison

---

(1) C'est la narration de Fr. Junius dont il sera reparlé : « *Tota domus aequata solo et area ejus sale cum diris exsecrationibus conspersa ad Ducis Albani imperium* ». Voy. Dan. Gerdes, *Scrinium antiquarium*, I, p. 242.

(2) *Supplément à* Strada, I, p. 269.

(3) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I, p. 416 : ce détail n'a pas été retrouvé ailleurs.

(4) Haraeus, *Annales ducum seu principum Brabantiae totiusque Belgii*, II, p. 88 : « *Area lapidibusque silicibusque consternitur*, etc. »

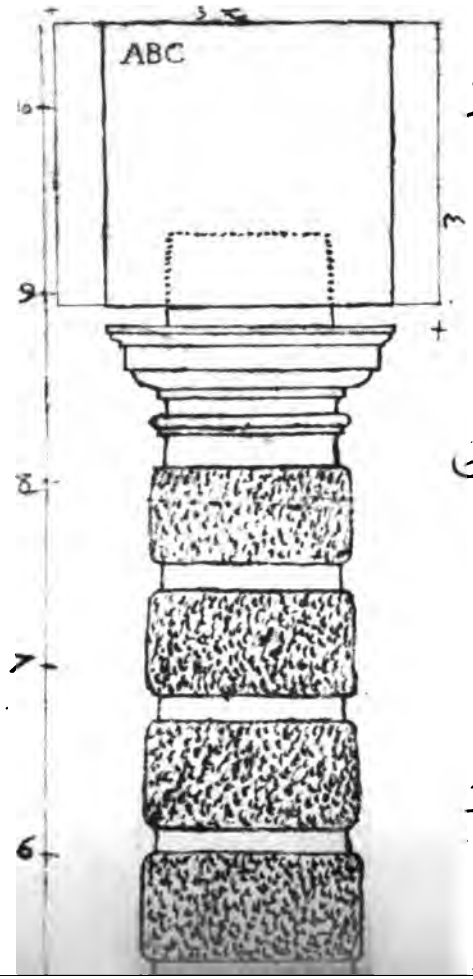
ABC
10
9
8
7
6
3

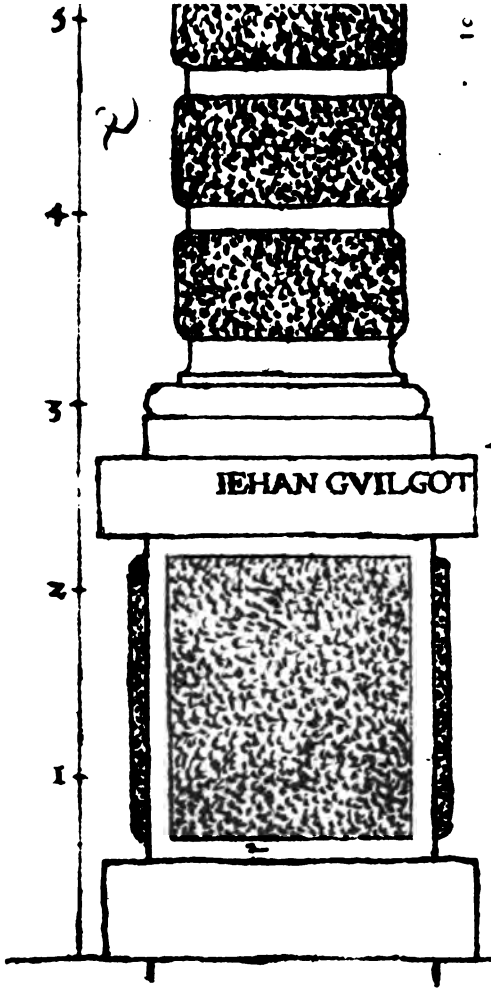

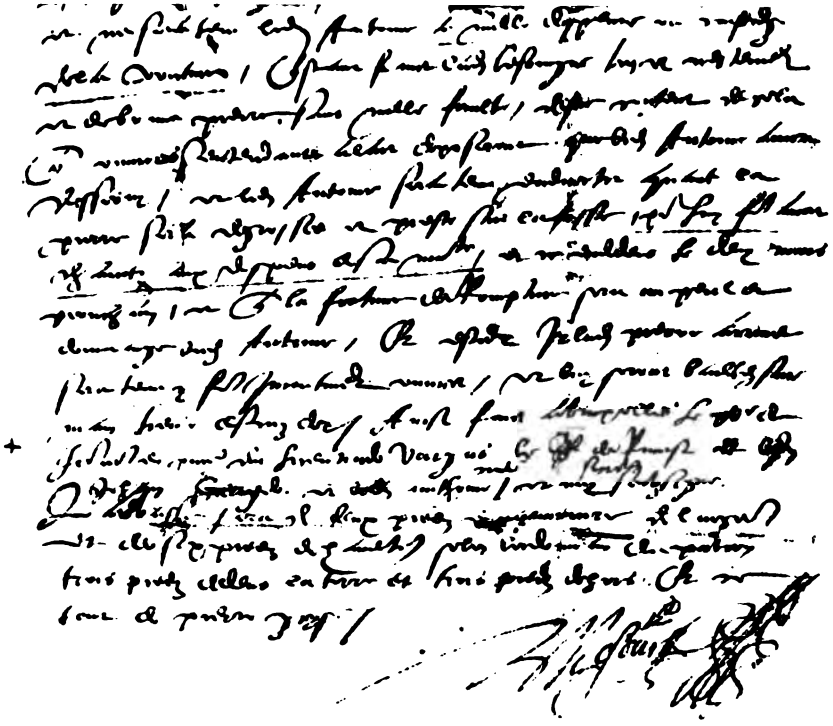

Photo-Phographie de Simonau et Toovey.

procédés Asser et Toovey

du Conte de Culenbourgh, est condampnée d'estre rasée pour avoir esté le palais des Geux, et y plantra-t-on ung peron au mytan (1), avecq ung fameux *dictum* dessus (2). »

Ce « fameux *dictum* » en quatre langues était ainsi conçu :

Regnante Philippo II Cathol Hispp. Rege,
in his suis inferioris Germaniæ regionibus,
gubernante verò ejus nomine Ferdinando
Alvarez de Toledo, Alvæ Duce &
Florentii Pallant Comitis Culenburgi,
quondam domum solo æquari sancitum
est ob execrandam memoriam repetitæ
in ea conjurationis adversus religionem
Ecclesiæ Cath Romanæ, Regiam Majes-
tatem et ipsas Regiones anno
salutis CIƆIƆLXVIII Quinto Kal Junii (3).

« *Durant que le Roy Catholique d'Espagne Philippe II regnoit ès Provinces de la Basse-Allemagne et que Ferdinando Alvares de Toledo, duc d'Albe, etc., y gouvernoit en son Nom, on ordonna que la Maison de Floris de Pallant*

(1) Une colonne au milieu.

(2) Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, III, p. 242.

(3) Il y a quelques variantes dans les textes présentés par Haraeus, *Annales*, II, p. 88; Van Meteren, *Historie van de Oorloge en Geschiedenis der Nederlanderen*, I, p. 444; D. et S. (Dujardin et Sellius), *Histoire générale des Provinces-Unies*, V, p. 198; *Publications de la Société d'archéologie dans le duché de Limbourg*, II (Maestricht, 1865), p. 326, etc., etc. L'inscription latine est ici reproduite d'après la copie prise par Gérard, MS. intitulé : *Notice historique*, etc, cité ci-après. Dans un autre MS B. 35, *Inscriptions modernes*, etc. (également à la Bibliothèque royale de La Haye), p. 125, Gérard donne encore cette inscription.

conte de Culenbourg seroit rompue jusques au Fond, en memoire de l'Execrable conspiration faicte en icelle contre la Religion de l'Eglise Catholique et Romaine, contre le Roy et contre ces Païs. L'an MDLXVIII, le 28 de May (1).

« *Regneerende Philips de tweede deses naems, catholycke Coninck van Hispanien, in dese zyn Erffnederlanden, ende wesende aldaer zynder Conincklycke Ma ' Gouverneur Don Ferdinando de Alvarez van Toledo, hertogh van Alva, marquis van Coria, etc. Is gedecreteert gheweest dat het huys ende Hof van Floris van Pallandt, grave van Cuelenborch, affgheworpen ende gheraseert soude werden, omme de vervloecte conspiratie die daerinne ghemaect heeft gheweest, tegen de oude Catholycke Roomsche Religie, teghen de Majesteyt van den Coninck, ende tegen zyne Majesteyts Nederlanden* (2).

(Manque le texte espagnol qui n'a été retrouvé chez aucun historien ni dans aucun document).

Quant au monument lui-même, il n'avait jamais été publié : cette lacune, à la fin du dernier siècle, avait frappé Gérard, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres, qui, ayant à la main le dossier des archives de la Chambre des Comptes, à Bruxelles, avec le plan de la colonne, par Jehan Guilgot (ou Gelge), s'empressa de le

(1) Même observation pour le texte de l'*Histoire de Bruxelles;* de DUJARDIN et SELLIER, *l. cit.*, etc., etc.

(2) Texte d'après BOR, *Nederlantsche historie*, 1re édition, I, p. 177 (le texte de la 2e édition, I, p. 248, rajeunit l'orthographe). Cfr. VOET VAN OUDHEUSDEN, *Historische Beschryvinge van Culenborg* (Utrecht, 1753), p. 233.

copier en tête d'un manuscrit où il transcrivit les quelques pièces du dossier (1). Les archives de l'État ont conservé l'original du dessin de la colonne (2).

Les seules mentions que le public possédât jusqu'ici sur l'érection de ce monument étaient les suivantes puisées aux archives de la Chambre des Comptes de la Flandre, à Lille (3) :

« Compte deuxième de Martin Vandenberghe du 1er janvier au 31 décembre 1569.

» A Antoine Credo, 60 livres, à compte sur certaine colonne ou pilier qu'il avait entrepris de dresser à la maison du seigneur de Culembourg :

» Au même, pour les trois pierres bleues érigées en pilier, 40 livres.

» A un charreton pour avoir amené d'Arquennes à Bruxelles certaine colonne à ériger sur la place où fut la maison de Culembourg, 36 livres.

---

(1) Ce MS. est intitulé : « Notice historique concernant la colonne placée par ordre du duc d'Albe sur le terrain de l'hôtel du comte de Culembourg à Bruxelles, avec les états des frais que ladite colonne a coûtés, et le dessein (sic) de ladite colonne dessinée sur le dessein original qui se trouvoit à la Chambre des Comptes à Bruxelles. »

Gérard ajoute en texte : « La colonne dont on trouve ici le dessein qui a été copié sur le dessein original qui était dans les archives de la Chambre des Comptes à Bruxelles, et qui ne se trouve dans aucun ouvrage imprimé, a été placée en 1568 par ordre du duc d'Albe, etc. »

(2) Une particularité portant à croire que ce dessin (n° 2810 de l'Inventaire imprimé des cartes et plans), a existé en double aux archives de l'État, est que la colonne ici reproduite est teintée en rose, tandis que la copie de Gérard l'est en bleu, et que celui-ci y ajoute un *fac-simile* de l'inscription latine, lequel manque sur l'exemplaire conservé, tandis que sa copie du contrat d'*emprinse* diffère quelque peu de la transcription de ce contrat sur le dessin original, où notamment l'auteur du plan est appelé Gelge et non Guilgot.

(3) Gachard, *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les archives de Lille*, p. 388.

» A Blaise du Pret et Jean Gaudre, tailleurs de pierre, 20 livres pour avoir gravé les lettres sur le pilier.

» A Jean T'Serraets, pour avoir peint lesdites lettres, 8 liv. 8 s. »

Gérard, par son manuscrit cité, complète ces renseignements :

« On observera ici, dit-il, quoique cela ne soit point fort intéressant, que c'est par erreur que Strada rapporte que cette colonne était de marbre (1). Elle était d'une pierre de taille bleue qu'on tire dans une carrière à Arquennes, village du wallon Brabant.

» Et tous les frais pour l'achat de la pierre, son transport à Bruxelles, et la main-d'œuvre pour la tailler et la placer ne montèrent qu'à cent vingt-quatre florins dix sols, ainsi qu'on le voit par les pièces qui suivent ci-après, lesquelles, ainsi que le modèle de la colonne, ont été tirées de l'archive de la Chambre des Comptes, à Bruxelles (2).

---

(1) V. aussi Haraeus, *Annales*, etc., II, p. 88, etc., etc. Cette erreur se retrouve dans l'ouvrage de Prescott, *Histoire du règne de Philippe II*, II, p. 212 : « Sur l'emplacement de l'hôtel de Culembourg s'éleva une colonne de marbre portant, sur chaque côté de sa base, l'inscription suivante..... » Strada, I, p. 374, avait en outre dit aussi, comme le répète Prescott, que l'inscription était sur la base de la colonne. Quant à de Thou, *Histoire universelle* (trad. de l'édit. latine), V, p. 452, il avait fait du monument une *pyramide de marbre*.

(2) M. Gachard, archiviste général, a ordonné, à deux reprises, mais inutilement, des recherches pour retrouver le dossier que Gérard affirme positivement avoir copié à Bruxelles et non à Lille. La contexture des pièces semble autoriser la conclusion, non-seulement, comme il a été dit plus haut, que le plan a été fait en double, et qu'un exemplaire était resté aux archives, mais encore que le second exemplaire du contrat lui-même accompagné du second plan, a été joint par Antoine Credo à sa réclamation pour obtenir paiement des fournitures faites par lui en vertu de son entreprise.

» Conditions pour la fourniture du pilier ou colonne à
» placer sur le terrain de l'hôtel de Culembourg en 1569.

» Anthoine Credo ast emprins de faire ung pillier de bleue
» pierre prinse sur sa pierrerie selon ung Patron et vidimus
» faict par la main de Jehan Guilgot, demourant à Bruxelles,
» a condition que sera tenu de livrer la pierre audict lieu de
» Bruxelles, à la maison du Sr de Culembourg, crue tant
» seullement desbauchie de grandeur et de grosseur. Sera
» tenu ledict Anthoine de la faire besoigner au nect sur le
» lieu de Bruxelles, afin que la Besoigne soit plus nectemé-
» ment (*sic*) faicte et besoignée. Et ne sera tenu ledict
» Antoine a nulle despense au coustage de la voiture. Estant
» faict ladicte Besoigne bien et nectement et de bonne Pierre
» sans nulle faulte, d'estre content de cela que ouvriers
» entendants a l'art deposeront, que ledict Anthoine aura
» desservy. Et ledict Anthoine sera tenu d'advertir quant la
» Pierre sera degrossie et preste sur la fosse pour luy faire
» avoir chariots aux despens de Sa Majesté et ce en dedans
» le deux mars prouchain. Et que la fortune de rompture sera
» au peril et dommaige dudict Anthoine. Et estant ladicte
» pierre arrivée sera tenu y faire incontinent ouvrer et luy
» seront baillez sur main trente escus d'or.

» Ainsi faict à Bruxelles le xve de janvier en présence du
» Licentiado Vargas, Anthoine (1), et moi secretaire sous-
» signé.

(Signé) MESDACH.

—

(1) L'original reproduit sur la planche jointe au présent article parle, en outre, de la présence du sieur de Rumst et de Jean Gelge. On y lit en tête et à

» Avis du controlleur des ouvrages de la Cour sur le
» paiement à faire pour la colonne érigée à l'hôtel de Culem-
» bourg en 1569.

» Pour satisfaire à l'ordonnance verbale de mes très-
» redoutés Seigneurs Messrs du conseil les l'Ex^ce du Duc,
» me suis-je Jehan de Fuytere contrerolleur des ouvraiges
» du Roy nostre sire en Brabant, trouvé sur l'heritaige quy
» fust au s^r de Cuelembourg en ceste ville de Bruxelles, et
» illecques avecques deux maistres tailleurs de Pierre, ser-
» mentez de cesditte ville, bien et au loing veu et visité les
» trois pièces de bleuwes Pierres faict et delivré par Anthoine
» Hannicq dict Credo, pour servir d'ung Pillier pour dresser
» audict lieu, et ce contre le mémoire et patron de ce estant,
» et de marchiet faict par Mesd^s Seigneurs avecques ledict
» Credo, ensemble cy-jointes, ayant lesdicts maistres ser-
» mentez mesuré lesdictes Pieces en tous endroits, et sur
» tout bien et meurement deliberez, avons trouvé que le
» tout est faict de bonne, ferme et louable matière de bleuwe
» Pierre, contenant la mesure et le tout bien et deuement
» ouvré selon ledict Patron et marchiet. Oultre ce ont les-
» dicts maistres sur leurs deuz et sermens, tauxé et estimé

---

côté de l'architrave : « Cette pierre sera de trois piedz et demy de largeur et haulte de trois pieds en quarrure. »

A côté du fût : « Cette colonne sera haulte de dix piedz. »

A côté de la base, et avant la signature MESDACH. « La bâtisse sera de deux pieds de quarante de largeur et de six pieds de haulteur, selon l'ordonnance de patron, trois pieds dedans la terre et trois pieds dehors, et ce tout de pierres gryses. »

L'exemplaire des archives a été réduit aux trois quarts, à l'effet de rendre la planche plus nette, et de pouvoir la placer plus facilement dans le volume.

» lesdictes trois pièces de bleuwes pierres et fait la calcu-
» lation de la vraye contenue d'iceulx, et ont déclaré,
» comme ils déclarent par cestes que aux dictes trois pierres
» est mérité à les délivrer desbauchés, ensemble la somme
» de . . . . . xliij florins.

» Touchant les journées des compaignons quy ont ouvré
» ledict Pillier au nect, nous avons veu ouvrer lesdicts com-
» paignons et cognu que ce sont esté walons, quy ont esté
» icy mesnés hors de leur Pays et demeure, par quoy le pris
» des journées ne sont esté trop hault mises à sept sols par
» jour.

» Lesdicts maistres ouvriers treuvent aussy que ausdictes
» Pieces at esté grand ouvraige, et peullent bien avoir esté
» mises aultant de journées que ledict Anthoine demande,
» mais à cause qu'il leur est impossible de certifier que jus-
» tement aultant de journées sont esté ad ce employez, ledict
» Anthoine exhibe la certification cy attaché..xxxviij fl. x s.

» Semblablement faict ledict Anthoine par certification
» (cy attaché) apparoir de ce qu'il at payé pour la voic-
» ture, voyant que cela n'est possible justement tauxer ne
» estimer . . . . . xxiiij florins.

» Et quant aux vacations que demande ledict Anthoine,
» il est vray que quand un marchand vend sa marchandise,
» il est tenu de solliciter que toute chose soit mis à l'effect
» de sa condicion; mais il dict qu'en ce il at par trop extraor-
» dinairement vacqué, par quoy, je le remets à la bonne
» discretion de mesdicts Seigneurs.

» Tesmoing de ce que dict est, ay ceste soubseingné et

» faict soubseigner par lesdicts deux maistres sermentez, le
» x^e jour de Juing l'an xve soixsante-neuf,

(Était signé) DE FUYTERE.

PEETER KNET.

JAN ESSELINCK.

» Les devant dicts deux maistres demandent pour leurs
» vacations chacun dix sols. »

—

Annexes : « Hier, le vi^e jour du mois de Juing xve lxix,
» par devant Bernard Lengle mayeur d'Arquenne, et comme
» Eschevins Martin Descrolier et Jan de Lattre, sont com-
» parus personnellement Jan Poulet, André Dorton (?),
» Roumain le Vassaulx et Jan Katerine, tout tailleur de Pierre,
» coingnoissant avoir resupt de Anthoine Credo la somme
» de trente huyt florins et dix patars, de xx patars la pieche,
» et chest pour et ad cauze d'avoir besoingniez cent et dix
» journée à vij patars chacun jour, sur les trois pieches de
» pierre du piller qui est à la maison qui fut au Seigneur de
» Culenbourg. Fait a Arquenne, par devant nous Mayeur
» et Eschevins si desoubs escript ledict jour an susdict,
» tesmoingn chest,

(Signé) MARTIN DESCROLIER, BERNARD LENGLE,
JAN DE LAT.

—

» Hier, le premier jour du mois de Juing xc^e lxix, par
» devant Bernard Lengle, mayeur d'Arquenne, et comme
» Eschevins Martin Descroliers et Jan de Lattre, sont com-
» paruts personellement Estienne de Lhost, Franchois
» Delcourt, et Remy Anthoine, congnoissant avoir resupt
» de Anthoine Credo marchand de Pierre, la somme de vingt
» quattre florin de xx patars le pieche, et chest pour et ad
» cause d'avoir keryé et menez ung piller de Pierre bleue
» qui est à la maison qui fut le singneur de Culenbourch.
» Faict par devant nous mayeur et Eschevins si desoubs
» escript che jour an susdit, tesmogne chest,

(Signé) Bernard Lenglé, Martin Descroliers,
Jan de Lat.

—

« A Son Excellence,

« Anthoine Credo, résident à Arquennes, marchand de
» Pierres, remonstre très-humblement, comme le suppliant
» en vertu de certain contract faict le xve de Janvier dernier
» passé, soubsigné Mesdach, il a empris de faire ung piller
» de bleue Pierre et delivré icelluy à la maison du s^r de
» Cuelenbourg, comme il est plus à plain mentionné audict
» contract de ce estant; or est que le suppliant auroit en tout
» accomply les conditions dudict contract, et enssuyvant ce
» faict visiter icelluy besoingné par Anthoine Moccart et
» Jehan Bouet, maistres ouvriers de la Palais du Roy, les-
» quels ont déclairé, comme aussi ils s'offrent déclairer à
» Vostre Exc^ce ou à son très-pourveu Conseil, d'avoir trouvé
» ledict Pierre et besoingne conform les divisions et condi-

» tions du susdict contract. Parquoy lesdicts arbitres ont
» soubs humble correction moderez les parties ainssi que
» s'enssuit soubs leurs propres seings manuelz.

» Premiers ont tauxé et tauxent par ces présentes les trois
» pieces dudict Piller de grosse sur la fosse à la valeur de
» quarante huict florins de xl gros pièce . . . xlviii fl.

» Pour avoir besoingné à ladicte maison de Culenbourg
» avecq six compaignons, qui monte ensemble à cent et dix
» journées à raison de sept patars le jour, revenant à la
» somme de trente huit florins et dix sols . . xxxviij fl. x s.

» Et pour avoir faict ramener la plus longue pieche en
» ladicte maison de Culembourg, payé pour voiture vingt
» quatre florins ici . . . . . xxiiij fl.

» Item ledict Anthoine suppliant a vacquié par diverses
» fois en ceste ville pour faire dresser et accomplir ladicte
» Besoingne, et ce, par l'espace de douze jours, qui monte à
» raison d'un florin par jour, douze florins . . . xij fl.

» Et pour par lesdicts maistres ouvriers avoir visité et
» modéré ladicte Besoingne pour leurs vacations ensemble à
» la somme de deux florins . . . . . ij fl.

» Somme totale . . . . . cxxiiij fl. x sols.

(Etait signé) A. Moccart.

Jan Bout.

Le monument commémoratif de certains des événements les plus marquants de notre histoire au xvie siècle aurait pu

être conservé à ce titre, et mériter grâce devant la postérité; pour le dépouiller de son caractère odieux, il eût suffi d'imiter ce général russe, qui sous l'inscription pompeuse de la fontaine de Coblence : AN MDCCCXII MÉMORABLE PAR LA CAMPAGNE CONTRE LES RUSSES SOUS LE PRÉFECTURAT DE JULES DOAZAN, se borna à ajouter ces mots : VU ET APPROUVÉ PAR NOUS COMMANDANT RUSSE DE LA VILLE DE COBLENCE, CE 1er JANVIER MDCCCXIV.

Il suffisait d'inscrire sur la colonne de Culembourg, ces mots : « à raison des souvenirs patriotiques qu'il rappelle, » les États ont ordonné le maintien de ce monument de » vengeance et de haine. »

Détruire n'est pas prouver; le duc d'Albe n'avait pas démontré la bonté de sa cause en renversant l'hôtel de Culembourg; mais les sentiments populaires étaient trop surexcités: le prince d'Orange avait fait stipuler dans la *Pacification de Gand* de 1576, qu'on abattrait et démolirait tous les trophées, colonnes et effigies, dressés par le duc d'Albe en déshonneur des patriotes (1), et le peuple de Bruxelles, qui recevait dans ses murs les exilés, Marnix avec le fils du comte d'Egmont, crut devoir leur faire fête, en rendant dent pour dent, et en renversant la colonne élevée sur les ruines de l'hôtel du comte de Culembourg.

Elle fut brisée en mille pièces, et un grand nombre d'habitants voulurent en emporter et conserver des débris, pour

(1) Voici le texte de cette clause : « Art. XII. Et seront aneantiz, demolis et abbatuz les Pilliers, Trophées, Inscriptions et autres signaulx, que le duc d'Alve a faict eriger en deshonneur et blasme, etc. »

témoigner de leur assistance à l'anéantissement de l'œuvre du duc d'Albe (1).

Au moins n'est-ce pas une œuvre d'art que la vengeance populaire fit ainsi disparaître : rien dans le style de la colonne ne méritait grâce pour elle à ce point de vue ; l'artiste qui donna le « patron » de la colonne façonnée par Jean Hanicq, dit Credo, ne s'était guère mis en frais d'imagination, et le nom de l'architecte Jehan Guilgot ou Gelge, ne fût pas sorti de l'obscurité, si son œuvre, insignifiante par soi, ne se recommandait à l'attention de la postérité, par les événements même, en exécration desquels (*ob execrandam memoriam*) elle avait été commandée.

II

Quelques mots sur les diverses réunions qui eurent lieu à l'hôtel de Culembourg et sur les événements dont il fut le théâtre (2).

---

(1) Eremundus (cité plus loin), p. 272 : « *Haec columna, postquam aliquamdiu stetisset, a civibus prostrata est.* »

Bor, *l. cit.* : « *So is na eenige jaren de selve van den borgeren weder ontstucken geslagen, om te mogen betonen dat sy sulk werk hadden helpen vernielen.* » V. aussi MS. de Gérard, p. 9 ; Voet van Oudheusden, *l. cit.*, p. 253, etc.

(2) Il existe deux ouvrages spéciaux sur l'objet du présent article, tous deux du docteur G.-D.-J. Schotel, membre correspondant de l'Institut royal de Hollande, etc., pasteur de l'église protestante à Lage-Swaluwe, puis à Chaam, Alphen, Baarle-Nassau qui a compulsé les archives de Culembourg, dont parle Nyhoff dans ses *Bydragen*, I, p. 1. Ces ouvrages, souvent fautifs et parfois incomplets, sont intitulés :

1° *Geschied-, letter- en oudheidkundige uitspanningen* (Utrecht, Bosch et fils, 1840), 1 vol. in-f° de 219 pages, avec une planche qui contient entre autres, pp. 1 à 37, *Herinneringen aan het hof van Floris I, graaf van Culenborg te Brussel*, et pp. 38 à 52, *Inventaris van den moebelen die bevonden zyn in myns*

Les épisodes de la révolution du XVIe siècle, à Bruxelles, ont, il est vrai, défrayé les auteurs de tous les pays; l'histoire, le roman, le théâtre, les arts même s'en sont emparés; mais un peu de précision reste nécessaire pour circonscrire dans leurs limites vraies quelques-uns d'entre eux.

D'après un grand nombre d'écrivains, l'hôtel de Culembourg aurait été en quelque sorte la scène privilégiée des plus importants de ces épisodes, que le pinceau et le burin ont illustrés.

Là, en 1565, a été préparé, sinon signé, le fameux *Compromis des Nobles* (1).

---

gen heeren des graven van Culembs huys op den Savel, binnen Bruessel, gemaeckt door zyner gen. beveel den X en XIV Decembris 1557. (D'après une note à la fin de cet inventaire, SCHOTEL, pp. 45 et 46, note 2, il y avait eu un récolement de cet inventaire le 8 décembre 1565.)

2° *Floris I. en II. van Pallant, graven van Culenborg* (Arnhem, Nyhoff, 1846), 1 vol. in-8° de VIII-254-88 pp. avec une planche représentant Florent II de Culembourg, d'après un tableau de MIEREVELT (omis dans la nomenclature des œuvres de celui-ci, par SIRET, *Dictionnaire des peintres*), et un *fac-simile* de sa signature : *Floris, grave van Culenborg*, qui donne occasion à NYHOFF, *Bydragen*, V, p. 94, de demander pourquoi SCHOTEL, dans l'un de ses ouvrages imprime *Culenborg*, dans l'autre *Culemborg*, mais ces variantes proviennent de la diversité même des manières dont ce nom est écrit : *Culemborg* ou *Culembourg* est bien décidément la plus générale et la mieux consacrée par l'usage; on risquerait de ne pas être compris à l'étranger en adoptant une autre orthographe.

(1) C'est le sujet du tableau de DEBIEFVE, *le Compromis des nobles*, placé dans l'auditoire de la cour de cassation à Bruxelles, dont voici la description sommaire : « La scène se passe *dans l'hôtel de Cuylenbourg*... Le comte de Hornes va signer; sur la gauche sont assis les comtes de Schwarzenberg et de Holl. Le seigneur de Cuylenbourg, penché vers eux, leur adresse la parole. Le personnage qui est debout et semble les écouter attentivement, c'est le vieux duc de Clèves; il a, à sa droite, le héraut d'armes Nicolas Hammes qui prit une part très-active aux préliminaires de la confédération.... » Eugène MAROT, *Bruxelles ancien et moderne*, p. 278. — « Un nombre considérable d'hommes haut placés se réunirent *dans l'hôtel de Cuylenbourg*, pour apposer leur signature au *Compromis*..... Parmi la foule de personnages qui se pressent dans le tableau, on remarque Philippe de Marnix, le comte de Horn qui signe l'acte; Brederode qui

Là, en 1566, les Nobles confédérés ont établi leur quartier général; ils y ont signé la *Requête à la Gouvernante*, et enfin y ont tenu le *Banquet des Gueux* (1).

Là, en 1567, le duc d'Albe a fixé sa résidence; là, il a fait arrêter et emprisonner pendant quatorze jours les comtes d'Egmont et de Hornes, avant leur translation en la citadelle de Gand (2).

La discussion de ces trois séries de faits historiques doit être reprise de plus près, car une des trois, la seconde, sauf quelques dates, est seule à l'abri de toute controverse; la première doit être dégagée de la confusion qui l'entoure; la troisième enfin est évidemment controuvée, en tant qu'elle se serait passée à l'hôtel de Culembourg.

Abandonnant un instant l'ordre chronologique, occupons-nous d'abord des faits de 1566. On sait que pendant plusieurs jours, au mois d'avril de cette année, l'hôtel de Culembourg fut le centre d'où rayonnèrent toutes les relations des con-

---

harangue ses amis; Egmont, Orange, Antoine de Lalaing, Montigny, Louis de Nassau, Charles de Mansfeld, etc. » *Messager des sciences historiques*, 1841, p. 392. Il existe aussi à Utrecht, un tableau intitulé *L'assemblée des Nobles*, par VAN BEDAFF, peintre qui florissait au commencement du présent siècle. Voy. SIRET, *Dictionnaire des peintres*.

(1) Tableau du peintre SOUBRE, de Liége. Exposition des beaux-arts, qui a eu lieu en 1869 dans les locaux du Jardin botanique à Bruxelles, *Catalogue explicatif*, p. 106, n° 1006.

(2) C'est le sujet d'une gravure que l'on voit avant la p. 70 au revers de la p. 69, où l'auteur dit formellement : « *Albanus Egmondanum principem Gavriae et Philippum Montmorencium Hornensem*, ex aedibus Culemburgii *ad se evocatus, capi mandavit*, » dans l'ouvrage de Mich. AITSINGERUS, *De leone belgico ejusque topographica atque historica descriptione liber* (de 1559 jusqu'en 1583, époque de sa publication). EYZINGER ou VAN EYTZING, l'auteur, avait étudié à Louvain sous Ramus, et fut conseiller de Charles-Quint, Ferdinand Ier, etc.; il vit le commencement des troubles. Voy. TE WATER, *Historie van het verbond en de smeekschriften der nederlandsche edelen*, IV, p. 554.

fédérés avec l'extérieur : c'était le *Palais des Gueux* comme l'appela énergiquement le comte de Hoogstraeten dans la lettre citée plus haut.

La scène du Banquet des Gueux est bien connue ; elle serait passée sous silence, si on ne se trouvait en mesure d'en présenter ici une relation contemporaine et inédite (1) :

« Et le . . . jour dudict mois (avril 1566), ledict seigneur de Brederode, chef desdicts Remonstrants, fit un festin magnifique en la maison dudict comte de Culembourg audict Bruxelles, où se trouvèrent environ 300 Gentilshommes de la Ligue, lesquels se firent appeler Gueulx, ne sçay l'occasion auterement qu'auteurs disent que la source et l'ori-

(1) MS. B. 94, déjà cité, du fonds GÉRARD, à La Haye : « J'ai, dit-il, tiré cette relation d'un manuscrit du XVIe siècle, qui contient la copie de plusieurs actes et pièces justificatives pour l'histoire des troubles des Pays-Bas, qui n'ont pas été rapportées par ceux qui ont décrit ces troubles. »

L'ancien secrétaire de l'Académie de Bruxelles avait en outre pris une copie entière de ce manuscrit, ou en possédait l'original, car MOTLEY (*La révolution des Pays-Bas au XVIe siècle*, II, p. 37) a trouvé dans le fonds GÉRARD, à La Haye, un MS. intitulé : *Pièces concernant les troubles des Pays-Bas*, et il en a extrait un passage qui fait partie du texte reproduit ci-dessus et qui ne laisse aucun doute sur l'identité de ce manuscrit et de celui dont parle le MS. B. 94.

MOTLEY, on ne sait sur quelle donnée, attribue l'original de ce manuscrit à Weyenburg.

L'énumération des manuscrits de GÉRARD (*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire et recueil de ses bulletins*, I, p. 310 à 319), ne comprend aucune indication qui concorde avec le titre cité par MOTLEY, et d'un autre côté, à la Bibliothèque royale, le MS. 7223 (et non 9223, comme le portent les *Mémoires anonymes* publiés par feu BLAES, I, p. 233), et qui est intitulé (d'une manière à peu près semblable au titre du MS. compulsé par MOTLEY) : *Pièces curieuses sur les troubles des Pays-Bas*, commence seulement à l'année 1576.

M. DUSEVEL a signalé, à Arras, une copie du manuscrit où GÉRARD a puisé sa narration ; il en a fait un extrait, moins complet que celui du texte ci-dessus, adressé à notre Commission royale d'histoire (*Compte rendu*, etc. de celle-ci, 1re série, XV, p. 290).

gine en serait procédée qu'en présentant leur requête, un chevalier de l'Ordre, des principaux du Conseil de Son Altesse eust à dire : « Madame ne craigné rien, se sont gueulx et gens de petit pouvoir (1) » ; et de faict, lesdits Gentilshommes de la Ligue s'entre-appellèrent ordinairement les Gueulx et forgèrent une devise :

Par le pain, le sel et la besace,
Les Gueulx ne changeront quoy que l'on face.

» Et faisans lesdicts Gentilshommes grande chère en signe de caresses et amitié mutuelle, tournoient leurs bonnets et crioient : « Vive le Roy et les Gueulx » ; auquel festin y survint le comte d'Egmont (2) et autres seigneurs, et disoit-

---

(1) A l'appui de l'avis de MOTLEY, II, p. 37, qui se fonde précisément sur ce passage, pour combattre l'opinion de M. GACHARD (*Commiss. roy. d'histoire*, XIII, p. 300), sur l'authenticité de la tradition relative au sobriquet célèbre de *Gueux*, et de ce qui y a donné lieu, on peut faire remarquer que la vraisemblance du propos attribué au comte de Berlaymont, tel qu'il est ici rapporté, ressort de la comparaison de ce propos avec celui qu'a recueilli, sans doute à la Cour même, l'ambassadeur vénitien Ant. Tiepolo, qui, parlant des nobles, porteurs de la *Requête* à Marguerite de Parme, dit qu'ils étaient « *non gia de molte consideratione.* » GACHARD, *Relation des ambassadeurs vénitiens*, p. 144; le MS. de S. Germain, cité *ibid.*, porte : « *Ben nobili per sangue, ma di leggier levatura.* »

M. DE REIFFENBERG, *Mémoires du duc de Croy. Une existence de grand seigneur au XVIe siècle*, va plus loin : « On a, dit-il, discuté sérieusement si les mots célèbres : *Ce ne sont que des gueux*, avaient été dits à l'occasion des confédérés. Non-seulement ces paroles ont été proférées, mais elles ont dû l'être. On les répète même à chaque révolution... D'ailleurs, ces mots sont caractéristiques, etc. »

(2) Note de GÉRARD : « Le comte d'Egmont interrogé le 17 novembre 1567, lorsqu'il était prisonnier au château de Gand, s'il avait été au festin du comte de Culembourg, répondit en ces termes : « Que M. le prince d'Orange, le comte de » Hornes et lui répondant qui avoit disné avecq Mons. de Mansfelt, aloient à la » Court, descendirent de cheval, et entrèrent dans la maison dudit Culembourg

on que lesdicts conte d'Egmont, prince d'Orange et conte de Hornes et aultres chevaliers de l'Ordre avoient intelligence et portoient faveur auxdicts seigneurs remonstrants sauff Monsr le duc d'Arschot, les comtes de Meghen et d'Aremberg, Mr de Hachecourt et le baron de Berlaymont; et fist ledict Sr de Brederode apporter une besace de Frères mendiants qu'il fist attacher au sommet de la salle, où se faisoit ledict Festin, avec un plateau de Bois, auquel burent tous les invités, crians à chacun coup qu'ils buvoient : « Vive les Gueulx »; et peu de temps après, la plus grande partie desdicts Gueulx s'accoustrèrent de couleur gris, ...tondans leurs barbes fort courtes, laissans en dessoubs les narines longues mourmerstacques (1) à la turquesque, et de là en avant portèrent tous un ordre d'une médaille d'or, où d'un costé estoit emprincte l'effigie de Sa Majesté, avec ces mots : « EN TOUT FIDELLES AU ROY, » et de l'aultre costé y avoit deux mains joinctes parmi une besace avec ces mots : « JUSQUES A PORTER LA BESACE. »

Il reste quelque indécision au sujet de la date de ce

» où estoient logez Brederode et autres principaux, et les visitèrent; et iceulx » estoient encores à table; ils les firent boire chacun une fois par grande importunité et sans s'asseoir et alors fut crié : Vivent les Gueulx; mais comme a » dict ce fust contre la voulonté dudict respondant et incontinent lesdicts trois » seigneurs se retirèrent de ladicte maison. » (Extrait de la traduction originale des interrogatoires du comte d'Egmont.)

Cfr. DE BAVAY, *Le procès du comte d'Egmont*, p. 129.

Voy. plus loin, la situation des différents hôtels d'Egmont, de Culembourg, de Sart, de Jauche, depuis le Petit-Sablon jusqu'à la rue de Namur, côté midi de la rue actuelle des Petits-Carmes.

(1) Orthographe curieuse en ce qu'elle contrarie singulièrement le système de MÉNAGE, FURETIÈRE, CASENEUVE, et autres qui prétendent que ce mot vient du grec μύστακες (*infranares*); mais le MS. d'Arras de M. DUSEVEL, porte *mousetacques*.

Banquet des Gueux, date laissée en blanc par le récit qui précède.

Tous les documents officiels de l'époque portent que la Requête fut présentée le 5 avril ; en effet, les nobles étaient arrivés en grand nombre le 3, à l'effet de se rendre au rendez-vous donné pour le 4 (1), chez Brederode qui logeait à l'hôtel de Culembourg (?) (2); mais il avait fallu demander audience (3), et celle-ci fut fixée seulement au lendemain.

Or, la confusion résulte d'une part du libelle accusatoire proposé plus tard contre les comtes d'Egmont et de Hornes, leur imputant d'être allés, le jour de la présentation de la Requête (4), au Banquet de l'hôtel de Culembourg ; et

---

(1) Voy. à cet égard une sorte d'ordre du jour du comte Louis de Nassau, chez Groen van Prinsterer, II, p. 57. Cet ordre du jour fixait le 4 pour la présentation de la Requête.

(2) « Entrarent en la maison dudict Culembourg où estoient logés Brederode et aultres principaulx. » Interrogatoires du comte d'Egmont, chez de Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, p. 346; Voy. aussi ci-dessus, p. 34, note 2. Cependant Brederode logeait chez le prince d'Orange, d'après Groen van Prinsterer, II, p. 92 ; Strada, I, p. 218 ; Schotel, *Geschied*, etc., p. 18, et surtout d'après une lettre de Marguerite de Parme au roi (Gachard, *Correspondance de Philippe II*, I, p. 406); le premier projet était de faire loger Brederode chez le comte de Mansfeld (Groen van Prinsterer, II, p. 57). Cfr. *Viglius* (Hoyck van Papendrecht, *Anal. belg.*, I, 2e part., p. 358).

(3) Il est formellement parlé de cette demande d'audience par Meurs, *Gulielmus Auriacus*, p. 16 : « *Quarto* (Aprilis) *senatum dare sibi a Parmensi postulare; quo permisso quinto proximo a Culemburgensi domo omnes processere...* »

Voy. aussi Le Petit, *La grande chronique ancienne et moderne de Hollande*, II, p. 102 ; Schotel, *Floris I*, etc., p. 33.

(4) Art. xxiii : « Après la présentation de la requeste, ledict 5e jour d'apvril, il se donna le plaisir d'aller et entrer en la maison de Culembourg, etc. » Voy. De Bavay, *Le procès du comte d'Egmont*, pp. 98, 129, qui argumente de la réunion du conseil d'Etat, le 5 avril (qu'il croit le jour du Banquet), pour en tirer argument en faveur de l'innocence du comte d'Egmont. Il est à remarquer que le conseil d'Etat était pour ainsi dire en permanence : « Sur laquelle Requeste, lesdicts seigneurs s'assemblèrent tant de nuit que de jour, une des fois au logis du

d'autre part de l'invraisemblance que le Banquet ait pu avoir lieu dans cet hôtel en l'absence du propriétaire. Or, celui-ci parti seulement de Culembourg le 4 avril (1), n'a pu évidemment franchir en une journée plus de trente lieues,

---

président Viglius, et aultres fois en la court, lez son Altèze » (Blaes, *Mémoires anonymes*, I, p. 10).

Il est incontestable, du reste, que le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes se rendirent au conseil en sortant du banquet, et qu'ils emmenèrent avec eux le comte de Hoogstraeten, que la Gouvernante avait dépêché, avec le secrétaire Berty, vers les confédérés au sujet de l'Apostille du 6 avril. Voy. Groen van Prinsterer, II, p. 93; Motley, II, p. 41. Le comte de Hornes, dans ses interrogatoires, affirme que la Gouvernante le remercia, au conseil où ils se rendirent à la sortie du Banquet, d'avoir mis un terme à ce dernier. (Foppens), *Suppl. à Strada*, I, p. 162.

(1) Te Water, IV, p. 324: « *Den iiij April reysden de Graeven van den Beroh ende Cuylemburch, van Cuylemburch na Bruyssel.* » Et ce retard est parfaitement expliqué d'une part par l'énonciation qu'on lit, *ibid.* : « *Den xx* (maert) *quam myn heer van Brederode wederom te Vianen, en dede aldaer ook komen den Graeve van Culemburch die op weeh was, om te reysen na G... op den doop van den zoon des Graven Van Schouwenberch.* » En effet, Brederode écrit le 22 mars : « Monsr de Cullenborch estoit parti pour Gemme (Ghemen ou Gehmen en Westphalie), recepvant ma lettre au chemyn, et (est) retourné et m'est venu trouver... Seullement il est mary que la journée est sy courte, aultrement il eu espoir d'estre mieux accompangné; toutefoys il ferait tout devoir à son possyble. » (Groen van Prinsterer, II, p. 67). L'intervalle du 22 mars au 4 avril aura été employé par Florent de Pallant à réunir sa nombreuse escorte, et rien d'étonnant à ce que, malgré les cent chevaux que contenaient ses écuries, comme on le verra plus loin, il ait dû employer une douzaine de jours à rassembler les nobles de ses environs, et à préparer des relais à Gorcum, Breda et Anvers, relais sans lesquels il est même difficile d'admettre qu'une compagnie de cavaliers ait pu franchir la distance de Culembourg à Bruxelles en quarante-huit heures. C'est sans doute à ces préparatifs dénoncés à la gouvernante, qu'est due la connaissance que celle-ci avait à l'avance, dès le 3 avril, de l'arrivée du comte de Culembourg avec son escorte de 150 cavaliers (lettre du 3 avril 1566, P. S., chez Gachard, *Correspondance de Philippe II*, I, p. 406).

Vander Vynckt, frappé sans doute de la difficulté, fait voyager en poste les comtes de Culembourg et de Berghes; mais alors qu'est devenue leur escorte? les avait-elle précédés (*Histoire des troubles des Pays-Bas*, 2e édit., I, p. 191); ce voyage en poste pourrait bien avoir pour unique source le *citatis equis* de Strada, I, p. 222, qui signifie uniquement que les deux comtes ont éperonné leurs chevaux. D'autres historiens ont également parlé depuis de voyage en poste par les deux

pour être, avec une escorte de cent à cent cinquante cavaliers, à Bruxelles, le lendemain à l'heure de se mettre à table.

On sait, du reste, par Marguerite de Parme (1), que le Banquet eut lieu après l'apostille inscrite par elle sur la Requête; mais ici surgit une nouvelle difficulté, car dans le recueil de Te Water (2), cette apostille porte la date du 7 avril, et le 7 avril 1566 (3), correspond au dimanche des

---

comtes; mais il est incontestable que le comte de Culembourg, dans la lettre de Brederode citée plus haut, fait allusion à l'escorte dont il veut être *accompagné*; il est certain aussi que son arrivée à Bruxelles concorde avec un renforcement considérable des confédérés (STRADA, I, p. 222), qu'il s'en retourne avec cette escorte de 150 cavaliers (voy. plus loin) : est-il à supposer, dès lors, qu'il se soit séparé de celle-ci à l'arrivée, pour manquer, à plaisir, l'éclat que devait produire, dans sa pensée, son entrée à la tête d'une troupe nombreuse?

Inutile de faire observer qu'on ne peut admettre avec MOTLEY, II, p. 28, qu'ils arrivèrent le 4 avril à Bruxelles. Voy. aussi HENNE, *Mémoires de Pontus Payen*, p. 202.

Pour se rendre bien compte du temps employé pour franchir la distance de Vianen ou Culembourg (localités voisines) jusqu'à Bruxelles, il est à remarquer que Brederode, dont on signale bien positivement la présence à Bruxelles, le 2 avril au soir seulement (GACHARD, *Corresp. de Phil. II*, I, p. 406), veille du rendez-vous (et non le jour même comme le disent STRADA, SCHOTEL, etc.), avait quitté Vianen le 31 mars; au retour, Brederode quitta Bruxelles le 10 avril, et n'arriva à Vianen que le 13 (GROEN DE PRINSTERER, II, p. 74 et p. 94).

(1) Lettre du 13 avril, chez GACHARD, *Comm. roy. d'histoire*, XIII, p. 300 : « Après que la Duchesse eut fait coucher son apostille sur la requête des confédérés, Brederode leur donna à tous un banquet à la maison de Culembourg. » Cela est, au surplus, confirmé par la narration du comte de Hoogstraeten, qui, après l'apostille, fut envoyé à l'hôtel de Culembourg où les confédérés le retinrent au Banquet, *La défense de messire Antoine de Lalaing* (Mons, 1838), p. 68. La Gouvernante informa le Roi de cette mission donnée au comte de Hoogstraeten (FOPPENS), *Suppl. à* STRADA, I, p. 339.

(2) IV, p. 9. TE WATER a, au surplus, été convaincu de grossières erreurs, par un savant hollandais qui en a publié une liste nombreuse (Rens. de M. RAHLENBECK); GROEN VAN PRINSTERER, II, p. 2, cite néanmoins le livre de TE WATER comme recommandable.

(3) Voy. LENGLET DU FRESNOY, *Tablettes chronologiques*, I, p. 209; année 1566, indiction 9, 1er jour de l'an, mardi, Lettre dominicale F, Pâques, 14 avril.

Rameaux, jour où il n'est pas probable que catholiques, d'une part, aient eu des réunions du Conseil (1), et réformés, d'autre part, se soient réunis en un banquet.

Mais cette difficulté est levée par la véritable date de l'Apostille de la Gouvernante, qui est du 6 avril (2); de telle sorte qu'on doit décidément fixer le Banquet à ce 6e jour d'Avril qui était un samedi : le 6 avril correspond, du reste parfaitement, chez Strada, au *postridie* ou lendemain par rapport au jour de la présentation de la Requête, et à l'arrivée des comtes de Culembourg et de Berghes (Strada : *non nisi tertio post die supervenerunt*), trois jours après le 3 avril où les autres confédérés étaient entrés à Bruxelles.

Cette survenance des deux comtes avec leur escorte qui doublait le nombre des Remontrants était tout naturellement l'occasion d'un banquet, où l'on avait à se communiquer ses impressions (3), à s'encourager en commun à la résistance, et on ne devait pas retarder semblable réunion, surtout dans la pensée de Brederode d'en tirer habilement profit : aussi,

---

(1) D'Orange, d'Egmont et de Hornes se rendaient, en effet, au Conseil quand ils entrèrent à l'hôtel de Culembourg pour en emmener le comte de Hoogstraeten qui devait aller à la Cour avec eux.

(2) C'est la date que porte cette apostille sur la *Requeste presentée à la Ducesse de Parme, régente, le cincquième jour d'avril*, etc., *ensemble l'apostille donnée par Son Alteze sur ladicte requeste*, publiée, avec privilége, à Bruxelles, en 1566, par l'imprimeur officiel Michel de Hamont; Voy. aussi la copie de Groen van Prinsterer, II, p. 78; celle qui se trouve à la suite de la *Justification du prince d'Orange*, publiée en 1568, etc., etc.

(3) La plupart des auteurs, d'après Strada, racontent que l'arrivée de Culembourg et des siens, donna lieu à un récit des événements de la veille, fait pendant le Banquet; Strada ajoute que la relation du propos attribué au comte de Berlaymont donna de l'indignation (*movit stomachum*) au comte de Culembourg.

Schotel, *Geschied*, etc, p. 23, et *Floris I*, p. 37, passe légèrement sur ce qui concerne le Banquet comme étant ou invraisemblable ou de peu d'importance.

tandis que Motley fixe la date du Banquet des Gueux au lundi 8 avril (1), et que Prescott laisse cette date indécise depuis le 6 avril jusqu'au 10 du même mois, jour où les nobles quittèrent Bruxelles, on peut irrévocablement fixer au 6 avril 1566, le premier *pronunciamento* solennel contre l'Espagne.

Cette mise en scène, cet appareil théâtral convenaient au plan des confédérés qui avaient passé leur Rubicon en 1566; mais il en était tout autrement lors de la formation de la confédération, dont la réunion d'avril 1566 a été seulement le résultat et non l'origine.

L'origine de cette confédération est le *Compromis des Nobles*, signé à Bruxelles à la fin de 1565, et le *Compromis* est tout à fait distinct de la *Requête*, quoiqu'on les ait souvent confondus (2) : « C'est une erreur de croire, dit judicieuse-

---

(1) C'est aussi l'opinion de M. Henne, *Mémoires de Pontus Payen*, p. 203.

(2) Cette distinction omise par Pontus Payen, *Mémoires*, II, p. 129, est pourtant nettement faite dans les documents officiels. L'article xvi du libelle accusatoire contre d'Egmont dit que les comtes de Nassau, de Culembourg, de Berghes, etc., « *ayant signé le compromis*, entrèrent en la ville de Bruxelles, et présentèrent à Son Alteze *Requête*... » Le *compromis* était donc antérieur à la réunion à Bruxelles du mois d'avril 1566.

L'arrêté de *grâce et pardon général donné par le Roy nostre Syre a cause des troubles passés* (avec privil. de S. M., impr. chez Mich. de Hamont, 1570), porte : « N'entendons comprendre en ceste nostre grâce et pardon, ceulx qui.. ont soubzsigné l'escript par eulx appellé *le Compromis*, ou autre escript... par où ils se seroyent déclairez de la ligne ou confédération dudict compromis, *ou de la Requeste* présentée à nostre trèschière et trèsamée seur, la Duchesse de Parme... le ve d'avril xv^c soixante six. »

La condamnation de Nicolas de Hames (citée plus bas) explique parfaitement l'histoire de la *Requête* : « Se trouvé à Breda à l'assemblée de plusieurs desdicts confederez, où a este conceue certaine requeste et resolu de la venir présenter le ve d'apvril audict an XV^clxv avant Pasques à Madame la Ducesse de Parme. »

Etc., etc.

ment Motley (1), que le *Compromis* ait été signé et juré en même temps par tous les fédérés dans quelque scène solennelle, comme la déclaration d'indépendance en Amérique, ou quelques-uns des actes subséquents de la révolution des Pays-Bas, préparés dans le dessein exprès de produire un effet dramatique. »

Le sentiment populaire le comprenait bien ainsi : au siècle passé, comme on le verra plus loin, on montrait à Bruxelles dans le couvent des Carmes, une sorte de cave de l'ancien hôtel de Culembourg, où la conspiration des nobles avait été formée d'après la tradition, tandis qu'évidemment ce n'était pas là qu'avaient eu lieu la signature de la Requête et le fameux Banquet de 300 convives, actes, de leur nature, parfaitement ostensibles.

---

(1) II, p. 8. C'est par suite de l'erreur condamnée à juste titre par MOTLEY, et de la confusion signalée, que le peintre DEBIEFVE a représenté le *Compromis* comme signé chez le comte de Culembourg en avril 1566. Cette erreur a été partagée par le conseil communal de Bruxelles, dans l'hommage qu'il a décerné à ce peintre, comme on peut le voir par la description ci-après, où l'on voit les signataires du *Compromis* qui date de 1565, déjà ornés de la médaille des *Gueux* qui vit le jour seulement en avril 1566 : « Vase en vermeil offert à M. Édouard Debiefve par la ville de Bruxelles, après l'exposition de son tableau représentant le *Compromis des nobles* Les médaillons incrustés dans le vase rappellent ceux que portaient les confédérés. » (Catalogue intitulé : *Société de Saint-Vincent de Paul. Exposition d'objets d'art et de haute curiosité ouverte au profit des pauvres* (1835) sous le patronage de S. A. R. Madame la princesse Charlotte, dans le palais du duc de Brabant à Bruxelles, p. 88, n° 366. Cfr. *Moniteur* du 22 décembre 1841.)

Au surplus, il est à remarquer que ni d'Orange, ni d'Egmont, ni de Hornes n'ont pas songé un instant à signer plus la *Requête* que le *Compromis*. Leur présence sur le tableau de la cour de cassation est donc une erreur historique à tous les points de vue.

M. POTVIN, dans son drame des *Gueux*, publié en 1864, par la *Revue trimestrielle*, 11e année, I, p. 11, fixe la date du *compromis* au 5 août 1566; et le *Messager des sciences historiques* de 1841 au 15 avril de la même année. Ces dates sont même postérieures à la Requête et sont dues à des erreurs matérielles.

Représentons-nous quelle était la situation à la fin de l'année 1565. Le comte d'Egmont, revenu d'Espagne avec de belles promesses, n'avait pas tardé, par les lettres de Philippe II à la Gouvernante, à apprendre qu'il avait été leurré; cependant il avait essayé une dernière démarche et avait encore écrit à la cour d'Espagne; de son côté, Marguerite de Parme, malgré les instructions formelles de Philippe II, avait poussé la « flocheté » de caractère, c'est un mot de son royal frère (1), jusqu'à céder aux instances des nobles des Pays-Bas, et à réclamer du roi un adoucissement aux placards et la suppression de l'inquisition (2).

Depuis le 22 juillet, les lettres de Marguerite et du comte d'Egmont, dernière espérance des nobles encore attachés au fils de Charles-Quint, étaient parties pour l'Espagne, et la réponse se faisait attendre : ce long retard n'augurait rien de bon; aussi donna-t-il lieu à des allées et à des venues, à des échanges de sentiments, à des conciliabules; on prévoyait la nécessité d'une résistance, et on s'y préparait bien avant ces conventicules de Breda, de Hoogstraeten, en mars 1566, auxquels Strada et d'autres, après lui, ont rattaché la confection du *Compromis des Nobles*, mais où l'on eut à s'occuper uniquement de la Requête.

Le journal manuscrit d'un serviteur de la maison de Brederode (3) nous montre dès le 8 septembre 1565, à Vianen, résidence de Brederode, le comte de Culembourg, en com-

---

(1) Il est à remarquer que Marguerite de Parme reprochait de son côté leur *flocciteyt* aux magistrats de Bruxelles, HENNE et WAUTERS, *Hist. de Brux.*, I, p. 400.

(2) GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, I, pp. 359 et 360.

(3) TE WATER, IV, Annexe, litt. QQ, pp. 322 et suiv.

pagnie du prince d'Orange, des comtes d'Egmont, de Hoogstraeten, de Hornes, de Nuenar (beau-frère du précédent), du duc de Clèves et d'autres personnages marquants, réunion pour laquelle des convocations spéciales avaient été faites par Brederode (1), et où il est vraisemblable que ces notabilités du parti national conférèrent ensemble au sujet de la lettre écrite le 22 juillet par Marguerite de Parme au roi, et des mesures à prendre, en cas de refus de celui-ci. Les agents de Granvelle ne s'y trompèrent pas; le 12 septembre, Alonzo del Canto écrivait au cardinal que le prince d'Orange, le comte d'Egmont, etc., étaient en Hollande, et que le caractère connu de ces personnages devait inspirer peu de confiance dans leurs motifs (2). Chantonay lui

---

(1) Groen van Prinsterer, I, p. 422; l'invitation devait avoir été bien pressante pour que Guillaume d'Orange, en l'acceptant, ajoutât : « Mais il faudroit avoir cinq corps pour les amvoyer l'ung deça l'aultre de là. » L'invitation au comte Louis de Nassau ne faisait qu'annoncer une convocation ultérieure, à fixer au jour de l'arrivée des hôtes attendus; mais on peut juger des motifs de la convocation, par ces paroles de Brederode : « Quels bèquef... d'evesques et présydens que je voldroye que la race en fust faillye comme de chiens verts ! » *Ibid.*, p. 381.

Haraeus, dans ses *Annales*, II, p. 35, sur l'autorité de Philippe de Lens(?), secrétaire de Brabant, parle des réunions qu'eurent entre eux, en l'arrière-saison de 1565, les nobles vivant à la campagne, et de leur résolution de s'opposer énergiquement à l'inquisition. Le passage d'Haraeus est assez important pour le transcrire ici : « *Nobiles patriae, ut quarum domicilia ruri essent, eaque ratione primo exposita periculis tumultuum publicorum quos ex severitate edictorum verisimiliter orituros mox dicebant, paulatim magis magisque inter se tractant, quatenus iis periculis occurrant, primum Bruxellae cum ipsi in nuptiis Principis Parmensis essent congregati ac deinceps alibi.* »

Il se peut que Haraeus ait pris pour les mémoires de Phil. de Lens, ceux de Wesembeke, qui, p. 152, s'expriment à peu près dans les mêmes termes. Voy. au surplus, Eremundus, *Origo et historia belgicorum tumultuum* (édit. de 1641), p. 94; *Mémoires de Pasquier de la Barre*, I, p. 19, etc.

(2) Groen van Prinsterer, p. 422.

écrivait aussi qu'il avait appris qu'on murmurait en particulier (1).

Plus tard, on retrouve les principaux nobles, d'une part à la fontaine de Spa (2), d'autre part à Antoing, le 15 octobre 1565, aux noces de Florent de Montigny, frère du comte de Hornes, avec Hélène de Melun, fille de la princesse d'Epinoy; Maximilien de Berghes, l'archevêque de Cambray, qui célébra ce mariage, fit l'observation (3) que parmi les gentilshommes présents à la noce, une douzaine étaient beaucoup plus démonstratifs entre eux qu'à l'ordinaire; mais pouvait-il en être autrement, quand les invités d'Antoing étaient précisément les invités de Brederode à Vianen, c'est-à-dire le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et de Hoogstraeten, et probablement aussi le comte de Culembourg, bien que non nommé (4).

---

(1) Groen van Prinsterer, p. 426.

(2) Il en est parlé dans la condamnation du 17 mai 1568, prononcée contre Nicolas de Hames : « Chargé d'avoir esté ung des autheurs de la seditieuse et pernicieuse conspiration et ligue des confédérez (qu'ils appellent compromis), et d'icelle premièrement avoir jecté les fondemens à la fontaine de Spa, avec le conte Loys de Nassau et aultres... » Voy. Backhuyzen van der Brink, *Studien en schetsen over vaderlandsche Geschiedenis en Letteren*, I, p. 252.

(3) *Papiers d'Etat de Granvelle*, IX, p. 652; Lettre du prévôt Morillon : « Monsieur de Cambray me dit... qu'il avait veu une douzaine de gentilshommes aux nopces d'Antoing, desquels la contenance luy estoit suspecte, pour les caresses et signais qu'ils s'etoient faict, hors de l'accoustumé des gentilhommes de par deça. »

(4) Les noms cités sont empruntés aux *Mémoires de Pasquier de la Barre* (*Publ. de la Soc. d'hist. de Belg.*), I, p. 11. Cfr. Groen van Prinsterer, I, p. 421. Il est à remarquer que Pontus Heuterus, *Opera historica omnia. Rerum austriaco belgicarum tomus secundus secessiones continens belgicas nunc primum luce donatus*, liv. xvi, ch. x, p. 396, cite *de visu* (*me vidisse recordor*), plusieurs seigneurs, mais non Florent de Culembourg. On peut supposer néanmoins la présence de ce dernier à Antoing, car il était grand amateur de fêtes et de tournois, comme on peut le voir chez Schotel, *Geschied*, etc., p. 6, et *Floris*, I, etc., p. 27.

Après ces fêtes d'Antoing, et après la fin de la saison de la villégiature, c'était à la cour que les nobles devaient se revoir pour aviser à une détermination lorsqu'arriverait la réponse si longtemps attendue du roi ; une convocation spéciale les appelait d'ailleurs à Bruxelles : le temps des noces d'Alexandre de Parme et de Marie de Portugal, dit Viglius (1), « se désigna pour le commencement de novembre. »

Ces noces n'eurent pas lieu à l'époque d'abord indiquée, à cause de l'arrivée tardive de la fiancée, dont, à raison de deux tempêtes et, qui plus est, d'un incendie à bord (2), la présence en Zélande le 3 novembre fut signalée seulement à la gouvernante le 5 novembre ; peut-être Marguerite elle-même voulut-elle ajourner le mariage à raison des mauvais auspices sous lesquels, elle ne le voyait que trop, il allait se conclure (3) : les fiançailles eurent lieu le 11 novembre, le jour de l'entrée à Bruxelles de la princesse, mais le mariage fut encore différé jusqu'au 30 du même mois.

---

(1) *Mémoires de Viglius et de Hopperus* (mêmes *Publ.*), p. 179. Voici comment Viglius, *ibid.*, caractérise la situation dont il vient d'être rendu compte : « Et de ce temps-là commencèrent plusieurs à mal parler du Roy, imprimant le peuple une mauvaise opinion contre Sa Majesté, en rejectant la coulpe sur le cardinal et aultres qu'ilz appelloyent papistes et cardinalistes, mettant la tête ensemble et consultans par quelle voye ou moyen ils y obvieroyent... Mais comme en ce temps-la estoit fiancé le prince de Parme à une fille du sang royal de Portugal, s'est retardé la conversation qui se debvoit prendre par lesdicts en ce que dessus, jusque au temps de celebration des nopces auxquels debvoient comparoir et s'assembler tous les principaux seigneurs, et beaucoup de la noblesse du pays, ce que estimoient fort à propos pour leur desseing. Le temps desdictes nopces se désigna, etc. »

(2) Strada, lib. iv, édit. de 1643, pp. 180 et 181 ; (de Montpleinchamp), *Histoire d'Alexandre Farnèse*, Amsterdam, 1692, p 36.

(3) Le 6 octobre 1565, Chantonay écrivait à Granvelle : « Je ne sçay penser que c'est qui entretient (retarde) la résolution du mariage de par deça... » Groen van Prinsterer, I, p. 426.

La réponse du roi était parvenue à Marguerite, en même temps que la nouvelle de l'arrivée de sa future bru, le 5 novembre; mais la gouvernante tint plusieurs jours cette réponse par devers elle, bien que, comme le dit Viglius, les bailles du palais ne désemplissent pas, à raison de la présence à Bruxelles de tous les plus grands seigneurs du pays.

Que pouvaient faire ceux-ci? qu'était-il naturel qu'ils fissent? n'était-ce pas le moment d'organiser enfin la résistance? Une réponse à ces questions est fournie par certaine version des événements, qui sera discutée plus loin, mais que voici :

L'un des plus ardents et des plus jeunes, Culembourg, âgé alors de 27 ans et nouvellement converti au culte réformé, se met à la disposition de ses coreligionnaires avec le zèle d'un néophyte, et choisit l'un des premiers jours de novembre pour réunir chez lui, sous la présidence de Jean de Tholouze, frère de Marnix de Sainte-Aldegonde, un certain nombre de seigneurs, réformés comme lui et plus décidés que d'autres à lutter énergiquement pour la liberté de conscience. Fr. Junius (1), jeune prédicateur réformé, d'origine française, est appelé à la réunion dans la maison de Culembourg; après la prière et le prêche, il entend les nobles se communiquer leurs inquiétudes et projeter une confédération contre la tyrannie violente et barbare de l'inquisition (2).

---

(1) Voy. sur ce Junius ou du Jon, Ch. Rahlenbeck, *L'église de Liége et la Révolution* (Bruxelles, 1862 et 1864), pp. 128, 148, 155.

(2) Voici la narration de Junius, tirée de son autobiographie, publiée par Merula, *Vita Francisci Junii*, Leyde, 1595, et par Dan. Gerdes, *Scrinium antiquarium*, I, p. 241 : « *Ante omneis vero ex nobilitate pauculi de causa religionis et bono publico solliciti diem inter se dixerunt qua consilium commune de*

Ce n'est pas encore le *Compromis :* on ne sait pas encore si le roi, par son refus, en donnera l'occasion; mais les pourparlers de Vianen, de Spa, etc., prennent un corps, et Junius a pu le dire avec raison : dans cette réunion de l'hôtel de Culembourg, sont jetées les bases de la lutte contre l'inquisition.

Junius affirme qu'à cette première réunion une vingtaine de nobles assistent; il parle *de visu;* on s'attachera donc à sa narration plutôt qu'à celle d'autres auteurs, qui fixent à un chiffre différent le nombre des seigneurs présents.

Les noms de ces nobles ne sont pas tous connus, mais on sait que la réunion était présidée par Jean de Tholouze, frère de Marnix (1); y assistaient aussi les deux frères Cocq de Neerynen (2): Maximilien dit de Blois, gentilhomme du comte

---

re tota capturi erant. Ad illam ipsam diem Bruxellas vocor Antverpia : in conventum venio perexiguum ubi viginti ad summum nobilia capita : concionem habeo et concipio preces : res a precatione in consilium mittitur : de federibus domi forisque decernitur contra violentam istam atque barbaricam Inquisitionis tyrannidem ineundis, tacente et audiente me. Haec in aedibus Culemburgicis ad forum equarium Bruxellis contra Inquisitionem primum fundamenta jacta. »

Groen van Prinsterer, II, p. 13, cite, de son côté, l'extrait d'un manuscrit de Merula (Catalogue de pièces relatives aux affaires des Pays-Bas, 1565-1594); on y lit, à la date du 2 novembre 1565 : « Confédération des environ vingt gentilshommes (entre lesquels le premier quasi fut Monsieur de Tholouse) contre le concile de Trente, l'Inquisition et les rigoureux édicts du Roy, faite après l'invocation de Dieu, en la maison du seigneur comte de Culembourg à Bruxelles. » Il est à remarquer que Merula, qui fut collègue de Junius à l'université de Leide, parle évidemment d'après celui-ci, s'il ne se borne pas à le copier.

(1) Dans la condamnation de Jean de Hames, se trouve le grief de s'être « trouvé avec Jehan de Marnix, seigneur de Thoulouze aussy ung des premiers autheurs dudict compromis. » Voy. aussi le *Journal* inédit de Junius cité par Brandt (ci-après, p. 51, note 3).

(2) Et non de Leeringhe, comme on l'a imprimé par erreur en Belgique. Voy. Van Vloten, *Nederlands opstand tegen Spanje in zyn beginselen* (Harlem, 1856, 1 vol.), p. 149.

d'Egmont (1) et son frère Robert, que Junius cite comme étant les hôtes de Florent de Culembourg (2).

La présence de ceux-ci a son importance, car on les retrouve (3) à des réunions qui eurent lieu en décembre 1565, chez Nicolas de Hames (dit Toison d'or, à raison de sa qualité de héraut d'armes de l'ordre), qui lui-même avait assisté à la réunion de la fontaine de Spa. En ce moment la conjuration, déjà formée précédemment (4), a trouvé sa formule : la rédaction par écrit du Compromis auquel signent d'abord la plupart des organisateurs réunis à l'hôtel de Culembourg (5).

---

(1) Interrogatoires du comte d'Egmont, chez DE REIFFENBERG, *Corresp. de Marg. de Parme*, p. 348.

(2) GERDES, l. c. : « *Duo fratres Cokii, nobiles viri qui incolebant domum* (Culemburgicam). » Voy. aussi EREMUNDUS, *Origo et historia belgicorum tumultuum*, édit. de 1619, p. 198.

(3) Voy. la condamnation déjà citée de MAX. Cocq de Neerynen.

(4) MOTLEY, II, p. 8, considère néanmoins cette réunion chez Nic. De Hames, comme étant le seul berceau du *Compromis*. M. ALTMEYER représente plus logiquement la série des faits de la manière suivante, à laquelle on peut ajouter, semble-t-il, les réunions préparatoires de Vianen et d'Antoing : « L'idée d'une ligue contre l'établissement de l'inquisition aux Pays-Bas a été conçue à la fontaine de Spa, par le comte Louis de Nassau, Nicolas de Hames, le marquis de Berghes et Jean de Thoulouze. On se retrouve à Bruxelles, au mois de novembre 1565, dans l'hôtel de Culembourg; là le projet d'un compromis est repris et débattu, mais ce n'est que plus tard que sa rédaction définitive est arrêtée dans la maison de Hames, qui en était l'auteur. » (Voy. dans l'*Observateur* du 1er avril 1859, le compte rendu par M. C. A. R., des conférences du savant professeur de Bruxelles).

(5) Voici dans la condamnation de Nicolas de Hames déjà citée, ce qui se rapporte aux réunions qui eurent lieu chez lui : « Et après, environ le mois de décembre XVc lxv, l'arresté, la signé et juré en ceste ville de Bruxelles en sa maison et à icelle attiré et induict plusieurs aultres... »

D'après les condamnations d'autres, on voit que la réunion chez de Hames était de douze gentilshommes, et qu'on y signa plusieurs exemplaires du compromis :

Max. de Blois, dit Cocq de Neerynen : « S'estant advanché de soubsigner avecq

Le caractère de cette réunion de décembre se détermine même parfaitement, à raison des faits qu'on aurait peut-être tort de qualifier d'invraisemblables : on veut parler de la signature par certains confédérés de plusieurs, tel de six, tel de huit exemplaires du Compromis, chez de Hames. Pour colporter cet acte, pour y recruter des souscripteurs (et l'on sait que de Hames (1) se vanta d'avoir recueilli à lui seul

---

aultres premiers onze gentilshommes au logis de Nicolas de Hammes, dit Thoison d'or, une abominable et détestable ligue et confédération,... et pour à leur faction et sédition, attirer et faire soubsigner aultres gentilshommes de par deça, il avoit au logis dudit Hammes encores signé six aultres semblables... » MARCUS, p. 77.

Ch. de Montfaucon, baron de Fleschu, et Christophe de Leeftael : « Esté du nombre des premiers autheurs du compromis et signé en la maison de Nic. de Hames, Toison d'or, où ledict compromis fust arresté en la présence du s^r de Brederode, huyt semblables compromis d'une mesme teneur... » (VAN VLOTEN, p. 152).

Adrien de Berghes, s^r de Dolhain : « Esté du nombre des premiers confédérez, sollicité, séduict et faict signer plusieurs gentilshommes le compromis, et se trouvé à ceste fin en leur maison... » (ID., p. 153).

Martin Lopez : « Esté du nombre des premiers autheurs du séditieux compromis des confederez, et signé huit d'iceux... » (ID., *ibid.*).

Philippe de Marnix : « Esté du nombre des douze premiers autheurs de la séditieuse ligue des gentilshommes confédérez, qu'ils appellent compromis et les signé... » (BACKHUYZEN VANDER BRINK, *Het Huwelyk van Willem van Oranje*, p. 153).

Etc., etc.

VAN VLOTEN considère la plupart de ceux-là et quelques autres comme ayant également assisté à la précédente réunion chez Culembourg, où ils étaient au nombre de vingt. STRADA, I, p. 206, cite les suivants, dans lesquels on peut reconnaître certains noms de VAN VLOTEN, comme étant les auteurs du Compromis : Hames, Baronnius, Ghibercius, Lefdalius, Joannes Marnixius, Ghisella, Meinserius et Olhainus. Voy. aussi une liste fournie par Anderlecht, majordome du comte de Meghem, dans la *Corr. de Phil. II*, I, p. 401.

(1) GROEN. VAN PRINSTERER, II, p. 56. Voy. aussi TE WATER, I, p. 119; III, p. 433, etc. Les jactances de Nicolas de Hames, qui ne se gênait pas pour ridiculiser Viglius, chancelier de la Toison d'Or, en pleine réunion de l'Ordre, le 30 novembre 1565, expliquent comment l'Inquisition et le Conseil des Troubles ont pu être renseignés sur certains détails des réunions qui ont eu lieu chez Toison d'Or.

2,000 signatures), il était utile d'en multiplier les copies et de donner à chaque exemplaire le plus d'autorité possible par la répétition des noms principaux; les copies aujourd'hui conservées contiennent du reste des variantes notables dans ces signatures : spécialement Florent de Culembourg figure dans l'une des copies parmi les chefs pour la Hollande et la Gueldre, dans une autre parmi les nobles du pays de Fauquemont (1). Sur l'une des copies, se lit même le nom du comte d'Egmont, qui ne signa jamais le Compromis (2).

La narration de Junius se trouve d'ailleurs confirmée, au moins dans son ensemble et ses généralités, par le témoignage de plusieurs tant des premiers historiens de la révolution du XVIe siècle, que des contemporains eux-mêmes.

Parmi ceux-ci, Wesenbeke déclare formellement que les « nobles et gentilshommes ont délibéré et communiqué par ensemble *premièrement à Bruxelles*, quand la plupart y furent assemblés aux noces du prince de Parme et depuis ailleurs (3). »

Le pseudonyme Eremundus (4) et après lui, Burgundius,

---

(1) Te Water, IV, pp. 17, 29 et 34; cependant cet auteur ne distingue pas bien nettement le Compromis de la Requête, et l'une de ses listes au moins semble ne concerner que les nobles à convoquer à Bruxelles pour le mois d'avril.

(2) *Ibid.*, p. 39.

(3) *Mémoires* publiés par Rahlenbeck (Publ. de la Soc. d'hist. de Belgique), p. 152.

(4) Il était contemporain, car certaines de ses œuvres ont été imprimées en 1573; les attributions faites de ce nom concernent, du reste, tous écrivains du XVIe siècle : Hotman, De Bèze ou Languet (plus probablement le premier. « Bruxellae *in primis cum Parmensis principis cum Lusitania filia interessent in Novembri die constituta qua Bruxellis omnes adessent, solemni jurejurando*, etc., » dit-il, p. 76, de son *Origo et historia Belgicorum tumultuum* (éd. de 1619).

y ajoutent leur témoignage en alléguant aussi que la conjuration commença à Bruxelles (1).

Aussi Prescott (2) n'hésite-t-il pas à adopter cette opinion, dont les contradicteurs ont pour unique autorité, ou le témoignage de Strada qui écrivit beaucoup plus tard, ou certaines allusions à des réunions indépendantes qui ont eu lieu soit à cette époque, soit depuis; soit à Breda, soit ailleurs.

Mais cette version, qui fixe la réunion chez le comte de Culembourg aux premiers jours de novembre, laisse subsister une invraisemblance qu'augmentent les variantes de dates tirées des œuvres de Junius lui-même : d'une part, celui-ci, dans son autobiographie, parle du mois d'octobre, *ineunte octobri*, et de l'autre dans certain *Journal*, resté inédit (3), il parle du deux novembre.

Il est évident par la comparaison de dates que le mot *octobri*, dans l'autobiographie, doit être remplacé au moins par celui de *novembri*, puisque les nobles se trouvèrent réunis à Bruxelles seulement en novembre, époque où ils étaient convoqués; mais une circonstance spéciale porterait à douter même de la date du 2 de ce mois : Junius dit

---

(1) *Historia belgica ab anno MDLVIII*, p. 112 : « *Primum conjurationis consilium* Bruxellae *fuit...* »

(2) II, p. 8.

(3) Brandt, à la fin du vol. I de son *Historie der Reformatie*, dit, à la p. 53 des *Byvoegselen* : « *Elders seit Junius* (*in sekre daghvestelling met syne handt in 't Latyn geschreven*), *dat Parma den derde van Slagtmaendt in den jaere vyfentsestig trouwende, hy* 's daegs te vooren *in 't huis van Kuilenburg predikte, en dat men daer toen begost te raedtslaen, tegens het plakkaet der Inquisitie, en certs goedt vondt, de Protestantsche Vorsten van Duistlandt tot eenig verbondt te noodigen*, etc. »

formellement que l'occasion du mécontentement des nobles et de leur réunion chez le comte de Culembourg, fut l'arrivée en septembre de la fiancée d'Alexandre Farnèse, avec une tourbe d'inquisiteurs et avec la réponse de Philippe II datée du Bois de Ségovie (1); or ces faits furent signalés à Bruxelles le 5 novembre seulement (2); on n'a pu s'en rendre compte *de visu* que le 11 du même mois, et dès lors Junius a dû se tromper, ou bien en mentionnant la date du 2 novembre, ou bien en énonçant une cause erronée à la réunion.

Dans cette nécessité de placer le seul témoin oculaire de l'origine du Compromis, témoin non suspect quant à ce qu'il rapporte, en contradiction avec lui-même sur les circonstances accessoires de son récit, on comprend que M. Rahlenbeck (3) ait cru devoir proposer le 11 novembre, jour des fiançailles d'Alexandre de Parme, comme étant celui de la réunion à l'hôtel de Culembourg, et à l'appui de cette opinion, on peut argumenter du fait qu'il était assez dans les habitudes des nobles de profiter des mariages princiers et du tumulte des fêtes pour « donner le change aux espies de Monseigneur le Cardinal (4). »

---

(1) « *Septembri mense accessit temporum iniquitas, quum adventu Lusitanae illius sponsae magnus Inquisitorum numerus ab Hispania, et diplomata Philippi regis de stabilienda* ἀπαραιτήτως *in Belgio Inquisitione simul advecta essent : quo facto, commoti vehementissime et vulnerati fuerunt animi omnium ad securitatem suam libertatemque ab Inquisitionis jugo contendentium. Ante omneis vero...* » (suit le passage cité plus haut). MERULA, *Vita nobilis et eruditi viri Franscisci Junii*, etc., *ab ipso nuper conscripta* (Leide, 1595), p. 41.

(2) GACHARD, *Corresp. de Philippe II*, I, p. 378; GROEN VAN PRINSTERER, I, p. 442.

(3) *Mémoires de Jacques de Wesembeke*, p. 152, note.

(4) Rens. de M. RAHLENBECK, qui ajoute que cela n'empêchait pas du reste Granvelle d'être assez bien informé. « Je voudrais bien savoir, lui écrit un jour

Mais est-ce bien aller assez loin? Il y a erreur évidente de date chez Junius quand il parle de septembre et d'octobre; le commencement de novembre, et même le 11 novembre, ne cadrent pas encore avec les circonstances de son récit : la réponse du roi a été tenue secrète par Marguerite de Parme pendant huit jours après le 5 novembre, Viglius l'affirme; les fêtes des fiançailles eurent lieu le jour même de l'arrivée à Bruxelles de la princesse, c'est-à-dire le 11; de Culembourg, à raison de son rang, ne pouvait se dispenser d'être à la cour. Toutes ces raisons n'induisent-elles pas à croire que l'on éprouva le besoin de se réunir seulement après l'arrivée de la princesse, et par conséquent après ses fiançailles, alors qu'on s'aperçut du grand nombre d'inquisiteurs arrivés à Bruxelles, alors qu'on connut la réponse du roi?...

Junius fixe positivement la réunion chez le comte de Culembourg à la veille du mariage : le mariage eut lieu le 30 novembre. Dès lors, faisant abstraction de toute date erronément transcrite par Junius et de toutes ses variantes imputables à un défaut de mémoire sur des détails, ne peut-on fixer définitivement au 29 novembre la date cherchée?

La seule objection qu'on puisse présenter est que Junius ne parle pas absolument du jour où le mariage a eu lieu, mais de celui où il devait se célébrer (1), et Viglius dit positivement que ce mariage « était désigné pour le commencement de novembre. » Mais cette objection ne renverse pas

---

» Philippe II, ce qui s'est passé au baptême du petit-fils du comte de Hoogstraeten. » Et comme d'habitude, le cardinal répondit : « On y conspira surtout contre moi. »

(1) « *Quo die Parmensis nuptiae celebrandae erant.* »

le fait important affirmé par Junius, que la princesse de Portugal, les inquisiteurs et la réponse du roi étaient arrivés à Bruxelles quand la réunion de l'hôtel de Culembourg a eu lieu.

La conclusion à tirer de ces déductions, semble donc devoir être celle-ci : la réunion de l'hôtel de Culembourg a eu lieu, non au commencement, soit d'octobre, soit de novembre, mais le 29 novembre (1); c'est alors seulement que les seigneurs réformés, préparés par leurs précédents conciliabules à des éventualités qui venaient de se réaliser, jetèrent les bases du Compromis des Nobles, et de la lutte contre l'inquisition : « *Haec primum adversus inquisitionem fundamenta jacta,* » comme le dit Junius.

On remarquera que cette date plus rapprochée des réunions chez de Hames, qui eurent lieu en décembre 1565, représente avec beaucoup de vraisemblance la relation directe que des conspirateurs mettent toujours entre la pensée et son exécution la plus immédiate et la plus prompte.

Mais s'il semble désormais établi que l'hôtel de Culembourg fut la scène d'une des premières réunions des organisateurs du Compromis, le 29 novembre 1565, puis celle du Banquet des Gueux, le 6 avril 1566, il est loin d'en être de même pour l'arrestation des comtes de Hornes et d'Egmont qui aurait eu lieu dans cet hôtel en septembre 1567.

---

(1) Haraeus, *l. cit.*, incline à fixer la confection du Compromis au plus tôt à la date ci-dessus indiquée : « *Verum hoc tempore nuptiarum sub finem scilicet Novembris, simul factum sit solemne illud foedus nobilitatis...* » G.-D.-J. Schotel, *Floris I*, etc , fixe ce fait au 30 novembre (p. 33), sans faire attention au *'s daegs te vooren* de Junius (Voy. plus haut, p. 51, note 3). Cette énonciation de la veille du mariage a réellement ici une très-grande importance.

L'occupation de l'hôtel de Culembourg par le duc d'Albe, à son arrivée à Bruxelles, a été mise en doute depuis très-peu d'années : le fait est avancé par des écrivains contemporains ou à peu près (1), et a été répété à l'envi par les historiens de nos troubles du XVIe siècle, si nombreux qu'il serait fastidieux de les citer ici; bornons-nous à nommer Strada (2), sur la foi duquel Schiller, le grand poëte allemand, s'est écrié (3). « Ainsi, par une suite de l'instabilité des choses humaines, cet hôtel de Culembourg où la confédération des Gueux avait été organisée, devint le siége de la tyrannie espagnole ! »

L'intérêt de la discussion de ce fait n'est certes pas relatif à la personne du duc d'Albe; mais s'il n'a pas occupé l'hôtel de Culembourg, ce n'est pas là non plus qu'ont eu lieu et l'arrestation et la première détention, avant leur translation au château de Gand, des comtes d'Egmont et de Hornes.

A ce dernier titre surtout, et dût l'intérêt porté à la demeure du comte de Culembourg en souffrir, on recherchera

---

(1) Nommons Eru. Eremundus, déjà cité, p. 198; Van Meteren (édit. in-4°), I, p. 436; Meursius, *Rerum belgicarum libri quatuor* (Leyde, 1613), p. 14; Cesare Campana (mort à un âge avancé en 1606), *Della guerre di Fiandra* p. 33; Pietro Cornelio (trad. de Camillo Camilli), *Historia di Flandria*, Brescia, 1583, p. 56; Mich. Aitsingerus, *l. cit.*, p. 69, etc., etc.

(2) Voici les textes de Strada, *De bello belgico*, édit. de 1635; pp. 374 et suiv.: « *Albanus Bruxellas ingressus, recte ad Gubernatricis sedem vadit, ejusque manum cursim osculatus, in aedes* Culemburgicas *divertit, Gubernatrice palatium occupante .... Haec dum gererentur, consultabat in aedibus* Culemburgicis *cum Belgarum primoribus.* » Puis vient le récit de l'arrestation.

(3) *Geschichte des Abfalls der vereinigten Niederlande von der spanischen Regierung*, p. 421 (œuvres compl., édit. de 1836, VIII) : « *Bezog er einstweilen das* Kuilemburgische *Haus, dasselbe worin die Geusenverbrüderung ihren Namen empfangen hatte, und vor welchen jetzt durch einen wunderbaren Wechsel der Dinge, die spanische Tyrannei ihren Zeichen aufpflanzte!* »

ici sur quoi repose la version adoptée généralement, et sur quoi repose aussi la contradiction qui a surgi.

Pontus Heuterus (1) affirme que le duc d'Albe se fit précéder par un économe pour lui préparer un logement à Bruxelles, jusqu'au départ de la Gouvernante, et que, à son entrée à Bruxelles, il alla occuper *l'hôtel de Jauche*, non loin du palais d'Egmont.

Cette énonciation isolée avait passé inaperçue ; mais voici tout à coup surgir une série de manuscrits nouvellement publiés qui la confirment :

Pontus Payen, dans ses Mémoires (2), rapporte ainsi la convocation du Conseil d'État à l'issue de laquelle eut lieu l'arrestation des deux comtes : « Le duc d'Albe envoya prier lesdits comtes de se trouver *en la maison de Jasse* où il était logé . . . . »

Les *Mémoires anonymes* (3) disent de leur côté : « Le duc d'Alve fut conduict *au logis de Madame de Jasse*, près du logis du seigneur comte d'Egmont, hors la première porte de Caudeberghe . . . . , » et plus loin, en parlant des deux comtes, ces mémoires ajoutent qu'ils furent « enserrez séparément en chambres *dudict logis de Madame de Jasses.* »

On lit, en outre, dans un interrogatoire que fit subir en 1576 le prince d'Orange au conseiller del Rio, et qui est

---

(1) *L. cit.*, Addit. libr. XVIII, p. 428 : « *Posthaec, misso Bruxellam familiae dispensatore..., in comitatum venit Namurcensem. Divertit* ad aedes Jasseas *juxta Egmondi palatium.* »

(2) Publiés par la Société de l'hist. de Belgique, II, p. 27.

(3) *Ibid.*, BLAES, *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, I, pp. 43 et 49. Ce sont les mémoires attribués a Janus GRUTERUS, par MOTLEY, II, p. 227.

déposé aux archives de Lille (1) : « après que le duc fut arrivé au Pays-Bas, estant encores la Duchesse par deça, feist assembler en son logis qu'estoit la *maison de Jasse*, les seigneurs de Berlaymont, etc. »

Enfin Van Vloten (2) cite une annotation contemporaine copiée par lui aux archives de La Haye, et où se trouve cette mention bien formelle : « estant le duc d'Alve arrivé à Bruxelles, il print pour son logis *l'hostel de la veufve Mons. de Jausse.* »

Le nom de Jasses ou de Jauche (*Jaceanus*) était porté au XVIe siècle par la famille de Coutereau (3), dont l'hôtel occupait le n° 1 de la rue de Namur, au coin de la rue des Petits-Carmes. Cet hôtel était bien dans la même rue que l'hôtel de Culembourg, mais il en était complétement séparé par l'hôtel de Sart (aujourd'hui la Cour des comptes) : il est donc absolument impossible d'admettre que le duc d'Albe ait occupé et l'hôtel de Culembourg et l'hôtel de Jauche, et que l'arrestation des comtes d'Egmont ait été opérée à la fois dans les deux hôtels, qui n'ont pas été momentanément réunis, puisqu'ils n'étaient pas susceptibles de l'être, à raison de leur non-contiguïté.

Pour éclaircir cette question et faire disparaître la contradiction évidente de deux versions tout à fait incompatibles,

---

(1) D'après L.-Ph.-C. Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche Geschiedenis opgezameld uit de archiven te Ryssel*, I, p. 321. Une copie de cet interrogatoire qui existe dans les archives de Gand, et qui provient de l'abbaye de Saint-Pierre, avait déjà été publiée par M. de Saint-Genois, dans le *Messager des sciences historiques*, 1838, p. 469.

(2) *Nederlands opstand tegen Spanje in zyn eerste ontwikkeling en voortgang* (1567-1572), Utrecht, 1860, I, p. 5, note 1.

(3) Butkens, *Suppl. aux Trophées de Brabant*, I, p. 161.

s'excluant l'une l'autre, il fallait songer d'abord à chercher, aux archives de Bruxelles, quelque trace relative au premier séjour du duc d'Albe; mais cette source si abondante de renseignements est ici restée muette. M. Gachard, consulté, n'a pu trouver aucune indication de comptabilité ou autre relative au premier séjour du duc d'Albe à Bruxelles (1).

C'est donc au raisonnement seul que l'on peut recourir ici, pour découvrir laquelle des deux assertions, toutes deux contemporaines ou quasi contemporaines des faits, doit décidément prévaloir.

Le recours aux formes judiciaires : assignation en due forme, à comparaître endéans les trois quinzaines, proclamée à son de trompes, et affichée aux bailles du palais, puis condamnation par défaut, ce recours fut employé par le duc d'Albe, pour la confiscation des biens du comte de Culembourg; un tel respect des formes judiciaires démontre bien que Marguerite de Parme, qui moins que lui aurait passé au-dessus de celles-ci, ne se serait pas emparée par anticipation d'un hôtel appartenant à un des plus grands seigneurs de la cour, descendant des ducs de Bourgogne (2) apparenté à des membres du Conseil d'État, à des chevaliers de l'Ordre, adhérents du pouvoir ou au moins ménagés par lui (3). On était, en effet, à une époque où d'Egmont et de

(1) Lettre de M. l'archiviste général, A, n° 2420. Voy. du reste, *Hist. de Brux.*, I, p. 412, III, p. 369; Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, II, p. 280, note 2; Motley, II, p. 227 et 238, qui parlent de la *maison de Jauche*.

(2) Par Jeanne de Bourgogne, sa bisaïeule, épouse de Gaspard de Culembourg, et fille d'Antoine, dit le *Grand-Bâtard*.

(3) Voici les alliances de la maison de Pallant, d'après Te Water : Lalaing, Luxembourg, Bourgogne, Manderscheit, de Berghes, Waldeck, Grimbergen, de la Marck, Warfusée, Mérode, Hornes, Egmont, Wassenaer, Obbendorf, Schwarzenberg, Haren, Schimmelpenninck, Bentinck, etc.

Hornes n'étaient pas arrêtés encore, puisque c'est précisément dans l'hôtel de Culembourg qu'ils le furent d'après la narration ici discutée; le comte de Hoogstraeten, cousin de Florent de Culembourg, eût-il même accepté une convocation à laquelle il fut sur le point de se rendre, dans un hôtel appartenant à son parent et dont celui-ci aurait été arbitrairement spolié?

D'un autre côté, il est impossible d'admettre que le comte de Culembourg, dont les mauvaises dispositions envers les Espagnols ne peuvent être mises en suspicion, ait pensé un seul instant à céder bénévolement son hôtel *tout meublé* (1) à celui surtout qui, pour traiter avec lui, n'aurait pu lui laisser ignorer sa qualité d'envoyé de Philippe II, et dont les précédents avis hostiles aux habitants des Pays-Bas étaient connus de tous.

En vain l'on invoquerait, à l'appui de la thèse contraire, ce fait que la fuite et la mort d'un grand nombre de seigneurs belges avait dépeuplé les belles habitations dont Bruxelles s'enorgueillissait alors, et que les lieutenants du duc d'Albe s'empressèrent de s'y loger : Frédéric de Tolède occupa l'hôtel d'Egmont, Vargas l'hôtel de Hoogstraeten, le trésorier Schetz la maison de Bouton au Sablon, de Noircarmes celle du marquis de Berghes (2), sans compter la maison de Jauche, puisqu'un Coutereau figure parmi les signataires du Compromis (3).

Quant à ce dernier fait, il est à remarquer qu'en 1567 le

---

(1) Voy. sur ce mobilier, SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 53.
(2) WAUTERS, *Mémoires de Viglius et Hopperus*, p. 200, à la note.
(3) TE WATER II, p. 326, et III, p. 507.

propriétaire de la maison de Jauche était non pas Jean de Coutereau (1), mais la dame de Jauche, qui vécut veuve depuis 1561 jusqu'en 1621 (2), au surplus, le signataire du Compromis n'était pas Jean de Coutereau, fils de celle-ci, mais Maximilien de Coutereau (3).

Il y aurait encore à élaguer des autres faits, l'occupation de la maison de Bouton par le trésorier Schetz : le seigneur Gaspard Schetz, trésorier général, était belge, et même allié par son fils, seigneur de Heyst, à la famille de Marnix (4); il s'était fortement signalé par son opposition au cardinal de Granvelle, et cette hostilité était réciproque (5); il ne peut donc, du moins à cette date d'août 1567, être considéré comme un des lieutenants du duc d'Albe, et certes il ne se fût pas cru autorisé par l'arrivée de celui-ci à s'emparer du logis d'autrui.

Reste l'occupation des hôtels d'Egmont, de Hoogstraeten et de Berghes, par Frédéric de Tolède, Vargas et Noircarmes; mais ces faits sont évidemment postérieurs à l'arrivée du duc d'Albe, puisqu'alors les comtes d'Egmont, de Hoogstraeten, et le marquis de Berghes, n'étaient ni morts, ni exilés, ni même compromis, car on les convoquait encore au Conseil en leur qualité de chevaliers de l'Ordre, et le comte de Hoogstraeten, parti pour l'étranger porteur de

---

(1) *Mémoires de Pontus* Payen, II, p. 27, à la note.

(2) Voir son épitaphe et celle de son mari, dans Butkens, Suppl. aux *Trophées de Brabant*, I, p. 161.

(3) Te Water, II, p. 326.

(4) Butkens, *Trophées de Brabant*, II, p. 263.

(5) Groen van Prinsterer, I, p. 138; *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, VIII, p. 649.

lettres de recommandation de la gouvernante datées du mois d'avril 1567, avait même reçu du duc d'Albe une réponse, en apparence amicale, à une lettre où il s'excusait d'être retenu à l'étranger par une blessure à la main (1).

L'occupation de leurs hôtels est donc postérieure à l'arrivée du duc d'Albe, et on ne peut en tirer argument pour rendre vraisemblable celle de l'hôtel de Culembourg.

Enfin quelle circonstance aurait donc bien pu engager le duc d'Albe à ordonner le 28 mai 1568, la démolition d'un hôtel occupé par lui depuis le 22 août 1567, jusqu'au 10 avril 1568 (2), ou au moins jusqu'au 13 janvier de cette année après le départ de la gouvernante, c'est-à-dire pendant plusieurs mois? Cette démolition n'aurait-elle pas été même interprétée comme un remords de l'acte odieux de l'arrestation, qui, par hypothèse, s'y serait perpétrée ; n'est-ce pas là précisément pourquoi Prescott (3), imbu de l'idée que l'arrestation avait eu lieu à l'hôtel de Culembourg, appelle la résolution d'abattre cet hôtel « un acte d'une nature singulière? » Pour toute vengeance contre l'*hôtel des Gueux*, ne suffisait-il pas au duc d'Albe d'y avoir arrêté et détenu deux de ses principaux ennemis, et n'aurait-ce pas même été un raffinement de laisser subsister leur prison?

---

(1) *La défense de Messire Antoine* DE LALAING, pp. XXVI, 73 et 136. Il est dès lors inutile de faire remarquer que l'envoi des bagages et mulets du duc d'Albe à l'hôtel de Hoogstraeten, au commencement du mois d'août 1567, s'il a réellement eu lieu (GROEN VAN PRINSTERER, III, p. 113), avait été fait à titre bienveillant et provisoire.

(2) SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 24, produit les diverses dates assignées par les auteurs au déménagement du duc d'Albe et à son établissement au palais ; SCHOTEL au surplus, verse dans l'erreur que le duc d'Albe avait habité l'hôtel de Culembourg.

(3) III, p. 100.

L'invraisemblance, l'impossibilité même de la version de Strada et des auteurs qui l'ont inspirée, est donc manifeste et flagrante, et c'est à l'hôtel de Jauche, non pas à l'hôtel de Culembourg, qu'a eu lieu l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes.

La confusion s'explique par le fait que les deux hôtels étaient situés dans la même rue, du même côté, à peu de distance l'un de l'autre; que Pontus Heuterus, comme les Mémoires anonymes, a déclaré que l'hôtel de Jauche était près du logis du comte d'Egmont, ce qui a pu faire penser au voisinage immédiat où se trouvait l'hôtel de Culembourg, enfin que, jusqu'en ces derniers temps, on n'avait pas compris ce que c'était que cette maison *de Jasse*, dont M. de Saint-Genois avait même fait la maison *de chasse* du duc d'Albe, où celui-ci aurait réuni le conseil (1).

L'auteur des *Mémoires anonymes*, Pontus Payen, del Rio, Pontus Heuterus, etc., étaient contemporains, et plusieurs d'entre eux étaient présents à Bruxelles (2); les autres auteurs, parmi lesquels Strada, né seulement en 1572, n'ont connu ces événements que de loin, et une relation erronée,

---

(1) *Messager des sciences historiques*, 1858, p. 469.

(2) En ce qui concerne l'un d'eux, voici ce que dit Motley, II, p. 33, de la créance à lui accorder : « Pontus Payen, contemporain, presque toujours bien informé, que sa position comme catholique wallon, comme noble et comme fonctionnaire, met nécessairement en contact avec un grand nombre de personnages mêlés aux événements qu'il raconte, mérite la plus grande confiance. » On a cependant vu plus haut que Pontus Payen confondait le *Compromis* et la *Requête*.

Quant à Pontus Heuterus, bien renseigné sur certains points, il l'est très-peu pour d'autres; c'est ainsi qu'il fait passer le cortége des confédérés par la rue des Pierres qui du Marché-aux-Poissons d'alors conduisait à la Cour (*l. cit.*, p. 398), mais qui est bien loin de la rue des Petits-Carmes et de la Place Royale d'aujourd'hui (*viâ a foro fiscario ad Aulam vulgo* via Lapidea *dicta*).

transmise de l'un à l'autre, a failli perpétuer la fable. C'est bien positivement *in aedibus Jaceanis*, à l'hôtel de Jauche, que le duc d'Albe s'installa, qu'il réunit le conseil et enfin que l'arrestation eut lieu.

L'erreur toutefois aura eu son côté utile; car Eytzinger, qui y versait, a représenté le local où l'arrestation a eu lieu, et si ce dessin est fidèle, il nous reste au moins aujourd'hui une représentation de la grande salle historique de l'hôtel de Culembourg (1).

III.

Quelques détails personnels sur Florent de Pallant, comte de Culembourg:

La ville forte de Culembourg (2) (*Culenborg*, aujourd'hui *Kuilenburg*), actuellement partie de la province de Gueldre, formait un territoire indépendant, une sorte de petit royaume,

(1) Aitsingerus, *De leone belgico*, entre les pp. 69 et 70. Ce dessin représente simultanément divers épisodes qui ont eu lieu prétendument tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel de Culembourg : la réunion du conseil, l'arrestation des deux comtes, leur escorte, etc. Le dessin publié en 1583, quinze ans après la destruction de l'hôtel, a pu être tracé d'après des souvenirs personnels qui le rendent ainsi relativement précieux. M. de Reiffenberg, dans la *Biographie universelle*, v° Eytzinger, dit que les planches de cet ouvrage sont très-curieuses, et retracent l'aspect ancien des villes et châteaux des Pays-Bas.

La planche d'Aitsingerus a été copiée par Bor, *Historie der nederlansche oorlog*, édit. de 1621, p. 131.

(2) Voy. beaucoup de détails intéressants sur Culenborg ou Kuilenburg et sur ses seigneurs, chez Isaac le Long, *Kabinet van Nederlandsche Oudheden*, VI; Voet van Oudheusden (déjà cité); Van Spaan, *Inleiding tot de Historie van Gelderland*; Pontanus, *Historia Gelrica*, etc. Ce dernier, p. 158, cite un acte de 1281, où la ville est appelée « *Castrum dictum* Culemburg. »

dont les seigneurs s'intitulaient *Nous*, et étaient ordinairement nommés *Edele Heeren* (1), et même qualifiés de *Reguli* (2).

Une ancienne famille qui possédait, depuis le XIIe siècle, Culembourg avec les villages voisins : Everdingen, Golberdingen, Zyderveldt, Redingen et Honswyck, avait, au commencement du XVIe siècle, pour derniers représentants, deux femmes, les deux dames de Culembourg, Elisabeth (ou Ysabeau), et Anne, filles de Gaspard de Culembourg et de Jeanne de Bourgogne (dont le père était le Grand-Bâtard de Bourgogne, Antoine, fils du duc Philippe).

Tandis qu'Anne épousait Jean, baron de Pallant, seigneur de Wildenberg, Witthem, etc., grand bailli du pays de Fauquemont, Ysabeau s'unissait à Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, d'Estrées et de Merbes, Stathouder de Hollande.

Celle-ci et son mari jouèrent un certain rôle à la cour de

---

(1) VAN SPAAN, l. cit., III, p. 235. Cette indépendance, reconnue par Charles-Quint (*ibid.*), donna néanmoins lieu à des débats avec les Etats. NYHOFF, *Bydragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, I (1837), p. 1.

(2) TESSCHENMACHER, *Annales Cliviae*, édit. de 1638, pp. 476, 477; édit. de 1721 (DITHMAR), p. 481, LE LONG, *l. cit.*, p. 115; Archives de l'Etat à Liége, MS. généalogique de LEFORT, VI, p. 221. STRADA se sert de cette expression de *Regulus*, pour l'appliquer à Philippe de Bourgogne (édit. de 1643, p. 183. On aurait cependant tort d'attribuer une trop grande importance à la qualification de *Regulus*, car on la retrouve assez souvent dans les auteurs du XVIe siècle : Richardi DINOTHI, *De bello civili belgico*, etc., p. 81 : *Anciantius regulus;* Ponti HEUTERI, *Rerum austriacarum libri XV*, etc. (dans ses œuvres complètes), pp. 353 et 354 : *Thermaei regulus*, *Bignicurtius regulus*, etc.

LEFORT, dans la série des seigneurs de Culembourg, signale au XIVe siècle, un Culembourg, hermaphrodite (sans prénom), qui naturellement n'a pas fait souche.

Bruxelles; l'historien italien Leti (1) raconte même comme s'étant passés chez eux, les différents épisodes des amours de Charles-Quint avec celle qui devint mère de Marguerite de Parme, et qui était alors, d'après lui, la pupille d'Antoine de Lalaing et d'Ysabeau de Culembourg, *affettionato tutore ed affettuosa tutrice*. Plus tard, Charles-Quint éleva Antoine de Lalaing à la dignité de comte de Hoogstraeten, du nom d'une terre qu'Ysabeau de Culembourg avait, par donation, fait passer à son mari, et que celui-ci transmit à sa propre famille. La dame Ysabeau de Hoogstraeten apparaît comme dame d'honneur à la cour de Bruxelles, tandis que son mari passe pour être l'amant de la Gouvernante, et que tel de ses bâtards (il en eut plusieurs (2)) est en effet désigné par les auteurs, comme ayant eu pour mère Marguerite d'Autriche morte en 1530, ou Marie de Hongrie gouvernante jusqu'en 1555 (3)....

---

(1) Greg. Leti, *Vita del catolico re Philippo II, monarca delle Spagne*, I, p. 496. La version de Leti est fortement contestée : Voy. *Messager des sciences historiques*, 1836, p. 417; 1848, p. 420: *Comm. roy. d'hist.*, 3e série, VII (1865), p 339; Henne, *Histoire de Charles-Quint*, II, p. 398, d'après lesquels Jeanne van der Gheenst, la mère de Marguerite de Parme, se trouvait au service, non d'Antoine, mais de Charles de Lalaing, époux de Jacqueline de Luxembourg. M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, v° Leti, dit, à propos de l'ouvrage cité, que la véracité de l'auteur y est suspecte, et qu'il entremêle son récit de digressions fatigantes.

Ce Charles de Lalaing fut le grand-père de notre Florent de Culembourg, dont Antoine de Hoogstraeten était le grand-oncle.

(2) Cela était dans les mœurs de l'époque : on signale les trente bâtards de Gérard de Culembourg; le fils d'un de ces bâtards, épousa Hélène, fille naturelle du comte de Hoogstraeten (Voy. Schotel, *Floris I*, etc., aux notes, p. 4, note 10).

(3) Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, IV, pp. 56, 354 (note 1), et 358; VII, p. 305. Cfr. de Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 1164; Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles de Belgique*, II, v° Lalaing.

Des deux sœurs de Culembourg, la dame de Pallant, seule, eut un fils, Everard, qui épousa Marguerite (et non Anne), fille de Charles de Lalaing, chevalier de l'Ordre, nouvelle union avec la famille du comte de Hoogstraeten. Everard (Erard) de Pallant participa aux honneurs auxquels ses alliés étaient élevés par Charles-Quint : depuis 1520, il était, étant encore mineur, devenu seigneur libre de Pallant (1); il possédait en outre les seigneuries de Witthem, de Wildenburg, Heyden, Oostcamp, etc.

En 1540, moururent presque en même temps, Antoine de Lalaing, et son neveu Everard de Pallant; le seul héritier mâle de celui-ci était son fils Florent, né en Bourgogne ou plutôt originaire de ce pays (2). Il était âgé de trois ans; sa mère était en état de démence (3); aussi sa grand'tante, Ysabeau de Culembourg, comtesse de Hoogstraeten, se chargea-t-elle de l'éducation de l'orphelin, qui, en vertu d'un pacte de famille avenu en 1535 (4), se trouvait nu-propriétaire de Culembourg, dont elle restait usufruitière. Instruit et élevé, sous la direction de sa respectable parente, par les maîtres et les professeurs les plus distingués, le jeune Florent fut bientôt envoyé à Bruxelles pour y compléter son éducation, et, en sa qualité de page de la Gouvernante, il eut son appartement à la cour (5).

Quand Charles-Quint abdiqua en 1555, il ne voulut pas

---

(1) Voet van Oudheusden, p. 165; Schotel, *Floris I*, etc., aux *Aanteekeningen*, p. 6, note 17.
(2) Cfr. Leti, l. cit., I, p. 463.
(3) Schotel, *Geschied*, etc., p. 3. Elle mourut en 1593.
(4) Voet van Oudheusden, p. 175; Schotel, *Floris I*, p. 4.
(5) Schotel, *Geschied*, etc., p. 4.

quitter le pouvoir sans combler de faveurs le jeune Florent de Pallant, alors âgé de 18 ans; il l'arma chevalier de ses propres mains le 24 octobre 1555 (1), la veille même de son abdication : trois jours auparavant, le 21 octobre, l'empereur (2) avait élevé Florent de Pallant à la dignité de comte de Culembourg, faveur accordée à la vieille dame de Hoogstraeten, en faveur de son petit-neveu (3); Ysabeau de Culembourg, alors âgée de 81 ans, en passant de vie à trépas le 9 décembre 1555 (4), ne tarda pas à laisser se consolider la pleine propriété du nouveau comté de Culembourg (5) dans les mains de Florent de Pallant, qui se vit ainsi

(1) Nyhoff, *Bydragen*, I, p. 24; Schotel, *Floris I*, etc., chap. II, note 14 aux *Aanteekeningen*, suppose que cette faveur extraordinaire fut octroyée à Florent de Culembourg, à propos de quelque fait d'armes où il s'était distingué.

(2) Cet acte est attribué à Philippe II par certains écrivains comme le Long, *l. cit.*, p. 115 (cfr. cependant p. 125), et Tesschenmacher, p. 481, édit. de 1721 (cfr. cependant le tableau en regard). Voet van Oudheusden, p. 196, reproduit l'intitulé du diplôme : « Charles, par la divine Clémence, empereur... »

(3) Schotel, *Geschied*, etc., p. 4; *Floris I*, etc., p. 7.

(4) Voet van Oudheusden, p. 191; Schotel, *Geschied*, etc., p. 14. Le même auteur, *Floris I*, etc., p. 6, et aux *Anteekeningen*, p. 5, note 14, et p. 8, note 26, donne des détails sur des fondations faites en Belgique par Ysabeau de Hoogstraeten et par son mari Antoine de Lalaing : une confrérie du Saint-Sacrement et une bourse au collége de Standonck à Louvain, une maison d'orphelins à Hoogstraeten (dont les titres sont aux archives de l'Etat à Arnhem); ils donnèrent en outre des statuts à la chambre de rhétorique les *Eglantiers* de Hoogstraeten (Voy. *Comm. roy. d'hist.*, VIII, p. 317; Willems, *Belgisch Museum*, 1843, pp. 377 et suiv. Le tombeau des deux époux, d'après Schotel, se voit encore dans l'église de Sainte-Catherine à Hoogstraeten, où, dit-il, il excite l'admiration des connaisseurs.

(5) Voy. à ce propos les lettres de privilége du 9 décembre, et l'investiture, avec prestation de serment des bourgeois de Culembourg, actée le 19 du même mois (Le Long, *l. cit.*, pp. 125 et 126), en présence du s^r de Trazegnies, beau-frère, et le comte de Hoogstraeten, cousin de Florent de Pallant (Schotel, *Geschied*, etc., p. 4; *Floris I*, p. 8).

à la tête d'un comté, de trois seigneuries libres ou baronnies, et d'environ trente seigneuries, et l'un des plus riches seigneurs de Gueldre, Zélande, Utrecht, Munster et Juliers où elles étaient situées (1).

Dans les premières années du règne de Philippe II, le jeune et brillant comte de Culembourg apparait à la cour de Bruxelles où il a son hôtel, comme il en a un second à Utrecht (2); dans la capitale des Pays-Bas, il mène un train princier avec cinquante serviteurs à brillante livrée galonnée d'argent, soumis à un majordome appartenant à la noblesse, et avec plus de cent chevaux dans ses écuries (3). Il se concilie l'amitié des principaux seigneurs de la cour, d'Orange, d'Egmont, de Hornes, de Mansfeld, et autres, par sa pénétration, son esprit fin, son jugement droit, et ses manières distinguées, qui en font un ami sûr et un homme de cour accompli (4).

---

(1) Schotel, *Floris I*, etc., cite p. 11, dans les *Bylagen* (p. 63 de la 2e partie), le testament de Florent de Culembourg, où sont énumérées ses seigneuries et propriétés; on y lira aussi les annotations de Schotel. Voy. également Nyhoff, *Bylagen*, I, p. 25.

(2) Schotel, *Geschied*, etc., p. 5 et à la note 4.

(3) Nyhoff, *Bydragen*, III (1842), 2e partie, p. 49; Schotel, *Geschied*, etc., p. 3, cite ce passage d'un écrit de Florent II, à propos de son père : « *Hy was te voren van grote state, hebbende als een Heer van zyn qualiteyt, op syn stal, uyt eygen bueydel over de hondert paerden, en huys, taeffel ende andere dispense naer advenant.* » Voy. aussi Id., *Floris I*, p. 12, et aux *Anteekeningen*, p. 9, note 12, où sont dénommés ses serviteurs : « *Hoefmeester, pages, cocs, bottelgiers, palfreniers, silverbewaerders, bewaerders der garderoob, harnascamer, enz.* »

(4) Voici les expressions de Schotel, *Geschied*, etc., pp. 5 et 7. « *Zyn doordringen verstand, fyn vernuft, juist oordeel, en zyne hoffelyke zeden... Als vriend, was hy getrouw, hulpvaardig, mededeelzaam, en als hoveling oplettend, voorkomend, maar niet kruipend.* » Voici comment il achève

En 1557, à vingt ans, avec son contingent de 80 cavaliers armés et équipés par lui, il se rend en Picardie dans l'armée du duc de Savoie, et se signale à la bataille de Saint-Quentin (1).

Quand le mécontentement se met parmi les nobles, il se prononce aussitôt contre l'Espagne et l'on peut dire avec Schotel (2), qu'à partir de ce moment jusqu'à la Pacification de Gand, l'histoire de Florent de Pallant se rattache intimement à celle du pays.

En 1562, il accompagne Guillaume d'Orange qui se rend à la diète de Francfort contre le gré du roi et de la gouvernante, dans le but secret de pressentir les princes allemands sur leur appui dans la lutte contre le cardinal et contre l'inquisition (3).

En 1563 et 1564, comme d'Egmont le déclare dans un de ses interrogatoires (4), Florent de Culembourg prend part à la démonstration des livrées, pour permettre aux ennemis du cardinal de se reconnaitre par les chaperons et marottes, ou par le faisceau de flèches que portent leurs serviteurs au grand scandale des Espagnols. Granvelle ne s'y trompe pas :

---

le portrait dans *Floris I*, etc., p. 127 : « *Yver, schrandereid, voorzigtigheid, volharding heeft niemand hem betwist; opregting, eerlykheid, goede trouw straalde in al zyn verrigten door.* »

(1) Nyhoff, V (1847), 2e partie, p. 92, et Schotel, *ibid.*, p. 7; Id., *Floris I*, etc., p. 14.

(2) *Floris I*, etc., préface, p. II.

(3) Nyhoff, *l. cit.*; Schotel, *Floris I*, etc., p. 25, cite également les comtes d'Egmont, de Hornes, de Hoogstraeten et de Berghes, ainsi que le seigneur de Brederode, comme ayant accompagné le prince d'Orange.

(4) De Bavay, p. 233.

c'est un signe avant-coureur de la confédération des nobles opposés à l'Espagne (1).

Florent de Pallant avait 27 ans quand il épousa, en 1564, Elisabeth de Manderscheit-Blankenheim et ter Sleiden, qui appartenait au culte luthérien (2). Bien que précédemment il fût grand zélateur du catholicisme (3), il abjura, à cette époque, le culte de ses premières années, et adopta la religion réformée (4). Schotel affirme que les scandales des membres du clergé catholique à Culembourg furent un des motifs de cette conversion (5).

A en croire les partisans de l'Espagne, dès cette époque, Florent de Pallant aurait excédé la mesure, en ne se bornant pas à établir chez lui la liberté de conscience pour les protestants, mais en la supprimant pour les catholiques; il aurait senti néanmoins qu'il était allé trop loin, et, plus par crainte que par conviction, disent les agents de Granvelle (6),

---

(1) *Papiers d'Etat*, VII, p. 495 (trad. d'une lettre du 18 avril 1564) : « C'est une bien mauvaise affaire que celle de la livrée adoptée par ces seigneurs et leurs adhérents, non pas précisément à cause de l'invention des marottes et des chaperons qui est la moindre des choses; mais parce que de tels signes extérieurs annoncent une sanction à la ligue... dans la vue de se déclarer d'une manière plus positive, ils ont changé leurs emblèmes, en substituant aux marottes les flèches des réaux de Castille, lesquelles réunies en faisceau ne peuvent se rompre, mais que l'on brise en les prenant une à une. »

(2) Te Water, III, p. 406; Schotel, *Geschied*, etc., p. 4.

(3) Schotel, *Floris I*, etc., pp. 6, 15 et 16, où il est parlé de placards affichés à Culembourg, d'un anabaptiste brûlé vif, en 1562, et d'actes du culte catholique jusqu'en août 1564.

(4) Schotel, *ibid.*, p. 17, combat l'idée assez vraisemblable, à raison de son mariage, que Florent de Pallant aurait d'abord été luthérien, comme l'a écrit son contemporain Henri de Cuyck, évêque de Ruremonde.

(5) Schotel, *Geschied*, etc., p. 4; *Floris I*, etc., p. 16.

(6) *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, VIII, p. 651.

le comte de Culembourg avait depuis peu, en décembre 1564, rétabli la messe dans ses terres, après l'y avoir proscrite.

En janvier 1565, on voit notre personnage prendre une part active aux démarches pour obtenir de Philippe II la liberté de conscience et la révocation des placards sur la religion. A cette époque, il accompagne jusqu'à Cambray le comte d'Egmont qui va essayer de fléchir l'inexorable roi d'Espagne : Florent de Pallant avait même formé le projet d'abandonner momentanément sa jeune femme, à l'insu de celle-ci, et de suivre son ami jusqu'à Madrid (1); mais ses compagnons lui représentent les dangers auxquels ses opinions religieuses l'exposent de la part de l'inquisition, et obtiennent de lui qu'il reste dans les Pays-Bas.

A Cambray, il assiste au banquet d'adieux où l'archevêque Maximilien de Berghes est insulté (2) par Mansfeld et Brederode; Florent lui-même, quoique plus modéré que ceux-ci, en réponse à une plaisanterie de l'archevêque, mal dite ou mal prise, lâche ce propos : « Si vous veniez à mourir, il ne serait guère difficile de trouver cinq cents sujets de votre mérite pour vous remplacer sur le siége de Cambray (3). » A cette occasion, le 26 janvier 1565, à Cambray, un acte est rédigé, auquel Florent de Culembourg

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, VIII, pp. 651 et 652 : « J'entends, dit Bordey, que luy en a parlé au lougis du prince à plaine table avec propos assez ridicules, lui présentant des patenostres pour faire de l'ypocrite. »

(2) *Ibid.*, p. 684. Pero Lopez qui tient sa narration du comte de Culembourg, pense bien que celui-ci cache une partie de la vérité par amitié pour Bréderode; mais il le déclare plus modéré que les autres.

(3) *Ibid.*, p. 686.

appose sa signature écrite de son sang, et par lequel il s'engage avec plusieurs autres seigneurs, dont Brederode et le comte de Hoogstraeten, à venger d'Egmont sur Granvelle et tous auteurs ou complices, des dommages que leur ami pourra subir dans son voyage, engagement solennel qui est scellé du cachet du comte de Hoogstraeten, et remis à la comtesse d'Egmont (1).

On connait déjà, par ce qui a été dit plus haut, la part prise par Florent de Pallant, aux événements de 1565; cependant Schotel (2) ne considère pas comme démontrée la présence du comte de Culembourg à la première réunion en son hôtel des auteurs du Compromis; cet auteur a en vain recherché la preuve de cette présence dans les documents compulsés par lui; mais il induit de certaine *Remontrance* aux États-Généraux, présentée le 20 avril 1624, par Florent II (3), fils de Florent I, la conclusion que celui-ci avait tout au moins donné son assentiment à la réunion tenue en son hôtel, à laquelle Junius assista.

Mais pourquoi le comte de Culembourg, alors qu'il était à Bruxelles, se serait-il abstenu de paraître à une réunion chez lui? Si, au mois d'avril 1566, il mit sa demeure à la disposition de Brederode, c'est, on l'a vu, parce que, prévenu

---

(1) Groen van Prinsterer, I, p. 345 qui donne le texte de cet engagement.

(2) *Geschied*, etc., p. 16; *Floris I*, etc., p. 34.

(3) « *Hy* (Floris I) *heeft zich courageuselyck geresolveert, sonder eenige ommesien, sich te verbinden met vele principale edelen van dese landen om te diffenderen die vryheit des vaderlants, ende tot dien eynde in syn hoff te Bruessel, laten besluyten het verbond tegens die Spaensche tyrannye, die aengestelt was, om uytteroyen die waere gereformeerde religie, ende te onderdrucken die vryheit des vaderlants.* »

trop tard, il n'avait pu en personne arriver à temps. Il parait donc fort vraisemblable qu'il ne se borna pas à un assentiment purement passif et platonique au Compromis, lui qui précédemment déjà, n'avait nullement craint de se mettre en avant, et qui fut du reste, le point est admis, l'un des premiers signataires de cet acte important préparé ou projeté chez lui.

Il était, du reste, si bien considéré comme l'un des chefs du mouvement, que Pontus Payen (1) le place au premier rang, lorsqu'il parle en ces termes de la jeunesse brillante qui fomentait l'opposition à l'Espagne : « Il faisoit beau voir ceste belle trouppe de gentilshommes la plus part sans barbe, aultant accords et accomplis qui se pouvoient trouver en l'Europe, en tant que plusieurs d'entre eulx, oultre l'exercice des armes, estoient assez bien versez aux bonnes lettres, au demeurant fort escarbillatz et ignorans aux matières d'Estat, à cause de leur jeunesse. *Les plus signalez estoient Floris de Pallant comte de Cullembourg*, le comte Ludovicq de Nassau . . . . »

En avril 1566, ce rang fut consacré par le libre choix des nobles confédérés : Florent de Culembourg avec Louis de Nassau, de Berghes et de Brederode, furent élus chefs des nobles.

Après les scènes connues de la présentation de la Requête et du Banquet, ces derniers, sauf Louis de Nassau, quittèrent Bruxelles le 10 avril, accompagnés de 150 autres gentilshommes à cheval. En sortant de la ville, ils décharg-

(1) *Mémoires*, p. 131.

gèrent leurs pistolets en signe de démonstration militaire (1), et logèrent le soir à Malines; le lendemain Florent de Culembourg prenait la route de son comté, d'où il ne devait plus revenir à Bruxelles (2); le récolement de l'inventaire de son mobilier en décembre 1565 semble démontrer que, dès cette époque, il s'était décidé à ne plus remettre les pieds à la cour.

Après la présentation de la Requête, le comte de Culembourg prit encore une part active, vers la mi-juillet 1566, aux scènes d'Anvers, à l'assemblée de Saint-Trond et aux pourparlers de Duffel (3).

Abstraction faite de ces faits, il ne reparait plus en Belgique (4).

Ici les accusations des partisans de l'Espagne reprennent leur cours contre lui. Le comte de Meghem rapporte à Marguerite de Parme que des prêches protestants ont lieu publi-

---

(1) STRADA, I, p. 229. Il n'y a rien que de vraisemblable dans ce récit; SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 24, après avoir parlé de quelques nobles restés à Bruxelles, ajoute « *Of van Pallant hetzelve nu en dan betrokken heeft, is zeer twyffelachtig, zoo ja; dan moet hy zonder gevolg en in stilte gedaan hebben.* » Mais dans *Floris I*, p. 38, il s'approprie le récit de Strada, et le confirme à raison de documents puisés dans les archives de Culembourg et dans l'histoire de cette ville par VOET VAN OUTHEUSDEN, d'après lesquels la présence du comte était nécessaire dans son comté.

(2) C'est ainsi qu'on ne le retrouve pas au nombre des confédérés qui, le 25 août 1566, reçurent les *Lettres patentes en forme d'assurance que la Ducesse de Parme, Régente*, etc., *a donné aux gentilshommes confédérés ayant présenté la requeste* (impr. à Bruxelles, avec privilége de Son Alteze, par Michel van Hamont).

(3) SCHOTEL, *Floris I*, etc., ch. v, p. 40.

(4) SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 24, semble dire que Florent de Culembourg n'aurait quitté le Brabant qu'à l'arrivée du duc d'Albe. L'ordre de Marguerite de Parme du 2 février 1567 (Voy. ci-après) fait obstacle à cette supposition que l'auteur, du reste, n'a pas reproduite dans son *Floris I*, etc.

quement à Culembourg; Hinckaert ancien gouverneur de Florent (1), est envoyé auprès de lui, avec mission de faire rapport des « novelletés en fait de religion » dont il aura été le témoin; le rapport de Hinckaert est présenté en juin 1566 et transmis à Philippe II (2); ce rapport défavorable engage la Gouvernante à supprimer définitivement certain bref adressé par le pape Pie V à Florent de Pallant, bref que le nonce Julien Pavesi, archevêque de Sorrente, avait soumis à Marguerite, et dont la duchesse avait, dès avril, jugé prudent de suspendre la remise au destinataire (3). Strada ajoute aux motifs indiqués par Marguerite dans sa lettre au roi, la crainte qu'elle avait de voir le comte de Culembourg, de sa nature capricieux et peu maître de lui-même (4), traiter irrespectueusement le bref pontifical.

---

(1) De Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, p. 55 (Lettre du 12 juin 1566). Cfr. Gachard, *Corresp. de Philippe II*, I, p. 652.

(2) De Reiffenberg, *ibid.*; Gachard, *ibid.*, I, p. 420 : Lettre de Marguerite de Parme informant le Roi que, d'après une confidence du comte de Meghem, Florent de Pallant avait fait prêcher publiquement dans ses terres, et qu'il entretenait trois ou quatre prédicateurs hérétiques. Voy. *ibid.*, Lettre du 22 juin 1566 d'Alonzo del Canto au Roi.

(3) De Reiffenberg, *ibid.*, p. 58, Lettre de Marguerite du 21 juin : « Mais comme ledict comte tenoit aulcunes seigneuries au païs de Westphalen, hors de l'obéissance de V. M., où on disoit estre commenché lesdittes novellitez, et ne y pouvant obvier de mon authorité, j'avois par aultres voyes cherché moïen d'y remédier, se tenant la chose couverte, tant que ledict comte avec aultres gentilshommes du païs s'estoit advanché de me venir presenter requeste pour avoir abolition de l'inquisition, édits et placcarts cy devant dressez sur le entretiennement de la religion; et comme pour eviter plus grand inconvénient, je fus conseillée d'envoyer vers V. M., et d'entendre sur ce son bon plaisir, il m'avoit convenu temporiser, et neanmoings je ferois partout office pour si aulcunement je pouvois obtenir aultre chose de luy, en attendant le bon plaisir de V. M. qu'elle m'en vouldroit encharger. »

(4) Te Water, III, p. 207; Strada (édit. de 1643), p. 221 : « *Guberna-*

A cette époque cependant, Florent s'était bien gardé encore de se prononcer dans son comté, à raison des difficultés sans nombre qui surgissaient du contact des catholiques et des réformés ou des luthériens (1).

Ce n'est qu'après l'assemblée de Duffel, le 18 juillet, que le comte de Culembourg prend position, et protége les réformés, contrairement aux placards, en autorisant la prédication évangélique par Gerhard dit de Culembourg, à qui il permet de monter en chaire dans l'église de l'hôpital. En même temps, il fait enlever tous les insignes du culte catholique exposés hors des églises, ne voulant pas, dit-il, laisser d'occasion à une rupture de la paix publique (2). C'est ici que se place tout naturellement certain édit du comte en date du 30 de ce mois de juillet interdisant les injures aussi bien aux catholiques contre les protestants, qu'à ceux-ci contre ceux-là (3).

---

trix cujus sequi consilium jussus erat à Pontifice nuntius, haud probavit Culemburgio litteras apostolicas committi; ne forte, ut erat juvenis ingenio impotenti varioque, eas indecore susceperet haberetque. » Voy. aussi GACHARD, *l. cit.*, I, p. 422.

(1) Ces difficultés donnèrent lieu à un écrit imprimé à Louvain en 1566, et intitulé : *Nieuwe tydinghe van die van Culemborch. Item de supplicatie van die edelen Raet ende van borgheren van Culemborch* (SCHOTEL, *Floris I*, p. 38).

(2) « *Wyl hy syne gemeyne borgeren in rustelike vrede, liefde en eenigheyt wilde hadden.* » (SCHOTEL, *Floris I*, etc, p. 50, d'après un document des archives de Culembourg.) Voy. sur ce fait, une lettre du comte d'Egmont, chez GROEN VAN PRINSTERER, II, p. 345.

(3) « ... *Noch ook deese den anderen, haer mitborgren ende ingesetenen dewelke assisteren ende frequenteren de roomse religie ende exercitie derzelver, te beroepen, te beschimpen, te fortseren, noch te molesteren* » (SCHOTEL, *ibid.*, qui, p. 37, cite l'édit du comte du 30 juillet 1566, comme s'il précédait l'assemblée de Saint-Trond.)

Assurément ce n'était pas là gouverner dans le sens où Philippe II l'entendait; mais c'était agir avec sagesse et prudence, et l'histoire n'aurait rien à reprocher à Florent de Pallant s'il s'en était tenu là.

Voici la série des griefs qui sont signalés contre le comte de Culembourg, par les documents de source espagnole :

Le 30 septembre, les iconoclastes dévastent les églises de Culembourg; l'évêque de Ruremonde, Henri de Cuyck, rapporte que le comte est à leur tête; bien plus, Antoine Jean Ariens, décapité en 1569, déclare avant de mourir qu'il a pris part à ces actes de vandalisme, par autorisation et par ordre de Florent de Culembourg. Les assignations contre d'autres auteurs de ces faits, Allard de Goyer, etc., portent que le comte y était présent, et que notamment devant lui Roeloff Claesz a graissé ses souliers à l'aide des saintes huiles.

Le 3 octobre 1566, le duc Eric de Brunswick écrit à la Gouvernante que Florent a non-seulement ordonné de détruire les autels à Culembourg, mais qu'en outre il s'est fait porter à dîner en l'église, y a banqueté avec sa compagnie, y a commis mille irrévérences, et notamment y a donné le saint-sacrement à manger à son perroquet. Thomas Armenteros, secrétaire intime de Marguerite, écrit à Antonio Perez, le 17 novembre suivant, qu'enhardi par l'exemple de Florent de Pallant, un curé des environs de Culembourg prit l'hostie consacrée et pour montrer le miracle qu'elle ferait, la fit rôtir en disant aux siens : « Vous voyez que le Dieu de pain, sur lequel on a tant prêché, n'a ni chair, ni sang, qu'il n'est rien ! » Sur quoi, le curé prêcha ceux qui voulurent l'entendre. Un

autre curé, aussi voisin, et toujours sous l'égide du comte de Culembourg, fit la même chose (1).

Enfin, l'assignation décernée contre Florent de Pallant, à l'effet de comparaître devant le Conseil des Troubles, articule contre lui, que « n'ayant respect ny à Dieu ny au Roy ny a son honneur, il avoit faict briser tous les images tant à la ville de Culenburch que en aultres villages d'allentour, et en certain aultre lieu qu'il avoit auprès de nostre ville de Maestricht (2), et faict brusler en sa présence les ornements des églises, cloistres et chapelles et faict plusieurs aultres desordres (3). »

Telles sont les accusations; elles sont graves : les excès des Iconoclastes nulle part n'ont trouvé de partisans; Brederode lui-même les avait en horreur (4); il serait étonnant que le comte de Culembourg les eût permis, encore moins commandés; évidemment, lui qui deux mois auparavant, punissait les simples injures contre des catholiques, a été débordé, et n'a pu empêcher ces actes blâmables. Quant aux actes d'un fanatisme idiot qu'on impute au comte : ce festin dans l'église, etc., etc., ils sont encore moins vraisemblables (5); ils ont même paru tels au procureur général près

---

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, pp. 471 et 480.

(2) Il s'agit sans doute de Witthem. M. Rahlenbeck, *Le protestantisme dans les pays de Limbourg et d'Outre-Meuse* (*Revue trimestrielle*, XI, 1856, p. 90), cite cependant les quartiers d'Outre-Meuse comme ayant été affranchis des désordres des Iconoclastes.

(3) Te Water, IV, p. 249.

(4) Schotel, *Floris I*, etc., p. 52.

(5) On peut argumenter ici, par analogie, des accusations du même genre lancées contre Brederode, et que celui-ci dénie de la manière la plus expresse dans une lettre non suspecte adressée par lui à son ami Louis de Nassau.

le Conseil des Troubles qui s'est bien gardé de les mettre en relief, comme il l'eût fait sans doute s'il s'était agi de griefs réels, et qui s'est borné à citer *in globo* « d'autres désordres » dont Florent se serait rendu coupable.

Écoutons la défense du comte de Culembourg.

En novembre 1566, il s'explique à ce sujet avec son ami le prince d'Orange, et voici ce qu'écrit ce dernier à la Gouvernante, le 15 de ce mois : Florent de Culembourg est « mari des scandaulx et désordres » qu'on lui reproche ; il les a permis, plus par les conseils de son entourage, que de son propre mouvement, « pour estre bon et doulx seigneur (1) » et pour éviter les discussions avec ses bourgeois, fort animés à la nouvelle religion. Il fera restituer les deux églises paroissiales, les monastères, laissera les catholiques y exercer leur culte sous sa protection, *comme par le passé*, en laissant toutefois prêcher aussi ceux de la religion réformée « au lieu qu'ils sont acostumez (2). »

Quant aux accusations contenues dans son assignation, Florent de Pallant, dans une lettre adressée au duc d'Albe, le 12 février 1566 (3), a soin d'insérer cette phrase qui com-

---

Brederode y fait à propos de la gouvernante cette observation : « Pour elle luy seroict byaucoup plus duyssant que de prandre la payne de prester l'oreylle à ung tat de petys coseryes. » (Groen van Prinsterer, II, p. 99).

(1) M. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II*, II, p. 265, place, par erreur, ces paroles dans la bouche du Taciturne, comme justification du comte de Culembourg « ce bon et doux seigneur. » Les paroles de celui-ci en parlant de lui-même et de ses sujets, ont trait à ses efforts pour éviter la désunion, la désaffection de ses sujets à raison de dissentiments religieux (Voy. plus haut, p. 76, note 3).

(2) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, II, p. 269.

(3) Schotel, *Floris I*, etc., aux *Aanteekeningen*, p. 27, note 19.

plète sa justification : « Ores qu'il se fusse aucunement oublié en l'altération des choses dépendantes de la religion. »

Évidemment, il y a dans les accusations lancées contre lui à faire la part de l'exagération inhérente en général aux poursuites répressives pour les choses de la religion ; inutile donc de s'appesantir avec Schotel sur l'inimitié de l'évêque de Ruremonde envers Florent de Culembourg, sur le peu de créance à ajouter au dire d'un condamné qui abjure sa foi et accuse son maître, peut-être dans l'espoir de grâce de la vie, etc.

En outre, Florent de Culembourg, gentilhomme, chevalier, doit être cru sur sa parole, quand il oppose un démenti à des accusations de ce genre, alors surtout qu'il ne dissimule nullement la protection accordée aux protestants, protection qui seule suffisait pour le vouer à l'animadversion de Philippe II.....

Malheureusement un acte d'une nature étrange, presque inexplicable, se place ici dans la vie du comte de Culembourg, et permet de révoquer en doute sa parole. Cet acte est une lettre adressée par lui à Marguerite de Parme (1), et que voici en entier :

« Madame, ayant entendu que vostre Alteze soit mal informé à mon endroit sur le fait de la requeste dernièrement

---

(1) Cette lettre reproduite en entier par Backhuyzen van der Brink, *Studien en schetzen over vaderlandsche geschiedenis*, I, p. 27, l'a été par extrait dans les *Bylagen* de Nyhoff, V (1847), 2e partie, p. 95, qui la cite d'après une Revue hollandaise *De Gids* (le Guide, X, 1846, 2e partie, *Mengelingen*, p. 444); cette Revue a été compulsée par Schotel qui la cite, notamment page 5 des *Aanteekeningen* de son *Floris I*, etc., et qui cependant passe complétement sous silence le document ci-dessus.

à icelle de par les Confederez (comme on les appelle) présentée, n'ay sceu laisser faire cognoistre icelle, que n'ay oncques esté adverty ny du contenu, ny de la présentation de lad. requeste, comme aussy de tous aultres entrefaictz depuis le départ de la journée de Sainct-Tron, mestant retiré pour ne donner plus de mecontentement à Vre Alteze; supliant tres humblement icelle croire ce qu'en est à la vérité et me tenir à jamais pour très-humble et loyal vassal et très-obéissant de la Ma^té et de Vre Alteze, et prie le Créateur, Madame, maintenir Vre Alteze en longue vie et salutaire.

» De Witthem, le 15 mars 1567, de vostre Alteze, etc.

» (Signé) Floris de Pallandt. »

Pour l'honneur de notre personnage, on voudrait douter de l'authenticité de cette lettre incroyable où le comte de Culembourg qui prête son hôtel aux nobles confédérés réunis pour la présentation de la Requête, que Brederode déclare avoir informé « bien au long » de tout, et avoir trouvé « voulluntayre de se trouver » au rendez-vous convenu à Bruxelles (1), déclare n'avoir point été averti ni du contenu ni de la présentation de la Requête.

Comment, dira-t-on, le comte de Culembourg aurait-il eu l'illusion de croire que Marguerite se laisserait duper par une protestation semblable? Ne connaissait-elle pas à l'avance l'arrivée de Florent de Pallant à la tête de ses 150 cavaliers? Le comte de Culembourg n'est-il pas même représenté comme ayant insisté auprès de ses compagnons pour

(1) Lettre de Brederode, du 22 mars 1566. Groen de Prinsterer, II, p. 67.

qu'ils sollicitassent une réponse de la gouvernante (1)? L'apostille ne porte-t-elle pas dans son intitulé qu'elle lui a été remise (2)? La duchesse ne va-t-elle pas jusqu'à écrire au Roi, le 21 juin 1566, que Florent de Pallant a paru à la cour, dès le 5 avril, alors qu'il n'était pas encore arrivé? La conduite du comte n'a-t-elle pas même été le motif de l'ajournement porté à la remise du bref pontifical? Etc.

Mais si le mensonge patent et l'inadmissibilité des assertions de la lettre du 15 mars 1567 semblent devoir la faire repousser comme fabriquée dans le dessein de flétrir la mémoire de Florent de Culembourg, voici des motifs sérieux à l'appui de l'authenticité de ce document :

Le prince d'Orange, dans sa lettre du 15 novembre 1566 à la gouvernante, avait annoncé à celle-ci une lettre que se proposait de lui adresser Florent de Pallant (3); or, cette lettre fut vainement attendue par Marguerite à l'époque annoncée (4). La désorganisation se mettait parmi les nobles signataires du Compromis et de la Requête; on était alors à la troisième période de la Confédération (depuis le mois

---

(1) Pontus Heuterus, *l. cit.*, liv. XVI, ch. x, p. 399 : « *Flagitabant responsum confoederati, urgente Culemburgio...* » passage mal compris par Te Water, qui parle même d'une intervention directe de Florent de Pallant auprès de la gouvernante.

(2) Te Water, IV, p. 9 (Foppens), *Suppl. à Strada*, II, p. 324.

(3) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, II, 269.

(4) *Ibid*, p. 281, Lettre de Marguerite du 20 novembre 1566 : « En tant qu'il touche ce que vous a déclairé le seigneur de Culembourg, vous avez fort bien faict de luy en avoir aussy remonstré son tort. Il ne m'a riens escript; et quand il aura restitué les églises et service divin en leurs premiers estatz et faict sérieusement et par effect demonstration que ceste sienne faulte lui desplaist, Sa Majesté y pourra par après y avoir le regard qu'il conviendra. »

d'août 1566, jusqu'en mars et avril 1567), si bien caractérisée par Groen Van Prinsterer (1) : « période d'affaiblissement où beaucoup de protestants s'effrayent; la Gouvernante profite de ces dispositions, un accord avec les Confédérés prépare leur ruine; le découragement, l'intérêt, la trahison font le reste. On lève des troupes, on réduit les villes, on oblige ceux qui résistent à quitter le pays, et pour tout fruit d'une ligue si menaçante, il ne reste que le choix entre l'exil et une soumission absolue aux ordres du Roi. »

Or, le comte de Culembourg n'aura pas cru pouvoir différer plus longtemps la réponse promise au prince d'Orange; il sentait que son silence le compromettait de plus en plus : Ce qui prouve que telle était bien sa position à la fin de la période dont il vient d'être parlé, c'est que le 1er avril 1567, quelques jours après la date de la lettre à Marguerite de Parme, il adressa une autre lettre au comte de Meghem, ainsi conçue (2) où il est fait mention de la précédente :

« . . . Ne veulx laisser vous adviser que pieça ay fait cognoistre a Son Alteze le deu debvoir que recognois et desire d'accomplir comme loyal vassal vers le Roy mon prince naturel, n'entendant par confédération ou aultrement (comme aussy mon intention ne fust jamays autre), contravenir le serment et fidélité de ma part unefois promise, comme aussy m'asseure bien que vous pour vostre discretion ne voudrey aultre opinion de moy, ce que seray tousiours prest le montrer par effect comme gentilhomme et homme

(1) II, p. 2.

(2) Te Water, IV, p. 449; Schotel, *Floris I*, etc., p. 80, d'après Van Hasselt, *Stukken voor de vaderlandsche geschiedenis*, I, p. 179.

de bien. Atant, monsieur, je prie que le poureté de mes subjects puisse resentir vostre faveur en l'endroict les soldats de vostre charge (*A Monsieur, Monsieur le comte de Megem, Gouverneur et capitaine general de Gueldre*). »

La lettre au comte de Meghem et la lettre à la Gouvernante respirent les mêmes sentiments : la première confirme la seconde, et dès lors, il ne peut plus rester de doute sur le désaveu de la Requête, et le démenti à sa propre conduite, donnés par le comte de Culembourg . . . . .

Et, peut-on dire, si ce démenti est mensonger, n'en est-il pas de même des dénégations opposées par Florent de Pallant aux accusations relatives aux actes regrettables de fanatisme qu'on lui impute?

Ajoutons que le comte de Hornes, qui connaissait intimement le comte de Culembourg, et dont les terres n'étaient pas éloignées de celles de ce dernier, paraît avoir cru au fondement de ces dernières accusations, car il dit à Armenteros en parlant de Florent de Pallant, à propos des faits de violation d'hosties consacrées : « C'est un fou; il n'est pas juste que pour un mauvais beaucoup de bons souffrent (1). »

Quoi qu'il en soit de ces tergiversations, d'excès répréhensibles d'une part, de palinodies de l'autre, on ne doit pas oublier que le comte de Culembourg n'avait pas trente ans à l'époque où les faits se sont passés, et que, à cette époque agitée, il n'est pas le seul qui, à un moment donné, ait faibli, après s'être audacieusement mis en avant.

---

(1) Gachard, *Corr. de Phil. II*, I, p. 480.

Mais le temps de la longanimité n'était plus ; l'heure de la vengeance allait sonner.

Dès le 2 février 1567, on trouve le nom de Florent de Pallant, comte de Culembourg, au nombre des confédérés auxquels les archers de la garde, d'après un ordre formel de la Gouvernante, doivent refuser l'entrée de Bruxelles s'ils s'y présentent (1) ; c'est sans doute cet acte de rigueur qui, porté à la connaissance de notre personnage, l'aura enfin déterminé à écrire à Marguerite de Parme la lettre, si longtemps retardée, dont il a été parlé plus haut.

Puis le duc d'Albe ne tarda pas à comprendre Florent de Pallant parmi les premiers individus traduits devant le Conseil des Troubles (2) ; le 19 janvier 1568, des lettres patentes furent impétrées par le procureur général du Bois, avec mandat à François de Knibbere, premier huissier d'armes du Conseil privé et du Grand Conseil (3), d'appréhender

---

(1) Te Water, IV, p. 422.

(2) Gachard, *Corr. de Phil. II*, II, p. 7, lettre du 19 janvier 1568, du duc d'Albe au Roi : « Comme il existe des charges suffisantes... contre le comte de Culembourg, des lettres de citation ont été publiées... »

(3) Schotel, *Floris I*, etc., p. 66 ; Cfr. *La défense de messire Antoine de Lalaing*, p. 14. Voici la formule dispositive de ces lettres patentes : « Pour ce est-il.... si prendre ne appréhender ne le pouvés, l'adjournés et appellés par édit et cry public, sur peine de ban perpétuel et confiscation de biens, à comparoir en personne dans trois quinzaines prochainement venans, dont la premiere quinzaine lui assignerez pour le premier jour, autre quinzaine pour le second jour, et la troisieme quinzaine pour le dernier et peremptoire jour de droit, sans attendre autre, par devant nostredit cousin le duc d'Alve, en nostre dite ville de Bruxelles, ou en tel autre lieu que lors il sera èsdits noz Païs-Bas...

» Et pour ce comm'entendons que ledit comte de Culembourg s'est retiré et absenté de nosdits païs, nous voulons, en ce cas, que ledit adjournement et exploit, qui par vous sera fait par edit et cry public aux bailles de nostre dite cour, en cette ville de Bruxelles, affigeant aux portes d'icelle court

au corps le comte de Culembourg pour l'amener devant le duc d'Albe à fin d'y être jugé.

Le même huissier n'ayant pu saisir l'assigné, à raison de son absence, renouvela, le 24 janvier, l'assignation à comparaître à la bretesque à trois quinzaines, en la proclamant au son de six trompes, et en l'affichant aux bailles du palais; puis, le 31 janvier, eut lieu à Culembourg l'insinuation des lettres patentes qui furent affichées aux portes des principales églises, afin que le comte ne pût prétexter d'ignorance (1). Peu après Bauduin van der Boe et Pierre de S. Pierre allèrent prendre possession de la ville, du château et du comté de Culembourg, déclarèrent les habitants affranchis de leur serment d'obéissance, inventorièrent les biens meubles et immeubles du comte. L'administration du comté fut confiée à Gédéon Van der Hoeve, receveur général de Gueldre, et peu après à Jean de Cuyck, père de l'évêque de Ruremonde; les receveurs et intendants du comte, sauf les catholiques, furent remplacés (2).

Florent de Culembourg, qui était alors dans sa terre de Pallant, reçut avis le 5 février 1568, par ses gens de Culembourg, de l'ajournement fait par cri public aux bailles, à l'instance du procureur général du roi. Le 12 février, il dépêcha vers le duc d'Albe, Jean Deschamps avec requête, à

---

copie de ces présentes, ensemble de vostre dit exploit, en l'insinuant au dernier domicile en nosdits pais dudit comte de Culembourg, et affigeant aussi semblables copies aux values et portaux de la principale église illec... »

(1) Schotel, *ibid.*, p. 68 et aux *Aanteekeningen* du même ouvrage, p. 27, note 19.

(2) *Ibid.*, pp. 66 à 69.

l'effet d'impétrer prolongation à six semaines du terme péremptoire, et provision de se défendre par procureur, « vu la juste peur de comparoir en personne. »

Le 13 février, Florent de Pallant rédige une protestation devant notaire contre l'injustice et l'outrage qui lui sont faits par l'assignation, protestation renouvelée le 18 mars à Cologne et écrite sur parchemin (1).

Le 7 mars 1568, il envoie à Bruxelles Duuren et Hamburch, avec procuration et instruction, aux mêmes fins que précédemment Jean Deschamps.

Dans sa seconde lettre au duc d'Albe, rédigée en latin, le comte de Culembourg déclare choisir pour défenseurs maîtres Thierry Liffelt (2), Henri Ameidanus, Gerard Cusius, André Wesembeck, Michel Borckholtz, avocats et procureurs au conseil de Brabant.

En vain l'archevêque de Cologne, l'évêque de Munster, l'évêque de Liége, le duc de Juliers, le comte de Renneberg, Jean de Nassau, Berlaymont et Noircarmes, parmi lesquels des amis dévoués de l'Espagne, intercèdent-ils pour obtenir en faveur de Florent de Pallant, délai et faculté de se défendre par mandataire; le duc d'Albe reste inexorable.

Le 28 mai 1568, intervint la décision qui, outre la destruction de l'hôtel et l'érection de la colonne commémorative, prononçait contre le comte de Culembourg prise de corps et de biens et bannissement du royaume (3), condamnation

---

(1) *Ibid.*; Nyhoff, *Bydragen*, I, p. 24; Voet van Oudheusden, p. 231.

(2) Thierry de Liesvelt, dont il est ici question, fut un des défenseurs des comtes d'Egmont et de Hornes, *Belgique judiciaire*, XXVIII, p. 224.

(3) Voici le dispositif de cette sentence, d'après Marcus, *Sententien en Indagingen van den Hertog van Alva uitgesproken en geslagen in zynen*

dont le comte de Culembourg porta sans doute le poids aussi légèrement que son cousin et consort, le comte de Hoogstraeten qui, en juin 1568, écrivait au prince d'Orange : « J'ay eu advertence verbale que sabmedy sommes entre nous six (1) quy avions esté appellez dedans avecq trompettes en janvier dernier, estez bannis à jamais et jugez avecq la meisme cérémonie, que l'on nous confisquoit corps et biens, mais espère pour n'y avoir fondement que monstrerons de brief que nous en soulcions peu et que ce bon Dieu nous en fera quelque jour la raison (2). »

En attendant le secours d'en haut, le comte de Culembourg commença toujours par s'aider lui-même, en donnant, le premier, le signal des hostilités contre l'Espagne (3), et en

---

Bloedtraedt, etc., p. 70 : « Bannit ledit adjourné hors de tous les pays et seigneuries de Sa Majesté, perpétuellement et à jamais, sur sa vie, et confisque tous et quelzconques ses biens meubles et immeubles, droits et actions, fiefs et heritages, de quelque nature ou qualité, et là part où ils sont situez ou pourront estre trouvés au prouffit de Sadite Majesté. Ainsi arresté, etc. (signé) El duc d'Alve. » Cfr. *La défense de messire Antoine de Lalaing*, p. XXVIII.

(1) Le prince d'Orange, les comtes L. de Nassau, de Hoogstraeten, de Culembourg, de Berghes, plus de Brederode.

(2) GROEN VAN PRINSTERER, III, p. 241. Le comte de Hoogstraeten avait également pris très-gaiement les formalités de l'appel en dedans, comme il appelle l'assignation : « Venu cet huissier aux bailles, environ les onze heures avant midi suivant sa charge, fit solennellement sonner ses six trompettes, plus pour quelque algarade et fanfare, ainsi que la plupart croioit, que qu'un tel nombre de tant de trompettes, fust là requis; achevée cette saillie, il commença à haulte voix la lecture des patentes... » (*La défense*, etc., p. 23). C'est lui aussi qui, p. 21, représente ses adversaires, par la confiscation « espérant happer nostre bien qu'ils attendent à gorge ouverte. »

(3) Déjà la condamnation portait sur le chef de lèse-majesté pour avoir « prins les armes, commis et denommé plusieurs capitaines tant de gens de cheval que de pied, et iceulx mis et faict marcher en campagne à enseignes déployées. » En effet, d'après SCHOTEL, *Floris I*, etc., aux *Aanteeke-*

reprenant à main armée Witthem que d'Albe lui avait enlevé, comme il reprit depuis Culembourg, où le duc d'Albe avait établi Robert de Lynden comme capitaine, drossart et surintendant, après avoir mis aux enchères les biens du comte, fait sommation de livrer les archives, et brisé ses armoiries (1).

On retrouve encore dans notre pays le nom de Florent de Culembourg, dans la liste des personnes qui furent déclarées le 5 juin 1574, exclues du pardon général accordé par le roi (2); mais à partir de 1578, il n'appartient plus à l'histoire de notre pays : il est donc inutile d'entretenir ici le lecteur, d'une part, des actes de la vie publique de Florent de Pallant, actes qui le justifient pleinement du reproche d'avoir abandonné les affaires, lancé contre lui par Van Meteren, De Groot, Aubéry, Van Loon, Halma, etc., et, d'autre part, de certains démêlés avec sa seconde femme Sidonie Philipote de Manderscheit-Blankenheim et de Gerolstein. Le dépouillement des archives de Culembourg à Arnhem a fourni, à cet égard, de précieux renseignements à Schotel, biographe des deux premiers comtes de Culembourg.

Florent de Culembourg a battu monnaie dans le chef-lieu de son comté, mais ce n'a pas été sans donner lieu à de vives discussions avec les États généraux, qui firent même emprisonner son monétaire Hevick (ou Henri) Kraeyvangen ou Kraeyvanger (3).

---

ningen, p. 25, note 52, dès avant l'arrivée du duc d'Albe, le comte Florent de Culembourg, en vendant ou engageant une partie de ses biens, aurait mis 6,000 hommes sous les armes (Archives de Culembourg, à Arnhem.)

(1) Schotel, *Floris I*, etc., p. 71.

(2) Gachard, *Corr. de Phil. II*, III, p. 499.

(3) Voet van Oudheusden, p. 249; Schotel, *Floris I*, etc., p. 118 et suiv.

Van Loon nous a conservé la gravure de quatre pièces portant pour légende de face sous P IIII ou P II, la devise suivante dans le champ : LIBER ‖ TAS. VI ‖ TA . CA ‖ RIOR (1).

Et, de revers, l'écu du comte avec un lion à gauche :

FLORENTIVS . CO : D : CVLEMBORG.
FLORENTIVS . COMES . D : CVLEMBOR'.
FLORENTIVS . COMES . D . CVLEMBOR.

Ces pièces sont des années 1590 et 1591, sept ans avant la mort du comte décédé le 29 septembre 1598, âgé de 61 ans et deux mois.

Van Loon signale en outre de lui un médaillon ovale sans date, portant de face avec le buste à droite, la légende FLORIS . GRA . VA . CULENBORCH . VRIHEER . VAN PALLANT . Z.

Au revers : FAVENTE DEO avec l'écu du comte.

---

(1) *Histoire métallique des Pays-Bas*, I, p. 114; VOET VAN OUDHEUSDEN, p. 249, qui cite BIZOT, *Histoire métallique de la République de Hollande*, p. 97; mais BIZOT, muet dans son édition in-fol. de 1687, parle seulement d'une de ces pièces, 2e édit. en français, à la p. 24 de son *Suplément* (revers sans P. II).

Des exemplaires de ces monnaies, dont quelques-uns avec la variante non signalée par VAN LOON, de CHARIOR pour CARIOR, ont apparu dans certaines ventes récentes de collections numismatiques : cabinet du Bois de Vroylande de Nevele, Anvers, 3 novembre 1828, p. 10, n° 286; Leclercqz, Bruxelles, 2 avril 1839, p. 73, n° 105; ventes à Gand par Verhulst, du 10 juin 1844, p. 23, n° 611; du 9 mars 1846, p. 44, n° 976; du 9 octobre-13 novembre 1854 (coll. Regnaut), p. 6, n° 197; du 24 mai 1859 (coll. Goddons), p. 64, n° 881; du 15 octobre 1860 (coll. de Craene d'Heysselaer), p. 81. n° 2473; ventes par Heussner à Bruxelles, du 23 novembre 1857 (coll. Cuypers?), p. 8, n° 280; du 19 janvier 1859 (coll. Brias), p. 23, nos 357 à 359; ventes à Amsterdam du 25 octrobre 1841, chez la veuve Roos, p. 8, et du 6 novembre 1854 (coll. van Orden), p. 24, nos 491 à 496, etc. Voy. aussi DE JONGHE, *Notice sur le cabinet de médailles et pierres gravées de S. M. le roi des Pays-Bas*, p. 61.

Le portrait de ce médaillon est le seul que l'on connaisse de Florent I de Pallant (1).

On a essayé d'attribuer au même Florent de Culembourg d'autres pièces (2); mais la discussion qui a eu lieu à ce sujet semble devoir faire renoncer à cette attribution (3).

Par suite de la Pacification de Gand, et des stipulations que le Taciturne y avait fait insérer, les bannis avaient été rétablis en 1578 dans la pleine et entière possession de leurs biens confisqués par le duc d'Albe (4). Mais l'hôtel de Culembourg avait été détruit et la restitution était impossible; elle ne fut pas même effectuée pour les biens conservés, car le comte Florent II de Culembourg ne cessa de réclamer à ce sujet, et après la conclusion de la trève avec l'Espagne, il obtint des États de Brabant le paiement d'une rente annuelle de 5,000 florins qui avait pour cause la démolition de

(1) M. Soubre n'a pas représenté spécialement le comte de Culembourg dans son *Banquet des Gueux*, s'étant attaché à mettre en relief d'Orange, d'Egmont et de Hornes et de Brederode, d'après certains portraits connus.

De Florent II de Culembourg, on possède un portrait par Mierevelt, reproduit par la lithographie dans l'ouvrage de Schotel, *Floris I*, etc.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 2e série, III, p. 332, pl. xii, fig. 3; 4e série, V, p. 479.

(3) *Ibid.*, 5e série, II, p. 141. C'est donc à tort que dans le catalogue du cabinet de M. Geelhand, d'Anvers, offert en vente à Amsterdam, le 21 décembre 1863, une de ces pièces figure, p. 99, n° 2361, comme appartenant à Florent de Culembourg.

(4) Art. x et xviii, ce dernier ainsi conçu : « Et au regard des biens immeubles, heritaiges, maisons et rentes, qui a tittre de confiscation seront venduz et alienez, lesdicts Estatz generaulx deputeront commissaires en chascune province et hors des Estatz d'icelluy, pour prendre congnoissance des difficultez, si aucunes s'y representent, à fin d'en donner raisonnable satisfaction, tant aux anciens proprietaires que aux acheteurs et vendeurs de biens et rentes susdictes, pour leur regres et eviction respectivement. »

l'hôtel de Florent I, à Bruxelles (1). En mai 1732, cette rente fut rachetée par le remboursement d'un capital de 100,000 florins, fait à Bruxelles dans les mains du conseiller et secrétaire Pierre Walbeek, et du receveur du comte de Culembourg Balthazar Godard Nedermeyer, au nom des États du quartier de Nimègue, auxquels le comté avait été vendu, en 1720, par Ernest-Frédéric de Saxe-Hildburghausen, et qui à leur tour le transférèrent en 1748, à Guillaume IV, prince d'Orange-Nassau, stathouder héréditaire des Provinces-Unies (2).

Bien que par suite de l'extinction des héritiers mâles dans la branche principale de Pallant de Culembourg, le comté eût passé des mains de Florent II, fils de Florent I, dans les familles de Waldeck-Pyrmont, d'Erbach, et de Saxe-Hildburghausen, il existait encore d'autres branches de la même famille, et le nom de Culembourg a, du reste, continué à être porté notamment par différents artistes, dont trois peintres, C., J., et Abr. van Cuylenburg, au XVIIIe siècle (3), et, en notre siècle, par un amateur qui a laissé une collection d'eaux-fortes (4). Celui-ci a joué un certain rôle dans les événe-

(1) VOET VAN OUDHEUSDEN, p. 230; SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 30; ID., *Floris I*, etc., p. 170; Voy. aussi *Hist. de Brux.*, III, p. 390.

(2) SCHOTEL, *ibid.*, NYHOFF, *Bylagen*, I, p. 8. Les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, I (1785), p. 385, disent par erreur que les Etats généraux des Provinces-Unies acquirent le comté de Culembourg du prince de Waldeck, mort en 1692.

(3) Voy. SIRET, *Dict. des peintres*. Des tableaux de ces peintres ont paru dans les ventes suivantes : cabinet de Renesse, à Anvers, le 5 octobre 1835, *Catal.*, p. 7, n° 86; coll. Nahuys de Burgst, Anvers, 13 septembre 1858, *Catal.*, pp. 56 et 76, n°s 280 et 530; vente d'un cabinet de tableaux à Bruges, le 6 avril 1859, *Catal.*, p. 60, n° 255, etc.

(4) C'est peut-être le maître nommé C. Van Cuylenbourg, dont l'œuvre en 13 estampes a paru, en 1863, à la vente du cabinet Van Bockel, à Bruxelles, lundi 8 novembre 1863, *Catal.*, p. 43, n° 528.

ments qui ont précédé la révolution de 1830 en Belgique : il était secrétaire intime du cabinet du ministre Van Maanen, fut envoyé à Bruxelles pendant le procès de Potter, et il eut des conférences avec plusieurs magistrats (1).

Il existe aussi de nos jours encore en Hollande des barons Van Pallandt qui se rattachent à la même souche que celle d'où les Pallant de Culembourg sont provenus. M. Van Pallandt van Keppel remplaçait par intérim le ministre de la justice démissionné Van Maanen, pendant le mois de septembre 1830 (2).

La révolution de 1830, que M. Dumortier rattache directement au Compromis des Nobles (3), a donc encore entendu prononcer à Bruxelles les noms de Pallant et de Culembourg.

D'après Lefort (4), les armoiries de Culembourg étaient d'or à trois zules (5) ou doubles rocs de gueules, Pallant portait fascé de six pièces de sable et d'or (6).

---

(1) *Mémoires* manuscrits d'un magistrat de cette époque, p. 168, qui sont en la possession de l'auteur du présent article.

(2) *Mémoires* cités, pp. 347 et 348.

(3) *Moniteur belge* du 11 septembre 1841, n° 254.

(4) MS VI, aux archives de l'Etat à Liége, p. 221, et XVIII, p. 7.

(5) Cette expression de *zules* est également donnée par Lefort, deux pages plus loin, comme synonyme de doubles rocs, dans les armoiries des Vianen. *Zuil*, en hollandais, signifie pilier, colonne, et ces zules ont peut-être été introduits dans les armoiries de Culembourg à propos de la terre de *Zuilen* qui a appartenu à cette famille. Voy. Schotel, *Floris I*, etc., p. 2.

(6) Voy. le dessin des deux armoiries dans l'*Armorial du nobiliaire des Pays-Bas*, par de Herckenrode, n°s 695 et 1605. Les armoiries de Pallant cantonnent celles de Culembourg dans le médaillon gravé chez Van Loon, cité plus haut.

IV

« Juich Pallands Huis! Juichs heil'ge daken!
» Schoon Alva 's vonnis U mag laken
» In woorden, die de spyt verzon;
» De zuil op uwe puin gerezen
» Zal 't Pharos van de vryheid wezen
» En toonen, waar de Gens begon. »
De Geuzen, 2de Zang (1).

Quelques mots enfin de l'hôtel de Culembourg lui-même, qui, comme le dit le baron de Reiffenberg, fut le berceau des Gueux, et qui, à ce titre, méritait d'avoir son historien (2):

A Bruxelles, vers le Petit Sablon (3), entre l'hôtel d'Egmont (emplacement actuel du palais d'Arenberg), et l'hôtel de Sart (aujourd'hui la Cour des comptes, rue des Petits-Carmes), s'élevait un bâtiment spacieux, avec cour et jardins. Ce bâtiment, indépendamment des caves, écuries, cuisines, dépenses ou offices, comprenait une trentaine de salles de différentes dimensions, dont la plus grande était assez vaste pour permettre d'y faire asseoir 250 à 300 convives.

---

(1) Épigraphe empruntée à Schotel, *Geschied*, etc., p. 15.

(2) *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 363.

L'historien auquel il est fait allusion est G.-D.-J. Schotel, déjà cité.

(3) Te Water, I, p. 62, et Brandt, *Hist. der Reform.*, I, p. 289, parlent du *Paerdenmaerkt* ou marché aux chevaux, sur la foi sans doute de Junius (chez Gerdes, p. 242), qui se sert, lui, de l'expression *forum equarium*. Il y a confusion : le Grand Sablon, et non le Petit, avait porté naguère le nom de *forum equorum* ou marché aux chevaux. Voy. *Hist. de Brux.*, III, p. 413.

Schotel, *Geschied*, etc., p. 32, note 4, confond aussi les deux Sablons; il va même, p. 37, note 36, jusqu'à dire que l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes eut lieu au *Paardenmarkt*, d'après lui identique avec le (Petit) Sablon, voisin de l'hôtel de Culembourg.

Cet hôtel s'appelait la maison de Gaesbeke, depuis que Maximilien de Hornes, comte de Houtekerque et sire de Gaesbeke (1), l'avait acquise avant 1499 de son propriétaire Charles de Layssie (2).

Là était mort, le 28 décembre 1548, avec l'apparat si bien décrit par Brantôme, Maximilien d'Egmont, comte de Buren, l'un des meilleurs généraux de Charles-Quint (3).

Martin de Hornes, sire de Gaesbeke, vendit en 1556, à Florent de Pallant, comte de Culembourg, son hôtel pour le prix de 12,000 florins (4), ce qui représente aujourd'hui une valeur environ six fois supérieure, soit de notre monnaie à peu près 125,000 francs (5).

La date de 1556, désormais bien établie, réfute certaine assertion (6) d'après laquelle Anne de Culembourg, épouse de Jean de Pallant, aurait reçu, par succession, la maison de Gaesbeke des mains des comtes de Culembourg : il n'y eut pas de comtes de Culembourg avant Florent Ier, créé tel en 1555, et lui seul de sa famille posséda l'hôtel susdit depuis 1556 jusqu'en 1568, époque de la démolition.

---

(1) De Reiffenberg, *l. cit.*; Schotel, *Geschied*, etc., p. 32, note 5, et autorités cités, sur les seigneurs de Gaesbeke.

(2) *Hist. de Brux.*, l. cit.

(3) *Ibid.*, III, p. 390.

(4) Nyhoff, *Bydragen*, I, p. 29; Schotel, *Geschied*, etc., pp. 5 et 32, note 6, qui cite une lettre de Florent I de Pallant, du 20 juillet 1556 : « Mr Leonardt vous » povez sçavoir, que j'ay acheté puis nagualres une mayson icy à Bruxelles appellé » la mayson de Gaesbeque pour douze mille florins a vinst patars piece, y com- » prins le capital de plusieurs rentes, arrierajes... »

(5) En prenant pour base la valeur du setier de blé, en moyenne de 3l 5s de l'an 1540 à l'an 1549. Voy. Leber, *Collection des meilleurs dissertations, notices et traités relatifs à l'histoire de France*, VII, p. 464.

(6) *Hist. de Brux.*, l. cit.

Elle réfute aussi une autre assertion (1) qui attribue au comte de Culembourg, sous Charles-Quint, l'érection d'un somptueux hôtel à Bruxelles : le comte de Culembourg n'obtint ce titre qu'à la fin du règne de ce prince, comme on l'a dit plus haut, et l'hôtel, tout bâti, fut acquis sous Philippe II, et non sous le règne du père de celui-ci.

Schotel décrit avec une minutie qui n'est pas cependant exempte d'intérêt, la distribution intérieure de l'hôtel de Culembourg; il y ajoute, d'après un inventaire des années 1557 et 1565 (2), et d'après certains comptes, des détails nombreux et très-curieux sur la vie intime, sur la toilette, sur les mets, les vins, etc., etc., du comte de Culembourg. Il y a lieu, à cet égard, de renvoyer au livre de Schotel, le lecteur curieux de se faire une idée de la manière de vivre d'un grand seigneur à la cour de Bruxelles au XVIe siècle.

Un simple aperçu suffira, du reste, pour donner une idée du luxe et de la magnificence de cette vie et d'un train de maison égal à celui du comte d'Egmont (3) : le comte Florent de Culembourg, outre les nombreux nobles et pages attachés à sa personne, et qui faisaient antichambre à son lever, commandait à un personnel de cinquante valets, et il

---

(1) HENNE, *Histoire de la Belgique sous le règne de Charles-Quint*, IV, p. 337.

(2) C'est cet inventaire qui compose la seconde notice de SCHOTEL, dans ses *Geschied*, etc. Une annotation finale déclare que ledit mobilier était encore en l'hôtel le 8 décembre 1565 (SCHOTEL, pp. 45 et 46, note 2). NYHOFF, *Bydragen*, I, p. 24, a fait allusion à cette pièce des archives de Kuilenburg : « *Niet sonder belangstelling ziet men hier een aantal stukken betrekkelyk dat huis te Brusel, betrekkelyk de roerende goederen die er zich bevonden en des Graven hofhouding aldaar.* » Cfr. au surplus ID., *ibid.*, II, 2e partie, p. 49.

(3) SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 7; *Floris*, I, etc., p. 12. et aux *Anteekeningen*, p. 9, note 12.

avait plus de cent chevaux dans ses écuries; sa vaisselle était en rapport avec le nombre considérable de convives qui se réunissaient chez lui, et ses caves contenaient les vins les plus estimés d'Allemagne, d'Espagne et même de Grèce (1).

Ses comptes portent la prenve qu'il dépensa de fortes sommes en acquisitions d'œuvres d'art et de haute curiosité, comme on dirait aujourd'hui (2).

La grande salle où eut lieu le Banquet des Gueux, salle dont il a déja été parlé pour donner une idée des dimensions de l'hôtel, appartenait vraisemblablement à l'aile droite; elle attenait à l'escalier d'honneur, qu'un portail séparait de l'antichambre (3); quant à l'appartement où se réunirent les signataires du Compromis, quoi qu'en dise Schotel, ce devait être une salle moins vaste. Il faut se figurer, en effet, qu'on était à l'entrée de l'hiver, et que quelque appartement plus restreint et plus retiré aura été choisi par les conspirateurs, fût-ce même tout autre endroit que la cave dont il s'agira plus loin. Inutile, au surplus, d'ajouter, toujours en dépit de Schotel, que cette grande salle, d'a-

(1) Schotel, *Geschied*, etc., pp. 9 à 14. Cfr. avec cette description celle de la vaisselle, etc. du duc de Croy, autre grand seigneur du XVIe siècle, chez de Reiffenberg, *Mémoires autographes du duc de Croy. Une existence de grand seigneur au XVIe siècle*, p. 255.

(2) Schotel, *Floris* I, etc., p. 12.

(3) Id., *Geschied*, p. 15. Bien entendu, pourvu que cet auteur ait tiré les éléments de sa description des renseignements puisés par lui dans les archives de Culembourg; il est évident que sa description doit être écartée, si, au contraire, il a procédé par induction, en se fondant sur la distribution intérieure de l'hôtel où a eu lieu l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, d'après la narration des historiens de cette arrestation.

près ce qui a été dit plus haut, n'est pas celle où d'Albe réunit le conseil, avant l'arrestation des comtes de Hornes et d'Egmont.

Mais à titre de théâtre du Banquet des Gueux, la grande salle de l'hôtel de Culembourg mérite une description particulière, qui pourra servir désormais de guide aux artistes désireux de représenter exactement la scène de ce fait important.

La gravure d'Eytzinger, qui, comme il a été dit, est très-vraisemblablement faite d'après ses souvenirs de contemporain et de témoin oculaire (1), représente cette salle avec des croisées à petites vitres et les panneaux couverts de tapisseries de haute-lisse avec fleurs et feuillages (2).

L'inventaire publié par Schotel y ajoute différents détails, notamment au sujet d'une sorte de grande table ou billard, où l'on jouait à l'aide de disques de plomb; de trois lustres, en partie peints en noir, en partie argentés (de cinq becs chacun); d'un buffet en merrain, etc., à quoi Schotel ajoute

---

(1) « Les gravures de l'ouvrage d'Eytzinger, dit M. de Reiffenberg (à ce nom dans la *Biographie universelle*), sont très-curieuses; elles retracent l'aspect ancien des villes et châteaux des Pays-Bas. » Bor, *Hist. der nederl. oorlog*, édit. de 1621, p. 131 a reproduit la planche d'Eytzinger; il donne, en outre, p. 132, et édit. de 1679, pp. 114-115, une autre représentation de la salle des séances du conseil des troubles, prétendument en l'hôtel de Culembourg.

(2) Ces gravures ont été inconnues du peintre Soubre (rens. personnels), dont le tableau le *Banquet des Gueux*, reproduit par la Société royale belge de photographie (Fierlants et Cᵉ), représente une salle à colonnades, haute cheminée, tableaux aux murs, tapisserie à médaillons, sans lustres, etc.

M. Soubre s'était donné beaucoup de peine, mais infructueusement, pour découvrir une représentation contemporaine de la salle du Banquet : le livre de Schotel qui eût pu le mettre sur la voie est très-peu connu en Belgique; ce livre cite la gravure de Bor.

par supposition des bancs garnis de tapisserie ; il parle néanmoins aussi de siéges à hauts dossiers (1).

Tout ce mobilier (qui ne servit pas au duc d'Alhe comme l'allègue Schotel (2), et comme le contraire a été surabondamment prouvé plus haut), fut pillé ou anéanti en 1568,

---

(1) Schotel, *Geschied*, etc., p. 38. (Cfr., *ibid.*, p. 13.)

Op ten groeten sael.

« Eerst drie grooten hangenden Candelaers, elcke met vier pypen, oversilvert » en ten deel met swart geverwet.

» Item een lange tafel, om metten plombeeten daarop te spelen, met vyff holten » schragen ende XI cofferen (coperen?) plombeeten.

» Item een buffet van wagenschot met een banckgen daarop.

» Item een eedt tafel met twee holten schrangen.

» Item een paar brandroesters met cofferen banden.

» Item een lange en vuyerschup. »

Quant à la vaisselle, l'argenterie, etc., qui pour le Banquet des Gueux fut sans doute transportée dans la grande salle citée, voici comment Schotel la décrit, en tirant ses renseignements des papiers domestiques : « Het buffet met zilveren bekers, *coppetassen*, *kroesen*, *pimpels*, *pyntgens* en *cannen* rykelyk bezet, en de disch met *platelen*, *scotelen* en *taljoren* beladen. Dan schitterden de *dressoiren* van zilver- en cristalwerk, en stroomde de kostelyke nectar uit de zwaar met zilver en koper beslagene barils. » *Ibid.*, p. 8, où il s'agit seulement de la vie quotidienne du comte (cfr. cependant, Id., *Floris*, I, etc., p. 12); mais voici pour la table des banquets :

« Een houten, met figuren (meestal wapens) beschilderd blad, op een of twee schragen rustende, was toen de hoogst eenvoudige tafel, die eene vierkante, ronde of heekige gedaante en soms den vorm van een elleboog of hoefyzer had. » (*Ibid.*, p. 9.)

Il continue ainsi (p. 9), pour le linge de table, etc. : « Het *linewaad*, dat by het *noenmal* over dezelve gespreid werd, was hoogst fyn eigen gereed linnen, en bestond uit twee *ammelakens* en *servetten*. Het onderste *ammelaken* hing tot aan den grond; maar het bovenste (*doblet*) werd zoo gevouwen, dat het de messen, lepels, en *tailjoren*, tot de aankomst der gasten, bedekte. De messen met vergulden, zilveren en *cristallynen* (later ook porseleinen) hechten, moesten met de punten *gastewaerd* worden gelegt, en werden, gelyk nog heden in England, in plaats van vorken gebruikt : de lepels, meest van hout, soms van zilver, dienden slechts voor de *pottagie*, *brouwetten* en *sausen*, en de *tailjoren*, *platelen* en *scotelen* waren, gelyk ook de *saucieren*, veelal van tin, soms van edel metaal. »

(2) *Geschied*, etc., p. 46, note 2.

lorsque l'hôtel de Culembourg fut rasé : quand on construisit, il y a quelques années, la prison actuelle des Petits-Carmes, on trouva dans les substructions, un vase de grès à panse sphéroïdale surbaissée à fond gris et ornements bleus ; cet objet en grès de Flandre, comme on en fabriquait au XVIe siècle, provient, selon toute apparence, de l'ancien hôtel de Culembourg, dans les ruines duquel on l'aura jeté. A ce titre, c'est une relique bien intéressante, et c'est le seul objet qui subsiste encore aujourd'hui du mobilier de l'hôtel de Culembourg : il a été déposé dans le cabinet du duc d'Arenberg (1).

Au siècle dernier, on conservait en outre quelques autres reliques du Banquet des Gueux : c'était la tasse de bois dont Brederode s'était servi dans son toast célèbre, et en laquelle il avait inscrit de sa main ces mots : *Dynasta Vianae* (en abréviation), 1566, *H. de Brederode;* c'étaient encore deux sphères de bois, avec lesquelles les confédérés réunis à l'hôtel de Culembourg, en avril 1566, avaient joué à la boule, et dans lesquelles ils avaient enfoncé chacun un clou pour marquer leur concorde : ces objets étaient conservés à Bruxelles, le premier dans le cabinet du prince de Rubempré, les autres dans l'hôtel d'Orange ; Van Loon les y a vus (2).

---

(1) *Société de Saint-Vincent de Paul. Exposition d'objets d'art et de haute curiosité ouverte au profit des pauvres sous le patronage de S. A. R. Madame la princesse Charlotte, dans le palais du duc de Brabant* à Bruxelles (Stapleaux, 1855), p. 46, n° 189.

(2) En voir le dessin et la description, dans son *Histoire métallique*, I, pp. 82 83 ; VAN LOON décrit, en outre, les médailles et autres signes de ralliement des Gueux (petites calebasses ou tasses d'or, etc.).

D'après Gérard, tout le terrain de l'hôtel rasé fut donné, en 1611, par les archiducs Albert et Isabelle, aux carmes déchaussés, pour y bâtir une église et un couvent (1), à condition qu'ils laisseraient vide la partie du terrain où étaient situés les bâtiments dans lesquels les confédérés s'étaient assemblés; voilà pourquoi, ajoute-t-il, il reste une place entre la rue et l'église (2), et ce ne fut que vers le milieu du XVIIIe siècle que, pour l'embellissement de la ville, on permit de fermer cette place par une grille de fer.

C'est de 1612 (3) que date la construction des bâtiments des Carmes : le 9 février de cette année, ces religieux furent autorisés par l'archevêque de Malines et les États de Brabant

---

(1) Voy. aussi le MS. B. 35 (également à la Bibliothèque de La Haye), intitulé *Inscriptions modernes*, etc., p. 25, par le même GÉRARD.

(2) Cela n'est pas tout à fait conforme aux renseignements ci-après présentés.

(3) D'après POTVIN, *Albert et Isabelle, fragments sur leur règne*, p. 151, ces princes fondèrent le couvent des Carmes déchaussés en 1610, et posèrent la première pierre de leur église en 1611 ; cette église fut terminée en 1614. Cet auteur cite encore d'autres exemples de la protection des archiducs envers les ordres religieux, et notamment envers l'ordre des Carmes, qui d'après un panégyriste, étaient tombés en oubli, et qui, sous Albert et Isabelle, *caput extulerunt*, relevèrent la tête et retrouvèrent une nouvelle jeunesse. ID., pp. 149, 151, 153, 154, 155. Cfr. MIRAEUS, *De vita Alberti Pii*, p. 91.

VAN LOON, *Hist. métall.*, I, p. 113, dit qu'Albert et Isabelle « firent venir d'Espagne une religieuse nommée Anne, amie de la fameuse Thérèse, avec le père Thomas, l'un et l'autre de l'ordre des Carmes déchaussés. En leur faveur, l'archiduc et l'archiduchesse firent bâtir sur le terrain de ce palais rasé un magnifique couvent d'hommes duquel tous les couvents du même ordre qui se trouvent en ces pays tirent leur origine (*Hist. de l'archiduc Albert*, p. 338). » Voy. aussi SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 28.

Sainte Thérèse, à laquelle il vient d'être fait allusion, fut canonisée le 12 mars 1622, jour auquel on remit, pour le faire concorder avec cette solennité, l'enterrement de l'archiduc Albert (Adr. VAN MEERBEECK, *Théâtre funèbre... et obsèques d'Albert le Pie*, etc., p. 228). Voy. sur la dévotion exceptionnelle de ce prince qui, de ses mains, broda une robe de 34,000 ducats pour la Vierge de Lorette (POTVIN, p. 148), les différents panégyriques et oraisons funèbres de BEYERLINCK, CHIFFLET, CASTELLANUS, RYCQUIUS, WOWERIUS, etc.

à s'établir à Bruxelles; ils reçurent en outre à cet effet un consentement verbal et une aumône de 600 florins du magistrat de Bruxelles; celui-ci leur céda ensuite les héritages et jardins situés derrière l'église du Sablon, entre la maison d'Egmont et la maison ruinée de Culembourg, qu'il avait achetés le 19 août 1611, des héritiers Maes, moyennant 8,000 florins (1). Sur l'ordre exprès des archiducs, la ville dut palissader les remparts du côté du couvent, afin qu'on n'eût pas vue sur le jardin des religieux, mesure qui excita des plaintes, parce qu'elle empêchait le passage et la promenade (2).

On parvenait, dit l'*Histoire de Bruxelles*, à l'église qui s'étendait le long de la cour de l'hôtel d'Egmont, par une petite cour plantée d'arbres, et fermée par une grille (sans doute celle dont parle Gérard); sur les côtés, vers les écuries des mulets, étaient les bâtiments claustraux; dans le jardin contre l'hôtel de Sart, on remarquait un bassin aux gerbes d'eaux jaillissantes, près duquel, dit-on, s'étaient réunis les nobles confédérés pour signer leur requête à Marguerite de Parme.

Peut-être cette description est-elle un peu trop ornée, car l'abbé Mann (3) d'après lequel elle est faite, ne parle que d'un réservoir d'eau, placé à l'endroit où fut tramée la conspiration qui causa les troubles des Pays-Bas au XVIe siècle; de son côté, Van Loon (4) dit que lorsqu'il se trouvait en

---

(1) *Hist. de Brux.*, III, p. 39.
(2) *Le guide fidèle* (1760, 1761), p. 41.
(3) *Histoire de Bruxelles*, II, p. 69.
(4) *L. cit.*, p. 113. SCHOTEL, *Geschied*, etc., p. 29, considère cela comme un conte (*sprookje*), fait par un « *goede pater* » du couvent des Carmes.

Brabant, en 1720, les religieux du couvent des Carmes lui montrèrent dans leur jardin « un quarré très profond, creusé exprès, où l'on veut qu'eust été l'appartement dans lequel les nobles ligués ont tenu leur assemblée. »

A la vérité, la *Description* de Fricx (1) parle d'une fontaine où MM. Henne et Wauters ont pu trouver les éléments de leur « bassin aux gerbes d'eaux jaillissantes; » mais les Carmes déchaussés se fussent bien gardés vraiment d'ennoblir ainsi un lieu réprouvé; ils en firent, au contraire—c'était leur manière de se venger — un réservoir d'eau pour leur usage, et ce réservoir était très-loin de la fontaine : on voit dans le couvent des Carmes, dit en effet Fricx, « plusieurs belles galeries, surtout une ouverte par de belles arches *du côté du grand jardin*, qui est très-beau et orné dans le milieu d'un dôme formé par douze pilastres, garni de charmille taillée, et ouvert au sommet pour laisser une issue à un très-beau jet d'eau qui est reçu dans un magnifique bassin de marbre commun, *et de l'autre* par des croisées qui ont la vue d'une orangerie avec un parterre rempli de fleurs de toutes les saisons. C'est *dans cet endroit* que les principaux chefs de la conspiration qui arriva du temps du gouvernement du duc d'Albe.... s'assemblaient pour tenir leurs conférences; mais le bâtiment n'existe plus, les moines qui y habitent en ont fait un réservoir d'eau pour leur usage. »

Et comme pour mieux accentuer la nature de ce réservoir, Fricx ajoute : « Si l'on en croit certaines personnes, ce bâtiment ou lieu d'assemblée était un souterrain fort obscur,

(1) *Description de la ville de Bruxelles*, à Bruxelles, chez Georges Fricx, imprimeur de Sa Majesté, 1743, p. 110.

mais très-propre pour de pareilles entreprises dont le secret doit être l'âme. »

Quoi qu'il en soit de ce dernier détail, il ne reste plus rien aujourd'hui ni de l'hôtel de Culembourg, ni des bâtiments qui l'ont remplacé. L'étable voisine des mulets de la cour, construite sur une partie du terrain laissé disponible par le couvent des Carmes, devint plus tard une caserne, et, il y a quelques années à peine, fut incorporée en la prison des Petits-Carmes, rue du même nom à Bruxelles. Cette prison occupe donc tout le terrain que le duc d'Albe avait fait niveler pour assouvir sa vengeance.

Malgré l'aversion que peuvent inspirer les antithèses, il est impossible de ne pas remarquer que le berceau de l'indépendance des Pays-Bas est aujourd'hui un lieu de détention... *Libertas vita carior!* « La liberté est plus chère que la vie, » était, comme on l'a vu plus haut, la fière devise du comte Florent Ier de Culembourg, inscrite par lui sur ses monnaies, et sur l'emplacement de son hôtel, où les nobles se réunirent pour la liberté de la patrie, s'éleva un couvent, puis une prison!

Les vastes terrains que cet hôtel occupait ne laissent plus même une place vide et accessible au public, où l'on puisse ériger aujourd'hui un monument commémoratif ou même placer une simple inscription rappelant le Compromis, la Requête, le Banquet des Gueux, événements dont le duc d'Albe lui-même avait apprécié la grave portée, et dont, à son point de vue, il avait voulu perpétuer la mémoire....

Nous ne sommes plus à l'époque où un auteur naïf dans son fanatisme croyait devoir taire les noms des nobles con-

fédérés pour ne pas faire rejaillir le crime des pères sur les enfants innocents (1).

Si, comme le dit fort bien M. Rahlenbeck (2), plusieurs générations ont passé devant les grandes figures du XVIe siècle, sans vouloir les apprécier et les comprendre, nous autres qui ne partageons pas les passions outrées de cette époque, nous osons les regarder en face et leur rendre hommage : l'heure de la réhabilitation a enfin sonné pour eux. Marnix s'est relevé le premier... bien d'autres attendent leur tour. Quand on les connaitra mieux, on sera bien forcé d'avouer que ces bannis et ces victimes, dont les tablettes de l'histoire ne conservent qu'une image trompeuse ou incertaine, étaient uniquement préoccupés de défendre l'honneur et la prospérité de la patrie.

Il est vrai que pour certains auteurs (3), tout au contraire, depuis que les personnages du XVIe siècle se dessinent d'une manière plus distincte et plus correcte, le Taciturne, Marnix, et les principaux chefs du mouvement révolutionnaire n'ont rien gagné à cet examen approfondi qui les éclaire d'une lumière trop vive, prise au foyer même de la vérité historique : à plusieurs points de vue, cela peut s'appliquer à Culembourg, que la revue impartiale des événements auxquels il fut mêlé, nous a montré exagéré tantôt dans son fanatisme, tantôt dans sa soumission à l'Espagne.

---

(1) « *Ego consulto nonnullis parco, quorum vestigia per annales dissipata invenio... Quidam enim hodie ea laborant intemperie animi, ut majorum sive errorem sive fatalem vecordiam exprobrare non timeant liberis innocentibus... Ego virtutes et vitia temporum tradere constitui : nemini vero ruborem exprimere.* » BURGUNDIUS, *Historia Belgica ab anno MDLVIII*, p. 113.

(2) *Mémoires de* WESEMBEKE, préface, p. XXIX.

(3) *Messager des sciences historiques*, 1868, p. 133.

Mais il ne s'agit ici ni de le canoniser, ni de lui donner place au Panthéon des grands hommes ; ni de lui élever un autel, ni même de lui ériger un monument public. Quelles qu'aient pu être ses fautes, sur lesquelles, au surplus, le dernier mot n'est pas dit, il n'en a pas moins, à un moment donné, attaché son nom aux événements les plus importants de la révolution du XVIe siècle.

Il est pénible d'avouer que la ville de Bruxelles ne possède pas un monument quelconque qui rappelle ces événements, et la part que le comte de Culembourg y a prise. Ce sentiment, Schotel l'a exprimé en termes énergiques (1), en regrettant qu'une statue du comte de Culembourg ne s'élevât pas sur le terrain où fut posée la première pierre de la liberté des Pays-Bas; mais cela est devenu, par la force des choses, absolument irréalisable.

D'Egmont, de Hornes, de Brederode, Marnix de Sainte-Aldegonde ont laissé leur nom à des rues de Bruxelles : ne pourrait-on pas, à cet exemple, débaptiser, en l'honneur de Culembourg, la rue des Petits-Carmes, où s'élevait son hôtel, en effaçant le souvenir du couvent construit sur les ruines de celui-ci ? Tandis que le nom de *Petits-Carmes* nous remet

---

(1) *Floris I*, etc., p. 129 : « *Standbeelden zyn ter eere van vaderlandsche helden opgerigt, of praalgraven besluiten hunnen asch. De verdiensten van geleerden en dichters zyn in marmer gegrift of met gouden letters beschreven. Geen standbeeld van Floris van Pallant heeft immer* de schandzuil, op het erf, waar de eerste steen onzer vryheid werd gelegt, *mogen vervangen; zyn graf is vergeten; zyne verdiensten zyn in geen marmer te lezen.* »

Les *lettres d'or* dont parle SCHOTEL en ce passage donnent l'occasion de réparer ici une omission de la première partie du présent travail. Le compte de Martin Van den Berghe déjà cité (Archives de Lille), porte en 1570 :

« A Jean 'tSerraets, peintre à Bruxelles, 60 livr. pour avoir doré à double or les lettres et inscriptions au pilier dressé sur l'héritage du comte de Culembourg. »

sous les yeux la réaction d'Albert et d'Isabelle, le nom de *Culembourg* rappellerait les efforts patriotiques faits pour secouer le joug de l'Espagne : et l'on ne taxera certes pas d'exigence bien ambitieuse la modeste requête adressée par la présente notice à l'édilité bruxelloise, pour obtenir d'elle qu'à l'écriteau : RUE DES PETITS CARMES, elle substitue (1) celui-ci :

RUE DE CULEMBOURG.

Liége, novembre 1869.

H. SCHUERMANS.

(1) On comprendra aisément pourquoi on ne propose pas le nom de RUE DES GUEUX.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

EN DANEMARK.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

PAR

EUGÈNE M. O. DOGNÉE,

DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT BELGE AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE COPENHAGUE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DU NORD, ETC., ETC.

I

LES MONUMENTS PRÉHISTORIQUES.

Le progrès des sciences à l'époque contemporaine, résultat fécond de labeurs opiniâtres, nivelle peu à peu les barrières que les lacunes du savoir avaient jadis fait dresser entre les divers domaines ouverts aux investigations des travailleurs. Quelle que soit la branche des connaissances que l'on étudie, plus on l'approfondit mieux on découvre les liens qui unissent tous les points de l'ensemble encyclopédique. En se rapprochant l'une de l'autre les sciences s'éclairent réciproquement. Marchant de concert, les cher-

cheurs peuvent s'entr'aider; les idées s'élargissent par le contact. Les aspects différents de la vérité ouvrent les esprits à la synthèse. S'affranchissant des préjugés d'école, les savants choisissent avec discernement les méthodes d'observation les plus sûres. Jugeant à plusieurs points de vue, ils contrôlent les découvertes, soumettent les théories aux creusets d'un examen multiple. Une critique sévère élague les hypothèses trop hasardées. Les conclusions reposent sur des bases nombreuses, conduisent avec certitude au but commun : la découverte de la vérité.

Il était donc naturel qu'une nouvelle série de recherches, poursuivies à la fois par les érudits qui recueillent toutes les traditions des peuples et par un grand nombre de savants qui scrutent les aspects si divers de la nature afin de dévoiler les lois qui la régissent, réunit rapidement de nombreux adeptes, osât bientôt formuler des résultats importants et inattendus.

Tel a été le sort des études d'archéologie préhistorique; science encore ignorée de la foule, mal comprise par ceux qui ne connaissent point les remarquables ouvrages que lui ont déjà consacrés des esprits éminents (1).

Dans la plupart des pays on retrouve des monuments et des objets dont les traditions historiques ne disent point l'origine. Constructions imposantes, en pierres brutes, d'un aspect grandiose et sévère; sépultures de divers genres, renfermant avec les ossements ou les cendres des morts, des

(1) La bibliographie de l'archéologie préhistorique compte aujourd'hui trop de numéros, pour qu'une simple nomenclature des ouvrages publiés sur cette matière ne dépasse pas les limites de ce travail.

armes, des ustensiles, des objets de parure; pilotis fichés dans les lacs pour soutenir des demeures détruites dont la vase a enseveli les débris; amas de coquillages brisés, mêlés d'ossements et d'instruments grossiers en silex; dépôts d'armes et d'objets divers enfouis dans les boues des tourbières ou amoncelés sur le sol; cailloux taillés, dans les brèches que recouvrent solidement les couches de stalagmites des cavernes; os façonnés ou brisés à dessein; tessons de poterie cuite au feu ou séchée au soleil; haches en pierre et en métal; armes en bronze, en fer; bijoux en ambre, en or, en argent; objets de toilette en ivoire; la terre garde fidèlement un immense dépôt dont les histoires nationales ne peuvent rendre compte. Si d'anciennes annales mentionnent ces vestiges d'un passé oublié, ce n'est que pour constater leur antiquité, reconnue déjà lors des premiers récits. L'imagination populaire explique leur présence par des origines merveilleuses, des légendes surnaturelles (1), parfois par des phénomènes cosmiques (2), bien que le moindre

(1) Le nom de « salles des Géants » donné en Scandinavie aux grands monuments en pierres brutes, ceux de « Grottes des fées » (France), « pierres de Dieu » (chez les peuples slaves), « pierre du diable » (Belgique), n'ont pas d'autre origine; de même que la Grèce antique appelait « œuvre des Cyclopes ou des Titans » les bâtisses monumentales dont elle avait oublié les auteurs.

(2) Dans un grand nombre de pays, les objets en pierre travaillée ont été confondus avec les aérolithes et par suite révérés superstitieusement. On les a crus produits par la foudre, et on les a nommés « céraunites » « foudres plates » « foudre enchaînée » « flèches de Dieu, » au grand profit des pratiques de la sorcellerie vulgaire.

C'est ainsi aussi que les monnaies en électrum encore indéterminées, si nombreuses dans les musées de Hanovre et de Cassel, se nomment « Schlüsselbogen » « patella iridis » petits plats d'arc-en-ciel; par suite de la croyance populaire qui raconte la chute du ciel d'une de ces brillantes

examen révèle le travail de l'homme comme auteur de ces nombreux et curieux monuments.

Ailleurs on les désigne par des noms empruntés à l'histoire : appellations d'une inexactitude souvent évidente, mais dont la corrélation avec les souvenirs les plus reculés et les faits les plus importants des fastes nationaux atteste une antiquité imposante, entrevue à travers le prisme de contes séculaires ou de vulgaires superstitions (1).

Plus souvent enfin, à des époques où la science voulait rejeter les lisières des légendes, dans des œuvres dues à la main d'un être intelligent, on a méconnu le travail intentionnel. Les objets ouvrés par l'homme ont alors été confondus avec les fossiles bruts, les pétrifications, les empreintes naturelles (2), les formations d'aspect bizarre; les ossements brisés par les animaux carnassiers ou déformés par la dent des rongeurs; les cailloux roulés par le courant des eaux, arrondis et polis dans le lit des rivières; les fragments de

---

piécettes chaque fois que luit l'arc-en-ciel mettant fin à un orage. (V. le savant mémoire de M. Streber, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.)

Les vases de terre des sépultures germaniques, si fréquents en certaines parties de l'Allemagne, ont fait croire que ces poteries rencontrées par le soc des charrues étaient des produits spontanés du sol. Une brochure de 1747 décrit longuement cette prétendue végétation souterraine, qu'elle admet sans réserve. (V. l'abbé Cochet, *Revue archéologique*, N. S., t. I, p. 393.)

(1) Les Arabes nomment « murs de Salomon » toutes les bâtisses anciennes dont ils ignorent l'origine. Ainsi a-t-on appelé les dolmens de France : « pierres druidiques » « autels celtiques, » les cromlechs d'Angleterre « maisons des Pictes, » et les tombes de l'Allemagne du Nord « Hünengräber » sépultures des Huns.

(2) Au XVIe siècle Mattioli expliquait, par des empreintes dans le sol, l'amas de poteries qui forment à Rome le monticule appelé mont des tessons (Monte Testaceo). (Lyell, *Principles of geology*, 10th edition, I, p. 34.)

rochers striés par la descente des glaciers entrainant des corps durs à aspérités aiguës. De même jusqu'à Palissy, Stenson et Lister, le savoir officiel et scolastique se refusait à reconnaître les débris d'êtres organisés qu'étudie à présent la paléontologie, et des coquillages fossiles étaient dédaigneusement déclarés de simples jeux de la nature.

Pour classer ces monuments, les étudier, en tirer des indications sur l'état social qu'ils révèlent, l'histoire ne pouvait guider les efforts des pionniers scientifiques qui abordaient l'étude des origines des nations. Les traditions historiques n'apparaissent chez les peuples que lorsqu'ils ont déjà atteint un degré avancé de civilisation. Si l'on veut remonter au delà de ces premières annales, les époques primitives se perdent dans des théogonies mythiques, des légendes fabuleuses, des épopées romanesques. Partout le poëte a précédé l'historien. Les récits véridiques n'arrivent qu'après les mythes (1). Pour flatter la vanité d'une nation alors puissante, les premiers conteurs ont noyé le souvenir des faits réels sous des fictions poétiques. Les traditions, déjà devenues vagues, ont été défigurées pour se grandir au milieu d'un merveilleux symbolique, se mêler à des fantaisies créées par l'imagination. L'école historique réussit rarement à discerner, dans ces périodes primitives, les premiers pas de la civilisation, cachés sous les brumes mythologiques; de même que les astronomes ne parviennent qu'exceptionnellement à réduire en étoiles les amas blanchâtres, dont la lueur mêlée et confuse forme la plupart des nébuleuses. Les philo-

(1) L'histoire commence où finit le mythe. (Brugsch, *Histoire d'Égypte*, I, p. 11.)

sophes hasardent des hypothèses plus ou moins rationnelles, pour expliquer ce qu'a dû être le développement social ; mais ces théories ne présentent point une certitude complète. Elles ne peuvent être généralisées à tous les pays, dont les conditions spéciales ont nécessairement modifié la marche du progrès.

L'interprétation des légendes religieuses, qui forment les premières pages de l'histoire de la plupart des nations, a, depuis Evéhmère, suggéré bien des systèmes ; mais aucun n'a pu donner à la science une clef certaine pour pénétrer dans ces arcanes. Alors même qu'on aurait expliqué les règnes fabuleux, il resterait encore une période, souvent bien longue, dont aucun poëte n'a chanté la simplicité rustique ; et qu'il faudrait cependant connaitre pour retrouver le chaînon initial des annales d'une nation et le rattacher à sa place dans l'histoire générale de l'humanité.

L'archéologie, qui est pour les temps anciens ce qu'est l'ethnologie pour les temps modernes, est plus apte à tenter cette tâche difficile (1). Dès qu'elle possède quelques monuments, de grande ou de petite importance, elle peut utiliser des moyens spéciaux d'étude qui, cette fois, reposent sur des bases certaines. Depuis que Winkelmann a appris à interroger les œuvres artistiques et les moindres produits de l'industrie humaine, l'archéologue peut, au moyen des bâtisses, des armes, des outils, des objets d'usage quotidien, nous retracer fidèlement les croyances, les institutions, les mœurs, les usages, de ceux dont nous avons gardé des reli-

(1) De là le nom de « paleoethnologie » proposé par plusieurs savants défenseurs de l'archéologie préhistorique.

ques. Complétant le tableau synthétique de la civilisation à chaque époque, l'archéologie nous initie à la vie intime et morale de ceux dont l'histoire a mission de narrer les hauts faits politiques, les révolutions, les luttes guerrières contre d'autres peuples, les migrations et les conquêtes. S'aidant, lorsqu'elle le peut, des récits de l'histoire, les éclairant souvent, cette science ne s'occupait guère jusqu'à présent que de ces grandes époques de civilisation dont la suite, de peuple à peuple et de contrée à contrée, constitue la marche glorieuse du progrès de l'humanité.

Les nouvelles trouvailles l'appellent à explorer les humbles sources dont la réunion a formé successivement ces fleuves majestueux. L'examen porte aujourd'hui sur des débris modestes, ramassés dans la poussière des siècles, précieux pour le penseur, car ils sont les manifestations les plus anciennes du travail intelligent, ce levier colossal qui a donné l'impulsion première à la civilisation et active encore la marche triomphale du progrès sur le globe terrestre.

Rechercher, sur tous les points de la terre, les premières traces de l'apparition de l'homme; s'efforcer d'indiquer, pour chaque contrée, l'époque à laquelle elle posséda ses premiers habitants; comparer les progrès réalisés dans les pays où l'industrie primitive s'essayait timidement; tracer les étapes des migrations qui peuplèrent le monde antique; retrouver le tableau fidèle de l'état social des diverses races aux âges oubliés par l'histoire, c'était là un immense champ d'étude dont l'étendue, les difficultés, la variété, augmentaient l'attrait exercé sur l'esprit scientifique par tout ce qui peut révéler les origines de la civilisation.

Ces études abordaient des sujets trop importants, embras-

saient un cadre trop vaste, pour ne point éveiller l'attention de savants sur le domaine desquels bien des questions venaient empiéter. En remontant aux premiers âges de la civilisation on touchait aux graves problèmes relatifs aux origines mêmes de l'espèce humaine : controverses ardentes que les philosophes partagent avec les naturalistes. C'est ainsi qu'ont pris place, dans les débats de la nouvelle science, l'examen des théories opposées des monogénistes et des polygénistes, la discussion de l'origine simienne de l'homme, déduite des systèmes de La Marck et de Darwin sur le transformisme par la sélection des espèces (1). Le moindre débris du squelette humain, ramassé avec les objets à déterminer, appelait le concours de l'anatomie comparée, des études générales d'anthropologie, et en particulier de la craniologie (2). Les questions de races, soulevées par les anthropologistes, devaient se concilier avec les résultats d'une science toute moderne : la linguistique comparée, étudiant la formation des divers idiomes, reconnaissant les peuples à la langue qu'ils parlaient, retrouvant les étapes des migrations dans les noms de lieux. Pour préciser la date de l'apparition de l'homme sur le sol d'une contrée, il faut souvent demander aux géologues de déterminer relativement la place d'un terrain dans la série des stratifications qui gardent la trace évidente des modifications brusques ou lentes subies par le globe que nous habitons (3). Les ossements d'animaux, trouvés avec les armes des chasseurs et des pêcheurs, four-

(1) Communications de MM. Carl Vogt, de Quatrefages.

(2) Communications de MM. von Düben, Vogt, de Quatrefages, Virchow, A. Bertrand.

(3) Communications de MM. Hébert, Capellini, Dupont, Desor.

nissent a la paleontologie des données sur l'état climatérique de la contrée, et apportent une nouvelle suite d'inductions pour établir une chronologie générale. Comme la faune, la flore établit aussi des successions propres à indiquer l'âge relatif d'objets retrouvés au milieu de spécimens botaniques. La chimie, complétant cette alliance des sciences marchant de concert à la découverte d'un des plus grands problèmes de l'esprit scientifique, précise, par ses analyses exactes, la composition et par suite l'origine géographique de certains alliages mis en œuvre par les premiers hommes qui manipulèrent les métaux (1). Aux hardis voyageurs qui vont étudier les mœurs des peuplades restées encore en dehors du courant des idées modernes, incombe la tâche de suppléer aux renseignements que l'archéologue ne trouve point dans le passé pour expliquer certains usages, parfois bien contraires à ceux des nations policées; déterminer l'emploi d'instruments primitifs, dont l'appropriation parfaite à un besoin impérieux fait reparaître de nos jours les types et les formes combinés dès la plus haute antiquité (2).

La participation des naturalistes à ces études a fait prévaloir la méthode comparative, à laquelle les sciences naturelles ont dû de si grandes découvertes. On recueillit tous les débris, puis on chercha à les classer dans une répartition

(1) Dans un éloquent discours M. le professeur Schaaffhausen a fait ressortir la nécessité du concours de toutes les sciences naturelles pour élucider les problèmes soulevés par l'archéologie préhistorique.

(2) « Partout le besoin a été le maître de l'homme : il lui enseigne l'usage » de sa force, de son adresse manuelle, de la raison et de l'intelligence » que l'homme possède de préférence à tout animal. » (*Diodore de Sicile*, I, 8.)

exacte, laissant entière la question de chronologie. Plus tard, sans doute, on parviendra à ne garder à ces divisions qu'une importance secondaire : lorsque les progrès de la nouvelle science auront appris à formuler des époques générales, dont les synchronismes relieront toutes les antiquités préhistoriques du monde, et établiront les périodes de la plus ancienne histoire de l'humanité (1).

C'est aux archéologues scandinaves, à Thomsen le premier, qu'appartient l'honneur d'avoir transformé en divisions scientifiques des classifications indiquées déjà par des poëtes classiques (2), et dont l'idée se retrouvait dans Eccard, Goguet, sir Richard Colt Hoare.

Le nom d'archéologie préhistorique, choisi pour indiquer cet ensemble de recherches, était fort exact; puisqu'il s'agissait de décrire en chaque contrée l'éthnologie des temps antérieurs à la suite des premiers récits.

Malheureusement cette dénomination fut souvent mal comprise, interprétée d'une façon variable et erronée. Elle fit naître la plupart des préjugés que l'on rencontre lorsqu'on essaie de propager un ensemble déjà imposant de découvertes scientifiques, relatives aux premières époques de la civilisation telles que les attestent les plus anciens monuments que l'on ait pu découvrir.

La période préhistorique, existant pour chaque nation, est essentiellement relative. Ici elle commence plus tôt, là elle

---

(1) « L'archéologie en Danemark doit être comme le pont qui conduira » des ténèbres des temps préhistoriques au grand jour de l'histoire. » (Engelhardt, *Sur la trouvaille de Vimose en Fionie. Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, année 1867, p. 90.)

(2) Hésiode, Lucrèce, cités par Lubock, *L'homme avant l'histoire*, p. 6.

finit plus tard. Son point initial varie énormément, selon l'époque à laquelle la contrée posséda ses premiers habitants. Sa date finale est différente, d'après l'année qui commence la suite chronologique des récits historiques (1).

L'archéologie préhistorique n'a point établi de synchronismes généraux (2). Tel peuple poursuit ses progrès dans la période antéhistorique, tandis que tel autre n'a point encore paru dans le pays où il doit se développer. Une nation est encore dans ces âges primitifs, alors que la plupart des autres sont entrées depuis des siècles dans les temps historiques (3).

---

(1) C'est ainsi que pour la Belgique la période préhistorique n'embrasse que les temps antérieurs à la conquête des Gaules par Jules César dont les Commentaires ouvrent la série de nos annales.

(2) L'application inexacte de la théorie formulée en Danemark a pu seule amener un géologue distingué à combattre ces divisions en leur prêtant une base fausse qu'elles ont précisément pour but d'éviter. Dans un savant travail, publié en 1869, nous lisons ces critiques injustes : « On » s'est mépris en distinguant dans les temps antéhistoriques l'âge de la » pierre simplement taillée, l'âge de la pierre polie et ensuite l'âge du fer » *suivi de* l'âge du bronze ; ce sont des divisions illusoires puisqu'elles ne » sont pas comparables quand on change de pays. Au moment, en effet, où » la civilisation est arrivée à un degré très-élevé chez certaines nations, il » est encore des peuplades déshéritées qui n'ont pas dépassé l'âge de la » pierre brute. » (*Annales de la Société littéraire, scientifique, artistique d'Apt* (*Vaucluse*), quatrième année, p. 8.)

(3) La contemporanéité des temps historiques chez un peuple, avec l'existence des diverses périodes des âges préhistoriques chez les autres, nous est prouvée par un passage très-curieux d'Hérodote. En décrivant les nombreux corps d'armée rassemblés par Xercès pour venir combattre la Grèce, il nous montre des nations encore à l'âge de la pierre, d'autres à l'âge du bronze, d'autres à l'âge du fer ; tandis que ses récits plaçaient la Grèce en pleine période historique (480 av. J.-C.).

69. « Les Ethiopiens, revêtus de peaux de panthères et de lions, avaient » des arcs faits avec des rameaux de palmier, longs d'au moins quatre » coudées, sur lesquels ils posaient de courtes flèches de roseau dont la » pointe, au lieu de fer, était un *caillou* aiguisé. Ils avaient en outre des » javelines, armées de *cornes* de gazelles aiguisées. »

76. « Les Chalybiens avaient de petits boucliers de peaux de bœuf non

A l'époque contemporaine il existe encore des peuplades dans la période préhistorique : les uns à l'âge de la pierre, d'autres à l'âge du bronze.

Les monuments dont s'occupe l'archéologie préhistorique ne sont donc point nécessairement tous plus anciens que les récits de l'histoire générale. On peut même voir, en certains pays, commencer la période antéhistorique par l'établissement des premiers habitants, alors que d'autres contrées sont déjà entrées dans l'ère historique. Il y a une erreur profonde à croire que les monuments rangés dans cette étude sont tous antérieurs aux Égyptiens, aux Assyriens, aux Hébreux, aux Grecs ; à supposer que les objets compris dans les classifications que nous allons énumérer sont plus antiques que ne l'est, par exemple, la date initiale du règne de Mena, première page historique des récits de Manéthon sur les dynasties Égyptiennes, annales expliquées aujourd'hui par la science moderne.

Par « *monuments préhistoriques* » il ne faut entendre que : « *des monuments dont la date ne peut être reportée endéans* » *la première époque de l'histoire nationale du pays dans* » *lequel on les retrouve.* » Il restera ensuite à déterminer, pour chaque pays, les dates approximatives que l'on peut attribuer à chacune des subdivisions de cette longue période primitive. Ici les temps préhistoriques embrasseront les trois âges

---

» préparées ; chacun d'eux tenait à la main deux dards de fabrique lycienne. » Ils étaient coiffés de casques *d'airain*, sur le devant desquels s'élevaient » des cornes et des oreilles de bœuf en *airain*, surmontées d'une aigrette. »

63. « Les Assyriens portaient des casques d'airain entrelacés d'une » façon barbare impossible à décrire ; leurs boucliers, leurs javelines, » leurs glaives, étaient assez semblables à ceux des Egyptiens ; ils avaient » en outre des massues de bois garnies de *fer*. » (Hérodote, livre VII.)

de la pierre, du bronze, du fer. Ailleurs l'histoire aura clos cette période lorsque le fer devient la matière principale de l'industrie. Là les annales commenceront peut-être lors de l'emploi dominant du bronze, ne laissant que l'âge de la pierre à l'archéologie préhistorique. Il n'y a point de règle absolue quant à la durée, dans les différentes régions, de la période primitive. En déterminant, pour chaque pays, ses limites générales, en fixant nettement l'époque où elle finit; en recherchant ensuite les divisions qu'on peut reconnaître, en étudiant l'étendue de chacune d'elles; puis en rapprochant ces études nationales, par la publication de leurs résultats, ou les communications des savants de diverses contrées réunis en congrès internationaux; la similitude ou les différences des faits constatés dans plusieurs régions permettront de reconnaître la contemporanéité des différentes phases de la civilisation chez des races qui peuplaient en même temps le monde. La synthèse de ces données, les comparaisons dont elles fourniront les éléments, aideront ensuite à retracer l'histoire générale de la civilisation, dont les étapes amènent le développement social et moral de l'humanité.

Théoriquement, on peut dire que chaque pays a eu ses âges préhistoriques. L'archéologie ne les reconnait cependant que dans les contrées où l'on a retrouvé des monuments affirmant la présence de l'homme avant les époques précisées par l'histoire. En fait, les fouilles, poursuivies activement depuis quelques années, ont déjà fait découvrir, presque universellement, de ces documents antiques qu'on essaie de dater d'une façon générale. Pour un grand nombre de ces trouvailles, la géologie et la paléontologie peuvent seules apporter des renseignements positifs, mais dont la

chronologie n'est que relative, et encore trop peu précise pour pouvoir se chiffrer, même par siècles. Il en est ainsi des trouvailles si remarquables faites en Belgique, soit dans les cavernes des provinces de Liége et de Namur, soit dans les sablières du Hainaut. L'archéologie doit, en ces matières, céder le pas aux sciences naturelles, qui classent les instruments primitifs dans des époques relatives, à limites largement tracées; mais en établissant très-nettement, par la détermination des roches où gisaient ces trouvailles, par les ossements fossiles des animaux au milieu desquels l'homme vivait, des faits certains du plus haut intérêt (1).

Dans d'autres pays, au contraire, on reconnait des temps plus rapprochés des époques historiques. Les antiquités préhistoriques du Danemark, plus encore celles de la Suède et de la Norwége, sont, par exemple, fort récentes en ce sens; tant par la date la plus reculée à laquelle elles nous reportent, que par l'époque peu ancienne à laquelle l'absence d'histoire nationale fait descendre la dernière période représentée par ces monuments.

II

LA PÉRIODE PRÉHISTORIQUE DU DANEMARK.

Selon la plupart des géologues, le Danemark se serait soulevé au-dessus du niveau des eaux qui couvraient le nord

(1) Les travaux de MM. Schmerling, Spring, Dupont, Van Beneden, Malaise, Briart et Cornet, ont plusieurs fois été rappelés avec de justes éloges par les savants de la plupart des pays d'Europe, réunis à Copenhague.

de l'Europe, après que les contrées plus méridionales avaient déjà vu se succéder des végétations différentes et les phases nombreuses d'une faune que le cours du temps a modifiée (1). Peuplé sans doute aussi à une époque où les autres pays plus au sud avaient déjà possédé diverses races d'habitants, le Danemark garde toujours un caractère de nouveauté chronologique ; la Suède, puis la Norwége, suivent seules ses destinées générales. Dans les historiens et les géographes de l'antiquité il n'est guère question, que bien vaguement, de la Scandinavie, oubliée dans l'*orbis terræ* classique (2). Lorsque le christianisme vint changer la face du monde, c'est là qu'il mit le plus de temps à pénétrer. Le Danemark ne devint chrétien qu'alors que depuis des siècles le reste de l'Europe avait abandonné les rites payens. En 1030 seulement, la foi chrétienne, apportée de la Germanie, fut adoptée généralement en Danemark. Il y avait dix siècles que la Judée avait entendu la prédication du Christ ; depuis sept cents ans Constantin avait porté la foi nouvelle sur le trône des Césars ; la Gaule s'était toute convertie à la fin du ve siècle de l'ère chrétienne ; dès 778, Charlemagne était allé écraser par la force les dernières croyances du paganisme chez les Saxons ; les Russes étaient devenus chrétiens sous Vladimir (988).

L'histoire, qui avait déjà inséré des suites longues et nombreuses d'annales, ne s'était point encore appliquée à garder le souvenir des faits politiques accomplis par les habitants du

---

(1) Houzeau, *Histoire du sol de l'Europe*, p. 440.

(2) Hérodote, III, 115 ; Strabon, VII. Jornandès répète encore la notion erronée de Ptolémée et de Pline : il dit que la Scandinavie est une île. *Histoire des Goths*, *I*.

Danemark. Elle ne commence qu'avec l'adoption du christianisme (1). Sans doute, dans les légendes des Eddas et des Sagas, dans les récits conservés par des peuples étrangers jadis en contact avec les Danois, on pourrait lire çà et là des traditions sur l'ère payenne de ce pays; mais ces notions isolées restent vagues et incomplètes. En nous narrant les luttes des Cimbres contre Rome, les historiens classiques nous parlent de la race qui peupla, à une certaine époque, le Jutland ou du moins le Holstein, mais sans nous donner une suite chronologique un peu explicite. Au IXe siècle, Eginhard, nous parlant des invasions qui eurent lieu en France sous Charles le Chauve, inaugure les récits positifs; mais ses mentions accidentelles sont laconiques, n'indiquant guère que la patrie des Danois auxquels il donne le nom générique de « Nordmans » hommes du Nord (2). Bien qu'il soit considéré en Danemark comme le premier historien, puisqu'il cite clairement ce pays et ses hardis navigateurs, Eginhard n'a cependant laissé que des jalons dans une lande inconnue. Ottar, en écrivant la vie d'Alfred le Grand (871-900) n'en dit guère plus qu'Eginhard; Nestor, dans sa chronique des États russes, confond tous les Scandinaves sous le nom générique de Varègues, Varanges ou Varinges (en suédois,

---

(1) « Jusqu'à l'établissement du christianisme, l'histoire des Scandinaves » n'est qu'un tissu de récits que l'on a vainement essayé d'arranger dans » un ordre chronologique satisfaisant. Les faits réels et fabuleux s'y pré- » sentent d'une manière si confuse, que toute cette époque n'offre guère » d'intérêt que celui qui s'attache à la peinture de mœurs empreintes » d'une énergie singulière, née de l'âpreté du climat et développée par le » fanatisme religieux. » (CHOPIN, *Révolution des peuples du Nord*, ch. III.)

(2) EGINHARTUS, *De vita et gestis Caroli magni*, ch. XII et XIV.

loups, pirates). Il nous dit leurs invasions audacieuses dans les pays à l'est de la Baltique (859-860) et jusqu'en Grèce (1) (863-866); leur attribue la fondation des premiers empires Slaves sous Rurik, Simeous, leur frère, Oskold et Dir; dont les noms se retrouvent encore dans les Sagas islandaises, dans Stourleson et Saxo le grammairien, à propos des hauts faits de guerriers normands (2).

Grégoire de Tours (3), Flodoard, les chroniqueurs français ou belges qui, à dater de l'an 787, nous racontent les invasions des hardis Vikings (rois de la mer) ne s'occupent pas de la patrie abandonnée par ces vaillants pirates, et leur sont trop hostiles pour nous faire connaître exactement ces audacieux navigateurs (4). Les déprédations qui signalaient leurs stations dans les îles ou sur les promontoires élevés des grands fleuves, le pillage des monastères, la violation des sanctuaires, le massacre des religieux dans l'ivresse guerrière des combattants du Nord, ne laissaient recueillir aux moines annalistes que des récits effrayants sur ces forbans que le

---

(1) Ils allèrent en Orient jusqu'en Tartarie; car on y a retrouvé des inscriptions en caractères scandinaves dont l'emploi est postérieur à l'an 700. Ce sont ces monuments qui avaient fait croire à l'origine asiatique de ces runes, dont la filiation est aujourd'hui mieux démontrée. Mallet, *Introduction à l'histoire du Danemark*; Brotonne, *Histoire des migrations des peuples*. Cfr. Stephens, *The Old Northern Runic monuments of Scandinavia and England*.

(2) *Chronique de Nestor* (traduction Paris), ch. II.

(3) Grégoire de Tours, L. III, ch. 3.

(4) Nigellinus en fait cependant un portrait assez élogieux :

« Veloces, agiles, armigerique nimis,
» . . . . . .
» Pulcher adest facie, vultuque statuque decoris. »

L. IV. (Ap. Hallam, *L'Europe au moyen âge*, t. I, p. 40.)

peuple considérait comme un fléau surnaturel (1), tandis qu'ils allaient apporter un sang vivace dans les contrées où ils s'établiraient, régénérés bientôt par la foi chrétienne, pour préparer à la Normandie, à la Sicile, à l'Angleterre, une ère glorieuse et civilisatrice (2).

Dans la mère-patrie, les chants des scaldes, bardes guerriers qui célébraient les victoires et les conquêtes des Harold et des Rollon, mêlaient le merveilleux des poëmes du Nord aux souvenirs de ces vaillants aventuriers.

La chronique d'Adam de Brême ouvre réellement la série des récits historiques, en posant comme date initiale des fastes des pays scandinaves la conversion générale des Danois au christianisme, sous le règne glorieux de Canut le Grand qui venait de conquérir la Norwége et l'Angleterre (1030) (3). La chronique d'Albert de Staden, bien que remontant, selon l'usage général de l'époque, au premier chapitre de la Genèse, ne devient historique que pour les temps voisins de ceux ou écrivait l'abbé bénédictin. (Fin du XIIe et première moitié du XIIIe siècle.)

Les temps préhistoriques du Danemark embrassent donc toute la période payenne de ce pays. L'époque d'Eginhard et d'Ottar forme la transition où l'archéologie préhistorique rencontre les premières annales historiques, qui, à partir du XIe siècle, se continuent sans lacune. Les monuments danois de tous genres, antérieurs à l'an 1030 après Jésus-Christ,

---

(1) « A furore Normanorum libera nos Domine ! » (Litanies du IXe siècle.)

(2) Worsaae, *Discours d'inauguration du congrès de Copenhague.*

(3) Déjà les bandes de Normands établis sur divers points de l'Europe avaient abjuré le paganisme.

appartiennent aux études antéhistoriques. Jusqu'à Thomsen, ces documents certains n'avaient guère éclairci les premières pages de l'histoire de la civilisation en Scandinavie. Le nombre et l'importance de ces vestiges d'un état social primitif étaient cependant fort considérables. Ils surpassent même ceux des contrées plus étendues. Le sentiment national, si vivace et si puissant en Danemark, fit rechercher ces reliques des ancêtres payens. On en assura la conservation. Des collections nombreuses recueillirent les objets d'un transport possible. Un musée national des antiquités du Nord fut créé à Copenhague, en 1807, sur la proposition du savant Nyerup. Les souverains danois, s'associant au mouvement scientifique, y joignirent les trésors de la collection royale, fondée au milieu du XVIIe siècle par Frédéric III. La nation tout entière eut à cœur de contribuer à cette riche série d'illustrations des plus anciennes annales du pays. L'esprit méthodique, qui est un précieux apanage des peuples du Nord, la sagacité remarquable des érudits scandinaves, firent réussir à classer ces documents précieux. L'observation attentive, qui présida aux plus importantes découvertes, avait fait reconnaître des dépôts différents, dont la suite chronologique était affirmée par la succession des terrains (1) qu'on fouillait soigneusement en notant le moindre détail, ne laissant échapper ainsi aucune indication propre à fournir plus tard des éléments de conclusions

(1) « L'âge d'un débris quelconque est déterminé géologiquement, non » par sa forme, mais par la position qu'il occupe dans la série des terrains. » MALAISE, *Sur les silex ouvrés de Spiennes.* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXI, n° 2.)

scientifiques. La vulgarisation de l'instruction à tous les degrés de l'échelle sociale favorisait et protégeait ces investigations archéologiques. Le plus obscur paysan renseignait le savant, et comme lui s'efforçait de coopérer à l'œuvre patriotique (1). Plus les études des antiquaires et des naturalistes faisaient reconnaître l'importance scientifique de ces découvertes, plus les fouilles se poursuivaient sur tous les points et avec le concours sympathique de tous : depuis le souverain (2) jusqu'au plus humble des citoyens. En devenant aussi nombreuses, les recherches ne se laissaient point égarer par une activité fiévreuse. On épiait scrupuleusement la plus légère indication, de même qu'on recueillait soigneusement le moindre débris. Des fouilles systématiques, surtout celles des tourbières (3), ont donné à la fois une moisson splendide pour le musée scandinave, une utile leçon aux chercheurs de tous les pays.

---

(1) Les excursions organisées à l'occasion du congrès de Copenhague nous ont fait reconnaître chez les Danois de toutes les classes de la société, et jusque dans les endroits les plus éloignés des centres, la persistance vivace et l'unanimité de ces sentiments qui se sont souvent traduits d'une façon si cordiale et si délicate qu'aucun des étrangers ne pourra en perdre le précieux souvenir.

(2) Les rois de Danemark ont toujours montré un intérêt très-vif pour ces études. Frédéric VII, qui fut un éminent archéologue, écrivit un mémoire remarquable sur les dolmens (salles des Géants), assista en personne à la plupart des fouilles et prit une large part aux débats scientifiques qu'elles firent naître. (*Société des antiquaires du Nord, résumé des travaux de* 1861-1864, pp. 126, 142, 149.) S. M. Christian IX a largement prouvé aux membres du congrès une sympathie éclairée et une volonté bienveillante de s'associer aux travaux qui doivent éclairer les premières annales de son pays.

(3) Les superbes et intéressants ouvrages de M. Engelhardt en sont une démonstration complète : *Denmark in the early iron age* (tourbières du Schleswig) et *Vimose-Fundet* (la tourbière sacrée).

Outre le concours scientifique qu'ils apportaient aux révélations déduites de ces monuments de tous genres, les naturalistes aidaient fraternellement les archéologues. Grâce à d'ingénieux procédés, on réussit à garder intacts et même à solidifier des objets dont la nature ne semblait pas permettre la conservation. Les tissus frangés en laine, les ceinturons en cuir, comme les hampes de lance et les bois de flèches retirés des tourbières à l'état de pâte gélatineuse, sont aujourd'hui préservés de toute destruction et rétablis dans leur aspect primitif sous les vitrines qui renferment tant d'objets superbes et de si riches panoplies au musée de Copenhague. Le sol avait gardé des détails fort intéressants et peu durables en apparence. Sur un crâne on reconnait les cheveux et la barbe aussi bien que dans la boîte la mieux conservée des momies d'Égypte. Des étoffes, des tissus, permettent de déterminer leur nature et laissent admirer, sur la laine ou la soie, de riches dorures, de curieux dessins d'ornements (1).

Le système de classification, innové par Thomsen, formulé aussi par le savant suédois M. Nilsson, développé ensuite par M. Worsaae, précisé de plus en plus, quant à ses subdivisions, par l'éminent directeur général des musées danois et MM. Engelhardt et Schmidt, repose sur une base simple et rationnelle. En groupant les objets selon la chronologie relative qu'indiquaient les conditions géologiques de la trouvaille, Thomsen reconnut, dans les dépôts les plus anciens, l'emploi industrieux de la pierre à l'exclusion

(1) Worsaae, *On Mammen-Fundet*, pl. 4, 5, 6.

des métaux (1). La série qui leur succédait, dans des couches moins profondes des terrains, montrait le bronze comme matière première d'un emploi dominant. Le fer n'apparaissait que lorsque la date devenait plus récente. Des sépultures étagées ne laissaient aucun doute à l'observateur sagace sur la succession des trois phases du travail national, caractérisées par la matière première la plus généralement mise en œuvre. Ainsi furent posées les grandes divisions : âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer. L'emploi dominant de la pierre, du bronze ou du fer, pour les objets les plus usuels, servit dès lors à classer toutes les trouvailles, sans que la constatation de ces faits tendit à établir l'absence absolue d'autres matériaux de travail (2), ni même répugnât à ad-

---

(1) L'invention des métaux a eu une influence si grande sur le développement de la civilisation que la plupart des théogonies l'attribuent à un dieu. Quelques auteurs, prenant acte de l'importance sociale de cette industrie en ont même fait la barrière qui séparerait les temps préhistoriques de l'ère historique. Ce nouveau système devrait, s'il était admis, être conséquent et répudier la terminologie et la grande classification logique des antiquaires danois, car n'envisageant qu'un fait : la connaissance des métaux, sans avoir égard à l'existence de récits historiques chez une nation, il conduirait à une confusion inévitable, par exemple en déclarant *historique* chez un peuple une époque où l'on travaillait le bronze, bien qu'il n'y ait aucun historien qui nous en parle, et *préhistorique* une période dont les annalistes ont conservé les fastes, bien que la nation ne se servît encore que d'instruments en pierre. Nous trouvons cependant cette classification indiquée dans une étude très-complète et bien raisonnée des questions générales relatives aux âges antéhistoriques : « Il faut placer *la période* » *antéhistorique*, c'est-à-dire la deuxième époque de l'âge de la pierre, » quant à la Judée du moins, bien avant le temps où vivait Abraham. Ce » saint patriarche connaissait les métaux... » (G. Lambert, *L'homme primitif et la Bible*, *Revue moderne*, t. LII, p. 346.)

(2) Ainsi au premier des trois âges, caractérisé par l'emploi général de la pierre pour la plupart des instruments, nous verrons cependant employer les cornes et les os, et même travailler ou porter l'ambre. Quand le bronze est la matière dominante de l'industrie courante, on reconnaît en Danemark

mettre des apparitions accidentelles de la matière qui devait succéder à l'âge suivant comme élément principal de l'industrie nationale (1).

Par l'étude comparative des trois genres de monuments, on parvint peu à peu à déterminer des caractères de style, qui servirent à préciser la catégorie à laquelle appartenaient des objets dont la matière ne rappelait pas la base même des classifications. Les vases en terre, par exemple, que l'on voit à chacun des trois âges, sont aujourd'hui classés sans grande difficulté par les savants danois, même si ces poteries sont trouvées isolées, sans être entourées des objets déterminatifs qui ont accompagné la découverte de leurs similaires.

La succession chronologique des trois âges préhistoriques est constatée par des faits établis par les sciences naturelles. Elle était du reste conforme à la marche rationnelle des progrès de l'industrie. La manipulation des métaux affirme un degré de civilisation plus avancé que l'emploi de rognons de silex, façonnés grossièrement par le choc de cailloux qui en détachent des éclats, et même de pierres patiemment usées en les frottant sur un bloc de grès. Partout aussi, l'histoire de la métallurgie nous montre le cuivre et ses alliages donnant le bronze, connus par des peuples qui ne savent point

---

des œuvres habiles en or. L'âge du fer date aussi la connaissance de l'argent, du verre, etc... Mais ces éléments accessoires sont moins nombreux ou réservés à des objets d'un usage moins indispensable et par suite en dehors de l'emploi général et quotidien.

(1) Ce sont précisément ces objets « erratiques », dans des trouvailles d'un âge bien caractérisé, qui fournissent le sujet des observations les plus précieuses pour classer les monuments, indiquer la suite des progrès, accuser les époques de transition, montrer si la nouvelle période est le résultat d'un progrès lent ou la suite d'une révélation apportée du dehors, etc., etc.

deviner le fer dans les minerais d'aspect terreux, ni surtout extraire le métal dont la fusion qui le révèle exige une température élevée que de puissantes souffleries peuvent seules produire dans les creusets où le fer se liquéfie (1).

La botanique vint aider à séparer les âges de la période préhistorique en Danemark. Pendant l'âge de pierre, les pins avaient formé la plupart des forêts du pays. Sur les couches qui ont enseveli ces premiers arbres reconnus, les chênes se sont élevés et sous leur ombrage les habitants travaillaient le bronze. Le hêtre, qui étouffe bientôt les autres essences voisines, les remplaça, et forme encore les superbes groupes d'arbres qui vont jusqu'à la mer; alors que l'industrie avait adopté le fer comme thème principal de ses œuvres. L'histoire de la flore danoise correspondait donc dans un rapport très-exact aux époques tracées pour le progrès de la civilisation nationale avant les dates historiques.

Les recherches poursuivies en dehors de la Scandinavie donnèrent au système de Thomsen une confirmation qui permit de généraliser ses bases de classification et l'ordre successif de ses divisions. Sur les points les plus divers de l'Europe, puis en Afrique, en Amérique, en Asie, on constata l'existence des trois âges, se succédant dans le même ordre; alors même que des différences de durée fort considérables, pour l'un ou l'autre de ces âges, des dates approximatives très-variables pour le commencement et la fin de la

(1) Les tribus errantes de bohémiens (tsiganes, gypsies, zingaris), qui ne sauraient peut-être distinguer les minerais de fer, et qui ne pourraient à coup sûr le fabriquer sans établir des ateliers fixes, font encore aujourd'hui du bronze sur des feux de bois qu'ils allument dans leurs campements de la basse Autriche, de Hongrie et des Principautés danubiennes.

période préhistorique, semblaient annoncer des données sans aucun rapport avec les études faites en Danemark. Les divisions générales, dues à l'érudition danoise, furent admises partout pour l'archéologie des temps préhistoriques. Les subdivisions des âges donnèrent seules lieu à quelques réserves, soulevèrent parfois des objections. En les proposant pour leur pays, les savants scandinaves ont répété que ces nouvelles limites doivent varier de contrée à contrée; soit à cause de l'époque générale attribuée aux grandes répartitions des âges, soit par suite de la rapidité relative du progrès, dans des pays soumis à des conditions matérielles bien différentes, habités par d'autres races, agités par des événements politiques particuliers.

III

L'AGE DE LA PIERRE EN DANEMARK.

De tous les pays où l'on ait étudié des monuments de l'âge de la pierre, le Danemark est celui où ces travaux de l'homme se rapprochent le plus des temps modernes. Les recherches géologiques n'y ont point fait supposer, comme en France, la présence d'hommes aux époques relatives désignées par les terrains de la formation tertiaire; temps auxquels le Danemark était encore submergé (1). On n'y retrouve point non plus de vestiges humains de la période quaternaire,

(1) « Le Danemark n'est sorti des eaux qu'à la période post-pliocène ou » quaternaire. » (W. Schmidt, *Coup d'œil sur l'histoire du Danemark*, dans *Le Danemark à l'Exposition universelle de* 1867, p. 6.)

dans les roches appelées : diluvium gris, loess, diluvium rouge, ni même dans la première époque de la période post-diluvienne (1) à laquelle on rapporte les trouvailles des cavernes où l'on croit reconnaître l'homme vivant à une date où le renne habitait encore l'ancienne Gaule (2). Quoique des ossements fossiles aient prouvé que le mammouth a existé en Danemark, aucune découverte n'a fait présumer la coexistence d'êtres humains avec ce type primitif des éléphants, ni avec aucun des grands animaux dont les espèces ont totalement disparu de la surface du globe. On n'a point non plus constaté de traces d'êtres intelligents à l'époque où la contrée possédait encore des animaux qui ne se trouvent plus qu'en d'autres régions, et que les modifications de climat ont forcés à « émigrer en altitude ou en latitude (3) » pour chercher ailleurs le milieu où ils peuvent vivre et pourvoir à leur subsistance. Parmi les ossements ramassés dans les stations humaines on n'a jamais déterminé des débris de l'aurochs qui vit encore en Lithuanie pour les chasses impériales du Tsar. Bien même que le renne ait pu résider en Danemark longtemps après qu'il avait dû quitter la Gaule et la Germanie, aucune trouvaille n'a associé ses os à ceux de l'homme ou à des objets ouvrés. Il ne peut donc s'agir ni de l'homme des temps du mammouth, ni de l'homme contemporain de l'ours

---

(1) Les époques géologiques que nous citons sont celles où les géologues de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, reconnaissent la présence de l'homme dans leurs contrées respectives.

(2) Un passage de César, peu exact cependant, pourrait laisser supposer que, lors de la conquête romaine, le renne faisait encore des apparitions dans la forêt Hercynienne. (Cesar, *de Bello Gallico*, VI, 26.)

(3) M. Lartet.

et du tigre des cavernes, ni même d'homme de l'époque du renne. Les découvertes archéologiques les plus anciennes de la Scandinavie ne remontent point à des périodes pour lesquelles il faille recourir aux époques relatives de la géologie et de la paléontologie. Le passé qu'elles évoquent à nos yeux ne date que de temps que ces sciences reconnaissent comme récents, et durant lesquels la contrée était dans les conditions géologiques et climatériques qu'elle présente aujourd'hui; quoique la configuration des côtes ait pu changer par des affaissements ou des soulèvements (1), et que les communications entre la mer du Nord et la Baltique aient été modifiées par les mouvements du sol (2), qui du reste se continuent sensiblement de nos jours dans la pointe méridionale de la Suède, la Scanie (3).

Bien donc que des instruments en silex, recueillis sur le sol danois, présentent une curieuse analogie avec les objets du même genre déterrés en d'autres contrées, dans des mi-

---

(1) Des amas de coquilles mêlés d'ossements et d'instruments en silex, dont nous allons parler, sont aujourd'hui ou submergés ou assez distants de la côte, tandis que lorsqu'ils s'amoncelèrent au milieu des centres d'habitations les huttes étaient dressées au bord de la mer.

(2) Il a été reconnu, par les dimensions des mollusques pêchés autrefois, que la communication a jadis été plus large avec la mer du Nord, dont les eaux possédant une salure plus forte ont pu donner à des huîtres une croissance impossible aujourd'hui dans la Baltique ou les golfes danois. Cfr. Smidth, *La mer autour du Danemark, sa qualité salifère et ses courants* (trad. Borring.)

Le Limfiord, devenu golfe au commencement du moyen âge, avait été auparavant un détroit entre les deux mers. On l'a rétabli ainsi en 1825. (Schmidt, p. 4.)

(3) Communication de MM. Nilsson et Bruzelius, au congrès de Copenhague. (Cfr. Hébert, *Les oscillations de l'écorce terrestre pendant les périodes quaternaire et moderne.*)

lieux géologiques qui les font attribuer à des périodes d'une toute autre antiquité, les pierres ouvrées du Danemark ont été taillées par des hommes qui n'ont guère vu autour d'eux que les animaux que nous pouvons encore rencontrer en ce pays (1).

Cette différence si considérable entre l'antiquité reconnue aux silex éclatés du Danemark et celle des pierres travaillées d'autres contrées, telle que l'affirment les géologues, avait fait proposer (2) de diviser l'âge de la pierre en *âge palæolithique* et *âge néolithique*. Le premier eût compris les objets attribués aux hommes contemporains du mammouth, de l'ours des cavernes, du rhinocéros tichorinus et des autres animaux disparus, ainsi que du renne émigré au Nord. L'âge néolithique eût embrassé les temps plus récents où l'on retrouve cependant des objets semblables ou analogues, puis les pierres polies (3). Les archéologues danois ne se sont pas ralliés à

---

(1) Les seules exceptions, sans grande importance pour la question de l'antiquité de ces trouvailles, se réduisent au grand pingouin, à l'ours et à un bœuf sauvage qu'on a fait disparaître.

(2) Lubock, *L'homme avant l'histoire* (*trad. Barbier*), p. 7. Lors du congrès international de Norwich (1868) comme déjà aux réunions de Paris (1867), sir John Lubock insista sur la nécessité de cette division scientifique.

(3) A l'âge palæolithique appartiendraient les découvertes faites en Belgique dans les cavernes de la province de Liége et de Namur (MM. Schmerling, Dupont, Van Beneden) et dans les sablières du Hainaut (MM. Briart, Cornet.)

A l'âge néolithique, au contraire, appartiendraient toutes les antiquités préhistoriques du Danemark; celles des stations lacustres de la Suisse, des palaffites et des terramares d'Italie, y rentreraient aussi pour leur âge de pierre seulement. En Belgique, on rangerait dans cette seconde catégorie les trouvailles de Chauvaux (M. Spring), de Gendron et de la petite caverne de Pont-à-Lesse (M. Dupont), les ateliers de Spiennes (MM. Toilliez et Malaise), les découvertes analogues faites aussi dans le Hainaut (MM. Briart, Cornet, Houzeau), et les débris des tourbières de la basse Belgique.

cette division dont la base contrarierait celle qu'a adoptée Thomsen, en répudiant l'élément fondamental de son système : la nature de l'objet et le genre de travail, pour y substituer une idée chronologique dont on avait voulu s'affranchir afin de ne rien préjuger et de laisser les faits seuls, sans idée préconçue, amener des rapprochements pour faciliter les progrès de la nouvelle science (1).

Les subdivisions de l'âge de la pierre en Danemark ont été établies d'après le genre de travail des hommes qui façonnaient le beau silex de ce pays, afin de transformer les cailloux en armes et en ustensiles. Ainsi a été formulée la division en époque de la pierre taillée et époque de la pierre polie. Les conditions géologiques des trouvailles confirmaient la succession chronologique de ces deux périodes. Après les essais primitifs on reconnaît un travail plus habile et surtout beaucoup plus patient, correspondant à un pas fait dans la voie du progrès. La pierre est toujours la matière employée dans les deux époques, mais dans la seconde la main-d'œuvre est notablement perfectionnée. Pour affiler en biseau, puis pour arrondir le tranchant d'une hache grossière ou gâtée par l'usage, l'homme a songé à aiguiser puis à polir le silex. Il ne le martèle plus simplement pour en détacher les éclats, il use peu à peu toutes les aspérités inutiles par un frottement sur un bloc dur (2). Les formes prennent aussitôt une grandeur, et une élégance, qui trahissent la recherche artistique.

---

(1) Communication de M. Worsaae au congrès d'archéologie préhistorique de Paris, p. 108.

(2) Le Musée de Copenhague contient un grand nombre de ces blocs où la rainure est profonde, et dans le creux de laquelle on a même retrouvé l'objet qu'on y polissait.

A ces deux caractères d'élégance et d'utilité, on reconnaît sans peine l'œuvre d'hommes jouissant déjà d'une civilisation qui avait considérablement progressé.

La période pendant laquelle les silex taillés furent les engins généralement employés se reconnaît en Danemark surtout dans les amas de coquilles dont nous avons déjà fait mention (Kiökkenmöddings, Affaldsdynge), situés tous au bord des golfes danois (1). Avec les rebuts de coquillages comestibles on y retrouve des arêtes de poissons, des ossements de divers animaux tués pour servir à la nourriture des chasseurs ou pour fournir des peaux, des os employés à divers usages, des dalles de pierre sur lesquelles le charbon est resté, des vases grossiers (2) et une quantité très-grande de silex éclatés, dont l'analogie avec des instruments encore employés par quelques peuplades a fait proposer les noms de haches, couteaux-scies, grattoirs, etc. Des antiquités du même genre ont aussi été recueillies en amas, sur différents points de l'intérieur du pays, dans des tourbières, au bord des lacs, sur presque toutes les côtes des îles et de la presqu'île du Danemark.

L'état social du peuple auquel on doit ces monuments primitifs a pu être retracé par des déductions ingénieuses,

---

(1) Les membres du congrès de Copenhague ont pu aller fouiller et étudier un de ces dépôts, ouvert pour eux à Sölager.

(2) « Partout où l'homme a séjourné dans ce monde vous trouverez le » fragment d'un vase. La poterie est donc la trace la plus précieuse du » passage de l'homme sur la terre. Aussi l'étude de la céramique me paraît- » elle la plus indispensable de toutes les connaissances archéologiques. » (L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, ch. XII, p. 171.)

solidement appuyées sur des faits notés avec une scrupuleuse fidélité, interprétés avec une sagacité rare (1).

Les premiers habitants du Danemark formaient des tribus adonnées exclusivement à la pêche et à la chasse. Ils possédaient des établissements fixes où ils vivaient toute l'année en agglomérations déjà considérables. Les pêcheurs naviguaient assez au large pour aller prendre des poissons qui ne s'approchent guère des côtes. Dans les forêts de pins ils chassaient le cerf et le chevreuil, tuaient le renard, le chat sauvage, le hérisson, la plupart des rongeurs (jamais le lièvre); ils ne craignaient point d'attaquer le loup, le sanglier, le bœuf sauvage, l'ours. Leurs cailloux de fronde et leurs flèches abattaient un grand nombre d'oiseaux, surtout de la famille des canards. Vêtus probablement de peaux, dépouillées à l'aide du grattoir de pierre dont se servent aujourd'hui les Esquimaux, ils avaient de chauds vêtements cousus à

---

(1) Sir Charles Lyell a trouvé dans les dimensions des coquillages la preuve d'une communication plus large avec la mer du Nord, dont les eaux plus salées que celles de la Baltique peuvent seules favoriser la croissance d'huîtres telles qu'on n'en trouve plus dans les fiords danois, ni dans la Baltique.

M. Steenstrup, auquel on doit des travaux très-considérables sur toutes les questions d'histoire naturelle et de botanique soulevées par les découvertes du Danemark, a le premier constaté la nature de ces dépôts dus à des hommes, par les valves *séparées* de coquillages appartenant à des individus *adultes* d'espèces toutes *comestibles;* au lieu d'y voir des bancs naturels soulevés par les grèves. Les andouillers du chevreuil à leurs divers degrés de *croissance*, la présence d'os de *cygnes* sauvages, lui ont prouvé l'habitation constante et non des stations pendant les saisons de pêche. L'examen des os *rongés*, les squelettes *incomplets* d'oiseaux, lui ont fait reconnaître la domestication du chien. Les squelettes nombreux des *coqs de bruyère* ont prouvé la contemporanéité de ces établissements avec les forêts de *pins* dont les bourgeons alimentaient ce gibier aujourd'hui rare en Danemark, etc., etc.

l'aide d'aiguilles en os dans lesquelles ils enfilaient des fragments de nerfs et de tendons séparés par un peigne d'os. Ils habitaient des huttes sans consistance durable. Sur de larges pierres ils cuisaient leurs aliments, dont ils savaient relever le goût au moyen du sel recueilli dans les cendres d'une algue brûlée par eux. A l'aide de leur hache de silex ils brisaient les os pour en extraire la moelle, soit comme aliment (1), soit peut-être aussi pour assouplir les peaux qu'ils préparaient (2). Le chien, seul animal domestique, rongeait les reliefs des repas ; en cas de famine ils sacrifiaient à leurs besoins ce fidèle serviteur. Des haches triangulaires de diverses dimensions, une sorte de tranchet employé peut-être pour détacher les huitres des bancs ou pour ouvrir les coquillages, de longs éclats plus propres à scier qu'à couper, tous en silex ; des flèches à pointes en os, des marteaux en bois de cerf, des poinçons en os, des vases en argile, où toute l'ornementation se borne à l'impression régulière du pouce et de l'ongle dans la terre humide, qu'on façonnait à la main avant de la sécher au soleil, composaient toute la richesse de ces tribus primitives (3).

Diodore nous parle d'usages semblables à propos des

---

(1) Cette nourriture est encore recherchée par plusieurs peuplades.

(2) Le Hon, *L'homme fossile*, p. 39.

(3) Communication de MM. Steenstrup et Worsaae au congrès de Copenhague. (Cfr. pour ces détails et ceux des âges suivants les résumés si exacts et si complets des catalogues du Musée des antiquités du Nord : Worsaae *Nordiske Oldsager*, Engelhard, *Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales ;* et les dissertations de M. Waldemar Schmidt qui forment l'introduction de l'ouvrage : *Le Danemark à l'Exposition universelle de* 1867.)

icthyophages (1) et aujourd'hui encore on retrouve ce genre d'existence chez les peuplades sauvages (2).

Si l'on ne connaît point le mode de sépulture de ces tribus de pêcheurs et de chasseurs des côtes danoises, on croit cependant du moins qu'ils avaient des rites religieux : festins solennels, peut-être à l'occasion des funérailles, et, par analogie avec les coutumes des âges suivants, on rapporte à des sacrifices d'armes et d'instruments péniblement taillés, les quantités de silex ouvrés que l'on retrouve par dépôts d'objets semblables, mis hors d'usage par suite d'une sorte de consécration. L'anthropophagie, constatée chez plusieurs peuplades sauvages des temps modernes, affirmée par quelques savants pour les hommes qui habitèrent les cavernes de

---

(1) En décrivant les usages des icthyophages, Diodore trace un tableau dont la plupart des traits conviennent parfaitement au peuple qui a laissé les kioekkenmoeddings.

« Ignorant la fabrication des armes, les habitants *tuent les animaux* » *aquatiques avec des cornes aiguës... Ils les coupent en morceaux avec* » *des pierres tranchantes.* C'est ainsi que le besoin est le premier maître » de l'homme, il lui enseigne à tirer de toutes les circonstances le meil- » leur parti.

» Ils font *griller les poissons sur des pierres* exposées au soleil... Quand » ils en manquent par suite de la furie de la mer qui les empêche d'aller » pêcher *ils ramassent des coquillages; ils en cassent la coquille avec de* » *grosses pierres* et mangent la chair crue d'un goût semblable à celle des » huîtres. Lorsque cette nourriture vient encore à manquer, ils ont recours » aux arêtes amoncelées; ils choisissent les plus succulentes, les divisent » dans leurs articulations, et les écrasent sous les dents. Quant à celles » qui sont trop dures, ils les brisent préalablement avec des pierres, et les » mangent comme des bêtes féroces dans leurs tanières. » (Diodore de Sicile, III, 15, 16.)

(2) Parmi les sauvages contemporains, les habitants de la Terre de feu vivent encore aujourd'hui à la façon des hommes des kioekkenmoeddings. (Journal de Darwin, cité par Lyell, *L'ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, trad. Chaper, p. 192.)

Belgique (1), de France (2), d'Italie (3), ne s'est point révélée en Danemark ; ni comme coutume générale, ainsi qu'il en fut, dit-on, dans l'antiquité (4), ni même comme fait accidentel, expliqué sinon justifié par une famine ou une misère accidentelle (5).

La seconde période de l'âge de la pierre, celle de la pierre polie, nous offre des monuments d'un tout autre genre que ceux dont nous nous sommes occupés à propos de la pierre éclatée. L'industrie humaine a désormais un autre mobile que la fabrication des objets usuels indispensables aux peuplades primitives, et pour exprimer des idées qui s'élèvent au-dessus des préoccupations matérielles, l'art va apparaître. L'architecture a posé ses premières bâtisses sur le sol danois; constructions imposantes qui nous révéleront des croyances religieuses et la foi à une vie nouvelle après la mort. Avec l'architecture, l'art s'affirmera en outre sous des aspects nombreux. Le mobilier somptuaire consacré aux rites réclame une recherche qui éveille le goût en stimulant l'industrie.

---

(1) M. Spring croit en avoir trouvé la preuve dans des amas d'ossements fendus ayant appartenu à des femmes et à des enfants. (Communication au congrès de Copenhague ; Cfr. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XX, et 2e série, t. XVIII.)

(2) Communication de M. Roujou au congrès de Copenhague.

(3) M. Capellini, professeur de géologie à Bologne, affirme avoir constaté des faits évidents d'anthropophagie dans une grotte récemment fouillée par lui en Italie.

(4) Les légendes sacrées de l'Egypte disaient qu'Osiris fit cesser cette coutume barbare dans son empire, et qu'elle avait jadis été générale. (Diodore, I, 14; Id., I, 90.)

(5) M. Worsaae a cependant rappelé la trouvaille d'ossements humains brisés et calcinés, faite à Borreby. S'ils étaient la preuve d'un repas funéraire dans lequel on aurait mangé des victimes humaines, cet acte de cannibalisme daterait de l'époque plus récente de la pierre polie.

Les riches collections de Copenhague nous montrent à la fois l'ornementation des armes et des instruments, des procédés d'une habileté qui laisse bien en arrière les anciens produits. C'est toujours la pierre qui exerce principalement les efforts des bâtisseurs et des patients auteurs d'objets de tous genres, mais le thème s'est élevé, et ils le résolvent avec grandeur, élégance, adresse.

A cette époque appartiennent les vastes constructions en pierres brutes dont le type est le dolmen : table monumentale formée d'une assise monolithe supportée par deux hautes pierres dressées. Des annexes le font précéder d'une allée couverte dressée de la même façon, l'entourent d'un cercle de pierres isolées, le cachent sous un monticule factice, multiplient les supports monolithes; mais le dolmen demeure toujours la partie principale et centrale de toutes ces bâtisses imposantes, connues en Danemark sous les noms de rundysser (cercles de pierres), langdysser (ellipses de pierre), jettestuer (chambres de géants).

Les fouilles commencées par Thomsen ont montré à l'évidence que ces monuments avaient été élevés pour servir de tombeaux (1). Les squelettes s'y retrouvent déposés avec les armes et les objets les plus riches dont les défunts auraient pu se servir durant leur vie. On ne peut donc douter de la foi à une existence future, chez ceux qui édifiaient des abris grandioses pour conserver les cadavres, et prenaient soin de munir les morts de tout ce qui pourrait rendre plus facile et plus agréable leur pèlerinage par delà l'existence terrestre.

(1) L'opinion qui en faisait des demeures opulentes a dû céder devant les faits affirmés par les trouvailles

Armes, ustensiles, vases remplis d'aliments, objets de parure, le mort a tout auprès de lui. Par suite de la même croyance on enterrera, à l'époque des Normands, le cheval et ses harnais, afin que, lors de la mystérieuse résurrection, le guerrier qui a quitté la vie, puisse aller à son gré, pédestrement, sur son coursier favori, ou en char, au Walhal où l'attendent Odin et les belles Valkyries (1).

On ne peut considérer comme « scandinave » l'architecture simple mais majestueuse des dolmens et des autres monuments funéraires qui doivent se ranger dans le groupe dont le dolmen reste le type le plus caractéristique. Ces sépultures grandioses se retrouvent en effet dans un grand nombre de contrées très-éloignées (2). La France en possède beaucoup d'une importance considérable (3), tandis qu'il n'y en a ni en Norwège ni dans le nord de la Suède. Dans toutes les régions où elles ont pu être étudiées, elles gardent leur

(1) Saga de Harald Hildetand, citée par M. Engelhardt, *Guide du Musée des antiquités du Nord*, p. 31.

(2) Il faut cependant se garder de conclure trop vite à leur présence lorsque la vérification est devenue impossible, et M. Vogt a relevé plusieurs assertions inexactes à ce sujet. C'est ainsi également qu'une traduction fautive d'un passage de Strabon a fait croire à des « dolmens nombreux » en Egypte, monuments qui auraient rapidement disparu puisqu'il n'en est plus question dans les autres écrivains. Strabon ne mentionne sur la route de Syène à Philœ, que des monuments « analogues aux *hermes* de la Grèce. » Sa description très-précise d'autels égyptiens nous parle de trois pierres *superposées l'une à l'autre :* la première sert de base, la seconde de fût, la troisième de chapiteau en tablette. Le bloc principal est en outre arrondi au cylindre, tandis que le caractère distinctif des monuments du genre dolmen est l'emploi de monolithes bruts. (Strabon, l. XVII.)

(3) M. A. Bertrand leur a consacré des études fort remarquables; et ces monuments ont surtout été l'objet des discussions qui ont eu lieu au Congrès international d'archéologie préhistorique tenu à Paris en 1867. (Cfr. A. Bertrand, *Les monuments primitifs de la Gaule*, et le mémoire du même auteur couronné par l'Institut.)

caractère funéraire, et, pour la plupart, appartiennent, comme en Danemark, à l'époque de la pierre polie (1).

Les usages funéraires révélés par les dolmens danois prescrivaient d'enterrer les morts accroupis. On disposait autour d'eux tous les objets usuels. On a retrouvé dans ces tombeaux des outils de menuiserie, une sorte de faucille d'un travail très-habile, de larges rondelles percées que l'analogie porte à considérer comme des pesons de fuseaux. Les dolmens servaient à plusieurs sépultures; on apportait dans la chambre sépulcrale de nouveaux cadavres auprès de ceux qui reposaient déjà sur une mince couche de terre qui recouvrait un empierrement en silex. Des débris nombreux, amoncelés auprès d'un dolmen, ont laissé supposer la coutume des repas funéraires.

La pierre est toujours la matière principale que façonnaient les hommes dont les dolmens sont les sépultures. Un travail patient et une recherche d'élégance l'ont fait polir avec soin, en formes diverses inspirées par le goût. La recherche a même fait tracer de légers ornements sur les surfaces extérieures. On y voit des types rudimentaires de décoration qui ne cesseront plus de se développer dans toute la fabrication scandinave des siècles postérieurs. Les haches, toujours nombreuses, sont grandes, de formes très-variées. Des trous, adroitement et patiemment évidés, servaient de mortaises pour passer des manches en bois ou en corne de cerf, remplaçant les assujettissements primitifs de

(1) Leur construction s'est continuée, en quelques pays, à l'époque de transition dans laquelle le bronze apparaissait comme chose précieuse; ailleurs en plein age du bronze (Suisse) et même à l'âge du fer (Algérie).

l'époque antérieure; procédés dont les collections ethnographiques de Copenhague nous montrent la diversité chez les nombreuses peuplades de l'Amérique et de l'Océanie qui, comme les Japonais et quelques autres nations asiatiques, font encore usage de la hache en pierre polie.

Lorsqu'un instrument en silex n'est que taillé, il se distingue de ceux de l'époque précédente par une recherche de forme dont on ne trouve pas trace auparavant. De longs bouts de lance et des pointes de flèches sont dentelés avec netteté et régularité. Des couteaux-poignards, à manche s'évasant, d'un seul morceau, sont d'un dessin correct et élégant.

Dans la céramique, qu'on exécute encore sans l'aide du tour, le progrès est aussi reconnaissable. Des vases à anses, des poteries d'un galbe harmonieux, de formes déjà fort compliquées, sont rehaussées d'ornements au trait, reconnus aussi sur l'os ou la pierre, et remplaçant l'enjolivement un peu barbare des empreintes du pouce et de l'ongle. Nous y voyons les divisions nombreuses séparant des raies parallèles, des suites de pointillés, des séries de dents de loup aiguës, des zig-zags, et le motif très-connu de l'arête de poisson en bandes étroites.

Une recherche d'élégance, qui dénote des conditions d'existence moins précaire que la vie laborieuse indiquée par les Kioekkenmoeddings, a fait percer des défenses et des dents de sanglier pour qu'elles pussent servir de pendants. On a trouvé en outre un grand nombre de perles en ambre (1) qui avaient vraisemblablement servi à faire des colliers.

---

(1) Engelhardt, *Guide illustré du Musée des antiquités du Nord*, pp. 5, 6.

De nombreux indices laissent supposer que les Danois de cette période possédaient déjà des animaux domestiques des espèces bovine, ovine et porcine, qu'ils connaissaient le blé, et qu'ainsi l'agriculture leur assurait une subsistance certaine pour suppléer aux chances défavorables subies à la pêche et à la chasse.

Ces faits sont cependant trop peu nombreux pour laisser admettre une grande extension de l'élève des bestiaux et de la culture de la terre.

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins certain que cette période se distingue de la précédente par un progrès de civilisation dont l'importance est fort considérable. Néanmoins des savants ont émis l'opinion que les dolmens avaient été construits par les hommes des Kioekkenmoeddings. Ces demeures des morts auraient gardé toutes les traces des arts somptuaires de l'époque, tandis qu'aux bords de la mer on ne se préoccupait que de la vie matérielle sans souci du luxe ni même du confortable. Toute l'habileté des ouvriers en silex ne servait qu'aux asiles sacrés où reposaient les défunts, et l'adresse nécessaire pour détacher les longs couteaux-scies des amas de coquilles n'est pas dépassée par le polissage lent des plus belles haches trouvées dans les dolmens, où les débris d'animaux domestiques auraient été apportés par les renards, creusant des terriers, ou par d'autres causes accidentelles (1).

La plupart des archéologues pensent au contraire qu'une distance chronologique sépare la période de la pierre taillée

(1) Débats du congrès de Copenhague, M. Steenstrup.

de celle de la pierre polie. Un grand nombre de faits montrent clairement un état social plus policé. Dans les amas de coquilles, parfois d'une étendue très-considérable, jamais on n'a trouvé la moindre pierre polie, même ébréchée et mise hors d'usage, ou à un degré inachevé de fabrication. L'ignorance où l'on est des sépultures de la première époque ne peut prévaloir contre les faits qui ont fait distinguer les deux périodes (1).

En reconnaissant la succession des deux périodes, quelques auteurs ne voient dans la seconde que le développement progressif des mêmes habitants. Il est évident que ces deux époques n'ont laissé entre elles aucune solution de continuité. On a, durant la seconde, continué l'usage des objets et des procédés de fabrications connus auparavant. Les progrès ne sont que des perfectionnements obtenus par la durée de chacune de ces périodes ; ce sont les fruits de l'expérience des mêmes hommes. Dans plusieurs publications, nous trouvons, au contraire, l'idée que les différences considérables qui séparent l'époque de la pierre polie de celle de la pierre simplement taillée, plus encore l'identité des dolmens imposants du Danemark avec les autres monuments de ce genre trouvés en tant de pays, où ils ont le même caractère funéraire, où ils révèlent généralement une même phase de l'industrie humaine, doivent faire admettre l'arrivée d'un nouveau peuple sur les côtes danoises, peuple qui aurait apporté ses croyances religieuses, son architecture, ses procédés plus habiles pour le travail de la pierre, les arts agricoles, et fait connaître l'élève des bestiaux.

---

(1) Débats du congrès de Copenhague, M. Worsaae.

Cette dernière théorie semble la plus conforme aux faits observés en Danemark, mais en la restreignant cependant à la présence d'un petit nombre de ces étrangers; sans pouvoir conclure à une invasion considérable qui aurait pris possession du pays en refoulant les anciens habitants. Les peuplades primitives sont restées et se sont développées par le contact avec des hommes venus probablement le long des côtes, hommes qu'il faut sans doute rattacher aux bâtisseurs des dolmens de la Bretagne et même de l'Angleterre. La continuation et les progrès de l'ancienne industrie repoussent l'idée d'une conquête violente. Les anciens autochtones ont dû s'unir aux nouveaux arrivés pour élever les sépultures monumentales, dont les dimensions et les difficultés d'exécution eussent empêché l'érection en des temps de luttes et dans un pays livré aux combats de deux races ennemies, alors surtout qu'en Danemark la première population ne semble pas avoir atteint un grand degré de densité. A l'aide de l'initiation étrangère et des progrès nationaux qu'elle activait, les mœurs se sont policées. L'agriculture s'est peu à peu substituée à la chasse et à la pêche; sans faire renoncer à ces moyens de subsistance dont les fatigues, les dangers, les chances variées, devaient rester chers à une race chez laquelle nous retrouverons, après des siècles et malgré de nombreuses alliances avec des peuples d'un caractère moins ardent, l'esprit de conquête et d'aventure favorisé par un développement naturel et calculé des forces physiques. Les relations au dehors se sont établies. L'ambre en est la preuve : car les quantités qu'on en a rentrouvées n'ont pu être apportées par les étrangers dont les dolmens n'ont point été reconnus vers la Baltique. Les barques danoises avaient été jusqu'aux

embouchures de la Vistule ramasser un produit naturel que toute l'antiquité a regardé comme précieux, à cause sans doute des difficultés qu'avaient les pays classiques à se procurer une matière qu'on ne pouvait chercher que dans des pays lointains, bien peu connus, rendus redoutables par de fabuleuses légendes (1).

Les fouilles faites dans les dolmens danois ayant donné un certain nombre de squelettes humains, l'étude des caractères distinctifs des races n'a pas résolu la question de l'origine des bâtisseurs. Les communications intéressantes et les débats du congrès de Copenhague ont seulement fait réfuter une théorie, qui avait été doctrinalement affirmée sur la foi de faits trop peu nombreux, condamnée par l'examen des riches trouvailles du Danemark et de la Suède. On ne peut plus croire que les hommes des dolmens aient appartenu à une race analogue aux Lapons, aux Finnois, peut-être aux Basques. En Scandinavie, du moins, on trouve dans les dolmens des hommes grands, à la tête bien développée; en tout semblables à ceux des races modernes les mieux douées. On ne peut donc admettre une invasion du nord au sud pour expliquer les dolmens, théorie que les archéologues combattaient en constatant l'absence totale de ces monuments dans les régions où l'on voit encore les Lapons et les descendants des Finnois, ni même dans la contrée plus méridionale qui sépare leur territoire actuel des côtes du sud de la Suède et du Danemark, pays où les grandes bâtisses en pierres brutes

---

(1) Homère cite les bijoux en ambre monté dans l'or que Pénélope reçut de ses prétendants (Odyssée XVIII, V, 294 et suiv.), Cfr. Otfried Muller, *Die Etrusker*, 1, 4, 2; Hérodote, III, 115; Diodore, V. 23.

sont beaucoup plus nombreuses et plus importantes. Les deux types de crânes : brachycéphales et dolichocépales, sont représentés dans les dolmens, et si l'on pouvait tirer une induction de leur nombre relatif, il y aurait plutôt excédant de la race qu'on prétendait venue postérieurement pour remplacer la première, refoulée vers le nord de la Scandinavie (1).

L'attribution probable à des étrangers au Danemark des premières sépultures monumentales de l'époque de la pierre polie a fait rechercher dans l'histoire des autres pays si des émigrations constatées ne sauraient aider les antiquaires danois à proposer des dates, pour l'arrivée de ces nouveaux habitants dont la venue coïncide avec le commencement d'une période archéologique. Les savantes études que des érudits de France, d'Angleterre et d'Allemagne ont consacrées aux monuments semblables, reconnus dans les pays où les traditions historiques sont plus reculées qu'en Scandinavie, ont aussi fourni d'utiles indications qu'on cherche activement à concilier avec les faits observés. L'observation comparative de tous les monuments danois appartenant à cette période a déjà conclu avec certitude qu'elle se plaçait, sans époques de transition, entre les temps de la pierre taillée et le commencement de l'âge du bronze. Si l'apparition du bronze a été reportée vers l'an 1000 avant Jésus-Christ, la durée apparente de l'époque de la pierre polie ne peut être étendue à plus de dix siècles. C'est donc entre les années 2000 à 1000 avant Jésus-Christ, à une date rapprochée

(1) Communications de MM. von Düben, Vogt, de Quatrefages, Hildebrand, Virchow, A. Bertrand.

de l'an 2000, que l'on place le commencement de la période de la pierre polie (1). En prenant la limite extrême, 2000 avant notre ère, nous trouvons dans les synchronismes de l'histoire des nations dont les récits remontent aussi haut, que, vers le second millenaire avant notre ère, il se fit partout un grand mouvement de peuples venant de l'Orient. Les Pélages, ces nautonniers sur lesquels on ne possède que des données vagues, envahissent peu à peu l'Asie Mineure, les iles grecques, le territoire de la Grèce, où les Hellènes les suivront plus tard. On fixe environ à l'an 2200 l'arrivée en Grèce des Pélages (2). En Égypte, l'avénement de la XIVe dynastie est l'époque où Manéthon nous raconte qu'un peuple arabe, pressé par les Assyriens, vint envahir l'empire du Nil et en faire la conquête (3). D'après les nouvelles recherches faites pour concilier avec les faits des annales étrangères la date de l'établissement d'Abraham dans la Terre-promise, ce point initial de la chronologie historique dans la Bible devrait être reporté vers 2300 ou 2500 (4). L'arrivée en Gaule de la première invasion celtique, celle des Gaëls, auxquels le savant historien M. Henri Martin attribue l'érection des plus anciens dolmens, aurait amené en Occident une race partie du fond de l'Asie, où se retrouvent des monuments semblables (5), apportant avec

(1) W. Schmidt, ouvrage cité, p. 56.
(2) Duruy, *Histoire grecque*, p. 10.
(3) Diodore recule cette conquête de 200 ans.
(4) Rodier, *Antiquité des races humaines*, p. 91.
(5) Les Kasiah, dans l'Hindoustan, dressent encore aujourd'hui des monuments semblables aux dolmens, aux menhirs, aux cromlechs. (*Tour du monde*, t. VIII, p. 2.)

ses croyances l'architecture qui en est l'expression artistique et dont le dolmen reste le type principal et caractéristique (1). L'organisation hiératique des peuples de cette race fait édifier en Gaule comme en Angleterre de vastes constructions sacrées servant d'asile aux morts et, par suite, de lieux de réunions pour l'accomplissement des rites. Ce serait eux qui auraient laissé en Scandinavie les traces durables de leur longue exode.

IV

L'AGE DU BRONZE EN DANEMARK.

Les collections danoises d'objets de l'âge du bronze sont d'une richesse incroyable, tant par le nombre des divers spécimens que par leur importance et leur beauté artistique.

L'alliage, qui fournit à l'industrie sa matière première la plus généralement employée, est un composé de cuivre et d'étain, dont les proportions diffèrent un peu des bronzes antiques d'autres pays ; il ne contient ni zinc, ni plomb. La pierre n'est cependant point abandonnée. En la travaillant, on lui

---

(1) On a judicieusement rapproché des dolmens et des « pierres levées » des passages de la Bible décrivant des monuments analogues. (Josué IV, 2; *Deutéronome*, XXVII, 5, 6.) Cet usage des Hébreux de dresser des pierres brutes en commémoration religieuse, a été général en Asie, et leur venait des peuples qui ont précédé les Juifs en Palestine. (MM. DE LONGPÉRIER, LARTET, H. MARTIN, *Congrès de Paris*, p. 194.)

Les antiquités romaines ne parlent de pierres brutes qu'à propos de la « lapis manalis » posée près du temple de Mars hors la porte Capène. On allait l'implorer en temps de sécheresse « quod aquas maneret (Sextus Pompeius). » Par suite de cet usage les prêtres romains levaient un caillou vers le ciel pour appeler la pluie (Nonnius Marcellus) Varron. *De vita populi Romani*, L. II, ap. ROSINI *antiquitates Romanorum*, p. 300.

donne des formes plus recherchées encore qu'à l'époque précédente, on l'ornemente avec un goût qui trahit une préoccupation somptuaire. Bien après la fin de l'âge de la pierre, les Danois taillèrent des silex, même sans les polir. Ce retour au passé est du reste plus naturel qu'un abandon radical des anciens usages. La matière restait abondante, son travail bien connu, on ne pouvait toujours employer des éléments nouveaux plus rares, et à la manipulation desquels tous n'étaient point encore habiles. Probablement aussi, les croyances religieuses, en se développant, assuraient la conservation des anciens usages. L'histoire des rites nous présente, à toutes les époques et dans toutes les contrées, cette consécration des types de l'industrie la plus antique de la nation (1). Les prescriptions liturgiques, qui spécifient stric-

---

(1) De superbes haches en pierre accompagnent, en un grand nombre de pays, notamment en France, des objets en métal déposés dans les sépultures.

Dans l'ancienne Egypte, le couteau de « l'inciseur » lors de l'embaumement des momies, était une « pierre éthiopienne » aiguisée. (*Hérodote*, II, 86; *Diodore*, I, 91.)

Sous les fondations du palais de Khorsabad, les amulettes sacrées déposées comme à Nimroud (Layard Nineveh, p. 298) comprenaient des couteaux en silex noir travaillés très soigneusement. (M. de Longpérier, *Congrès de Paris*, p. 119.)

La circoncision des Juifs devait être opérée au moyen d'un couteau de pierre. (*Josué*, V, 2.)

Le « tecpalt ixquamac » couteau de sacrifice pour immoler les victimes humaines au Mexique, était toujours en pierre. (*Communication* de MM. de Longpérier et Chabas, *Congrès archéologique de Paris*, p. 232.)

Des pointes de flèche en silex taillé servirent d'amulettes à Rome, et plus tard de talisman dans l'île d'Elbe. (*Communication* de M. de Mortillet.) Le même caractère superstitieux, trace d'un souvenir religieux oblitéré, a été reconnu chez les peuples slaves pour les hachettes en pierre.

Les traités des anciens Arabes se contractaient solennellement par des

tement les conditions de fabrication des objets destinés au culte, décrivent de vrais modèles archéologiques choisis à cause de leur antiquité et reparaissant au milieu d'usages nouveaux. C'est plutôt à une idée semblable qu'à l'inhabileté des artisans que nous rapportons les silex ouvrés des trouvailles appartenant à l'âge du bronze. La fusion du métal exigeait un labeur moins long. La beauté des formes, le fini de l'exécution, l'ornementation étudiée, la conservation parfaite de ces pierres travaillées, nous portent à croire que ces instruments étaient des objets somptuaires, qui n'ont pas servi aux usages quotidiens mais ont été seulement employés dans des cérémonies religieuses. Le couteau de silex devenait si précieux, par suite sans doute de sa consécration, qu'on l'enfermait dans un étui de cuir dont la conservation exigeait plus de soins que le caillou ouvré (1). Beaucoup de haches en pierre de cette période rappellent, en les perfectionnant,

---

rites étranges dans lesquels l'arme de pierre jouait un rôle important. « Entre ceux qui veulent se donner des gages, un homme se place avec une » *pierre aiguisée*; il leur fait à chacun une incision à la paume de la main, » entre les grands doigts et le pouce; prenant ensuite du duvet de leurs » manteaux, il l'humecte de sang dont ils ont sept *pierres* disposées à cette » place. Cependant il invoque Bacchus et Vénus céleste. » (*Hérodote*, III, 8.)

Les Scythes qui possédaient des vases en métal, et dont les rois ne se servaient que de vaisselle d'or, employaient un *vase de terre*, pour les conjurations religieuses qui rendaient les serments solennels. (*Hérodote*, IV, 61, 70.)

La Bible prescrit l'usage d'un *vase de terre* pour contenir l'eau sainte lors des cérémonies d'épreuve judiciaire des femmes accusées d'adultère. (*Nombre*, V, 17.)

A Rome, auprès de tous les vases de métal, le « Simpulum » des sacrifices devait être *en terre*. (Apulée, Suétone; ap. Kippingi *Antiquitates Romanorum*, I, 11, 4.)

(1) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 162.

les formes anciennes. On ne peut méconnaître les traces des outils en métal qui ont servi soit à confectionner, soit à orner de cannelures, de dessins ornementaux, ces monuments intéressants. Sur un marteau-hache en pierre (1) on reconnait les motifs du décor que nous avons vu sur les poteries de la fin de l'âge de la pierre. Plusieurs objets en silex offrent les formes que nous trouvons aussi exécutées en bronze. On n'a point reculé devant un travail très-pénible pour arriver à des lignes difficiles à tailler en pierre, qui ne rendent pas l'instrument plus commode pour l'usage, mais sont identiques à celles que le métal en fusion prenait aisément dans les moules ; indices probables de types hiératiques ou du moins consacrés.

Les objets en bronze présentent une variété inouïe de modèles. Outre les armes, les ustensiles, l'alliage de cuivre et d'étain servait aussi à fabriquer des détails de parure. Parmi les armes on voit de superbes épées à poignée ornementée, de nombreux poignards, des haches très-ornées de divers types. La hachette à ailerons (paalstab) et la hachette à douille (kelt), si abondantes dans toutes les trouvailles d'Europe, y figurent en spécimens nombreux. Toutes deux ont servi d'armes (2). La seconde a été employée comme ciseau pour travailler le bois (3). On les trouve en très-grande quantité dans l'ancienne Gaule et partout où ont séjourné les peuples dont les invasions ont fait écrouler le colossal empire romain.

---

(1) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 111.

(2) Penguilly l'Haridon, *Notice sur l'emmanchement des haches de bronze* (*Revue archéologique*), nouvelle série, t. IV, p. 330.

(3) Engelhardt, *Guide illustré du Musée de Copenhague*, p. 12.

Le nom danois de la hachette à douille (kelt) désignait aussi ceux que les Romains appelèrent Gaulois, les Celtes (1), chez lesquels cet instrument était l'arme nationale. Des bouts de lance, de pointes de flèches, en bronze, complètent les panoplies d'armes offensives. Pour la défense, le combattant avait les larges boucliers ronds tout en métal, une sorte de hausse-col ou gorgerin enjolivé de gravures, peut-être un casque à tige disposée pour porter un cimier, de hauts bandeaux en bronze se dressant au-dessus du front. D'énormes trompes recourbées, de la dimension d'un cor des Alpes, et très-ornementées, ne peuvent, vu leurs proportions, avoir été d'un usage commode; elles semblent plus propres aux solennités religieuses qu'à appeler les soldats au combat. Des épées tordues, retrouvées dans les tourbières, avaient sans doute servi d'offrandes au dieu ou au génie révéré auprès des lacs qui se sont peu à peu desséchés. De petites armes, qui n'ont jamais pu être employées même contre le plus faible ennemi, attestent l'usage des ex-voto ou des consécrations symboliques; nous laissant deviner des fêtes à la fois religieuses et guerrières, bien conformes à l'esprit de populations hardies et aventureuses. Les diadèmes, les bracelets, les broches, les agrafes, les longues épingles à tête très-élégante, les peignes enjolivés de sujets simples gravés ou de motifs ajourés, des bagues, des boutons, de petits instruments de toilette, dénotent des idées somptuaires et permettent de recomposer un équipement guerrier très-riche, d'une beauté un peu farouche. Les vêtements ont été

(1) « Les Celtes sont donc le peuple de la hache. » (De Beaumont, *Les armes; Gazette des beaux-arts*, t. XXV, p. 374.) « Qui ipsorum lingua Celtœ, nostra Galli appellantur. » (César, *De bello gallico*, I, 1.)

retrouves presque intacts. Ils rappellent assez le costume national des highlanders écossais : manteau, sorte de jupon, longue ceinture, châles à grandes franges, bonnet, le tout en tissu de laine.

Le luxe de cette époque se manifeste davantage par l'apparition de l'or en Danemark. Le métal précieux est mis en œuvre pour de nombreux objets d'apparat, et aussi pour rehausser les plus belles armes en bronze. Le musée de Copenhague possède de superbes vases en or à formes larges, d'un travail soigné, d'un décor coquet. L'orfévre savait repousser les ornements; tordre des lames en hélices régulières pour des bracelets, couler ou façonner en modèles très-variés ces bijoux portés au bras; ciseler un détail dessiné avec goût; enrouler en spirale une tige fine ou aplatie pour une bague; polir de petits disques minces bien achevés. Autour du manche d'un poignard, un fil serré fixait la garniture; la mentonnière d'un casque en bronze était plaquée d'or. Des cercles minces et des points du même métal paraissent en appliques sur la poignée d'une épée et le plat d'une hache.

Comme chez les Massagètes, dont Hérodote nous décrit la riche orfévrerie et les belles armes d'airain, si ressemblantes aux trouvailles de l'âge du bronze danois (1), l'argent restait inconnu; le fer n'était pas non plus l'objet d'une fabrication

(1) « Les Massagètes n'emploient que l'or et l'airain. Les pointes de leurs » javelots et de leurs flèches, leurs haches, sont d'airain. Les parties » métalliques de leurs casques, de leurs tiares, de leurs bretelles et de » leurs ceintures sont en or. De même autour du poitrail de leurs chevaux » ils posent des cuirasses d'airain; tandis que le métal des brides, des » mors, des harnais, est l'or. Ils ne se servent ni d'argent ni de fer, car il » ne s'en trouve pas dans leur contrée, mais l'or et l'airain y abondent. » (*Hérodote*, I, 215.)

courante. Les rares trouvailles où on le reconnait ne le montrent qu'à l'état de curiosité ou de matière précieuse, sans emploi usuel (1).

L'étain employé dans la fabrication du bronze (2) ne se retrouve isolé que dans un détail d'ornementation, pour semer de petits clous brillants l'aspect sévère d'un vase en bois.

La céramique reproduit les modèles de l'âge précédent. Elle les perfectionne. Elle offre aussi de nombreux spécimens, en terre cuite, d'une urne à peu près cylindrique formée de deux sections de cônes largement évasés et joints par leur plus grand diamètre.

L'examen comparé des découvertes d'objets appartenant à l'âge du bronze en Scandinavie, a conduit MM. Worsaae et Nilsson à proposer une division en deux périodes successives, dont ces éminents archéologues et leurs savants confrères du Nord s'occupent encore de préciser les caractères distinctifs. Les objets les plus anciens, les plus voisins de la date à laquelle le bronze apparait pour la première fois en Danemark, sont les plus élégants et ceux qui révèlent le travail le plus habile (3). Ils ne s'inspirent point des anciens

---

(1) Nous avons déjà fait remarquer que l'âge du bronze est caractérisé par l'emploi dominant de cet alliage, et non par l'absence radicale de la connaissance du fer qui devient, à l'âge suivant, la matière ordinaire des objets usuels. C'est ainsi que bien qu'on ne puisse douter de l'emploi accidentel de ce dernier métal lors des temps héroïques de la Grèce, la généralité de l'emploi de l'airain range cette époque dans l'âge du bronze de ce pays. (Cfr. Duruy, *Histoire grecque*, p. 39.)

(2) Dès une antiquité fort reculée les Phéniciens allaient chercher au loin et jusque dans les « îles Cassitérides » l'étain qui leur servait à fabriquer le bronze. Le mélange se faisait d'ordinaire avec les minerais, avant qu'on eût extrait les deux métaux.

(3) L'art de la soudure fait seul défaut parmi les procédés employés.

types en pierre. C'est alors aussi que les arts industriels s'appliquent le plus à l'ornementation; on sculpte élégamment jusqu'au bois du fourreau des épées. Bien qu'un grand nombre de bronzes aient été coulés sur le sol scandinave, ils gardent leur cachet étranger, sont l'œuvre d'émigrants arrivés en groupes nombreux, amenant leurs familles, apportant, avec les matières premières, les instruments de travail, la connaissance des plus habiles procédés, et un goût très-développé. Les sépultures consistent en tumulus, dans lesquels le cadavre, vêtu et paré, repose avec ses armes et ses bijoux (1) dans un encaissement en pierres, ou dans un tronc de chêne fendu et creusé, au fond duquel on a parfois étendu une peau de bœuf.

Le travail des bronziers de la seconde époque trahit une infériorité notable. En revanche, on a la preuve que l'industrie était exercée en Scandinavie, par la découverte de véritables ateliers où l'on a pu recueillir les moules, les lingots, les culots de métal, des objets inachevés (2). A cette époque, on commença à brûler les morts et à déposer leurs cendres dans des urnes funéraires placées dans les tumulus. Au dépôt sacré on joint encore les armes, les outils, les bijoux du défunt, et les petites armes votives dont on trouve de nombreux spécimens, pour remplir parfois une sorte de coffre funéraire en pierre.

---

(1) L'histoire de Cyrus nous montre que les Mèdes « *paraient pour la mort* » des plus beaux habits et des joyaux. (Hérodote, I, 109, 111, 118.)

(2) Un atelier de fondeur a été trouvé en Suède au nord du lac Vener. En Norwége, les découvertes de ce genre cessent absolument au-dessus du golfe de Trondjem.

L'abondance du bronze, dans les trouvailles que l'état des lieux faisait reconnaître comme les plus anciennes; l'habileté du travail, qu'on n'a pu dépasser ni même atteindre à une époque moins reculée, ont fait conclure que la première période de cet âge avait été inaugurée par l'arrivée de colonies étrangères, s'établissant en Danemark, puis dans la Suède méridionale et remontant peu à peu vers le Nord. Les temps de leur arrivée et de leur établissement formeraient la première époque de l'âge du bronze. La seconde serait celle d'un développement national dû à l'alliance des deux races. L'arrivée des étrangers ne se révélant point comme ayant occasionné des luttes meurtrières, dont les champs de bataille auraient gardé des traces; la fusion se fit sans secousses, progressivement. On apprit les secrets de leur industrie, on s'appliqua à copier leurs modèles, qu'on simplifia et qu'on rendit plus pratiques, surtout moins difficiles à exécuter.

Grâce à ces initiateurs, reçus sans combats par les anciens habitants, l'industrie se serait rapidement développée, l'agriculture aurait pris un plus puissant essor, et le luxe serait venu constater un bien-être qui permettait à l'art de se répandre largement dans la production nationale. Cette dernière période, durant laquelle les deux races se confondaient, caractériserait les monuments archéologiques de la seconde partie de l'âge du bronze : essais inhabiles d'abord, mais bientôt remplacés par des ouvrages d'une exécution très-satisfaisante, bien qu'elle n'arrive point à égaler l'œuvre de ceux dont l'habileté résumait les découvertes d'une longue filiation d'ouvriers exercés.

Acceptant une idée nouvelle, dont l'origine a été attribuée

par Pline l'Ancien à des souvenirs de violentes conquêtes (1) que le peuple danois de l'âge de la pierre n'a pu trouver chez lui, on a brûlé les morts, en adoptant les rites apportés du dehors.

La détermination du peuple auquel est due l'importation du bronze en Scandinavie a été l'une des questions les plus étudiées par les archéologues des trois pays. M. Nilsson y reconnait les Phéniciens (2), hardis navigateurs et habiles métallurgistes. Dans une étude détaillée des monuments de l'âge de bronze de la Suède, du Danemark, comme du Mecklembourg, de l'Angleterre, de l'Irlande, il invoque en faveur de sa thèse l'architecture : plan général et appareil de construction, identiques à Douth et à Newgrange avec les temples ruinés de l'île de Malte ; le mobilier religieux : trompes sacrées, vases, chariots d'airain ; l'iconographie : figure de la hache ; les objets usuels : épées à poignée courte,

---

(1) La crémation des morts, qui fut l'usage national des Romains, a eu pour cause, dit Pline, l'esprit de conquête. On avait remarqué que les peuples asservis profanaient les cadavres enterrés dans leurs pays par les soldats envahisseurs, voulant par ces étranges sacriléges se venger des offenses qu'ils avaient souffertes ou qu'ils devaient encore subir de la part des conquérants victorieux. Dans la Gaule, on reconnait l'accroissement ou la diminution de la domination des Romains, à la proportion des sépultures à crémation. (L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 164.)

Plusieurs anciens peuples slaves brûlaient solennellement les morts sur un bûcher, recueillaient les cendres dans des urnes qu'ils plaçaient sur des colonnes *dressées le long des routes*. Les Viatitches avaient gardé cet usage au XIIe siècle de l'ère chrétienne. (*Chronique de Nestor*, I, 12.)

Les monuments funéraires « *le long des routes* » se retrouvent dans toute l'antiquité classique, Lycurgue en Grèce, la Loi des XII Tables à Rome, ayant défendu sévèrement les inhumations dans les villes.

(2) Nilsson, *Die Ureinwohner des Scandinavischen Nordens.*

bracelets très-étroits; l'ornementation nationale : la double spirale, le palmier, etc. (1).

Une hypothèse contraire, fondée surtout sur l'identité que l'analyse chimique constate entre le bronze et l'or des objets danois et les produits métallurgiques de l'Oural, propose d'admettre qu'une migration, partie de l'Asie, aurait traversé la Russie, pour arriver par terre en Danemark, où elle aurait remplacé les premiers habitants (2). Les archéologues suisses et français, qui ont spécialement étudié la transition de l'âge de la pierre à l'âge du bronze dans les stations lacustres, admettent la possibilité d'une émigration en Scandinavie, soit par la voie de mer soit par la voie de terre, mais en affirmant que, dans l'Europe centrale et le nord de l'Italie, le bronze s'est introduit peu à peu, progressivement, probablement par des actes de commerce, et qu'il a d'abord été employé à reproduire les formes des objets en pierre (3).

Bien qu'on ait trouvé d'importants ateliers où se fabriquaient les armes de bronze en Suède et en Norwége, et qu'en ce dernier pays, à latitude égale, elles soient plus nombreuses que dans le royaume voisin, on ne peut admettre que les premiers bronziers seraient arrivés au Danemark en venant du Nord. Les antiquités des trois pays offrent des indices certains d'un travail différent; chacun des royaumes

---

(1) On a vivement contesté la détermination du sujet dans lequel M. Nilsson croit reconnaître un palmier, et que d'autres disent être une fougère. Dans sa communication au congrès de Copenhague, M. Nilsson a de nouveau soutenu et défendu la théorie proposée par lui.

(2) W. Schmidt, ouvrage cité, p. 84.

(3) Communications de MM. Desor, Vogt, de Mortillet, *Congrès archéologique de Paris*, p. 244 et suiv.

scandinaves a eu sa fabrication nationale. Mais on en trouve plus de spécimens en Danemark, et la quantité des trouvailles de cet âge décroît en Suède et en Norwége si l'on remonte vers le Nord. On ne peut donc admettre que cette industrie soit venue de Norwége en Danemark (1). Des faits nombreux du même genre, reconnus pour diverses époques des âges préhistoriques, démontrent même que le mouvement constant de la population des États scandinaves a été du Sud vers le Nord, et qu'on ne s'est que lentement décidé à quitter les plaines fertiles pour aller braver un climat plus rigoureux et cultiver des territoires montagneux (2).

Sans oser reprendre la thèse historique si savamment défendue par l'éminent archéologue suédois, M. Nilsson, ni répéter ses déductions sagaces, l'examen attentif des antiquités danoises appartenant à l'âge du bronze montre sur les objets les plus caractéristiques et les mieux achevés, qui sont en même temps les plus anciens, un style asiatique. L'étude des formes et des ornements offre des analogies frappantes avec des monuments encore existants ou décrits de peuples sémitiques; ressemblances dont chacune ne peut sans doute faire conclure à une communauté d'origine, mais dont la réunion en un aussi grand nombre, précisément dans les caractères les plus distinctifs, peut aider à justifier, par les faits archéologiques, l'attribution du bronze danois à un peuple sémitique venant directement d'Orient, avec assez de rapidité pour qu'il ait apporté, sans modifications, les types artistiques du pays natal.

---

(1) Worsaae, *De quelques antiquités norwégiennes*, p. 193.
(2) (In op. cit.) Sundt, *Helgeland, den ældste norske Bygd?*

Beaucoup d'objets en bronze et en or, bien que présentant les formes d'armes ou de vases usuels, sont d'une richesse, d'une élégance et d'un travail achevé, qui les rendent impropres à tout autre emploi que les cérémonies somptueuses d'un culte solennel. Les procédés de fabrication sont habiles. Le travail de l'or est fort varié et dénote une grande adresse. Des fils minces sont étirés au marteau (1). Des appliques sont fixées sur bronze (2). Dans les contours généraux des objets, comme dans la disposition des détails d'ornementation, la symétrie est d'une observation sévère. Les formes les plus fréquentes sont élégantes, simples, largement arrondies. Les courbes sont recherchées ; on évite les types rectilignes autant que peut le permettre l'usage de l'objet. Les boucliers, en bronze battu, sont ronds ou gracieusement ovales (3). Les grandes trompes, comme les fibules et les armilles, affectent des lignes recourbées. Les lames des épées et des dagues, resserrées près de la poignée, s'élargissent ensuite, puis s'effilent en pointe par une courbe coquette. Bien que les bouts de lance et les dards de flèche n'offrent que des formes trop rationnelles pour être distinctives, on peut cependant noter aussi leur base ronde se rétrécissant aussitôt pour s'allonger en feuille de saule. Des bandeaux ou diadèmes en bronze, à base droite, s'élargissent sur le haut du front pour décrire une courbe prononcée (4). La poignée très-courte des plus

(1) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 118.
(2) Id., id., fig. 112, 116.
(3) Id., id., 204, 205.
(4) Ces objets sont identiques, quant à leur forme, aux riches ornements trouvés en Irlande. Cfr. W. R. Wilde, *Catalogue of antiquities of the royal Irish Academy*.

longues épées est détaillée avec goût en ornements nombreux répétés symétriquement. Les motifs d'ornementation sont surtout les cercles et les points. Des combinaisons de lignes, entre lesquelles le rond semble préféré, sont les types presque exclusifs du décor. La nature vivante n'a pas servi de modèle (1). On ne retrouve jamais des figures de fleurs ou de plantes. Le cygne (2) et la tête de cheval (3) ciselés, sont exceptionnels. Les reliefs bombés jouent un grand rôle dans la décoration du métal. Pour éviter que la masse de ces repoussés ne paraisse lourde, on les accompagne de pointillés en cercles ou en semis, d'un effet très-décoratif. Les cercles, minces, sont disposés en séries concentriques ou relevés d'un point central ; les boutons en saillie, parfois un croissant peu évidé, sont des motifs favoris ; les spirales, souvent géminées et réunies, se reconnaissent en grande quantité. On trouve aussi des roues à quatre rais. Pour les ornements qui doivent s'étendre en longueur, on remarque des suites de zig-zags ou dents de loup, évasés en angles presque droits. Ces lignes sont nombreuses et parallèles. On les voit affrontées deux par deux en opposant les ouvertures des angles,

---

(1) Un seul manche de poignard montre la figure humaine (Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 116). C'est un petit personnage, porteur d'un vase, vêtu d'un pagne ; il a au cou deux colliers, aux oreilles des anneaux très-larges. Cette représentation a beaucoup de ressemblance avec celle des captifs nègres figurés sur une muraille de Thèbes par un artiste de l'empire d'Egypte. Wilkinson, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, vol. I, p. 417.

M. Maury a cru reconnaître une femme, ce qui semble peu probable à vue du buste bien exécuté de la figurine. (*Revue archéologique*, nouv. sér., t. VI, p. 25.

(2) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 167, 270.

(3) Engelhardt, *Guide illustré du Musée de Copenhague*, pp. 10, 13.

agencées à quatre par le parallélisme de tous les traits, et s'étendant d'une extrémité à l'autre de la surface à décorer. Les rosaces sont fréquentes, généralement disposées en semis nombreux, alternées en quinconce. Tous les motifs d'ornementation sont d'ordinaire multipliés et répétés, afin de leur garder des dimensions réduites, et de laisser ainsi au décor général une grande légèreté et une richesse élégante.

La seule représentation d'un objet servant à l'usage général est la gravure d'une barque, avec ou sans voile centrale (1), à proue et à poupe très-relevées, et recourbées l'une en tête de cheval (2), l'autre en queue de poisson (3). Ces sujets ne se rencontrent que sur de petits couteaux larges, sans autre manche qu'une courte tige tordue en volute et arrêtée près de la lame. On en voit sur lesquels un poisson, tracé au haut du couteau, indique le lieu de la scène qu'on a voulu représenter (4); plus souvent des cercles à rayons, des ronds pointillés, rappellent le soleil et peut-être aussi la lune et les étoiles (5).

Tous ces caractères, style général et motifs d'ornementations, sont conformes à l'art antique de l'Orient (6). Il ne peut

---

(1) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, figg. 171-175.

(2) La comparaison poétique qui rapproche la vague et le cheval a passé dans le symbolisme antique et l'iconographie classique. Chez les Grecs, Vénus équestre représentait la dominatrice des mers. Preller, *Les Dieux de l'ancienne Rome*, trad. Dietz, p. 272.

(3) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 175. Engelhardt, *Guide illustré*, p. 11.

(4) Id., id., fig. 171.

(5) Id., id., figg. 172-175.

(6) Cfr. de Rougemont, *Les Sémites ou le bronze dans l'Occident.*

Un savant allemand a fait l'histoire de l'âge du bronze dans la civilisation antique des pays classiques dont nous possédons des annales, et ses conclu-

s'agir de l'Égypte dont les lignes droites et les formes hiératiques sont aujourd'hui bien connues et nettement caractérisées; mais des types décoratifs qui furent créés en Asie Mineure, et dont la tradition régit aujourd'hui un grand nombre de détails dans l'art oriental, en Perse surtout et dans plusieurs provinces musulmanes, où nous les retrouvons en faveur à toutes les époques de l'histoire.

L'absence de monuments nationaux et le manque d'objets nombreux exécutés par les Phéniciens ne permettent guère d'étudier l'art de ce peuple. Nous n'avons que des détails mêlés à des motifs créés par d'autres nations pour lesquelles les Phéniciens travaillaient (1). Nous ne connaissons non plus que quelques spécimens de l'art des Telchines, ces premiers Pélasges établis dans les îles grecques, qui apprirent à leurs frères l'industrie des métaux lorsque ceux-ci s'avancèrent à leur tour pour envahir la Grèce (2).

La description détaillée du temple de Salomon, construit et orné de son riche mobilier sacré par les ouvriers qu'avait envoyés le roi de Tyr Hiram, nous fait mieux connaître le goût et l'habileté des artistes phéniciens. Enfin l'analogie si frappante de tant de détails de cette description biblique avec les monuments assyriens nous permet de croire que dans les découvertes faites par MM. Botta et Layard, auxquels

---

sions, rapprochées des faits étudiés dans le Nord, pourraient faire admettre des dates correspondant à l'expansion du commerce des Phéniciens. Petersen, *Ueber das Verhältniss des Broncealters zur historischen Zeit bei den Völkern des Alterthums.*

(1) La publication des résultats des explorations scientifiques poursuivies en Phénicie par M. Renan, apportera de précieux renseignements. Nous lui devons déjà « la spirale et la double spirale. » (*Mission de Phénicie*, p. 164.)

(2) Duruy, *Histoire grecque*, p. 10.

on doit d'avoir exhumé Ninive, nous étudions cet art de l'Asie Mineure, des types duquel on peut, sans grands efforts, élaguer les motifs spéciaux introduits par les croyances et le goût des Assyriens ; de même que dans les bijoux recueillis par M. Salzmann à Camiros on peut aisément retrouver les types constants d'ornementation, auxquels une idée mercantile avait fait joindre des têtes égyptiennes et des motifs étrangers.

Il y a entre ces objets un style commun. L'orfévrerie des Étrusques en continue les procédés et le goût dans ses filigranes tordus, ses rosaces coquettes, disposés en grand nombre sur les plus mignons bijoux.

Les analogies du goût asiatique avec les monuments danois de l'âge de bronze sont nombreuses et portent sur les éléments caractéristiques du style : fait d'une plus grande importance pour un rapprochement d'origine que des identités isolées ; telles que, par exemple, la similitude complète d'un manche de poignard très-original, à forme allongée rectiligne s'évasant par le haut, ainsi que certains kandjars persans, à compartiments évidés dans le métal, tout à fait comme l'une des trois petites dagues que les monarques assyriens passaient dans le ceinturon de leur longue épée (1).

Les découvertes faites en Assyrie nous montrent l'emploi dominant du bronze et de l'or. Un culte fastueux, consacrant la hache dans son iconographie (2), réclamait un mobilier

(1) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 163 ; Layard, *Nineveh*, t. II, p. 299.

(2) Les idées religieuses de la Chaldée, de l'Assyrie, de l'Égypte, de Thessalie, font de la hache un type sacré. (A. de Longpérier, *Congrès archéologique de Paris*, p. 39 ; Layard, *Nineveh*, bas-relief figuré, t. II, p. 451).

sacré très-riche. Les peuples navigateurs de l'Asie Mineure étaient célèbres pour leurs procédés métallurgiques, surtout pour le travail habile de l'or. Les riches bijoux de Camiros, fabriqués non pour être portés mais pour être déposés dans des sépultures, sont travaillés avec goût et adresse, ornés de filigranes et de fils grainés. Les Telchines employaient les appliques d'or sur bronze (1). Des poteries funéraires, trouvées à Ninive, à formes larges, à col orné de séries de dents de loup, ressemblent étonnamment à la céramique funéraire de l'âge du bronze en Danemark (2). Formes et motifs de décor, les similitudes sont trop nombreuses pour pouvoir les noter toutes. La symétrie dans l'ornementation est caractéristique dans l'art oriental. Les lignes courbes et surtout les cercles, les pointillés, les ronds concentriques, les disques à point central, se retrouvent en semis nombreux dans une foule de représentations inspirées par le culte du soleil et des astres (3). Ces images, un peu conventionnelles, pendent en amulettes au cou des rois assyriens (4), parsèment les étoffes, sont pro-

---

(1) SALZMANN, *Revue archéologique*, nouv. série, t. IV, p. 472.

« Les Telchines connaissaient la dorure sur bronze. Ils appliquaient sur » la partie à dorer une feuille d'or étirée au marteau; ils chauffaient le » tout au rouge et facilitaient l'adhérence par l'action du marteau et du » brunissoir. Outre les beaux bijoux funéraires sur lesquels on reconnaît » des influences d'art étranger, ils en ont encore beaucoup d'autres, en or » fin, très-variés de formes, d'une exécution très-soignée et fort savante. »

(2) LAYARD, *Nineveh*, t. II, p. 219; Worsaae, *Nordiske Oldsager*, figg. 290-292.

(3) LAYARD, *Nineveh*, t. II, p. 350.

(4) « Cinq emblèmes religieux pendent à ce collier : le soleil, une étoile, » une demi-lune, une fourche à deux dents, la tiare à cornes qui coiffe les » taureaux à tête humaine; images qui, sauf la dernière, se retrouvent » dans l'iconographie indoue pour accompagner la représentation du tau- » reau sacré. » (LAYARD, *Nineveh*, t. II, p. 77.)

diguées bien plus que tout autre motif. Les roues à quatre rayons étaient l'enseigne de ces souverains dans les combats et les triomphes. On reconnait les rosaces (1), sur les robes d'apparat, sur la face de la tiare royale, en fermoir de bracelet, en phalère dans le harnachement des chevaux; toujours avec une identité constante, quelle que soit la matière de l'objet qu'elles ornent. Tous ces sujets sont petits, généralement en semis. Les suites parallèles de petits ornements, les zigzags ou dents de loup, décoraient les maisons, les bijoux, les vases (2). La tête de cheval modelée est le type uniforme de la poignée de l'une des trois dagues des souverains.

Les épées, renfermées dans une gaîne droite, ont aussi le manche court détaillé en lignes variées; les poignards sont larges et nombreux, les haches à douille figurent invariablement dans l'équipement guerrier. Les boucliers ronds ou ovales, à cercles de points repoussés dans le métal, les pointes de javelots en feuilles de saule, le bandeau de métal au-dessus du front des combattants (3) ornement reproduit sur la tiare des rois (4), fournissent aussi des rapprochements qui constatent une analogie frappante pour l'examinateur le moins accoutumé à étudier les détails archéologiques et à classer les œuvres des arts du dessin (5).

La nature végétale ne joue qu'un rôle accessoire dans l'art

---

(1) Layard, id., (abrégé), p. 96, 97, 339; 214, 322.
(2) Id., id., p. 317, 84, 253.
(3) Id., id., p. 288.
(4) Id., id., p. 325.
(5) Peut-être même une sorte de casque à tige pouvant supporter un cimier (Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 208), n'est-il pas sans analogie avec le heaume des monarques d'Assyrie? (Layard, *Nineveh*, p. 325).

de Ninive. Les représentations d'arbres d'après nature sont très-peu étudiées. L'arbre de vie et quelques ornements peu nombreux du décor architectonique sont des types hiératiques, exceptionnels, et si conventionnels qu'on y reconnait à peine des images empruntées à la flore. Les bracelets en forme de serpent étreignant le haut du bras restent ouverts en spirale, au lieu de rejoindre leurs extrémités; comme les armilles en or du Danemark (1). Les sépultures de l'Etrurie ont montré les deux types de la hachette à douille et de la hachette à ailerons, religieusement déposées auprès des morts; fait qui éloigne l'idée d'une simple importation commerciale venue du nord des Alpes, mais se rattache plutôt aux traditions religieuses que les Etrusques avaient jadis connues avant de quitter la Mésopotamie d'où les Assyriens avaient fait émigrer les Raseni (2). De l'Asie aussi, ces formes caractéristiques sont venues en Danemark avec les premiers bronzes. L'art des Toreutes de l'Etrurie était une tradition dont la filiation remonte à la même source (3), et dont les œuvres offrent une complète analogie avec les bijoux danois. Les filigranes et les granules, ou plutôt les fils grainés ou perlés, sont un élément constant d'ornementation, comme dans les superbes trouvailles de Camiros où les rosettes en filigranes d'or, non-seulement ornent les grandes haches, mais avaient été cousues en grand nombre sur l'étoffe des vête-

---

(1) Layard, *Nineveh*, p. 245; Worsaae, *Nordiske Oldsager*, figg. 249, 252, 253; de Rossi, *Congrès archéologique de Paris*, p. 111.

(2) Les Etrusques se nommaient eux mêmes Raseni, (Otfried Müller, *Die Etrusker*). Les inscriptions hiéroglyphiques de l'Egypte désignent sous le nom de Routen les peuples venant d'Assyrie dans l'empire du Nil.

(3) A. Bertrand, *Revue archéologique*, nouv. série, t. VIII, p. 1.

ments dont on avait revêtu le défunt avant de le déposer dans la tombe.

Parmi les antiquités de l'âge du bronze trouvées dans le Danemark et les pays voisins, on a remarqué un certain nombre de petits couteaux que leur forme, leur lame mince, la tige roulée qui les termine et qu'on ne peut serrer que du bout des doigts, ont fait classer sous le nom de rasoirs. Le sujet qui les décore est la barque dont nous avons déjà fait mention (1). La forme étrange de cette embarcation, gravée sur la lame, est en tous points semblable à celle des bateaux figurés sur un bas-relief assyrien, reconnu par M. Layard pour représenter la fuite des Phéniciens devant le roi Shalmaneser (2). On y retrouve la proue et la poupe recourbées et très-relevées; l'une terminée en tête de cheval et l'autre en queue de poisson. Parfois on y voit le mât central. La représentation du poisson, pour désigner l'eau dans une perspective imaginaire, figure sur d'autres monuments assyriens (3). Des barques semblables paraissent sur un autre bas-relief provenant de Khorsabad. Les images des astres des couteaux-rasoirs du Danemark sont identiques à celles qu'on voit sur un char de bataille de Ninive. La seule figure d'un objet d'usage quotidien, le plus important de tous chez une nation de navigateurs et de pêcheurs, est donc identique à celle du même engin attribué aux Phéniciens par les artistes contemporains du peuple qui avait avec les habitants de Tyr et de Sidon de nombreuses affinités, des contacts constants,

(1) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, figg. 171-175.
(2) Layard, *Nineveh*, (abrégé), p. 328.
(3) Layard, *Nineveh*, t. II, pp. 220, 331. V. Place, *Ninive et l'Assyrie*

amenant tantôt des relations amicales et commerciales, tantôt des luttes armées comme celle dont on retraçait précisément les principaux épisodes (1).

La découverte de rasoirs chez les peuples du Nord annonce aussi un usage qui a dû être apporté du dehors aux hommes qui, s'étant d'abord servis exclusivement d'armes et d'ustensiles de pierre, n'avaient pu inventer cette coutume de toilette, et que pendant des siècles nous retrouverons laissant croître le poil de la figure. Chez les Égyptiens, les prêtres seuls se rasaient par suite de leur consécration au service divin. Cette prescription était rigoureuse et exclusive pour eux (2). Les rites que Rome emprunta à l'Etrurie firent inscrire aussi dans la liturgie minutieuse qu'on attribuait à Numa l'obligation pour le pontife suprême, le « flamen Dialis, » de se raser la barbe à l'aide d'un couteau « de bronze, » ce qui était défendu aux autres prêtres. Le même usage existait chez les Sabins. Par une sorte de consécration temporaire, pendant le deuil, les peuples qui portaient la barbe la coupaient (3); tandis que ceux qui avaient coutume de se raser la laissaient croître durant toute la durée du temps accordé aux regrets. Ces usages persistèrent jusqu'à des temps très-modernes. Un passage curieux d'Artémidore nous apprend que, dans l'antiquité, les marins se rasaient toujours toute la tête « pour rappeler que chaque jour ils venaient d'échapper à la mort (4). » Que ces objets danois soient donc des ex-

(1) Layard, *Nineveh*, (abrégé), p. 27.
(2) Hérodote, II, 36.
(3) Kirschman, *De funeribus Romanorum*, II, 14.
(4) Artémidore, *Oneirocriton*, I, 23; (Juvénal, sat. XII, v. 82. Petron. Satyr.)

voto, des ustensiles de toilette à l'usage exclusif des prêtres, ou appartiennent au mobilier des navigateurs, leur origine, de même que leur ornementation très-significative, se rattachent à des croyances apportées par la mer et probablement venues des côtes de l'Asie Mineure.

Des traits gravés, au-dessous ou aux côtés du bateau figuré sur les couteaux-rasoirs, se contournent en volutes formées de lignes parallèles, reproduisant à peu près les courbes des extrémités des embarcations. Ce motif doublé, répété, se change ailleurs en trois volutes partant d'un point central, tournées toutes trois dans le même sens; comme les jambes symboliques, peintes déjà sur des vases antiques de la grande Grèce, qui sont restées l'emblème héraldique de l'ancienne Trinacria, la Sicile. Cette représentation, où l'on peut reconnaître une imitation naïve de la vague, se retrouve mieux dessinée sur d'autres bronzes (1). Elle se répète en suites régulières, se complique par le prolongement du trait supérieur, fournit un nouveau motif par la jonction du trait du haut à celui du bas. C'est probablement à l'imitation de cette image conventionnelle qu'on a recourbé la tige des petits couteaux et qu'on a trouvé la spirale décorative, qui se répète aux extrémités d'autres objets en barre mince de bronze, se double par la réunion de deux spécimens affrontés, devient symétrique, disposée en suites, développée en ressort, dégagée, puis est seulement tracée sur une foule d'objets en bronze et en or (2).

Comme on le voit pour la plupart des motifs décoratifs (3),

(1) Fig. 208, 281.
(2) Figg. 229, 230, 236, 242, 220, 211, 259, 227, 264.
(3) Owen Jones, *The grammar of ornament.*

en répétant à profusion le type adopté, on s'éloigne de plus en plus de l'imitation du modèle naturel, tout en gardant le sujet du décor. La spirale devient générale et se retrouve partout, caractérisant les objets de cet âge ; soit qu'on y ait rattaché symboliquement le souvenir de la mer, comme faisaient les Égyptiens pour la ligne en zig-zag, image hiératique de l'onde, hiéroglyphe de la lettre N ; soit que les artistes industriels n'aient recherché que l'élégance du type décoratif et la variété de combinaisons qu'il offrait au dessin. C'était par une volute en spirale, figurée de la même façon, répétée dans les deux sens, que l'art assyrien indiquait la vague sur les bas-reliefs de Khorsabad, où nous voyons aussi des gondoles semblables aux bateaux des bronzes danois.

Les archéologues du Nord s'accordent généralement à fixer l'importation du bronze en Danemark à une date intermédiaire aux VIIIe et XIIe siècles avant l'ère chrétienne. En se plaçant au milieu de ces limites qu'indiquent des observations du domaine des sciences naturelles, on arriverait approximativement au dernier millénaire de l'ère ancienne, c'est-à-dire à l'époque de Salomon et de la XXIe dynastie égyptienne dont une princesse, fille de Psenbecha, devint l'épouse du roi des Hébreux. C'est aussi l'époque des grandes expéditions maritimes et commerciales des Phéniciens, ces audacieux et sagaces navigateurs de l'antiquité.

Une trouvaille étrange, faite dans un tombeau, a laissé supposer l'existence de pratiques superstitieuses chez les Danois de l'âge du bronze. Les couteaux de bronze, la pointe de javelot en silex, la queue de couleuvre et la griffe du faucon, soigneusement réunis avec quelques menus objets dans un étui de cuir et déposés auprès du défunt, sont des talismans

souvent employés pour les conjurations de sorcellerie. Entre ces amulettes, aussi nombreuses que celles que les Assyriens déposaient sous les énormes taureaux ailés des temples, les glaives se retrouvent dans toutes les régions ; le reptile figure dans les traditions religieuses, l'iconographie et les légendes de tous les peuples ; la griffe de vautour est moins connue, on pourrait peut-être la rattacher à l'oiseau de proie symbolique qui, sur les bas-reliefs de Ninive, vole au-dessus de la tête des combattants, emportant parfois en sanglant butin les entrailles des vaincus. Enfin la peau de bœuf, étendue au fond des cercueils, nous reporte encore aux cultes orientaux, qui donnent une large place à la vache et au taureau, dans les légendes sacrées de peuples originairement pasteurs. En Danemark, le bétail arriva tard ; il ne semble même pas avoir été bien connu avant l'époque du bronze. Dans ce pays, baigné de toutes parts par des eaux poissonneuses, couvert longtemps de vastes forêts remplies de gibier, les troupeaux ne devinrent jamais une nécessité absolue, la ressource principale et presque exclusive de l'alimentation. Ni les anciens souvenirs poétisés par la tradition ou consacrés par le culte, ni le fait général des avantages dus à l'animal nourricier révéré par tous les peuples d'Orient, ne peuvent avoir inspiré une idée semblable aux Scandinaves.

V

L'AGE DU FER EN DANEMARK.

Avant que le fer remplace le bronze comme matière principale des objets usuels, on trouve dans beaucoup de pays des morceaux de ce métal, et même de menus instru-

ments, confectionnés au moyen de fer météorique. Tous les aérolithes ont été, dans les temps anciens et jusqu'à des époques très-modernes, l'objet d'une crainte superstitieuse souvent poussée jusqu'à un vrai culte (1). L'origine étrange de ces masses lorsqu'on les avait vues tomber des nues, l'apparition souvent simultanée d'un brillant bolide avec la chute de ces fragments, leur firent attribuer un caractère surnaturel chez un grand nombre de nations (2). Le fer météorique plus abondant autrefois qu'on ne saurait le recueillir aujourd'hui (3) nous en fournit de nombreux exemples (4). Par une suite d'idées semblables on attribua une haute valeur à la matière qu'on croyait l'apanage exclusif et le sol légendaire des cieux. Les trouvailles du Danemark nous montrent ainsi quelques objets en fer, considérés comme choses précieuses (5); soit fabriqués dans le pays au moyen de fer météorique qu'on y aurait ramassé, soit importés

---

(1) Les passages des auteurs anciens qui parlent de chutes d'aérolithes ont été relevés dans une dissertation de M. Fredholm à propos de la pluie d'aérolithes observée à Hessle, le 1er janvier 1869. (*Om meteorstenfallet vid Hessle*, pp. 5, 6.)

(2) La célèbre « pierre noire » de la Kaaba à la Mecque.

(3) Dans le Cosmos, M. Meunier propose une théorie relative aux aérolithes, expliquant l'ancienne abondance du fer et la fréquence actuelle des pierres. Selon cet auteur, ces différentes chutes nous montrent ainsi les phases diverses d'une formation ultime de corps planétaires autour de la lune ou de la terre.

(4) Les Grecs consacraient aux dieux dans les plus célèbres temples, offraient comme prix dans les jeux solennels, des blocs de fer météorique.

(5) Une petite lame de fer est montée en bronze, protégée par une gaine du même alliage.

A l'âge du fer nous trouvons encore une amulette à porter au cou, qui, dans une sorte de réseau en fil de bronze, contient un fragment de pyrite sulfureuse probablement reconnue ou du moins réputée pour être un jour tombée du ciel.

comme raretés par le commerce, pendant la période du bronze (1). Ce n'est que lorsqu'on eut appris à reconnaitre et à exploiter les minerais ferrugineux, à en extraire le fer, à fabriquer, à l'aide de ce métal, un grand nombre d'objets usuels, non plus en quantité minime et restreinte, mais autant que requérait la demande, que le nouveau métal détrône l'alliage de cuivre et d'étain, et que nous entrons dans le troisième âge de la période préhistorique : l'âge du fer.

Dès qu'il se révèle en Danemark, l'âge du fer s'affirme par une grande abondance du métal. De même qu'à l'âge du bronze, les plus anciens dépôts d'objets en fer prouvent une habileté qui devait être le résultat d'essais longs et nombreux, poursuivis dans un autre pays. On en a conclu à l'arrivée d'une population nombreuse, qui aurait apporté à la Scandinavie la connaissance d'un métal dont ce peuple avait déjà pratiqué l'industrie. L'examen des riches trouvailles recueillies dans les tourbières du Schleswig prouvait cette fois que l'immigration s'était manifestée par des luttes et des combats, après lesquels on avait sacrifié solennellement une large part du butin.

Les archéologues scandinaves ont d'abord réparti les antiquités de l'âge du fer en deux périodes successives. A la première appartiennent tous les monuments sur lesquels on reconnait la trace de l'influence artistique de l'empire romain. Dans ces trouvailles beaucoup d'objets portent des inscriptions latines, byzantines, arabes, ou en runes anciennes nommées arbitrairement « anglo-saxonnes. » La seconde pé-

(1) Pallas a reconnu la nature d'un bloc de fer météorique, tombé en Sibérie et adoré par le peuple.

riode est caractérisée par la prédominance d'un style national, dû à l'imagination scandinave. Les légendes runiques qu'on voit alors sur les monuments en pierre, en bois, en métal, sont écrites à l'aide du système modifié qu'on appelle « runes nordiques » et qu'on devrait désigner par le nom de « scandinaves, » puisqu'on ne les retrouve jamais qu'en Scandinavie, ou dans les établissements des Scandinaves en d'autres contrées, preuve évidente de leur origine nationale (1). Le commencement du VIIIe siècle, date à laquelle apparaissent les nouvelles runes, sépare donc la période ancienne de l'âge du fer de la période moderne de cet âge.

De nouvelles recherches poursuivies en Danemark, et surtout les études si scrupuleuses que M. Engelhardt a consacrées aux superbes trouvailles faites dans les tourbières qu'il a pu explorer, ont amené une subdivision de la première période en deux époques (2). Dans la première, au milieu d'essais un peu vagues quant à leur caractère artistique, on reconnait des monuments nombreux inspirés par le goût romain; affirmant ainsi la trace de cette civilisation envahissante qui s'étendait bien au delà des champs de bataille parcourus triomphalement par les aigles des légions. Le style byzantin, somptueux mélange de traditions antiques avec des éléments de l'art oriental, a guidé les artistes industriels et surtout les orfévres de la seconde époque. La dernière période de l'âge du fer reste l'expression

(1) Jamais on n'a trouvé de ces runes au sud de l'Eider. (WORSAAE, *The antiquities of South Slesvick*, p. 6.)

(2) M. Engelhardt, Communication au Congrès de Copenhague. (Cfr. ENGELHARDT, *Denmark in the early iron-age, illustrated by recent discoveries in the peat mosses of Slesvig*; ENGELHARDT, *Vimose-fundet*.)

du goût scandinave, créant des types nationaux d'ornementation en développant des thèmes rudimentaires anciens, au gré de cette imagination ardente qui poussait à de lointaines conquêtes, à de périlleuses aventures, les nautonniers des flottilles si redoutées sur les rives où elles apparaissaient soudain à l'horizon.

Grâce aux recherches et aux études de M. Hildebrand, la Suède a pu aussi reconnaître trois époques dans l'âge du fer. D'après les monuments numismatiques qui accompagnent les trouvailles en ce pays, la première a été indiquée sous le nom de période du denarius, la seconde, de période du solidus ; en 700 commence la dernière : époque récente du fer (1). Bien que la Norwége ait fourni, dans ses tumulus, un nombre considérable de riches et intéressants monuments de l'âge du fer, les archéologues nationaux n'ont point encore pu subdiviser la première époque générale s'arrêtant à l'an 700 (2) et ne divisent qu'en deux périodes l'âge du fer dans ce royaume.

Les découvertes de monnaies dans les trouvailles archéologiques du Danemark et des rapprochements nombreux ont permis de dater les trois époques de l'âge du fer en ce pays :

Première période, IIIe au Ve siècle (217-450) ;
Seconde période, Ve au VIIIe siècle (450-700) ;
Troisième période, VIIIe au XIe siècle (700-1030) (3).

---

(1) Communication au Congrès de Copenhague, M. Hildebrand.

(2) Nicolaysen, *Foreningen til Norske fortidsmindesmerkers bevaring*. (Cfr. Rygh, *La première période de l'âge de fer en Norwége*), p. 223.

(3) M. Schmidt (ouvrage cité) propose les périodes 1—450, 450—600, 600—1030. On peut objecter que l'époque de l'an 1 à 200 de l'ère chrétienne

L'emploi du fer qui caractérise cet âge se manifeste, dès la première époque, par une grande abondance du nouveau métal employé pour les armes et les instruments usuels. On sait le travailler avec grande habileté : le musée danois possède de cette période de superbes lames d'épée damassées. La nature du fer ne lui permet point cependant de prendre les formes élégantes du bronze qu'il remplace dans l'industrie usuelle. Il laisse à l'alliage docile la plupart des fabrications somptuaires. C'est la même cause, unie à la préférence que les règles liturgiques accordent toujours aux choses anciennes, qui excluait le fer des sanctuaires de la république romaine et même du mobilier sacré de peuples moins raffinés (1). Nous ne voyons le fer en Danemark qu'en lames à soies d'épée et de sabre ; en fers de lance, de javelot, de flèche ; en hache ; en garniture de bouclier, composée de l'umbo central, d'une armature et d'une bordure ; en couteaux, poignards, poinçons ; en cottes de mailles ; pour quelques poignées d'armes ; en outils, tels que ciseaux de menuiserie et lames de rabots ; en menus objets, détails de mors, etc.

Le bronze, que l'on a conservé pour les objets plus élé-

---

n'accuse pas un emploi assez général du fer pour l'enlever à l'âge du bronze; malgré le désir bien naturel de faire coïncider les dates des divisions archéologiques avec l'avénement de l'ère chrétienne. D'un autre côté, l'apparition des runes scandinaves, au commencement du VIIIe siècle, scinde plus nettement la dernière époque des temps préhistoriques.

(1) Sous la République romaine, les vases employés dans les temples devaient être en *bronze*. (DE ROSSI, *Congrès d'archéologie préhistorique de Paris*, p. 217.)

Les Cimbres, qui se servaient de lourdes épées en fer, juraient, dans les circonstances solennelles, sur un *taureau d'airain*. (PLUTARQUE, *Vie de Marius*.)

gants et d'autres meubles usuels, n'est plus l'alliage de l'âge précédent. Comme en Italie, le zinc remplace l'étain ; l'alliage contient aussi du plomb. Quelques objets sont en cuivre ou en laiton. La fabrication romaine de plusieurs pièces en bronze, portant des estampilles, ne peut être révoquée en doute. L'influence dominante du style de Rome est plus évidente encore. Plusieurs vases sont identiques à des cratères recueillis à Pompéi. L'ornementation ne cherche plus les semis de petits motifs. On reconnait les grands sujets, largement modelés, du décor grandiose créé par les Grecs pour l'architecture ; et que les Romains, aidés par l'habileté des fondeurs étrusques, voulaient retrouver sur leur vaisselle sacrée et la plupart des meubles en bronze de leurs habitations. Larges feuilles d'acanthe en haut relief, où le modèle végétal s'est transformé en superbes lignes décoratives ; palmettes grandioses, à refends hardis et à complications gracieuses ; sujets de chasse, si fréquents dans nos trouvailles de céramique funéraire des Gallo-Romains ; têtes de béliers et médaillons analogues aux poids élégants de l'ingénieuse balance romaine ; détails de l'iconographie classique, et plus encore les galbes purs, les formes majestueuses, indiquent Rome avec autant de certitude que les marques AELIANVS, NIGELLIO, DISACVS, RIGVS, COCILLVS ; ou les monnaies des empereurs, de Néron à Macrin (63-217).

L'orfévrerie offre aussi des réminiscences de l'art grec, dont Rome a fait tourmenter les lignes pour chercher plus de richesse que leur beauté sévère n'en donnait au bijou. Les procédés étrusques et leurs éléments constants de l'ornementation en or se mêlent aux anciens motifs que nous avons notés à l'âge du bronze. Ainsi trouvons-nous à la fois

des feuilles ornementales contournées, des fils grainés, des galons perlés, de fines torsades, auprès des reliefs repoussés, des boutons convexes à grains en saillie formant des cercles concentriques, des rosettes en filigrane, des disques en larges pointillés. Déjà aussi un style bien scandinave s'affirme en fantaisies capricieuses où l'on reconnaît le type des entrelacs, serpents enlacés au gré d'une imagination vive et d'un sentiment profond du pittoresque, voulant peut-être rappeler une légende traditionnelle analogue à celle que Pline attribue à l'anguinum des Druides (1).

Avec le fer, l'argent est arrivé en Danemark. Il sert à doubler des vases de bronze, à orner des pointes de lance en fer. Sur un vase élégant, en argent, on trouve auprès d'une feuille de l'ornementation classique, une imitation plus fidèle d'épis de blé et d'autres plantes, avec le motif des spirales réunis par un annelet, en sorte de trèfle (2). En disposant sur le pied d'une autre coupe ce dernier type, si fréquemment reproduit en Danemark, et sur les bronzes de l'âge du bronze des habitations lacustres de la Suisse, l'artiste n'est plus l'élève des Romains. Il crée une forme nouvelle, que décore une bande originale où il s'essaie à représenter les chasses aux animaux des forêts du Nord (3). Ailleurs une fibule, présentant la forme « en anse » caractéristique de la première époque de l'âge du fer en Danemark (4), établit le lien avec le passé, en revenant à l'ornementation

(1) Dognée, *Les mythes antiques*, L'œuf, p. 39 et suiv.
(2) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 313.
(3) Id., id., fig. 384.
(4) Engelhardt, *Sur la trouvaille de Vimose*, p. 93.

de l'âge du bronze, bosses repoussées entre des cercles de points; tandis que la tête ornée d'une longue épingle reproduit exactement la poignée des épées de Ninive (1).

Dans les représentations de la figure humaine on reconnaît le style byzantin; de même qu'on commence à voir les monnaies d'or de Constantinople, auxquelles on a soudé un petit tube ou un anneau pour les porter en pendeloques, comme aussi une petite tête en argent sertie dans une garniture en or. Une figure beaucoup plus grande, en cuivre repoussé, posée de face entre deux bustes de chevaux, porte bien nettement le cachet de l'art des rives du Bosphore (2). Une pendeloque en or, rehaussée de grenats, suspendue par de fines chainettes à une plaque repoussée en mufle ornemental, est elle-même découpée en aigle à deux têtes au vol éployé, comme l'ancien emblème de l'empire d'Orient qui devint plus tard le blason des Tsars de Russie.

L'histoire des arts nous apprenait déjà qu'à partir du IIIe siècle les produits élégants de Byzance, qui allait bientôt devenir Constantinople et le nouveau centre impérial, se répandaient au loin.

La bijouterie du Danemark nous montre des pierreries serties sur plat. Des grenats, des cornalines, sont montés de cette façon dans des objets de parure. On dispose de même des morceaux de verre coloré et de l'émail champlevé. Ces joyaux sont très-ressemblants aux monuments du même genre recueillis en Allemagne, en France, en Belgique, en Espagne. Les superbes armes de Pouan, attribuées au roi

---

(1) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 378.
(2) Id., id., fig. 393.

visigoth Théodoric; les joyaux des Burgondes; les bijoux francs de l'époque mérovingienne (1); les couronnes de pierreries de Guarrazar, dont l'inscription, rétablie par M. de Longpérier, a laissé lire le nom du roi goth Reccesvinthus; les splendides trouvailles de Petrossa, au centre de l'empire des Goths de Dacie; les bijoux des musées de Pesth et de Vienne, trouvés en Hongrie où résidèrent longtemps des tribus de la même race, offrent une similitude trop complète de style et de procédés, pour qu'elle puisse être accidentelle, et affirment les relations étroites des divers groupes d'hommes chez lesquels on pratiquait ainsi l'orfévrerie.

Durant la première époque de l'âge du fer le luxe était grand en Danemark. Des cornes en or, ornées de figurines en style barbare et d'inscriptions runiques, servaient à boire dans les festins. Des bracelets, marqués d'un nom en caractères runiques, des diadèmes, des fibules, des bagues, des pendeloques, des perles historiées de reliefs, en même métal, se retrouvent en grand nombre. Une sorte de casque en bronze repoussé est formé d'un masque plaqué d'argent, entourée d'un bourrelet enjolivé d'ornements en or et en argent, complété par des barres mignonnes recroisées enserrant la chevelure dans un riche et large réseau; à peu près comme une coiffure somptueuse qu'on voit encore chez les femmes juives de quelques villes de l'Asie Mineure. Des

(1) On pourrait indiquer un grand nombre d'objets dont la forme et l'ornementation sont identiques. Ainsi sans citer les nombreuses broches en or trouvées en France et en Belgique, le bouton d'une boucle d'oreille trouvée à Evermeu par M. l'abbé Cochet est identique au même détail d'une fibule danoise en argent incrustée d'or. (Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 371; Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 410.)

vases en orfévrerie, des plaques de poitrine en bronze repoussé plaqué d'or, du genre des phalères militaires de Rome, des détails de harnachement d'un travail analogue, des cuillers et des épingles en argent, montrent l'emploi général des métaux précieux.

On connaissait l'art d'émailler, industrie élégante que Philostrate nous dit (1) avoir existé chez « les Barbares de l'Océan » alors que Rome ne possédait point les procédés byzantins que l'impératrice Théophanie devait rapporter en Allemagne au xe siècle (2). On imitait ainsi, sur or et sur bronze, les grenats enchâssés. Les nielles relevaient la teinte uniforme de l'argent. Avec le fer et l'argent le Danemark avait reçu le verre (3). Les formes et la nature de la pâte vitrifiée semblent annoncer une fabrication romaine. Les ampoules, coupes, rhytons, sont les types de Rome; que nous retrouvons aussi fréquemment dans l'ancienne Gaule qui les copiait souvent (4). Des perles, à couleurs mêlées en rubans, servaient aussi à la parure. Un gobelet est orné de peintures représentant des animaux et des plantes en couleurs vives.

L'armement militaire, porté par des fantassins et des cavaliers, comprenait des hachettes et de courtes épées en fer, à

---

(1) Icones, I, 28.

(2) Aus'm Werth, *Rheinische kunstdenkmäler*.

(3) Une seule perle romaine en verre, trouvée dans un tombeau de l'âge du bronze, et de très-rares spécimens de cette fabrication découverts en Mecklembourg, ne peuvent faire admettre la connaissance du verre par les hommes de l'âge précédent.

(4) Cfr., par exemple, Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 312; Cochet, *La Seine-Inférieure archéologique*, et de nombreux spécimens de nos collections belges.

larges poignées, renfermées dans un fourreau de bois, fixées sur la jambe droite par un ceinturon dont une lanière passait entre la gaîne et une applique de bronze ciselé généralement en tête de cigogne (1), parfois en dauphin. Le guerrier portait aussi le sabre qui s'appelait chez les Francs « scramasaxe. » Des arcs, des flèches à pointes en fer et en os, une longue lance au bois marqué de runes ou gravé d'entrelacs, des javelots se lançant à l'aide de l'amentum des Grecs (2) c'est-à-dire au moyen d'une lanière retenue au milieu du manche, complétaient la série des armes offensives. Le soldat se munissait d'un aiguisoir pour affiler ses armes, et de divers ustensiles : alènes, briquets, couteaux. Pour la défense, le combattant se couvrait d'un bouclier plat et rond (3) en planchettes de bois noueux, renforcé par une armature et une garniture en métal, couvert au centre par une bosse ou umbo, comme le bouclier des Gaulois (4). La tête était protégée par un casque. Une cotte de mailles couvrait le torse et les bras. Des plaques de métal abritaient aussi la tête du cheval.

Après les batailles on sacrifiait le butin ; en le mettant hors

---

(1) Un vol de cigognes servit à Attila pour rassurer son armée par un augure favorable. (JORNANDÈS, *Histoire des Goths*, XLII)

(2) Des expériences faites par ordre de l'empereur des Français ont permis de constater l'utilité de ce système d'équipe de javelots. (M. VERCHÈRE DE REFFYE. *Les armes d'Alise.* — *Revue archéologique*, nouv. sér. t. X, p. 345.)

(3) Tacite nous dit qu'on reconnaissait les Goths de l'embouchure de la Vistule et leurs confédérés des rives de la Baltique, au bouclier rond et à la courte épée, si différents des armes romaines. (*De moribus Germanorum*, XLIII.)

(4) Une sculpture sur pierre du Musée archéologique de Liége montre le bouclier gaulois.

d'usage, et en le jetant dans quelque lac afin qu'il ne fût plus profané après sa consécration au dieu des victoires (1).

Par une suite barbare de l'idée de ces consécrations, et la corrélation des sacrifices expiatoires avec les lois pénales, on noyait dans les marais les coupables de grands crimes (2).

Le costume civil se composait de tissus en laine, beaucoup mieux ourdis qu'à l'âge précédent et enjolivés de longues franges. Des dés à jouer, des damiers avec leurs pions, signalent aussi l'importation en Scandinavie de jeux romains.

Les usages funéraires nous montrent à la fois la crémation et l'inhumation pratiquées durant cette époque. Dans les sépultures à ustion, les cendres sont réunies dans des urnes en terre cuite, en verre, en métal. Dans les ensevelissements les corps étaient enterrés, avec armes et parures (3), dans des sablières ou des buttes naturelles.

Les baguettes divinatoires, si fréquemment mentionnées dans les légendes des Sagas, apparaissent à cette époque et font sculpter en bois les têtes d'animaux fantastiques; icono-

---

(1) César, *De Bello gallico*, VI, 16, 17; Tacite, *Annales*, XIII, 57; I, 39, 60; Orose, *Hist.*, V, 16; Josué, VI, VII, cités par M. Worsaae, *Sur la trouvaille de Vimose*, p. 3.

Jornandès nous apprend aussi que la religion des Goths leur faisait sacrifier les prisonniers de guerre, et consacrer les prémices du butin « dont ils dressaient des trophées sur des troncs d'arbres. » (*Histoire des Goths*, V.)

(2) Tacite, Loi Gombette, dans Engelhardt, *Guide illustré du Musée de Copenhague*, p. 28.

(3) Les Goths ensevelirent Alaric dans le lit du Barentin « avec une quantité extraordinaire d'argent et d'étoffes précieuses. » (Jornandès, *Histoire des Goths*, XXX.)

Aux funérailles d'Attila « une quantité prodigieuse d'armes étrangères et d'autres dépouilles furent renfermées dans le cercueil fermé par des cercles d'or, d'argent et de fer. » (*Id.*, *id.*, XLIV.)

graphie qui deviendra nationale et exclusive à l'époque où les Scandinaves s'isoleront des autres peuples dans leurs anciennes croyances mythologiques.

Les nombreuses inscriptions, tracées sur les objets de cette période, facilitent la recherche du peuple auquel le Danemark dut la connaissance du fer. Les noms latins prouvent que ces nouveaux arrivés avaient eu des relations avec Rome, dont ils connaissaient les fabrications somptuaires et reproduisaient les modèles. Les autres inscriptions sont en runes anciennes, alphabet de seize lettres dont quelques-unes rappellent des caractères phéniciens, samaritains, osques. C'est ce système d'écriture qui, complété et notablement modifié, a fourni, vers l'an 700, l'écriture nationale des Scandinaves. Les runes scandinaves sont lues avec certitude à l'aide des alphabets du VIIIe et du Xe siècle retrouvés à Munich et à Saint-Gall (1). Des recherches profondes résolvent aussi les graves difficultés qui empêchaient le déchiffrement des runes anciennes, improprement désignées sous le nom doublement inexact d'anglo-saxonnes. Ce système d'écriture était compris dans celui qu'Ulphilas préféra à l'alphabet grec lorsqu'au IVe siècle, ce premier évêque des Goths transcrivit pour son peuple les livres saints dans la langue gothique. Les noms et les phrases déchiffrés sur les objets trouvés en Danemark appartiennent aussi à cette langue (2). Il semble

---

(1) THORSEN, *Danske Runemindesmaerker*; G. STEPHENS, *The old northern runic monuments*.

(2) Les rapports des Goths avec leurs voisins d'origine germanique expliquent la présence des inscriptions runiques qu'on ne saurait attribuer avec certitude à ce peuple. Ainsi se motivent les runes trouvées

donc rationnel de reconnaître, dans l'émigration qui apporta le fer, des hommes appartenant à la race gothique, à laquelle on doit les runes.

L'histoire des Goths confirme cette détermination. Des rives du Pont-Euxin et de la Thrace on les voit passer en Dacie. Remontant le cours du Danube, et sans cesse en contact avec l'empire romain, ils s'arrêtent dans le territoire au nord-ouest de la ville moderne de Pesth, devant une chaine latérale de montagnes et les vastes forêts Hercynia et Luna. Fixés d'abord sur le versant des monts, ils y exploitent le minerai de fer. De nouvelles hordes les renforçent successivement et les poussent en avant; sans cependant qu'un certain nombre d'entre eux abandonnent les riches gisements métallurgiques auprès desquels ils exercent l'industrie que Rome flétrissait parce que ces rudes labeurs étaient la peine ordinaire de ses criminels (1). Marchant dans le sens des montagnes ils se tournent au nord-est, rencontrent la Vistule, la remontent jusqu'à son embouchure où ils s'établissent; en rejetant les Hérules vers la Germanie centrale, et en combattant les Vénètes qu'ils repoussent à l'orient du fleuve. Dès la plus haute antiquité, une haute valeur avait été attribuée au succin; et bien qu'en plusieurs contrées il y ait de l'ambre fossile, c'est celui des rives de la Baltique que réclamait le luxe des anciens (2). Les Vénètes le recueillaient et le

---

sur des bijoux bourguignons (trouvaille de Charvay) et peut-être celles de la bague de Petrossa, qui peut aussi être gothique. (Odobesco, *Antiquités de la Roumanie.*)

(1) Tacite, *De moribus Germanorum*, XLIII, XLV.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, IV, 13, 16.

cédaient aux peuples germaniques, qui le nommaient « glœss ou glass (1) », et qui allaient le porter au Danube, frontière sévèrement gardée par les légions romaines. Ce sont des convoyeurs d'ambre qui, revenus de la Pannonie vers les embouchures de l'Oder, racontèrent à leurs frères les richesses de l'Italie. Pour aller conquérir ces trésors se forma la redoutable ligue germanique, connue sous les noms génériques de Cimbres et de Teutons, que Marius dut arrêter dans sa marche sur Rome. Les Goths firent comme les Vénètes. Ils se fixèrent dans le territoire actuel de Dantzig, afin de recevoir l'ambre qu'apportaient des côtes orientales de la Baltique les rudes Esthyens qui pêchaient cette matière sans en comprendre d'autre valeur que celle d'un combustible. S'affiliant aux peuplades des Lemoviens et des Rugiens, les Goths purent, dès le troisième siècle avant l'ère chrétienne, parcourir en maîtres tout le vaste golfe qui forme la côte septentrionale de la Germanie (2). Aux Teutons, voisins des bouches de l'Oder, ils vendaient le succin, qu'on allait porter en Pannonie; où la ville de Carnonte (3) servait d'entrepôt général pour ce commerce, auquel le luxe romain et les demandes des peuples amis de Rome réclamaient sans cesse de nouveaux approvisionnements. Maîtres du littoral méridional de la Baltique jusqu'à l'Oder, amicalement reçus jusqu'au Jutland, les Goths se pressaient vers la mer, respectant le territoire de la puissante confédération de peuples germa-

(1) Inutile sans doute de noter que « Glass » est encore le nom allemand du verre.

(2) Pytheas, fragment XXII, éd. Arvedson, pp. 20, 33.

(3) Aujourd'hui Petronell sur le Danube.

niques que César dépeint sous le nom de ligue Suève. On a retrouvé, sur tous les points de la côte, des sépultures riches en monuments analogues à ceux de la première période de l'âge du fer en Danemark. En Poméranie (1), dans le Mecklembourg (2), les « Hünengräber » (3), sont les mêmes tombes que celles de la Scandinavie, garnies d'un mobilier funéraire semblable à celui qu'on étudie au musée de Copenhague.

Les monnaies romaines, recueillies avec les armes et les outils tranchants en fer trouvés en Danemark, ne remontent point au delà de l'an 63. C'est aussi sous le règne de Néron (54-68) que les Goths purent se passer de l'intermédiaire des peuples germaniques pour le commerce déjà si important de l'ambre de la Baltique. Un chevalier romain fut envoyé par l'empereur pour reconnaître les lieux d'où provenait cette matière recherchée; pays sur lesquels on n'avait que des données vagues, et sujet d'effrayantes légendes. Cette expédition commerciale eut donc lieu entre 54 et 68, probablement vers l'an 61, lorsqu'on envoya une mission géographique pour faire le recensement cadastral des Gaules (4). L'envoyé revint à Rome, après avoir visité le littoral occupé par les Goths. Il rapportait un bloc d'ambre pesant treize

(1) Surtout à Cöslin et à Belgard. (Wagener, *Alterthumer aus heidnischer Zeit*, pp. 189, 116.)

(2) Lisch, *Erlauterungen zu den Abbildung des Friederico-Franciscanum's.*

(3) Ce nom légendaire ayant été donné indistinctement à tous les monticules funéraires du pays, il ne s'agit point ici des dolmens-tumulus de l'âge du bronze, mais des tombes de l'âge du fer, en Mecklembourg. Les savants travaux de M. Lisch ont parfaitement décrit, distingué et étudié, les superbes trouvailles faites par lui dans le Grand-Duché, et si bien classées dans le riche Musée de Schwerin.

(4) Tacite, *Annales*, XIV, 46.

livres (1). Les relations entre Rome et ces régions devinrent plus directes et plus importantes. L'ambre ne servit plus seulement à orner de petits bijoux, bagues et boucles d'oreilles; on en fit des bracelets, des coupes, des statuettes, et on en réunit même assez pour pouvoir, au IVe siècle, en dresser des colonnes (2). Les monnaies romaines, et les objets somptueux ou usuels de Rome, durent dès lors être abondants chez les Goths.

Dans les dépôts les plus importants du Danemark, les monuments numismatiques provenant de Rome s'arrêtent à l'an 217. Si l'on trouve d'autres monnaies romaines, elles sont séparées de cette date par un long délai, et mêlées à des séries des pièces byzantines qui prouvent alors que ces valeurs avaient été reçues de Byzance à une date beaucoup plus avancée. Au commencement du IIIe siècle nous voyons aussi les Goths dont un simple soldat allait revêtir la pourpre impériale sous le nom de Maximin (235) abandonner leurs établissements de la Vistule et du littoral de l'Allemagne. Une immense invasion slave, arrivant à la fois de l'est de la Vistule et du sud-est de la Germanie, repoussa les Goths de la Baltique; les forçant à envahir successivement le Holstein, le Jutland, les îles danoises, la Scandinavie presque entière (3). La côte méridionale de la Baltique fut occupée par des tribus de race slave fixées jusqu'en Saxe, dans le Brandenbourg, et établies au nord en Poméranie et

(1) Pline, *Histoire naturelle*, XXXVII, 3.

(2) Claudien, « In celsas surgunt electra columnas. »

(3) C'est l'arrivée des Goths sous la conduite d'Odin, dont parlent les traditions légendaires des Scandinaves. Les Goths d'Odin venaient du Sud-Est, ils apportaient une autre religion.

dans le Mecklembourg. Ce mouvement envahisseur repoussa vers l'occident les habitants de la Germanie. Les Burgondes, jadis voisins des Goths du nord, arrivèrent jusqu'au Rhin où Probus les arrêta (280). La Thuringe, autrefois occupée par des Suèves venus des bords de la Sprée, fut conquise par les Hermondures (vers 220). Quelques peuples se groupèrent en nouvelles confédérations germaniques : Alemans (211), Francs (237), Saxons, Frisons, remplaçant les anciens groupes : Chérusques, Cattes, Chauques, et les grandes alliances des Cimbres, des Teutons, des Suèves.

Les Goths, pressés en Scandinavie, occupèrent presque tout ce pays qui fut connu sous le nom de territoire des Goths : « Giotenheim. » Une province centrale de la Suède s'appelle encore terre des Goths « Gothland. » Dans le même royaume on retrouve les « Guthones et Guttes » que la légende poétique de Jornandès (1) sur la prétendue source des nations « vagina gentium » indiquait comme ancêtres de peuples qu'on retrouve sur les bords du Pont-Euxin plus nombreux que n'a été la population scandinave. Une île de la Baltique porte aussi le nom de « Gothland. » Avant l'arrivée des Jutes venus de la Frise, le Jutland fut désigné par « Reid-Gothland. » L'établissement des Jutes n'est sans doute que le retour d'une horde de Goths (les Gutones de Ptolémée) qui, devant l'invasion slave, avait dépassé le Holstein pour gagner la rive de la mer du Nord.

Il est probable que le nom de Scanzie (2) fut alors celui de la Scandinavie. Cette dénomination gothique se retrouve

---

(1) Von Parrot, *Die Liwen, Latten, Eesten*, III, § 25.
(2) Jornandès, *Histoire des Goths*.

dans les langues tudesques pour désigner une côte s'élevant vis-à-vis des eaux. Les promontoires au bord des fleuves, sur lesquels les Normands se retranchaient lors de leurs stations dans la Gaule, gardent pour la plupart le nom de « skanz » (1).

L'influence de l'art byzantin, dont nous avons déjà indiqué des traces à la première époque de l'âge du fer en Danemark, devient dominante pendant la seconde. Ce ne sont plus quelques objets, apportés par des relations commerciales accidentelles avec des peuples qui avaient connu Byzance; c'est une quantité très-considérable de monnaies et de bijoux que l'on retrouve dans la Scandinavie, sur une foule de points, et surtout dans la côte et les iles de la région orientale. Les pièces d'or des empereurs sont très-souvent portées en amulettes ou en joyaux, à l'aide d'un petit anneau tubulaire qu'on a soudé. Les orfévres payens du Danemark montent ainsi un nombre considérable de pièces, sur quelques-unes desquelles on reconnait le symbole chrétien révéré par Constantin et ses successeurs. Les monnaies byzantines en or ont souvent servi de bijoux aux peuples dédaigneusement et injustement appelés « barbares, » en suite du dédain classique qui réputait ennemi l'étranger, et ne croyait qu'à une seule ville, Urbs, comme à un seul peuple digne de ce nom.

On s'essaya en Danemark à copier les monnaies impériales, à tracer des légendes où les runes se mèlent aux caractères latins, et même à faire des piécettes d'un travail inhabile mais original et national. Les objets de parure en

(1) Ainsi à Elsloo sur la Meuse.

or étaient d'une abondance qu'on n'avait point encore connue en Scandinavie. On s'efforça de reproduire les types ordinaires de l'ornementation favorite de Constantinople. En incrustant les pierreries et les pâtes vitrifiées dans des cloisons d'or appliquées selon le procédé byzantin (1), on arrêtait, en ornements peu précis et sans symétrie exacte, les fils perlés que les Étrusques faisaient courir d'un bout à l'autre du bijou d'or, en série continue formant des motifs réguliers. Les figures soit d'hommes, soit d'animaux, sont peu étudiées, parfois plus décoratives qu'imitées d'après nature, faussant les lignes du modèle pour dessiner les courbes fantaisistes d'un décor ornemental.

Le goût oriental qui prend une grande place dans le style de Constantinople se révèle aussi nettement dans l'art danois de cette époque (2). Les entrelacs, auxquels on revient sans cesse, se resserrent parfois de façon à rappeler le décor que l'Orient trouve dans la représentation des caractères arabes à méandres gracieux (3). La fibule à anse, à large tête en rectangle, qu'on trouve aussi dans nos pays, en offre de curieux exemples. Les serpents enlacés accusent plus qu'auparavant leurs formes et prennent plus de corps dans une représentation d'un caractère réaliste.

Les armes deviennent plus rares relativement au nombre des objets de luxe. Elles ne changent point les types de l'époque précédente, mais on ne retrouve plus guère d'armement complet. C'est pour le Danemark une ère de développement

---

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXVe session, p. 371.
(2) Worsaae, *Nordiske Oldsager*, fig. 420.
(3) Id., id., fig. 428.

pacifique, industriel et surtout commercial, par des rapports nombreux avec l'empire des rives du Bosphore. Par les monnaies on peut la dater de 450 jusqu'à la fin du VIIe siècle. L'histoire nous montre aussi, au milieu du Ve siècle, les empereurs d'Orient cherchant, après la chute du formidable Attila, à se rapprocher de tous les peuples Goths d'origine, déjà fractionnés en nations nombreuses et puissantes. Des rapports constants, conseillés par la politique, multiplient ces relations commerciales. De là cette abondance des monnaies d'or impériales en Scandinavie. De là aussi, quand les orfévres s'appliquent à copier d'après le goût du pays ces piécettes changées en joyaux, les quantités si grandes de bractéates, de divers modules et de tous genres, trouvés en Scandinavie.

Avec la même époque commence l'établissement définitif des Barbares dans l'empire Romain. Pour ne citer que ceux dont les annales sont notre histoire, nous voyons Chlodion prendre Cambray et Tournay (445) préparant le règne de Mérovée (448) alors aussi, les Anglo-Saxons, peuple teutonique sorti du Hanovre actuel, vont conquérir l'Angleterre sur les Bretons (449).

La troisième époque de l'âge du fer en Danemark (700-1030) est l'ère des expéditions maritimes des « Normands » et de leurs conquêtes dans toute l'Europe. Dans ses savantes recherches sur les Étrusques, M. Ottfried Muller a prouvé qu'autrefois le commerce maritime avait souvent dégénéré en piraterie. Les contrées où l'on aborde, dans un but d'exploration ou pour chercher les produits, soit du sol, soit de l'industrie locale, appartiennent à des peuples qui reçoivent ordinairement en ennemis les navigateurs étrangers. Ceux-ci,

de leur côté, doivent se procurer, d'une façon quelconque, ce qui leur est nécessaire pour suppléer à leurs approvisionnements épuisés. Ils prennent pied, s'ils le peuvent. Dès qu'ils se sont emparés du territoire où abondent les richesses qu'ils recherchent ou dont ils sont privés dans leur patrie, ils s'y établissent par force ou le dévastent pour amasser des choses précieuses à leurs yeux, et se hâter de les emporter rapidement sur leurs embarcations, pressés comme ils le sont par les hostilités et les représailles des indigènes. Les reconnaissances par mer, rapprochant brusquement des peuples de races différentes, inconnus les uns aux autres, se terminent presque toujours en luttes armées et en actes de flibusterie. Ce fut aussi le caractère des expéditions des Normands avant leur établissement fixe sur quelques-uns des points où abordaient leurs flottilles de « dragons voguants. » Le développement de la Scandinavie, et plus encore l'esprit aventureux et audacieux qui avait porté les Goths à envahir la plupart des contrées de l'Europe, le désir de se procurer des produits que l'empire d'Orient ne pouvait plus envoyer, le mépris du danger et la soif de riches conquêtes, amènent ces temps héroïques de l'histoire du Danemark dont les poëtes nationaux, les scaldes guerriers, ont chanté les récits.

L'Allemagne était alors occupée par les peuples qui se partageaient définitivement les débris de la grandeur romaine que Charlemagne allait ressusciter pour peu de temps au profit d'un empire franc-germanique. Les grandes migrations qui rapprochaient les races avaient cessé. La route de Constantinople était fermée par des établissements slaves. Toute la Thrace était au pouvoir des Bulgares. La ville de

Constantin, entourée de voisins hostiles, était déchirée par les factions et les discussions religieuses, pressée déjà par les sectateurs de Mahomet, et surtout rendue intolérante et ennemie des payens par la violence des querelles dogmatiques. Les Slaves qui avaient occupé tout le nord de la Germanie étaient refoulés vers le sud-est, tandis que la côte de la Baltique appartenait à quelques-unes des tribus arrivées les premières, telles que les Obotrites (Mecklembourg), les Wilzes et les Poméraniens.

La voie de mer devait être préférée aux routes de la Germanie par le peuple qui s'était accoutumé à la navigation. On vit paraître les Normands aux embouchures des principaux fleuves de la Gaule, et suivant ces routes naturelles ils pénétrèrent jusqu'au cœur de la France. L'histoire des autres peuples nous apprend leurs conquêtes, et tandis que l'imagination vive et poétique des scaldes transforme en légendes merveilleuses les souvenirs nationaux, les établissements fondés en dehors de la mère patrie ont de véritables historiens.

L'archéologie nous indique, pour cette dernière époque de la période préhistorique du Danemark, un style particulier, étranger à toute influence étrangère, rapidement développé par le luxe qu'alimentent les richesses rapportées des expéditions audacieuses et triomphantes. Isolée dans son paganisme, la Scandinavie rejette les types artistiques des nations chrétiennes dont elle rapporte les trésors pour leur valeur intrinsèque. Les métaux précieux abondent. L'or se retrouve encore en nombreux anneaux enchaînés qu'on échangeait au poids; l'argent, en lingots allongés coupés à longueur, ainsi que dans les États russes où un poinçon garantissait

le poids et la valeur du tronçon, dont le nom « rouble » est devenu celui de l'unité monétaire.

Chez ce peuple, où l'esprit de conquête est devenu si puissant, les armes sont abondantes, superbement ornées. L'équipement militaire est représenté avec une grande exactitude par les Normands de la célèbre tapisserie de Bayeux.

L'épée est l'arme par excellence. Elle est longue, large, lourde. La poignée, à traverse droite au gros bouton en trèfle, est quelquefois rehaussée d'incrustations en argent : fils et points, représentant les corps à écailles de dragons, enchevêtrés avec fougue, du plus haut pittoresque. Le fourreau est richement garni, souvent en os gravé. La hache de fer, en forme de la cognée moderne, porte des dorures, et le plat, damasquiné d'argent avec goût et surtout beaucoup de caractère, nous montre encore le motif qui décore la poignée des plus belles épées. Ce bestiaire fantastique reparaît partout. On le reconnaît ciselé sur une charmante coupe en argent doublé d'or. Des sabres droits ou un peu recourbés, des fers de lance en lozange, complètent la panoplie agressive.

Les fermoirs de ceinturons, qu'on ne découvre jamais au sud de l'Eider, reconnu dès 811 comme frontière entre le Danemark et la Germanie (1), se composent de deux pièces convexes, en forme d'écaille de tortue ; comme chez les anciens Scythes dont les descendants étaient alors devenus voisins (2). Ces fermoirs sont ornés de motifs fantaisistes

---

(1) Adam de Brême, cité par M. Worsaae, *The antiquities of South Slesvick*, p. 6.

(2) Hérodote, IV, 10. Les Scythes attachent leur ceinture par des agrafes en forme de coupes. L'origine de cette mode était reportée à Hercule. Hercule avait à sa ceinture une coupe d'or sur le fermoir. Scythe se fit

en relief, dans le vrai style scandinave. Les ustensiles ordinaires : outils, haches, faucilles, seaux cerclés de fer, peignes en os, vases, diffèrent peu, quant à la forme, de ceux qu'on retrouve dans les temps modernes.

Pour les costumes civils d'apparat, la laine et la soie sont tissées adroitement. Des figures, des grecques, des fils d'or, rehaussent les riches étoffes. Les bijoux sont nombreux et d'un style franchement national. L'ornementation prend un caractère étrange, original, tourmenté. Les anciens entrelacs sont devenus des dragons contournés, quelquefois à têtes monstrueuses, ou à griffes acérées. Ces corps fantastiques et ces mufles formidables sont les sujets les plus fréquents du décor à la fin du paganisme en Danemark. L'iconographie chrétienne, renouvelant la tradition artistique et religieuse du serpent, représentera symboliquement, avec le reptile de la Genèse, les croyances payennes confondues, comme l'esprit du mal, sous l'aspect du dragon furieux contourné frénétiquement.

Des faces humaines, tantôt en style persan, plus souvent d'un goût barbare, se retrouvent en grand nombre sur divers objets. Les types sont analogues à ceux du décor architectonique de nos monuments des xe et xie siècles.

Les inhumations se font dans de véritables cimetières sous des tertres naturels. On y dépose les cadavres ou des urnes renfermant les ossements. Sur l'un de ces vases funéraires on avait mis l'umbo du bouclier et l'épée tordue du

---

reconnaître comme son fils en bandant l'arc de son père et en ceignant sa ceinture de la même façon ; et « à cause de la coupe les Scythes portent » encore des coupes à leur ceinture. »

guerrier, en sorte de trophée commémoratif. Les rois et les chefs reposent sous des tumulus. Des chambres sépulcrales planchéiées renferment le cadavre avec ses armes, ses ustensiles, son cheval, le harnachement complet : mors, brides, étriers, éperons, licous de trait pour les chars, etc., etc. Des découpures en bois ou de riches tentures garnissaient les sépultures royales, où le corps drapé dans de belles étoffes reposait parfois sur un lit de duvet. Des tissus historiés de léopards ou d'animaux affrontés, comme sur les superbes soieries de fabrication orientale qu'on retrouve dans les châsses de nos cathédrales gothiques, de même que les monnaies coufiques, prouvent que les Danois savaient se procurer les objets riches de l'Orient, à l'époque de leurs expéditions guerrières.

Une applique en métal découpé, gardant le type des entrelacs scandinaves (1), substitue à leurs enroulements capricieux des méandres symétriques en disposition crucifère. Le style reste scandinave, le motif d'ornementation est le symbole du christianisme. Une croix, cantonnée de quatre points, percée à jour dans la plaque de centre, affirme plus clairement encore le caractère religieux de cet ornement dé-

---

(1) Ce motif d'ornementation n'a pas été abandonné avec le paganisme. Nous le retrouvons sur un grand nombre d'objets du moyen âge. Le style scandinave persiste sous la foi à l'Evangile ; les runes seules disparaissent, bien qu'on les retrouve encore en plusieurs endroits, même sur des objets destinés au culte. De nos jours encore les artistes industriels du Danemark ont le bon goût de revenir aux types de l'ancienne ornementation. Dans les œuvres d'orfévrerie surtout, nous voyons un grand nombre de pièces décorées d'après les monuments du Musée. On sait s'inspirer des modèles d'autrefois pour trouver des combinaisons neuves et originales, nettement empreintes d'un style bien national.

posé dans le tombeau de la reine Thyra (xe siècle). La période préhistorique du Danemark va finir. Le christianisme régnera bientôt en ce pays. Canut le Grand fit adopter par ses sujets la religion de Thyra, et l'histoire nous dit la suite des annales scandinaves, après l'année 1030, date de la conversion générale du peuple danois.

*
* *

En terminant ce résumé de l'état actuel des études d'archéologie préhistoriques en Danemark, on ne peut rendre assez hommage à l'esprit scientifique des érudits scandinaves, et surtout des antiquaires danois. S'appliquant patiemment à étudier avec persévérance les monuments de leur chère patrie, ils ont créé une science nouvelle qui se répand dans le monde entier. Leur méthode judicieuse a éclairé un passé sur lequel les documents écrits restaient muets, les traditions étaient trompeuses. L'examen scrupuleux de tous les faits leur a révélé l'état social d'époques qu'on aurait cru impossible d'étudier. Pour remplir leur tâche ardue, soutenus par un sentiment profond de patriotisme, guidés par la seule recherche de la vérité, ils se sont affranchis de tout esprit de parti, ont rejeté toute idée préconçue. Dans la discussion des conséquences à déduire des faits constatés, ils ont procédé pas à pas, en s'assurant de la solidité des bases de leurs conclusions. Tous se sont efforcés de s'entr'aider fraternellement. Les débats respirent une affectueuse courtoisie, née de l'estime réciproque, du désir sincère de

Pl. I.

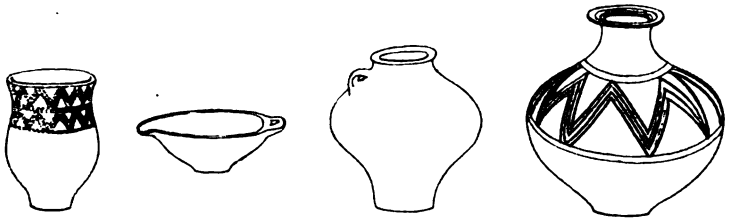

VASES FUNÉRAIRES DE L'AGE DU BRONZE DANOIS.

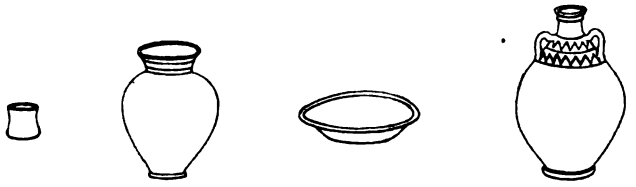

VASES FUNÉRAIRES TROUVÉS A NINIVE.

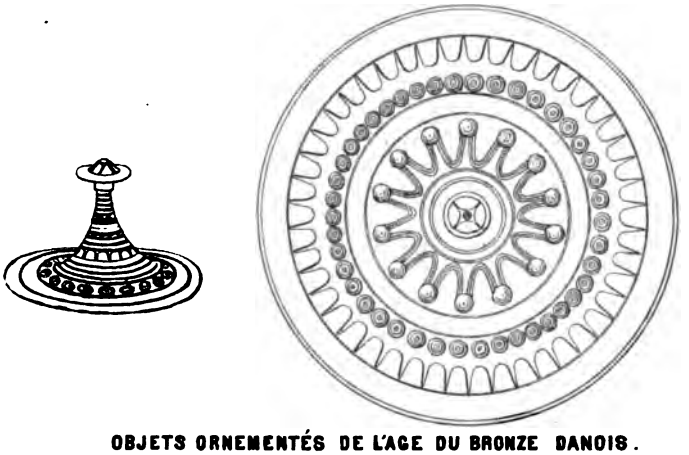

OBJETS ORNEMENTÉS DE L'AGE DU BRONZE DANOIS.

OBJETS ORNÉS DE NINIVE ET DE PHÉNICIE.

Etab^t Lithographique de Ch. Claesen Edit[illegible]

Pl. II.

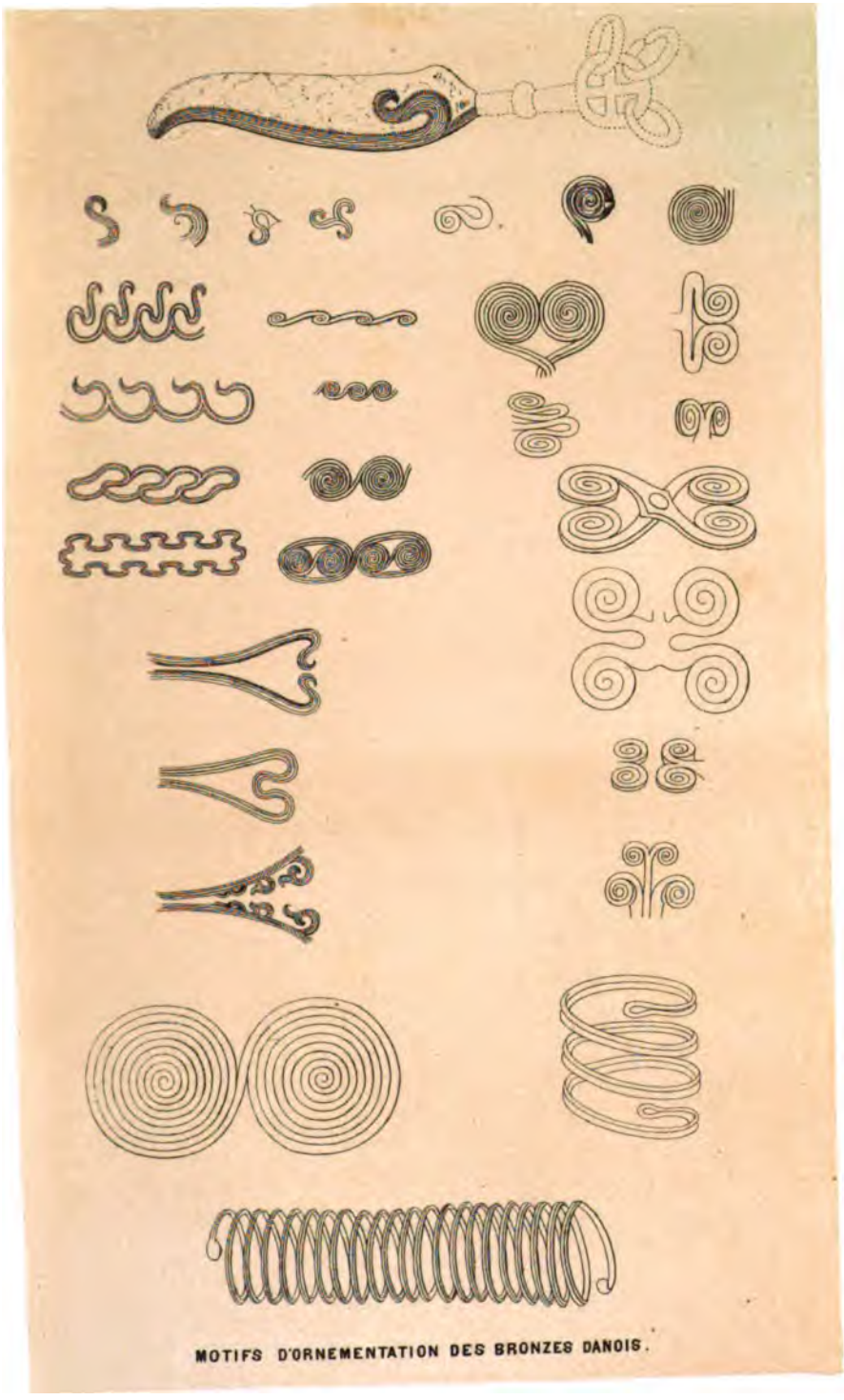

MOTIFS D'ORNEMENTATION DES BRONZES DANOIS.

s'éclairer (1), d'une volonté ferme d'atteindre le but commun : la mise en lumière de l'histoire de la civilisation dans le pays, la vulgarisation des connaissances acquises. Le classement parfait, d'après un plan d'ensemble, des riches collections nationales (2), les catalogues clairs, précis, à explications substantielles, à illustrations nombreuses (3), ont associé aux découvertes des savants toute une nation instruite, toujours disposée à profiter de la science qu'on s'efforce sans cesse de lui transmettre sous la forme la plus attrayante (4). Le succès éclatant qui a couronné ces efforts est un sûr garant de la solution prochaine des questions non encore résolues. De semblables résultats donnent à tous une

---

(1) « Je demande, au nom de la dignité des études, qu'une discussion » loyale remplace les détractions violentes, les censures âpres, les critiques » sans urbanité et les railleries que, malheureusement, rencontre toujours » celui qui trace des voies nouvelles dans les régions de la science. Qu'on » modère ce zèle imprudent et ombrageux qui, trop souvent, exagère, » pour les rendre suspectes et erronées, les doctrines qu'il combat, et que » les écarts mêmes des génies supérieurs ne fassent jamais oublier le mé- » rite de ceux qui, luttant contre l'opposition de l'ignorance et des préjugés, » usent leur vie à la recherche de la vérité. » (DE KUYPER, *Discours inaugural du recteur de l'Université de Liége pour l'année* 1869-1870.)

(2) Cette organisation est due à M. Worsaae, directeur général des musées danois.

(3) Nous avons déjà cité maintes fois : Worsaae, *Nordiske. Oldsager*; Engelhardt, *Guide illustré du musée des antiquités de Copenhague*.

(4) L'enseignement obligatoire, édicté par la législation danoise, a amené des professeurs dévoués à des résultats très-remarquables dans la plupart des branches de l'instruction; quant à la clarté des méthodes, et surtout dans la recherche des moyens les plus propres à éveiller l'attention, à développer l'intelligence et le goût de l'étude, au lieu de réduire les leçons à de fatigants exercices de mémoire. Les manuels sont simples, substantiels, intéressants, depuis le premier degré jusqu'au degré supérieur. Nous citerons comme exemple l'ouvrage très-méritoire de M. le professeur Erslev pour l'enseignement de la géographie, resté si peu attrayant et par suite si peu répandu dans un grand nombre de pays.

précieuse leçon. Les progrès scientifiques assurent une gloire sans nuages aux pays qui réalisent ces conquêtes pacifiques et civilisatrices. Ils font l'honneur des hommes qui se signalent dans les triomphes où l'ignorance doit céder au savoir, où les préjugés tombent devant la vérité.

Liége, 1er décembre 1869.

Pl. III.

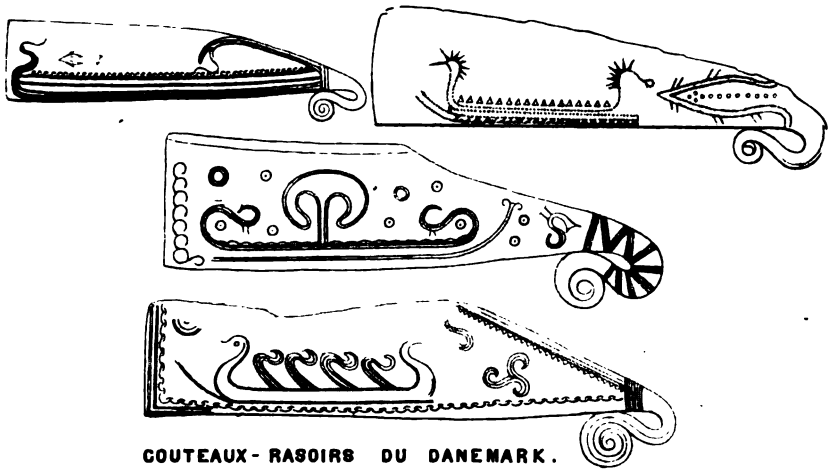

COUTEAUX-RASOIRS DU DANEMARK.

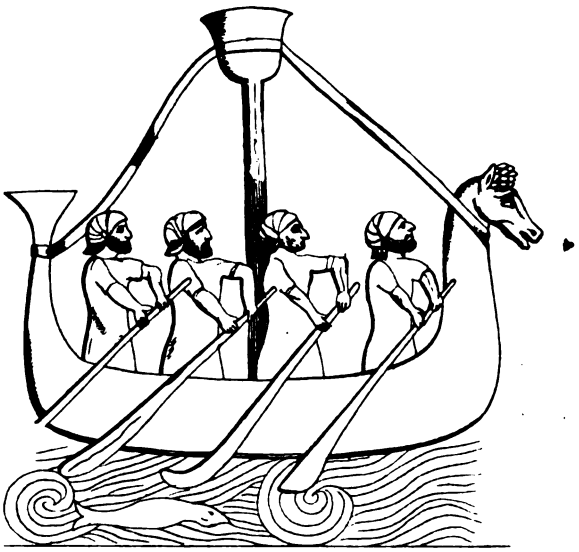

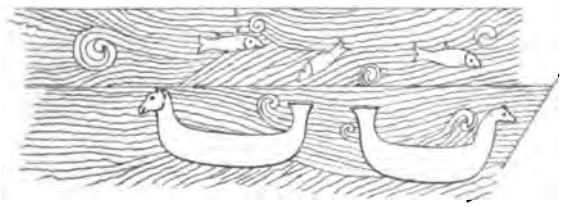

BAS-RELIEFS DE KHORSABAD.

COLLECTION SIGILLOGRAPHIQUE.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DE 1867 A 1869.

L'inventaire des archives de la ville de Malines, commencé en 1866, a été terminé. M. Van Dooren, archiviste de cette localité, nous a procuré l'entrée au dépôt des hospices, qui est très-riche et tenu avec ordre, ainsi qu'au bureau de bienfaisance où reposent les archives de la table du Saint-Esprit et de la paroisse de Saint-Rombaud. L'inventaire des sceaux qui se trouvent dans ces deux collections dépasse le chiffre de 1,500. Les ressources nous ont manqué jusqu'ici pour nous permettre d'y envoyer prendre les empreintes.

M. de Vlaminck, archiviste de Termonde, et M. Wystman, notaire en cette ville, nous ont facilité l'accès aux archives des hospices dont une partie se trouve entre les

mains de M. le directeur de l'établissement et l'autre chez Mme la supérieure de l'hôpital. Ces deux dépositaires se sont empressés de les mettre à notre disposition.

En 1868, M. Pinchart a fait, avec notre mouleur, le voyage de Luxembourg. M. Hourt, conservateur des archives de l'État à Arlon, les a installés dans son dépôt qui se compose d'archives venues du Luxembourg en exécution du traité de 1839. La collection la plus importante est celle de l'abbaye de Saint-Hubert.

M. Pinchart est allé trouver à Luxembourg M. Hardt, l'archiviste, qui l'a parfaitement accueilli et a mis ses archives à notre disposition. La moisson, dans ce dépôt, a été particulièrement abondante. On y a surtout trouvé beaucoup de sceaux des XIe et XIIe siècles.

Les archives de la ville de Luxembourg ont été ouvertes à M. Pinchart par M. Weyer, secrétaire, après en avoir obtenu de M. le bourgmestre Eberhard l'autorisation nécessaire. Il a été même permis d'emporter aux archives du Grand-Duché les pièces dont le moulage devait être effectué, parce que c'était là que notre atelier provisoire avait été établi.

Il a été pris aux archives de la ville de Luxembourg la copie textuelle d'un acte fort curieux relatif à la restitution que font à cette ville, en 1480, les archiducs Maximilien et Marie, du vieux sceau de la cité, dont Philippe le Bon avait prononcé la confiscation en 1443, lorsqu'il s'empara du duché de Luxembourg.

Le duc de Bourgogne avait alors ordonné la confection d'un autre sceau représentant les insignes de la Toison d'or.

Le Musée de la Société historique et archéologique du

Grand-Duché a fourni l'occasion de visiter une belle collection d'actes en parchemin munis de sceaux, et entre autres des exemplaires magnifiques des sceaux de Conrad Ier et de Guillaume, son fils, comtes de Luxembourg, de la seconde moitié du XIe siècle.

Les archives de la sacristie de l'église de Notre-Dame nous ont été également ouvertes.

A Luxembourg, M. Pinchart apprit que l'on conservait à la bibliothèque de Trèves une quantité de matrices de sceaux. Comme cette ville n'est située qu'à une très-petite distance de la capitale du Grand-Duché, il s'y rendit et obtint aisément de M. le bibliothécaire l'autorisation de faire des empreintes en cire. Plusieurs de ces sceaux sont curieux et fort anciens.

A son retour de Luxembourg et d'Arlon, il s'est arrêté à Saint-Hubert (où il ne se trouve plus d'archives antérieures à ce siècle), à Marche et à Ciney. Dans la première de ces deux localités, il a visité chez M. Goubel, juge au tribunal, une collection assez importante d'empreintes et quelques matrices. A Ciney, M. Hauzeur, juge de paix, lui a aussi communiqué plusieurs actes avec sceaux.

Plusieurs personnes qui s'intéressent à l'agrandissement de la collection sigillographique nous ont apporté ou envoyé, soit des empreintes, soit des sceaux, soit des matrices pour les estamper sur cire. Il a été pris ainsi connaissance des archives de Sainte-Waudru à Herenthals et de la ville d'Eecloo.

Dans l'immense dépôt des archives du royaume qui est notre quartier général, grâce à la bienveillance de M. Gachard, on a continué le dépouillement des nombreuses col-

lections que l'on y conserve. L'année 1869 a dû être consacrée tout spécialement à cette opération, parce que la création d'un nouveau dépôt d'archives de l'État, à Hasselt, exigeait l'envoi dans cette ville de plusieurs fonds concernant la province de Limbourg qui se trouvaient à Bruxelles. Des expéditions d'archives de corporations religieuses ont encore été faites dans d'autres dépôts provinciaux de l'État pendant les années 1868 et 1869. Avant leur départ, elles ont été visitées, inventoriées au point de vue de la sigillographie, et on a fait mouler les sceaux dont il a semblé utile de garder l'empreinte. Les mêmes travaux ont été exécutés dans les collections qui font partie d'un projet d'échange d'archives avec la Hollande.

Le tableau qui suit indique la répartition, par fonds, des sceaux inventoriés pendant le cours de ces trois dernières années :

A. *Fonds civils.*

Trésorerie des chartes des ducs de Brabant .	3,937
Id. id. des ducs de Luxembourg.	7
Id. id. des comtes de Hainaut .	22
Conseil des finances	11
Cour féodale du Brabant.	23
Id. id. du comté de Vianden . . .	236
Siége des nobles à Luxembourg . . .	211
Registres des chambres des comptes . .	417
Déclarations des états des biens du clergé. .	357
Collection des acquits de la chambre des comptes de Flandre.	3,105

Archives provenant du bureau des domaines d'Anvers	25
Archives des familles émigrées et autres . .	811

B. *Fonds ecclésiastiques.*

Couvent des Bogards, à Anvers	342
Id. des Facons, id.	764
Collége des Jésuites, id.	29
Couvent dit de Ternomnen, à Anvers . .	4
Commanderie de l'ordre Teutonique, à Anvers .	138
Église de Sainte-Waudru, à Herenthals . .	13
Couvent des Chartreux, à Lierre . . .	1
Commanderie de l'ordre Teutonique, à Malines .	935
Prieuré de Val-Duchesse, à Auderghem . .	48
Abbaye de Coudenberg, à Bruxelles. . .	248
Couvent des Annonciades, id.	9
Id. de Jéricho, id.	165
Id. des Chartreux, id.	500
Id. des Urbanistes, id.	40
Id. des Bogards, à Diest	10
Abbaye de Mariendael, id.	110
Couvent des Célestins, à Heverlé	11
Id. de Terbanck, id.	115
Abbaye de la Cambre	19
Id. de Sainte-Gertrude, à Louvain . .	1,651
Id. du Parc-les-Dames	137
Prieuré des Sept-Fontaines	98
Abbaye de Val-Duchesse	48
Id. de Villers	16

Abbaye de Wautier-Braine	97
Id. de Nizelles	33
Id. d'Eename	4
Id. de Saint-Adrien, à Grammont . .	4
Id. d'Oudenbourg	45
id. de Maegdendael, près d'Audenarde .	44
Église de Termonde	7
Evêché de Tournai.	38
Abbaye de Bonne-Espérance	20
Id. de Saint-Martin, à Tournai . . .	565
Id. de Saint-Trond	2,201
Id. de Thorn	8
Évêché de Ruremonde	18
Commanderie de l'ordre Teutonique, à Maestricht	11
Couvent de Mariensvee, à Ruremonde . .	432
Id. de Sainte-Élisabeth, dans le comté de Hornes	42
Id. des Chartreux, de Zeelhem . . .	334
Abbaye de Bonne-Voie	80
Id. de Clairefontaine	33
Id. de Sainte-Claire, à Echternach . .	60
Id. de Saint-Willebrod, id.	404
Id. de Hemmerock	5
Id. de Hosingen	5
Id. de Sainte-Irmine, à Oren	15
Id. de Marienthal, à Luxembourg . .	289
Id. de Munster, id.	72
Id. d'Orval	44
Id. de Saint-Hubert.	484

Abbaye de Saint-Maximin, à Trèves. . .	5
Id. de Saint-Mathias, lez-Trèves . .	4
Couvent des Capucins, à Arlon . . .	1
Prieuré des Jésuites, à Aywaille . . .	22
Couvent des Trinitaires, à Bastogne. . .	25
Id. des Carmes, à Arlon. . . .	2
id. des Sepulchrines, à Bouillon . .	1
Prieuré des Jésuites, à Chiny	5
Couvent de Differdange	32
Abbaye du Val-des-Écoliers, à Houffalize. .	33
Couvent de Sainte-Catherine, id. . .	10
Prieuré des Jésuites, à Mons	1
Couvent des Dominicains, à Luxembourg. .	54
Id. des Jésuites, id. . .	37
Id. du Saint-Esprit, id. . .	194
Id. des Trinitaires, à Vianden . . .	48
Corporations religieuses diverses	69
Église à Luxembourg et dans le Grand-Duché .	78
Chapitre de Sainte-Marie, à Trèves . . .	5
Ordre Teutonique	80

C. *Archives communales.*

Baesrode	3
Berlaere	2
Eecloo	19
Luxembourg.	157
Malines.	1,215
Termonde	5

D. *Établissements de bienfaisance.*

Hôpitaux divers, à Luxembourg . . .	4
Grand béguinage, à Malines	325
Petit béguinage, id.	354
Hôpital Notre-Dame, id.	225
Id. Saint-Pierre et Saint-Paul, à Malines .	67
Id. Oliveten, à Malines	6
Id. Sainte-Barbe, id.	38
Id. Saint-Julien, id.	134
Hospice de la Sainte-Trinité, dit de Nassau ou de Sainte-Catherine, à Malines . .	206
Id. de Sainte-Hedwige, dit de la Puterie .	42
Établissements divers, à Malines . . .	61
Table des pauvres du Saint-Esprit, de la paroisse de Saint-Rombaut, à Malines. . .	81
Hospice de Termonde	164

E. *Sociétés savantes.*

Arlon	5
Luxembourg.	115
Termonde	1

F. *Archives privées.*

Communications de MM. le chev. L. de Burbure, le notaire Wytsman, Van Maldeghem, etc.	88

G. *Matrices originales.*

Dépôts publics et collections privées . .	92

Le total de ces nombres s'élève à 24,112 pour les années 1867 à 1869. Réuni au total accusé dans mon rapport de l'année 1866 (20,815), on arrive au chiffre de 44,927 sceaux inventoriés. Les moules sont près d'atteindre le chiffre de 8,600.

La collection sigillographique ne sera pas utile seulement à l'artiste, à l'archéologue, au numismate, elle pourra être consultée avec fruit par l'antiquaire, car le dépouillement des sceaux a fait découvrir un grand nombre d'empreintes d'entailles antiques dont quelques-unes sont des merveilles de gravure et de dessin. Elles pourront faire l'objet d'une exposition particulière. Les plus anciennes recueillies jusqu'ici ont été employées par des personnages vivant au commencement du XIIIe siècle.

Le Vice-Président
de la Commission directrice du Musée royal d'antiquités,

DONNY.

INSCRIPTIONS BELGES

A L'ÉTRANGER. (1).

(*Suite.*)

INSCRIPTIONS CIVILES.

Orelli (2) signale l'importance de l'étude étymologique des noms propres germains, gaulois, etc., révélés par les inscriptions. Ces noms, dit-il, sont des traces qu'il est important de constater pour l'ethnographie comme pour la linguistique. Il critique G. de Humboldt d'avoir négligé cette étude dans son ouvrage sur les origines de l'Espagne (3), et signale à l'attention les recherches plus complètes des Lanzi, des Cannegieter, etc.

De nos jours, cette étude a pris de très-grands développements (4), et l'on peut même se demander s'il n'y a pas

(1) L'utilité d'un semblable travail a été signalée, dès 1844, par le baron DE REIFFENBERG (*Bull. Acad. roy. de Belg.*, XI, 2°, p. 369) : « Parmi les ouvrages que je considère comme étant du domaine de l'Académie et comme rentrant dans ses travaux archéologiques, je me permettrai de ranger, à l'exemple de ce qui s'exécute à l'Institut de France, un recueil de *toutes les inscriptions curieuses ayant un rapport plus ou moins direct avec la Belgique.* Ce recueil, quoique accompagné d'éclaircissements et de commentaires, ne serait pas bien long, mais son utilité l'emporterait sur son étendue. » La longueur, non prévue alors, des présentes études a donc trouvé à l'avance une justification de la part de notre premier corps savant.

(2) N° 2773.

(3) *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens*, Berlin, 1821.

(4) Voy. notamment FÖRSTEMANN, *Altdeutschen Namenbuch;* BECKER, dans les *Beitrage zur vergleichende Sprachforschung* de KUHN et SCHLEICHER, III (1863), pp. 162, 326, 405; IV (1865), p. 129; *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*,

excès dans cette recherche des étymologies celtiques, etc. ; mais, en laissant à l'avenir le soin de déterminer dans quelles proportions l'élément autochthone a contribué aux monuments épigraphiques, on doit n'omettre désormais aucune occasion de réunir à cet égard des documents nouveaux.

Déjà les inscriptions militaires ont fourni à cet égard quelques données; mais elles laissent planer de l'incertitude sur la nationalité des individus enrôlés dans les corps de tel ou tel nom : tout soldat d'une cohorte nervienne, d'un escadron tungre, n'était pas, pour cela seul, un Nervien ou un Tungre d'origine; et pour les chefs, on l'a entrevu (1), tout fait supposer, au contraire, au moins à partir du IIe siècle, qu'ils étaient des citoyens romains proprement dits.

L'étude des inscriptions civiles, la plupart indiquant avec précision la nationalité des individus, sera sur ce point bien plus précise et plus pertinente.

Tout en montrant une juste sévérité dans l'examen critique des inscriptions, il a paru utile cependant de ne pas élaguer d'autorité toute inscription douteuse ou contestée, parce que certaines condamnations proposées pourraient bien être revisées plus tard, par suite de nouvelles études, et parce que, dès lors, il serait certes téméraire de supprimer les éléments de la décision à intervenir (2).

XLII, p. 91 ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule; époque celtique* (par une commission instituée auprès du ministère de l'instruction publique en France), dont les deux premiers fascicules ont paru en 1867 et 1870.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, pp. 116, 155, 156, 160.

(2) La série des numéros ne comprendra que les inscriptions non douteuses; elle sera interrompue pour celles qui sembleront ne pas pouvoir être rattachées avec certitude à la Belgique; on les distinguera, du reste, des autres, en ce qu'elles ne seront pas alignées.

I

BELGES EN GÉNÉRAL.

La Belgique actuelle n'est pas la Belgique des Romains; elle comprend des parties de la Gaule Belgique qui portaient le nom spécial de Germanie, et des parties importantes de la Belgique proprement dite, comme les Romains l'appelaient, ne sont pas comprises dans les neuf provinces d'aujourd'hui.

Mais la possession où nous sommes du nom de Belges ne permet pas de laisser de côté les inscriptions où ce nom apparaît.

On passera néanmoins sous silence ici les inscriptions qui parlent uniquement de fonctionnaires romains préposés à une partie de l'administration en Belgique : elles ont fait l'objet de publications spéciales (1), et bien que celles-ci soient susceptibles de révision et de complément, il a paru que la matière comportait une étude monographique et rentrait mal dans le cadre d'un travail ayant plutôt pour objet l'étude de la Belgique sous les Romains que celle de la domination des Romains sur la Belgique. Les noms de quelques fonctionnaires qui, parmi les nombreuses dignités mentionnées dans leurs *cursus honorum*, comptent celle de *propraetor* ou de *procurator* de la Belgique, auraient peu à

(1) *Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, XVII (1844), 55 pages; *Bull. Acad. roy. de Belg.*, VIII, 1°, p. 188; XVII, 2°, p. 348; XVIII, 2°, p. 515; XX, 3°, p. 339; Voy. aussi *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, publiés par l'Académie de Besançon, IV, p. 88.

nous apprendre à ce point de vue; on les élaguera donc, au moins provisoirement.

En fait d'inscriptions civiles s'appliquant à des particuliers, on ne peut mentionner que les suivantes, où se rencontre le nom de Belge; on suivra, autant que possible, les premières lectures faites des inscriptions, surtout pour celles qui n'existent plus aujourd'hui (1).

La première est bien une inscription de fonctionnaire romain, comme celles que l'on a résolu d'écarter; mais nous y rencontrons le nom de Belge appliqué à deux Trévères ;

N° 309. M . PETRONIO . M. F
QVIR . HONORATO
PRAEF . COH . Ī. RAETORVM
TRIB . MILITVM . LEG . I .
MINERVIAE . P . F. PRAEF .
ALAE . AVG . II . P . F. THRAC .
PROC . MONETAE . PROC . XX .
HERED . PROC . PROVINCIAE
BELGICAE . ET . DVARVM
GERMANIARVM . PROC .
A . RATIONIBVS . AVG .
IVLIVS . LVPERCVS . ET . CLA .
VICTORINA . EX . BELGICA
TREVERI . AMICO . OPTIMO
ET . PRAESIDIO . SVO

---

(1) « *Priorum editorum textus ne in melius quidem, sine indicio, quid mutatum sit, mutari debet.....* » MAFFEI : « *Editiones primarias, sive ubi saxum primum est editum, consulendi provinciam negligere minime debet, qui vel in*

— Tusculum (1)

(*Marco Petronio Marci filio Quirina* tribu *Honorato, praefecto cohortis I Raetorum, tribuno militum legionis I Minerviae piae fidelis, praefecto alae Augustae II piae fidelis Thracum; procuratori monetae, procuratori vigesimae hereditatum, procuratori provinciae Belgicae et duarum Germaniarum, procuratori a rationibus Augusti, Julius Lupercus et Claudia Victorina ex Belgica Treveri amico optimo et praesidio suo.*)

M. Roulez rapporte cette inscription au règne de Marc-Aurèle ou de Commode (2).

Voici encore deux autres inscriptions également relatives à des contrées non comprises dans la Belgique actuelle :

N° 310.

DIS . MAN
CLAVDIAE LEPIDILLA
EX PROVINCIA
BELGICA AMBIANAE
FECERVNT LIBERI
EIVS . LEPIDVS ET
TREBELLIVS MATRI
OPTIMAE
HIC MATRIS CINERES
SOLA SACRAVIMVS ARA
QVAE GENVIT TELLVS OSSA
TEGET TVMVLO

---

singulos titulos commentari, vel sparsos hic illic in syntagma unum compingere velit; sic ex Marochio, Apiano, Aldo, Smetio, *saepe corrigendus* Gruterus; *ex* Donio *ac* Gorio, Muratorius. » Orelli, II, p. 366.

(1) Muratori, 1088, 4; Donius, 227, 17.

(2) *Nouveaux mémoires* cités, XVII, p. 40.

— Rome (1).

(*Diis Manibus Claudiae Lepidillae ex provincia Belgica Ambianae; fecerunt liberi ejus Lepidus et Trebellius matri optimae.*

Hic matris cineres sola sacravimus ara;
Quae genuit tellus ossa teget tumulo)

N° 311.

....APRILIS
SOI.F.YCHO
T.BELGICA
NATIONE
LIG.AVSTR.
ANN.XXII
H.S.E

— Mayence (2).

(. . . *Aprilis Soi... filia Ycho... t... Belgica natione, annis XXII, hic sita est.*)

D'après Lehne (3), les abréviations LIG. AVSTR. indiqueraient la ville de Ligny, en Lorraine, à laquelle on aurait

(1) GRUTER, 726, 1 (d'après Juste LIPSE). ORELLI, n° 4842.

(2) STEINER, n° 319; BRAMBACH, n° 1101 : SOL. FILIA; KUHN et SCHLEICHER, *Beiträge* cités, III, p. 337, parlent d'un nom belge *Soiius*, au génitif *Soi*; c'est sans doute le père mentionné dans notre inscription, où ces auteurs auront lu, comme STEINER, *Soi* pour *Sol*. Voy. cependant *Soiio* dans le n° 67 ci-dessus d'Arlon (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 56; en outre, les *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, XLII, p. 96, s'occupent d'une déesse *Soio* (gén. *Soionis*).

(3) Chez STEINER et BRAMBACH, *ll. citt.* FREUND, dans son *Grand dictionnaire latin*, distingue, on ne sait trop pourquoi, *Lignium* de *Ligniacum*, en appelant du premier nom Ligny (Namur), et du second Ligne (Hainaut); cependant *Ligniacum*, emprunté peut-être à d'anciens documents, se trouve déjà dans la traduction latine de la *Description des Pays-Bas* de GUICCIARDIN.

donné la qualification d'*austrinum* (méridional), pour la distinguer de son homonyme Ligny (septentrional), dans la province de Namur, sur les confins du Hainaut.

Notre Ligny, aux temps de la domination romaine, aurait donc son existence constatée par relation dans une inscription; ce qui n'est certes pas un médiocre honneur....

Cependant, est-il bien probable que le Ligny de la Lorraine ait été indiqué comme austral, par des habitants de Mayence, localité dont la latitude est, à un parallèle près, celle de ce Ligny?

Cela aurait pu avoir lieu, il est vrai, si un usage constant et appliqué partout lui avait donné le nom de Ligny-Sud, et appelé Ligny-Nord notre Ligny belge; mais il n'y a, à cet égard, qu'une conjecture par trop hasardée pour être admise.

La grande chaussée romaine de Bavay au Rhin, par Tongres, traverse Ligny et y est bordée d'un tumulus (1).

Ajoutons ici, mais uniquement pour mémoire, certaines inscriptions qui, l'on sera d'accord sur ce point, ne doivent pas être rapportées à la Belgique ancienne ou moderne, bien que portant BELG ou BELC; les omettre serait s'exposer à être taxé de rester incomplet; les mentionner au contraire, ne fût-ce que sommairement, fournira matière à étude pour ceux qui croiraient ultérieurement avoir de sérieux motifs

(1) VAN DER RIT, *Études*, etc. *sur les anciennes chaussées romaines* (*Journ. de l'archit.*, IVe année, 1851, p. 86).

pour les rattacher à notre pays, peut-être à titre de communauté d'origine :

T . BELGIS... ‖ SACERDOT... ‖ HONORIB... ‖ STATVAM... ‖ CVM. SV... ‖ TRES . PROV... ‖ PRIMO . V... ‖ PONEND...

— Lyon (1).

Il sera parlé plus loin des prêtres de l'autel de Rome et Augustus à Lyon ; en l'honneur de celui-ci, les trois provinces de la Gaule votèrent une STATVA *equestris* CVM SV*bscriptione*, et il fut PRIMVS V*nquam in civitate sua;* mais on ignore quelle était cette cité.

Si le nom de *Belgis*, indiqué par la copie de cette inscription aujourd'hui perdue, doit prévaloir sur la lecture *Bellicus*, proposée par M. Bernard, l'on aurait ici une trace du nom de cette ville perdue de *Belgis*, dont parle Isidore de Séville (2), qui joue un rôle dans les traditions populaires, et qui défraya l'imagination des Van Vaernewyck, etc. (3). D'aucuns ont cru que cette ville de *Belgis* désignait Bellignies (Belgignies?), ou Bailleul appelé *Belgiolum* en d'anciens documents.

IN . H . D . D . DEA... ‖ EPONAE . VICA... ‖ I . BELG . P . CV ‖ RANTE . G . VEL ‖ LORIO . SACRIL ‖ LIO . Q.

---

(1) A. BERNARD, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, Lyon, 1863, in-4°, p. 85 ; DE BOISSIEU, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 114.

(2) *Historie van Belgis*. Voy. aussi JOLY, *Collections scientifiques*, etc., de la ville de Renaix, p. 21, note 23; VAN DER ELST, *La Belgique primitive, âges cosmogonique, mythologique et fabuleux*, Paris, 1867, p. 32.

(3) *Origines*, XIV, 4, 26. « *Belgis est civitas Gallia, a qua Belgica provincia dicta.* »

— Heingerath, Prusse rhénane (1).

Cette inscription est attribuée au *vicus Belginum*, station de la carte de Peutinger, située entre Trèves et Bingen, vers Oberstein, et avec d'autant plus de raison qu'au *Stumpfen-Thurm*, localité considérée comme correspondant à l'ancien emplacement de *Belginum*, on a trouvé un second autel consacré à la Maison impériale et à Epona (2).

Une autre localité, située entre Tolbiacum et Marcomagus d'après l'itinéraire dit d'Antonin, portait le nom de *vicus Belgica* (3).

Enfin, il y avait encore le *Belgium*, désignation comprenant l'Artois, la Picardie, le Beauvoisis, où César colloqua une de ses légions (4).

D . M . ‖ VEPONIVS ‖ AVITVS ‖ VIV . FEC . SIBI ‖ ET DIACOXIE ‖ MEITIME... ‖ CON . KARISSIME... ‖ ET VEP. QUARTE... ‖ MIL . LEG . HITAL . P . F... ‖ Θ . AN . XXXV . STIP . IIII . BELC ‖ DVC . CO . DESIDERIE ILIR . A...

---

(1) Schayes, *La Belgique*, etc., II, p. 445; *Jahrbücher*, etc, *im Rheinlande*, III, p. 47; V-VI, p. 236; Steiner, n° 1695; Orelli, n° 5238; Brambach, n° 864. Cette inscription est au Musée de Trèves. Voy. *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*. (Philosophisch und historische Classe, XXXII (Vienne, 1860), p. 581.

(2) *Sitzungsberichte*, cités.

(3) Schayes, *l. cit.*, p. 466. Au sujet des différents endroits sur lesquels il y a discussion, comme emplacement de *Belgica* et *Belginum*, Voy. Miraeus, *Chronicon rerum belgicarum*, à la Table; de Fortia d'Urban, *Recueil des itinéraires anciens*, pp. 111 et 227; *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, III, p. 43; IX, pp. 185, 186; XVIII, pp. 4 et 6; XXXI, p. 183; Alb. Förbiger, *Handbuch der alten Geographie*, III, pp. 258 et suiv.; Voy. aussi *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, pp. 136 à 138.

(4) Caes, *B. gall.*, V, 24, 25, etc.; c'est donc par un archaïsme très-critiquable au point de vue de l'exactitude, qu'on a, depuis le XVIe siècle, décoré la Belgique, et même les Pays-Bas, du nom de *Belgium*.

— Saint-Vith, Carinthie (1).

Cette inscription, incohérente à raison de ses lacunes, n'est pas susceptible de lecture satisfaisante. On y voit seulement que Veponius Avitus se fit construire un monument pour lui, pour sa femme et pour Veponius Quartus (son fils?) soldat de la légion II italique, mort à 35 ans, après quatre ans de service. Peut-on lire le surplus *Belgae* natione, *duci coloniae Desideriae*, etc., et interpréter aussi BELC comme l'indication de la nationalité de ce Veponius Quartus, placée après la mention de son âge? Cela est fort douteux, et même contraire à l'usage qui plaçait la nationalité après les noms.

Omettons systématiquement les Trévères dans la revue ci-après.

II

ADUATUCI.

En fait d'inscriptions relatives aux anciens peuples de la Belgique, en voici d'abord une qui ne vise à rien moins qu'à faire mention de l'*Aduatuca* de César :

. . . . . TELL ‖ VM . CVM . SVIS . TVR ‖ BV . . . . . ANTE
CÆSARIS IN . GAL ‖ . . AS AD . ENT . M ‖ CIVITAS . . ADV ‖ FOS FE

— Aix-la-Chapelle (2).

---

(1) APIANUS et AMANTIUS, 399; GRUTER, 567, 6.

(2) MEYER, *Aachensche Geschichten, überhaupt als Beiträge zur Reichs-allgemeinen insbesondere aber zur Anlage einer vollständigen Historie über den königlichen Stuhl und des heiligen römischen Reichs freye Haupt-, Kron-, und Cursstadt Aachen*, etc., 1781, in-fol., p. 9.

(. . . *castellum cum suis turribus ...ante Caesaris in Gallias adventum, civitas Adu*atuca *fo*ssam *fe*cit.)

Cette inscription doit être évidemment rejetée. Meyer, qui la donne, soit qu'il ait été faussaire ou dupe (1), la présente à l'appui de la thèse que l'*Aduatuca* de César aurait été Aix-la-Chapelle. Mais Meyer n'inspire et ne peut inspirer aucune confiance, car sur quatorze autres inscriptions mentionnées par lui comme provenant d'Aix-la-Chapelle, il s'en trouve au moins *onze qui ont été découvertes ailleurs*, et, chose curieuse, qui sont toutes les onze la reproduction textuelle d'inscriptions insérées dans un même petit volume, imprimé en 1630, 1661 et 1667, et contenant les voyages d'Hegenitius en Hollande, et d'Ortelius et Vivianus en Belgique ; deux inscriptions belges, celle de *Ninnius Drauso*, et celle de *Maternus Marinus* (nos 15 et 78 ci-dessus), l'une de Namêche, l'autre d'Arlon, ont même eu l'honneur de tenter le faussaire, quel qu'il soit, et Meyer les a comprises dans celles qu'il attribuait à sa ville natale (2) : il est assez piquant de voir jusqu'à quel point les transcriptions incorrectes de Meyer entremêlent les formules votives et funéraires, par exemple cette épitaphe sur un tombeau élevé à un mari par sa femme, portant les mots *lubens merito*, avec joie, parce qu'il l'a bien mérité !....

Quant à notre inscription qui paraît avoir été fabriquée

---

(1) Le docteur Bock, dans une lettre écrite de Bruxelles à L. Lersch, et rapportée par celui-ci (*Centralmuseum rheinländischer Inschriften*, III, pp. 40 et suiv.), penchait pour la seconde hypothèse.

(2) Voir le développement des preuves de la fausseté de la trouvaille des inscriptions d'Aix-la-Chapelle, et notamment de celle-ci, dans un article inséré dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, X, pp. 313 et suiv.

à l'aide d'un passage d'Ortelius, sur Tongres, où se trouvent les mots *ante Caesaris in Gallias adventum* (avant l'arrivée de César !), elle dénote sa fausseté précisément par les mots copiés; cela ressemble à ces prétendus rois de Tournai, dont les monnaies portaient pour date : « 50 ans avant J.-C. » (1).

III

BETASII.

Telles inscriptions portent les désignations locales DOM. BAE (2), DOM. BETAVOS (3), qu'on pourrait être tenté de rapporter aux *Betasii;* mais il est certain que dans ces inscriptions il s'agit ou bien de *Baeterrae* (Béziers, sur l'Orbe, en France), ou bien des *Batavi* (cfr. le *Betau* ou *Betuwe* en Gueldre.)

Il n'y a pas de raison non plus de rapporter spécialement aux *Betasii* certains noms : *Bato, Betulus, Betutius*; et le nom de *Vetasiae, Vetasies,* plus rapproché, se présente d'une manière trop peu certaine (var : *Ve-*

---

(1) Cfr. cette autre inscription évidemment fausse du camp de la Saar, où il est question aussi d'*ante Trevirorum ingressum*; SCHAYES, II, p. 481, note 1.

(2) STEINER, n° 531; OVERBECK, *Katalog des königl. rheinischen Museums vaterländischer Alterthümer*, 78; BRAMBACH, n° 1153. Cfr. *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, II, p. 103, n° 68; STEINER, n° 284; ORELLI (HENZEN), n° 5226; BRAMBACH, n° 1057. Il y aurait, du reste, le cas échéant, à éviter la confusion avec la *Baetica*, autre dénomination géographique.

(3) GRUTER, 519, 5; ARNETH, *Sitzungsberichte* cités, XI (1854), p. 390; VON SACKEN, *Die antike Sculptur-Werken und Inschriften der K. K. Münz- und Antiken-Cabinetes*, Vienne, 1866, p. 74.

lacies), pour qu'on s'arrête ici aux inscriptions portant ces noms (1).

IV

CAEROESI.

C'est encore purement pour mémoire qu'on cite ici l'inscription suivante qui ne s'applique nullement aux *Caeroesi :*

CAMPES ‖ TRIBVS . ET ‖ BRITANNI ‖ Q . P . SENTIVS ‖ IVSTVS PRAEF ‖ COH . IIII CAE . ‖ V . S . LL . M

— Glascow, Écosse (2).

M. Wauters (3) est l'auteur de la lecture *Caeroesorum ;* mais cette lecture semble inadmissible, à raison de la subordination des *Caeroesi* aux Trévères, dont ils étaient les clients, et sous le nom desquels ils servaient sans doute dans les légions. En admettant même, ce qui n'est pas, qu'il y ait eu des cohortes au nom des *Caeroesi*, ce peuple était une peuplade de trop peu d'importance pour avoir jamais pu en fournir quatre à la fois.

Il est donc probable qu'il faut lire soit *Caesarensium*, soit

---

(1) Smetius, xiii, n° 14 (verso); Gruter, 83, 10; 673, 1; Menso Alting, *Notitia Germaniae inferioris*, p. 10; Brambach, n° 6; Voy. aussi le MSS. de Laevinus Torrentius, n°s 4347 et suiv. à la Bibl. roy. de Bruxelles; *Sitzungsberichte* cités, p. 351; Muratori, 1168, 1; Donius, p. 190, n° 112; Steiner, n° 1562.

(2) Newton, *Excerpta ex inscriptionibus Britannicis*, n° 81; *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, XVIII, p. 240; Orelli (Henzen), n° 5942.

(3) *Nouvelles études sur la géographie ancienne de la Belgique* (Revue trimestrielle, IIe série, XIII), p. 54.

Gaetulorum, soit même *Gallorum*, dans la supposition que certaines lettres seraient estropiées.

V

EBURONES.

Voici une inscription que plusieurs auteurs ont rapportée aux Eburons, mais qui ne semble pas plus admissible que les précédentes :

D . M || M TEREN || TI . M . F || SOSIO || IIIIIl VIR || EBVRON SOTER.

— Metz (1).

C'est ainsi qu'on avait lu jusqu'ici notre inscription, et cette interprétation, qu'elle se rapportât au défunt ou au dédicant, tendait à faire supposer qu'il existait à Metz un fonctionnaire *Sevir* ou *Soter*, appelé à représenter à un titre quelconque la population des Eburons (2).

Par cette inscription, on a cherché à donner un démenti à César, qui affirme avoir détruit radicalement le peuple

---

(1) De Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, Suppl., V, pl. xxxv, fig. 5 (Dom. François et dom Nic. Tabouillot), *Histoire de Metz*, 1769, I, p. 80, pl. viii, fig. 4 ; Gruter (d'après Boissard), 473, 3, 5e l. : IIIIvir. M. Wauters, *loc. cit.*, p. 60, qui lit *sextumvir* (*Bull. Acad. roy. de Belg.*, XI, 2e, pp. 272 et 365). Voy. aussi Gérard, MS. B. 33 (Bibl. de La Haye), p. 48.

(2) *Hist. de Metz*, I, p. 80 : « D'où il faut conclure que les Liégeois ont eu à Metz un protecteur, un défenseur de leurs intérêts et de leurs priviléges, ou simplement un agent, un correspondant pour leur commerce. » Voy. aussi M. Wauters, *l. cit.*

Eburon (1), et à Tacite et autres auteurs qui rapportent l'appel fait par Auguste et Tibère aux populations Tungres pour repeupler l'Eburonie.

Strabon (2), il est vrai, parle, au commencement du 1er siècle, des Eburons comme s'ils existaient encore de son temps; mais comme il ne parle pas des Tungres leurs remplaçants, il est à croire qu'il a borné ses notions sur la géographie de notre pays, à ce qu'il a lu dans les Commentaires de César, dont on sait qu'il a fait largement son profit, mais non sans quelque confusion.

La résurrection des Eburons, dans l'inscription de Metz, est fort suspecte; aussi discutons les différents éléments qui constituent la question en elle-même très-complexe :

1° Ni le titre de *Sevir*, ni celui de *Soter*, ne conviendraient au prétendu magistrat des Eburons.

Celui de *Sevir* supposerait un collége; un collége impliquerait résidence, et cette résidence devrait être cherchée à Tongres, à Aix-la-Chapelle, à Liége, partout ailleurs qu'à Metz qui ne fit jamais partie de l'Eburonie ; singulier *Sevir* qui, pour veiller aux intérêts de ses nationaux, se serait détaché du faisceau composé de ses cinq collègues et de lui, et aurait quitté la seconde Germanie pour aller habiter une ville de la première Belgique.

Celui de *Soter* n'a jamais été employé pour désigner des fonctionnaires romains ou autres de la Gaule.

Plus près de la Grèce, à la langue de laquelle le mot est emprunté, Verrès s'était attribué ce nom, et combien Cicé-

---

(1) Caes, *Bell. gall.*, VI, 42.
(2) *Geographica*, IV, III, 5 (éd. Didot, p. 161).

ron ne raille-t-il pas le proconsul de ce néologisme inutile, comme si le titre de patron ne signifiait pas la même chose (1). Or ce titre de *Soter*, comme le dit ironiquement Cicéron, si grand qu'il ne semble pas possible de l'exprimer dans la langue vulgaire, ce titre, attribué à Jupiter (2), pourrait-il avoir été porté à l'occasion d'une population sinon détruite, au moins singulièrement réduite et déchue? Hellénisme, en effet, bien solennel, comme l'a dit le baron de Reiffenberg (3).

Puis, en supposant même que l'usage du mot eût existé en Sicile et en Italie, comment ce nom grec se serait-il généralisé jusque dans la partie septentrionale de la Gaule?

2° L'hypothèse que le prétendu *Soter* des Eburons aurait élevé le monument en l'honneur de *M. Terentius Sosius*, l'un des *Seviri* de Metz, doit encore être repoussée par d'autres considérations.

Les *Seviri Augustales* étaient simplement des prêtres établis pour desservir les autels des divinités des carrefours; ils étaient choisis parmi les affranchis, classe qu'Auguste avait voulu s'attacher en lui réservant cette fonction (4).

---

(1) *In Verr.*, II, 2, 63 : « *Eum non solum patronum istius insulae, sed etiam* Sotera, *inscriptum esse vidi Syracusis. Hoc quantum est? Ita magnum est, ut latine uno verbo exprimi non possit. Is est nimirum*, Soter *qui salutem dedit.* »

(2) Servius, *ad Aeneid.*, VIII, 652, parle d'un autel à Jupiter Soter, élevé au Capitole.

(3) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XI, 2°, p. 368.

(4) Scoliastes d'Horace, ad *Sat.*, II, 3, 281; Porphyr : *Ab Augusto enim Lares, id est, dii domestici in compitis positi sunt ex libertinis sacerdotes dati qui Augustales sunt appellati.* » Acr. : « *Jusserat enim Augustus in compitis deos Penates constitui, ut studiosius colerentur. Erant autem libertini sacerdotes qui Augustales dicuntur.* » Voy. aussi Orelli (Henzen), II, p. 197, et III p. 437; *Bull. Acad. roy. de Belg.*, VII, 1°, p. 248.

Comment admettre qu'à ce fonctionnaire subalterne, un personnage important, comme doit l'avoir été le prétendu ambassadeur des Eburons, ait élevé un tombeau?

Puis, contrairement à tous les précédents, ce serait non l'individu, mais le fonctionnaire, c'est-à-dire la fonction, qui aurait ainsi manifesté ses regrets de la perte d'un *Sevir*... Pourquoi donc ce deuil anonyme, et, à ce titre, exceptionnel en épigraphie, où, soit usage, soit vanité, le dédicant a toujours soin de se mettre bien en évidence lui-même?

3° En supposant qu'il faille lire EBVRON, ce mot pourrait s'appliquer aussi bien aux *Eburonices* qu'aux *Eburones;* or le premier nom, ainsi que l'a fait remarquer Ortelius (1), est indiqué par certains manuscrits de César, comme étant celui des habitants d'Évreux. Mais ce ne serait pas la première fois qu'on aurait lu à tort EBVRON pour EBVROV (2).

Est-on bien sûr notamment que EBVRON ne soit pas ou EBVROVI, ou EBVROM dont la partie finale aurait été mal tracée ou se serait effacée? Or, ces deux hypothèses sont autorisées par le grand nombre de noms de peuples et de localités qui comportent cette lecture : *Eburovices*, *Eburomagus*, *Eburum*, sans compter *Eburodunum*, *Eburobergum*, *Eburobriga*, *Eburobritium*, *Eburacum*, etc. (3). Pourquoi

(1) *Revue de la numismatique belge*, IIe série, VI, p. 100. Cfr. SCHAYES, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XI, 2e, p. 270.

(2) Voy. *ibid.*, p. 99, et IV, p. 174; *Revue de la numismatique française*, nouv. série, VIII (1863), p. 52.

Les *Acta litt. soc. Rhen. Traject.*, 1793, p. 269, rapportent une autre lecture ERVLO pour EPULO, chez MURATORI, 100, 5. Cfr. GUDIUS, 133, 5; DONIUS, p. 166.

(3) Voy. le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, pp. 8 et 17, aux mots ABRON, AFF et AVRE (eau), qui rattache à la même origine *Avaricum*, *Evora*, *Eburacum*, *Evrogilum*, etc. Dans cette hypothèse, *Eburones* et les noms semblables signifieraient tout simplement *riverains*.

ne pas songer à ces noms tout d'abord, et pourquoi aller appliquer l'inscription précisément au plus suspect, celui que l'histoire dit avoir été effacé dans le sang de ceux qui le portaient? Comme le disait encore de Reiffenberg (1), la pierre de Metz restera en tout cas une base bien peu solide pour reconstituer l'édifice de la nationalité éburonne, renversé par l'épée exterminatrice de César.

C'est ce qu'a pensé Steiner (2), qui, pour expliquer EBVRON pris comme nom de lieu, a choisi Embrun (*Eburodunum*, *Eburunum*) en France, comme Orelli (3) attribue à Yvours, près de Lyon, une autre inscription dédiée aux *Eburnicis* (matribus?).

Le soupçon, basé sur ces invraisemblances, qu'il pourrait bien s'agir de toute autre chose que d'un *Soter* ou d'un *Sevir* des Eburons, a engagé à prendre des renseignements à Metz, pour y faire vérifier l'original... Malheureusement, comme le laisse entrevoir une note manuscrite de dom Calmet (4), le monument n'existe plus : il parait avoir été employé dans une bâtisse par M. d'Orthe (successeur de M. de Clervant, le propriétaire indiqué par Boissard), lequel était, au siècle passé, propriétaire de l'hôtel où se trouvait cette inscription, habité alors par Mad. de Douglas : déjà en 1769, la gravure ne pouvait plus que reproduire des copies du monument.

---

(1) *Bull. Acad.*, *l. cit.*, p. 368.

(2) N° 1912 (n° 995 de la 1re édit.).

(3) N° 5935; Voy. aussi *Annali dell' Instituto di correspondenza archeologica*, 1863, p. 59. ORELLI, n°s 344 et 345, rapporte les *vicani Eburodunenses* à Yverdun (Suisse).

(4) *Histoire de Metz* citée, I, p. 79. Cfr. *ibid.*, 59.

Puisqu'on en est réduit aux hypothèses, n'y aurait-il pas lieu de supposer que l'inscription n'aura pas été d'une conservation bien parfaite, ni d'une lecture bien nette, et qu'elle aura porté à sa cinquième ligne :

EBVBON

On y aura lu avec un peu de complaisance :

EBVRON

Mais l'inscription comporte tout aussi bien la lecture :

EPVLON

Or, en ajoutant un seul jambage (1) à la 5e ligne, on obtient IIIIIII VIR EPVLON, et l'on a affaire non plus à un *Sevir Augustalis*, mais à un *Septemvir Epulo*, auquel son esclave ou affranchi, Soter, aurait élevé un monument.

Les *Septemviri Epulones* ou *Epulonum*, on le sait, étaient un collége de prêtres, présidant aux festins des jeux publics ou des sacrifices offerts aux dieux (2); c'étaient des

(1) Ce septième jambage existe chez STEINER, *l. cit.*, et il lit *septemviro*. Dr CAYLUS, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques*, etc., VII, pp. 263 et 264, pl. LXXV, présente aussi plusieurs inscriptions où sept jambages se trouvent figurés; mais il y a erreur matérielle, car si l'on consulte le texte il s'agit de *Seviri* et non de *Septemviri*.

(2) MURATORI, 174, 6.

fonctionnaires romains du plus haut grade, mais ce ne serait pas le seul exemple de *Septemviri Epulones* morts en province et y ayant reçu les honneurs d'une inscription funéraire (1).

Soter est un nom grec d'esclave ou d'affranchi, très-fréquent dans les monuments épigraphiques (2); or, circonstance remarquable, et qui exclut la supposition réfutée d'un fonctionnaire portant ce titre, le nom de *Soter* a été porté à Metz même par le dédicant dans une autre épitaphe trouvée en cette ville : AELI ZOSIMI ‖ ABASCANTI ‖ SOTER (3).

Quant à *Terentius Sosius* (et non *Terens,* participe qui ne se trouve pas dans les listes des noms révélés par les inscriptions), ses noms ne se retrouvent pas à Metz (4), tandis que Rome nous les fournit ensemble dans l'inscription suivante : D M ‖ SOSIAE . C . F . TERENTIAE ‖ T . FLAVIVS . PISO ‖ CONIVGI . OPTVMAE . ET ‖ SIBI . LIB . POST . Q . EORVM (5).

Nouvelle probabilité, on le voit, en faveur de l'hypothèse d'un *Septemvir Epulo,* d'origine romaine, plutôt que d'un simple *Sevir Augustalis*, affranchi, natif de Metz.

On est obligé de convenir néanmoins que la découverte à Metz d'un très-grand nombre d'inscriptions de *Seviri*

---

(1) A Avenches, à Grenade, voy. ORELLI, nos 391, 688, etc.

(2) Voy. notamment GRUTER, 240; 250; 598, 4; 672, 11; 724, 11; 1128, 10; ORELLI, 1298, 2503, 3488, 4262, 4710, etc.

(3) GRUTER, 835, 5; MURATORI, 2079, 2; (dom MARTIN), *La relig. des Gaulois*, II, pl. 40; *Histoire* citée *de Metz*, pl. VIII, fig. 4.

(4) Voy. cependant *Hist. de Metz*, pl. XIII, fig. 2, une inscription de *Vibius Terentius*, et pl. XV, fig 6, celle d'une *Tib. Sosia Victorina*, affranchie.

(5) DONIUS, 402, 45. Il y eut un consul *Sosius Priscus* en l'an 169, duquel on possède les inscriptions 2245. 2625 et 2761, recueillies par ORELLI.

Augustales (1) donne un certain appui à la lecture ordinaire.

Il en est de même de la circonstance exceptionnelle de l'indication des fonctions de *Septemvir*, non en toutes lettres ou par l'abréviation VIIVIR, mais par le mot VIR précédé de sept jambages : le nombre de six unités IIIIII n'est jamais, que l'on sache, dépassé dans les inscriptions pour désigner un nombre.

Dans cette position, et s'il faut absolument exclure la lecture *Septemvir Epulo*, reste l'hypothèse que le dédicant portait le nom (2) d'*Eburon* (*us* ou *ius*) et le surnom de *Soter*.

Et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le nom d'*Eburo* ou quelqu'un de ses dérivés, eût été employé postérieurement à la destruction par César du peuple des *Eburons;* on a vu, en effet, ce nom concourir, comme radical, à la formation d'une quantité de noms de peuples et de localités. Aussi est-ce une faible preuve à l'appui de la thèse réfutée ci-dessus, que la présence à la cour de Charlemagne, d'un jeune homme, appelé *Eburo*, sur lequel Eginhard attire la bienveillance de ses amis.

Il ne faut pas même, comme l'a fait M. Wauters (3), recourir pour cela à des temps aussi rapprochés de nous ; le nom d'*Eburo* est porté par un personnage de l'époque ro-

---

(1) Voy. notamment DE MONTFAUCON, V, pl. XXXV, qui donne, parmi celles-là, notre inscription. fig, 4, mais qui, p. 60, la confond avec la fig. 5, et la lit : *Dis Manibus Tiberio Claudio Caratio Seviro Augustali Eburonum Soteri*, et qui ajoute que *Cl. Caratius Sevir Augustal* était conservateur des Éburons, qui étaient ceux du pays de Liége.

(2) Cfr. *Revue de la numismatique belge*, 2e série, VI, p. 102.

(3) *L. cit.*, p. 61.

maine, dans une inscription trouvée en 1842; à Heddernheim (1), près de Mayence, et ainsi conçue :

I . O . M . (ET) IVNO ‖ (NI) . REGIN . (AN)TE ‖ LVS EBVRO . (ET) ‖ F(IR)(MI)A . LVC'A ‖ EX . VOTO . (IN)S ‖ P

Pour que ce nom d'*Eburo* dût nécessairement se rattacher aux *Eburones*, il eût fallu qu'il n'existât plus sous l'Empire aucun habitant d'Evreux, d'Embrun, d'Yverdon, d'Yvours, d'York, etc., etc. Rien d'étonnant, par exemple, qu'en Angleterre, où existait la dernière ville citée, portant le nom d'*Eburacum*, on ait trouvé l'inscription suivante où il faut lire sans doute *Eburacio* :

CEAHO . AVR ‖ M . RTI . ET . MRS ‖ ERVRACIO . PRO ‖ SE . ET . SVIS . V . S ‖ LL . MM

— *Cumberland* (2).

Le radical EBVR se trouve encore dans les noms propres d'autres inscriptions comme dans celui d'*Eburius*, *Eburia* d'une inscription de Velletri (3).

Il est au moins à espérer, après ces déductions, qu'on ne songera plus à attribuer l'inscription de Metz aux Éburons.

---

(1) *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, VIII, p. 163; STEINER, n° 592 (trouvé près de Worms); BRAMBACH, 905, qui a corrigé les lectures de ses devanciers, d'après l'original déposé au Musée de Wiesbaden.

(2) CAMDEN (éd Gibson), p. 1017; GRUTER, 89, 10; ORELLI, n° 1981, qui présentent, du reste, plusieurs inscriptions où on lit *Ebora*, *Eburica*, *Ebórensis*, *Eburac*, etc.

(3) MURATORI, 307, 4.

VI

MÉNAPII.

N° 312. MERC
RIO . SAC .
CIVI . ME

— Ewich, entre Xanten et Essemborch (1).

(*Mercurio sacrum, civitas Menapiorum.*)

La *civitas Menapiorum* figure encore dans l'inscription n° 313 ci-dessous; elle porte même le nom de *Menapia* dans certain passage d'Aurelius Victor (2), qui la cite comme ayant été le berceau de l'usurpateur Carausius; les Ménapiens, avant d'avoir été refoulés vers la Flandre, avaient habité la partie de la Prusse où l'inscription a été trouvée; leur voisinage au temps de l'Empire suffisait du reste pour qu'on songeât à eux; cependant il est à remarquer qu'il existe non loin de Xanten, sur la route de *colonia Trajana* à *colonia Agrippina*, un *Mediolanum* (3), auquel on pourrait aussi appliquer l'inscription, si *civitas* n'indiquait pas de préférence, en général, non une ville, mais une région

(1) Wendelinus, *Leges Salicae illustratae, illarum natale solum demonstratum*, p. 76; Tesschenmacher, *Annales Cliviae*, p. 24 (éd. Dithmar); Reinesius, p. 120, cl. I, n° 82; Brambach, n° 206; Steiner, n° 1266. Voy. aussi Gérard, MS. B. 33 (Bibl. de La Haye), pp. 197 et 203.

(2) *De Caesaribus*, 39 : « *Quo bello Carausius, Menapiae civis, factis promptioribus enituit.* »

(3) De Fortia d'Urban, p. 111 (itinéraire dit d'Antonin).

occupée par une catégorie de *cives*, comme on l'a soutenu, et avec quelque fondement.

N° 313. L . LEPIDIO . L . F . AN
PROCVLO.
MIL . LEG . V̄. MACEDON
7 . LEG . EIVSD.7.LEG.EIVSD.II.
7 . LEG . VI : VICTRICIS
7 . LEG . XV . APOLLINAR
PRIM . LEG . XII . GEMIN
DONIS . DONATO . AB
IMP . VESPASIANO . AVG
BELLO . IVDAICO . TORQVIB
ARMILLIS . PHALERIS
CORONA . VALLARI
SALINATORES . CIVITATIS
MENAPIORVM OB . MER . EIVS
SEPTIMINA . P . REPONEND
CVRAVIT

— Arimini (1).

(*Lucio Lepido Lucii filio Aniensi* tribu *Proculo, militi legionis V Macedonicae, centurioni legionis ejusdem, centurioni legionis ejusdem II, centurioni legionis VI Victricis, centurioni legionis XV Apollinaris, primipilo legionis XII geminae, donis donato ab imperatore Vespasiano, bello*

(1) Gruter, 1096, 4; Orelli, n° 749; de Bast, *Recueil d'antiquités gauloises et romaines trouvées dans la Flandre*, 1er suppl., p. 10; Schayes, I I p. 158; MSS. de Laevinus Torrentius, cités.

judaico, torquibus, armillis, phaleris, corona vallari, salinatores civitatis Menapiorum, ob merita ejus; Septimina publice reponendum curavit.)

N° 314. PERNAE OPTIMAE SIVE PETASONIS MENAPICAE VEL CERRITANAE — ITAL . P° . VNVM ✠ VIGENTI

— Eski-Hissar, l'ancienne Stratonicée, en Carie (1).

(*Pernae optimae sive petasones Menapicae vel Cerritanae — italicum pondo unum, denariis viginti.*)

Varron parle des jambons que les Gaules importaient tous les ans à Rome (2).

Martial (3) aussi cite les jambons des Ménapiens en se servant des mêmes expressions que l'édit, et en disant : « Qu'on me donne du jambon de la Cerdagne (4), ou qu'on

---

(1) Ph. Le Bas (continué par W.-H. Waddington), *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, 50e livr. (1858), in-4°, p. 145, n° 535. Cfr. Id., *Inscriptions grecques et latines recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, Ve partie (Asie Mineure), p. 170; *Revue des Deux-Mondes*, LI (1er mai 1864), p. 146.

(2) *Succidias Galli optimas et maximas fucere conqueverunt. Optimarum signum quod etiam nunc quotannis e Gallia apportantur pernae... et petasiones* Varr, *De re rust*, II, iv.

(3) Cerretana mihi fiet vel missa licebit
De Menapis : lauti de petasone vorent.
XIII, 55.

(4) Chef-lieu Puicerda (*Jugum Cerretanorum*), d'après la plupart des auteurs, plutôt que de *Caere* en Étrurie, comme on l'a pensé dans la *Revue trimestrielle*, janvier 1867 (Ire série, XIII, p. 17). Les *Cerretani* ou *Cerritani*, dit Waddington, habitaient le nord-est de l'Espagne Tarragonaise, au pied des Pyrénées. C'est la Cerdana actuelle. Voy. aussi Smith (traduit par Theil), *Dictionnaire de biographie, mythologie, géographie ancienne*, p. 174.

(Voir l'inscription, n° 313 ci-dessus, à laquelle celle-ci, sauf un mot, est tout à fait semblable.)

N° 316.

D . M
TI . CL . HONORATIANI
CASTRENSIS . MORINI
IN . CIVITATE . SVA
SACERDOTALIS
LOCVM
CLVDENDVM CVRAVIT
T . IVLIVS . MARTIALIS
AMICVS

— Rome (1).

(*Diis Manibus Tiberii Claudii Honorationi Castrensis, Morini, in civitate sua sacerdotalis; locum claudendum curavit Titus Julius Martialis amicus.*)

Cette inscription, ainsi que la précédente, se rapporte soit en général à la nation des Morins, soit à une ville de la contrée, au chef-lieu des Morins, probablement Térouanne, dont les traducteurs de Ptolémée ont dit : « *Morini, quorum ad ortum mediterranea civitas Taruenna* (2).

---

(1) Apianus et Amantius (1534), var. ligne 2 : marini; Gruter, 325, 12, d'après Mazochius (1521). Voy. aussi *Revue de la numismatique belge*, IVe série, II, p. 31, qui ne donne pas exactement cette inscription et la confond avec le numéro précédent; Ern. Desjardins, *La carte de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne, précédée d'une introduction historique et critique* (Paris, 1869), p. 13.

(2) *Liv.* II; c'est sous l'expression de *civitas Morinorum* que Térouanne est indiquée dans une foule de documents du moyen âge. Voy. *Revue numismatique*, *l. cit.*

N° 317. MINERVAE
CVR . LADAE
T . PVNICIVS C[E]
RIALIS II VIR . C[O]
LON . MORINO
RVM SAC[E]RDS
ROMAE ET AVG
OB HONOREM
F.V.A.M.O.V.I

— Environs de Nimègue (1).

(*Minervae, cura Ladae, Titus Punicius Cerialis duumvir coloniae Morinorum, sacerdos Romae et Augusti, ob honorem flamonii.*)

L'expression de *flamonium* présentée par Gruter (2), est plus vraisemblable que celle de *flaminatus* proposée par Janssen (3) pour expliquer la dernière ligne. A la rigueur, du reste, on peut, au lieu de remplacer les deux VV, l'un par L, l'autre par N, se borner à la première substitution, et lire FLAMONII vovit LUBENS, d'après la lecture V . L que Brambach a trouvée dans une copie d'un manuscrit de

(1) SMETIUS, 150, 6; GRUTER, 80, 6, *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, VII, p. 45; SCHAYES, *La Belgique*, etc., 1re édit., II, p. 378; 2e édit., III, p. 122; ORELLI (HENZEN), n° 5211; STEINER, n° 1409; BRAMBACH, p. 360, n° 9; ERN. DESJARDINS, *l. cit.*, Var. (3 et 4) : GENIALIS.

(2) Cfr. 195, 8; 254, 5; ORELLI (HENZEN), n° 5317; GÉRARD, MS. B. 35, p. 161; *Flamonium* (Voy. FREUND), signifie « Sacerdoce de flamine. »

(3) *Jahrbücher*, l. cit. *Ob honorem flaminatus* se trouve, non-seulement chez ORELLI, 3281, cité par JANSSEN, mais encore ID., 3978, etc. La formule *ob honorem*, à propos d'une magistrature ou d'une fonction conférée au dédicant, se trouve fréquemment dans les inscriptions; Voy. chez BRAMBACH : OB HONOREM DEC. ET FLAM., n° 1605.

Berlin, seul recours possible aujourd'hui, à raison de la perte du monument original (1).

L'authenticité de ce monument est révoquée en doute : Brambach le range parmi les inscriptions apocryphes ; — cependant la date et les circonstances de la trouvaille sont bien constatées et permettent de combattre cette défiance.

En 1530 (en 1487, d'après Janssen), à l'époque où l'on commençait à peine à s'occuper des inscriptions romaines mises à la mode par la Renaissance, et où ne florissaient pas encore les célèbres faussaires Pirro Ligorio et autres de la fin du XVIe siècle, un moine, nommé Walter Ruys, trouva l'inscription, et les copies prises par l'inventeur lui-même sont si peu correctes qu'on ne peut admettre qu'il fût en état de fabriquer l'original. L'inscription, au surplus, parle de l'autel de *Roma et Augustus* à Lyon, et il ne paraît pas qu'aucune des nombreuses inscriptions, aujourd'hui publiées avec la même mention, fût alors connue. Enfin, la fabrication d'une inscription ne s'explique que dans un but de lucre ou de mystification, et l'un comme l'autre de ces mobiles semble exclus par la circonstance rapportée chez In de Betouw (2) que pendant longtemps l'inscription resta exposée à la vue du public dans les murs de l'église de Leur, près de Nimègue, où il aurait été facile de constater la fraude.

---

(1) Quant à la lecture qu'on pourrait proposer : FLAMONIJ IVVENTUTIS, elle paraît peu probable, bien qu'on lise chez ORELLI, n°s 3841, 3842, des inscriptions où il s'agit de *flamen juventutis*.

Il y aussi lieu de repousser la lecture *Flaponia*, qui est bien un nom de lieu dans l'inscription n° 6863 d'ORELLI, mais qui, comme tel, ne serait pas à sa place à la fin de l'inscription.

(2) *Edit.* de CUPER, *De aris et lapidibus votivis ad Neomagum et Sanctenum effossis epistolae*, p. 10.

Il n'y a donc pas lieu, semble-t-il, de se joindre à la condamnation sévère prononcée par Brambach, qui, du reste, ne donne pas de motifs de sa décision.

Au lieu de *cura Ladae* (par les soins de *Lada*, nom connu en épigraphie (1)), on pourrait, à la seconde ligne, lire *Curiae Ladae;* mais cette qualification reste inexpliquée et sans analogue pour la déesse Minerve. On a proposé aussi de lire : *Curia Lada et Punicius;* mais ce serait, contre l'usage, placer le nom de la femme, supposée co-dédicante, avant le nom de son mari; au moins les recherches faites n'en ont-elles pas révélé de second exemple.

M. Janssen (2), lui, suppose qu'il s'agit de quelque divinité du nom de *Lada* et, aux exemples qu'il présente, on peut ajouter celui d'une déesse *Lahe*, connue par des inscriptions du midi de la France (3).

Comme l'inscription est aujourd'hui perdue, la copie adoptée ici est celle qu'a faite Smetius *de visu,* plutôt que celle qui est conservée au Musée de Nimègue, et qui présente quelques variantes.

VIII

NERVIENS.

Outre les noms des Nerviens *Anectius* et *Senectius* dont

---

(1) *Lada Babudia*, chez Donius, p. 193, 209; Millin, *Voyage dans le midi de la France*, IV, p. 249.

(2) *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, VII, p. 46.

(3) Du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, II, p. 180; Millin, *l. cit.*, IV, p. 248.

parle Tite-Live (1), et *Vertico* que cite César (2), le nom même de *Nervius* se trouve dans Claudien (3).

N° 318. . . . CAES
. . . RO . ALEXAN
. . ICI . AVG
. . . NERVIOR

— Bavay (4).

(Imperatori *Caesari* Marco Aurelio Severo *Alexandro* Pio Felici *Augusto*, civitas *Nerviorum*.)

Cette inscription a été découverte en 1821, à plus de deux mètres de profondeur, renversée sur la base mutilée d'un ancien monument; d'actives mais infructueuses recherches furent faites pour retrouver l'autre partie de l'inscription.

Elle ne prouve pas qu'Alexandre Sévère fit une entrée triomphale à Bavay, comme le suppose Piérard; il y a là exagération : c'est une inscription votive, comme on en trouve dans toutes les parties de l'empire romain, peut-être même un simple fragment de borne milliaire, sorte de monument où l'on voit, en effet, le nom de l'empereur régnant

---

(1) *Epitomae librorum*, CXXXIX : « *In bello adversus transrhenanas gentes, inter primores pugnaverunt Senectius et Anectius, tribuni ex civitate Nerviorum.* »

(2) *Bell. gall.*, V, 45.

(3) Voy. ci-après.

(4) SCHAYES, *La Belgique*, etc., II, p. 418; PIÉRARD, *Excursion archéologique et historique sur le chemin de fer de Saint-Quentin à Maubeuge*, p. 138; LEBEAU, *l. cit.*, p. 236; Ern. DESJARDINS, *l. cit.*, p. 4, qui substitue aux *Rerviges* de ladite carte, *Nerviges*, nom qui est, d'après lui, un ethnique celtique régulier pour *Nervii*.

associé à celui de telle ou telle localité, ici peut-être de *Bagacum Nerviorum*, ou de Bavay même.

N° 319.

MATRIBVS
MOPATIBVS
SVIS
M.LIBERIVS
VICTOR
CIVES
NERVIVS
NEG⊘FRV
V.S.L.M.

— Nimègue (1).

(*Matribus Mopatibus suis, Marcus Liberius Victor cives Nervius, negotiator frumentarius, votum solvit lubens merito.*)

Cette inscription a été découverte en 1669.

Muratori pense que ces *Matres* ou divinités tutélaires portaient le nom d'une localité du nom de *Mopate* où elles étaient adorées; mais cette localité est sans doute purement hypothétique.

---

(1) Muratori, 94, 5; Cannegieter, *Epistola ad illustrissimum comitem Otl. Fred.* de Lynden, *de ara ad Noviomagum reperta, aliisque inscriptionibus nuper effossis*, p. 16; In de Betouw, *Noviomagi oppidi olim Batavorum, hodie primariae Gelrorum civitatis*, p. 213; Smetius, *Antiquitates Neomagenses*, p. 93; *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, VII, p. 47; Roach Smith, *Illustrations of Roman London*, p. 44; Schayes, *La Belgique*, etc., II, p. 159; III, p. 123 (1re édit., II, p. 379); Roulez, *Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain*, p. 10; Steiner, n° 1411; Orelli, 2094; Brambach, n° 71; Voy. aussi Gérard, MS. B. 33, p. 155.

Dom Martin (1) pense, lui, qu'il faut considérer le P comme un R grec et lire par conséquent *Moratibus* de μορὰ qui, d'après Ducange, signifiait dans la décadence une fée, une sorcière; *fatae, fatales deae*, sont en effet les noms que le moine Wolstan donne, au xe siècle, aux trois fées, dans lesquelles on ne peut méconnaître les déesses *Matres* ou *Matronae*, représentées le plus souvent au nombre de trois dans les monuments antiques (2).

Dom Martin considère le mot *suis* de notre inscription comme une forme du mot *Sylvis, Sulevis,* dont il cherche à démontrer l'identité avec les Sylphides des anciens contes (3).

Il semble d'autant plus impossible d'admettre cette assimilation que précisément le mot *suis*, très-rare dans la fonction qu'il remplit ici, est accolé au nom des Sylphides en question dans une inscription ainsi conçue (4) : BANIRA . ET DONINDA . I ‖ DAEDALVS . ET . TATO . ICARI . FIL ‖ I . SVLFIS . SVIS . CVRAM ‖ VESTRA . AGVNT IDEM . ‖ CAPPO . ICARI .

---

(1) *La religion des Gaulois*, II, p. 183, dont la thèse est qualifiée « *mirificum sane aegrotantis somnium !* » par les *Acta litteraria societatis Rheno-Trajectinae*, II (1793), p. 260.

(2) ROACH SMITH, *Collectanea antiqua*, IV, p. 48, dissertation traduite dans le *Bulletin monumental*, 1862, p. 332. Voy. *ibid.*, 1833, p. 337. Il est à noter que les *matres* et *matronae* doivent, selon l'abbé COCHET, être distinguées les unes des autres.

(3) *L. cit.*, II, p. 178; on a aussi, à l'appui de cette hypothèse, imaginé la possibilité d'une barre horizontale indiquant la lettre L accolée à la suite du V, ce qui ferait SVLIS, par abréviation de SVLVIS, Voy. *Gelehrte Anzeigen herausgegeben von Mitgliedern der K. Bayer.-Akademie der Wissenschaften*, XLI, I, Philos. Philol. klasse, n° du 7 novembre 1855, p. 137.

(4) *Ibid.*, II, p. 174, d'après DE MONTFAUCON, *Suppl.*, II, p. 236. Cette inscription, au moins singulière, est conservée au Musée de Lausanne; sinon ORELLI, n° 327, la considérerait comme fausse.

F, inscription où dom Martin voit un signe de l'alliance que les Gaulois croyaient contracter avec les Sylphides.

Suis semble donc être simplement le pronom possessif vulgaire, analogue aux *Matres paternae* d'une autre inscription (1); on retrouve du reste les *Matres suae*, en propres termes, dans une inscription d'Andernach (2).

N° 320.

CIRATA . IVLIA
ANNAI . F . NA
TIONE . NERVIA
ANNO.XXVIII.IN
MVNIS . BENEFI
CI . APRONI
H . S . E
RVFVS . IVLIVS
PRO . PIETATE
POSVIT

— Weisenau, environs de Mayence (3).

(*Cirata Julia Annai filia, natione Nervia, annorum XXVIII, immunis beneficio Apronii, hic sita est. Rufus Julius pro pietate posuit.*)

S'il était possible d'admettre que *Caia* fût un prénom, contrairement sinon à la règle, au moins à l'usage, on pourrait aussi supposer qu'il y a eu interversion du nom *Julia*

(1) Muratori, 94, 6; Bertholet, *Histoire du Luxembourg*, VI, p. 286; *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, II, p. 134.

(2) Lersch, III, p. 145; Overbeck, n° 152; Orelli (Henzen), n° 6866; les *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, VII, p. 47, donnent une inscription : (ME)R(KV)SVIS, qu'ils lisent : *Mercurio et suis*.

(3) Apianus et Amantius, p. 471 (480); Gruter, 874, 1; Orelli, n° 2976; Steiner, 548; Brambach, n° 937.

avec le surnom *Irata* connu par quelques inscriptions (1), tandis que *Cirata* précédant *Julia* est tout à fait nouveau et s'explique difficilement à cette place; on aurait ainsi *Caia Julia Irata*.

Le titre d'*immunis beneficio* est sans doute synonyme de *beneficiarius*, expression souvent usitée dans le langage militaire (2). On trouve des applications de ce nom aux vestales (3); c'est sans doute ce qui a engagé Gruter, dans sa Table, à ranger la qualité d'*immunis* de notre inscription parmi les magistratures, dignités, honneurs. Mais il est beaucoup plus probable que les *immunes* sont simplement, comme le pense Orelli (4), une classe particulière d'affranchis.

Il s'agirait donc d'une affranchie de Julius Apronius, à laquelle son *collibertus* Julius Rufus (noms également transposés?), aurait élevé un monument funèbre.

N° 321.

. . . NIVS . SECVND
. . . VES . NERVIVS
. . . EGOT . PISTOR
. . . VIVOS . SIBI . T
. . .IMINIÆ.SABINÆ
. . .OIIVGI . OBITAE
. . .E . TERTINIAE
. . .FVAE . LIBERTÆ
. . . VAE FECIT

(1) Gruter, 800, 1 : *Ventinia Irata*, Gudius, 256, 3, *Iratia Floscellia*, etc.

(2) « *Beneficiarii dicebantur milites qui vacabant muneris beneficio* » (Festus); « *Beneficiarii ab eo appellati, quod promoventur beneficio tribunorum.* » (Veget., *Mil.* II, 7). On a proposé par analogie le mot *exempt*.

(3) Orelli, n° 2237.

(4) Id., II, pp. 513 et suiv., n°s 2975 et suiv., parmi lesquels notre inscription.

— Musée de Bonn (1).

(Tertinius *Secundus*, cives *Nervius*, *negotiator pistor*, *vivus sibi et* Priminiae *Sabinae conjugi obitae et Tertiniae .... fuae libertae vivae fecit.*)

M. Roulez (2) a signalé la forme *obitus* pour *defunctus* comme propre aux régions occupées par les Tungres et les Ubiens; la présente inscription étend cette communauté de langage aux Nerviens, leurs voisins de l'Ouest (3).

Mais il y a lieu même de l'étendre à l'Est, car on rencontre la forme *obitus* jusqu'en Bavière et en Autriche (4); et ce n'est pas tout : on retrouve la même forme jusqu'en Italie et à Rome même (5); la thèse de M. Roulez doit donc être rejetée.

Pistor indique le commerce de la boulangerie; il existait à Rome une corporation ou *collegium pistorum* dont parle Aurelius Victor (6).

---

(1) Lersch, I, p. 49, n° 41; Overbeck, *Katalog.*, n° 7, p. 8; Steiner, n° 1114; Brambach, n° 418.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIII, 1°, p. 353.

(3) Voy. aussi *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, XXV, pp. 80 et 156; XXXVI, p. 52, où il est question d'inscriptions semblables, et qui attribuent cette forme au IVe siècle et notamment aux monuments chrétiens. Voy. encore Steiner, n° 1029; Lersch, I, p. 50, n° 44; Overbeck, p. 14, n° 17; Brambach, nos 239, 319, 324, 374, 1988.

(4) *Verhandlungen der philosophisch-philologisch Classe der königl. bayerischen Akademie der Wissenchaften*, IV (1847), II, pp. 173, 193, 204, 208, 233; Steiner, nos 3113, 3299, 3300, etc. (Dans le n° 3113, il semble, d'après la lecture proposée par Steiner, que le monument aurait été élevé par l'époux décédé en l'honneur de son épouse vivante!)

(5) Gruter, 631, 5; 724, 3; Orelli, 2673 et 4408; Muratori, 1460, 8; Reinesius, 771, n° 171; Orelli, 7255; Cfr. encore *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, séance publique du 5 juillet 1832, p. 132.

(6) *Journal des sçavans*, LXXXV (1728), p. 493.

On appelle *épenthèse* le redoublement de lettre CONVGI, comme dans *posiit*, *exerciituus*, etc. (1).

N° 322. D MEMORIAE M
IANVARIS . A
. . . XXXV
NERVIVS . AN . . .
MNV PRETIA
RI . B . M . R . C . POS

— Saintes (France) (2).

(*Diis Manibus* et *memoriae Januaris natione Nervii, annorum XXXV, mensium V, Pretiaria bene merenti conjugi posuit.*)

Cette inscription est gravée sur un monument en forme d'autel, orné d'un *ascia*, près de la lettre D(iis).

Il existe des exemples, et de l'interversion des lignes 4e et 5e, et du nominatif *Nervius* au lieu de *Nervii;* on retrouvera cette dernière faute dans l'inscription n° 327 ci-après (3).

N° 323. SVLPICIVS
TEIO NERVI
VIVVS SIBI E
IAE B A TAVE
CONIVGI PIEN
TISSIM
F

(1) STEINER, II, p. 410.

(2) MILLIN, *Annales encyclopédiques*, 1817, I, p. 232; Voy. aussi *Revue de la numismatique belge*, 2e série, V, p. 328.

(3) *Cfr. anal. : Probino natione batavue; Silani natione Biturix; Comitillae cives Mediomatrica*, etc., *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, p. 108.

— Cologne (1).

(Caius *Sulpicius* A*teio Nervius* natione, *sibi et* . . . . *iae Batavae* natione (?) *conjugi pientissimae* fecit).

Cette inscription a été découverte en 1643; une fracture à l'angle gauche supérieur permet de compléter, par supposition, le prénom Caius à la première ligne, et le nom *Ateio* à la seconde.

N° 324.

L . OSIDIO . . .
QVIETI FILIO
NERVIO
OMNIBVS HONORI . . . .
SVOS FVNCT SA . . . .
AD ARAM CAES N . . .
PLVM ROMAE ET . . .
TER CONFLVEN . . .
ET RHODA . . . TRES PROV

Et sur un autre endroit du même monument :

ALLIA

— Lyon (2).

(*Lucio Osidio* . . . *Quieti filio Nervio* natione, *omnibus honori*bus apud *suos functo*, *sa*cerdoti *ad aram Caesaris n*ostri apud temp*lum Romae et* Augusti, in*ter confluen*tes Araris *et Rhoda*ni, *tres pro*vinciae G*alliae*.)

Le temple de *Roma et Augustus* date du commencement

(1) Brambach, n° 327.

(2) Orelli (Henzen), n° 5968; *Annali dell' Instituto di correspondenza archeologica*, 1863, p. 61; A. Bernard, *l. cit.*, p. 79.

de l'Empire romain (1); il figure sur les monnaies des premiers empereurs (2).

Déjà l'inscription n° 317 ci-dessus nous a offert l'exemple d'un Morin, prêtre du temple de *Roma et Augustus*, à Lyon. Il en existe un grand nombre d'autres où des Gaulois, après avoir rempli chez eux toutes les dignités, obtinrent celle de prêtre de ce temple célèbre (3).

Strabon (4) décrit le temple élevé, par tous les Gaulois en commun, en l'honneur d'Auguste, devant *Lugdunum* à l'endroit où la Saône opère son confluent avec le Rhône.

« On y voit, dit-il, un autel magnifique sur lequel sont gravés les noms de soixante peuples représentés par autant de statues; cet autel est d'une hauteur considérable.... »

Lyon était considéré comme le point central des Gaules qui s'étendaient vers ce point, la Gaule Aquitaine depuis le golfe de Gascogne, la Celtique du fond de la Bretagne, la Belgique de Trèves et des bords de la Meuse. Elles formaient trois polygones irréguliers se réunissant à Lyon par un de leurs angles.

Chacune des cités ou peuplades qui avaient voté l'érection du temple, était tenue de contribuer à la célébration du culte, et à la nomination faite chaque année, du prêtre chargé de desservir l'autel (*sacerdos ad aram*, *sacerdos arensis*). Les

---

(1) Tit. Liv., *Epitomae librorum* cxxxvii. « *Ara Caesaris ad confluentem Araris et Rhodani dedicata, sacerdote creato C. Julio Vercundari Dubio aeduo.* »

(2) Cohen, I, pp. 123, 205, etc.

(3) Le Musée de Lyon en conserve plusieurs; Voy. Broutin, *Histoire de la ville de Feurs*, p. 54; Orelli (Henzen), n°s 5963 et suiv.

(4) *Geogr.* IV, 3, 2 (édit. Didot, p. 159).

députés des cités se réunissaient pour cette nomination, non à Lyon, ville purement romaine, colonie militaire, mais dans le temple de *Roma et Augustus*, en la presqu'île du confluent, sur terre gauloise indivise entre les trois Gaules. Le pontife de *Roma et Augustus*, ainsi nommé dans l'assemblée générale des Gaules, exerçait sa juridiction sur les trois provinces.

Dans leur réunion annuelle, les députés ne cessaient de voter et de faire ériger, aux environs du temple, des statues en l'honneur des prêtres de *Roma et Augustus*. Au bout d'un siècle ou deux, une multitude de monuments de cette sorte devaient donc s'être accumulés dans ce Musée commémoratif, ou, comme l'appelle Vitet (1), dans ce Westminster gallo-romain.

Exemple intéressant de perspicacité et de coup d'œil : le confluent actuel de la Saône et du Rhône était resté muet, en dépit de fouilles souvent répétées à l'effet d'y retrouver les restes du célèbre temple que l'on supposait à tort avoir été sur l'emplacement de l'église d'Ainay (2). M. A. Bernard supposa que ce confluent avait pu s'être déplacé, et, recherchant le point où il s'opérait dans l'antiquité, il alla droit à un quart de lieue du confluent actuel, aux Terreaux, où existe une église de Saint-Pierre ès-liens. Il se dit que ce

---

(1) *Journal des savants*, 1864, pp. 393 et suiv., à propos du livre de M. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*. Voy. aussi Martin-Daussigny, *Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste* (Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres, nouvelle série, XI (1862-1863, p. 110); *Bulletin monumental*, 1864, p. 166.

(2) Ménestrier, *Histoire de Lyon*, p. 68; Broutin, *l. cit.*, p. 55; Millin, *Voyage dans le midi de la France*, I, p. 491.

vocable qui est précisément, dans le calendrier chrétien, celui du 1er du mois d'Août ou d'*Augustus*, avait sans doute été substitué par l'Église à celui de *Roma et Augustus* : on sait, en effet, quel soin le christianisme a pris de détourner, au profit de la religion nouvelle, les habitudes du paganisme et d'élever fort souvent les édifices du culte chrétien, sur l'emplacement même des temples païens.

La sagacité de M. Bernard obtint le résultat opéré; le sol fouillé auprès de l'église de Saint-Pierre ès-liens révéla un grand nombre de monuments relatifs au culte de *Roma et Augustus*, parmi lesquels celui de notre Nervien.

N° 325. Βίρρος Λαδικηνὸς ἐν ὁμοιότητι Νερβικοῦ
Ϫ μύρ(ια)

— Eski-Hissar (1).

(*Birrus Laodicensis in imitatione Nervici, denariorum decem millibus*).

Cette mention est encore un extrait de l'édit de Dioclétien, déjà mentionné plus haut.

L'article sur les *Birri* ou manteaux des Nerviens, imités à Laodicée, montre, dit M. Waddington, que le tarif était rédigé surtout en vue des provinces d'Orient. Il paraît que les *birri* des Nerviens étaient célèbres, de même que les *saga* des Atrèbates leurs voisins, vêtements également mentionnés dans l'édit.

---

(1) Waddington, continuation de Lebas (cité plus haut), p. 174 (chap. XVI, ligne 12); *Journal des savants*, 1866, pp. 277 et 284 : « Les Nerviens, peuple de la Belgique, victime alors, dit Beulé, de contrefaçons dont il s'est bien vengé depuis. »

N° 325bis. Βίρρος Νερβικὸς ἐν[τόπι]ος κάλλιστος...

Ibid (1).

(*Birrus Nervicus indigena pulcherrimus...*)

La restitution proposée par M. Waddington a pour but de bien distinguer le véritable *birrus Nervicus* de la contrefaçon fabriquée à Laodicée.

N° 325ter. Βίρρου Νερβικοῦ καινοῦ.—X X

Ibid (2).

(*Birri Nervici novi, denariorum mille*).

M. Waddington semble placer les Nerviens dans la Flandre française; qu'ils s'étendissent à peu près jusque-là, leur résidence à Bavay le prouve; mais il est incontestable qu'ils occupaient principalement notre Hainaut, et probablement une partie du Brabant.

Voici maintenant une série d'inscriptions dont l'attribution aux Nerviens est au moins très-contestable.

TIB . IVL . TIBE ‖ RINO . II . VIR ‖ NER . Q . TITIVS ‖ VILLICVS . LICT

— Bibliothèque impériale à Paris.

(*Tiberio Julio Tiberino duumviro Nerviorum, Quintus Titius Villicus lictor.*)

Cette inscription est sur une plaque de 0m,10 de haut sur 0m,20 de large; M. Desjardins (3) qui l'a fait connaître le

(1) *Ibid.*, p. 175, ligne 17.
(2) *Ibid.*, p. 178, ligne 78.
(3) *L. cit.*, p. 4.

premier et qui attribue le monument aux Nerviens, a omis le nom du dédicant (1), que des renseignements obligeamment fournis par M. Taschereau, administrateur général, directeur de la Bibliothèque impériale, ont permis de compléter.

Malheureusement, d'après ces renseignements, il y aurait lieu de voir une faute de copiste dans l'abréviation NER, et de lire ITER (pour *iterum*) ; ce qui impliquerait une dédicace à Tibère Julius Tiberinus, lors de son élévation au duumvirat pour la seconde fois.

L'auteur des renseignements ajoute : « Du reste, il ne faudrait pas s'appuyer sur ce monument; il est faux. Nous ne trouvons dans aucun recueil épigraphique ni cette inscription, ni l'indication du monument sur lequel elle aurait été maladroitement copiée. »

D.M ‖ Q . POMP . CRISPO E ‖ TARQ . SECVNDAE ‖ M. POMP VICTOR ‖ PARENTIB^{S} . F .

D.M ‖ M . POMP . VICTOR ‖ Q . C . R . C . N . SIBI ET OCRATIAE ‖ SECVNDAE . VXORI ‖ VIVOS F .

— Bavay (2), actuellement au Musée de Douay (3).

---

(1) ORELLI, II, p. 366, déconseille ces extraits incomplets qui peuvent donner le change; au moins serait-il utile de mentionner que l'inscription est tronquée, pour éviter toute méprise.

(2) DE GHEWIET, *Institutions du droit belgique*, I, p. 178; HEYLEN, *Mémoires de l'* (ancienne) *Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, IV, p. 487; LAMBIEZ, *Journal encyclopédique*, 1773, III, p 310; *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, V, p. XXXI; DE BAST, IIe suppl., pp. 20 et 21 (var. 2e l. : CRISPAE), auquel on a rapporté qu'une main moderne aurait retouché l'inscription; LEBEAU, *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, V (1844), p. 159, dit également que ces inscriptions ont été retouchées.

(3) Ern. DESJARDINS, *l. cit.*, p. 13, qui attribue cette inscription au premier siècle.

(*Diis Manibus, Quinto Pompeio Crispo et Tarquiniae Secundae; Marcus Pompeius Victor parentibus fecit.*)

La seconde partie, d'après plusieurs auteurs, devrait se lire :

(*Diis Manibus, Marcus Pompeius Victor* quaestor ou *qui* cum regeret civitatem Nerviorum ou *qu*aestor civium romanorum civitatis Nerviorum *sibi et Ocratiae Secundae uxori vivus fecit.*)

Cette lecture, où apparaît la *civitas Nerviorum* qui ferait le pendant de la *civitas Menapiorum* et de la *civitas Morinorum* (inscriptions nos 312, 313, etc., ci-dessus), peut invoquer comme analogues les signes C . T ., C . V ., qui, dans certaines inscriptions, signifient, en effet, *cives Taunenses, colonia Vienna,* etc.

Cependant, et le curé Carlier (1), grand collectionneur des antiquités de Bavay, avait déjà présenté cette observation, il suffirait de supposer que la lettre R a été mal lue pour un F (il y a, du reste, des soupçons de retouche), pour avoir tout simplement *Q*uinti *C*rispi *f*ilius *C*aii *n*epos, version beaucoup plus simple, et qui n'obligerait pas à recourir à l'interprétation pénible des initiales qui a rendu célèbre la mémoire de P. Hardouin : *Qui cum regeret...* et même *Quaestor civium romanorum...*, n'ont, en effet, aucun analogue, que l'on sache, à invoquer parmi les monuments épigraphiques connus, et on préfère proposer ici de retrancher notre inscription de l'actif de celles où se trouve le nom de Nerviens.

---

(1) Chez LEBEAU, *l. cit.* : M. CARLIER propose *Quinti Pompeii filius*, etc.

— Revenons ici sur une inscription déjà présentée :

N° 27. IMP C . IVL . DIVI
F . CAES AVGVSTVS
COS . XI . TR . P . X . PP
VIAS ET MILLIARIA
PER M . VIPS . AGRIP
PAM . PR . CLASS . PR COS
NER . ET PRAES PROV . GA . B
CONST
AD QVAM HAP
CCXXXXVIII T NIPR . P C

(Imperator Caius Julius divi Julii filius Caesar Augustus, consul XI, tribunicia potestate X, pater patriae, vias et milliaria per Marcum Vipsanium Agrippam praefectum classis, proconsulem Nerviorum, et praesidem provinciae Galliae Belgicae construxit, ad quartum hunc ante passuum CCXXXXVIII templum nympharum poni curavit.)

Cette inscription a été insérée ci-dessus (1), d'après Schayes, parmi les inscriptions de la Belgique; il y a une erreur : Pont-sur-Sambre est situé dans la partie du Hainaut aujourd'hui englobée par la France.

Les objections opposées par M. Roulez (2) à l'authenticité de cette inscription sont les suivantes :

1° Interversion insolite des noms : *Caius Julius divi*

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 41. *Add.* : DE BAST, 2e suppl., p. 87.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, VII, 2e, p. 224.

filius Caesar Augustus, qui se présentent communément comme voici : *Caesar divi filius Augustus;*

2° Anachronisme du titre de *Père de la patrie* avec le XIe consulat, tandis qu'il a été conféré, d'après l'opinion la plus générale, pendant le XIIIe;

3° Emploi du nom de Vipsanius pour Agrippa, qui, d'après Sénèque, avait répudié ce nom plébéien;

4° Anachronisme du titre de proconsul pour les Gaules, province impériale et non sénatoriale;

5° Agrippa était non proconsul des Nerviens, ou gouverneur de la Gaule Belgique, mais gouverneur général des Gaules, le premier personnage de l'Empire après Auguste, et l'on ne trouve pas d'exemple du titre de proconsul ou de propréteur appliqué à telle ou telle peuplade occupant seulement un coin de la province.

On ne peut en disconvenir, ces objections sont graves, bien que quelques-unes d'entre elles ne soient pas absolument irréfutables; aussi telle inscription de Gruter (1) nous donne précisément les noms de l'empereur Auguste dans le même ordre que l'inscription de Pont-sur-Sambre : C. IVLIO . C . F . CAESARI AVGVSTO.

Mais, en supposant toutes les objections fondées, faut-il bien pour cela condamner comme fausse l'inscription de dom Bévy? N'est-il pas possible de supposer des erreurs commises par le tailleur de pierre contemporain d'Agrippa, qui aurait inscrit le nom de famille de celui-ci, substitué le chiffre XI à XIII, interverti les noms de l'Empereur, etc., etc.?

---

(1) 226, 3.

Certes, cela manque de vraisemblance, mais Orelli (1) parle de fautes plus graves commises dans les inscriptions et dès lors une enquête sur les circonstances de la trouvaille de dom Bévy, sur dom Bévy lui-même, devenait utile.

En voici le résultat :

Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, Gérard, contemporain de dom Bévy, a mentionné la trouvaille dans ses manuscrits, déjà cités (2) :

« Inscription découverte en 1777 près du village de Quartes sur la Sambre.

» M. l'abbé Bévy, historiographe du Hainaut françois et membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, communiqua, le 4 février 1785, à cette Académie une inscription qu'il disait avoir découverte auprès du village de Quarte sur la Sambre et qu'il explique de la manière suivante, etc. »

Cette mention contemporaine à ajouter à celles des académiciens de Bast, des Roches et de Chasteler, porte à quatre le nombre des collègues de dom Bévy, qui ont vu ou été à même de voir l'inscription : Gérard s'était occupé lui-même

---

(1) II, p. 366, qui cite un passage connu de Sidon. Apollinar., *Epist.*, III, 12, où il est dit notamment : « *Vide ut vitium non faciat in marmore lapicida; quod factum mihi magis quam quadratario lector adscribet.* » Orelli ajoute que les *lapidarii* des provinces étaient beaucoup plus sujets aux erreurs que ceux de Rome, et il cite un grand nombre d'exemples de fautes et de transpositions. Il ajoute, p. 370 : « *Diligenter ad talia attendere oportet criticum in judicio de lapidibus aliquatenus suspectis ferendo; neque tamen temere ac praecipitanter eos inter spurios amandare, sicubi formula vel ordo verborum minus solitus occurrit.* »

(2) MS. B. 35 (à la Bibl. de La Haye), pp. 74 et 75; c'est d'après ce manuscrit que le texte ci-dessus est donné.

d'épigraphie; il était compétent, et son contrôle eût été à redouter pour le faussaire.

De là, preuve certaine que la pierre a réellement existé.

Pour corroborer la démonstration, voici les renseignement très-pertinents qu'a bien voulu communiquer à l'auteur de la présente notice M. J.-B. Wallez, curé de Pont-sur-Sambre (département du Nord, France) :

« Dom Bévy a signalé en effet l'exécution de la borne milliaire de Pont-sur-Sambre dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, V (Histoire de l'Académie).

» M. Leglay, archiviste distingué du département du Nord, l'a reproduite aussi dans l'*Annuaire statistique du Département*, année 1838, p. 18.

» Le socle du IVe milliaire trouvé à Quarte (Pont-sur-Sambre) en 1777 n'existe plus, du moins ne se trouve dans aucun des Musées du Département du Nord. Mais est-ce une raison pour nier absolument son existence, et l'affirmation de dom Bévy n'offre-t-elle pas toutes les garanties d'authenticité ?

» Dom Bévy avait été chargé par l'Académie de Bruxelles, dont il était membre, d'écrire un mémoire sur les voies romaines dans le Hainaut; il explore avec le plus grand soin Bavay, Hautmont, Pont-sur-Sambre et tout le pays qui est le sien, et consigne le résultat de ses recherches dans son *Mémoire sur les huit grands chemins militaires construits par Marcus Vipsanius Agrippa, qui conduisaient de la ville des Nerviens aux principales villes de la seconde Belgique*, qui fut présenté à l'Académie de Bruxelles. On ne peut douter qu'il n'ait fait ses recherches d'une manière très-sérieuse; elles ont été jugées telles, puisque l'Académie de

Bruxelles les a accueillies; enfin l'on pourrait contrôler son assertion, si elle avait été fausse, puisque la pierre existait au siècle dernier.

» D'ailleurs, les autres travaux de Dom Bévy prouvent suffisamment en faveur de la vérité de son assertion. Dans ses ouvrages de généalogie, il a travaillé en puisant aux sources, aux origines. Son travail sur la noblesse, qui renferme les noms de plus de 10,000 familles, était emprunté, jusque dans les moindres détails, à des pièces originales, conservées dans les Archives du Royaume. Historiographe du Roi, chargé d'écrire l'histoire de la Flandre, formé à l'école des Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, Dom Bévy, c'est le moindre honneur qu'on puisse lui rendre, ne devait être porté à écrire que lorsqu'il avait vu par lui-même sur des pièces authentiques. Né dans le Hainaut, à S. Hilaire, arrondissement d'Avesnes, à deux lieues d'ici, il devait connaître ce pays mieux que personne.

» Ceux qui se sont occupés de l'histoire du pays : Des Roches, qui connaissait très-bien Dom Bévy, et de Bast, qui avait pu, qui avait dû le connaître, n'ont pas mis en doute l'authenticité de l'inscription; il en est de même de M. Leglay, de M. Lebeau, dans son recueil de *Notices sur l'arrondissement d'Avesnes*, p. 305, et de M. Piérard, dans ses *Promenades archéologiques de Saint-Quentin à Maubeuge*, p. 158.

» Malgré la destruction ou la disparition regrettable du socle de la colonne milliaire, il semble donc acquis à la science que l'inscription publiée par Dom Bévy est authentique.

» Voilà ce que je puis vous transmettre de renseigne-

ments, ou plutôt de dissertations et de raisonnements pour l'intérêt si bien mérité, porté à l'honneur de Dom Bévy, un des historiographes les plus distingués comme les plus consciencieux, etc. »

Sans tendre à détruire l'argumentation de M. Roulez contre la pierre elle-même, le plaidoyer, auquel place vient d'être donnée dans le *Bulletin*, a tout au moins pour portée d'écarter, en cas de faux, tout soupçon de connivence de la part de Dom Bévy contre lequel il faudra effacer la première partie du dilemme de M. Roulez : « si l'abbé Bévy n'est pas le faussaire, il n'a été qu'une bonne dupe » (1).

La pierre se retrouvera peut-être, et alors l'examen des questions que soulève la copie de l'inscription, copie peut-être mal faite, sera repris plus utilement : on verra alors si réellement Dom Bévy a été dupe de mystificateurs ou de faussaires. Bornons-nous aujourd'hui à attendre de nouveaux éclaircissements de l'avenir.

Les inscriptions de Stratonicée consacrent, on l'aura remarqué, la forme *Nervicus*, pour l'adjectif du nom des Nerviens, et c'est aussi, on se le rappelle, la forme employée par César.

Il y a là, certes, un argument d'un grand poids à l'effet de repousser, comme ne s'appliquant pas aux Nerviens, les différentes formes *Nervianus*, *Nervius*, *Nervianius*, *Nervi-*

---

(1) Voy., au surplus, une note du comte DE NÉNY dans les *Comptes rendus de la Comm. roy. d'hist.*, 2e série, IX, p. 243, sur dom Ch. BÉVY, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, porteur d'une commission d'*historiographe* du Hainaut français, expédiée par le ministère de la guerre (*sic*) en France.

nus, *Nervinius*, *Nervalis*, qu'on rencontrera dans les inscriptions ci-après, à citer néanmoins pour mémoire.

Ce sont d'abord les inscriptions relatives à une *colonia Nerviana*, découverte dans la *Mauretania Sitifensis*, province africaine de l'empire romain :

IMP CAES DIVI MA(NT)*o* ‖ NINI PII GERMANICI SARMA ‖ TICI FIL DIVI COMMODI FRA ‖ TRI DIVI ANTONINI PII NEPO ‖ TI DIVI HADRIANI PRONEPOTI ‖ DIVI TRAIANI PARTHICI ABNE ‖ POTI DIVI NERVAE ADNEPOTI SE*p* ‖ TIMIO SEVERO PIO PERTINACI AVG ‖ ARABICO AZABENICO PARTHI ‖ CO MAXIMO PONTIFICI MAXIMO ‖ FORTISSIMO FELICISSIMO TRIB ‖ POTEST VI IMP XII COS II P P ET ‖ IMP CAES SEPTIMI SEVERI PII PER ‖ TINACIS AVG ADIBICI A(ZI)ABENICI ‖ PARTHICI MAXIMI FORTISSIMI FILI ‖ CISSIMIS FILIO DIVI M AVRE LI ANTO ‖ NINI GERMANICI SARMATICI NE ‖ POTI DIVI A(NT)ONINI PII PRO NEPO ‖ TI DIVI *Hadriani* ADNEPOTI DIVI ‖ TRAIANI PARTHICI *et divi* NERVAE ADN ‖ EPOTI M AVRELI*o* *a*NTONINI AUG ET *l sep* : : : : : : : : : : ‖ : : : . : : : : *col* NEBPIANA AVG ‖ MARTIANVS *veiier*NORVM SITIFEN ‖ PP IIII

— Sitifi, Afrique (1).

Cette inscription, en l'honneur de Septime-Sévère et de ses deux fils Caracalla et Geta, est de l'an 198 et il faut corriger XII en X pour le titre d'*Imperator*.

Comme dans beaucoup d'autres inscriptions, ce qui concerne Geta a été smillé par ordre de Caracalla (2).

---

(1) LETRONNE, *Journal des savants*, 1847, p. 732 ; ORELLI (HENZEN), n° 5492. Les séparations de mots, qui n'existent pas d'après la copie du premier, ont été reproduites d'après le second.

(2) A l'exemple de HENZEN, dans sa continuation d'ORELLI, n° 6031, ce qui a été enlevé anciennement et avec intention à l'inscription a été représenté par une double ligne de points : : : : : (Cfr. ORELLI, II, p. 366).

IMP CAES M A*urelio* ‖ SEVERO A(NT)O(NI)NO PIO *fel* ‖ AVG DIVI SEPT PII PERT ‖ ARAB ADIAB PART M BR(IT)M ‖ AVG ET IVLAE DOM AVG MA*t* ‖ RIS CASTROR ET SENAT PE PA*triae* ‖ FIL'O DIVIA(NT)O(NI)(NI) PII ‖ PRO(NE) P DIVI HADR AB(NE) P ‖ DIVI TRAI PART ET DIVI (NE)R ‖ (VAE) AD(NE)P. PART . M BRI GERM ‖ P M TR P XVIII IMP III COS ‖ IIII P P PROS RP SI(TI)FENSI ‖ (VM) (NE)R A(NT)O(NI)(NI)ANOR M(IL) CONSEII

— Sitifi (1).

Cette inscription, en l'honneur de Caracalla, est de l'an 215.

. . . . . ‖ ET L : : : : : : COL ‖ *nerviana* AVG MART VETER SITIF

— Sitifi (2).

Sur une colonne milliaire se rapportant à la même époque que les deux précédentes inscriptions.

DIVO CAESA(RI ‖ P(C°)RNELIO LI(C')NIO (VA) ‖ LERIANO NEPOTI ‖ IMP CAES P LI(C')(NI) VALE(RI)A ‖ (NI) AVG FILIO IMP CAES P LI(C')NI GALLIN AVG FRA ‖ TRI . P(C°)RNELI LI(C')(NI) CA ‖ LO(NI) NOBI(LI)SSI(MI) CAES ‖ AVG ‖ (C°)L NERVANA AVG (MA)R' ‖ VETERNOR SI(TI)FEN' ‖ DD ‖ PP

— Sitifi (3).

Cette inscription fait connaître le troisième fils de Gallien,

---

(1) *Exploration de l'Algérie* (archéologie), pl. 85, fig. 2: ORELLI (HENZEN), n° 5505.

(2) *Journal des savants*, l. cit., p. 733.

(3) LETRONNE, *l. cit.*, p. 730; ORELLI (HENZEN), n° 5535.

non dénommé par Cohen (1). C'est lui, et non son frère Salonin, qui fut mis à mort en 259, à Cologne, par ordre de Postume; l'inscription, vu le titre de *divus*, est donc d'une date postérieure.

Enfin, on possède trois bornes milliaires également trouvées à Sitifi, et portant les inscriptions suivantes :

R . P. SITIFENSIVM NERVIANORVM (2)

R . P . SITIFENSIVM NERVIANORVM ANTONINIANORVM (3)

COL NE . . . ANOR SETIFE . . . A SITIFI MIL PASS III (4)

La deuxième de ces inscriptions rappelle encore l'époque des Antonins, qui déjà nous a fourni certaines des inscriptions ci-dessus (de Septime-Sévère et de Caracalla.)

Letronne, en se fondant sur la troisième, distingue, mais peut-être à tort, une *colonia* ou *respublica Sitifensium* de la *colonia Nerviana veteranorum Sitifensium*.

S'agit-il, dans cette *colonia Nerviana veteranorum Sitifensium*, d'une colonie formée à Sitifi par des vétérans Nerviens de l'armée d'Afrique?

A première vue, on pourrait le croire, car l'interprétation la plus vraisemblable de certain diplôme de congé militaire de l'an 154 : ET I NERV*iorum* ET SVNT *in Aegypto et in cyr*ENA*ica*, classe une cohorte de Nerviens dans cette armée d'Afrique, sous le règne d'Antonin Pie, et comme on

(1) IV, p. 346. Voy. au sujet de ce prince, ORELLI (HENZEN), n° 5346.
(2) LETRONNE, *l. cit.*, p. 734.
(3) *Ibid.*
(4) *Explor. de l'Algérie*, l. cit., fig. 4; ORELLI (HENZEN), n° 5505, note 5.

ne signale jusqu'ici aucune trace de la *Coh. I Nerviorum*, dans aucune autre partie de l'Empire, il est permis de supposer que cette cohorte a continué à séjourner en Afrique, et que ses vétérans, plutôt que de retourner chez eux au delà des mers, ont obtenu la permission de s'établir avec les droits et priviléges de citoyens romains, dans la contrée de leur résidence militaire (1).

Cependant l'opinion contraire est adoptée, sans contestation, par tous ceux qui se sont occupés de ces inscriptions : ils pensent que la *colonia Nerviana* de Sitifis est une création de Nerva, ou de son successeur Nerva Trajan, et ce qui rend cette opinion plausible, est la circonstance que la colonie porte précisément l'épithète de *Martiana*, du nom d'une sœur de Trajan.

A la vérité, on peut opposer que cette sœur s'appelait *Marciana* et non *Martiana;* mais, comme on l'a déjà vu (2), une objection bien plus redoutable s'élève contre la thèse contraire. Cette objection est celle qui argumente de la formation de l'adjectif *Nervianus* comme formé de *Nerva* et nom de *Nervius*. Or, tandis que, de ce dernier nom, dérive *Nervicus* employé par César et par Dioclétien, on trouve une loi *Nerviana* due à l'empereur Nerva (3), en faveur duquel milite par conséquent, non-seulement la régularité grammaticale, mais encore un usage de plusieurs siècles.

Devant une objection aussi forte, on doit, jusqu'à plus ample informé, par exemple jusqu'à la découverte d'inscrip-

---

(1) Roulez, *Du contingent*, etc., p. 7.
(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, pp. 117 et suiv.
(3) Marini, chez Freund, au mot *Nerviana*.

tions de Nerviens à Sitifis, suspendre le jugement et s'abstenir de classer les inscriptions de la *colonia Nerviana* parmi celles qui se rapportent à notre pays.

Il doit en être de même des deux inscriptions suivantes où apparait le nom d'une colonie, non plus *Nerviana*, mais *Nervia* :

IMP . CAESAR . T . ÆLIVS . HADRI || ANVS . ANTONINVS || AVG . PIVS . PONTIF . MAXIM . TRIB . POTEST . VI . COS . III || IMP . II . P. P. COLONIAE . MINERVIAE . NERVIAE . AVG || SCOLACIO . AQVAM . DAT

— Squillace, près de Reggio, Campanie (1).

La date de cette inscription, l'an 143, se rapproche assez du règne de Nerva, ou de Nerva Trajan, pour qu'on assigne la fondation de la colonie à l'un de ces princes, plutôt que de l'attribuer aux Nerviens. Ceux-ci n'ont, du reste, jamais eu, que l'on sache, de résidence dans l'Italie méridionale.

La localité de *Scylacium* figure sous la forme *Scylacis* ou *Scilatio* dans les itinéraires dits d'Antonin et de Peutinger (2). La forme *Scolacium* se présente ici pour la première fois.

VET . LEG . PRI . VIXIT . ANNIS || XXX . MINERVIAE . CIVES

— Beaune (3).

---

(1) Donati, II, 349, 8; Orelli, n° 136.
(2) De Fortia d'Urban, pp. 33 et 215.
(3) Rossignol, *Histoire de Beaune*, p. 23.

Cette inscription a fait naître l'idée que l'ancienne ville de Beaune aurait porté le nom de *Minervia*.

Si l'inscription est correcte, on pourrait être tenté de lire *mense I*, au lieu de la première syllabe de MINERVIAE; de cette façon, il y aurait lieu de lire *Nerviae cives*, car la Nervie est bien plus rapprochée de la Bourgogne que la *colonia Minervia*, située en Italie. Il est à remarquer cependant, d'après une observation présentée plus haut, que l'usage dans les inscriptions était de placer, pour les désignations locales, le nom abstrait avant le nom concret : *cives Nerviae*, si tant est même que *Nerviae* ne dût pas être dans la forme de l'adjectif : *cives Nervii*, comme ailleurs *cives Betasii*, etc.

Il se peut qu'il soit simplement question de la *legio I Minervia*, dont le nom aurait été mal placé (1) ou même mal transcrit, par erreur de façon ou de copie.

Des doutes sérieux peuvent d'ailleurs être présentés au sujet de cette inscription, où l'on peut relever certaines singularités : état incomplet, absence des noms des dédicants, du défunt lui-même, omission des années de service (*stipendia*) de celui-ci, titre de vétéran porté par un individu de trente ans, etc.; toutes circonstances qui permettent de considérer l'inscription sinon comme apocryphe, au moins comme singulièrement tronquée et estropiée.

On a du reste contesté que le *miles Nervius* dont parle

---

(1) Voy. sur les interversions etc. de mots dans les inscriptions, ORELLI, II, p. 366; SCHATES, dans la première édition de *La Belgique*, etc., II, p. 396, avait appelé par erreur la *Leg. I Minervia*, la *Ire légion Nervienne*.

Claudien (1), indique les Nerviens, et l'on a soutenu que, comme la *colonia Nervia*, cette locution s'appliquait à une création de l'empereur Nerva (2).

Voici, pour terminer, quelques inscriptions où l'on voit apparaître les formes *Nervianus*, *Nervianius*, *Nervius*, *Nervinus*, *Nervinius*, *Nervalis*, comme noms de personnes ; à raison de l'incertitude déjà révélée par les observations ci-dessus, on les présente ici comme simples renseignements.

D . M ‖ CAIAE . NERVIANAE . SA ‖ BINAE . FELICISSIMAE ‖ PIISSIMAE . INCOMPARAB ‖ FEM . VIRILISS . VIXIT . AN ‖ XCII . M . IIII . H . VI ‖ C . NERVIANVS . FEROX . EQ . R ‖ ET . L . NERVIANVS . NERVLANVS ‖ QVARTIVS . F . C . POSVERV(NT)

— Amiterni (3).

La présence du prénom Caia donné à une femme, l'accumulation des épithètes et notamment celle de *virilissima*, etc., donnent à cette inscription une forme assez insolite ; cependant ces circonstances ne suffiraient pas pour faire considérer l'inscription comme suspecte, car on trouve des exemples de ces anomalies (4).

---

(1) *De Bello Gildonico*, 421 :

Nervius insequitur, meritusque vocabula Felix,
Dictaque ab Augusto legio, nomenque probantes
Invicti clypeoque animosi teste Leonis.

(2) Arneth, *Sitzungsberichte* cités de Vienne, XI (1853), p. 360.

(3) Guerus, 281, 7.

(4) Voy. notamment pour l'épithète *virilissima*, une inscription non contestée où on lit *Aliniae Sabinae matri virilissimae*, Id., 148, 5.

Mais l'inscription est due à Pirro Ligorio, dont les faux sont devenus célèbres ; on a donc grand'peine à l'admettre comme sincère.

Il est à remarquer, au sujet des soupçons présentés contre l'authenticité du monument, que le *Nervianus Ferox* paraît bien proche parent de certain *Nervianius Ferox* dont le nom apparaîtra encore au chapitre des *Inscriptions religieuses*, dans une autre inscription contestée, dédiée à Pluton *Nervianius* et à Proserpine *Nerviania*.

COELIAE . CLAVDIANAE ‖ V . V . MAXIMAE . ‖ A . DIIS . ELECTA . MERITO ‖ SIBI . TALEM . ANTISTITEM ‖ NVMEN . VESTAE . RESERVARE ‖ VOLVIT ‖ COELIA . NERVIANA . SOROR . VNA ‖ CVM . PIERIO . CONIVGE . AC . LIBERIS ‖ SVIS . ORANTES . VT . PER . TOT . SECVLA ‖ FACERE . DII . PERMITTANT

— Rome (1).

Cette inscription est, par comparaison avec une autre inscription où il s'agit de mêmes personnes (2), datée du consulat de Junius Maximus pour la seconde fois, et de Vettius Aquilinus, en l'an 286 de l'ère chrétienne.

— D M ‖ NERVINVS FELIX ‖ ET OCTAVIA . RHOIA ‖ SIVE . EVRESIS ET ‖ AVLIA . AGATETYCHE (3) ‖ FECERVNT SIBI ET ‖ FL . COMINIO FELICIANO . ET ‖ LIB . LIBBQ . P. T . Q . EOR. ‖ H . M . D . M . A . IN . FR . P . XII . IN . AG . P . ....

---

(1) Orelli, n° 2233; Gruter, 310. 2. Cette inscription se trouve aussi dans les MSS. cités de Laevinus Torrentius, et dans les œuvres complètes de Juste Lipse, III, part. 2, p. 54 (*De Vesta et vestalibus*).

(2) Orelli, n° 2234.

(3) Combinaison d'ἀγαθῇ et τύχῃ.

— Rome (1).

— GN . PO ‖ LIB ‖ T . NERVINIVS ‖ T . L . F ‖ CONSTANS

— Vérone? (2).

... VNT ‖ .... XIANVS (VA)E ‖ .... NRVIODIE

— Nimègue (3).

Cette inscription peu explicable contient-elle quelque mention relative aux Nerviens? C'est la conclusion que semble permettre la succession des lettres NRVIO; mais c'est aussi tout ce qu'on peut en dire.

SEX . NERVIVS ‖ ANOPTES ‖ V . ANN . XIIII

— Rome (4).

Cette inscription a été copiée, avec beaucoup d'autres, dans un *columbarium* ou tombeau commun où chaque urne ou paire d'urnes était placée en une niche spéciale. Il est assez douteux que la transcription ci-dessus soit exacte, car Donius (5) la présente sous la forme SEX . NERIVS ‖ ANOPTES etc.; et, qui plus est, Muratori, à qui elle est empruntée, donne en un autre endroit (6) la copie : SEX . NERIVS ‖ ANI . POTES ‖ V . ANN . XLIII, qui fait évidemment double emploi.

---

(1) MURATORI, 1484, 12; GUDIUS, 326, 10 : NERVINIVS FELIX.
(2) MAFFEI, *Museum Veronense*, 362, 7.
(3) JANSSEN, *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, VII, pp. 23, 55; Cfr. LEEMANS, *ibid.*, XIII, p. 199; STEINER, n° 1419; BRAMBACH, n° 86.
(4) MURATORI, 922, 21.
(5) 294, 91.
(6) 931, 1; c'est celle que donne aussi DE MONTFAUCON, V, pl. XVI.

La même confusion se fait remarquer dans les différentes transcriptions d'une liste de magistrats de l'an 725 de Rome où un collègue de l'édile C. Mestrius (1) est appelé tantôt *M. Nerius* et tantôt *M. Nervius*.

C . VIBIO . IIIII . VIR . AVG ‖ C . VIBIVS . C . F , IIIII AVGSTL ‖ FLAVIALIS . NERVALIS ‖ ET . VIB . VXORI ‖ LIB . HER . C . VIBIO . P . F . IIIII VIR ‖ LIBER ...

— Chifluch, Dalmatie (2).

D'autres inscriptions mentionnent des pontifes avec le nom de l'empereur, comme Flavialis des Flaviens (3). Néanmoins l'inscription est suspecte, comme provenant de Pirro Ligorio.

Il existe enfin plusieurs inscriptions où apparaît le nom de localité NEVIOD(unum?), qui n'a du reste qu'un rapport éloigné de consonnance avec le nom des Nerviens (4).

IX

SUNUCI.

L'éloignement de Soignies et de la forêt de Soignes (*silva*

---

(1) SMETIUS, 219; GRUTER, 299; REINESIUS, p. 219. Cfr. GORIUS, *Museum Etruscum*, I, p. 140.

(2) GUDIUS, 101, 6.

(3) GRUTER, 359, 4; 361, 1; ORELLI, 2275.

(4) *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, XVIII, p. 241; *Sitzungsberichte*, etc. de Vienne, VI (1851), pp. 199 et 200.

Sunnia, *Sunniacd*) ne permet pas de rapporter ces noms aux Sunuques, qui occupaient vraisemblablement la droite de la Meuse, où, entre Hombourg et Warsage (province de Liége), un hameau de la commune de Teuven porte le nom de *Sinnich*. Cfr. MASCOU, *Geschichte der Teutschen bis zu Abgang der Merovingischen Könige*, 129, note 3.

Bien que l'inscription suivante n'ait pas été attribuée jusqu'ici à ce peuple, le lieu où elle fut découverte, et la ressemblance des noms, permettent peut-être de proposer de la rattacher aux Sunuques :

N° 326.

NIVS III . VS
ET IVLAMMIII . A
TE IVL SVNVVESA
ƎP LM

— Gärzenich, près Marmagen, environs de Juliers (1). (*Numerius Justinus* (?) *et Julia Ammitia et Jul.... Sunuvesa.... lubens merito.*)

Brambach, à sa Table géographique, se demande si *Sunuvesa* n'indique pas la ville de *Sinuessa* (Soessa, *Latium*, à la limite de la Campanie). Mais s'il est permis de voir dans ce mot un nom de localité, les quatre premières lettres appartiennent sans effort au nom des *Sunuci* qui habitaient précisément la contrée où l'inscription a été trouvée. Les Sunuques avaient pour divinité topique (V. plus loin) la déesse *Sunucsala* dont le nom complète la ressemblance avec *Sunuvesa*.

---

(1) BRAMBACH, n° 388, STEINER, n° 1003.

L'attribution aux Sunuques peut donc être proposée sans trop d'invraisemblance.

X

TUNGRI.

Le nom des Tungres se retrouve dans plusieurs noms de lieux de la Belgique; outre Tongres et deux Tongerloo dans le pays occupé par les Tungres depuis leur transplantation sur notre sol, on possède encore en Belgique les localités de Tongre-Saint-Martin, Tongre-Notre-Dame (Hainaut), Tongrinne dans la province de Namur (1), localités qui pourraient bien devoir leur nom à des établissements fondés par quelque Tungre ou quelque individu portant le nom de *Tunger* (2).

En outre, un fleuve qu'on a cru l'Escaut (3), mais qui est plus vraisemblablement la Meuse, est désigné par Sidoine Apollinaire (4) sous le nom de *Tunger*, et un affluent de la

---

(1) Cfr. Hub. Thomas, *de Tungris et Eburonibus*, p. 78 : « Tungerlo *in Aduaticis;* Tungrina *supra Namurram;* item *in Toxandria* Tungerlo; Tungerlo *prope Blasiacum;* Tungerlo *prope Graviam.* » Dans la province d'Overyssel, on peut encore citer une localité du nom de *Tongeren*, sans compter *Tungerheim*, *Tungershee* dont il a déjà été question, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 567.

(2) Chotin, *Études étymologiques et archéologiques*, etc. *de la province de Hainaut*, p. 129.

(3) Menso Alting, *l. cit.*, p. 120.

(4) Tu Tungrum et Vachalim, Visurgin, Albin,
Francorum et penitissimas lapides,
Intrares venerantibus Sigambris.
(Carm. XXIII, v. 249.)

Meuse du nom de *Tongelreep* ou *Tongreep*, coule dans notre pays aux environs de Caulille, pour se rejoindre à *Tongelre* (au-dessus d'Einhoven, Hollande), à un autre affluent du même fleuve.

Comme nom d'individus, on trouve dans Silius Italicus un *Tunger* (1), et dans l'histoire Auguste, un Tungre du nom de *Tausius*, assassin de Pertinax (2).

N° 327. DIIS . MANIBVS
M . VLPI . FELICIS . MIRMILLONIS
VETERANI . VIXIT . ANN . XXXXV
NATIONE . TVNGER
VLPIA . SYNTYCHE . LIBERTA . CONIVGI
SVO . DVLCISSIMO . BENEMERENTI
ET . IVSTVS . FILIVS
FECERVNT

— Rome (3).

(Diis Manibus Marci Ulpii Felicis mirmillonis veterani, qui *vixit annis XLV, natione Tungri, Ulpia Syntyche liberta conjugi suo dulcissimo benemerenti et Justus filius fecerunt.)*

Ce Tungre vivait apparemment sous Trajan, dont il porte le nom Ulpius et dont la femme était une affranchie.

Il était gladiateur, de ceux qu'on appelait *mirmillons*, du

---

(1) Terrificis Maurus procumbit Tunger in armis.
(VII, 662.)

(2) CAPITOL., *in Pertinac.*, XI.

(3) GRUTER, 334, 3 (Voy. plusieurs inscriptions relatives à des mirmillons et rétiaires, répartis en décuries chez ORELLI, n°s 2566 et 2569). Voy. aussi SCHAYES, *La Belgique*, etc., II, p. 7, qui dit erronément, à la note 2, qu'il existe à Rome plusieurs pierres tumulaires de Tongrois; ROULEZ, *Du contingent*, p. 17, dit n'être point parvenu à découvrir une seule de ces inscriptions.

nom d'un poisson dont ils avaient l'image sur le casque, et que poursuivait le gladiateur *rétiaire*, ainsi nommé à raison du filet (*rete*) à l'aide duquel il cherchait à saisir le mirmillon.

Les mirmillons portaient aussi le nom de *Galli*, à raison de leur armure à la gauloise (1), et peut-être aussi de l'origine de beaucoup d'entre eux se recrutant dans les Gaules comme notre Tungre.

C'est à tort qu'on a fait de notre *M. Ulpius Felix*, vétéran des mirmillons, un membre de la garde germanique du corps de l'empereur (2).

N° 328.

DEAE
VIRADECDI
CIVES . TVNGRI
ET NAVTAE
QVIFECTIONE
CONSISTVNT
V . S . L . M .

— Vechten.

(*Deae* Vira*decdi* cives *Tungri* et *nautae* qui *Fectione* consistunt. *Votum solverunt lubenter merito.*)

Cette inscription, signalée par M. Leemans, le savant

(1) « *Retiario pugnante adversus mirmillonem cantatur : Non te peto, piscem peto; quid me fugis, Galle? Quia mirmillonicum genus armaturae Gallicum est, ipsique mirmillones ante Galli appellabantur, in quorum galeis piscis effigies inerat.* » Festus, v° *Retiario* (édit. Lindemann, II, pp. 138); Voy. aussi de Montfaucon, III, p. 264.

(2) Roulez, *l. cit.*, p. 18.

conservateur du Musée royal d'antiquités de Leide (1), a été découverte récemment à Vechten, près d'Utrecht, localité bien connue par d'autres découvertes d'antiquités : la trouvaille a été faite par le corps du génie hollandais qui est occupé depuis près de deux ans à construire des fortifications (juste à l'endroit où les Romains avaient eu un *castrum*, d'après une opinion justifiée par le grand nombre d'antiquités exhumées depuis deux siècles en cet endroit).

Le monument est un autel votif; il a beaucoup souffert par le long et continuel frottement auquel il a été probablement exposé pendant son séjour dans l'eau, et à cet égard sa physionomie est précisément celle de l'autel du *Jupiter Exsuperantissimus* trouvé également à Vechten et déposé au Musée de Leide; un quart de l'inscription entière a péri avec une partie de la face antérieure de l'autel. Les lettres qui restent sont gravées assez profondément dans la pierre pour que, malgré les dégâts subis par la surface, elles puissent être lues avec assez de certitude : cette certitude est parfaite pour les lettres ADECD de la deuxième ligne qui sont importantes; la cinquième ligne a causé beaucoup d'embarras à M. Leemans pour les deux premières lettres subsistantes; mais il s'est pleinement assuré que ces deux lettres I F ont laissé des traces indubitables.

La découverte de ce monument présente un bien grand intérêt.

---

(1) Communication faite le 15 juin 1869 à l'Académie royale des sciences à Amsterdam, *Verslagen en Mededeelingen der Koninklyke Akademie van wetenschappen, afdeeling Letterkunde*, deel XII, p. 8 du tiré à part : *Romeinsche opschriften onlangs onder Vechten gevonden.*

En premier lieu, nous y trouvons une nouvelle preuve de l'antiquité de beaucoup de noms de lieux de nos régions : *Vechten* s'appelait au moyen âge *Fethna*, *Fehtna*, *Fehta*, comme la rivière de *Vecht* portait alors aussi le nom de *Fecht*; et ne voilà-t-il pas qu'à l'époque romaine ce nom apparait très-reconnaissable sous la forme *Fectio*... Or, circonstance remarquable, la localité connue jusqu'à présent sous le nom de *Fletione* se trouve désignée, selon tous les manuscrits de l'Anonyme de Ravenne, sous le nom de *Fictione*, qui serait la veritable leçon et qui correspondrait avec Vechten; *Fletio* cessera donc désormais d'être placé à Vleuten, comme d'aucuns l'ont cru jusqu'aujourd'hui ; c'est à tort par conséquent que Porcheron, le premier éditeur de l'Anonyme de Ravenne, a cru pouvoir substituer dans son texte *Fletio* à *Fictio* ou *Fectio*, qui se trouve être la bonne lecture (1).

Déjà Buache avait fait remarquer de quelle utilité pouvait être la géographie de l'Anonyme de Ravenne pour rectifier les erreurs de la carte de Peutinger (2).

En second lieu, et c'est pour la Belgique le point le plus intéressant, voici des citoyens Tungres, ou des membres de la *civitas Tungrorum* établis à Vechten, et y élevant un autel topique à une déesse.... *adecdi* qui, d'après la conjecture presque certaine de M. Leemans, est identique à la déesse *Viradethis* ou *Virodedis* (*Virodethis*) adorée, d'une part, à Birrens, par les soldats Tungres du Condroz, et, d'autre part, à

---

(1) Pinder et Parthey, *Ravennatis anonymi cosmographia*, p. 228, 6, MS. ABC (il n'y a que des fragments d'un MS. D).

(2) Millin, *Magasin encyclopédique*, VII (1801), V, p. 254, et *Mémoires de l'Institut* (sciences morales et politiques), V (an XII), p. 53.

Kälbertshausen par les congénères des Tungres restés au pays natal. La forme *Fectio*, devenue *Vechten* en passant au moyen âge par la forme *Fehta*, *Fecht*, autorise peut-être à lire *Viradechti* pour la nouvelle forme du nom de la déesse des Tungres, en introduisant dans ce nom une aspiration qui se retrouve, du reste, dans les formes déjà connues *Viradethis*, *Virodethis*; cependant, et M. Leemans le fait remarquer avec raison, il est à noter que la copie donnée par Roach Smith de l'inscription de Birrens porte VIRADESTHI, ce qui se rapproche beaucoup de la forme VIRADECDI, en portant à croire que l's de *Viradesthi* a été bien lu (1); à quoi l'on peut même ajouter que, dans les inscriptions grecques, c est souvent la forme du *sigma*, et qu'un hellénisme a pu se glisser dans notre inscription, d'autant plus que M. Leemans n'hésite pas à donner une origine grecque au nom de *Fledimella* pour *Phledimella*, d'une autre inscription récemment trouvée à Vechten.

Nous sommes donc désormais en possession d'une nouvelle déesse topique qui fut l'objet du culte des anciens habitants de la Belgique, et dont ils transportèrent le culte avec eux sur la terre étrangère. La découverte de Vechten, signalée en juin 1869 à l'Académie des sciences d'Amsterdam, confirme donc pleinement les déductions que le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* avait présentées dès le mois de décembre 1868, et dont il a été fait

(1) On n'a pu se procurer l'ouvrage de Stuart, *Caledonia Romana*, d'après lequel cette inscription est donnée : M. Roach Smith, en son édition (il y en a eu deux), a deux fois *Viradesthi* dans le texte, mais *Viradethi* dans la planche représentant l'inscription (rens. particuliers demandés à l'auteur des *Collectanea antiqua*).

état par M. Leemans à l'appui de son intéressante découverte.

Quant aux bateliers ou plutôt négociants armateurs (1), *nautae*, qui apparaissent dans notre inscription, on les retrouve souvent dans les monuments épigraphiques qui nous montrent des *nautae Parisiaci, Masallici, Rhodanici, Ararici, Druentici*, etc. (2).

N° 329. HOST . TVNGER
ET INGENVA . VI
CARI . F . V . F . SIBI . ET
TACITO . M . CHOR
VII PRE . AN . XXX

— Semriach, Ceule de Gratz, Styrie (3).

(*Host*ilius *Tunger et Ingenua Vicarii filia vivi fecerunt sibi et Tacito militi cohortis* VII *praetoriae, annis* XXX defuncto.)

Tunger parait bien ne pas indiquer la nationalité de *Hostilius, Hostus* ou *Hostis*, mais être seulement son surnom (4) : ce surnom ne se rattache pas moins, par un lien certain, au peuple Tungre, et, à ce titre, il ne devait pas être omis ici.

Mais on ne songera sans doute pas à rattacher aux Tungres les noms de lieux et de personnes, *Tongius, Tongetami*,

(1) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, I, p. 246; II, p. 76.
(2) Orelli, Desjardins, passim, etc., etc.
(3) Steiner, n° 2889.
(4) Comme semblaient l'indiquer les *Beiträge*, etc., de Kuhn et Schleicher, III, pp. 339 et 342.

Tongebriaenses, qui se trouvent en quelques inscriptions d'Espagne et de Portugal (1).

XI

Enfin, et pour conclure cette partie du travail, passons ici en revue mais très-sommairement, certains noms de lieux de la Belgique, que le hasard a gravés dans des inscriptions romaines des localités les plus éloignées et rappelons à ce propos quelques étymologies parfois très-risquées qui ont été proposées ou qui pourraient l'être :

Arlon. Des inscriptions trouvées en Italie portent plusieurs fois répétés les noms d'*Arlenus* ou d'*Arulenus* (2). Inutile, au surplus, de faire remarquer que le nom latin d'Arlon était *Orolaunum* et non *Ara Lunae*, comme on a essayé de le soutenir.

Bruges. Une colonne où sont inscrits plusieurs noms de lieux du midi de la France, comprend celui de *Brugetia* (3).

Liége. On lit le nom de *Liuda*, qui a quelques rapports avec le nom latin *Leodium*, dans des inscriptions trouvées en Italie et en Allemagne (4).

---

(1) Em. Hübner, *Monatsberichte des königliche Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1861, pp. 391 et 779.

(2) Apianus et Amantius, p. 275; Fabretti, p. 476, n° 132, et p. 495; Gorius, *Inscript. antiq. roman. quae exstant in Etruriae urbibus*, pp. 169, 177, 178, 182, etc. Voy. aussi Gruter et surtout Muratori aux tables onomastiques.

(3) Orelli, 5230.

(4) Gruter, 824, 2; 1139, 2; Voy. au surplus ce qui sera dit d'un *Mercure Leudicianus* et d'une *Dea Hludana*, lorsqu'il s'agira des inscriptions religieuses.

Louvain. On voit paraître des *vicani Lovanies* (Lovanienses), en certaine inscription italienne (1).

De Bast (2) a signalé plusieurs localités dont le nom offre de la ressemblance avec celui de notre cité brabançonne : *Leuven* ou *Leuvenum*, en Allemagne et en Gueldre, *Loeben*, *Loewene* ou *Loewen* (en latin *Lovanium*), dans la principauté d'Anhalt; on peut y ajouter *Lovenessem* en Allemagne (3), Louhans (en latin *Lovencum*), dans la Bourgogne (4). Bullet (5) rattache ce nom à *le ow* (près de la rivière), ou à *loven* (gai, agréable), qualités, l'une et l'autre, que bien des localités peuvent revendiquer; Belleforest, lui (6), pense à *lo*, basse, *ven*, vallée, etc., etc.

Namur, dont le nom est *Namon* chez l'Anonyme de Ravenne (7) et *Namuco* sur des tiers de sol d'or mérovingien, présente beaucoup d'analogie avec certain nom de personnage *Namuson*, d'une inscription hongroise (8).

Tournay. Quant à la ville de Tournay, elle est d'origine

---

(1) Gruter, 13, 14; Ortelius, *Thesaurus geographicus*, aux mots *Lovanies* et *Montuanates*. Mais cette inscription ainsi conçue : I. O. M. || MONTVANATES || VICANI || LOVANIES || V. S. L. M., est donnée avec bien des variantes sur le nom qui intéresse la Belgique; on trouve, en effet, les lectures LOVANIVS, IOVANIVS, chez Muratori, 1908, 2; Barn. Mattei, *Memorie istoriche dell' antico Tusculo oggi Frascati*, p. 83; Gaud. Robertus, *Miscellanea italica erudita*, II, p. 477, et III, p. 197 : il se peut donc bien que *Jovanius* (pour *Jovianus?*) soit simplement ici le dédicant, et que, contrairement à l'usage, le qualificatif *Montuanates* précède *vicani*, et soit seul une dénomination géographique.

(2) Pp. 72 et 75.

(3) Près d'Enskirchen, sur le Rhin, Voy. Gruter, 91, 5.

(4) Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, III, p. 300.

(5) *Mémoires sur la langue celtique*, I, p. 200.

(6) Annotations sur Guicciardin, p. 60 (ce dernier parle de *lupus*, loup, comme ayant donné son nom à Louvain).

(7) Edit. de Pinder et Parthey, 255, 10.

(8) *Archaeologiai Közlemények*, Pest, 1864, p. 52.

romaine, témoin les *Turnacenses*, campés à Lymne (Kent), dont parle la notice des dignités, témoin encore peut-être l'inscription *Genio Turnacesiu*, qui sera discutée plus loin.

On a essayé de rapporter à cette ville certaines monnaies gauloises où se trouve le nom de *Durnacos*; aussi convient-il d'examiner d'un peu plus près l'inscription suivante, trouvée à Bordeaux (1) :

D . M . || DVRNACVS || AN DF . LXX

Cette inscription est importante, à titre de confirmation d'une thèse récemment présentée, et presque universellement adoptée aujourd'hui, à savoir que les monnaies à la légende DVRNACOS n'appartiennent en aucune façon à la ville de Tournay, mais sont propres au midi de la Gaule, notamment aux régions voisines de la *Durance* (2). N'est-il pas remarquable que le nom de *Durnacus* se retrouve à l'époque romaine, dans la contrée même qu'on avait assignée à ces monnaies?

Au surplus, un lien quelconque pourrait bien rattacher les unes aux autres les différentes localités qui, au Nord et au Midi, sur le continent comme dans l'île de Bretagne, portent un nom formé par le radical *durn*.

---

(1) *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, séance publique du 16 juin 1829, p. 176, n° 39.

(2) De Saulcy, *Revue numismatique* (française), nouv. série, IX (1864), p. 172; Voy. sur les différents lieux où ces monnaies ont été trouvées, le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, p. 134, etc. Cfr. *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XVIII, 1°, p. 659. Le nom de *Dornac* a été porté sous la république française, par un fonctionnaire de l'administration de l'enregistrement résidant à Tongres. Voy. *Bull. de la Soc. scientif. et littér. de Limbourg*, X, p. 77.

Voici celles qui ont déjà été signalées : *Tornacum* (chez les Cénomans); *Dornae* (Dordogne); *Dornach* (Haut-Rhin); *Dornes* (Nièvre); *Dorneci* (chez les Eduens); *Turnadae* (Alpes grecques); *Turnodurum* (Lyonnaise); *Durnomagus* (chez les Ubiens).

Ajoutons-y : *Durnovaria* (Dorchester), en Angleterre (1); en Hollande, *Doornspyp* (Overyssel); *Doornenburg*, *Doorweert* et *Deurne* (Gueldre) (2); en Allemagne, *Tournau* (Anhalt) (3); *Dornheim*, *Thornheim*, *Turnesheim*, *Duren* (anciennement *Turnina*) (Palatinat) (4); *Teurnia* ou civitas *Teurnensis* (Norique) (5).

En Belgique : *Tournay* (arrondissement de Neufchâteau, Luxembourg); *Durnum*, *Durno* (Dour, en Hainaut, dans des diplômes de 965 et 1118 (6); *Tourneppe* (Brabant); *Deurne* (*Turninum*, province d'Anvers) (7); un autre *Deurne* (*Turnine* ou *Torninis*, *ibid.*; *Tourinne*-Beauvechain, et *Tourinne*-la-Chaussée (*Turne*, *Durne*, *Turnines*, *Turninas*), provinces de Liége et de Brabant (8); *Dorinne* (Namur); *Durnal* (aux environs de Spontin, *ibid.*); *Turnhout* (Anvers); *Dorne* (hameau d'Opoeteren, Limbourg); dans la Flandre orientale,

---

(1) De Fortia d'Urban, *l. cit.*, pp. 146 et 147.

(2) De Bast, *l. cit.*, p. 72.

(3) *Ibid.*, p. 75.

(4) *Acta Academiae Theodoro-Palatinae*, I (1766), p. 223; II (1770), p. 170; III (1773), p. 253; VI (1789), p. 101.

(5) Gruter, 473, 6; *Abhandlungen der philosophisch-philologische classe der koniglich Bayer.-Akademie der Wissenschaften*, IV (1847), II, p. 154 et 157; Steiner, nos 2705, 2716.

(6) De Bove, *Recherches historiques sur le canton de Dour*, pp. 45 et 54.

(7) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, 1817, p. 51.

(8) Ch. Grandgagnage, *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, pp. 188 et 189.

Dooren (dépendance de Cruybeke, *id.*, d'Essche Saint-Liévin); *Doorent* (*id.* de Burst); *Doorn* (*id.* de Saint-Gilles-Waes); *Doorntje* (*id.* de Vracene); puis encore *Doornstraet* (*id.* d'Herenthals, Anvers); *Thoren* (*id.* de Rotselaer, Brabant), etc.

Peut-être, l'unique lien qui rattache les uns aux autres tous ces noms est-il tout simplement telle ou telle circonstance extérieure, soit en celtique *dour* (*dourennek*, adjectif), cours d'eau (1), ou en germanique, *Thoren*, *Thurm* (tour, fortification).

Ypres. On trouve Ypern, signalé par de Bast dans la principauté d'Anhalt, et l'on a une *colonia Ipra* dans une inscription de Hongrie (2).

Liége, 1er mai 1870.

H. Schuermans.

---

(1) Au moins d'après Bullet, *l. cit.*, p. 328, *tor*, embouchure, *nac*, près; mais au mot *Tourinnes*, *tour* signifie rivière, *wn* ou *yn*, près. Toute ville n'est-elle pas un peu dans le même cas? Cfr. les différentes étymologies d'*Abr*, *Aff*, *Ebr*, etc. dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (Voy. plus haut).

(2) Orelli (Henzen), n° 5283.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 8, 15, 15, 22, 26, 29 janvier; 3, 5, 9, 12, 19, 23, 26 février; 2, 5, 9, 12, 16, 19 et 26 mars 1870.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des délégués ont examiné les tableaux que le conseil de fabrique de l'église de Sainte-Foi à Liége demande l'autorisation de vendre. Les délégués partagent l'avis émis par M. Chauvin, directeur de l'Académie de Liége et membre correspondant du Collége, que la fabrique ne retirerait pas à beaucoup près de la vente projetée les bénéfices qu'elle en attend. Dès lors, il semble qu'il serait sage d'y renoncer, du moins quant à présent. Ces tableaux constituent d'ailleurs pour le moment la seule décoration intérieure de l'église de Sainte-Foi. Il conviendra de les y conserver aussi longtemps que la fabrique n'aura pas réuni les fonds néces- Église de Ste-Foi à Liége. Tableaux.

saires pour les remplacer par une décoration mieux appropriée au style de l'édifice.

Eglise de Notre-Dame à Courtrai. Peintures murales.

M. le Ministre de l'Intérieur a fait connaître qu'il approuve les idées du Collége quant à la nécessité de remplacer par des copies dans la chapelle des comtes de Flandre à Courtrai, les parties de l'ancienne décoration dont le refixage ne présente pas des garanties suffisantes de durée. Toutefois, ce haut fonctionnaire ne croit pas pouvoir admettre, avec le Collége, qu'il y ait lieu de placer ces fragments dans la sacristie de l'église. Il émet l'avis qu'il serait plus utile, au point de vue de l'histoire de l'art et de l'archéologie, de les déposer au Musée royal d'antiquités à Bruxelles, où se forme une collection de calques d'anciennes peintures murales que la Commission a contribué elle-même à augmenter par plus d'un envoi.

Le Collége a rappelé que, dès le 3 novembre 1868, il avait formulé une proposition analogue. Si depuis il a cru devoir renoncer à demander place dans un musée pour les fragments dont il s'agit, c'est qu'il a dû reconnaître, après mûr examen, que ces fragments n'avaient en quelque sorte aucun droit à cette distinction, réservée d'ordinaire aux ouvrages d'une valeur et surtout d'une authenticité incontestables. Dans son dernier rapport, la Commission avait parlé des restaurations que les peintures de Courtrai ont subies à différentes époques. Ces restaurations, dont une étude attentive a fait découvrir toutes les traces, ont été telles, dans les compartiments précités, qu'il ne subsiste guère du travail original que la silhouette, la composition générale des figures. Dans cette situation, si l'ensemble de la décoration garde toute sa valeur pittoresque, il n'en est pas de

même des *morceaux* isolés; ceux-ci sont trop altérés pour offrir aucun intérêt sérieux ni à l'art ni à l'archéologie, et le placement de ces ouvrages hybrides dans un musée ne pourrait rendre aucun service.

Par contre, le Collége continue à penser que ces peintures, sans intérêt dans un musée, pourraient avoir un certain intérêt historique et archéologique dans la sacristie de l'église sur les murs de laquelle on pourrait les refixer. Il serait curieux pour le visiteur de revoir la trace de ces restaurations successives, ouvrage de plusieurs époques, et dont il est fait, d'ailleurs, une mention expresse, à chaque travail nouveau, dans les comptes et les archives de l'église. Il serait en même temps intéressant, pour l'artiste et pour l'archéologue, de garder sur place ce spécimen de la décoration ancienne qui lui permettrait de contrôler la restauration exécutée et donnerait la juste mesure de l'exactitude et du mérite de la décoration nouvelle.

Hôtel de Ville d'Anvers. Peintures murales.

Par dépêche en date du 9 décembre dernier, M. le Ministre de l'Intérieur a prié la Commission d'envoyer des délégués à Anvers, à l'effet d'y constater, conjointement avec M. l'inspecteur des beaux-arts, l'état des peintures murales qui ont été exécutées par feu M. le baron Leys, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Cette inspection a eu lieu le 21 décembre, avec le concours de nombreux délégués du Conseil communal d'Anvers, de M. Génard, archiviste de la ville, et de M. De Keyser, directeur de l'Académie des beaux-arts.

Les délégués ont constaté :

1° Que le mur où sont percées les fenêtres qui éclairent la salle n'a reçu aucune peinture;

2° Que le reste de la décoration est entièrement terminé, à la réserve d'un des types historiques qui doivent figurer au-dessus des portes. La figure manquante est celle de *Godefroid de Bouillon*.

A l'égard de la première observation, il est à remarquer que le mur resté nu devait, aux termes du programme de l'auteur, recevoir deux grands sujets historiques : *le Landjuweel* de 1561, rappelant les encouragements accordés aux arts et aux lettres par les bourgmestre et échevins d'Anvers; et *l'Ouverture de la grande foire* de 1562, souvenir de la protection accordée par la magistrature anversoise au commerce et à l'industrie.

Mais tout est encore à faire pour ces deux tableaux, qui n'existent même pas à l'état de croquis.

Quant à la figure de Godefroid de Bouillon, l'illustre artiste en a laissé une grande esquisse assez terminée, et M. l'échevin Vanden Bergh-Elsen a fait à cet égard une proposition qui a rencontré une adhésion unanime : celle de se borner à insérer cette esquisse dans le compartiment qui attendait la figure définitive. Il est vrai que l'esquisse ne remplira pas le compartiment; mais le vide pourra être comblé par une inscription rappelant la mort de l'auteur, cause de l'inachèvement de la décoration, et ce simple fragment, accompagné de cette inscription, aura sans doute plus d'intérêt que n'en aurait le remplissage du compartiment par une main étrangère.

Quant aux dispositions à prendre par suite de l'inexécution des peintures qui devaient remplir les deux grands panneaux vides, le Collége a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de recourir à un peintre pour ce travail, afin de ne

pas créer à Leys, dans la salle même qu'il a décorée, une sorte de concurrence de mauvais goût.

Le Collége pense, de même que M. le Ministre de l'intérieur, qu'il serait préférable de placer ici une décoration sculpturale en harmonie avec le panneau sculpté et doré qui surmonte la cheminée. L'un des panneaux pourrait recevoir le médaillon du grand artiste auteur de la décoration, médaillon autour duquel se placeraient naturellement les emblèmes des arts. Un second médaillon placé dans le second panneau pourrait représenter les armes de la ville et s'accompagner des emblèmes des métiers et des libertés communales.

Hôpital civil de Hasselt. Décoration du fronton.

Des délégués ont examiné dans l'atelier de M. le sculpteur Laumans, à Laeken, les statues exécutées par cet artiste pour la décoration du fronton de l'hôpital civil de Hasselt. Ils sont d'avis que l'exécution de ces figures peut être autorisée.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Orphelinat d'Anvers.

1° Les plans relatifs à la reconstruction des dortoirs de l'hospice des orphelins à Anvers, sous la réserve de l'établissement d'une salle de bains et de la suppression des cloisons divisant les dortoirs, conformément à l'avis émis par le Conseil supérieur d'hygiène;

Hôpital civil de Hasselt.

2° Le nouveau dessin proposé par M. Jaminé pour le couronnement de l'avant-corps central de l'hôpital civil de Hasselt.

Béguinage de Gand. La commission des hospices civils de Gand, propriétaire du Grand-Béguinage de cette ville, a demandé l'autorisation de vendre, aux enchères publiques, une partie de cet enclos pour être convertie en terrain à bâtir.

Le Collége est unanime à proposer de conserver le Grand-Béguinage de Gand dans son état actuel.

Au point de vue historique, les béguinages de Gand présentent un intérêt qui ne peut être contesté. L'institution en remonte au XIIIe siècle, et elle est parvenue jusqu'à nous intacte et sans altération. Ouverts aux femmes sans soutien par les comtesses Jeanne de Flandre et Marguerite de Constantinople, les béguinages offrent un caractère très-particulier : tout en ayant accepté le costume uniforme, les habitudes régulières et jusqu'à certaines dénominations des couvents dans leur organisation intérieure, ils en diffèrent par ce trait essentiel qu'ils sont des institutions libres, dont les membres ne sont liés entre eux par aucune solidarité, aucune communauté de biens ni d'intérêts. Ils constituent des établissements de charité plutôt que des établissements religieux et ils doivent leur longue existence aux services incontestés qu'ils ont rendus. C'est grâce à ces services qu'ils ont pu traverser, au milieu du respect général, les époques les plus troublées de notre histoire, et que, même au lendemain de la révolution de 93, ils ont été légalement reconnus par la république française dont le décret constate qu'ils ont toujours été consacrés au soulagement des pauvres et aux soins des malades indigents. La régence de Gand les a défendus par les mêmes motifs en 1824, contre le gouvernement hollandais qui projetait leur suppression. Enfin, des récompenses publiques, décernées aux béguinages de Gand,

à la suite du choléra de 1832, ont proclamé les bienfaits de cette institution, et chaque épidémie, chaque malheur public, a été une nouvelle occasion de les reconnaître.

Au point de vue purement artistique, l'antique institution des béguinages n'est pas digne d'un moins vif intérêt. La vieille agglomération de leurs maisons en briques rouges, décorées de pignons pittoresques, précédées de petits porches ou de portes souvent sculptées avec goût, à demi cachées par un mur bas et séparées par de vertes pelouses, cette agglomération, disons-nous, constitue, au cœur de la ville, toute une petite cité champêtre d'un effet original et charmant. Dans cette situation, les béguinages rappellent les établissements-colonies du XIIIe et du XIVe siècle avec leurs églises centrales et leurs maisons retranchées chacune dans une enceinte particulière; nous avons donc là un des souvenirs les plus caractéristiques qui nous soient restés des siècles passés, et une des curiosités les plus remarquables de notre histoire monumentale. Les deux béguinages forment chacun au milieu de Gand toute une petite ville qui a chacune son église, sa place publique, ses rues, ses promenades, son costume et ses mœurs, et où les femmes âgées, les veuves sans appui, les jeunes orphelines trouvent depuis six siècles, moyennant de modiques ressources, une existence paisible et honorable.

Ces considérations préalables permettront d'apprécier tout le prix que les artistes et les historiens sont en droit d'attacher à la conservation intégrale de nos derniers béguinages et que les étrangers affirment tous les premiers par les visites nombreuses et empressées qu'ils rendent journellement à ces intéressants établissements.

Le projet de l'administration des hospices consiste à aliéner la partie située entre le boulevard du Béguinage et la rue dite *Achterstraat*, d'une part, et, d'autre part, entre la rue de la porte de Bruges et l'extrémité nord de la rue Verspyen. Il est hors de doute, pour la Commission royale des monuments, que la réalisation de ce projet présente de sérieux inconvénients et peut faire concevoir des doutes sérieux sur la conservation de l'institution elle-même. On peut craindre, en effet, comme le dit la lettre des supérieures, en date du 3 octobre 1868, que l'amoindrissement projeté du Béguinage n'amène, avec le temps et par degrés, sa destruction totale. Dans tous les cas, la suppression partielle qu'on propose aurait ce résultat extrêmement regrettable de dénaturer profondément le caractère du Béguinage en le mutilant : il cesserait, en effet, d'être clos; on livrerait aux regards et au passage habituel de la foule cette petite cité dont le caractère et le but sont d'être justement au milieu du tumulte d'une grande cité une sorte d'oasis de tranquillité, de silence et de solitude.

La principale raison que l'administration des hospices fait valoir à l'appui de son projet d'aliénation, est que le Grand-Béguinage n'a pas ses façades tournées vers le boulevard précité. Les délégués n'ont point remarqué que les habitations de ce côté fussent délabrées et demandassent, comme on l'assure, de grands frais d'entretien ; mais il est vrai que les murailles extérieures, qui jadis donnaient sur la campagne, sont d'un aspect pauvre et nu, et feraient conséquemment un effet fâcheux sur un boulevard neuf, destiné à être orné de constructions élégantes. Mais rien n'empêche de décorer ces murailles du Béguinage dans le style de l'ensemble,

et de façon à ce que, au lieu de déparer le nouveau boulevard, le Béguinage resté intact en devienne un des ornements principaux et l'une des curiosités les plus remarquables.

Le Collége est tout disposé, si l'administration supérieure l'y autorise, à demander à l'un ou l'autre de ses membres correspondants un projet dressé dans ce sens, et qui pourrait être soumis, à titre de spécimen, aux diverses administrations intéressées.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction de presbytères à Bouckhout, Coolscamp, Clemskerke, etc.

Le Collége a approuvé les plans relatifs à la construction de presbytères à Bouckhout (Limbourg), à Coolscamp et Clemskerke (Flandre occidentale), à Saint-Antoine, commune de Harre (Luxembourg). Il a également émis un avis favorable sur les réparations à exécuter aux presbytères de Corbeek-Loo (Brabant) et Meulebeke (Flandre occidentale).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Construction d'églises à Put-Kapel, Hermeaux, Trivières, Breedene, etc.

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Put-Kapel, commune de Wilsele (Brabant), architecte : M. Van Arenbergh ;

A Breedene (Flandre occidentale), architecte : M. Buyck ;

A Herseaux (Flandre occidentale), architecte : M. Croquison;

A Trivières (Hainaut), architecte : M. Muller;

A Wadelincourt (Hainaut), architecte : M. Hotton;

A La Fagne, sous Chimay (Hainaut), architecte : M. Thiry;

A Salmchâteau, commune de Vielsalm (Luxembourg), architecte : M. Vandewyngaert;

2° Les projets d'agrandissement des églises de Lichtervelde et Aerseele (Flandre occidentale), architecte : M. Croquison;

Lootenhulle (Flandre orientale), architecte : M. Van Assche;

Anseroeul (Hainaut), architecte : M. Bruneel;

Tellin (Luxembourg), architecte : M. Bouvrie;

3° Le plan du porche à établir à l'église de Fosses (Namur), architecte : M. Degreny;

4° Le projet d'escalier extérieur à construire à l'église de Gottechain (Brabant), architecte : M. Coulon;

5° Le plan d'une chapelle baptismale à ériger à l'église de Saint-Pierre sur la digue (Flandre occidentale), architecte : M. Buyck.

AMEUBLEMENTS.

Église de Dison. La Commission a approuvé le projet simplifié par M. l'architecte Gérard, pour la chaire de vérité et les stalles à placer dans l'église de Dison (Liége).

Église de Calonne. Elle a également émis un avis favorable sur la proposition de restaurer l'ancien buffet d'orgue de l'église de Calonne (Hainaut).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé les plans et devis des travaux de réparation et d'amélioration qu'on propose d'exécuter aux églises de Rhode-Sainte-Genèse et Waenrode (Brabant), Emelghem et Caster (Flandre occidentale), Santbergen (Flandre orientale), Ligne et Ransart (Hainaut), Hermalle-sous-Huy (Liége). Églises de Rhode-Ste-Genèse-Waenrode, Caster, etc.

Le Collége a été saisi d'un projet de restauration du pignon méridional du transept de l'église de Sainte-Croix à Liége. Ce projet a été approuvé sous les réserves suivantes : Église Ste Croix à Liége.

L'appareil irrégulier devra être employé tant pour les parties anciennes à restaurer que pour le pignon bâti aujourd'hui en briques. Les crochets proposés pour l'ornementation des rampants du pignon pourront être supprimés; si toutefois on maintenait cet élément de décoration en vue d'établir une certaine harmonie entre les diverses parties de l'édifice, il serait désirable que les crochets fussent traités dans le style des parties similaires du monument primitif et il n'y aurait pas lieu de prendre pour modèles les crochets de style fleuri employés dans la restauration des chapelles.

Des délégués ont visité l'église de Watermael pour s'assurer de l'intérêt que peut présenter cet édifice, que l'on propose de remplacer par une église neuve. Les délégués sont unanimes à déclarer que la démolition proposée ne leur paraît pas suffisamment motivée si l'on examine tout d'abord l'état actuel de cette construction. Celle-ci, en effet, ne menace pas ruine. La haute nef, c'est-à-dire la partie romane et la plus intéressante de l'édifice n'a rien perdu de sa solidité primitive. La charpente du toit, que les délégués ont visitée, Église de Watermael.

est un travail remarquable qui est resté dans un état parfait de conservation. Quant à la maçonnerie, la résistance en est suffisamment attestée par l'énorme ouverture qu'on a pu pratiquer imprudemment dans le pignon vers le chœur et qui eût amené la ruine immédiate d'une construction moins bien exécutée.

Les seules détériorations qu'on puisse signaler se trouvent dans les basses nefs. On y remarque en maint endroit des traces d'infiltrations et le plafonnage tombé laisse voir un lattis disloqué et pourri, qui réclame un renouvellement immédiat. C'est sur cet état de choses qu'on se fonde pour demander la reconstruction de l'église. Après un mûr examen, les délégués ne pensent pas qu'une mesure si radicale soit nécessaire. Le mauvais état des basses nefs tient au mauvais entretien de la toiture. Il pourra y être porté remède sans des dépenses bien considérables et qui n'égaleraient pas, à coup sûr, le quart des frais d'une reconstruction complète.

On ne peut pas invoquer davantage, en faveur du projet de reconstruction, l'augmentation du chiffre de la population. Il parait constaté, en effet, que celle de Watermael reste à peu près stationnaire. Les nouveaux arrivants qu'amène le chemin de fer se portent de préférence du côté de Boitsfort. D'ailleurs, en supposant même que la population actuelle augmentât, l'église existante se prête à des agrandissements suffisants, tant du côté du chœur que du côté des nefs, et ces agrandissements auront l'avantage de laisser intacte la grande nef, c'est-à-dire la partie romane et seule très-importante de la construction. Au moyen de ces agrandissements, on pourra conserver pendant de longues années encore l'édifice actuel, qui, sans avoir un grand caractère artistique, est d'une dis-

position pittoresque et qui a cela d'intéressant qu'il est peut-être le plus ancien des monuments restés debout dans la province.

En visitant la tour, les délégués y ont trouvé relégué dans la poussière un confessionnal du même style que la chaire Renaissance dont le Collége a examiné récemment un projet de restauration. Il serait urgent de restaurer ce confessionnal, ne fût-ce que pour donner à la chaire un complément qui lui manque dans la décoration actuelle de l'église. A côté du confessionnal se trouvent également deux statuettes de saints en bois, d'un bon travail et à peu près de la même époque. Il conviendrait aussi de les replacer dans l'église et il est hors de doute qu'elles y figureraient plus convenablement que toutes les figurines polychromées, de fabrication moderne et très-vulgaire, qui s'y trouvent actuellement.

Enfin, les délégués signalent un tableau qu'ils pensent pouvoir attribuer à Verhaegen et qui est placé au-dessus de l'autel dédié à saint Clément. Ce tableau, qui représente une sainte Catherine et qui offre un mérite réel, se trouve en assez mauvais état ; il serait désirable qu'un prompt nettoyage, confié à un restaurateur de quelque expérience, enlevât le commencement de moisissure qui semble ronger cette toile.

Un avis favorable a été émis par le Collége sur le projet de dégagement des abords de l'église de Sainte-Anne à Bruges. Église de Ste-Anne à Bruges.

Le Membre Secrétaire,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

DERNIÈRES ACQUISITIONS

DU

MUSÉE DE BRUXELLES.

La collection de peintures antérieures au XVIe siècle, qu'on désigne habituellement sous le nom de Galerie des Antiques, forme une des divisions les plus intéressantes du Musée de Bruxelles. On ne doit pas laisser échapper les occasions de l'enrichir, surtout lorsqu'on trouve quelque pièce intéressante à ajouter à la série déjà nombreuse des productions de l'école flamande. Cette occasion s'est offerte dernièrement à propos d'un triptyque de la main d'un maître du XVe siècle, dont le Musée ne possédait pas d'œuvres. Le triptyque en question se présentait sous le patronage d'une attribution bien séduisante, car on le donnait comme d'Hugo Van der Goes. Si l'authenticité de cette attribution pouvait être établie au moyen de témoignages à l'abri de la discussion, le Musée l'aurait accueillie avec empressement, considérant comme une heureuse fortune d'introduire dans son catalogue le nom de l'un des meilleurs disciples des Van Eyck ; mais on n'a pas cru être suffisamment autorisé

à la maintenir. Dans une collection publique, il ne doit pas y avoir de ces attributions douteuses reposant sur des présomptions ou sur des hypothèses, comme les amateurs prennent souvent sur eux d'en faire. Il importe que la paternité d'aucune œuvre ne puisse pas être sérieusement contestée.

Ce qui avait paru autoriser l'attribution du triptyque à Vander Goes, c'est la présence, sur un vitrail du volet de gauche, d'un monogramme qu'on pensait être celui de cet artiste. Ce monogramme est ainsi figuré :

Est-ce la marque de l'artiste ou sont-ce les initiales de la famille pour laquelle l'œuvre fut exécutée? Voilà ce qu'on peut se demander. Les deux suppositions sont admissibles; mais il est à remarquer que le peintre qui signait un triptyque mettait sa signature ou son monogramme sur le panneau central, plutôt que sur l'un des volets. En d'autres circonstances, Hugo Van der Goes s'est conformé à cet usage. Il existe au palais Puccini à Pistoie, une belle production du maître, représentant la Vierge avec l'enfant Jésus, ayant à ses pieds le donateur et la donatrice, et entourée d'une gloire d'anges. Sur le revers des volets est une *Annonciation*, peinte en grisaille. Le panneau principal porte le monogramme H. G. Malheureusement cette marque n'a pas été relevée, ce qui ne permet pas de la comparer aux lettres qu'on remarque sur le vitrail du triptyque dont vient

de s'enrichir le Musée de Bruxelles. Nagler donne, dans le troisième volume de son ouvrage *Die Monogrammisten*, cette marque comme étant celle de Van der Goes, sans faire connaître sur quelle peinture de l'artiste il l'a prise pour en reproduire le fac-simile. Quelquefois le maître signait ses œuvres en toutes lettres. Au bas d'un tableau qui se trouve au Musée de Munich et qui représente *Saint-Jean-Baptiste dans le désert*, on lit : *Hugo V. d. Goes* 1472.

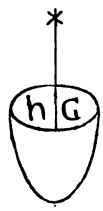

Une dernière remarque à faire au sujet du monogramme que porte le triptyque du Musée de Bruxelles, c'est que les personnes auxquelles les anciennes écritures sont familières, n'hésitent pas à reconnaître un T dans le G pris pour l'initiale du nom de Goes.

Il y a des témoignages plus certains qu'une signature ou un monogramme, pour garantir le bien fondé d'une attribution : c'est le style, c'est le caractère de l'œuvre. Si les marques, qu'il est facile d'imiter, faisaient seules autorité, les amateurs seraient à la merci des faussaires. Les peintres du xve siècle n'avaient pas, comme ceux du xviie, le cachet d'individualité qui réside dans un mode particulier d'exécution, dans une certaine façon d'opérer; ils n'avaient pas la touche proprement dite ; mais leurs productions se reconnaissent cependant à des particularités que l'on apprend à discerner. Les œuvres des artistes formés à l'école des Van Eyck ont surtout des formes caractéristiques qui sont comme des certificats d'origine. Les types, le style des draperies, la richesse des étoffes et des accessoires, les fonds offrent de grandes analogies dans les peintures des maîtres qui ont puisé à cette source commune d'instruction; nous disons

analogie et non identité complète, car il serait inexact de prétendre que la personnalité de chacun d'eux ne se manifeste d'aucune façon et qu'il n'y ait absolument pas, entre leurs travaux, de différences saisissables. Les traits particuliers des peintures de l'école de Bruges ne se trouvent pas dans le nouveau triptyque du Musée de Bruxelles. Il ne reste plus d'œuvres de Van der Goes en Belgique; nous manquons donc de moyens de rapprochement immédiat et de comparaison; mais ni les souvenirs qu'ont pu laisser la *Nativité* de Santa Maria Nuova et la *Vierge* des Uffizi, à Florence, ni les analyses détaillées qu'ont données de ces chefs-d'œuvre du maître des hommes qui, comme Crowe et Cavalcaselle, se sont livrés à l'étude des origines de l'école flamande, ne permettent de supposer que notre triptyque soit de la même main. C'est notre opinion, du moins, et nous ne demandons pas mieux que de nous voir démontrer qu'elle est mal fondée, afin que le Musée de Bruxelles, en toute sûreté de conscience, inscrive sous le nom de Van der Goes la peinture d'ailleurs très-remarquable et très-intéressante dont il vient de s'enrichir.

Au premier plan du panneau central, la Vierge et saint Joseph sont en adoration devant l'enfant Jésus couché sur le sol; derrière ce groupe sont le bœuf et l'âne acteurs habituels de la scène dans les naïves compositions de nos anciens maîtres; au delà un ange agenouillé, dont les ailes aux couleurs brillantes encadrent la tête et montent, en pointes rapprochées et parallèles, vers le haut du tableau; au sommet, deux autres anges planant dans les airs, ayant entre eux le Saint-Esprit. Au fond, l'étable en briques couverte d'un toit de chaume. A droite, au second plan, près d'un poteau qui

soutient la partie avancée du comble de la construction rustique, sont trois campagnards venus pour adorer l'enfant divin, savoir : un moissonneur ayant sa faux à la main, une femme et un jeune garçon. De l'autre côté, derrière un mur à hauteur d'appui, trois autres paysans, vus à mi-corps, contemplant la sainte famille. Fond de paysage ; à droite, dans le lointain, apparition de l'ange aux bergers ; à gauche, le cortége des rois en marche vers Bethléem.

Le sujet de la peinture du volet de gauche est l'*Annonciation*. La Vierge est assise, tenant sur ses genoux une bible ouverte dont les pages sont illustrées de miniatures ; l'ange est debout devant elle, remplissant le message divin ; en haut plane le Saint-Esprit. La scène se passe dans une chambre ayant vue sur la campagne par une fenêtre, au fond vers la gauche, et par une espèce de portique à droite. De ce côté on voit une porte de ferme ouvrant sur une prairie coupée de flaques d'eau et de bouquets d'arbres. Par la fenêtre on aperçoit un petit jardin entouré d'une palissade et, en dehors de l'enceinte que ferme un petit mur, est représentée l'entrevue de la Vierge et de sainte Élisabeth, près d'un pont donnant accès à un château. C'est dans le vitrail de la partie supérieure de cette fenêtre, que sont les lettres formant ce qu'on a cru être le monogramme d'Hugo Van der Goes.

Au revers de ce panneau est représentée, dans une niche, sainte Catherine, vue de profil, coiffée d'un diadème d'où pendent sur ses épaules de longues mèches de cheveux aux reflets dorés, tenant de la main gauche un livre ouvert et de la droite l'épée qui est un de ses attributs. A ses pieds le fragment de la roue miraculeuse. C'est un type étrange qui

a pour trait caractéristique une élévation extraordinaire du front. La peinture est étrange aussi : la tête et les mains sont légèrement teintées ; le reste est une grisaille. Au fond de la niche se dessine l'ombre portée de cette figure qui n'est ni une statue, ni un personnage animé.

Sur le volet de droite est représentée la *Circoncision*. La composition ne diffère pas de celle qu'avaient adoptée les peintres de l'époque, pour mettre en scène cette donnée évangélique. On remarque une figure de femme reproduisant le type de la sainte Catherine dont il vient d'être parlé, ayant comme celle-ci le front d'une hauteur excessive. A l'extrémité droite du panneau et à moitié engagé dans le cadre, se trouve un homme coiffé d'une sorte de bonnet de fourrure, tête d'un réalisme saisissant qu'on peut supposer être le portrait du donateur. Au fond de l'église où se passe l'action, est une chapelle dont les fenêtres sont garnies de vitraux coloriés à travers lesquels pénètre un rayon de soleil qui produit un joli effet de lumière.

Au revers de ce panneau est sainte Barbe, également dans une niche, également moitié personnage réel et moitié statue ; la tête et les mains colorées, coiffée d'une petite toque en velours rouge ; le reste en grisaille. Elle relève sa robe de la main gauche et son mouvement n'est pas sans grâce. Comme dans le volet de sainte Catherine, l'ombre portée se dessine au fond de la niche.

Les types des figures offrent le mélange d'idéal et de réalisme qu'on trouve dans les œuvres des anciens maîtres. Les saints personnages appartiennent à l'ordre des conceptions idéales, étant en partie empruntés à la tradition et en partie créés par le peintre. Les autres figures sont tirées du

monde réel et empreintes d'un cachet de naturalisme fortement prononcé Les ajustements, faits de riches étoffes brodées d'or, que portent l'ange dans le panneau central ainsi que dans le volet de l'*Annonciation* et le grand prêtre dans la *Circoncision*, sont d'une exécution qui rappelle la précieuse manière des peintres de l'école de Bruges; mais les figures sont traitées d'une manière entièrement différente; le faire en est plus libre et plus large. Dans la plupart des têtes et des mains, le modelé est exprimé par des hachures que recouvre un simple glacis. Que ce triptyque soit l'œuvre d'un artiste flamand, c'est ce qu'on ne saurait contester; le sentiment de la nature qui inspirait nos peintres l'a marqué d'un cachet trop prononcé, pour que le doute, à cet égard, soit permis. C'est donc, nous le répétons, une excellente acquisition pour le Musée de Bruxelles. Quant à l'auteur, s'il n'est pas connu maintenant, on peut le découvrir. Peut-être la publicité donnée au monogramme sur lequel on avait fondé une attribution hypothétique, servira-t-elle à faire éclaircir le mystère de son origine. Le triptyque provient d'une abbaye de France pour laquelle il aura été exécuté par un de ces maîtres de notre ancienne école dont les œuvres étaient recherchées partout. N'y aurait-il pas, de ce côté, quelques utiles renseignements historiques à obtenir?

Le Musée de Bruxelles, qui ne possédait pas de peinture de Corneille de Vos, vient d'acquérir une production capitale de cet artiste, nous pouvons dire de ce maître, car il était fort entre les forts celui qui a exécuté cette superbe page. Elle est intéressante et précieuse à tous les titres : c'est le talent du peintre dans sa manifestation la plus puis-

sante et la plus complète, et c'est le peintre lui-même qui s'est représenté en compagnie de sa femme et de ses enfants. Corneille de Vos est assis au centre de la composition; un sourire plein de finesse et de bonté anime sa spirituelle physionomie; c'est la nature, c'est la vie. Il ne pose pas pour se faire admirer; mais il n'y perd rien; l'admiration va au-devant de lui. On connaissait son effigie pour l'avoir vue dans un charmant portrait que fit de lui son ami Van Dyck et qu'a reproduit le burin de Lucas Vorsterman; mais elle a ici plus de caractère et plus d'accent encore. La pose est aisée et naturelle : Corneille s'appuie sur le dossier d'une chaise où est assis un charmant enfant qui tend une grappe de raisin à sa mère également assise vers la droite, et devant laquelle se tient debout un second enfant qui a toute la naïveté, toutes les grâces de son âge. Suzanne Cock, la femme du peintre, est revêtue de ses plus riches atours. Son visage est insignifiant; un mari galant aurait pu la faire plus jolie; le peintre, dans sa sincérité, l'a représentée telle qu'elle était, donnant à sa coquetterie le dédommagement d'une belle main. Pour le caractère des têtes, pour le naturel des attitudes, pour la finesse de ton et la délicatesse de modelé des chairs; pour la puissance du coloris, pour la beauté de l'exécution des ajustements et des accessoires, ce tableau de famille est un chef-d'œuvre. Il est placé dans la salle Rubens, à côté du *Calvaire*, à peu de distance du *Martyre de saint Liévin*, sous le portrait de l'infante Isabelle, et ces voisins redoutables ne le font point pâlir. Quand une peinture a subi cette épreuve, il n'en est aucune qu'elle ait à redouter.

Les personnes qui sont attirées et retenues par ce tableau

de Corneille de Vos, qui admirent ses solides et brillantes qualités, s'étonnent que le peintre capable d'exécuter une telle œuvre n'occupe qu'un rang secondaire dans la classification des maitres de l'école flamande. En effet, le nom de ce maitre n'est pas de ceux que la foule connait. Et même, parmi les amateurs, il en est beaucoup qui ne savent pas exactement à quelle époque il a vécu et quel genre il a traité. Il est arrivé souvent qu'on a confondu Corneille de Vos avec Paul et avec Simon de Vos. Le mérite de Corneille n'était pas méconnu de son vivant; il était renommé comme un vaillant peintre. Suivant un écrivain de son temps qui se connaissait en choses d'art : « Rubens, ne pouvant suffire aux différents ouvrages dont il était surchargé, renvoya à Corneille de Vos les personnes de qualité qui auraient voulu être peintes par lui, en leur disant que ce peintre le valait et faisait tout aussi bien qu'il le pourrait lui-même. » Cet éloge a pu paraitre exagéré à bien des lecteurs du passage que nous venons de transcrire; mais quand on examine le portrait de famille nouvellement placé au Musée de Bruxelles, on comprend que Corneille de Vos ait été hautement estimé de l'auteur de la *Descente de Croix*, meilleur juge que personne en fait de mérite pictural. Le Musée d'Anvers possède quelques belles pages de l'artiste; mais il s'en trouve dans la galerie de Madrid de plus belles encore, dont un critique accrédité a dit que, sans les signatures, on les prendrait pour des œuvres de Rubens. C'est malheureusement dans les collections étrangères qu'il faut aller étudier la plupart des maitres de notre ancienne école, pour se former une juste idée de leur valeur. On s'attache à former autant que possible, au Musée de l'État, une histoire en

quelque sorte parlante de l'art national; mais cet établissement est encore de trop récente origine et les ressources mises à sa disposition sont trop limitées, pour qu'il n'y ait pas de grandes lacunes dans ses collections. A ce point de vue, autant que pour la beauté de l'œuvre, l'acquisition du portrait de Corneille dē Vos est précieuse.

Le portrait d'Abraham Grapheus par Corneille de Vos, que possède le Musée d'Anvers, est très-curieux, très-original; mais comme œuvre de peinture il n'a ni l'importance, ni les qualités du tableau de famille que nous venons de décrire. C'était un singulier personnage que cet Abraham Grapheus. Il remplissait les fonctions modestes de messager de la confrérie de Saint-Luc; mais ces fonctions, il sut les élever à la hauteur d'un pieux ministère. Dévoué aux intérêts de la Gilde, il lui rendit par son activité, par son intelligence, des services signalés pendant une longue suite d'années. C'est en reconnaissance de ses bons et loyaux offices, que Corneille de Vos exécuta son portrait destiné à être placé dans la salle des réunions de la confrérie. Nous parlons beaucoup de nos idées démocratiques, de nos principes d'égalité, de la suppression des préjugés de caste; mais verrait-on, de nos jours, un peintre renommé faire le portrait du modeste serviteur d'une de nos riches sociétés, et s'il avait une telle fantaisie, admettrait-on ce portrait à figurer dans des salles de bal et de concert? A ces deux questions nous n'hésitons pas à répondre négativement. Nos pères faisaient moins que nous étalage de certaines vertus; mais ils les pratiquaient davantage.

Dans le portrait que nous a laissé Corneille de Vos, Abraham Grapheus est représenté la poitrine couverte de plaques

et de médailles, trophées de victoires remportées par la Gilde de Saint-Luc dans des luttes d'art et de littérature. Il tient de chaque main une coupe de métal précieux et d'un travail plus précieux encore. Sur la table devant laquelle il est debout, sont d'autres coupes d'or et d'argent, témoignages du talent de nos anciens orfévres. Ces productions d'un art bien déchu ont eu le triste destin de tout ce qui pouvait tenter la cupidité des envahisseurs de la Belgique, à la fin du siècle dernier. Elles furent fondues pour payer la contribution de dix millions de livres tournois dont la ville d'Anvers fut frappée par le conventionnel Laurent. Le portrait de Grapheus devint également la proie des commissaires républicains. Si l'on avait pu le convertir en monnaie, il aurait été détruit. On se contenta de l'enlever pour l'expédier à Paris. Le vol était jadis un des prétendus droits de la guerre.

Une chose nous étonne : c'est qu'on n'ait pas encore eu l'idée d'exécuter des copies de ces belles coupes si fidèlement représentées dans la peinture de Corneille de Vos, en s'aidant des descriptions minutieuses données dans le catalogue du Musée d'Anvers. L'une de ces coupes, d'argent ciselé, était ornée des portraits d'Apelle, de Zeuxis, de Raphaël et d'Albert Durer; c'était un travail du XVIe siècle. Notons en passant que les artistes de cette époque avaient des idées larges et généreuses, et qu'ils savaient rendre hommage au génie, sans acception de temps ou de nationalité. On ferait aujourd'hui une coupe semblable à Anvers, qu'on croirait ne pouvoir pas mettre dans les médaillons d'autres portraits que ceux d'artistes anversois. L'art était universel alors. A ce titre, il est vrai, l'un des Van Eyck ou Memling aurait eu le droit de figurer parmi les plus illustres représentants de la peinture ;

mais, par modestie sans doute, on pensa que les illustrations flamandes devaient céder le pas, en Belgique, aux célébrités étrangères. La modestie est un préjugé dont on est bien revenu. Une autre coupe, dont le couvercle était surmonté d'une statuette de la Peinture, avait été faite sur les dessins de Sébastien Vranckx. Une troisième était un don de Wenceslas Cobergher. Ne serait-il pas digne de la ville d'Anvers de faire exécuter des reproductions de ces beaux morceaux d'orfévrerie pour les déposer au Musée des académiciens? Le gouvernement pourrait, au besoin, faire faire ces reproductions pour le Musée de la porte de Hal. Une pareille tâche aurait de quoi tenter l'ambition de quelque jeune orfévre qui voudrait devenir un artiste, au lieu de rester un industriel exclusivement occupé de l'imitation des modèles français et anglais.

En même temps que le tableau de famille de Corneille de Vos, deux portraits de Frans Hals sont entrés au Musée. Pourquoi deux, va-t-on demander; un seul ne suffisait-il pas? Non, car chacun d'eux montre le maître sous un jour particulier. Ce sont deux belles productions d'un grand peintre. Sous ce rapport seulement on peut dire qu'elles sont semblables. Pour le reste, elles diffèrent : il n'y a donc pas double emploi.

Dans l'un des deux portraits du maître hollandais, le personnage est présenté à mi-corps, de grandeur naturelle. C'est Jean Hoornbeek, belge d'origine, né à Harlem d'un père flamand exilé à l'époque des troubles religieux. Professeur de théologie à l'Université de Leyde, il porte sa robe de docteur comme un guerrier porterait son harnais de bataille. Il a la mine fière, décidée; l'œil vif et presque provocateur. D'une

main nerveuse il tient un livre de la façon dont on pourrait tenir une épée. C'était un rude polémiste, discutant, disputant volontiers, mettant à controverser sur des questions qui nous semblent aujourd'hui parfaitement insignifiantes, autant de chaleur, autant d'emportement qu'en déploient les hommes politiques de nos jours dans des discussions qu'on pourrait bien, plus tard, trouver également puériles. Dans un tel portrait l'homme se montre tout entier; on le voit penser; on le voit agir. Combien les portraits qu'on fait aujourd'hui sont loin de ces images vivantes! Qu'est-ce qu'une froide ressemblance des traits, dans laquelle nos portraitistes placent la solution des problèmes de leur art, auprès de ces représentations complètes de la nature humaine laissant deviner l'esprit sous la forme matérielle! Le portrait de Jean Hoornbeek est enlevé avec une énergie, avec une hardiesse qu'on dirait merveilleuses, si la brosse de Frans Hals n'était coutumière du fait. De près les touches sont comme jetées au hasard sur la toile; c'est de la peinture sabrée. Mettez-vous à distance : les plans se dessinent admirablement, le modelé est parfait. Le prestige de la peinture ne saurait être porté plus loin.

Le portrait de Jean Hoornbeek porte cette inscription : *Ætatis* 29. — *Anno* 1645. Il a été gravé par Suyderhoef, qui, exécutant sa planche six années après, changea les dates du tableau et marqua ainsi l'estampe : *Ætatis* XXXIV. — *Anno MDCLI*.

Le second portrait de Frans Hals est en pied, de petite dimension. Le maître en a fait très-peu de ce genre. En posséder un est donc une bonne fortune. Le personnage est un cavalier qui paraît avoir plus de fierté que de bonne

humeur. Vêtu d'un pourpoint verdâtre, coiffé d'un feutre à larges bords qu'il porte crânement, botté, éperonné, il se renverse sur sa chaise en tenant des deux mains une cravache qu'il fait plier comme s'il s'apprêtait à en cingler le visage d'un impertinent. Les accessoires ne sont pas abondants; Frans Hals n'était pas homme à perdre son temps aux menus détails : une table sur laquelle est un livre, derrière cette table un bout de rideau, dans le fond, accrochée au mur, une esquisse de paysage, voilà tout. La tête du personnage est merveilleusement modelée et magiquement éclairée. Rarement le pinceau du maître a eu plus de patience et plus de précision. Les ajustements et les accessoires sont traités en manière d'esquisse, d'une main qui joue avec les difficultés et les maîtrise.

Ce délicieux portrait a un Sosie. Il faisait partie de la collection Van Brienen, vendue à Paris il y a quelques années, et fut acquis par M. de Rothschild au prix de 35,000 francs. Le nom du personnage était inconnu. Sous la main d'un maître tel que Frans Hals, le premier anonyme venu prend une notoriété, devient une individualité. Cependant on aime toujours à savoir à qui l'on a affaire. Grâce à un érudit hollandais, grâce à M. Vosmaer, chercheur et trouveur, le cavalier à la cravache a un état civil. Voici comment cela s'est fait : M. Vosmaer découvrit, dans un hospice de Harlem, un portrait, double de celui que possède aujourd'hui M. de Rothschild, et apprit que c'était l'effigie d'un certain Willem Van Heythuysen, fondateur de l'hospice. Depuis sa sortie de l'atelier de Frans Hals, le petit chef-d'œuvre était encadré dans la boiserie d'une cheminée. D'affectueux souvenirs l'y conservaient, car l'hospice de

Harlem est encore aujourd'hui administré par des descendants de Willem Van Heythuysen ; l'intérêt l'en a détaché. On a longtemps cité la Hollande comme un pays où l'on trouvait un grand nombre de précieux morceaux de peinture religieusement conservés comme des reliques de famille dans la maison, dans la chambre, à la place même où ils furent accrochés au sortir des mains de l'artiste. Il y a encore de ces tableaux vierges que n'ont point profanés les mains des préposés aux ventes publiques ; mais ils deviennent de moins en moins nombreux. L'argent en a fait sortir beaucoup de leur tranquille retraite. C'est un effet de l'augmentation du prix des objets d'art. Quand un pieux souvenir représente un capital considérable, on songe aux intérêts qu'il pourrait rapporter, et l'on s'en défait, en gémissant par acquit de conscience. Personne ne blâme ce que chacun serait disposé à faire.

N'oublions pas de dire que le petit portrait de Willem Van Heythuysen porte le monogramme bien connu de Frans Hals. Une pareille peinture peut se passer de signature, car il n'y a pas un trait, pas une touche qui n'équivalent à des certificats d'authenticité ; mais puisque la marque s'y trouve, il faut la signaler.

De signature, il n'y en a pas sur un portrait de femme acquis dernièrement par le Musée. Cela n'empêche pas qu'il ne soit d'une excellente qualité. Il avait été représenté comme étant de Govert Flinck ; mais cette attribution n'a pas semblé assez bien établie pour pouvoir être maintenue. Le portrait en question figurera donc dans les galeries du Musée comme anonyme et à titre d'œuvre très-distinguée, en attendant qu'on en connaisse le véritable auteur. Le personnage est

une femme âgée, debout, la main droite appuyée sur le dossier d'une chaise recouverte de cuir doré, la main gauche pendante le long du corps; coiffée d'un bonnet blanc; robe noire, guimpe et manchettes blanches. La tête est assez vulgaire comme type et comme caractère; mais d'une pâte lumineuse et parfaitement modelée; les mains sont élégantes de forme et d'un ton très-fin; il y a de la fermeté, mais quelque sécheresse dans la manière dont les ajustements sont traités. Vers le haut de la toile, à droite, on lit : *Ætatis* 58 — *anno* 1640. Cette date ne permet guère d'attribuer le portrait à Govert Flinck. Cet artiste était entré dans l'atelier de Rembrandt vers 1636 et s'était mis, comme tant d'autres, à imiter le maître. On a de lui des œuvres datées de 1637 et qui sont tout à fait dans le goût de ce dernier. Plus tard il modifia son style et se rapprocha davantage de Van der Helst; mais en 1640 il était encore complétement sous l'influence de Rembrandt auquel il avait emprunté ses procédés, en sorte qu'il paraît impossible qu'on puisse lui attribuer la belle, mais froide peinture du portrait dont nous parlons.

Outre les œuvres de maîtres qui viennent d'être décrites, le Musée a fait l'acquisition d'une page curieuse pour le Musée historique. Cette galerie, dans laquelle on s'attache à recueillir les morceaux de peinture et de statuaire rappelant le souvenir des événements ou des hommes qui ont laissé une trace dans les annales du pays, ne s'accroît que lentement. Les occasions de trouver des tableaux ou des sculptures reproduisant des sujets nationaux sont rares. Peut-être ne les cherche-t-on pas avec assez de soin. Il en est qui, ne se signalant pas à l'attention par le nom de l'auteur ou par

un mérite technique remarquable, passent inaperçus dans les ventes et qui figureraient utilement au Musée historique.

Le tableau qui a été acquis depuis peu est un document très-intéressant pour l'histoire des mœurs du pays. La vue de telle page de peinture en apprend plus que la lecture d'une foule de livres sur la physionomie de nos anciennes cités, sur la vie privée, les usages et les costumes de leurs habitants. En l'examinant avec attention, on se reporte à l'époque dont elle retrace un fidèle portrait; on n'est plus de son temps, on est de celui où ont vécu l'artiste et les personnages qu'il a mis en scène. Le tableau dont il s'agit représente la place de Meir à Anvers, un jour de marché, au commencement du XVIIe siècle. Les figures sont nombreuses; les épisodes variés et curieux. Voici d'abord des marchands et des marchandes de denrées de tout genre : volailles, poissons, légumes, beurre, œufs, fruits, etc., avec le mode particulier d'étalage de chacun. Dans la foule des acheteurs arrêtés devant les échoppes éparses sur la place, sont des personnages appartenant aux différentes classes de la population : gens du métier, bourgeois et personnes de haute condition. A cette époque de mœurs patriarcales le soin d'aller aux provisions n'était pas abandonné aux domestiques. D'abord il y avait beaucoup de familles, même aisées, où l'on se servait soi-même, où les occupations du ménage étaient remplies par la mère et par les filles; en second lieu les gens riches, qui avaient des serviteurs, ne dédaignaient pas de descendre à ces petits détails d'économie domestique. C'était aussi comme amusement et par partie de plaisir qu'on allait au marché. Les occasions de distraction n'étaient pas communes; on n'avait ni specta-

cles, ni concerts, ni cafés chantants, ni clubs. On ne connaissait guère, même, les réunions privées du soir. Une visite au marché était une diversion à la monotonie de la vie, monotonie dont on ne se plaignait pas, du reste, et dont on ne souffrait pas, n'éprouvant pas le besoin de plaisirs qu'on ne connaissait point, trouvant dans le charme des rapports de famille et de quelques relations intimes ce qui suffisait à l'agrément de l'existence. Nous voyons dans notre Marché d'Anvers une belle dame et un élégant cavalier arrêtés devant un marchand de volaille qui leur montre perdreaux et poulets gras. Qui ne rougirait aujourd'hui d'être surpris en pareille occupation? C'est une action bien innocente; mais voilà précisément pourquoi l'on en rougit.

Si l'on allait au marché, ce n'était pas uniquement pour acheter des denrées; c'était aussi pour y voir en plein exercice d'amusantes industries qui ont disparu de nos villes et que l'artiste a mises en action sur la place de Meir. On remarque, à la gauche du tableau, un chimiste en plein vent qui fait fonctionner l'alambic et prépare ses drogues sous les yeux des chalands. C'est à qui obtiendra une fiole de la belle liqueur rouge que débite le *savant* et qui doit être de l'élixir de longue vie. Ceux-ci s'empressent de boire, séance tenante, à la bouteille; ceux-là écoutent attentivement les détails qu'on leur fait des vertus du breuvage vermeil. Plus loin un marchand d'orviétan, vêtu d'un magnifique habit rouge brodé d'or et monté sur le classique cheval blanc, vend des simples à de plus simples qui l'entourent. Ailleurs un arracheur de dents pratique ses opérations en public; le jeune patient dont il vient de se saisir rendra tout à l'heure hommage à son adresse. Ceux qui ont de bonnes dents vont

droit aux faiseurs de fritures et consomment la marchandise sur place. Plus loin passe un seigneur dans son équipage (une espèce de chariot dont une blanchisseuse de notre temps daignerait à peine se servir pour transporter son linge) accompagné d'une escorte d'hommes d'armes à cheval. Que voit-on encore : des haquets chargés de tonneaux, des tombereaux et des charrettes fendant la foule en diverses directions; des boutiques de tout genre garnissant le bas des maisons qui bordent la place et dont l'étalage est curieux à étudier, où entrent et d'où sortent des gens affairés. Nous passons sous silence bien des épisodes encore qui animent ce curieux tableau de la place de Meir, un jour de marché.

Les tableaux de la galerie historique ne sont pas des œuvres de peinture; ce sont des documents. Nous avons dit plus haut que le mérite de l'exécution n'était pas ce qu'on recherchait en eux. Cependant, s'ils ont ce mérite, on n'en est pas fâché; on ne le leur reproche point. La vue de la place de Meir est dans ce cas. Les figures ne sont pas seulement intéressantes à cause des actions auxquelles elles prennent part et des indications qu'elles fournissent pour les modes du temps; elles ont du naturel dans les mouvements, dans les attitudes et dans les expressions; elles sont touchées avec esprit et l'exécution de leurs pittoresques ajustements trahit une main de véritable peintre.

ÉDOUARD FÉTIS.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

LA PEINTURE MONUMENTALE.

La peinture monumentale, considérée à juste titre comme l'expression la plus élevée de l'art, est précisément le point de départ de cette belle conquête du génie de l'homme. Le premier genre de peinture, par ordre de dates, c'est la peinture monumentale. Nous n'entendons parler que du principe même de ce genre, car nous sommes loin de prétendre, cela va sans dire, qu'il ait été porté, de prime abord, à son point culminant. Il a eu, comme toutes les formes sous lesquelles s'est manifestée la pensée humaine, comme tous les arts figuratifs ou descriptifs, son enfance, son âge viril et sa décrépitude.

Originairement la peinture fut une des parties constitutives de l'architecture monumentale. Elle concourait, ainsi que la statuaire, à la décoration de l'édifice. Ce fut son enfance. Elle faisait ses premiers pas; elle bégayait les premiers mots de la langue dans laquelle elle a, depuis lors, appris à s'exprimer. A toutes les époques, chez tous les

peuples, l'application de la peinture à l'architecture, comme moyen de décoration, fut en usage. Ce n'étaient d'abord que des teintes plates, ayant pour destination de relever les formes architecturales et sculpturales. Les effets de ces teintes étaient calculés de manière à faire ressortir, par leur plus ou moins de vivacité, certains détails plus ou moins éloignés de la vue du spectateur.

Plus tard la peinture étant devenue véritablement un art, un art figuratif, elle ne se contenta plus du rôle subalterne que les architectes lui avaient assigné. Ceux-ci furent contraints de lui faire une part plus large. Aux teintes plates succédèrent des ornements, puis aux ornements des représentations de la figure humaine participant à des actions simples ou compliquées. L'architecte concevait toujours le plan du monument dans son ensemble, déterminait les limites dans lesquelles s'exercerait la collaboration du peintre et du sculpteur; mais il ne leur faisait plus le programme de la tâche qu'ils auraient à remplir. La peinture n'en restait pas moins monumentale, c'est-à-dire qu'elle s'employait à la décoration des édifices, se combinait avec l'architecture pour la compléter, sans prétendre jouer un rôle entièrement indépendant. Les temples, les tombeaux, les portiques demeurèrent longtemps ses seules sphères d'action chez les anciens. Plus tard les besoins du luxe firent réclamer son concours pour la décoration des demeures privées; mais elle ne cessait pas de marcher d'accord avec l'architecture qui lui traçait son cadre, en la laissant libre de le remplir comme elle l'entendrait. L'architecte disait au peintre : « Vous couvrirez cette surface; » mais il n'ajoutait pas : « Vous y traiterez tel sujet; vous représenterez telle action. »

A l'époque byzantine, non-seulement la peinture conserve son rôle d'auxiliaire de l'architecture, mais encore l'importance de ce rôle s'accroît. Elle ne se borne pas à remplir des compartiments plus ou moins espacés; elle couvre de figures ou d'ornements la totalité de l'édifice. Il ne reste plus de surfaces blanches; tout est couleur et or. L'église byzantine est complétement historiée. La révolution architectonique, qui substitua de nouvelles formes à celles du style byzantin, ne porta pas atteinte aux droits et priviléges de la peinture monumentale. Les cathédrales furent revêtues de pieuses images, considérées à la fois comme une décoration et comme un langage symbolique au moyen duquel l'enseignement religieux pénétrait dans les masses. Ces ornements des édifices du culte furent conservés dans le midi de l'Europe; mais ils finirent par être détruits dans les États du Centre et du Nord. On leur préféra, ce qui était une véritable dépravation de goût, les teintes blafardes du badigeon, et, chose singulière, on perdit jusqu'au souvenir de leur existence. Ce fut avec surprise qu'on retrouva de nos jours, sous un épais enduit qui s'écaillait par hasard, ou par suite de travaux de réparation, les traces d'anciennes et curieuses peintures dont l'origine devint, pour les archéologues, une source d'études et de commentaires. L'art ne poursuivait plus le même but, ne tendait plus aux mêmes fins; il avait changé de direction. Voici comment M. Mérimée apprécie, dans sa notice sur les peintures de Saint-Savin, le mouvement qui s'opéra :

« Au seizième siècle les arts du dessin, qui jusqu'alors avaient été pratiqués par les mêmes hommes ou du moins soumis à une direction unique, se divisèrent et devinrent

comme indépendants les uns des autres. Au moyen âge, le génie aspirait à l'universalité. La Renaissance, plus froidement pratique, ouvrit au talent une foule de routes distinctes. Il devint plus facile d'atteindre le but; chaque artiste s'en était fait un à sa portée et pour lui seul. Le sculpteur s'éloigna de l'architecte; le peintre s'éloigna du sculpteur, et si quelquefois ils se réunirent encore, ce fut pour une espèce de lutte où chacun s'efforça de prouver la supériorité de son art et d'enlever à ses émules les suffrages du public. Le perfectionnement des procédés matériels d'exécution permit aux peintres de faire de leurs tableaux des meubles, en quelque sorte, dont le fini et la délicatesse devinrent le mérite principal et qu'on pouvait vendre ou échanger comme un candélabre, un vase ciselé, à chaque variation de la mode. Réduites à de faibles proportions, les compositions peintes cessèrent de se produire dans nos églises ou ne s'y montrèrent que par hasard, n'étant déjà plus considérées comme nécessaires à la décoration architecturale. Au lieu de se concerter avec l'architecte pour embellir la maison de Dieu, le peintre suspendit ses tableaux au jour le plus favorable, heureux s'il pouvait attirer sur son œuvre une attention exclusive. En même temps, l'affaiblissement des croyances religieuses, l'oubli des traditions et le raffinement du goût amenèrent l'indifférence, puis le dédain pour les anciennes peintures, productions qu'on taxait de barbarie. L'action seule du temps suffisait pour détruire, dans la plupart de nos grands édifices, une décoration naturellement peu durable. Les ravages de la guerre, l'ignorance et surtout les caprices de la mode se réunirent pour la faire disparaître plus rapidement. » C'est aux mêmes

causes qu'il faut attribuer la perte des œuvres d'art de tout genre. Les hommes parlent beaucoup de l'action destructive du temps, alors que ce sont eux qui sont les grands destructeurs de toutes choses.

En Italie, la peinture monumentale changea seulement de caractère à l'époque de la Renaissance. Chez nous comme en France, comme en Allemagne, elle disparut complétement. Cependant l'heure de la résurrection a sonné pour cette forme élevée de l'art dans les contrées où, depuis longtemps, elle n'avait plus d'existence réelle. De grands travaux ont été faits, depuis quarante ans, en Allemagne et en France, pour rendre aux édifices religieux leur ancienne décoration. Quelques tentatives, rares et timides, il est vrai, témoignent du désir de la Belgique de ne pas rester en dehors de ce mouvement. Avant tout, il importe d'examiner quels sont les principes qui doivent présider à la conception et à l'exécution de pareils travaux. Faute d'avoir pris ce soin, on a commis, en France, des erreurs qu'on regrettera plus tard, que les hommes compétents regrettent déjà. Rien ne doit être fait sans réflexion dans les arts; il y a une raison à toute chose; ceux qui procèdent par hasard, sans principes arrêtés, sont dans l'impossibilité de faire de bonne besogne. Certes la liberté de l'artiste est chose respectable; certes les entraves mises à cette liberté par l'esprit de système doivent être écartés. En plaçant au-dessus de la discussion les règles fondamentales, sans lesquelles il n'y a pas d'art et dont l'observation est tout à fait conciliable avec l'entière indépendance du peintre et du statuaire, on peut faire bon marché d'autres règles arbitraires qu'une théorie routinière avait essayé de faire prévaloir à différentes épo-

ques. Si l'on envisage d'une manière absolue la mission de l'artiste, on dira qu'il doit suivre l'impulsion de son instinct, qu'il doit éviter tout ce qui ressemble à l'imitation, à la copie ; on lui montrera le danger des tendances rétrospectives qui portent certains peintres à adopter une forme ancienne, à se dépouiller de toute originalité. En s'exprimant ainsi, on aura en vue les œuvres que l'artiste produit de sa pleine volonté, qu'il conçoit spontanément, pour lesquelles il ne relève que de sa propre initiative : or, il n'est pas dans cette situation, lorsqu'il exécute des peintures murales dans des édifices anciens. En pareil cas, sa liberté n'est pas complète ; il doit se conformer à des exigences impérieuses d'idée et de forme.

L'artiste qui exécute des peintures murales dans une église, a d'autres convenances à observer que celui qui fait un tableau destiné à trouver place dans le même édifice ; il a d'autres obligations à remplir. Le tableau est essentiellement l'œuvre du peintre ; il porte le cachet de son génie, de son talent ; il est une émanation de sa personnalité. On voit, dans une église, des tableaux de différents peintres, d'époques et d'écoles diverses. Personne ne s'étonne de leurs dissemblances de style, parce qu'on sait qu'ils sont venus successivement s'ajouter au fonds commun et toujours grossissant des richesses de l'église. Ces œuvres de tous les temps, de tous les caractères, représentent, en quelque sorte, les générations qui ont prié dans le temple depuis sa fondation. Nous ne partageons donc pas l'opinion des archéologues exclusifs qui, dans leur passion pour le moyen âge, voudraient exclure des temples d'architecture ogivale tous les tableaux, toutes les sculptures, tous les objets du

mobilier religieux portant le caractère d'un autre style que celui de l'époque qu'ils affectionnent. Nous pensons que l'artiste doit faire l'œuvre de son temps et son œuvre ; qu'il doit prendre l'art dans sa forme actuelle, et imprimer à ses productions le cachet de son individualité.

S'il ne s'agit pas du tableau qui est la page sur laquelle le peintre a déposé sa pensée, qu'il a marquée d'une empreinte personnelle ; s'il s'agit d'une peinture murale faisant corps avec l'édifice, en étant une dépendance directe, la question change d'aspect et, pour être dans le vrai des choses, il faut lui donner une solution toute différente. Il est surprenant que les théoriciens n'aient pas établi ces distinctions importantes et que les artistes ne les aient pas saisies instinctivement. Les peintures murales, comme les mosaïques, font partie intégrante de l'édifice sur les parois duquel elles sont exécutées. Elles sont censées émaner de l'idée mère qui a présidé à la conception de l'ensemble du monument et doivent être du même style. Il faut que le spectateur ignore ou puisse ignorer qu'elles sont d'une exécution moderne. Pour lui, elles sont contemporaines de la construction du monument, ou du moins elles doivent être d'un aspect qui fasse suffisamment illusion, pour que les différentes parties du tout lui apparaissent comme ayant une origine commune.

Nous avons dit qu'anciennement les architectes, dans l'universalité de leurs connaissances, concevaient le plan de l'édifice tout entier, y compris les peintures et les sculptures; nous avons dit que les peintres et les sculpteurs étaient des collaborateurs qui s'associaient à eux pour réaliser leur idée. Si l'ancienne décoration picturale ou plastique à

disparu, si des artistes de notre temps en entreprennent la restitution, ils héritent des obligations originairement imposées aux aides de celui qu'on appelait le maître de l'œuvre et du devoir de les remplir. L'auteur du plan de l'édifice n'est plus là, il est vrai, pour leur expliquer sa pensée; mais l'édifice lui-même la leur indique; il parle un langage compris de tous ceux qui veulent méditer sur sa signification.

Les mêmes règles sont applicables à la statuaire monumentale. Le sculpteur auquel on demandera une figure du Christ, de la Vierge ou d'un saint, pourra, devra même la faire selon son sentiment, si elle est destinée à être placée isolément dans un édifice d'une époque ou d'un style quelconques. Il n'en serait pas ainsi, dans le cas où la figure devrait s'ajouter extérieurement ou intérieurement à l'édifice comme détail d'ornementation et en faire partie intégrante. Dans cette dernière hypothèse, le sculpteur est tenu de se conformer au style architectural du monument et d'aliéner sa liberté de conception au profit des convenances archéologiques. Ces principes, indiqués par la raison et par le goût, ont été longtemps méconnus, non-seulement par les peintres et par les sculpteurs, mais encore par les architectes eux mêmes, qui, lorsqu'ils avaient un ancien édifice à restaurer ou à compléter par quelque partie nouvelle, ne se faisaient pas scrupule d'employer un tout autre style que celui de cet édifice. On a maintenant des idées plus saines en pareille matière. Lorsqu'on restaure des monuments anciens, on s'efforce de le faire dans les conditions du style primitif, et lorsqu'on n'y réussit qu'imparfaitement, c'est faute de connaissances techniques suffisantes, plutôt que de bonne vo-

lonté. On admet le principe et l'on tâche de l'appliquer; c'est déjà quelque chose. On reconnait aussi que les morceaux de sculpture (figures ou bas-reliefs) qui s'attachent aux flancs de l'édifice, que les statues placées dans des niches, les groupes dont sont formés les chapiteaux des colonnes, les figurines qui entrent dans la composition d'un rétable, doivent être du même style que l'architecture. On ne parvient pas toujours à saisir le caractère de ce style; mais on en a l'intention. On s'y prendrait mieux, si l'on étudiait davantage les œuvres de la statuaire du moyen âge, si l'on se pénétrait du sentiment des artistes de cette époque; mais on se dispense volontiers d'une étude sérieuse. L'à-peu-près s'obtient à moins de frais, et l'on s'en contente.

Non-seulement les artistes, dont nous sommes loin d'ailleurs de contester le mérite, qui ont exécuté, de notre temps, des peintures murales dans les églises de Paris, n'ont pas cherché à mettre le style de leurs œuvres en rapport avec celui des édifices dont la décoration leur avait été confiée, mais encore on a vu plusieurs peintres travailler à l'ornementation d'un même monument, chacun dans sa manière habituelle, de sorte que les peintures qui se trouvent réunies dans un espace que le spectateur embrasse d'un seul coup d'œil, offrent un ensemble discordant dont il est impossible de n'être pas choqué, pour peu qu'on ait le sentiment et la connaissance des choses d'art. Des peintures murales de style moderne dans une église ogivale constituent un anachronisme allant jusqu'au ridicule. Cette vérité a été comprise en Allemagne. Les artistes qui ont été chargés, de l'autre côté du Rhin, de restaurer ou d'exécuter des peintures murales dans des églises construites au moyen âge,

se sont attachés à donner à leurs œuvres un cachet qui les harmonisât avec les formes architecturales auxquelles elles s'associaient. Ils ont déployé plus ou moins de talent dans l'accomplissement de leur tâche; mais la justesse de leur point de départ était incontestable. Il est fort à désirer que partout où l'on s'occupera de travaux semblables, on procède avec le même discernement.

Ce qui a fait commettre bien des méprises, en France et ailleurs, lorsqu'on a pris la résolution de rendre aux églises de style ogival leur décoration picturale, c'est qu'on ne s'est point préparé à ce grand travail par les études qui seules pouvaient en assurer la réussite. On a cru qu'il suffisait de s'adresser à des peintres ayant fait leurs preuves comme dessinateurs et comme coloristes, auteurs de tableaux remarqués dans les expositions, et de convenir du prix avec eux pour les surfaces qu'ils avaient à couvrir. On oubliait, chose essentielle, de s'informer s'ils connaissaient la langue dans laquelle ils allaient devoir s'exprimer. Ils ne la connaissaient pas ; de là leur embarras, et la stérilité de leurs efforts pour bien remplir une mission à laquelle ils n'étaient point préparés. La première chose qu'il aurait fallu faire, c'eût été de former une école de peintres archéologues qui eussent étudié l'art du moyen âge dans les monuments parvenus jusqu'à nous, et qui, sans les copier, car une imitation servile ne peut être recommandée à quelque titre que ce soit, lui eussent emprunté, pour le choix des sujets, pour l'ordonnance des compositions, pour le caractère des types et pour le mode d'exécution, des indications propres à les guider. Sans cette initiation préalable, il est impossible de traiter la peinture monumentale dans le style du moyen âge,

de manière à mettre l'accord nécessaire entre l'œuvre picturale et le monument dans lequel elle s'encadre. L'artiste, quelque bien doué et quelque instruit qu'il soit, ne passe pas à volonté d'un style à un autre; ou, s'il le fait, il produit des œuvres qui n'ont ni la liberté d'inspiration, ni la franchise du jet spontané; il ne s'élève pas au-dessus du pastiche. Sa position est celle de l'écrivain qui, se servant d'une langue qui ne lui est pas familière, est obligé de traduire sa pensée. Les peintres et les sculpteurs dont le talent s'est formé par les méthodes d'enseignement pratiqués dans nos académies, qui ont longtemps dessiné d'après l'antique et d'après le modèle vivant, et qui ne possèdent de notions de l'art du moyen âge que celles qu'ils ont pu recueillir dans un cours d'histoire, ne sont point en état d'exécuter les travaux décoratifs qu'on projetterait de faire dans les édifices antérieurs à l'époque de la Renaissance. Veut-on avoir des artistes ayant pour ces travaux une aptitude réelle, il est indispensable de créer dans nos écoles un enseignement des arts du moyen âge : architecture, sculpture, peinture.

Le premier soin de l'artiste chargé d'exécuter des peintures murales dans une ancienne église doit être de reconnaître l'époque de la construction de l'édifice. Cette époque peut se déterminer approximativement sans difficulté, à la première vue, par les personnes qui ont des notions générales d'architecture, et ces notions, tous les peintres devraient les avoir. A ceux dont l'éducation a été négligée sur ce point, l'histoire monumentale fournira tous les renseignements nécessaires. Il ne s'agit que d'ouvrir un livre et d'y lire une date. Cette première indication étant donnée, l'artiste étudiera le style des peintres de l'époque à laquelle se

rapporte la date du monument. L'édification de certaines églises ayant parfois duré un siècle, ou même davantage, soit à cause du manque de ressources financières, soit à cause des événements qui troublaient profondément la paix du monde, plusieurs de ces monuments offrent de notables différences de style. Telle partie (la première en date) est d'architecture romane; telle autre partie, construite postérieurement, est d'architecture ogivale. Le peintre n'aura pas à tenir compte de cette fusion de styles. La date du monument sera, pour lui celle de son achèvement, abstraction faite des restaurations modernes; de l'achèvement des parties intérieures, bien entendu, car c'est avec celles-ci que son travail devra s'harmoniser. Pour s'initier à la connaissance du style des anciens maîtres, le peintre a plusieurs sources d'étude à sa disposition. Il a d'abord certains monuments originaux plus ou moins détériorés, mais dont les altérations, si graves qu'elles soient, ne l'empêcheront pas d'en saisir le caractère. Il a ensuite les reproductions qui ont été faites de quelques-uns de ces monuments par des procédés d'impression perfectionnés au point de donner de véritables *fac-simile* des peintures des écoles primitives; une recommandation qui doit être faite aux artistes disposés à se livrer à cette étude, c'est de prendre principalement pour guides les œuvres faites dans le pays où il est chargé d'exécuter un travail de peinture monumentale. Les différences entre les productions des diverses écoles n'étaient pas tout à fait aussi tranchées au moyen âge qu'elles l'ont été depuis lors; on peut dire surtout qu'il y avait moins de manières individuelles; mais les personnes qui ont étudié l'art dans ses origines, ne confondront jamais l'œuvre d'un peintre du Nord

avec celles d'un maître des écoles méridionales, même pour les époques les plus reculées. Il y a toujours, soit dans la manière de concevoir et de rendre le sujet, soit dans les formes et dans l'emploi des procédés matériels, des signes caractéristiques qui rendent toute méprise impossible.

Ce n'est pas sans peine que l'artiste dont le talent s'est formé sous l'influence des idées modernes et d'un enseignement approprié à la nature de ces idées, empruntera aux vieux maîtres leur dessin un peu raide, leurs types naïfs, leurs agencements de composition qui accusent, en bien des parties, un état peu avancé de l'art. Voilà pourquoi nous conseillons d'établir un enseignement spécial de l'art du moyen âge. Toutefois les peintres qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir cet enseignement ne doivent pas reculer devant les difficultés d'une pareille tâche, s'ils sont soutenus par la foi et par le zèle qu'elle inspire, car on a vu, en ce temps-ci, le succès couronner les efforts faits par des artistes allemands pour parvenir au même but. Il ne conviendra pas à tous les peintres de faire le sacrifice de leur indépendance, d'adopter d'autres formes techniques que celles qui leur servent habituellement à exprimer leurs idées. Nous comprenons qu'il y en ait auxquels cette nécessité d'une transformation complète répugne au point de les empêcher de s'y soumettre; mais leur devoir est de ne pas accepter les commandes de peintures murales qui pourraient leur être faites. Et si l'on ne trouvait pas des hommes de talent disposés à se charger d'une mission de ce genre, avec la volonté de la remplir comme il convient, le mieux serait de renoncer à l'idée d'une restauration picturale de nos églises. Laissons-leur plutôt le genre de décoration qu'elles ont depuis trois

siècles ; que l'on commande des tableaux, puisque, pour les pages détachées dont on décore les édifices, l'artiste doit rester libre du choix de l'idée et de la forme, à la seule condition d'observer les règles générales de l'art et les convenances particulières du genre qu'il traite.

Il ne suffira pas que les peintures murales exécutées dans d'anciens édifices religieux offrent l'aspect de celles dont on suppose qu'ils furent primitivement ornés ; il importe de donner une grande attention au choix des sujets et à leur distribution dans les différentes parties du vaisseau. Il n'y avait, en cela, rien d'arbitraire, rien qui fût laissé à la fantaisie de l'artiste. C'étaient des points réglés théologiquement en quelque sorte ; à telle époque on représentait tels sujets, disposés dans tel ordre. Il y avait des places assignées aux actions bibliques et d'autres réservées aux épisodes évangéliques. Voilà des choses qu'il faut savoir et qu'il faut observer, sous peine de commettre des anachronismes.

Si l'on avait à parler d'une manière absolue de la composition des tableaux religieux, on déconseillerait aux peintres de notre temps de traiter des sujets purement mystiques qui sont en dehors du courant des idées de l'époque actuelle, et ne pourraient pas exciter l'intérêt que l'artiste a toujours l'ambition de faire naître à la vue de ses œuvres. Lorsqu'il est question de peintures murales à exécuter dans une église du moyen âge, on sera d'un avis opposé. On dira que l'artiste doit puiser ses inspirations à la source des idées mystiques, parce que c'étaient là les idées contemporaines de l'édification du monument. Ce n'est pas assez que le peintre exécute comme ses confrères du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle, il faut encore qu'il pense comme eux. En toutes ces choses

il y a à discerner, à choisir, car le choix est un principe qui s'applique à l'universalité des manifestations de l'art, à toutes les idées comme à toutes les formes. Le choix est la base fondamentale de l'esthétique. Tous les peintres du moyen âge n'ont pas traité les sujets mystiques avec le même esprit, avec le même sentiment et la même imagination. Il en est qui furent ingénieux dans leurs conceptions. D'autres, semblables à certains écrivains ecclésiastiques dont ils s'inspiraient, ont poussé le mysticisme jusqu'à l'aberration et n'ont pas moins péché contre le goût que contre la raison. Il est évident que ce ne sont pas ces derniers qu'il faut prendre comme modèles. Ce sont les premiers qu'on choisira pour guides, puisqu'il est nécessaire d'avoir un guide pour s'aventurer dans une sphère où l'on n'a pas aujourd'hui l'habitude de s'orienter.

Une étrange erreur a été commise, de notre temps, sous prétexte d'archéologie. On a imaginé d'emprunter aux peintres du moyen âge l'anachronisme bizarre qui consistait à donner aux personnages des actions bibliques ou évangéliques les coutumes de l'époque où travaillaient ces naïfs artistes, de représenter des juifs contemporains de Jésus-Christ ajustés à la façon des bourgeois d'il y a quatre ou cinq cents ans. Il est à remarquer que ces anachronismes se rencontraient dans les miniatures des manuscrits et dans les tableaux, plutôt que dans les peintures murales. Du reste, tandis que certains peintres avaient la naïveté ou la ridicule fantaisie dont il est ici question, d'autres, sans chercher l'exactitude historique comme on le fait de nos jours, observaient les convenances de l'art et ajustaient leurs personnages de draperies d'un bon style. La même observation peut

être faite sur les œuvres d'artistes d'époques plus rapprochées. En plein seizième siècle, tandis que Paul Véronèse travestissait en fête vénitienne l'action évangélique des *Noces de Cana*, d'autres peintres, non-seulement du même temps, mais de la même école, de la même ville, se conformaient nous ne dirons pas à la stricte vérité du costume, mais à de certaines règles de style. En donnant à leurs figures des ajustements qui n'étaient d'aucune époque, ils ne se rendaient coupables d'aucun anachronisme.

L'archéologie, cette science nouvelle, qui rend d'incontestables services aux artistes, est semblable à d'autres bonnes choses dont il faut savoir se servir avec discrétion, avec mesure, sous peine de les rendre nuisibles. Quelques artistes, peintres ou sculpteurs, croient donner un caractère d'autant plus archaïque à leurs œuvres, qu'ils prennent pour modèles les productions du moyen âge où les particularités distinctives du goût de l'époque ont été le plus exagérées. Plus les formes sont incorrectes, plus les figures sont raides, anguleuses, vulgaires ; plus il y a de bizarrerie dans la composition, de gaucherie dans l'agencement des groupes, plus ils pensent que ce sont là les choses qu'il faut imiter. Cependant, à la même époque, il se produisit des œuvres où les exagérations qu'ils prennent pour des traits caractéristiques furent évitées, où, tout en opérant d'après les mêmes données générales, d'après les mêmes principes, les peintres et les sculpteurs ne sont pas tombés dans les excès qui font dégénérer la naïveté en grossièreté. Voilà ceux qu'il faut imiter. N'en est-il pas ainsi dans tous les temps? N'y a-t-il pas toujours, à une même époque, de bons et de mauvais artistes ; des hommes qui ont de l'intelligence,

un sentiment juste et de l'habileté pratique, tandis que d'autres sont mal partagés sous le rapport des facultés naturelles et sous celui du savoir? Les collectionneurs ne tiennent pas compte des différences qui résultent de cette inégalité d'aptitudes inhérente à la nature humaine. Pourvu qu'un objet d'art soit de telle date, ils n'examinent pas, faute d'en pouvoir juger souvent, si le travail en est plus ou moins remarquable, s'il est sorti des mains d'un véritable artiste ou de celles d'un homme de métier. Le peintre et le sculpteur qui étudient les arts du moyen âge pour se préparer à des travaux de restitution archéologique, doivent y regarder de plus près. Capables de comparer les choses et de les apprécier, ils ne confondront pas les objets qui n'ont qu'une valeur de date et de curiosité, avec ceux qui se distinguent par un mérite réel, et s'ils cherchent des modèles, c'est parmi ces derniers qu'ils choisiront.

S'il s'agissait de restaurer des peintures monumentales, nous dirions que l'artiste doit se conformer exactement au style de ces peintures, et que, s'il a des parties nouvelles à exécuter pour remplacer celles que le temps a détruites, il est tenu d'imiter l'auteur de la décoration primitive jusque dans ses défauts, sans les exagérer toutefois, ce qui est une difficulté, car il n'est point aisé de s'assimiler complétement les qualités d'autrui, de paraître naïf, par exemple, si on ne l'est pas naturellement. Il n'est pas permis à celui qui restaure ou complète d'anciennes peintures d'être lui-même; il doit se faire aussi semblable que possible à l'ancien maître dont il empruntera les idées, les formes et l'exécution. Telle n'est pas la position de l'artiste qui exécute des peintures nouvelles qu'il doit seulement mettre en harmonie avec le

caractère de l'édifice. Il a encore des convenances archéologiques à observer, mais il est plus libre. Il faut qu'il se conforme à une époque, à un style; mais il n'est plus dans l'obligation de se conformer à une manière individuelle. Il peut, comme nous le disions tout à l'heure, s'inspirer des monuments les plus parfaits de l'époque à laquelle appartient l'édifice dont la décoration lui est confiée.

Deux genres d'anachronismes peuvent être commis par l'artiste chargé d'exécuter des peintures murales dans un ancien édifice : l'un consiste dans l'adoption d'une manière trop moderne; l'autre dans l'emploi d'un style trop ancien. C'était celui-là qui se commettait le plus souvent autrefois; c'est dans celui-ci qu'il est dangereux de tomber aujourd'hui. Si l'on pèche, c'est par excès d'archéologie. On a vu exécuter sur les parois d'une église du XIVe ou du XVe siècle des peintures d'un style relativement moderne; mais il arrive parfois à des artistes ayant plus de zèle que de science, de chercher trop haut leurs modèles, et de faire bravement de la décoration byzantine dans un édifice postérieur d'un ou deux siècles à l'époque où l'art secoua les entraves de l'ancienne tradition. Ajoutons que la date authentique d'une œuvre d'art n'est pas toujours, pour le peintre qui recherche d'anciens modèles, une garantie suffisante de la confiance qui peut leur être accordée comme spécimens du style d'une époque. Dans tous les temps, il y a eu des hommes supérieurs et d'autres d'un mérite ordinaire; on ne peut pas considérer ceux-là et ceux-ci comme étant au même degré l'expression vivante de l'état d'une science ou d'un art. Longtemps après la révolution opérée par Giotto dans la peinture, après cette révolution qui a été la vraie renaissance

de l'art, bien des peintres, même à Sienne, à Pise, à Florence, alors centres du mouvement de l'art italien, bien des peintres demeuraient fidèles aux traditions consacrées par un long usage. L'artiste ne représente pas toujours l'époque où il a vécu. Il est quelquefois le continuateur du passé. On s'exposerait souvent à se tromper, si l'on voulait trancher par des dates les questions de style. Il faut étudier l'art dans l'esprit de ses monuments et s'attacher à la filiation des idées, plutôt qu'à la succession des faits.

Plus les édifices religieux qu'il s'agit de décorer de peintures nouvelles sont de date récente, moins l'artiste est lié par des obligations archéologiques. A partir de la Renaissance du XVIe siècle, il est complétement libre de ce côté, car de ce moment part la véritable émancipation du génie des peintres, émancipation dont Giotto avait donné le signal, mais qu'il a fallu deux siècles pour accomplir. Pour les travaux qu'il aurait à exécuter dans des églises construites aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, le peintre sera donc indépendant ; il pourra conserver son style à lui et n'aura d'autre obligation que celle d'observer les règles générales de la peinture monumentale, savoir : la grandeur du caractère, l'extrême sobriété des détails, l'absence de toute recherche d'effet, soit dans l'expression et dans le mouvement, soit dans le coloris. Quand nous parlons de cette liberté d'action laissée aux peintres pour la décoration des églises construites depuis le XVIe siècle, nous n'entendons parler que de celles qui ont été conçues dans le style moderne. Relativement à celles qui reproduiraient les formes architecturales du moyen âge, le peintre et le sculpteur sont soumis aux

mêmes obligations de style que lorsqu'ils ont à refaire la décoration d'un ancien édifice.

Les peintures murales des édifices civils laissent à l'artiste plus d'indépendance que celles des édifices religieux. Outre l'unité de l'idée symbolique à laquelle doivent concourir toutes les parties essentielles et secondaires du monument consacré au culte, celui-ci emprunte à sa destination même un caractère de fixité, de perpétuité dont l'impression doit être également donnée par l'œuvre décorative. Il n'en est pas de même pour les monuments que l'homme construit pour son usage et qui participent, en quelque sorte, de sa nature changeante et périssable. Si l'administration communale de Bruxelles fait décorer de peintures certaines salles de son hôtel de ville, il n'est nullement nécessaire que ces peintures aient le caractère de l'art du xve siècle, époque de l'édification du monument. Cela n'est même pas possible, à moins qu'on ne suppose que tous les sujets traités par l'artiste chargé de ce travail seront tirés de l'histoire de cette même époque. On choisirait plus vraisemblablement, pour les reproduire dans une série de tableaux, un certain nombre d'épisodes empruntés aux différentes époques des annales du pays. Ayant à traiter des sujets appartenant à plusieurs siècles, le peintre ne devrait assurément pas prendre plusieurs styles, suivre pour chacune de ses compositions le mode de représentation usité au temps où se passe l'action. Il garderait son propre style, pour exprimer les choses comme il les sent, comme elles apparaissent à son esprit. C'est ainsi que l'auteur d'une histoire qui embrasse une longue suite de siècles, ne se conforme pas aux modifications qu'a subies d'âge en âge la

langue dans laquelle il écrit, mais fait tous ses récits dans la langue de son temps, dans son style à lui. Tout en gardant sa manière personnelle de concevoir et d'exprimer, le peintre devra, dans de certaines circonstances, modifier son style et avoir égard à de certaines convenances historiques. S'il a, dans un même édifice, à décorer des salles ayant différents genres d'ornementation architecturale et sculpturale, il est certain qu'il aura égard à ces particularités. Il ne placera point des actions tirées de l'histoire du XVIIe siècle dans une salle du style habituellement qualifié de gothique, et ne traitera pas des sujets du moyen âge dans une galerie ayant, dans son ensemble, le caractère de l'époque de Louis XIV.

Il est des cas où, non-seulement le choix des sujets, mais encore le style et le mode d'exécution s'imposent à l'artiste. Ce serait particulièrement celui où l'on voudrait entreprendre une sorte de restitution archéologique, ainsi qu'on l'a fait dans la grande salle échevinale des Halles d'Ypres, ainsi qu'on pourrait la faire dans la salle gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles. C'est une fiction à laquelle tout doit concourir. Il faut que le spectateur puisse se reporter en imagination à quelques siècles en arrière, et supposer qu'il vit au moyen âge. Cette illusion ne saurait exister sans un harmonieux accord de tous les éléments de la décoration. Le peintre ne se bornera donc pas à traiter des sujets de l'époque qu'il s'agit de rappeler, il s'efforcera de prendre le style des maîtres de cette époque. Nous irons plus loin ; nous dirons que ce ne sont pas des sujets tirés de l'histoire du moyen âge qu'il convient de représenter sur les parois d'une salle dont on a l'intention de faire un spécimen de l'art ancien,

mais des sujets semblables à ceux que les peintres du temps avaient l'habitude de traiter. Or, la représentation des épisodes historiques était chose inconnue antérieurement au XVIe siècle, à moins que ce ne fût pour exprimer une idée philosophique par le moyen d'une allégorie tirée de quelque tradition légendaire, comme on en voit des exemples dans les tableaux des *Actes de justice de l'empereur Trajan et du juge Herkenbald*, faits par Rogier Vander Weyden, pour l'hôtel de ville de Bruxelles, et dans la *Légende de l'empereur Othon III*, peints par Thierry Bouts pour l'hôtel de ville de Louvain. Si l'on se place rigoureusement sur le terrain de l'archéologie, on est obligé de considérer comme des anachronismes les peintures exécutées par MM. Guffens et Swerts, dans la salle échevinale d'Ypres, tout en rendant justice au talent dont ces deux artistes ont fait preuve. C'est en vain que, pour l'exactitude archéologique, ils auront coloré leurs compositions d'une teinte d'ancien style, s'ils ont puisé leurs sujets dans un ordre d'idées absolument inconnues aux maîtres du moyen âge. Dans les édifices civils comme dans les églises, il y a une distinction à faire entre les peintures murales et les tableaux proprement dits. Relativement à celles-là, qui font partie du monument, l'obligation d'une entière conformité de style avec l'architecture doit être rigoureusement observée, tandis que ceux-ci, considérés comme objets mobiliers, n'ont pas de date certaine ni de forme technique imposée.

Il serait absurde de prétendre que dans un hôtel de ville du quinzième siècle, tout doive être de cette même époque : meubles, siéges, tableaux, garnitures de cheminée, etc. La maison communale, de même que l'église,

offre dans la variété de son ameublement la trace du passage des générations.

Il y a, dans l'exécution des peintures destinées à concourir à la décoration de tout un monument, ou d'une partie de monument, de certaines difficultés ; mais il y a en même temps pour l'artiste une occasion de se signaler par des mérites essentiels. La difficulté, attrayante pour un peintre ingénieux et instruit, c'est de former, d'un certain nombre de sujets traités dans une série de tableaux, un ensemble se rattachant à un même ordre d'idées ; de développer une donnée historique ou imaginaire dans une série de pages dont chacune renferme un épisode de l'action générale. Ces sortes de tâches, assez souvent données aux maîtres d'autrefois, leur permettaient d'exercer les forces de leur esprit et de prouver la fécondité de leur imagination. Les occasions de former de ces suites de compositions furent offertes, dès les temps les plus anciens, aux peintres d'histoires religieuses et, à dater du XVIe siècle, aux peintres d'histoires profanes. Elles se présentaient, pour les premiers, dans les églises et dans les monastères ; pour les derniers, dans les palais et dans les habitations des grands.

Les actions bibliques ou évangéliques, qui entraient dans la décoration des édifices religieux, remettaient ordinairement les peintres en présence de sujets maintes fois traités ; mais il suffisait de quelques modifications dans l'ordonnance et dans les épisodes secondaires, pour changer l'aspect des compositions. Contrairement à ce que croient beaucoup de personnes, les idées ne s'épuisent pas dans les arts ; le fond se renouvelle par la forme. Dans d'autres sujets également dépendants de l'histoire religieuse, les artistes avaient tout

à créer. Nous voulons parler des séries de compositions reproduisant des épisodes tirées de la vie d'un saint, compositions que les peintres recevaient ordinairement la mission d'exécuter dans l'église ou dans le réfectoire d'un monastère. C'est dans ces actions légendaires qu'apparaissent les premiers essais de la peinture historique. L'artiste remontait jusqu'au temps de la carrière du personnage antérieur au moment où il avait été touché par la grâce, antérieur à son entrée dans la vie religieuse. On le voyait au milieu des occupations, des plaisirs et parfois des déréglements de l'existence mondaine ; puis venait l'instant de sa conversion, puis ses miracles et sa mort. L'un des modèles les plus célèbres et les plus précieux de ces poëmes hagiographiques se trouve à l'église d'Assises où Giotto retraça, dans une suite de compositions où se signala son génie, les actes de la vie du séraphique saint François. Un des derniers exemples de ces séries de tableaux représentant des épisodes d'une même pieuse histoire a été donné par Lesueur dans les vingt-deux compositions de la vie de saint Bruno, commençant par les événements qui ont amené la conversion du fondateur de l'ordre des Chartreux, et se terminant par sa mort, suivie d'un épilogue où l'on voit des anges le transporter au ciel. On citerait, dans l'intervalle de ces deux spécimens du genre dont il est ici question, des centaines, des milliers d'œuvres semblables, ayant de certaines analogies, il est vrai, mais offrant aussi des différences qui résultent des particularités rapportées par les auteurs des récits légendaires, en même temps que du génie des peintres.

Cependant l'art avait cessé d'être exclusivement religieux; il était entré dans de nouveaux ordres d'idées et avait revêtu

des formes nouvelles. On n'avait pas renoncé à traiter les sujets tirés de la Bible et des Évangiles; mais les artistes ne se bornaient pas à puiser à ces deux sources d'inspiration. La mythologie, les grands monuments de la littérature et l'histoire leur fournissaient des données pour les peintures dont ils ornaient les palais des princes et les somptueuses demeures des riches particuliers. L'art s'enrichissait véritablement; il étendait son domaine, lorsqu'il ajoutait la fiction poétique et l'élément humain au mysticisme chrétien. On était mieux avisé au seizième siècle qu'au dix-neuvième, puisque nous voyons aujourd'hui des artistes et des critiques soutenir qu'il faut abandonner tous les genres traités par les anciens maîtres, pour faire exclusivement de la peinture familière. C'est au profit de l'art monumental que s'était opérée la révolution qui faisait entrer la peinture dans un nouveau courant d'idées, en lui donnant des ressources qu'elle n'avait pas auparavant pour la décoration des monuments laïcs. Tandis que les parois des édifices religieux continuent de se couvrir de compositions inspirées par les saintes Écritures, les ingénieuses fables de l'antiquité, les immortels poëmes d'Homère et les annales des peuples fournissent des motifs de tableaux pour l'ornementation des palais. Le génie des artistes a de nouvelles occasions de se manifester; leur imagination s'aventure dans des sphères où jusqu'alors elle n'avait point pénétré. L'invention prend le pas sur la tradition. Peut-on citer tous les chefs-d'œuvre que l'avénement de ce principe fécond fait enfanter en Italie? Est-il besoin de rappeler qu'on lui doit également les célèbres galeries de Fontainebleau, du Luxembourg et de Versailles?

Toutes conditions de talent égales d'ailleurs, l'artiste qui,

dans une œuvre de peinture monumentale, conçoit le plan d'actions complexes, qui en reproduit les épisodes successifs, soit en les empruntant aux historiens ou aux poëtes, soit en les tirant de sa propre imagination et en créant dans tous les cas le lien qui les rattache l'un à l'autre, se montre évidemment supérieur à celui qui n'embrasse jamais à la fois que la sphère étroite d'un sujet unique. A considérer le côté intellectuel de l'art, il y a entre eux la même indifférence qu'entre l'écrivain qui ne produit que des fragments et celui qui s'élève jusqu'à la conception d'un grand ouvrage, poëme, roman ou histoire. Il y a cependant aujourd'hui des peintres qui, dans la naïveté de leur orgueil, s'imaginent qu'ils égalent au moins Raphaël, parce qu'ils exécutent avec adresse et avec succès de petits tableaux qui ne renferment pas même une idée, et dont tout le mérite réside dans l'exécution matérielle. Disons pour leur excuse, si c'en est une, qu'ils ignorent absolument que les compositions des Loges et des Chambres du Vatican présentent le développement d'une pensée, que chacune d'elles, en même temps qu'un sens propre, a une signification relative à la conception de l'ensemble. Lorsqu'on examine séparement les tableaux dont se forment ces deux grandes épopées de la religion et de l'histoire, on reçoit une vive impression des beautés qui brillent dans chacune d'elles, mais on n'apprécie qu'une partie de leur mérite. Pour se rendre bien compte de leur valeur, il faut les analyser au point de vue de l'idée générale, il faut suivre dans ses ingénieuses évolutions une pensée qui a son point de départ, ses déductions calculées et son but. Voilà ce qu'il faut surtout considérer et admirer dans les peintures du Vatican, et voilà ce qu'observent le moins ceux qui les

ont sous les yeux, tant on a perdu l'habitude de voir l'idée jouer un grand rôle dans les œuvres de peinture. Croit-on, par exemple, qu'on ait rendu à Rubens toute la justice qui lui est due pour le génie qu'il a déployé dans les admirables pages de la galerie Medicis, lorsqu'on a parlé de la belle ordonnance des compositions, du mouvement des groupes, de la fierté du dessin et de l'éclat du coloris? Et l'invention des sujets, et l'enchaînement des actions, et l'abondance des idées exprimées au moyen de l'allégorie, cette langue que les anciens artistes parlaient couramment et dont on veut aujourd'hui proscrire l'usage, parce qu'on ne la comprend plus, sont-ce là des choses sur lesquelles il faille passer légèrement? Comment a-t-on pu laisser déchoir l'art qui a donné naissance à de telles œuvres, et comment se peut-il qu'il y ait des gens qui élèvent la voix contre les efforts qui tendent à le faire revivre?

La seule éventualité d'une participation plus ou moins large à des travaux de peinture monumentale influait de la manière la plus heureuse et la plus efficace sur la condition intellectuelle des artistes. Ils étaient obligés d'acquérir une instruction qui les désignât au choix des dispensateurs de ces travaux et qui les préparât à les exécuter. Tous les peintres aspiraient à cette bonne fortune et se mettaient d'avance en état d'en profiter. De là l'élévation du niveau de l'éducation chez les anciens artistes; de là la supériorité de leur esprit dont les forces se développaient en raison de l'usage auquel ils ambitionnaient de l'employer. Lorsqu'on n'eut plus la chance d'être appelé à faire de grandes choses, on jugea inutile de prendre plus de peine qu'il n'était nécessaire pour en faire de petites. Tout s'amoindrit, l'idée et la

forme, la conception et l'exécution ; on ne produisit plus que des œuvres sans caractère et sans style.

La peinture monumentale était morte partout ou plutôt elle sommeillait, car l'art ne meurt point, en attendant qu'une circonstance favorable vînt la tirer de sa léthargie. Le roi Louis de Bavière a l'honneur d'avoir été le premier qui ait songé à ce qu'elle avait été, à ce qu'elle pouvait redevenir. On sait quels importants travaux Schnorr, Cornelius, Kaulbach exécutèrent à Munich pour réaliser ses généreux projets. Berlin s'est associé à ce mouvement; Dresde et d'autres villes ont suivi à leur tour l'impulsion sous laquelle s'était réveillée l'école allemande, qui se trouva reconstituée grâce à la renaissance de la peinture monumentale. C'est également des travaux entrepris pour la décoration des édifices religieux et civils que sont issus, en France, bien des talents distingués. La même cause produira en Belgique les mêmes effets, quand il lui aura été donné de faire sentir son action d'une manière large et soutenue. Jamais il n'a été plus nécessaire qu'en notre temps, de favoriser la culture de la peinture monumentale. C'est la seule barrière qu'on puisse opposer aux envahissements de la petite manière, au mauvais goût de l'art-marchandise, aux erreurs du réalisme.

Une des prétentions des peintres réalistes, c'est de créer un art populaire. Rien n'est moins fondé. L'art populaire, l'art démocratique, c'est la peinture monumentale. Il est fait pour tous; il s'adresse à tous; ses productions sont constamment exposés dans les lieux que fréquente la foule, à laquelle elles communiquent d'agréables distractions et le goût de l'instruction. C'est dans cette sphère que l'art exerce au plus haut degré son influence morale et civilisatrice

Aucun moyen n'est plus propre à faire pénétrer dans les masses les notions qui peuvent contribuer à son perfectionnement intellectuel, à développer en elles des sentiments généreux. L'image instruit et amuse en même temps; son charme tempère l'aridité de la leçon. L'Église l'avait bien compris, au moyen âge, car elle se servait de l'image pour répandre les idées de religion et de morale. Les gouvernements n'apprécient point assez l'utilité qu'ils pourraient retirer de l'emploi de ce puissant instrument, pour populariser l'instruction laïque. De nouveaux horizons s'ouvrent, de ce côté, pour la peinture monumentale.

L'abandon de la peinture monumentale avait amené la suppression des ateliers où les artistes en renom instruisaient des disciples qui fussent capables de les seconder dans l'exécution de travaux considérables auxquels il leur était matériellement impossible de suffire. On n'ignore pas combien il sortit de ces ateliers de peintres qui devinrent d'excellents maîtres à leur tour. Quand ces artistes n'eurent plus que des œuvres détachées à produire, les aides leur devinrent inutiles; ils fermèrent leurs ateliers. La suppressions de ces foyers permanents d'instruction fut un mal; elle eut pour conséquence l'abaissement du niveau de l'art. De nouveaux ateliers devront être formés par les artistes qui entreprendront des travaux de décoration monumentale. Il faudra admettre que le peintre auquel sera confiée l'exécution d'une de ces vastes tâches ne pourra pas la remplir seul, et que, après en avoir conçu le plan, il sera fondé à se faire aider par ses élèves, quitte à revenir sur les peintures préparées d'après ses esquisses et à leur donner les touches du maître, comme faisait Rubens. C'est à cette condition

seulement qu'on pourra charger un même artiste de la décoration de tout un édifice; or c'est ce qui doit être, car nous croyons avoir suffisamment démontré qu'il est contraire à tous les principes de l'art de faire concourir plusieurs peintres, plusieurs idées, plusieurs modes d'exécution à un travail qui réclame avant tout l'unité de la pensée et l'unité de style.

La question des procédés d'exécution est indépendante des considérations que nous venons de développer; mais elle a son importance et doit être également résolue. On a élevé contre l'emploi de la fresque, dans le climat du centre et du nord de l'Europe, des objections tirées de son manque de solidité. Nous sommes loin de vouloir prétendre qu'elles ne sont pas fondées. Sans conclure en faveur de ceux qui les mettent en avant, nous reconnaissons qu'elles méritent d'être examinées et discutées.

Il est certain que la fresque ne présente pas dans notre pays humide, à températures essentiellement variables, les garanties nous ne dirons pas d'éternité, car il n'y a rien d'éternel, mais de durée qu'elle a dans les contrées où l'air est pur et sec. Il est certain que, lors même qu'on eût respecté les peintures murales de nos églises, lors même que le badigeon ne les eût pas recouvertes, elles ne se fussent pas conservées comme les peintures des monuments égyptiens. Ajoutons, car il faut tout dire, que s'il reste de l'ancienne décoration des temples chrétiens quelques traces dont l'archéologie se sert pour former des projets de restitution, c'est grâce au badigeon, que nous sommes loin d'approuver en principe, mais qui, dans cette circonstance, a rempli l'office d'un enduit protecteur. En Italie, où le climat est plus favo-

rable que le nôtre à la conservation des peintures murales, des fresques qui ne datent que du seizième siècle sont déjà fortement endommagées et leur détérioration fait des progrès si rapides, qu'on peut prévoir et annoncer approximativement le moment de leur destruction totale. Est-ce une raison pour proscrire absolument la peinture murale? Nous croyons que le contraire peut se démontrer.

Faisons remarquer d'abord qu'il est au pouvoir de la chimie de trouver des procédés d'exécution plus durables que ceux qu'employaient les anciens artistes. Si l'art n'a pas fait de progrès, ceux de la science sont incontestables. Des essais ont été tentés récemment, à ce point de vue, en Allemagne; mais il faut le temps, et un temps bien long, pour qu'on puisse se prononcer sur leur efficacité, pour qu'on en ait la preuve matérielle. Toutefois, à défaut de cette preuve, on doit tenir compte des démonstrations de la science, qui sont fondées non sur des théories arbitraires, mais sur des données positives résultant de l'action réciproque du fond et des matières colorantes. Grâce aux moyens que la chimie est en mesure de fournir, on obtiendrait non pas une garantie de l'éternité des peintures, mais une assurance de leur durée suffisante.

Est-il nécessaire que les peintures murales soient éternelles? Assurément non. L'éternité n'entre pas dans les combinaisons de l'homme; elle n'est ni l'objet de ses aspirations, ni celui de ses efforts. Les monuments eux-mêmes, faits des matériaux les plus durs, ne sont pas éternels; ils subissent l'action destructive du temps. Pour les préserver de la ruine, il faut refaire successivement les parties altérées sous l'influence des vicissitudes atmosphériques.

De ce que le temps n'épargne pas les monuments, comme on peut s'en convaincre en voyant les ruines semées par toute la terre, conclura-t-on qu'il faille s'abstenir d'édifier? L'homme ne doit pas se révolter contre la loi de la destruction, à laquelle sont soumises toutes choses en ce monde, et qu'il est le premier à subir. Voudrait-il être seul périssable? Il met, il est vrai, une certaine gloire à produire des œuvres durables, à revivre en quelque sorte dans ses ouvrages; mais il ne voudrait pas que le privilége de la durée éternelle fût assuré à des matières inertes, tandis que lui seul, être intelligent, ayant la conscience de son organisation supérieure, n'aurait qu'une existence éphémère.

L'éternité des œuvres d'art serait donc une infraction aux lois physiques et morales qui régissent le monde. Et non-seulement elle serait une impossibilité, mais encore elle serait une injustice. Si rien de ce qui a été formé par les mains de l'homme ne périssait, un temps viendrait où les monuments couvriraient la terre à ce point qu'il n'y aurait plus de place pour de nouvelles constructions. Les générations futures n'auraient plus la faculté de faire leur œuvre, de donner carrière aux manifestations de leur génie. Elles ne pourraient point, à leur tour, laisser une trace de leur passage dans ce monde.

La destruction des œuvres de l'homme est providentielle comme celle de l'homme lui-même. De même que chaque génération d'hommes doit faire place à d'autres, de même les monuments (après une bien plus longue période d'existence il est vrai) doivent à leur tour disparaître et être remplacés. C'est ainsi qu'à Rome sur les ruines ou à côté des ruines du monde ancien, se sont élevés les monuments du

monde moderne. Ce qui est providentiel aussi, c'est que partout il reste quelques échantillons des monuments et des œuvres d'art qui sont les produits et les témoignages d'une civilisation. On n'est privé de ces échantillons pour aucune époque; on en a même pour les temps qualifiés d'antéhistoriques. Grâce à eux, cette dénomination manque de justesse, car si l'on n'a pas, pour de certaines époques, la tradition des faits, on possède des objets attestant le degré de civilisation des plus anciens habitants de la terre. La sagacité de nos contemporains a restitué les anneaux manquants à la chaîne de l'histoire de l'humanité.

Ces réflexions, plus philosophiques que techniques, nous en convenons, étaient nécessaires pour réfuter la doctrine des personnes qui prétendent qu'il faut renoncer à la peinture murale, par la raison que ses œuvres ne sont pas éternelles. Ainsi que nous l'avons dit, la chimie fournira des moyens propres à assurer aux peintures murales une plus longue existence. Voilà tout ce qu'il est possible et juste d'exiger.

Un jour viendra où les peintures murales actuellement exécutées s'altéreront. Que fera-t-on? ce qu'on fait pour les édifices mêmes où elles sont contenues, qu'elles décorent : on les restaurera. Et quand les restaurations deviendront insuffisantes, impossibles? on les remplacera par d'autres peintures, soit en reproduisant exactement l'œuvre primitive, soit en chargeant un nouveau maître d'exécuter une décoration nouvelle. Si ce sont des productions d'un mérite supérieur, marquées du cachet d'un homme de génie, il faudra les reproduire aussi exactement que possible, après avoir pris des calques d'après lesquels des artistes soigneux pour-

ront en opérer la restitution. C'est ce qu'on devrait faire dès à présent pour les Loges de Raphaël dont on exécuterait de bonnes copies qui permettraient de les rétablir dans leur état primitif. Bien des personnes crieront au sacrilége : effacer des peintures de Raphaël tant qu'il en reste quelque chose! Vaut-il mieux attendre qu'il n'en reste rien, qu'elles soient absolument perdues? Si l'on n'avait pas attendu ainsi pour le cénacle de Léonard de Vinci, on aurait pu conserver l'œuvre du maître ou du moins la restituer, en la reproduisant telle qu'elle fut originairement. Aujourd'hui on n'a plus que des données insuffisantes, des réductions, des gravures, des calques douteux pris sur un original profondément altéré.

Les peintures de Raphaël ne sont pas de Raphaël ; elles sont de la main de ses élèves. Ce qui est de Raphaël, c'est l'idée, c'est la composition, c'est le dessin, c'est le mode de coloration. Tout cela peut se reproduire exactement par des artistes dûment préparés à entreprendre un pareil travail. Il n'y a pas dans la fresque, comme dans la peinture à l'huile, le procédé, la touche, la façon d'opérer, l'intérêt des préparations et du travail d'achèvement, l'art des empâtements et des glacis, l'esprit du pinceau, tout ce qui est personnel à l'artiste. Dans la fresque le peintre a un style, mais il n'a pas de manière; or, ce qui constitue le style peut être conservé dans la copie et passer dans la reproduction.

Lorsqu'il ne s'agira pas d'œuvres de grands maîtres, qu'on pourrait, qu'on devrait même tenir à conserver, on effacera les peintures endommagées pour leur en substituer de nouvelles. Il n'y a pas toujours un homme de génie prêt à décorer un édifice; il peut se faire que des œuvres de peinture

murale aient été exécutées par un artiste médiocre, le plus habile de son temps. Où serait le mal de les remplacer par de meilleures, après leur avoir accordé la longue existence que leur assure la nature des matériaux? On ne détruira pas volontairement une peinture d'un mérite ordinaire, parce qu'il ne faut pas ôter aux artistes la confiance qu'ils doivent avoir dans la durée de leurs œuvres; mais lorsqu'elle aura subi les injures du temps, on ne prendra pas de grands soins pour sa conservation.

On se plaint du peu de durée des peintures murales. Quelle est cette durée? En mettant les choses au pire, on peut l'évaluer de deux à trois cents ans. On pourra, quelque penchant que l'on ait pour les économies, les remplacer sans trop de regret, lorsqu'elles auront fourni une telle carrière. Nos descendants n'auront pas lieu de se plaindre qu'on ait mal servi leurs intérêts. Est-il beaucoup de travaux publics qui nécessitent un moindre renouvellement de dépense? Mettez qu'il en coûte deux ou trois cent mille francs pour décorer une église, cela ferait mille francs par année. Voilà un luxe qui vraiment n'est pas trop coûteux.

Proscrire la fresque, c'est condamner d'une manière absolue la peinture monumentale des édifices religieux. Dans la plupart des édifices civils, où l'on n'a à décorer que des surfaces planes encastrés dans des boiseries, on peut employer la peinture à l'huile sur toile ou sur panneau; mais dans les églises, où il faut opérer sur des surfaces courbes, sur des voûtes, sur des hémicycles, etc., ce procédé est impraticable. La peinture murale est seule de mise, et c'est la fresque qu'il faut employer. D'ailleurs la fresque a des effets particuliers qui constituent une des ressources, une

des richesses de l'art. Ses teintes mates, sobres et tranquilles s'accordent mieux que les tons brillants de la peinture à l'huile avec la sévère grandeur des formes architecturales, avec l'austérité des sujets religieux. Quant à la peinture à l'huile sur mur, il n'y faut pas songer. Les essais qu'on en a faits prouvent que sa destruction est bien plus rapide que celle de la fresque. Les adversaires de la fresque n'ont point pesé ces considérations.

Le gouvernement a commencé à réunir les éléments d'une galerie de copies à laquelle une place sera assignée dans les nouveaux locaux du Musée. C'est une mesure dont l'idée première ne pourra qu'être approuvée des artistes. Il serait à désirer qu'on fît entrer dans cette collection les copies des fragments de peintures murales les plus remarquables de l'époque byzantine et du moyen âge qui existent encore, plus ou moins bien conservées, dans différentes contrées de l'Europe centrale et qui formeraient une introduction naturelle à la série des spécimens d'un art plus avancé. Ce seraient des matériaux intéressants pour l'étude des origines de la peinture, en même temps que de précieux moyens d'instruction pour les artistes auxquels on pourrait avoir à confier des travaux d'art monumental.

EDOUARD FÉTIS.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 7, 9, 16, 19, 23, 26 et 30 avril; des 7, 14, 21, 24, 28 et 31 mai; des 4, 11, 16, 18 et 25 juin 1870.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collége a approuvé les cartons des vitraux peints à placer dans les églises de Nil-Saint-Martin et d'Ohain (Brabant). **Églises de Nil-Saint-Martin et Ohain. Vitraux.**

L'église de Saint-Jacques à Louvain possède un reposoir de style ogival entouré d'une grille de clôture en cuivre battu, laquelle porte la date de 1568 et la signature de son auteur Jean Veldener. Cette clôture, d'une composition fort élégante et d'un beau travail, est, dans son espèce, un des spécimens les plus remarquables de notre ancienne dinanderie. **Église St-Jacques à Louvain. Objets d'art.**

Il résulte des renseignements parvenus au département de l'intérieur que, par une sollicitude mal entendue, l'œuvre de Jean Veldener est soumise à des nettoyages fréquents qui altèrent la finesse de ses ciselures.

Les délégués de la Commission, qui ont visité l'église de Saint-Jacques, ont pu constater que les faits signalés à M. le Ministre de l'Intérieur sont malheureusement exacts. La clôture précitée a subi, en effet, des altérations regrettables. Sous l'action de nettoyages fréquents les figures de trois évangélistes et de saint Arnould qui la surmontent ont perdu de leur caractère, et la finesse des ornements et des moulures a en partie disparu.

Les mêmes observations s'appliquent à la cuve baptismale en cuivre qui porte la date de 1467, et qui anciennement servait de bénitier.

Des instructions minutieuses ont été données à M. le curé de Saint-Jacques, pour assurer le bon entretien de ces objets d'art.

Église de St-André lez Bruges. Monument funéraire.

Le Comité provincial des correspondants de la Flandre occidentale a émis l'avis qu'il y a lieu d'autoriser le Conseil de fabrique de l'église de Saint-André lez-Bruges, à déposer, à titre de simple prêt, au musée archéologique de Bruges, le monument funéraire de sire Mathieu Van Scathille. Le Collége s'est rallié à cet avis, tout en exprimant le vœu de voir rétablir le monument dans l'église de Saint-André aussitôt que les circonstances le permettront.

Statue de Memling Bruges.

La Commission a approuvé, sous quelques réserves, le projet dressé par M. De la Censerie pour le piédestal de la statue qui doit être érigée à Bruges, à la mémoire de Memling.

Église d'Hérenthals. Monument funéraire.

Elle a également émis un avis favorable sur le projet du

monument funéraire à placer dans l'église d'Hérenthals, en mémoire de la D^lle^ Van Heteren.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Les plans d'un palais de justice à ériger à Anvers; architecte : M. Baeckelmans; *Palais de justice d'Anvers.*

2° Le projet d'orphelinat à construire à Namur, sous réserve de quelques modifications à introduire dans la façade; architecte : M. Blandot; *Orphelinat de Namur.*

3° Le projet d'hôpital destiné aux malades indigents de Mouscron (Flandre occidentale); architecte : M. Croquison; *Hôpital de Mouscron.*

4° Les plans d'un hospice-hôpital à construire à Adeghem (Flandre orientale); architecte : M. Bureau; *Hospice-hôpital à Adeghem.*

5° Le projet d'un lazaret à construire à Hoogstraeten (Anvers); architecte : M. Taeymans. *Lazaret de Hoogstraeten.*

Le département de l'intérieur a été informé officieusement qu'on a percé trois fenêtres dans le gros œuvre du bâtiment des Halles à Malines, et qu'on a fait disparaître d'une des salles de l'édifice une cheminée du XIVe siècle. Une inspection de l'édifice a eu lieu, sur la demande de M. le Ministre de l'Intérieur. *Halles de Malines.*

Les délégués ont constaté qu'en établissant dans le bâtiment des Halles un bureau destiné à l'architecte communal, on a démoli les maçonneries qui bouchaient trois baies ogivales anciennes. On a placé dans ces baies des châssis de bois à petits carreaux lozangés. Quant à la cheminée du XIVe siècle, elle n'a pas été démolie, et il résulte des déclarations de l'échevin qui assistait à l'inspection qu'aucun changement

n'y a été apporté. Il est vrai que les châssis placés dans les fenêtres ne sont pas dans le style de l'édifice ; mais comme ils ne sont que provisoires, on pourra les laisser jusqu'à ce que l'on procède à la restauration complète des Halles.

En résumé la Commission estime que les faits qui avaient été signalés à M. le Ministre de l'Intérieur sont exagérés. Elle pense, toutefois, qu'il conviendrait d'engager l'administration communale de Malines à n'exécuter à l'avenir aucuns travaux dans cet édifice sans en avoir préalablement référé à l'autorité supérieure.

Hôpital militaire d'Anvers.

La Commission a été consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur l'importance monumentale qu'on peut reconnaître à la façade de l'hôpital militaire d'Anvers. Elle est d'avis que cette construction présente un intérêt capital, et qu'il convient d'en respecter scrupuleusement le style et le caractère artistique. Le monument est dans un état de dégradation tel, qu'il exige une restauration très-importante pour laquelle la somme de 20,000 francs indiquée par M. le Ministre de la Guerre ne suffira même pas. D'un autre côté, il est à remarquer que les frais de restauration de la façade précitée ne seront pas sensiblement plus élevés en maintenant le style actuel qu'en le changeant. Le Collége a donc tout lieu de croire que le département de la guerre ne se refusera pas à prescrire les mesures nécessaires pour conserver à la ville d'Anvers un de ses édifices les plus intéressants.

Palais de Liége.

Deux membres de la Commission se sont rendus à Liége, afin d'étudier les questions de voirie soulevées par l'examen d'un projet de construction dans la troisième cour du palais, d'un bâtiment destiné au service de l'administration des con-

tributions, douanes et accises. Ces délégués ont rédigé, au sujet de cette affaire, le rapport suivant, auquel le Collége s'est rallié, et qui a été adressé à M. le Ministre des Travaux publics :

« Les délégués accompagnés de M. Umé, architecte du palais, ont reconnu sur place, que la rue au Brâ à établir le long de la façade latérale du palais, et qui aboutit en face de l'hôtel de ville, devrait avoir une largeur de 15 mètres. Afin de pouvoir apprécier le minimum de largeur à donner à cette rue, ils ont examiné les différents aspects de la question et ils sont persuadés que l'on ne pourrait, en aucun cas, réduire cette largeur à moins de 13 mètres.

» Ils sont d'avis que le terre-plein et les marches que l'on se proposait d'établir pour descendre vers la place devant l'hôtel de ville doivent être supprimés et remplacés par une pente uniforme qui, d'après les plans de M. Umé, sera $0^{m},06$ par mètre.

» La hauteur de la porte donnant dans l'escalier du nouveau bâtiment de la rue au Brâ sera encore — par la pente uniforme — de $2^{m}60$, et rien ne s'oppose à ce qu'on lui donne une hauteur plus grande en supprimant le linteau du meneau.

» Aucun obstacle ne se présente pour faire le rempiétement de l'ancien bâtiment nécessité par la pente uniforme. La hauteur de ce rempiétement sera de $4^{m},50$ pour finir à 0. Comme ce bâtiment n'a pas de souterrains, M. Umé s'engage à faire exécuter ce travail avec la plus grande solidité.

» Les délégués croient devoir faire remarquer que les

escaliers et paliers placés à l'intérieur du nouveau bâtiment sont projetés en bois; ils estiment que les escaliers dans un monument public de cette nature devraient toujours être exécutés en pierre.

» Le bâtiment que le département des finances veut faire établir sur le terrain dépendant du palais occuperait dans la nouvelle combinaison tout un côté de la rue au Brâ. Les écuries du Roi et les dépendances auraient leur entrée par la rue derrière le palais. Cette disposition isolerait les écuries de la voie publique.

» Il semble inutile d'insister sur l'avantage qu'il y aurait pour la ville de Liége à avoir une rue carrossable au lieu d'un *casse-cou*, composé d'une trentaine de marches exposées à la neige et souvent impraticables en hiver.

» Les délégués croient aussi devoir appeler l'attention de la Commission sur le bassin établi provisoirement dans la première cour du palais, et qui leur a semblé devoir être remanié complétement. Au lieu de se trouver en contre-haut de la cour, il devrait être établi au centre de cette cour et au niveau d'une diagonale dirigée de l'entrée du palais vers la sortie, rue derrière le palais.

» Le contour circulaire de ce bassin ne cadre pas avec la forme de la cour du monument. M. Umé a admis ces observations et s'est engagé à soumettre les projets des modifications demandées dès que le Collége lui aura fait connaître sa décision sur les divers points ci-dessus mentionnés. »

Monticule à Looz. M. Daris, professeur d'histoire à l'université de Liége, a signalé à la Commission la destruction projetée d'un monticule qui existe près de l'église de Looz et auquel s'attache-

raient certains souvenirs historiques. A la demande du Collége, deux honorables correspondants du Limbourg ont inspecté ce monticule; ils ont fait parvenir à la Commission le rapport ci-après :

« Ensuite de la mission que vous nous avez fait l'honneur de nous confier, nous nous sommes rendus à Looz, à l'effet d'inspecter le monticule connu sous le nom de *Borchgracht*, situé près de l'église, et dont M. le professeur Daris vous signalait, par sa lettre du 8 mai, la prochaine destruction.

» Excepté ce qui concerne ce projet de destruction, nous avons reconnu l'exactitude des renseignements fournis par M. Daris. Le monticule élevé de mains d'hommes, sur un site naturellement abrupt, domine un plateau d'une grande étendue et la vue y est des plus belles. Que le château ait été construit vers l'an 1000, ou tout au moins dès les premières années du onzième siècle, cela semble résulter de ce que les comtes de *Los* n'apparaissent pour la première fois dans l'histoire qu'en l'an 1015.

» Or, nous savons que, devenus héréditaires vers cette époque, les gouverneurs ou comtes prirent généralement, dans les diplômes, les noms des forteresses qu'ils avaient fait construire. Le caractère archéologique des ruines, fort peu importantes d'ailleurs, du château de Looz ne s'oppose nullement aux inductions tirées de l'histoire. Les quelques pans de murs qui se cachent dans les flancs de la montagne, sont construits de libage ou de silex noyé dans du béton. Çà et là apparaissent des fragments de ciment romain, preuve évidente qu'on a utilisé des débris de constructions antiques, situées sans doute à proximité. Ce fait qui s'observe aussi dans les murs de Tongres (enceinte actuelle)

dans ceux de Colmont, dans la tour de l'église de Vliermael, etc., n'a rien d'anormal et prouve seulement le grand nombre d'établissements que l'époque romaine avait jetés sur le sol de notre province.

» Un des pans de murs du château présente encore une voûte en plein cintre, mesurant environ 2 mètres 40 d'ouverture, à la base; mais, dans l'état actuel des ruines, il serait impossible de décider si cette voûte a servi d'entrée à un bastion, ou si, selon l'opinion de l'un de nous, il ne faut y voir que la mise en pratique d'un système de consolidation des bases, très-usité à cette époque.

» Voilà, croyons-nous, tout ce qu'il y a à dire des ruines proprement dites. Quant au monticule, il est évident qu'il a subi de nombreuses dégradations, mais ces dégradations ne sont pas récentes. Nous avons sous les yeux un acte de l'an 1746, constatant qu'un bourgeois de Looz, nommé Lambert de Witte, avait construit sur le *Borchgracht* une maison de bois, et que, à raison de cet empiétement, il fut poursuivi par Son Excellence le général comte de Mercy, vicomte de Looz. On peut supposer que des actes de cette nature se sont renouvelés. Il semble, du reste, que depuis nombre d'années le *Borchgracht* soit devenu une espèce de *res nullius*, où le premier venu peut venir enlever du sable ou des pierres. De là des excavations devenues des réceptacles d'ordures, et qui rendent l'accès difficile.

» Désirant nous éclairer au sujet de la démolition complète du monticule, signalée comme imminente par M. le professeur Daris, nous nous sommes rendus auprès de M. le bourgmestre, qui nous a donné tout apaisement à cet égard. Le conseil communal de Looz, d'accord avec M. l'architecte

de la province, a fait choix d'un emplacement pour l'érection de nouvelles écoles, et a jugé nécessaire d'entamer quelque peu le pied du tertre, pour remblayer, en partie, un abreuvoir qui s'ouvre tout contre, en même temps que pour agrandir, par suite de ce nivellement, la portion de terrain destinée à servir de jardin à l'instituteur.

» A cet égard, nous nous référons à la lettre de M. l'architecte provincial, en ajoutant, d'après les explications verbales de ce fonctionnaire, que la hauteur du mamelon sera conservée; qu'il en sera de même de toutes les substructions que l'on découvrira et que les terres seront enlevées de manière à laisser au mamelon son talus en pente douce.

» En réalité, la vue sur la Hesbaye sera conservée : l'accès vers le sommet du monticule sera facilité, le souvenir historique restera aussi entier qu'il l'est aujourd'hui et deviendra même plus saisissant.

« *Les membres du comité provincial des monuments :*

« (Signé) : Ch. C. de Borman. (Signé) : G. de Corswarem. »

Après avoir pris connaissance des faits qui précèdent, le Collége a jugé qu'il n'y avait pas lieu présentement de donner suite à cette affaire.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction de presbytères à Gestel et Putte (Anvers), à Freux

Presbytères de Putte, Gestel, etc.

(Luxembourg) et à Moignelée (Namur). Elle a également émis un avis favorable sur les appropriations et réparations à exécuter aux presbytères de Wiekevorst et Oevel (Anvers), Rebaix et Spiennes (Hainaut), Champion et Cognelée (Namur), et sur les emplacements proposés pour les presbytères d'Antoing (Hainaut) et d'Alle (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Construction d'églises à Piétrebais, Laer, Pussemange, etc.

A Piétrebais (Brabant); architecte : M. Coulon;

A Laer, commune de Sempst (Brabant); architecte : M. Baeckelmans;

A Pussemange (Luxembourg); architecte : M. André;

A Pétigny (Namur); architecte : M. Degreny;

A Treignes (Namur); architecte : M. Degreny;

2° Les projets d'agrandissement des églises de :

Brasschaetscheheyde (Anvers); architecte : M. Gife;

Beckerzeel (Brabant); architecte : M. Hansotte;

Chapelle-Saint-Lambert, commune de Lasne (Brabant); architecte : M. Coulon;

3° Le projet d'achèvement de l'église de Cureghem-lez-Bruxelles; architecte : M. Cels;

4° Le plan d'une tour à construire à l'église de Freux (Luxembourg); architecte : M. Cordonnier;

5° Le plan de la sacristie à construire à l'église de Roux (Namur); architecte : M. Laurent;

6° Le plan d'un escalier extérieur à placer à l'église de Boussu-lez-Walcourt (Namur); architecte : M. Piret.

AMEUBLEMENTS.

Des délégués ont inspecté l'église d'Hoogstraeten afin d'apprécier les propositions faites par le conseil de fabrique relativement au déplacement du jubé. Les travaux projetés consistent dans l'enlèvement d'une cloison qui sépare le jubé de la tour; on pourrait dès lors reculer les orgues dans le fond de l'église et dégager la fenêtre qui surmonte le jubé. Les délégués ont pu constater que ces travaux seraient très-utiles. En principe ils peuvent donc être autorisés. Mais pour atteindre complétement le but que l'on a en vue, il serait nécessaire d'apporter certaines modifications au buffet d'orgue existant, qui, par sa disposition, masquerait de nouveau la fenêtre qu'on veut dégager. Il y aurait lieu, pour parer à cet inconvénient, de reporter la colonne qui se trouve actuellement au centre de l'orgue sur l'un des côtés lateraux, et d'en ériger une semblable de l'autre côté. Les délégués ont engagé les membres du conseil de fabrique à faire dresser par un architecte capable un projet conçu dans ce sens. Église d'Hoogstraeten. Jubé.

La Commission a approuvé :

Le plan d'une boiserie à établir dans le chœur de l'église d'Ohain (Brabant); Églises d'Ohain, Overyssche, Velthem, etc.

Les dessins d'un portail intérieur, d'un buffet d'orgue, de grillages en fer, etc., à placer dans l'église d'Overyssche (Brabant);

Un projet de maitre-autel, destiné à l'église de Beyssem, sous Velthem-Beyssem (Brabant);

Les plans d'ameublement des églises de Libin, de Grand-

voir, commune de Tournay (Luxembourg), et de Furfooz (Namur).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Églises de Halle, Puers, Loenhout, Rosières, etc.

Le Collége a approuvé les plans et devis des travaux de réparation et d'amélioration à exécuter aux églises de Halle, Puers et Loenhout (Anvers), Rosières et Ohain (Brabant), Gougnies et Rebaix (Hainaut), Meldert (Limbourg), Paliseul (Luxembourg) et Celles (Namur).

Il a également émis un avis favorable sur :

Église de St-Martin à Liége.

1° Le projet de porte à établir au transept méridional de l'église de Saint-Martin à Liége; architecte : M. Halkin;

Cathédrale d'Anvers.

2° Le plan dressé par M. Gife, pour les travaux de restauration à exécuter en 1870, au vaisseau de la cathédrale d'Anvers;

Cathédrale de Namur.

3° Le devis du renouvellement de châssis des fenêtres de la cathédrale de Namur; architecte : M. Degreny;

Église de St-Gangulphe à St-Trond.

4° Le projet de restauration de l'église de St-Gangulphe à Saint-Trond; architecte : M. Denis;

Église de Welden.

5° Les plans et devis des travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Welden (Flandre orientale); architecte : M. Van Assche;

Église de N.-D. à Courtrai.

6° Le projet de restauration des fenêtres du transept de l'église de Notre-Dame à Courtrai; architecte : M. Hennebicque;

Église de N.-D. du Lac à Tirlemont.

7° Les plans dressés par M. Gérard pour la restauration de l'église de Notre-Dame du Lac à Tirlemont.

Église de Baudour.

Des délégués se sont rendus à Baudour, afin d'examiner, à la demande de M. le bourgmestre, la charpente récem-

ment découverte dans l'église de cette commune par suite des travaux d'agrandissement en cours d'exécution. Ils ont pu constater que cette charpente, qui date de la première moitié du XVIe siècle, est une des œuvres les plus remarquables de ce genre que le pays possède. Sculptée et ouvragée curieusement dans tous ses membres principaux, elle comprend, entre autres éléments, de nombreux culs-de-lampe ornés de figures d'un beau travail, une série de colonnettes d'une grande variété d'ornementation, etc., et l'on peut dire que, dans son ensemble, comme dans ses détails, elle présente le plus grand intérêt artistique. Le Collége a émis, en conséquence, l'avis qu'il y aurait lieu de subordonner toute la restauration et toute la décoration de l'église à cette partie capitale, de démolir entièrement la voûte pour rendre à l'église de Baudour l'ornement de sa charpente apparente et de continuer cette charpente dans les parties nouvelles de l'édifice.

Temple des Augustins à Bruxelles.

La Commission a examiné avec une sérieuse attention la question qui lui a été soumise par M. le Ministre de l'Intérieur concernant la démolition projetée du temple des Augustins.

Après mûre délibération, le Collége n'a pas cru manquer à sa mission en émettant l'avis que ce temple n'est pas, *dans son état actuel*, un monument assez important pour qu'il doive mettre obstacle, par sa conservation, à l'exécution des travaux dont la ville de Bruxelles poursuit l'achèvement dans le but d'embellir et d'assainir la capitale.

Mais en examinant avec attention le plan des travaux que l'administration locale a fait décréter, la Commission s'est demandé si, bien loin que la démolition du temple fût

nécessaire à la conservation n'en était pas, au contraire, commandée par le tracé que la ville de Bruxelles a adopté pour les boulevards intérieurs.

A ce sujet, elle a appelé l'attention des administrations compétentes sur les considérations suivantes :

L'axe du boulevard intérieur, qui a son origine au boulevard du Midi, a été dirigé en ligne droite vers le centre de la façade du temple des Augustins ; à partir de ce point, le boulevard se divise en deux branches contournant ce temple. Ces deux branches ont une direction qui est déterminée par l'axe de l'église au lieu de l'être par l'axe du boulevard. Il en résulte que si le temple des Augustins disparaissait le boulevard ne pourrait être prolongé en ligne droite jusqu'à la bifurcation en deçà de la rue du Cirque, et que la construction à élever à l'angle de cette bifurcation ne pourrait être établie dans l'axe du boulevard.

Cette dernière considération a paru au Collége des plus importantes, car l'administration communale de Bruxelles ne peut avoir eu la pensée de démolir le temple des Augustins, qu'à la condition de le remplacer par une autre construction monumentale établie dans l'axe du boulevard, condition devenue irréalisable par l'adoption des tracés approuvés, comme on peut en juger en examinant le plan général des travaux. Ce plan permet de constater combien la nouvelle construction que l'on érigerait à la bifurcation du boulevard serait masquée par l'alignement de gauche.

Dans cet état de choses, le Collége a tout lieu de penser que l'administration locale de Bruxelles reconnaîtra elle-même que l'emplacement occupé par le temple des

Augustins est le seul qui puisse convenir pour le monument destiné à faire face au boulevard. La conservation de ce temple doit donc être considérée comme une nécessité résultant de l'ensemble des travaux, et il ne reste dès lors qu'à étudier les travaux à effectuer pour restaurer et embellir l'édifice de manière à le rendre aussi digne que possible de l'emplacement qu'il occupe au centre des boulevards.

Le Membre Secrétaire,
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

RAPPORT

ADRESSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR

UNE INSCRIPTION TROUVÉE A HOEYLAERT (BRABANT).

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu nous confier, au sujet d'une inscription récemment découverte aux environs de Bruxelles.

I. Nous nous sommes rendus à Hoeylaert, d'où dépend Groenendael, et nous y avons examiné un bloc en grès de Hertzogenraadt, ayant la forme d'un parallélipipède rectangulaire des dimensions suivantes : $0^m95 \times 0^m60 \times 0^m30$.

Sur l'une des grandes faces, se lit l'inscription suivante, qu'il est possible de reconstituer d'une manière à peu près certaine, comme nous l'indiquons par des lettres pointillées :

MATRONIS
CANTRVSTEI
HIABVS.C.A'
PIANIVSPAC
ATVS.PROSFET
SVIS.LM

C'est-à-dire : *Matronis Cantrusteihiabus Caius Appianius Pacatus pro se et suis* (votum solvit) *l*ubens *m*erito.

Le monument, précieux au point de vue de l'histoire du pays, est un autel votif érigé, pour reconnaitre des bienfaits attribués à ces divinités, en l'honneur des *Matronae Cantrusteihiae;* il a été fort probablement établi sur les lieux mêmes, et remplacé par le premier autel chrétien de Hoeylaert, autel fort ancien, car on a trouvé des fondations antérieures à l'église démolie de Saint-Clément, laquelle datait, à ce qu'on nous a affirmé, du XIIe siècle. L'emplacement, du reste, qui est une colline exposée au sud-est, est par lui-même très-favorable aux cérémonies du culte, et devait appeler l'attention des anciens habitants de la contrée.

Jusqu'à présent, aucun monument érigé en l'honneur des divinités topiques, connues sous le nom de *Matronae*, n'avait été trouvé sur le sol de la Belgique. A un autre point de vue encore, notre inscription est précieuse : des autels votifs en l'honneur des *Matronae Andrustehiae* (nom présentant beaucoup d'analogie), ont été découverts sur les bords du Rhin; or, on le sait, la localité de Hoeylaert est la dernière commune du Brabant où l'on parle le flamand et, au delà, du côté du midi, le français et le wallon sont seuls en usage.

L'inscription sera, du reste, étudiée de plus près par l'un de nous, qui en fera l'objet d'une suite à son travail sur l'épigraphie de la Belgique, en cours de publication dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

II. Voici les circonstances de la découverte :

M. Jaminé, l'un de nous, a été chargé, par M. le baron de Man d'Attenrode, sénateur et bourgmestre de Hoeylaert, de la reconstruction de l'église de cette commune. Pendant

les travaux d'extraction des substructions de l'ancienne église, un ouvrier, nommé Pierre Tricot, découvrit, en juillet 1870, un dé de pierre paraissant susceptible de remploi, et il appela à lui M. Égide Aertsens, artiste sculpteur (47, rue Van Dyck, à Schaerbeek), employé aux travaux de l'église. La pierre fut enlevée de son gisement et, retournée, elle montra notre inscription qui avait été préservée par sa position contre le sol.

Le bourgmestre et le curé M. Imbrechts eurent leur attention attirée sur les caractères formant cette inscription, où M. Jaminé ne tarda pas à reconnaître une inscription romaine qu'il signala immédiatement à son collègue, collaborateur du présent rapport.

Nous avons vu l'endroit encore intact d'où la pierre avait été tirée, et nous n'avons aucun doute sur l'authenticité du monument que la terre a rendu après tant de siècles.

III. D'après les recommandations instantes données par M. Jaminé, la pierre avait été laissée dans le cimetière avec toutes les précautions voulues; cette circonstance, à raison d'une forte pluie, nous a empêchés de prendre sur les lieux mêmes des empreintes en estampage destinées à suppléer, au besoin, aux destructions que la pierre pourrait subir. Mais M. Égide Aertsens, déjà nommé, a été chargé par nous de cette opération qui aura lieu d'après nos indications.

Nous avons cru important de proposer le dépôt de la pierre originale dans les collections de l'État, et M. le bourgmestre, comme M. le curé, du bienveillant accueil desquels nous avons à nous louer, ont paru très-empressés d'entrer dans nos vues et de soumettre la proposition au conseil de fabrique.

Mais il est intéressant, pour favoriser la propagation des études archéologiques et historiques, de conserver, dans les localités mêmes, des copies des monuments qui y ont été trouvés : aussi n'avons nous pas hésité, Monsieur le Ministre, à ordonner, en votre nom, de faire le moulage de la pierre, et de laisser dans la commune des exemplaires tirés sur le moule qui sera conservé et remis au Musée, en même temps que l'original. M. Aertsens a bien voulu se charger aussi de cette opération.

C'est encore M. Aertsens qui, aussitôt la décision du conseil de fabrique, se chargera, sur les indications de M. Jaminé, d'effectuer le transport de la pierre, et de la déposer au Musée de la porte de Hal à Bruxelles, dont les employés recevront de nous un avertissement en temps utile, avec instruction à l'effet de payer à M. Aertsens, sur son reçu, la note des menus frais occasionnés par l'estampage, le moulage et le transport.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous présenter l'expression de nos civilités les plus respectueuses et les plus empressées.

JAMINÉ, H. SCHUERMANS,

Membres correspondants de la Commission royale des Monuments.

Hasselt et Liége, 1er septembre 1870.

LES MATRONAE CANTRUSTEIHIAE.

En juillet 1870, fut découverte à Hoeylaert (Brabant), dans les circonstances exposées ailleurs (1), une inscription votive assez difficile à lire en quelques-unes de ses parties (voyez la pl. en regard), mais qui a pu néanmoins être déterminée avec toute certitude de la manière suivante :

N° 330.

MATRONIS
CANTRVSTEI
HIABVS.C.A
PIANIVSPAC
ATVS.PROSEET
SVIS.L.M

(*Matronis Cantrusteihiabus*, *Caius Appianius Pacatus*, *pro se et suis* votum solvit *lubens merito*.)

Les *Matronae* ou déesses-mères (2) (*Matres*, *Matrae*, *Mai-*

---

(1) Rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur, par MM. Jaminé et Schuermans, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 375.

(2) L'abbé Cochet estime qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les *Matronae* et les *Matres* (rens. partic.); un des éléments de cette distinction est peut-être le caractère spécial des premières et général des secondes : voy. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XXIII, p. 28.

Photolithographie de Simonau et Toovey

rae?, *Matronae*), étaient des divinités topiques en grand honneur dans la partie septentrionale de l'empire romain, et surtout dans la seconde Germanie.

On a cru trouver une relation évidente entre les syllabes *neha* qui commencent le nom de Neha*lennia* et terminent ceux des *Matronae Aserci*nehae, *Ruma*nehae, *Vacalli*nehae, *Mahli*nehae, etc.; d'où la conclusion que *Neha* signifierait déesse (1)....

Notre inscription des *Matronae Cantrusteihiae* augmente le nombre de celles qui ne possèdent pas la lettre *n* dans leur désinence du reste analogue : *Gabiae*, *Vatviae*, *Afliae*, *Gavadiae*, etc.

Il y aurait donc lieu de croire que la désinence *ehae* ou *ihae* est simplement une inflexion grammaticale et que la lettre N ne s'y joint que dans le cas où le radical topique le fournit lui-même, comme dans le nom de *Wachali*N*eheim*, d'où s'est formé tout naturellement le nom des *Matronae Vacalli*N*ehae*.

Aucune inscription des *deae Matres* ou *Matronae* n'avait encore été découverte en Belgique; cependant divers indices portent à croire que le culte de ces divinités y a été pratiqué.

C'est ainsi que le P. Wiltheim (2) rapporte à ces divinités le plus souvent représentées au nombre de trois, le nom de la commune prussienne de *Trois-Vierges* (Ufflingen), qui touche à la commune belge de Limerlé où existe un bois

---

(1) MONE, *Celtische Forschungen zur Geschichte Mitteleuropas* (Freiburg in Breisgau, 1857), p. 254; W. GLÜCK, *Die bei Caius Julius Caesar vorkommenden Keltischen Namen*, etc. (Munich, 1857), p. XI, etc.

(2) *Luxemburgum romanum*, p. 48.

du nom de *Bois-Maïre* (1); Wilthèim ajoute qu'à Sonlez ou Senles (?), près de Bastogne, le culte des *trois Maries* existe comme à Ufflingen.

C'est ainsi encore qu'à Vilvorde, M. Wauters (2) a constaté une légende d'un démon femelle portant le nom significatif de *Mahr*.

D'ailleurs, indépendamment des divinités fort probablement topiques : *Viradethis, Ricagmabeda* (nos 126, 127, 328), n'avons-nous pas un des *Matres Mopates, Alaterviae,* adorées à l'étranger par des citoyens de la Belgique ou par des soldats de cohortes auxiliaires primitivement recrutées chez nous? Nous rencontrerons même, ultérieurement, une dédicace aux divinités nerviennes, *Nervinis*, à Bavay, plus certaines *Matronae Mahlinehae* que les savants allemands n'hésitent pas à rapporter à nos nombreux Machelen, Mechelen (Malines, Marlinne), etc.

En général, les *Matres* de la Grande-Bretagne portent des noms généraux de contrées, et les *Matronae* d'Allemagne, des noms spéciaux de localités déterminées.

Les premières sont, par exemple, les *Matres Italae, Germanae, Gallicae, Britannicae, Africae;* ce sont même les *Matres transmarinae*, ou *omnes gentium*, ou *orbis totalis* (3), comme si les autels avaient été élevés par des individus d'origine étrangère, qui, réunissant en faisceau tous les souvenirs du pays natal, auraient pris à tâche de les condenser dans un culte collectif.

---

(1) *Société libre d'émulation de Liége, procès-verbal du 29 décembre* 1850, p. 94. Cfr. *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XXII, p. 138.

(2) *Histoire des environs de Bruxelles*, I, p. 533.

(3) Roach Smith, *Collectanea antiqua*, IV, pp. 41 et suiv.

Les deuxièmes, au contraire, sont des divinités topiques dont le nom se retrouve parfois dans les dénominations modernes de localités : les *Matronae Vacallinehae* attribuées à Wachlendorf (forme ancienne : *Wachalineheim* (1)); les *Rumanehae* à Rumenheim; les *Albiahenae* à Elvenich; les *Lanehiae* à Lechenich, les *Aufaniae* à Hoven, les *Afliae* à l'Eyfel ou à Affeln, etc. (2).

Il y a cependant à cela quelques exceptions : ainsi, le continent nous fournit des inscriptions de *Matres Brittae* (Xanten), *Treverae* (Birten), *Noricae* (Vechten), etc. (3).

Aucune localité spéciale de Brabant, ni même de Belgique ou des provinces limitrophes de Hollande ou d'Allemagne, ne présente, par son nom actuel, une analogie avec celui des *Matronae Cantrusteihiae*.

Ces divinités se rapportent-elles peut-être à notre Condroz, au pays des *Condrusi* de César, appelé *pagus Condrustis* dans une inscription romaine d'Écosse (n° 126), et *pagus Condrustensis* ou *Condrustinsis*, en des actes du moyen âge?

L'analogie des noms est assez grande, et bien que la solution de la question doive être considérée comme plus que douteuse, voici les arguments que l'on peut proposer :

La plupart des auteurs modernes (4) considèrent le nom

---

(1) Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, II, col. 1453.

(2) *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XXIII, p. 147; XLIV-XLV, p. 163.

(3) Steiner, *Codex inscriptionum Rheni et Danubii*, nos 1277 et suiv.; Leemans, *Romeinsche opschriften*, etc. (Overgedrukt uit de Verslagen en Mededeelingen der koninklyke Akademie van wetenschappen, Afdeeling *Letterkunde* (1869), deel XII.)

(4) Zeuss, *Grammatica celtica*, pp. 618, 846 et 873; Pott, *Etymologische Forschungen* (Lemgo et Detmold, 1859), p. 845; Glück, ouvr. cité, p. 64; *Rheinisches Museum für Philologie* (1864), p. 620, etc.

des *Condrusi* comme celtique : ils font remarquer que les *Drusus* de Rome tiennent leur nom d'un chef gaulois *Drusus* ou *Drausus*, que le premier d'entre eux aurait tué (1); Δρούςομαγος est le nom d'une localité celtique citée par Ptolémée (2); Condrieux (France) est appelé *Condrusium* (3), etc.

On peut ajouter que la préposition celtique *con*, *cont*, est tout spécialement mentionnée par Zeuss dans sa modification *cant*, et enfin que le nom *Drausus* se retrouve dans une inscription belge (celle de Namèche, n° 15), sous la forme ƀRAVSO, d'après la copie la plus ancienne de cette inscription en la première édition de l'Itinéraire d'Ortelius (4) : or, on a déjà eu occasion de faire remarquer que le D barré équivaut au T aspiré ou TH, comme on l'a vu (5) dans les noms de VIRODDI et CADDARENSES (les deux DD barrés).

Rien, peut-on dire, ne s'opposerait donc à la substitution du T au D, comme de l'A à l'o dans le nom des *Matronae Cantrusteihiae* = *Condrustehiae* : on retrouvera, du reste le D dans les inscriptions des *Matronae Andrustehiae* mentionnées ci-après.

Les partisans des origines germaniques ne manqueront pas d'opposer à cela une objection fondamentale : les *Con-*

---

(1) SUETON., *Tib.*, 3 : « Drusus, *hostium duce cominus* Drauso *trucidato, sibi posterisque suis cognomen invenit.* »

(2) II, 11. C'est une ville de la Vindélicie.

(3) FREUND, *Gr. dict. lat.*; EXPILLY, *Dict. Géogr.*, etc.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol*, VII, p. 39; et un article spécial sur cette inscription, par l'auteur du présent article, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, X, p. 280.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 363.

drusi sont formellement rangés par César parmi les peuples d'origine germanique qui ont expulsé les Celtes de notre sol (1); à moins d'admettre, avec Holtzmann, la complète similitude du Germain et du Celte, ce serait plutôt aux langues germaniques qu'il faudrait recourir pour trouver des analogies à nos *Matronae Cantrusteihiae*; cela serait d'autant plus vrai que la commune de Hoeylaert porte un nom thiois provenant de *hooge laer* (2), à raison de son état autrefois inculte à la partie supérieure de la vallée; cette commune, habitée, depuis les temps les plus anciens dont la mémoire ait été conservée, par une population particulière nommée *Kossaten* ou *Merseniers* (3), est séparée de La Hulpe, pays wallon, par la forêt de Soignes, et elle est la dernière commune de l'arrondissement de Bruxelles où l'on parle flamand.

Ce serait donc, dira-t-on, au flamand ou à l'allemand qu'il faudrait recourir, et non au celtique, dans le cas où l'inscription se rapporterait réellement aux *Condrusi*.

Or, la racine *trust* se retrouve formellement dans l'allemand ancien (4); il y aurait d'autant plus lieu de revendiquer l'inscription des *Matronae Cantrusteihiae*, pour l'Allemagne, que celle-ci non-seulement a inscrit un nom analogue dans la loi salique, celui des Leudes ou *Antrusthions*, mais que les

---

(1) *B. Gall.*, II, 4 : « *Condrusi... qui uno nomine* Germani *appellantur.* » VI, 32 : « *Condrusi ex gente et numero* Germanorum. »

(2) Var. : Holar, Hoelaer, Holleir, Hoelar, Holair, Hoolaert, Holaerde, Wauters, ouvr. cité, III, p. 523; De Buck, *Het Christelyk Hoolaert* (Bruxelles, Greuse, 1855), p. 8.

(3) De Buck, p. 13.

(4) *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XXVII, p. 25; XLIV-XLV, p. 164.

bords du Rhin ont fourni deux inscriptions de *Matronae Andrustehiae,* trouvées l'une à Cologne, l'autre au Godesberg, près de Bonn, et que voici :

MATRONIS ‖ ANDRVSTE ‖ HIABVS ‖ L. SILVINIVS ‖ RESPECTVS ‖ V. S. L. M (1)

(MA)(TR)O(NI)S ‖ A(ND)RVS ‖ (TE)(HI)ABVS ‖ BELLA. V ‖ S L M (2)

Certes, et des renseignements obtenus de l'obligeance de M. Niessen, conservateur du musée Wallraf Richartz, à Cologne, et confirmés par ceux qu'a recueillis la Société des antiquaires du Rhin, à Bonn, ne laissent pas de doute à cet égard; c'est bien *Andrustehiae* qu'il faut lire; il n'y a dans les deux inscriptions ci-dessus ni trace de C, ni place pour en supposer un qui aurait disparu.

Mais peut-être n'y a-t-il pas là de quoi décourager les partisans de l'origine germanique de notre monument.

Vous avez, diront-ils, démontré que la déesse Viradethis des Tungres, adorée par ceux-ci en Batavie et en Calédonie (3), avait continué, après leur émigration en Belgique, à être adorée dans leur pays d'origine : pourquoi n'en serait-il pas de même des *Matronae Andrustehiae*, adorées par des peuplades qui, en s'avançant vers l'ouest, auraient

---

(1) *Katalog des Museums* WALLRAF-RICHARTZ *in Köln* (édit. de 1862), p. 173, n° 101; LERSCH, *Centralmuseum rheinländischer Inschriften,* I, p. 22; *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, II, p. 128; DE WAL, *De Moeder-godinnen*, p. 90, n° CCXXIII; STEINER, n° 1093; BRAMBACH, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 406.

(2) *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XLIV-XLV, p. 163.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 564 et IX, p. 283.

ajouté une aspiration au nom de leurs divinités. Ce qui tendrait à démontrer qu'il en est ainsi, c'est l'inscription suivante, trouvée à Tetz, dans les environs d'Aix-la-Chapelle (1) :

MAT CAN
TRV IIA
BV D
ATTONIS
V M

Au lieu de compléter l'inscription, comme on l'avait fait jusqu'ici, en y lisant le nom des *Matronae Cantrunehiae* ou *Cantruiiae*, il est impossible désormais, en présence de l'autel votif de Hoeylaert, de ne pas lire les premières lignes de l'inscription trouvée à Tetz, de la manière suivante :

MATRONISCAN
TRVSTEHIA
BVS, etc.

N'est-ce pas là, dira-t-on, une preuve que les *Matronae Andrustehiae*, en passant par le pays de Liége, où par exemple Huy se prononce Chuy, comme s'il commençait par un *ch* dur et guttural (son liégeois du *χh*), ont pris naturellement la forme *Cantrustehiae* pour *Antrustehiae?*

Enfin, on pourra ajouter que la diffusion des inscriptions

(1) Brambach, n° 605; p. xxxii (add.) n° 2069, il mentionne aussi une *Dea Can....*, qui pourrait avoir de l'analogie avec les *Matronae Cantrusteihiae* (Ingweiler, actuellement à la bibliothèque de Strasbourg).

en l'honneur des *Matronae* est fort grande : ainsi l'on a découvert des inscriptions des *Aufaniae* à Bonn, Cologne, Bürgel, Zulpich, Nimègue; des *Gabiae* à Cologne et à Hersel; les inscriptions de *Nehalennia*, en grand nombre en Zélande, se retrouvent à Deutz, etc., etc. (1). Rien d'étonnant, dès lors, de voir des inscriptions des mêmes déesses *Andrustehiae* ou *Cantrusteihiae* se retrouver à Bonn, à Cologne, à Aix-la-Chapelle et en Belgique; ne serait-il pas trop singulier de voir des noms présentant tant d'analogie entre eux se rapporter à des déesses différentes?

Voilà les plaidoyers que l'on pourra présenter en faveur des deux opinions, qui, partant de points bien différents, tendent l'une et l'autre à rapporter l'inscription aux *Condrusi* et à leurs divinités.

Mais la science ne se contente pas d'hypothèses, quelque ingénieuses qu'elles puissent paraître, et l'on doit se borner à exposer ici, sans conclure d'une manière positive, que l'inscription des *Matronae Cantrusteihiae* de Hoeylaert se rapporte aux mêmes divinités que l'inscription d'Aix-la-Chapelle, et que leur nom présente beaucoup d'analogie avec celui des deux inscriptions de Cologne et de Bonn.

La localité de Hoeylaert, où l'inscription a été trouvée, a joué un rôle dans l'argumentation qui vient d'être produite; ce n'est pas sans raison : en effet, divers motifs portent à écarter toute idée que le monument a été transporté là de l'endroit où il aurait été érigé d'abord.

Très-souvent, les premières églises chrétiennes ont été

---

(1) Steiner, n°s 1011, 1050, 1086, 1091, 1166, 1191, 1230, 1410.

élevées sur les débris de temples païens; les exemples de ce fait sont en très-grand nombre, et il serait fastidieux de les rappeler (1) : on voit fréquemment un culte nouveau faire dériver à son profit les usages et les habitudes des populations, et élever ses autels sur l'emplacement des autels anciens. Le site même de l'église de Hoeylaert, sur un plateau qui s'infléchit vers le sud-est, est, du reste, des plus propices à l'établissement des monuments du culte.

Ensuite, des substructions indépendantes de l'église récemment démolie prouvent que celle-ci, qui remontait au XIIe siècle, d'après les renseignements recueillis, avait succédé à un édifice plus ancien, peut-être à une antique chapelle chrétienne, qui relierait ainsi par un chaînon les temps modernes aux temps anciens, et rendrait assez vraisemblable le remplacement immédiat de l'autel païen par un autel chrétien : l'église de Hoeylaert est au vocable de saint Clément (2), qui est loin de faire obstacle à cette supposition, car ce pape appartient au Ier siècle.

Enfin, et cette raison semble péremptoire, pourquoi aurait-on cherché au loin une pierre votive de l'époque romaine pour la transporter à grands frais et à grande peine à travers la forêt de Soignes, dans le seul but de la jeter dans les fondations de l'église de Hoeylaert?

Ces différentes considérations permettent, semble-t-il,

---

(1) Voy. pour le Brabant, à Strombeek, GALESLOOT, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, 2e série, XXXVIII, p. 506, et pour d'autres localités de notre pays et du duché de Limbourg, HABETS, *Notice archéologique sur un cachet d'oculiste romain* (et sur un autel trouvé à Kessel), Ruremonde, 1870, p. 195.

(2) WAUTERS, l. cit., III, p. 529. S. Clément d'Alexandrie, s'il s'agit de lui, vivait à la fin du IIe siècle.

d'affirmer qu'à Hoeylaert notre inscription se trouvait en place et qu'un autel païen, peut-être même un édifice religieux, a existé à l'endroit où la pierre a été trouvée.

Il résulte de là qu'un nouveau renseignement doit être ajouté à ceux que l'on possédait sur l'histoire de la Belgique, et spécialement du Brabant, pendant la domination romaine; l'on ne pourra plus dire avec M. Wauters (1) que « si le Hainaut, la Flandre et le pays de Liége ont fréquemment offert aux antiquaires des médailles, des vases, des vestiges d'habitations, il n'en a pas été de même du Brabant, » où les seuls endroits signalés jusqu'ici par de pareilles découvertes sont, en effet, très-peu nombreux (2). Le Brabant, qui n'avait jusqu'à présent dans son contingent qu'une inscription romaine de cachet (n° 25), très-suspecte, comme on le démontrera dans la suite des présentes études, pourra désormais s'enorgueillir d'avoir présenté le premier spécimen trouvé sur notre sol d'un autel votif aux *Matronae*.

L'autel de Hoeylaert prouve que les Belges de l'époque romaine, adoptant les mœurs, les usages et la langue de Rome, avaient approprié le culte de la métropole à des divinités topiques d'origine probablement rhénane, en souvenir du pays qui avait donné naissance à leurs ancêtres.

De même qu'une inscription militaire concernant la Belgique, dont il sera reparlé, nous montre un Boïen *Nertomar*, fils d'*Irducissa* (noms certes bien autochthones), adopter,

---

(1) *L. cit.*, I, p. 27.

(2) En voir l'énumération dans les listes insérées par M. Piot dans le IIIe vol. de Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas*, etc. et dans le Ier vol., p. 252 de la *Revue d'histoire et d'archéologie* (article de M. Galesloot, *La province de Brabant sous l'Empire romain*).

pour ses enfants, les noms romains de *Victor, Propinquus* et *Bella;* de même notre Condrusien, Ubien ou Tungre, porte un prénom, un nom, un surnom complétement romains ; la formule votive qu'il emploie, la langue dans laquelle il s'exprime, tout est romain chez lui, sauf les divinités locales auxquelles il voue son culte et qui suffisent pour prouver son origine indigène : tant la civilisation de la métropole s'était assimilé les diverses nationalités dont l'Empire se composait, assimilation rendue plus facile par la tolérance de Rome en fait de cultes, elle qui les adoptait tous dans son Panthéon, et qui souffrait sans impatience que les autels des divinités barbares s'élevassent à côté de ceux de ses propres dieux.

Caius Appianius Pacatus était sans doute un soldat vétéran, ou bien un affranchi de quelque grand personnage du nom d'Appianus (des Appius de la *gens Claudia?* (1)). Les noms en *ius* sont, en effet très-nombreux sur certaines inscriptions collectives, où tous les noms des dédicants, soldats ou *seviri Augustales* (et, en cette dernière qualité, pris dans la classe des affranchis), ont cette désinence (2).

Le nom du patron hypothétique *Appianus* ne figure pas dans les listes, dressées jusqu'ici, de magistrats romains ayant exercé des fonctions en Belgique ; le nôtre était sans doute

---

(1) Cfr. des inscriptions où les deux noms de *Claudius Pacatus* se trouvent réunis, chez Gruter, 390, 1 ; Orelli (contin. par Henzen), III, n° 6817, etc.

(2) Steiner, III, p. 239 (parmi lesquels un Stardius *Pacatus*), Brambach, n°s 823, 1336, 1390 ; Cfr. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéologie*, VII, p. 108, où l'on voit que l'analogie avait engagé un auteur à suppléer à certaines lacunes, par des désinences en *ius*. Sur ces désinences, cfr. Mommsen, *Rheinisches* Museum, etc., XV, p. 172.

quelque grand personnage dont Appianius Pacatus était le préposé. Nous ne trouvons d'*Appianus* connu que l'historien romain, né à Alexandrie, qui vivait à Rome sous les règnes de Trajan, Hadrien et Antonin.

Peut-être, d'après une idée suggérée par M. Galesloot, qui est allé voir l'inscription à Hoeylaert, cet *Appianus* était-il quelque percepteur des revenus de la forêt de Soignes qui aurait été dès lors un domaine du fisc, comme elle l'est restée jusqu'à nos jours.

En effet, l'existence d'un autel belgo-romain à Hoeylaert démontre l'existence d'habitations ou d'un établissement rural ou forestier, ayant existé aux environs, aux premiers siècles de l'ère chrétienne: maintenant que l'attention est appelée sur ce point, on retrouvera probablement quelque jour les substructions de ces habitations, comme on retrouvera aussi la nécropole où reposent les cendres de ceux qui y ont vécu, et, remuée, la terre complétera les déductions tirées de notre inscription.

La forme générale des caractères de l'inscription est celle des inscriptions du Musée de Bruxelles, qui ont été rapportées aux deux premiers siècles (1); aucun détail ne permet de préciser davantage, et aucune découverte de monnaies romaines n'a été signalée jusqu'à présent à Hoeylaert, localité omise dans les listes de MM. Piot et Galesloot. Des monnaies d'Auguste et de Claude trouvées avec l'inscription des *Andrustehiae* du Godesberg (2), confirment cette fixation générale de date.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'arch.*, VIII, pp. 301 et 305.
(2) *Jahrbücher*, etc. *im Rheinlande*, l. cit.

La pierre où l'inscription a été taillée provient des environs de Maestricht, ce qui est l'indice certain de relations avec des contrées placées à l'Est, relations déjà démontrées par l'existence d'une inscription pareille à Aix-la-Chapelle et facilitées d'ailleurs par la grand'route de Bavay à Tongres, à laquelle se ramifiait un embranchement passant à Elewyt et se dirigeant vers Gembloux, embranchement duquel Hoeylaert se trouve à moins de deux lieues.

Au point de vue épigraphique proprement dit, notre inscription présente comme particularité la syllabe TEI pour TE, qui implique une prononciation allongée de la voyelle E, et une omission des sigles V. S. (pour *votum solvit*), qui ici, à raison des lettres VIS de *suis*, ne peuvent pas être suppléés par double emploi d'une terminaison de nom en VS, comme on le voit, par exemple, dans IVSTVS. L. M, pour *Justus votum solvit lubens merito*, en un assez grand nombre d'inscriptions.

Liége, 1er octobre 1870.

H. SCHUERMANS.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 7, 9, 14, 16, 23 et 30 juillet; des 4, 6, 13, 18, 20 et 29 août 1870.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des délégués se sont rendus à Hal pour examiner, conformément au désir exprimé par M. le Ministre de l'Intérieur, les vestiges d'anciennes peintures murales qui ont été récemment découvertes dans l'église de Notre-Dame. Église de N.-D. à Hal. Peintures murales.

Ces vestiges se remarquent dans différentes parties de l'édifice et surtout à l'intérieur du chœur et à l'une des entrées latérales dite : *la porte du Doyen*. A l'intérieur, elles décorent notamment les élégantes et riches arcatures sculptées qui ornaient le pourtour du chœur et qui ont été dissimulées, au XVIIIe siècle, derrière tout un ensemble de boiseries d'un goût médiocre, comprenant le maitre-autel,

des panneaux sculptés, etc. Dans le tympan de la porte du *doyen* se remarque un joli groupe entièrement polychromé; mais on a tout lieu de croire que ce groupe n'a pas été fait pour cette place et qu'il figurait d'abord dans une des arcatures des gâbles où se retrouvent des traces de sa première installation.

Il résulte de ces découvertes que l'église de Hal a été jadis couverte d'une riche décoration polychrome qu'il serait intéressant d'y rétablir. Il faudrait d'abord enlever le badigeon qui cache l'ancienne polychromie de façon à ce qu'on puisse la recomposer dans son ensemble, et il conviendrait de ne laisser exécuter ce travail délicat que sous la direction d'un artiste qui en aurait l'habitude et l'expérience. Quant à la restauration complète du chœur de l'église, cette entreprise exigera préalablement une série de travaux qui sont exclusivement du ressort d'un architecte. Il s'agit principalement de remettre au jour les arcatures en pierre sculptées, peintes, dorées et ornées de figures qui décorent tout le pourtour du chœur. Il sera nécessaire, pour cela, d'enlever le maître-autel, les armoires, les panneaux sculptés qui les masquent et qui sont loin d'offrir un égal intérêt; il faudra refaire à neuf les arcatures dans plus d'un endroit où leurs meneaux ont été détruits en totalité ou en partie pour faciliter le placement des meubles. La restauration du chœur ne serait même complète, à la rigueur, que si l'on enlevait l'escalier en pierre qu'on a placé derrière l'autel pour avoir un accès plus facile au tabernacle. Mais cet escalier étant construit dans le style de l'église et rendant des services réels, on peut le conserver, d'autant plus que sa suppression entraînerait des dépenses considérables. Quoi qu'il en soit, et eu

égard à l'importance de la restauration purement architecturale, il importera de n'y procéder qu'après en avoir fait l'objet de plans précis et de devis détaillés.

Bien que l'admirable retable sculpté qui surmonte l'autel ne soit pas dans le style de la construction, il ne saurait être question d'enlever ce chef-d'œuvre de la place qu'il occupe; mais un autel nouveau et plus en harmonie avec l'architecture de l'église devra remplacer celui qui existe actuellement et qui est des plus médiocres. La fabrique demande à être autorisée, pour faciliter les cérémonies du culte, à descendre sur l'autel le tabernacle qui forme, pour le moment, le couronnement du retable et qui, à ce qu'on assure, n'en fait pas partie intégrante. Cette question n'a rien d'urgent, et fera l'objet d'études ultérieures.

Les frais des travaux de restauration qu'il s'agit d'exécuter, à l'intérieur de l'église, sont couverts par une donation faite expressément à la fabrique en vue de ces travaux; il est à regretter que des sacrifices analogues ne soient pas faits tout d'abord pour la restauration extérieure. Celle-ci, en effet, est des plus urgentes et les subsides alloués par la province et par l'État sont de beaucoup insuffisants pour permettre de la poursuivre avec toute la célérité nécessaire. Les délégués ont constaté que les sculptures des façades sont généralement dans un état déplorable et qui ne fait qu'empirer de jour en jour. La pierre se ronge de plus en plus; les profils des crochets, des fleurons, de toutes les saillies, s'émoussent et s'altèrent, la construction même se disloque et menace ruine en plus d'un endroit. Les parties sculptées du baptistère n'ont rien gardé de leur délicatesse primitive; l'abside est dans le même état et, de ce côté, des parties

entières des balustrades se détachent et présentent un danger sérieux pour les passants. Le côté nord, non moins gravement atteint, montre des fleurons et jusqu'à des clochetons près de tomber ; l'appui de la balustrade manque presque entièrement à la chapelle de la Vierge. Cet état lamentable d'un des plus admirables monuments du pays doit attirer toute l'attention des autorités intéressées. Une dépense annuelle de vingt à trente mille francs serait nécessaire pour imprimer à la restauration entière de l'église l'activité désirable et pour enrayer en quelque sorte le mouvement croissant des détériorations qui se manifestent aujourd'hui de toutes parts.

Église primaire de St Trond. Peintures murales.

La Commission a approuvé le dessin d'ensemble présenté par MM. Helbig et Van Marcke pour la décoration polychrome de l'église primaire de Saint-Trond.

Église d'Opitter. Vitrail.

Un avis favorable a été donné sur un projet de vitrail destiné à l'église d'Opitter.

Hôtel de Ville d'Anvers. Peintures de Leys.

Des délégués se sont rendus à Anvers afin d'examiner le projet de décoration proposé pour la grande salle de l'Hôtel de Ville. On avait unanimement reconnu, lors de l'inspection du 21 décembre 1869, faite de concert avec M. l'inspecteur des beaux-arts et des délégués de l'administration communale d'Anvers, qu'on ne pouvait songer à remplir avec des peintures les deux panneaux restés vides : c'eût été créer aux fresques de Leys une concurrence de mauvais goût. Le Collége tomba d'accord avec le département de l'Intérieur, qu'une décoration sculpturale serait préférable. On proposa, comme motif central de ces sculptures, pour l'un des panneaux, le médaillon en bas-relief du grand artiste, entouré des emblèmes des arts. Un second médaillon, placé au cen-

tre du second panneau, aurait représenté le *Lion Belgique*, ou les armes de la ville, accompagnées des emblèmes des libertés communales.

Le projet qui a été soumis aux délégués n'est pas conforme à ces propositions. On déclare s'être surtout préoccupé de cette idée que les deux compositions primitivement projetées par le maître anversois devaient avoir pour sujet l'un le *Landjuweel* de 1561, c'est-à-dire la protection accordée par les Bourgmestre et Échevins d'Anvers aux arts et aux lettres; l'autre, la *grande foire* de 1562, pour rappeler qu'ils n'encourageaient pas moins le commerce et l'industrie. On a voulu donner aux deux panneaux des décorations qui rentrent dans ce programme. Celle du premier représente, en conséquence, les armoiries de la *Lucas-Gilde*, entourées de celles des principales sociétés littéraires qui ont pris part au *Landjuweel* de 1561. Le deuxième panneau est rempli par les armoiries du marquisat d'Anvers, entourées des armes des principaux pays avec lesquels Anvers faisait commerce au XVIe siècle.

Les délégués, après un examen attentif, n'ont pas cru pouvoir approuver ce projet de décoration. Ils justifient leur avis par les considérations suivantes :

On s'étonne tout d'abord qu'un simple décorateur puisse être appelé à remplir des panneaux considérables, destinés naguère à recevoir des peintures d'un grand maître et d'où l'on avait cru, par un motif de convenance, devoir exclure tout autre peintre. Donner aux armoiries projetées, c'est-à-dire à un décor, la même place, la même importance qu'aux fresques d'en face, n'est-ce pas aggraver encore la faute de goût qu'on aurait voulu éviter?

Des armoiries analogues à celles qu'on propose et peintes sous la direction de Leys, remplissent déjà, d'ailleurs, toute l'étendue du plafond : dès lors comment faire descendre ce motif de décoration sur les murs mêmes de la salle, sans mêler en quelque sorte le cadre avec le tableau et créer une confusion d'un fâcheux effet?

Une objection non moins grave se présente à l'esprit, si l'on songe que les deux panneaux à décorer sont situés entre les fenêtres, c'est-à-dire fort peu éclairés. Il est à la connaissance personnelle de plusieurs membres du Collége que le feu baron Leys n'envisageait pas sans inquiétude l'engagement qu'il avait pris d'y peindre des compositions historiques ; il les voyait d'avance sacrifiées à cette place obscure. Ces peintures avaient cependant certains moyens d'effet : elles devaient ouvrir des perspectives d'une certaine profondeur, simuler certains reliefs. A plus forte raison sera-t-il impossible de produire un effet quelconque avec des armoiries peintes sur un seul et même plan, et l'on peut se convaincre dès aujourd'hui combien l'aspect en est lourd et pauvre, combien elles jurent avec la magnificence de la salle qui les a reçues.

Ces inconvénients du décor peint proposé, inconvénients qu'il suffit d'indiquer, ont obligé le Collége à persister dans la préférence qu'il a donnée tout d'abord à une décoration sculptée.

On critique surtout ces sculptures, dont le principal motif devait être le portrait en bas-relief du peintre, par la raison qu'elles constitueraient un anachronisme au milieu d'une décoration où ne figurent que des sujets du XVe et du XVIe siècle. C'est là une objection plus spécieuse que solide. Si

les sujets traités dans cette salle sont du xve et du xvie siècle, il ne faut pas oublier que la salle elle-même, tout entière, est un ouvrage de notre temps. Il est de l'intérêt des traditions archéologiques qu'un détail quelconque de la décoration en fixe la date réelle. Il semble naturel de laisser, à cette fin, la figure même de Leys au milieu des chefs-d'œuvre qu'il a légués à sa ville natale. Le médaillon qui reproduira ses traits deviendra une date et une signature pour son œuvre en même temps qu'un hommage rendu à sa mémoire.

Le Collége n'insiste pas d'ailleurs sur cette question du *sujet*, et l'on peut laisser à cet égard toute latitude à l'artiste qui sera chargé de cette décoration. Mais un point qui semble devoir, dès à présent, être mis au-dessus de toute contestation, c'est que le mode d'exécution à choisir pour les deux panneaux ne peut être que la sculpture. Il a été dit plus haut combien la peinture devait produire et produisait peu d'effet dans cette partie peu éclairée de la salle. Or, c'est précisément ce manque de jour qui rend la sculpture et ses hauts reliefs nécessaires. Un jour reflété suffit pour les éclairer; les dorures achèveront de leur donner tout l'effet désirable. On a objecté, il est vrai, que ces hauts reliefs, s'élevant au-dessus d'un lambris aux moulures relativement plates et peu accentuées, allaient produire un désaccord contraire aux règles de l'art; mais on ne peut qu'être surpris d'une affirmation si singulière. Il n'existe aucune règle qui prescrive d'employer des sculptures d'un relief égal sur toute la surface d'un mur; en revanche, on n'a que l'embarras du choix parmi les exemples du système contraire. On peut citer, entre autres, les admirables décorations de la salle de François Ier, au palais de Fontainebleau, et des salles principales

du Palais-Ducal, à Venise, décorations sculptées et dorées conformément au programme que la Commission a préconisé, présentant les différences et les variations de saillies que l'on propose, et qui, même dans les parties les moins éclairées de ces salles, sont du plus riche et du plus grand effet.

En dernière analyse, la proposition d'un décor peint, pour compléter les grandes fresques de Leys, ne pourrait se justifier que par des raisons d'économie. Or, ces raisons même, on ne peut les invoquer à l'appui du projet, car il résulte d'une déclaration faite par l'administration communale qu'une somme de 36,000 francs reste disponible sur les fonds alloués pour la décoration de la grande salle. On doit donc insister, toutes les ressources nécessaires étant réunies, pour qu'on les emploie à donner à cette salle, d'une importance si capitale, un complément digne des chefs-d'œuvre qu'elle renferme. La décoration sculptée est tout à fait propre à atteindre ce but. Elle peut être l'objet d'une commande nouvelle, digne d'occuper les principaux sculpteurs de notre école. Traitée dans un art tout différent de celui de Leys, elle permettra de mettre en regard de ses peintures un ouvrage également précieux et qui ne leur fera cependant aucune concurrence, aucun tort. Elle donnera enfin un utile pendant aux sculptures et aux dorures de la cheminée monumentale placée en face, et équilibrera avantageusement tous les éléments de ce vaste ensemble.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Château des comtes de Flandre à Gand.

Des délégués se sont rendus à Gand, le 4 juillet, pour examiner les restes du château des comtes de Flandre, dont la

vente publique était annoncée. Après une minutieuse inspection de ces constructions, inspection faite avec le concours des membres correspondants, de M. l'échevin des travaux publics, de M. l'ingénieur de la ville et de M. le bibliothécaire de l'Université, la Commission a émis l'avis qu'une partie au moins de ces restes présente pour l'art aussi bien que pour l'histoire un intérêt capital et qui en rendrait l'aliénation et la destruction éventuelle profondément regrettables à tous les points de vue.

Parmi les parties comprises dans la vente projetée figurent précisément les fragments les plus importants et les mieux conservés de l'ancien édifice, savoir :

1° La grande porte d'entrée du château, porte romane encore intacte et d'un grand caractère ;

2° Une partie de l'enceinte fortifiée, enceinte flanquée de tours semi-circulaires que le temps a respectées et à laquelle ont été adossées de nos jours une série de maisonnettes mesquines qui regardent la place.

Il y aurait incontestablement de grands avantages à pouvoir conserver tout cet ensemble d'antiques constructions militaires, en démolissant la rangée de maisons modernes qui les masquent en partie et dont l'expropriation ne pourrait être actuellement très-dispendieuse. On donnerait ainsi à peu de frais à la place précitée une décoration pittoresque et d'un effet en quelque sorte unique, car notre pays ne possède aucun autre spécimen aussi important de l'architecture militaire du moyen âge. Dans tous les cas, il est une partie de la construction dont aucune considération ne pourrait excuser l'abandon par la ville de Gand : c'est la porte monumentale en plein cintre désignée plus haut.

Cette partie capitale de l'édifice, flanquée de deux tours octogones, a été construite en 1180, par Philippe d'Alsace. Toutes les annales de la ville de Gand se relient au château de ses comtes et disent l'intérêt que la commune doit attacher à la conservation de ce monument, fondé par Baudouin Bras-de-fer en 1167, restauré en 1215 par Jeanne de Constantinople, successivement habité par Guy de Dampierre et Louis de Nevers et qui, après avoir servi, sous Philippe le Bon, de lieu de réunion au chapitre de la Toison d'or, devint, à partir du xve siècle, le siége du conseil de Flandre. Sans parler de l'importance artistique du monument qui est tout aussi incontestée que son importance historique, il serait évidemment indigne d'une grande ville de laisser tomber un édifice où a battu, en quelque sorte, pendant une longue suite de siècles, le cœur même de la cité et auquel se rattachent tant de grands souvenirs nationaux et de noms célèbres. Quant aux mesures à prendre pour assurer la conservation des restes du château des comtes, la seule efficace serait l'achat soit par l'État, soit par la ville, qui s'y trouve beaucoup plus intéressée, de ces constructions remarquables, achat qui se ferait aujourd'hui à des conditions faciles et avantageuses qu'on ne rencontrerait plus sans doute ultérieurement.

Palais de Justice de Furnes.

Des délégués se sont rendus à Furnes afin de vérifier le plan soumis pour la restauration de la façade du Palais de Justice. Les parties de cet édifice qui présentent un certain intérêt artistique et qui se trouvent dans un état de conservation satisfaisant ont été relevées avec soin, dans un dessin précis et détaillé, et il est entendu que la restauration projetée les laissera scrupuleusement intactes.

Les délégués ont remarqué qu'une des deux jolies figurines qui couronnent la porte d'entrée s'était considérablement dégradée depuis leur dernière visite. Il serait désirable qu'on prît immédiatement des moulages de ces sculptures pour pouvoir plus tard les reproduire avec toute la fidélité possible.

Orphelinat d'Audenarde. Hôpital de St-Gilles Waes.

Le Collége a approuvé les plans relatifs à l'agrandissement de l'orphelinat d'Audenarde et à la construction d'un hôpital à annexer à l'hospice de Saint-Gilles Waes (Flandre orientale).

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Presbytères des Cognelée, Beuzet, Kessel, Biesmes, etc.

Des avis favorables ont été donnés sur les travaux proposés pour l'appropriation des presbytères de Cognelée et Beuzet (Namur), de Kessel (Anvers), de Huppaye (Brabant), de Biesmes sous Thuin (Hainaut), ainsi que pour la reconstruction du presbytère de Blaesvelt (Anvers).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Le Collége a approuvé :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Églises de Membruggen, Welle, Brasmenil, Bourseigne, etc.

A Membruggen (Limbourg); architecte : M. Vanden-Boorn;

A Welle (Flandre orientale); architecte : M. Denoyette;

A Brasmenil (Hainaut); architecte : M. Vincent;

A Bourseigne Neuve (Namur); architecte : M. Blandot;

A Ellignies Sainte-Anne (Hainaut); tout en approuvant ce projet, dressé par M. Duray, curé de la commune, le Collége lui a conseillé de s'adjoindre un architecte pour l'étude des détails, et pour la direction des travaux;

A Rethy (Anvers); architecte : M. Taeymans;

A Battincourt sous Halanzy (Luxembourg); l'architecte, M. Jamot, a été invité à donner un peu plus de largeur à la base de la flèche, à élargir l'entrée de l'édifice et à renforcer les colonnes intérieures;

A Schoonderbueken sous Montaigu (Brabant); architecte: M. Van Arenbergh;

A Jemeppe sous Hagimont (Luxembourg); architecte : M. Bouvrie;

A Grand-Axhe (Liége); architecte : M. Blandot;

A Meerhout-Gestel (Anvers); architecte : M. Taeymans.

Eglises de Wieze, Melden, Modave, Grand-Halleux, Solières, etc.

2° Les travaux d'appropriation et d'agrandissement qu'on propose d'exécuter aux églises de :

Wieze (Flandre orientale); architecte : M. Van Assche;

Melden (même province); architecte : M.

Modave (Liége); architecte : M. Blandot;

Grand-Halleux (Luxembourg); architecte : M. Dujardin;

Solières (Liége); architecte : M. Blandot;

Montigny - Saint - Christophe (Hainaut); architecte : M. Mahieu;

Taviers (Namur); architecte : M. Degreny;

Godarville (Hainaut); architecte : M. Simon;

Reninghelst (Flandre occidentale); architecte : M. Croquison;

Hodister (Luxembourg); architecte : M. Monrique;

Genoels-Elderen (Limbourg); architecte : M. Vanden-Boorn.

Après avoir examiné les propositions soumises pour la reconstruction de l'église de Saint-Gilles Waes (Flandre orientale), le Collége n'a pu reconnaître la nécessité d'une reconstruction complète. Cet édifice, en effet, est bien conservé et peut être facilement agrandi. Il suffira de l'allonger tant du côté du chœur que de la façade principale, ce qui permettra de réaliser une économie notable sur le projet soumis. Rien n'empêcherait ensuite de compléter l'édifice, en érigeant une tour contre la façade latérale. Église de St-Gilles Waes.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La commission a approuvé :

1° Les propositions relatives à la restauration de l'église d'Horrues (Hainaut);

2° Le projet de restaurer la charpente apparente de l'église de Baudour (Hainaut) et d'établir une charpente semblable dans les deux nouvelles travées de l'édifice; Églises d'Horrues, Baudour, N.-D. à Courtray.

3° Le plan présenté pour la restauration de la grande fenêtre du transept nord de l'église de Notre-Dame à Courtray.

L'administration communale de Nieuport et la fabrique d'église ont demandé que l'église paroissiale de cette localité fût reconnue comme monument. Après avoir entendu le rapport des délégués qui ont inspecté l'édifice, le Collége pense qu'on ne peut voir, dans ce qui en reste aujourd'hui, Église de Nieuport.

des motifs suffisants pour déclarer cette construction monumentale, surtout en présence des sacrifices que réclament chaque jour et que ne peuvent pas toujours obtenir des édifices d'une importance plus grande et plus incontestée.

Comme construction, l'église de Nieuport a été considérablement altérée en 1836. Comme elle était trop grande pour la population et qu'on en trouvait l'entretien trop onéreux, on a eu recours à l'étrange parti d'en démolir toute une nef.

Ce qu'elle possède de plus intéressant aujourd'hui est son mobilier Renaissance. Elle a de beaux autels, de curieuses stalles, d'élégants confessionnaux, un tabernacle important, enrichi de nombreuses figures, une chaire ornée de beaux bas-reliefs du xve siècle. Mais tout ce mobilier, à la réserve des stalles, a été, dans un but d'entretien, couvert de peinturages du goût le plus malheureux, et le moyen de donner un vif intérêt à l'église serait d'enlever d'abord cette peinture, qui gâte et dénature une foule d'objets d'une certaine valeur.

Église d'Oudecappelle.

Des délégués ont visité l'église d'Oudecappelle dans le but d'examiner :

1° S'il y avait lieu d'en déclarer la tour monumentale ;

2° Si l'on pouvait approuver les quatre tourelles projetées à la base de la flèche par M. l'architecte Buyck, chargé de restaurer l'église.

A l'égard de ce second point, le Collége est d'avis que cette addition est non-seulement utile, mais nécessaire à la silhouette générale de l'édifice et qu'elle entrait évidemment dans le plan de l'auteur primitif.

Mais on ne peut reconnaître un caractère monumental à la tour, d'ailleurs élégante, dont il s'agit. Cette partie

du pays en offre beaucoup de spécimens plus remarquables.

Lors d'une inspection récente dans le Luxembourg, il a été constaté que les travaux de restauration de l'église de Saint-Hubert se poursuivent d'une façon satisfaisante. Il importera, toutefois, de remédier sans retard aux infiltrations qui se produisent par suite du délabrement d'une partie des corniches, qui ne sont pas entièrement couvertes. La pierre bleue était exclusivement réservée aux sculptures ; il y a lieu de l'employer également dans le parement, en l'alternant avec les variétés roses et jaunâtres, comme dans la construction ancienne, son emploi exclusif dans les saillies amenant des maigreurs d'un aspect fâcheux. Il est regrettable, au même point de vue, qu'on ait fait rebadigeonner l'intérieur de l'église. Il y aura tout avantage à enlever ce badigeon, car l'ossature entière de l'église et toutes ses saillies sculptées sont en pierre bleue ; la décoration intérieure n'en deviendra donc que plus compréhensible et ne fera qu'y gagner en richesse et en caractère. Église St-Hubert.

Quant à la question de savoir s'il y a lieu d'employer pour les voliges le chêne ou le sapin rouge, malgré l'incontestable avantage du chêne, le Collége pense que le sapin rouge peut être admis, eu égard à l'économie qu'il présente et aux qualités de solidité et de durée qu'on doit lui reconnaître.

D'autres questions ont été également soumises par l'architecte directeur des travaux :

1° Convient-il de rétablir les pignons du côté du pénitencier? — Comme ce côté n'est pas accessible au public, et

que le travail proposé entrainerait une dépense considérable, le Collége pense qu'il peut être au moins ajourné ;

2° Comment devra-t-on décorer, de ce même côté, le mur du transept, auquel des constructions étaient autrefois adossées et qui n'offre plus qu'une surface nue? — Le Collége estime, par les raisons ci-dessus énoncées, qu'il y aura lieu de se borner, pour toute décoration, à y continuer les cordons des murs des basses-nefs.

Il serait très-utile, eu égard aux imprévus, de dresser un devis complet et détaillé de tous les travaux qui restent à faire pour l'achèvement de la restauration de l'église de Saint-Hubert.

Eglise de St-Genois.

M. le Ministre de la Justice a appelé l'attention du Collége sur la situation de l'église de Saint-Genois. Le Conseil de fabrique a cru devoir procéder récemment, sans autorisation préalable, à la démolition de quelques-uns des contre-forts qui avaient été établis en 1832, c'est-à-dire postérieurement à la construction de l'édifice. M. le Ministre a demandé s'il y avait lieu d'autoriser la continuation des travaux de démolition et, dans le cas contraire, quelles mesures il y aurait lieu de prendre pour consolider l'église.

Après avoir entendu le rapport des commissaires-inspecteurs, la Commission ne pense pas que la solidité du bâtiment soit sérieusement mise en péril par la démolition de ses contre-forts. Ces contre-forts, ajoutés après coup, n'étaient reliés aux murs que par des ancrages, et la démolition n'en est guère regrettable qu'au point de vue décoratif. Deux des contre-forts servaient, en effet, à dissimuler le point de jonction de deux travées nouvelles, ajoutées en 1832. Mais quant au mouvement signalé dans les murs la-

téraux, et qui se manifeste surtout au côté droit où il produit un surplomb évalué à 20 ou 21 centimètres par M. l'architecte provincial, un examen attentif démontre que ce mouvement est très-ancien et il y a tout lieu de croire qu'il remonte à l'époque de la construction même, et qu'il faut l'attribuer à l'insuffisance des fondations.

A l'intérieur de l'église, les murs ont été reliés par des ancrages et ils se sont constamment maintenus sans aucune apparence de lézardes ou d'accident quelconque.

Ce n'est pas à dire toutefois, à beaucoup près, que l'état de toutes les parties de l'église soit également satisfaisant. La toiture présente, en plusieurs endroits, un grand affaissement et demande d'importants travaux de réparation; un des versants intérieurs de la grande nef est simplement couvert en tuiles : la tour est en très-mauvais état d'entretien. Cette partie de la construction a été faite en pierre schisteuse d'un choix détestable. L'action du temps et de la gelée, le mouvement des cloches qui sont d'un volume considérable, ont suffi pour y occasionner les détériorations les plus graves. La construction, surtout dans la partie supérieure, est arrivée à un tel degré de dislocation que les pierres s'enlèvent avec la main. Il est à remarquer d'ailleurs que le clocher n'est couvert que d'un toit provisoire, en planches, qui a été placé, paraît-il, il y a trois ans.

Il faut encore ajouter à ces nombreuses dégradations de l'édifice, le mauvais état des corniches et des fenêtres, dont les vitrages devront être renouvelés.

Cette situation étant donnée, à quel parti convient-il de s'arrêter?

On pourrait se borner à restaurer l'église, eu égard à sa

solidité relative. Mais dans ce cas, il faudrait rétablir deux contre-forts dont la démolition est d'un fâcheux effet. Il serait nécessaire aussi de reconstruire entièrement la tour, de renouveler une partie des toitures et tous les vitrages, de rétablir dans leur état primitif toutes les fenêtres qui gardent des meneaux intéressants et qui conservent sous leur plâtrage des moulures de style ogival. Il conviendrait aussi de restaurer soigneusement l'abside, construction romane dont les sculptures extérieures sont très-dégradées.

Si l'on s'arrête à ce parti, on sera amené à des dépenses considérables, sans utilité sérieuse pour la fabrique ni pour la commune.

Toutes ces dépenses, en effet, faites en travaux de pure restauration, n'empêcheront pas l'église de Saint-Genois d'être et de rester une construction de l'effet le plus médiocre. Elle est dépourvue de façade. Elle s'élève au milieu de l'ancien cimetière, qui absorbe un vaste emplacement au détriment de la commune, dépourvue de place publique. Enfin, avec son abside et sa tour romane, ses nefs ogivales et ses deux travées de date récente, l'église présente un ensemble disparate et informe auquel aucun travail de restauration ne pourra remédier.

En présence de ces considérations, la Commission pense qu'une reconstruction complète, qui permettrait de donner à la commune une église convenable et une place spacieuse, serait de beaucoup préférable à des essais de restauration qu'il faudrait recommencer au bout de vingt ou trente ans, sans jamais produire autre chose que des résultats très-imparfaits. Cet avis est aussi celui des membres-correspondants de la Flandre occidentale; bien plus c'était, avant

leurs dissensions, celui de la commune et de la fabrique elle-même, qui avaient fait étudier, dès 1856, des plans pour la reconstruction de l'église. Il est regrettable qu'on n'ait pas donné suite à ce projet, et il est certain qu'on y reviendra dès que l'on aura fait dresser, par des hommes compétents et consciencieux, le devis de la reconstruction proposée et d'une restauration éventuelle, et pour peu qu'on prenne la peine de comparer les chiffres et les résultats.

Le Membre Secrétaire,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

RAPPORT

Adressé à M. le Gouverneur de la province de Liége et au comité des correspondants de la Commission royale des Monuments sur les travaux exécutés à L'ÉGLISE DE SAINT-JACQUES *à Liége, de* 1828 *à* 1870.

Liége, le 19 avril 1870.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport qui nous a été demandé par la Commission des monuments sur la situation de l'église de Saint-Jacques, rapport dont vous avez chargé MM. Helbig, Vierset et le soussigné, dans votre séance du 26 février dernier.

---

§ Ier

Les grosses réparations de cette église ont été commencées en 1828. Il s'agissait, dès lors, non-seulement de sauver le monument d'une ruine imminente, mais de le consolider et d'en reproduire toute l'ornementation.

Après de longues négociations, le gouvernement des

Pays-Bas, la province et la ville s'étaient entendus pour seconder la fabrique par des subsides proportionnés à l'importance du monument. On le considérait comme étant de premier ordre pour la province de Liége. Cependant ce n'est qu'à partir de la visite du roi Léopold Ier, en 1833, que la restauration commença à devenir sérieuse.

Depuis 1828 jusqu'à 1869 inclus, on a successivement reconstruit tous les contre-forts, les murs défectueux, les galeries, les voûtes; consolidé les pieds-droits de la grande nef, réparé les toits et la charpente, les meneaux des fenêtres, dégagé le chœur, enlevé le badigeon à l'intérieur, de sorte que la conservation du corps de l'église est assurée.

La dépense totale faite pendant cette période de 42 ans s'élève à fr. 608,117-31.

Pour payer cette dépense :

L'État a donné . .	fr. 364,000 »	fr.	551,902 06
La province	56,852 25		
La ville	112,187 25		
La fabrique (son engagement) .	14,351 66		
La souscription des habitants .	4,510 90		
La fabrique a avancé . .	46,420 83	fr.	56,215 25
Il reste à payer (1er mars 1870).	9,794 42		
Total égal . .		fr.	608,117 31

La fabrique a fait cette avance sur ses ressources ordinaires en différant des dépenses d'entretien et d'ornements d'ailleurs nécessaires. Elle n'était tenue d'après les engagements pris envers les administrations qu'à donner pour grosses réparations : 1° Le prix du gymnase vendu à M. de

Rouvroy pour 2,924 florins des Pays-Bas; 2° celui de l'église *Saint-Nicolas au trez ou trait* (1) vendue le 17 août 1819 pour 2,426 florins 29 cents, desquels on a distrait une somme d'environ 500 fr. pour une réparation à l'orgue, de sorte qu'il ne restait des deux sommes précédentes que fr. 10,351-66; 3° le montant de la souscription des habitants.

En 1847, la députation des états provinciaux a engagé la fabrique à contracter un emprunt. Mais celle-ci n'a pu le faire, parce que ses revenus sont grevés de fondations et que la partie qui reste libre, après l'acquit des charges, est à peine suffisante pour couvrir les frais indispensables du culte. Cependant en 1864 elle a voulu donner une preuve de sa bonne volonté en portant à son budget une somme de mille francs pour grosses réparations. Elle l'a portée pendant quatre ans, mais elle se déclare impuissante à la fournir actuellement. C'est en ajoutant ces quatre mille francs que la part contributive de la fabrique s'est élevée à fr. 14,351-66.

C'est le 30 août 1847 que le M. Ministre de la Justice a informé la fabrique qu'un subside de 6,000 francs serait accordé annuellement par l'État, aussi longtemps qu'il serait nécessaire.

Ce subside n'a plus été payé depuis 1865 inclusivement.

Le 17 septembre 1869, le Département de la Justice

---

(1) *N. B.* La petite église de *Saint-Nicolas au trez, S^ti-Nicolai ad tractum* était située à l'angle sud du croisement de la rue des Prémontrés avec celle du Vertbois. La rue des Prémontrés aboutissait vers la Meuse au Passage d'eau de *la tour en béche;* de là le nom *ad tractum ou trajectum, au trait ou trez* donné à l'église.

donne avis au conseil de fabrique qu'il ajourne ce qui concerne le transept sud.

La fabrique avait été autorisée, dès le 24 juillet 1833, à faire des réparations en régie. Elle a fourni successivement à la Ville tous les renseignements qu'elle a demandés sur la marche des travaux et l'emploi des subsides.

TRAVAUX QUI RESTENT A EXÉCUTER.

Lorsque la démolition du théâtre du Gymnase eut été résolue, la fabrique, prévoyant les travaux urgents que la consolidation de l'église exigerait, après l'enlèvement du bâtiment claustral qui lui servait d'appui, avait tenu en réserve une partie des subsides des années antérieures à 1865. C'est au moyen de cette réserve qu'elle a pu refaire des contre-forts, ouvrir entièrement la grande fenêtre du transept sud, et commencer la construction de la chapelle. Les murs de cette chapelle sont faits, mais il n'y a ni voûte ni toiture. C'est à ce point précis que les travaux sont arrêtés.

Voici l'énumération de ce qui reste à faire :

1° L'achèvement de la chapelle du transept sud ;

2° Le rejointoiement de la façade du chœur et de la grande nef vers le sud;

3° La restauration de six grandes fenêtres;

4° La restauration de six petites fenêtres;

5° La reconstruction de quelques galeries;

6° La restauration du porche et de sa toiture;

7° Le carrelage de toute l'église et les marches du chœur;

8° Deux portes en chêne à double vantail;

9° La restauration du pignon du transept sud.

Ces travaux sont nécessaires pour la réparation du vaisseau de l'église. Il en est d'autres qui, sans présenter le même caractère d'urgence, devront être exécutés pour achever l'ensemble du monument. Ce sont :

1° La reconstruction du portail vers la place Saint-Jacques;

2° La reconstruction d'une ou de deux tours;

3° La construction d'une nouvelle entrée au sud après la démolition de tous les anciens bâtiments claustraux;

4° La pose de treillages aux vitraux;

5° La construction d'un grillage en fer autour de toute l'église, pour l'isoler des rues et de la place.

Enfin il reste à faire à l'intérieur diverses réparations qui n'exigeront pas de fortes dépenses, ou qui peuvent être différées. Telles sont : La réparation des chapelles latérales du chœur, celle des autels, des stalles, la pose de huit statues dans les galeries des petites nefs, et de cinq statuettes sur les dais des statues du chœur, la restauration du buffet d'orgue et l'ameublement.

Il nous paraît superflu de donner l'évaluation, même approximative, du prix de ces travaux; d'abord parce que les devis n'en sont pas faits, en second lieu, parce que le plus ou moins d'élévation de la dépense ne peut rien changer à la détermination prise par les autorités, de restaurer le monument. Les autorités pourront se faire présenter des devis pour chaque objet à mesure qu'on sera disposé à les faire exécuter.

§ II.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS.

Parmi les travaux de restauration exécutés à Saint-Jacques, il en est qui méritent d'être signalés et qui peuvent donner lieu à des observations intéressantes pour l'art en général.

RECONSTRUCTION DES CONTRE-FORTS.

L'église de Saint-Jacques, comme presque tous les monuments, n'a été l'objet d'aucune réparation importante pendant la fin du dernier siècle et le premier quart de celui-ci. Les dégradations en étaient arrivées à ce point qu'en 1825 plusieurs parties menaçaient ruine. La fabrique prit alors l'initiative d'une restauration sérieuse en en signalant au Gouvernement l'impérieuse nécessité. Mais les études archéologiques étaient si peu avancées à cette époque, et les ressources si faibles, que l'on agita sérieusement la question de l'emploi de la brique pour cette restauration. Heureusement le Conseil de fabrique décida que les contre-forts seraient reconstruits en pierre. Il fit valoir dans sa délibération l'intérêt, l'antiquité et la beauté du monument. Il décida aussi que tous les ornements seraient rétablis dans leur ancien état. On a commencé la reconstruction des contre-forts par le transept nord, en 1828. On a continué lentement le pourtour du chœur et de l'abside, ensuite la grande nef et les bas-côtés au nord, la nef et les bas-côtés sud, et enfin la

partie du transept sud mise à découvert par la démolition du théâtre. Ce dernier ouvrage a été fait en 1869.

Certes les premières restaurations ne sont pas irréprochables. Mais il ne faut pas oublier qu'elles ont été faites à une époque où les traditions de l'art ogival étaient complétement perdues, où l'on n'enseignait dans les écoles de dessin que le culte exclusif de l'architecture grecque, où il était de mode de mutiler les monuments chrétiens pour y appliquer des formes et des ornements grecs. Nous devons de la reconnaissance à des hommes qui ont eu assez de bon sens pour respecter les formes anciennes, les étudier et les reproduire. Pour les juger, il faut se reporter à leur époque. C'est à leurs efforts, et même à leurs fautes, que nous devons les progrès actuels des études archéologiques.

BADIGEON.

En 1843, le badigeon à la chaux qui recouvrait les murs, les piliers et les galeries fut enlevé. Il n'y avait pas de traces de peintures murales. La voûte seule est peinte.

RECONSTRUCTION EN SOUS-ŒUVRE DES PILIERS DE LA GRANDE NEF.

L'église de Saint-Jacques, malgré sa beauté incontestable, présente deux vices de construction considérables. Le premier, c'est que les contre-forts, qui contre-butent la grande nef, s'appuient en partie sur la voûte des bas-côtés et portent à faux. Le second, c'est que la galerie, au lieu de se trouver au-dessus du pied de la toiture, comme sa destination l'exige, se trouve en-dessous. D'où il suit que le mur

sur lequel s'appuie la voûte de la grande nef est évidé. Ces deux causes ont amené l'écartement des murs de la grande nef. Dans ce mouvement, les pieds-droits ont en quelque sorte plié, ouvrant leurs joints à l'intérieur, écrasant les arêtes extérieures des pierres et portant uniquement sur le centre comme sur un pivot. Les piliers, qui étaient solides lorsque toutes les assises des pierres portaient à plein-joint, ne l'étaient plus dans ces conditions. On eut donc des craintes sérieuses que l'édifice ne s'écroulât. Malgré le danger, on prit la résolution de reconstruire les piliers en sous-œuvre.

L'église fut fermée au culte depuis le 27 mai 1852 jusqu'au 27 janvier 1854. Après avoir étrésillonné les voûtes et les archivoltes, on a enlevé la pierre de sable des piliers, un quart à la fois, pour la remplacer par le petit granit. Cette opération délicate n'a produit qu'un faible affaissement et a été spécialement approuvée par la Commission royale des monuments. Le maître ouvrier Mélon a souvent travaillé seul pendant les moments des plus grands dangers, alors que les autres ouvriers n'osaient plus le suivre. Son courage et son dévouement ont été récompensés par la médaille honorifique des travailleurs.

RÉPARATIONS DES LÉZARDES DE LA VOUTE.

Ces lézardes avaient pour cause les vices de construction que je viens de signaler. La voûte est presque entièrement suspendue à la charpente par des tirants en fer. Elle a été réparée en 1858. Mais les vices de construction subsistant toujours, il peut arriver que la poussée des voûtes produise

de nouvelles lézardes. Si des indices d'un mouvement se faisaient remarquer, surtout vers le sud, où le mur de la grande nef est d'environ vingt centimètres hors plomb, il faudrait employer le seul moyen qui nous paraisse efficace pour sauver le monument. Ce serait d'élever de nouveaux contre-forts sur les murs des bas-côtés qui ont une épaisseur de plus de deux mètres, et contre-buter la grande nef par des arcs-boutants. La dépense ne serait pas énorme. Il ne faut que six contre-forts de chaque côté. Leur point d'appui existe jusqu'à la hauteur des petites nefs, et il n'y aurait rien à changer aux clochetons ni aux galeries.

Nous espérons que cette nécessité ne se présentera pas, mais nous croyons utile de donner ces indications dans l'intérêt de l'étude du monument. Nous devons dire encore que si un incendie se déclarait à Saint-Jacques, la partie de la voûte qui est suspendue à la charpente s'écroulerait probablement. C'est surtout pour ce motif que le Conseil de fabrique a si vivement insisté pour la démolition du gymnase.

RÉPARATION DES TOITURES.

Cette réparation a été faite en 1864. La grande nef et le chœur ont été recouverts à neuf. La ville a accordé des subsides spéciaux pour cette dépense qui s'est élevée à fr. 15,435. C'est le seul subside que la ville ait donné depuis 1854; cette somme est comprise dans le relevé général des recettes et des dépenses. La ville a accordé un subside spécial pour la peinture des voûtes comme je le dis plus bas.

PEINTURE DES VOUTES.

Cette dépense a été autorisée en 1860. Les artistes qui devaient entreprendre cet ouvrage avaient pour instruction de restaurer ce qui existait, en se conformant, tant pour le dessin que pour le coloris, aux peintures anciennes. MM. J. Helbig et Van Marke ont été choisis pour l'exécuter et l'ont fait avec succès. La dépense a été de 4,940 francs pour les artistes et de 2,000 francs pour les échafaudages. Cette dépense a été l'objet de subsides spéciaux accordés sur le fond des beaux-arts et ne figure pas dans les comptes de la fabrique.

Peintures.	L'État a donné . . .	fr.	3,292	»
»	La ville		1,646	67
Échafaudages.	L'État		1,000	»
»	La province . . .		500	»
»	La ville		500	»
	Total .	fr.	6,938	67

BOISERIES FERMANT LE CHŒUR.

Ces boiseries, de style Louis XV, étaient adossées à un ouvrage en marbre qui reliait les deux autels latéraux et fermait le chœur. Ces boiseries et ces marbres ont été enlevés en 1864 pour ouvrir le chœur. Il ne reste que les deux rétables en marbre de style renaissance. Ce sont ces autels qu'il s'agit de déplacer en ce moment pour ouvrir les chapelles latérales du chœur.

VITRAUX DE L'ABSIDE DU CHŒUR.

Ces vitraux qui datent de 1531, et qui sont d'une grande perfection de couleur et de dessin, ont été restaurés par M. Capronnier en 1862. La nouvelle vitre placée dans la petite chapelle derrière le grand autel, représentant un crucifiement, a été faite sur un dessin de Navez.

PORTAIL.

Ouvrage dans le style de la Renaissance, portant la date de 1558, avec l'inscription *H. R. XL. D.*, c'est-à-dire *Herman Rave quarantième Doyen.* On attribue cet ouvrage à Lambert Lombard qui vivait à cette époque et qui ne fut pas seulement un grand peintre, mais de plus, géomètre, architecte et poëte. Le portail de Saint-Gervais à Paris, de 1621, est entièrement semblable à celui de Saint-Jacques.

Plusieurs délibérations ont été prises relativement au portail. Il nous paraît utile de les rappeler, pour le moment où l'on prendra une décision définitive.

Le 6 juillet 1834, le conseil de fabrique, sur l'avis des architectes, décide : que le portail ne pouvant être reconstruit à moins d'une dépense de 40,000 francs, et n'étant pas de style gothique, sera démoli et remplacé par un portail du style de l'église, sauf l'approbation de l'autorité supérieure.

Le 29 septembre 1834, le conseil rejette un plan de portail gothique dressé par l'architecte de la ville.

Le 11 mars 1835, le conseil de fabrique renonce définiti-

vement à faire un portail nouveau ou à reconstruire l'ancien. Il se bornera aux réparations d'entretien. C'est grâce à cette dernière délibération qu'il nous est donné de voir encore ce petit monument qui, tout fruste qu'il est, présente beaucoup d'intérêt.

LES STATIONS.

Ce sont de grands demi-reliefs en pierre de sable occupant les quatorze faces des travées dans les petites nefs. Elles ont été sculptées par M. Jules Halkin, sculpteur liégeois. Leur prix de 15,000 francs a été presque entièrement payé par souscription. La fabrique n'a payé que 3,000 fr. La Commission des monuments avait désapprouvé l'idée de ces stations, mais cédant aux instances de la fabrique, elle a retiré son opposition à la condition que la fabrique déclarerait par écrit que la responsabilité de la Commission des monuments était entièrement dégagée, ce qui a eu lieu. Les stations ont été achevées en 1865.

TRIBUNE ET ORGUE.

La tribune et le buffet d'orgues de Saint-Jacques ont été construits, en 1601, sous Martin Fauchon, doyen. C'est un admirable travail de la Renaissance. M. E. Lavaleye, dans sa notice sur Saint-Jacques, dit que ce monument était beaucoup plus considérable et qu'il a été mutilé en 1764. J'avoue que je ne vois pas de traces de ces mutilations. Les statues dont les anciens auteurs font l'éloge s'y trouvent parfaitement conservées. Les arcatures romanes qui ont été enlevées étaient un ouvrage indépendant de celui-là.

L'orgue a été construit en 1679, par maître André Severin, dont M. Lavaleye a publié l'épitaphe singulière qui se trouve sur sa tombe à Saint-Jacques. Cet instrument avait dès lors une montre de seize pieds en façade et un positif. Il fut réparé une première fois en 1828, par M. Graind'orge père, et en dernier lieu, en 1854, par M. Clerincks. Les deux grands volets qui servaient à fermer l'orgue, ont été découpés pour servir à cette dernière réparation. Il en reste une tête qui est au musée archéologique de Liége. L'instrument est en bon état.

Le buffet d'orgues exigera quelques réparations.

ARCATURES ROMANES.

Ces arcatures posées sur des colonnettes en marbre étaient accolées au mur du fond de l'église sous le buffet d'orgue, et posaient sur le sol. Elles offraient un grand intérêt archéologique et paraissent avoir appartenu à un édifice plus ancien que l'église actuelle. Elles ont été enlevées en 1857. Les débris en sont conservés dans le chantier des travaux. La fabrique se propose, dit-on, de les faire replacer soit dans la tour, soit dans un baptistère.

SONNERIE.

Elle est composé de huit cloches donnant *mi*^{b}, *fa*, *sol*, *la*^{b}, *si*^{b}, *do*, *ré*^{b}, *mi*^{b} du diapason normal. La plus grosse est une ancienne cloche qui a servi de point de départ aux autres. Les cloches neuves ont été coulées par M. Causard de Tellin (Luxembourg), en 1868. C'est en grande partie un don de

M. le doyen Thomas qui a payé 10,000 francs. La fabrique n'a payé que fr. 3,716-50.

ISOLEMENT DE L'ÉGLISE, THÉATRE DU GYMNASE.

Le grand bâtiment claustral de l'abbaye de Saint-Jacques était contigu au transept sud de l'église dont il bouchait la moitié de la fenêtre. Il fut attribué, avec l'église de Saint-Jacques, à la nouvelle paroisse du même nom créée en 1801.

La fabrique de l'église ayant fait, en 1825, une demande de subsides au gouvernement des Pays-Bas, celui-ci exigea que ce bâtiment fût préalablement vendu pour en affecter le prix aux réparations. La fabrique, répondant à la lettre des états députés du 10 mai 1825, consentit à l'aliénation, par le motif que cet édifice, ayant servi de salle de spectacle, était impropre à tout autre usage, à moins d'y faire des changements que la fabrique ne pouvait payer. La salle fut en effet vendue à M. Frederick de Rouvroy, le 9 août 1827, aux enchères publiques, pour le prix de 2,924 florins des Pays-Bas. Elle fut de nouveau convertie en théâtre sous le nom de Gymnase.

Bientôt les administrations et les amis des arts s'émurent des dangers d'incendie dont ce voisinage menaçait l'église. L'émotion devint plus vive à mesure que la restauration de l'église s'avançait et qu'on en comprenait l'importance.

En 1853, la fabrique écrit à la ville pour signaler le danger. La Commission des monuments écrit dans le même sens au Ministre de la Justice, et propose l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les négociations furent longues et pénibles, tant pour

obtenir du propriétaire du gymnase un prix modéré que pour fixer la destination de l'édifice. Le premier projet était simplement d'isoler l'église en abattant une partie de la salle, et de faire servir le reste d'habitation aux vicaires. Mais les habitants ayant offert de contribuer, par une souscription, au rachat de toutes les maisons de l'ancienne abbaye, pour y faire une place publique, la ville adopta ce dernier projet.

Le 24 mai 1861 le conseil communal décrète l'acquisition du théâtre pour cause d'utilité publique. Cette délibération est approuvée par arrêté royal du 24 octobre 1861.

La ville a payé à Mme Ve Verninck, propriétaire, la somme de 170,000 francs.

L'État donne à la ville pour cet achat 110,000 francs, la province 35,000 francs, à la condition que la fabrique fasse démolir la maison du sacristain attenante à la tour vers le nord.

La fabrique, invitée à concourir à l'acquisition proposée, offre d'abandonner à la ville les anciens cloîtres qui menaçaient ruine, avec un terrain de 1,120 mètres de superficie.

Quant à son intervention pécuniaire, un rapport de M. Blonden, ingénieur de la ville, conclut à ce que la ville y renonce, vu le défaut de ressources. Cette place publique, d'ailleurs, était ouverte dans l'intérêt des habitants et non dans celui de l'église.

Le 12 avril 1864, un arrêté royal déclare d'utilité publique l'exécution du plan adopté par la ville pour isoler l'église de Saint-Jacques par l'ouverture d'une rue, l'établissement d'une place publique, et l'alignement des bâtisses aux abords de ladite église.

La démolition du théâtre et des cloîtres a été mise en adjudication en 1865, et réalisée.

La Commission des monuments avait désiré conserver une partie intéressante de l'ancien bâtiment claustral. La ville n'y a pas consenti, non plus qu'à la construction d'une nouvelle sacristie. Elle n'a admis que la construction, au transept-sud, d'une chapelle semblable à celle qui existe au nord: c'est celle qui est actuellement en construction et dont l'achèvement est en première ligne des travaux qui restent à exécuter.

Pour les dates de construction le style, et d'autres renseignements, voyez notre rapport adressé à la Commission des monuments le 4 novembre 1861 (1).

Nous croyons inutile d'insister auprès de M. le Ministre

---

(1) *Extrait des rapports adressés à la Commission des monuments sur les monuments de la province de Liége, le 4 novembre* 1861.

1. Église de Saint-Jacques à Liége.

2. Édifice de premier ordre pour la province de Liége, par son importance et son intérêt archéologique.

3. Fondée par l'évêque Balderic, en 1008. La tour construite en 1014. L'église commencée par le chœur en 1408, continuée en 1513, achevée en 1538. Le portail au nord construit en 1558.

4. La tour est de style roman de la deuxième époque; l'église, de style ogival tertiaire ou flamboyant; le portail, de la Renaissance; le cloître, de style du dernier siècle, le bâtiment claustral ayant quelques places de style ogival tertiaire.

5. Les matériaux employés sont le calcaire bleu de la Meuse à l'extérieur de l'église, le tuf ou pierre de sable de Maestricht à l'intérieur, le grès houiller à la tour.

6. Sa longueur, non compris la tour, est de 73 mètres en œuvre, y compris la tour, de 82 mètres; sa largeur au transept de 26 mètres; celle de la grande nef entre les piliers de 11 mètres. L'élévation intérieure au transept est de 27 mètres 50 centimètres.

7. Il y a donc un transept. Il y a cinq chapelles absidales au chœur et une

de la Justice sur la nécessité d'accorder de nouveaux subsides pour achever la restauration de ce beau monument. Nous sommes persuadés que c'est dans ce but que le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter nous a été demandé.

Veuillez agréer, Messieurs, l'hommage de mon profond respect.

Pour les délégués,
T.-J. DEVROYE, chanoine.

Le comité approuve le rapport qui précède et émet le vœu qu'il soit inséré dans le *Bulletin de la Commission royale des monuments.*

En séance à Liége, le 19 avril 1870.

Par le comité :
Le Secrétaire-adjoint,
ANGENOT.

Le Gouverneur-Président,
CH. DE LUESEMANS.

---

chapelle à trois travées prolongeant le transept au nord. Deux chapelles et deux sacristies forment les collatéraux du chœur. Il n'y a pas de chapelles à la nef.

8. Le chœur se termine à cinq pans pris d'un décagone.

9. Il n'y a pas de crypte.

10. Il y a une tour romane surmontée d'un clocher de même style. Il y a un campanile à jour sur l'axe du transept. Ce campanile est en bois.

11. La somme nécessaire pour achever la restauration de l'édifice serait d'environ 300,000 francs, sans compter la tour ou les tours proposées.

12. Les travaux urgents exigent une dépense de 30,000 francs à l'église, de 15,000 francs au cloître qui menace ruine, de 20,000 francs pour le pavement.

13. La construction de ce monument coûterait aujourd'hui plus de trois millions de francs.

14. La population de la paroisse est de 3,500 habitants.

15. *Observation.* Le point capital, en ce moment, est l'expropriation du petit théâtre dit : Gymnase, qui joint l'église et en compromet l'existence.

Liége, le 4 novembre 1861.

Signé : T.-J. DEVROYE, chanoine.

NOTICE

SUR LES ARCHITECTES

HERMAN (LE VIEUX) ET DOMINIQUE DE WAGHEMAKERE.

La fin du xve et le commencement du xvie siècle furent pour Anvers l'époque des constructions monumentales. En moins de cinquante ans, on vit alors, comme par enchantement, surgir ces grands édifices qui font l'admiration des connaisseurs et donnent à cette ville un cachet artistique tout à fait spécial. Nous citons : l'église Notre-Dame, l'église Saint-Jacques, la chapelle dite de Bourgogne, la Boucherie, l'église Saint-André, l'église Saint-Paul (des *Dominicains*), la Bourse, la prison connue sous le nom de *Steen*, l'hôtel du bourgmestre Arnould van Lier, qu'Albert Dürer rangeait au nombre des plus beaux palais qu'il eût jamais vus.

Le voyageur qui visite ces monuments est frappé de l'affinité qu'ils ont avec ceux d'autres communes belges, tels que l'église Saint-Gommaire à Lierre, et l'ancien hôtel de ville de Gand, constructions du plus grand mérite. C'est qu'en effet, les uns et les autres appartiennent à Herman et à Dominique de Waghemakere, deux architectes, le père et le fils, dont les noms oubliés pendant près de quatre siècles,

commencent à s'entourer de la gloire qui couronne leurs œuvres, et que l'avenir, nous l'espérons bien, ne ravira plus à la mémoire de ces hommes de génie.

Nous remplissons un impérieux devoir, en consacrant la notice suivante au souvenir de ces grands artistes. Les renseignements qui servent de base à notre travail ont été extraits des archives de plusieurs localités et d'ouvrages consciencieux traitant de l'histoire de l'architecture en Belgique.

I.

HERMAN DE WAGHEMAKERE, LE VIEUX.

La première moitié du xve siècle fut une époque mémorable pour l'art flamand. C'est alors qu'on vit se réorganiser, à Anvers, la Gilde de Saint-Luc, qui devait être le berceau de cette pléiade d'artistes éminents dont les œuvres jettent un si vif éclat. En même temps se raffermit, à l'ombre de la gigantesque église Notre-Dame, cette vigoureuse corporation des maçons ou des *quatre Couronnés*, d'où sortirent ces architectes et ces sculpteurs d'élite dont les compositions grandioses attestent le génie. La confrérie connue sous cette dernière dénomination avait acquis à Anvers une importance majeure, depuis que notre ville avait entrepris la construction d'un temple qui devait rester sans rival. Une foule d'ouvriers, placés sous la direction de maîtres maçons distingués, acquéraient, dans un travail continu, une expérience qui les élevait quelquefois au rang de véritables artistes. De plus, on n'avait pas encore eu, à cette époque, la mal-

heureuse idée de séparer l'architecture de la sculpture; le maître qui avait fait ses preuves dans les deux arts produisait ces ouvrages si riches devant lesquels s'effacent les sèches productions modernes de l'équerre et du compas.

Au commencement du xve siècle, un artiste hors ligne continuait la construction de l'église Notre-Dame. L'immortel Pierre Appelmans livra les plans des tours colossales qui furent élevées sous sa direction jusqu'à l'année 1434, époque de sa mort. Maître Jean Tac lui succéda, et cet architecte de mérite, dont on s'est occupé trop peu jusqu'à présent, poursuivit l'œuvre de son prédécesseur jusqu'à l'année 1449. Puis vint Maître Everard, qui dirigea les travaux jusqu'en 1473 (1).

Ce fut à l'école de ces artistes consommés qu'étudia Herman de Waghemakere, l'architecte célèbre dont nous allons nous occuper et qui, en 1473, fut appelé aux importantes fonctions de maître des maçons d'Anvers. Nous ignorons quels furent l'époque et le lieu de naissance de cet homme éminent; toutefois, les documents que nous avons consultés nous permettent de supposer qu'il vit le jour à Anvers, vers l'année 1430. Il appartenait à une famille qui avait produit un certain nombre de compagnons de la corporation des *quatre Couronnés*.

Ayant contracté mariage avec Élisabeth van Uden, il eut de cette union plusieurs enfants, entre autres Dominique de

---

(1) C'est aux recherches de M. le chevalier L. de Burbure que l'on doit la connaissance des noms de ces architectes.

V. notre *Notice sur l'église Notre-Dame d'Anvers*, insérée dans le t. I du *Recueil des inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*.

Waghemakere qui devait succéder à son père dans la direction des travaux de l'église Notre-Dame, et Marguerite de Waghemakere qui épousa le foulon Jean Gysbrechtsen (1).

A la mort d'Élisabeth van Uden, Herman de Waghemakere s'unit, en secondes noces, avec Élisabeth, la fille de Guillaume Schielkens (2), femme qui probablement le rendit père de l'architecte Herman de Waghemakere, le jeune, et de Rombaut de Waghemakere.

Pour compléter l'état civil de notre compatriote, nous dirons que Herman de Waghemakere, le vieux, avait, suivant toutes les apparences, un frère du nom de Jean, dont la fille Digne ou Dymphne épousa, en premier lieu, le sculpteur Gilles Wraghe, mort avant 1510, et, en secondes noces, Jean Persant.

Notre architecte, s'inspirant de l'œuvre de ses devanciers, continua la construction de la nef principale de la collégiale Notre-Dame et éleva les nefs au nord du temple entre le grand chœur et la grande tour. Ces travaux, qui ne demandèrent pas moins de vingt-huit ans, furent terminés vers l'année 1500. A cette dernière époque, il livra les plans de la chapelle ou chœur de la Sainte-Circoncision, auquel il donna une forme toute particulière, qui n'est pas sans affinité avec l'architecture anglaise, dite *Tudor*. La grande tour de l'église, que maître Jean Tac avait élevée jusqu'à la première galerie fut exhaussée jusqu'à la deuxième

---

(1) Actes du 28 janvier 1491 (vol. 1, page 219) et du 31 juillet 1504, (sub Vaken et Boele, p. 86) aux archives d'Anvers.

(2) Elle vivait en 1490, ainsi qu'il résulte d'un acte de cette année, conservé aux archives d'Anvers (vol. 1, p. 205).

Malheureusement, depuis l'année 1474, le chapitre avait fait arrêter les travaux de la seconde tour, et les événements subséquents ne permirent pas d'en achever la construction.

A l'époque où Herman de Waghemakere fut nommé aux fonctions d'architecte de la fabrique de Notre-Dame d'Anvers, le chapitre de la collégiale Saint-Gommaire à Lierre, s'occupait de la construction de l'église de ce nom. Notre artiste fut chargé de la direction des travaux, et ce fut d'après ses plans que l'on exécuta le pourtour du chœur. Cependant on avait conservé le chœur de l'ancien temple, et ce ne fut qu'en 1485 que Herman de Waghemakere fut mandé pour présenter un plan d'achèvement du grand chœur et de la chapelle Notre-Dame. Les projets furent adoptés.

Ces travaux dans l'exécution desquels Herman de Waghemakere avait donné des preuves éclatantes de savoir et de talent, lui en firent confier d'autres qui devaient devenir son principal titre de gloire. En 1479, Martin Blyleven, abbé de Saint-Bernard, sur l'Escaut, et commissaire spécialement délégué par le pape Sixte IV, avait érigé, du consentement du chapitre collégial de Notre-Dame d'Anvers, la chapelle Saint-Jacques de cette ville en église paroissiale (1).

La nouvelle fabrique avait décidé d'élever un temple qui pût en quelque sorte rivaliser, sinon avec l'église Notre-Dame, du moins avec les premières collégiales des autres villes. Une tour ayant à peu près les mêmes dimensions que celles de la cathédrale d'Anvers devait compléter l'édifice.

---

(1) Voyez *Notice des œuvres d'art de l'église Saint-Jacques*, par Th. van Lerius.

En 1491, on jeta, d'après le plan de maître Herman de Waghemakere, le vieux, les fondements de cette tour. Quelques années après, on fit exécuter sur panneau, suivant l'usage, par le peintre Henri van Weluwe, le projet d'après lequel le temple devait être réédifié. Maître Herman de Waghemakere, le vieux, dit M. van Lerius, à qui nous empruntons ces détails, eut la gloire de mettre le premier la main à l'œuvre nouvelle; il ne cessa de la diriger et d'en fournir les plans qu'à l'époque de sa mort.

Le conducteur des travaux de la tour et de l'église était Thierry de Coffermakere, le vieux, maçon que M. Schayes, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique,* désigne, à tort, comme étant l'auteur des plans de l'édifice.

Appartenant comme tous les bâtiments religieux élevés par Herman de Waghemakere, au style ogival de la troisième époque, l'église St-Jacques d'Anvers a été, fait remarquable, entièrement construite d'après les plans de l'architecte primitif; la tour seule est restée inachevée (1). Les murs sont en briques avec parements en pierres blanches; l'édifice mesure, suivant les données de M. l'architecte Gife, notre collègue de la Commission des monuments, en longueur 98 mètres 25 centimètres; la largeur des trois nefs est de 34 mètres 30 centimètres; celle des transepts de 55 mètres 25 centimètres; la superficie du temple est de 3,525 mètres 67 centimètres; son élévation intérieure, de 26 mètres 50 centimètres.

Douze chapelles se trouvent aux collatéraux; deux cha-

(1) D'après l'évaluation de M. l'architecte Gife, il faudrait une somme de 2,500,000 francs pour achever la tour.

pelles, celles du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, s'ouvrent sur le transept; sept autres chapelles rayonnent autour du chœur et sont groupées autour du collatéral de ce dernier qui se termine en abside hexagone.

Dans son *Histoire de l'architecture en Belgique* (tome III, p. 217), M. Schayes consacre à l'ancienne collégiale Saint-Jacques une description que nous croyons devoir reproduire, d'autant plus qu'elle contribuera à faire connaître la manière de Herman de Waghemakere. « Cette église, dit l'éminent archéologue, après celle de Notre-Dame, la plus vaste et la plus remarquable des églises d'Anvers, est en même temps un des plus beaux édifices religieux du xve siècle. . . . . .

. . . . . .

elle présente intérieurement l'aspect le plus noble, par les justes proportions et le beau développement de ses triples nefs et de son chœur entouré de collatéraux. Toutes les colonnes sont cylindriques, à bases octogones, et avec chapiteaux à deux rangs de feuilles de choux frisé. Le *triforium* est remplacé par de jolis balcons flamboyants, placés au-dessous des fenêtres de la nef centrale du chœur et des transepts. Des chapelles flanquent les bas-côtés, tant de cette nef que du chœur. Les voûtes de l'église sont ogivales, à nervures croisées, excepté dans le chœur et à l'intersection des transepts, où les nervures tracent des compartiments prismatiques. Il est inutile d'observer que toutes les fenêtres appartiennent aussi au style flamboyant. Les murs extérieurs n'ont que des contre-forts d'un faible relief à la nef centrale, et il n'y existe de balustrades qu'au bas des gables des transepts. Ces balustrades sont à quatre-feuilles

encadrées et les tympans des gables percés chacun de trois ouvertures ogivales disposées en triangle. Le portail latéral au transept droit a une élégante et riche ornementation en style ogival tertiaire. Mais le plus bel ornement extérieur de l'église, c'est sa grosse tour carrée bâtie en tête de l'église. Construite en 1491 sur les plans d'un architecte du nom de Thierry de Coffermaker (lisez Herman de Waghemakere, le vieux), elle devait, assure-t-on, dépasser en hauteur les tours de Notre-Dame, mais comme la plupart de nos monuments de ce genre, elle est restée inachevée. Cette tour est percée, sur toute sa hauteur, de belles et profondes fenêtres à ogives festonnées et ornées de panneaux, de pinacles et de clochetons. Le grand portail de l'église placé en avant-corps au pied de la tour est, mi-partie, ogival et de la renaissance et doit avoir subi des modifications au XVIIe siècle. Il offre un porche, à voûte surbaissée, ornée de compartiments prismatiques et dont l'arc retombe de chaque côté sur un pilier ou contre-fort polygonal découpé en panneaux. La partie supérieure se termine en plate-forme, bordée d'une balustrade flamboyante dont les extrémités sont surmontées de deux vases. »

En 1864, dans une notice spéciale (1), nous avons décrit les travaux de reconstruction de l'église Sainte-Walburge d'Anvers, qui eurent lieu entre les années 1499 et 1509, sous l'administration des marguilliers Guillaume Molenaer, Jean de Meyer, Nicolas Jonghelinck, Jean van Vlierden *alias* de Nimègue, et Pierre Romants. A cette époque, nous

(1) *Recueil des inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. II.

avons attribué à Herman de Waghemakere, le vieux, et à son fils Dominique, les plans du chœur de ce temple, fondant notre assertion sur l'analogie que son architecture avait avec celle de l'église Saint-Jacques; depuis lors, différents documents nous ont affermi dans cette opinion.

La réédification de l'église Sainte-Walburge présentait de grandes difficultés. Il ne s'agissait pas simplement d'agrandir ce temple en y ajoutant deux nefs, mais encore d'y joindre un chœur à l'aide du voûtement d'une rue conduisant de l'ancienne prison ou *Steen,* au tribunal connu sous le nom de *Vierschaar*. De Waghemakere surmonta tous les obstacles que faisait surgir la situation des lieux, et il est de notoriété que le chœur, élevé d'après ses plans, était un des édifices les mieux conçus qui existassent à Anvers. On y parvenait, de la grande nef, par un escalier de plusieurs marches. Au XVIIe siècle, Rubens profita des dispositions prises par notre architecte, pour orner le maître-autel de Sainte-Walburge de la plus vigoureuse de ses compositions : *l'Érection de la Croix.*

Après sa reconstruction, l'église Sainte-Walburge avait à peu près les mêmes dimensions que celle de Saint-Paul d'Anvers. Elle était composée de trois nefs et du chœur; douze colonnes cylindriques, semblables à celles de Saint-Jacques, séparaient la nef principale des bas-côtés. Les voûtes étaient ogivales à nervures croisées. Comme dans tous les bâtiments religieux élevés par les de Waghemakere, le *triforium* était remplacé par des balcons flamboyants; les fenêtres étaient à réseaux du même style. L'architecte conserva l'ancienne tour. Sous cet édifice que l'on comptait parmi les plus anciens monuments du christianisme à Anvers, se trouvait

un caveau connu sous le nom de *Crypte de Sainte-Walburge et de Sainte-Dymphne*, parce que, suivant la tradition, ces princesses anglaises avaient habité pendant quelque temps ce souterrain. De Waghemakere ajouta au temple une seconde crypte que, bien à tort, on a confondue avec la première. Elle était située sous le chœur; au XVIe siècle, les marguilliers se virent forcés de la vendre et depuis lors, jusqu'à notre époque elle a servi de magasin (1).

La dernière œuvre entreprise par Herman de Waghemakere est la *Boucherie* d'Anvers, élevée entre les années 1501 et 1503. Ce bâtiment, qui ne mesure pas moins de 44 mètres de longueur sur 16 mètres 50 de largeur, a plus d'une fois excité l'admiration des archéologues. M. Schayes, entre autres, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, en donne l'excellente description que voici : « la Boucherie, dit-il, est éclairée au rez-de-chaussée par des fenêtres en ogive, divisées par des meneaux flamboyants, et à l'étage supérieur des côtés longs, par un rang de fenêtres carrées. Les petits côtés, terminés en pignons à gradins, présentent plusieurs rangs superposés d'ouvertures de cette dernière espèce. La beauté de l'appareil de cet édifice, construit en briques, alternant avec des chaînons de pierre de taille, la régularité et le caractère simple et sévère de son architecture, lui donnent un aspect tout à fait monumental. »

Herman de Waghemakere se faisait quelquefois assister par son fils Dominique : c'est ainsi qu'en 1494 ce dernier, qui depuis plusieurs années avait surveillé la construction de la

---

(1) L'église Sainte-Walburge fut démolie en 1816.

collégiale Saint-Gommaire à Lierre, fut chargé de la compléter. Il est probable qu'il aida également son père dans la direction des travaux d'érection des églises Notre-Dame et Saint-Jacques d'Anvers, et que le talent et le zèle dont il donna constamment des preuves, devinrent, plus tard, des titres pour obtenir, sans contestation, la succession artistique d'un des premiers architectes du xve siècle.

Quoique exclusivement occupé des ouvrages de son art, dans les villes d'Anvers et de Lierre, Herman de Waghemakere, le vieux, ne resta pas étranger aux grands travaux exécutés, au xve siècle, dans les autres communes de la Belgique. En 1481 il fut appelé à Louvain pour y examiner les bâtisses de l'église Saint-Pierre, conjointement avec les célèbres architectes André Keldermans, de Malines, et Mathieu de Layens, l'auteur du plan de l'hôtel de ville de Louvain. Ce fut probablement dans ces visites, où nos artistes les plus réputés trouvaient les moyens de se connaitre, que s'établirent, entre la famille de Keldermans et celle de Waghemakere, ces relations intimes et durables qui firent attacher les noms de ces architectes aux principaux édifices construits au xvie siècle, aux Pays-Bas.

Des travaux aussi importants, auxquels il faut naturellement ajouter ceux que Herman de Waghemakere exécuta pour des particuliers, avaient sans doute créé à notre architecte une position aisée. Ainsi que M. le chevalier L. de Burbure l'a fait remarquer dans son intéressante notice, intitulée : *Toestand der beeldende kunsten te Antwerpen in* 1454, les architectes recevaient de la fabrique Notre-Dame, en dehors de leurs gages fixés à trois livres de gros par an, le salaire de premier tailleur de pierre, s'élevant, au temps de Herman de

Waghemakere, à 9 gros par jour (1). A l'église Saint-Jacques, les gages de notre architecte montaient en 1492 à cinq livres de gros (2). Ces sommes, qui aujourd'hui nous paraissent bien minimes, étaient considérables à une époque où l'argent était d'une grande rareté. Quoi qu'il en soit, il est prouvé, par les archives de la ville, que Herman de Waghemakere devint propriétaire de plusieurs maisons et terres et qu'un certain nombre de rentes étaient constituées en sa faveur.

Au commencement de l'année 1503, Herman de Waghemakere, qui sentait ses forces s'affaiblir, résolut de régler ses affaires. Les archives d'Anvers nous fournissent, sous la date du 14 février 1503 (1502, vieux style) l'acte de décompte passé entre lui et son fils Dominique, au sujet des biens délaissés par la mère de ce dernier. Il y est dit que, jusqu'à cette époque, Herman avait eu l'administration de ces biens, qu'il remettait entre les mains de Dominique, probablement afin d'éviter toutes les contestations qui pourraient s'élever,

---

(1) Le dernier paiement fait à Herman de Waghemakere, par le trésorier de la fabrique de Notre-Dame, est annoté comme suit dans les comptes de l'église :

Meester Herman, meester van den werke van kerssavonde XV^c ende Joannes XV^c een . . . . . III l.

Item meester Herman heeft LXXV daghe te IX gr. van kerssavonde XV^c tot kerssavonde XV^c en een ff. . . . . II l., XVj sc., II d.

(2) M. l'avocat van Lerius nous communique, au sujet des paiements faits à Herman de Waghemakere, par les marguilliers de l'église Saint-Jacques, les extraits suivants des comptes de la fabrique :

« Item betaelt meester Hermanne, van zynen jaerloene. . . V l. gr. » (Compte de la Saint-Jean 1491 à la Saint-Jean 1492.)

« Item meester Herman sou hebben voor synen loon, also verre als wy metsede. . . . » (Compte de la Saint-Jean 1500 à la Saint-Jean 1501.)

Ontvanc van testamenten :

« Item ontfaen van meester Herman Wagemaker, by Kaerle de Wilde, X sc. » (Compte de la Saint-Jean 1503 à la Saint-Jean 1504.)

après sa mort, entre les enfants de différents lits. Il résulte également de cette pièce que la famille van Uden aussi bien que celle de Waghemakere était très-aisée (1).

Herman de Waghemakere, le vieux, mourut en 1503, à Anvers, probablement dans la maison qu'il avait acquise, en 1494, des enfants de Florent Colibrant (2) et qui était située au coin de la place de Meir et de la rue appelée à cette époque Ancien Rempart. Ses restes mortels furent ensevelis dans l'église Notre Dame (3). Une pierre sépulcrale per-

---

(1) Nous croyons devoir publier par extrait cette pièce importante :

« Meester Harman de Wagenmakere, steenhouwere, bekende ende verlyde, alsoe hy alnoch nyet bewesen en heeft Dominicus de Wagenmakere, oec steenhouwere, sinen wettigen sone, daer moeder af was Lysbeth van Uden, de goeden van landen, erven noch erfrenten, den selven Dominicus bleven ende verstorven vander voers. Lysbetten van Uden, synre moeder. Ende want de voers meester Harman de administratie hanteringe ende 'tregiment daer af, als vandes voergenoemden Dominicus versterve, gehadt heeft totten dage toe van huyden, by malcanderen afgerekent, daer mede zy te beyden zyden content ende wel te vreden zijn, Soe eest dat de voers. meester Harman, mits dien ende oic mits sekeren penningen, die hy vanden voornoemden Dominicus, sinen sone, ende van desselfs Dominicus wegen, ontfaen heeft, omme alle twisten, geschillen ende discoerden te schuwene, die na syn doot rysen ende opstaen souden moegen, tusschen sinen wettigen kinderen, terstont overgegeven ende bewyst heeft, gaf terstont over ende bewysde sonder ennich wederroepen, den voers. Dominicus de Wagenmakere, sinen sone, in recompensacien ende verlykinge van sinen gebreken voergenoemt, de parcheelen van goederen hierna bescreven. (Suit la nomenclature des rentes et biens, consistant en : deux rentes perçues à Willebroeck, une terre située au même village, une terre à Santvliet et quatre pièces de terre à Beirendrecht.).

XIIII die februarii anno XV^c ende twee. (Scab. protoc. sub. Lodewyckx et Gobbaerts, p. 295.)

(2) Actes aux archives d'Anvers, année 1494 (sub Bost et Stecke, p. 109).

(3) M. le chevalier de Burbure a découvert, dans les comptes de l'église Notre-Dame, l'indication suivante, concernant les funérailles de Herman de Waghemakere, le vieux : anno 1502-1503 :

« Ontfangen van sepulturen. — Misclocken ;

« Item M. Herman, III l., IJ sc. »

pétua pendant longtemps la mémoire du grand architecte; toutefois, au XVIIe siècle, cette dalle était si usée que l'auteur du *Recueil des épitaphes de l'église Notre-Dame*, le secrétaire de la ville, André van Valckenisse, n'y put lire que l'inscription suivante :

Hier leet begraven
Mr Herman de Wagemaecker
. . . . . .
. . . . . .
. . ANNA DE WAGEMAECKER
. STERFT DEN . . . . .
. . . PETER COENRAERTS
. . . . . JANUARY 1645.

La première ligne se rapportait à l'architecte célèbre; les dernières regardent ses petits-enfants.

II.

DOMINIQUE DE WAGHEMAKERE.

Dans la notice qui précède, nous avons, à différentes reprises, cité le nom de Dominique de Waghemakere, à côté de celui de son père Herman; nous allons nous occuper, d'une manière plus spéciale, du premier de ces artistes qui devint un des architectes les plus renommés du XVIe siècle.

Ce maître naquit à Anvers vers l'année 1460, c'est-à-dire à l'époque qui vit naître le célèbre peintre Quentin Massys. Élève de son père, nous l'avons vu, depuis l'année 1494, diri-

ger les travaux de construction du chœur de l'église collégiale de Lierre; en 1495, suivant le témoignage des archives d'Anvers, il contracta mariage avec Catherine Melys, fille de Georges et de Catherine van Eesbeemde, appartenant à une respectable famille de cette ville (1).

De cette union naquirent sept enfants : 1° Herman de Waghemakere III, qui eut pour femme, en 1res noces, Cathe-

(1) Nous avons découvert, aux archives d'Anvers, le contrat de mariage de l'artiste. Voici cette pièce intéressante :

« Dominicus Wagemakere, meester Hermanssone, ex una, ende Katlyne Melys, dair moeder af is Katlyne van Esbeemde, cum tutore, ex altera partibus, bekenden ende verlyden onderlinge, ex utraque ende in gerechter huwelycker vorwaerden, op dat 'thuwelick dair inne zy, etc., met oirlove der heyliger kercken, voertgaet ende volcomt, dat in den selven huwelycker vorwaerde is ende ondersproken, dat, ten scheydene vanden bedde, alle de erfrenten, erfgoede ende onruerlycke haeflycke goede, die zy nu aen malcanderen te huwelycke brengen, ende die hen ten eenre oft ter andere zyden, bynnen den zelven huwelycke, toecomen oft versterven mogen, ten scheydene vanden huwelycke, als voere, gaen ende keeren zelen ter zyden waert van dair die ten huwelyck gebracht ende toecomen zyn; is noch vorwaerde, waert datter ennige vanden voergenoempde goeden vercocht oft afgequeten warden, dat men dan metten penningen, dair af comende, wederomme coopen sal gelycke goede oft renten staende ter selver natueren, ende gaende gelyck voers. is; ende oft ten scheydene vanden huwelycke de penninge vanden vercochten oft afgequeten goeden oft renten gecomen zynde, aen andere gelycke goede of renten nyet beleet en waren, alsdan zullen de penninge dair af gecomen, volgen de der zyden van dair die vercochte oft afgequeten goede oft renten gecomen zyn. Item alle andere ruerlycke haeflycke goede, die zy tsamen ten huwelycke brengen, ende oick alle erfgoeden, renten ende haeflycke goede, ruerlic ende onruerlick, die zy tsamen wynnen ende vercrigen mogen, sullen, ten scheydene vanden huwelycke, gedeylt wordden nader stad rechte van Antwerpen, behoudelick den lancxtlevende vore vut te hebbene alle zyn cleederen, cleynheden ende juweelen tot zynen live behoorende; *condicione* alsoe verre alst huwelick scheyt, zonder oir achter levende te latene, dat alsdan, maer anders nyet, de lancstlevende van hen beyden, hebben sal, in gerechter duwarien, op alle des yerst aflivigen goeden, drie ponde grooten brabants lyftochten tsynen liven. Sonder argelist. XVI die novembris (1495). (Acte passé devant les échevins van der Moelen et Brymeu, sub Gobbaert et Lodewyckx, p. 204.)

rine van Lare, et en 2es, Zoé Coenraets; 2° Elisabeth de Waghemakere, qui épousa Nicolas Goubert; 3° Georges de Waghemakere; 4° Catherine, qui contracta mariage avec Charles de Leegre; 5° Anne, qui eut pour mari Gabriel de Rycke; 6° Ursule, qui fut religieuse, et 7° Josse, qui devint prêtre et mourut avant 1531.

En 1498 (v. s.), Dominique de Waghemakere acquit de dame Marguerite Pot, veuve du chevalier Assuerus van Heenvliete, une rente hypothéquée sur deux maisons avec jardin situées près de l'abbaye de Saint-Michel, dans la rue du couvent (1). Il résulte de divers documents que notre con-

---

(1) Les registres scabinaux d'Anvers contiennent les actes suivants, concernant des rentes hypothéquées sur ces maisons :

« Vrouwe Magriete, wettige dochter Wouter Pots, weduwe heeren Zweers van Henvliete, ridders, wylen, *cum tutore*, vercocht Dominicus de Wagemakere, steenhouwere, Hermanssone, xx sc. 1 1/2 d. gr. br. erflic, vanden III lb. III sc. IX d. gr. br. tsiaers erflikere renten, diemen heeft, ende jaerlicx, *medium Johannis et medium Natalis*, heffende is, op de III vierendeele van de II huysen metten achterhuyse, duergange, hove, gronde *et pertinentiis*, gestaen neffens een byt Godshuys van Sinte Michiels, jegens den muer van des couvents bogaerde, aldaer dwarsover, tusschen Willem Muyls erve, *ex una*, ende der kinderen Henric Zeghers erve, *ex altera*, gelyc ende in alle der manieren, meester Jan, Wouter ende Adriaen Pot, gebruederen, de voers. III vierendeelen vanden II huysen *cum pertinentiis predictis*, in den jaere MCCCC ende LXI, II d. in Decembri, Jacope Pot opte voers. geheel III lb. III sc. IX d. br. erflic, metten voercommere daer vutgaende terve gegeven hebben *prout littere Antverpienses demum confecte*, daer af zy den hueren mede overgaf, clarius continent ende gelyck huer die toecomen, bleven ende verstorven zyn vanden voers. Wouteren Pot, hueren vader wylen, ende te deele bevallen jegens hueren brueder ende suster; droech op; te waerne van alle commere ende calaengien.

XVI die Februarii (1498)

(Acte passé devant les échevins Schoyte et de Buekeleer; sub Beca, Gobbaert et Lodewycx, p. 249, vso).

Le document qui suit concerne l'acquisition de la maison même :

« Jan vander Beke, bontwerckere, ende Lysbeth vander Beke, zyn sus-

citoyen acheta et alla habiter un de ces immeubles ; même par un acte du 14 janvier 1501, Dominique de Waghemakere et Catherine Melys s'en transmirent réciproquement la propriété : « *gelyc zy dat opten dag van heden gesamenderhant besittende en gebruyckende zyn* (1).

Nous avons déjà dit qu'en 1494 Dominique de Waghemakere avait, du consentement de son père, été chargé de compléter les travaux de l'église Saint-Gommaire à Lierre ; en 1502, il succéda à Herman dans la direction de ceux de la collégiale Notre-Dame d'Anvers (2) ; la même année il fut

---

ter, met Janne Beeckman, oick bontwerckere, *ejus marito et tutore*, vercochten ende laten afquyten Dominicus de Wagenmakere die viere ponde, vyfthiene scellinge, grooten Brabants, erflyckere renten, daeromme de voers. Jan ende Lysbeth vander Beke met hueren bruederen, ende susteren, op ten XXIX^en dach van Meye lestleden, terve gegeven hebben den voers. Dominicus, een huys, *cum fundo et pertinentiis*, gestaen voere sinte Michiels clooster, tusschen wylen Magrieten Musch huys ende erve, *ex una*, ende der wedewen Gheerd Willemssoens erve, *ex altera*, gelyck hem die inder scheydingen jegens den voers. hueren brueder ende zusteren te deele bevallen zyn ; droech op ; te waerne van allen commere ende calaingien . . . . . xiii Januarii (1500).

(Acte passé devant les échevins de Moeleneere et van Berchem, sub Beca et Gobbaert, f° 199 v/o.

(1) L'acte passé à ce sujet devant le magistrat est conservé aux archives d'Anvers : « Dominicus de Wagemakere, steenhoudere, *ex una*, ende Katlyne Melys, *ejus uxor, cum tutore alieno*, de *consensu mariti, ex altera*, maecten malcanderen tvoers. huys, *cum pertinentiis ut supra*, gelyc zy dat opten dach van heden gesamenderhant besittende ende gebruyckende zyn, alsoe *salvo*. »

xiiii die Januarii (1500 v. s.).

(Acte passé devant les échevins van Hove et Vinea ; sub Beca et Gobbaert, 1500, f° 199 v°).

(2) En 1501-1502, Dominique de Waghemakere reçut, pour la première fois, du trésorier de Notre-Dame, les gages qui jusqu'alors avaient été payés à son père. Le paiement est indiqué comme suit dans les registres de la fabrique.

« Item Dominicus heeft xlv daghen, tot ix gr., comt. xxxi sc. ix d. :

nommé maître des maçons de la fabrique de Saint-Jacques dans la même ville (1); et probablement il fut appelé en même temps à terminer la nouvelle bâtisse de l'église Sainte-Walburge; en effet les archives communales nous prouvent qu'on travaillait encore à cet édifice en 1509.

De Waghemakere fit marcher de front la construction de ces quatre monuments. Il trouva dans son génie les ressources pour surmonter les difficultés innombrables inhérentes à de si vastes entreprises. A la collégiale Saint-Gommaire à Lierre, il acheva en 1515 la tâche qui lui avait été confiée; le 16 mai de l'année suivante, une partie de la nouvelle bâtisse et une partie du circuit du chœur et du

---

ende CLXXXIX 1/2 daghen, tot XII gr., comt. IX lb. IX sc. VI d., van kersavonde XV^c een tot kersavonde XV^c twee ff. . . . . XI lb. XV gr. »

D'autres comptes prouvent que notre architecte percevait annuellement la somme de trois livres comme maître des loges (*meester van der logien*).

Au commencement du XVIe siècle, nous trouvons parmi les maçons et les tailleurs de pierre employés par la fabrique de Notre-Dame, Pierre et Jean Coolman; seraient-ils de la famille de Wauthier Coolman, l'un des architectes de la tour de Saint-Rombaut à Malines?

(1) Nous devons à l'obligeance de M. l'avocat Th. van Lerius, les notes suivantes, extraites des comptes de l'église Saint-Jacques et qui concernent les paiements faits à Dominique de Waghemakere pour la direction des travaux de construction de ce temple :

« Item betaelt van vyf reysen te vergaderen Spillemans, Vekemans, *Dominicus* ende andere goede mannen, om te besteden dat hout ende oic beworp te maken van den VII kapellen (van eenen der zybeuken van den middenbeuk) ende doen besteet was, tsamen. . . . . XXJ. SC. VI d. »

(Compte de la Saint-Jean-Baptiste 1503 à la Saint-Jean-Baptiste 1504.)

« Item betaelt meester Dominicus, binnen desen jaren, van dat hy die berden maect van der metselryen ende meester is van den wercke. V lb. gr. »

(Compte de la Noël 1506 à la Noël 1507.)

« Item betaelt meester Dominicus voer sinen loen dat hy meester is van der kerken en dat hi de berden maect van den wercke ende des daeraen cleeft . . . . . VII lb. gr. »

(Compte de la Saint-Jean d'été 1512 à la Saint-Jean d'été 1513.)

cimetière furent consacrées au culte. L'empereur Maximilien et l'archiduc Charles, qui, à cette époque, se trouvaient à Lierre, firent don des trois vitraux que l'on voit encore au chœur (1). A l'église Notre-Dame d'Anvers, il acheva de construire le temple; en 1518, il termina les travaux de la tour de gauche (2).

A l'entrée en fonctions de Dominique de Waghemakere, ce monument était élevé jusqu'à la deuxième galerie (3), et les architectes avaient pensé qu'il fallait stater la construction, de peur que l'édifice entier ne s'écroulât. Dominique de

---

(1) Communiqué par M. A. van Vugt, archiviste de l'église Saint-Gommaire.

(2) Le compte de la fabrique, de l'année 1519-1520, contient l'annotation des frais qu'occasionna la ciselure du coq en cuivre, qui surmonte la grande tour de l'église. « Item betaelt voor een coperen plate daar den weerhane afgemaect is, boven opten torre . . . . . xv sc.

« Item betaelt Jan Verstraten, van den haen te maken . . . x s. »

(3) Le compte de 1501-1502 contient le bordereau suivant des travaux à exécuter à la grande tour :

« Item hier nae volcht die voerwaerde van Jan Quaywant ende Matthys, syn appeleerdere, gedaen vi dage in novembri A° xv^c een.

Sy hebben aengenomen die vii pileren van den achtcande, op den torren, metter pinakelen ende fnoelen van der vercleenighe, die binnen den xxv voeten hoge vallen moghen, elcken voet recht op gemeten, van elcken pilaere, deen door dandere, voer . . . . . xxx sc. gr.

Ende van den viii^te pylaer, daer den weyndelsteen in comen sal, oock met synder vercleenighe, deen doer dandere, sonder de trappen, elken voet recht op gemeten . . . . . ij lb. v. sc.

Item den schoot van den acht vensteren, sal hy hebben, van iij laghen op een gemeten, van elken voet streckens . . . . . iij sc. vi d.

Item noch van den caepmenten, laghen, die tusschen die lysten ende den schoot ligghen, sal van elken voet, vj gr. ende van den listen, van elken voet . . . . . xij gr.

Item van den viij cante van den weyndelsteene, al soe verre als men hem buyten muers toent, binnenwaert, want met eenen gerabadte doere daerin, alsoe hooghe alst den oppercant van den lysten, sal hy hebben, van elken voet, recht op gemeten . . . . . xiiij sc.

Item de velghen beneden in den weyndelsteen, elken voet . . vi gr.

Waghemakere osa prendre sur lui d'ajouter une flèche au clocher. On considère comme un tour de force, en fait d'architecture, le projet qu'il mit à exécution et qui consista à faire porter à faux les quatre pyramides principales retenant les arcs-boutants de l'escalier à jour, dans les reins des voûtes de la partie inférieure (1).

S'il est vrai qu'on peut critiquer notre architecte d'avoir adopté, en cette circonstance, le style flamboyant, il n'en est pas moins vrai qu'on doit le louer du talent dont il a fait preuve, en terminant une entreprise réputée impossible, et qui fit ranger la tour de Notre-Dame parmi les monuments les plus audacieux créés par la main de l'homme. Bien plus : quelque défectueuse que puisse être la flèche, considérée dans ses rapports avec l'édifice qu'elle couronne, elle constitue néanmoins, dans son ensemble, une œuvre qui révèle la main d'un maître. De l'aveu de M. l'architecte L. Serrure, qui publia une notice sur la tour de la cathédrale d'Anvers, les formes prismatiques ou angulaires dans les moulures, les crochets, les arcades et les pinacles simulés, les panneaux figurés sur la partie inférieure, les contre-forts qui supportent les arcs-boutants, les fleurons, tous ces détails présentent un caractère d'unité si parfaite, qu'on ne saurait douter que toutes les parties, de la base jusqu'au sommet, ne soient de l'ordonnance du même artiste.

A l'église Saint-Jacques, Dominique de Waghemakere suivit avec une scrupuleuse fidélité, stimulée sans doute par la piété filiale, les plans laissés par son père Herman, le vieux. En 1512 et 1513 il se fit assister par son frère Herman,

---

(1) L. Serrure, *Notice historique sur la tour de l'église Notre-Dame.*

le jeune (1), mais, à partir de 1516 jusqu'en 1525, il eut la direction exclusive des travaux. Cela résulte, dit M. l'avocat van Lerius, des comptes originaux, conservés dans les archives de la fabrique. Vers cette dernière époque, nous voyons de Waghemakere entrer en relations avec Adrien Spillemans, maître maçon, qui devait devenir l'entrepreneur de plusieurs constructions importantes dont le premier dessina les plans.

Les diverses fonctions que nous venons de citer démontrent que, depuis la mort de son père Herman, Dominique de Waghemakere peut être considéré comme l'architecte officiel de la ville d'Anvers. Nous regrettons que les comptes du magistrat de cette époque n'existent plus; ils nous auraient fait connaître les travaux entrepris par le grand artiste sur l'ordre du Collége échevinal; toutefois, les archives de la commune prouvent qu'en 1510, maître Dominique de Waghemakere remplissait les fonctions de doyen de la corporation des maçons et des tailleurs de pierre et qu'il avait, conjointement avec Simon Sterckx, la direction de la caisse des pauvres de cette confrérie (2). Il occupait donc, dans

---

(1) Les registres de Saint-Jacques fournissent les renseignements suivants de paiements faits à Herman de Waghemakere, le jeune.

Compte de 1503 et 1504 :

« Item betaelt meester Herman, binnen desen jare, dat hy de berden maect, voor synen loon . . . . . iij lb. xv sc.

Compte de 1512 et 1513 :

Item betaelt meester Hermanne, van synen jare loen . v lb. gr.

(Communiqué par M. l'avocat Th. van Lerius.)

(2) A l'appui de cette assertion, nous extrayons, des actes scabinaux, le document suivant :

« Meester Dominicus Wagenmakere ende Symon Starck, als meesters ende regeerders vander armerbussen vanden steenhouwers ende metsers-

l'art qu'il cultivait, la place la plus élevée à laquelle il pouvait prétendre dans sa ville natale.

Comme son père Herman, Dominique de Waghemakere fut appelé plus d'une fois à servir de conseil aux architectes d'autres villes. C'est ainsi que, le 12 mai 1512, il fut invité par le magistrat de Louvain à visiter les travaux de construction des tours de l'église Saint-Pierre de cette ville, et que dirigeaient, à cette époque, suivant le témoignage de M. E. van Even, le forgeron Josse Massys. A cette occasion, il était assisté de ses collègues Antoine Keldermans, de Malines, et Guillaume Zegers (d'Anvers?) (1). Quelques années plus tard, en 1515, il examina, conjointement avec Antoine, Dominique et Rombaut Keldermans, Louis van Beughem et Henri van Pede, les projets de construction de la Maison du Roi (*Broodhuis*) à Bruxelles (2). Dominique de Waghemakere et Rombaut Keldermans firent davantage; pendant plusieurs années, ils dirigèrent les travaux qui ne furent terminés qu'en 1523 (3). Si, dans ces circonstances,

---

ambachte deser stad, gaven terstont over ende bewysden Peteren de Harde, caescoopere, een huys geheeten *Dleestken*, met vive cameren, dair achter aen gestaen, met hueren vutgange ter straten vutcomende, *fundo et pertinentiis*, deen neffens dandere, opten Coudenberch gestaen, gelyc zy dat vander voors. bussen wegen, met meer anderen, ter hooger vierscharen ons genadichs Heeren, alhier, met alle punten van rechte, vutgewonnen hebben . . . . . VII die Maii (1510)

(Acte passé devant les échevins Mannaers et van Hasselt, sub Gobbaert et Lodewycx, 1510, p. 87.)

(1) *Louvain monumental*, p. 186.

(2) *La Maison du Roi*, par A. Wauters, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*. Année 1842.

(3) Cela résulte d'une note du 21 novembre 1527, découverte par notre savant ami, M. Alex. Pinchart, dans les archives générales du royaume, et publiée par lui dans les *Archives des arts, des sciences et lettres*, t. II, p. 56.

l'action de notre architecte ne fut pas aussi directe que dans les édifices élevés d'après ses propres dessins, il n'en est pas moins vrai que ses conseils furent écoutés par ses collègues et exercèrent sur leurs projets une salutaire influence.

La première œuvre que Dominique de Waghemakere entreprit à Anvers, de sa propre initiative, fut un coup de maître. Vers l'année 1496, Jean van Immerseel, fils de l'opulent écoutète et marcgrave d'Anvers, Jean van Liere, sire d'Immerseel, Wommelghem, Iteghem, Meysse et Ameyden, conseiller et chambellan de l'archiduc Philippe le Beau, et de Josine Tollinck, vicomtesse d'Alost, dame de Baudry, se fit construire, dans la longue rue Neuve, une riche demeure, connue depuis sous le nom de *Maison d'Immerseel* (1). Ainsi que nous voyons par les actes gardés aux archives d'Anvers, Jean van Immerseel avait acquis, à différentes époques et de diverses personnes, les terrains qui constituaient son Hôtel. Il céda, probablement en guise d'honoraires, le surplus, situé dans la rue qui depuis porta le nom de rue *du Marcgrave*, à l'architecte Dominique de Waghemakere, artiste chargé de la composition des plans (2). Il n'existe

(1) L'acte de partage des biens de Jean van Liere, mari de Josine Tollinckx, est du 19 mai 1564 (passé sub Gobbaert et Lodewycx, t. II, p. 135).

(2) Meester Dominicus de Wagenmakere gaf terve Peteren van Dycke, droochscheerdere, Janssone wylen, een huys oft wooninge te wetene : dierste huys oft wooninge, achter thoeckhuys, geheeten *Sinte Anne*, gestaen int Kypdorp metter helft vander weerdribben, *fundo et pertinentiis*, gestaen ende gelegen int straetken dienende ende loopende vut Kypdorp in de lange Nyeustrate, tusschen des voirs. meester Dominicus hoechuys, geheeten *Sinte Anne*, voirs., dairaf den muer, tusschen beyde

plus qu'une partie de l'ancien hôtel d'Immerseel; mais ce fragment jouit d'une réputation européenne, sous le nom de *Chapelle des ducs de Bourgogne*. On sait que ce petit monument, véritable joyau d'architecture, fut construit à l'époque du double mariage de Philippe le Beau avec Jeanne d'Aragon et de Marguerite d'Autriche avec l'infant Jean d'Espagne. « On a de la peine à comprendre, dit M. le baron A.-E. Joly, dans sa splendide monographie de la chapelle de Bourgogne, éditée en 1858, à l'imprimerie impériale de l'État à Vienne, que l'origine d'un aussi beau spécimen de l'art gothique ait pu tomber dans un oubli aussi complet. Au premier abord, on serait tenté de supposer que la chapelle avait été disposée primitivement pour la cérémonie nuptiale. Mais comme elle porte la date de 1497, dans un des compartiments de la voûte du plafond, et que cette date se trouve répétée sur une banderole faisant partie des vitraux de la croisée du fond et qu'enfin les historiens s'accordent tous sur le lieu et l'époque du mariage qui fut célébré à Lierre, en 1496, il y a une difficulté, que jusqu'à présent il nous a été impossible de résoudre. » Pour nous, il est évident que

---

gestaen, gemeyn is *ex una*, ende Jans van Dycke des voirs. Peters brueders, ende zyns wyfs huys oft wooninge . . . . . .

III die Octobris (1519).

(Acte passé devant les échevins Moelen et Buekeleer sub Gobbaert et Colibrant; f° 143 v°.)

Quelques années avant cette cession, Dominique de Waghemakere avait vendu ses propriétés de la rue du Marcgrave, savoir : à Jacques Ketelers, en 1511, la première des neuf maisonnettes (*Kamers*), située à côté des écuries du Marcgrave; en 1512, la deuxième, à Adrien van den Bossche; la troisième, au peintre Arnould de Leye; en 1513, la quatrième, à Juste Hesselincx, et la cinquième, à Guillaume Waerloos; enfin, en 1514, les quatre restantes, dont la dernière fut acquise par Marie vander Moten.

la chapelle de Bourgogne doit son nom aux peintures qui la décorent. Bâtie à l'époque d'un mariage qui fut pour la Belgique un grand événement politique, Jean van Immerseel, fils du marcgrave d'Anvers et bientôt marcgrave lui-même, a voulu remémorer, dans sa maison, l'alliance du souverain dont il devint le représentant et le premier dignitaire à Anvers (1).

En effet, les rapports de Jean van Immerseel, tant avec l'archiduc Philippe le Beau que, plus tard, avec l'empereur Charles-Quint, étaient des plus affectueux. Non-seulement ces souverains lui maintinrent son titre de marcgrave d'Anvers jusqu'à sa mort en 1520, mais ils le nommèrent leur conseiller et chambellan, et l'Empereur le traita dans ses lettres de *cher et féal cousin*.

Les proportions que Dominique de Waghemakere donna à la chapelle sont admirables. A la voir en gravure, on dirait que ce monument a de grandes dimensions, et cependant il ne mesure en longueur que 6 mètres 25 centimètres sur 3 mètres 35 centimètres de largeur; la hauteur prise au-dessous de la clef des voûtes en est de 5 mètres 85 centimètres. A l'extérieur, cet oratoire offre une grande porte au-dessus de laquelle se trouvent deux fenêtres superposées, la plus haute en forme de feuille de trèfle, l'autre en style ogival flamboyant. L'abside se compose de trois pans bâtis en encorbellement et percés d'un nombre égal de fenêtres séparées par des pinacles. A l'intérieur, la chapelle présente

---

(1) Voyez, à ce sujet, notre *Notice sur un triptyque qui orne l'église Saint-Gommaire* à Lierre, publiée dans le t. X, 2e série, des *Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique*.

une voûte richement ornée de pendentifs à figurines tenant les emblèmes de la Passion; la voûte elle-même est ornée des armoiries et du chiffre de Philippe le Beau et de Jeanne de Castille. Sur le mur de droite, on voit les écussons des pays appartenant à l'archiduc, à gauche des contrées relevant de l'infante. Les vitraux encore existants représentent saint André, patron de Bourgogne et saint Jacques, le Majeur, patron d'Espagne. Dans la fenêtre du fond, on voyait autrefois l'archiduc et sa femme agenouillés sur des prie-Dieu. Dans un coin de cette verrière se trouvent encore les armes du marquisat d'Anvers et un fragment d'inscription se rapportant probablement aux fonctions des van Immerseel, et dont nous avons recueilli les bouts rimés suivants :

. . . . . ve
. . . . . ren
. . . . . eere
. . . . . hecht
. . . . . (r)echt

On le voit, par ses dispositions, la chapelle d'Immerseel formait un parfait spécimen de ce que l'alliance de l'architecture, de la peinture et de la sculpture peut produire dans l'ornementation d'un monument. Dominique de Waghemakere avait bâti un édifice où l'art se manifestait sous ses différentes faces, et on doit reconnaître que le sculpteur, aussi bien que le peintre-décorateur et le peintre-verrier ont rivalisé de zèle avec l'architecte, pour créer un chef-d'œuvre.

Quoique les renseignements nous manquent pour dési-

gner les noms des artistes qui coopérèrent à l'ornementation de la chapelle de Bourgogne, nous osons dire cependant que les vitraux sont de la main du même maitre qui, en 1503, exécuta les verrières du roi d'Angleterre Henri VII et de l'archiduc Philippe le Beau à la chapelle de la Sainte-Circoncision dans la collégiale de Notre-Dame, à Anvers (1), et que la peinture murale appartient au même décorateur qui, en 1491, peignit les blasons suspendus aux stalles du chœur de l'église Saint-Rombaut à Malines, lors de l'assemblée du 15e chapitre de la Toison d'or.

Après la mort du marcgrave Jean van Immerseel, ses enfants et sa veuve, dame Marie de Lannoy, vendirent, le 2 janvier 1527, l'hôtel d'Immerseel aux négociants Georges Muytinck et Gilbert van Schoonbeke, père du célèbre ingénieur anversois. Le 8 janvier 1528, il devint la propriété de Rodrigo Fernandez, négociant portugais, dont les enfants le cédèrent le 27 janvier 1549 à don Diego de Santa Cruz; aujourd'hui il appartient à la famille Dhanis qui met des soins particuliers à la conservation de la chapelle de Bourgogne.

Le 7 juillet 1474, la ville d'Anvers, voulant favoriser ses foires annuelles, accorda aux négociants de la nation anglaise, l'usage d'une maison située rue de la *Vieille Bourse* et que le magistrat avait acquise du chevalier Michel vande Werve. Il était stipulé dans l'acte de cession, transcrit dans le « *Groot papieren Privilegie-Boeck van Antwerpen*, » (p. 234), qu'en cas de départ des Anglais, causé par une

(1) Voyez la notice que nous avons publiée sur ces vitraux, dans la revue *de Vlaamsche school*, 1re année, p. 193.

guerre entre le roi d'Angleterre et le duc de Brabant ou tout autre motif, cet édifice devait revenir à la ville; il serait rendu aux Anglais, au moment de leur retour à Anvers, pour y fréquenter les foires.

Le bâtiment avait une issue dans la rue Zirck, à côté de la maison de Jean Wragen, allié à la famille de Waghemakere. Les Anglais en profitèrent pour construire dans le jardin de leur résidence une galerie ou *Pand* destinée à la vente de leurs marchandises. Ils avaient l'intention de reconstruire également leur hôtel en y enclavant la maison voisine, connue sous le nom de *Calais;* Dominique de Waghemakere fut chargé de faire le plan de la nouvelle bâtisse. D'après le dessin original, conservé aux archives d'Anvers, le rez-de-chaussée aurait été composé de trois portes surbaissées appartenant au style ogival flamboyant et séparées entre elles, à intervalles inégaux, par des fenêtres et des portes de forme rectangulaire. La porte principale aurait été surmontée d'une ornementation découpée en figures contournées et le premier étage percé de fenêtres semblables à celles du rez-de-chaussée; de chaque côté, entre les deux dernières croisées, au-dessus des portes latérales, se fût trouvée une niche soutenue par deux colonnes cylindriques, qui eussent supporté une arcade trilobée semblable à celles qui ont été employées à la Bourse. L'une des colonnes aurait porté la statue de saint Henri, empereur, l'autre celle de saint Louis, roi de France; plus haut, entre ces deux souverains, on eût vu la statuette de saint Georges, patron de l'Angleterre, et au-dessus de cette dernière, la *Rose Rouge* de la maison de Lancastre. Le tout aurait été couvert d'un dais royal. La façade devait se terminer par des gables ou pignons can-

tonnés de créneaux. A en croire une annotation sur le plan mentionné plus haut, les frais de maçonnerie, y compris la pierre blanche, les ouvrages de fer, les portes et les fenêtres, se seraient élevés à environ 1,200 florins.

Par suite de la guerre des Deux Roses, les Anglais quittèrent momentanément notre ville. Il en résulta qu'on ne songea plus à la construction du palais projeté. L'éditeur des *Mémoires* de sir Thomas Gresham et les auteurs de l'Histoire d'Anvers se sont grandement trompés, en produisant la gravure d'un bâtiment qui n'a jamais existé, comme étant celle de la maison de *Liere*, consacrée au XVIe siècle, comme nous le verrons plus loin, au commerce anglais, et dont les magasins, transformés aujourd'hui en mont-de-piété, portent encore les armes écartelées de France et d'Angleterre.

Lors du retour des Anglais à Anvers, on projeta de construire une galerie dans l'édifice qui leur était consacré. Nous possédons aux archives de la ville un plan daté du 26 octobre 1559 ; on y porte à 141 le nombre des étaux dont cette galerie ou *Pand* aurait été composée. Toutefois, à cette époque, par suite du déplacement de la Bourse au local qu'elle occupe encore actuellement, cet immeuble cessa d'avoir pour nos voisins d'outre-mer son importance première. Par acte passé le 11 octobre 1558, la ville, ayant cédé aux négociants anglais l'usage de l'hôtel de *Liere*, rue du Prince, rentra en possession de la maison rue de la Vieille Bourse; elle la vendit, en partie, le 27 février 1564, à Ambroise Smit, en partie, le 6 novembre 1618, à Jacques Breyel. Depuis lors il n'est plus question de l'*Engelsche Pand* dans les archives de la commune.

Nous venons de citer l'hôtel de *Liere*, rue du Prince. Ce fut vers l'année 1516 que Dominique de Waghemakere fit, à la demande du bourgmestre Arnould van Liere, le plan de cette demeure seigneuriale. Cet édifice, qui jouissait au XVIe siècle, d'une réputation européenne (1), était très-vaste ; la description que nous en trouvons dans les actes de cette époque prouve que, avec ses dépendances, il mesurait 170 verges (2). La façade avait 70 mètres de largeur et était percée de trois portes cochères ; à l'intérieur, régnaient des galeries dans le genre de celles de la Bourse.

Cette splendide habitation servit de résidence à l'empereur

---

(1) Nous avons été assez heureux de trouver la date exacte de la construction de la *Maison van Liere*, dans l'acte que nous reproduisons ici :

« Jouffrou Jozyne Musch, wedewe wilen Jans de Beer, *cum tutore*, Merck Musch, Jan Joes, ende Jan van der Spreet, als naeste vriende ende mage ende geleverde momboren metten rechte van Janne, Beatrissen, Jozynen ende Lysbetten sBeeren, die zy by consente vanden Weesmeesteren deser stadt hier inne vervingen, etc., ende Margriete sBeeren met Hermanne Vosiager *eius marito et tutore*, gaven terve heeren Aerde van Liere, riddere, burgemeestere van Bynnen der stadt van Antwerpen, een erve van eenentwintich voeten wyt ende vyftien voeten roedenlancx, gelegen achter in de Vekestrate, lancx wilen Jans Beeren ramen, comende achter aen heeren Aerts van Liere erve van zynder *nyeuwer huysingen, die hy nu dair makende is.* » . . . . . 22 Febr. (1517).

(Acte passé devant les échevins van den Werve et Pot (sub Vaken et Keyser, p. 50.)

(2) L'acte de vente de la *Maison van Liere* contient la description suivante de cet immeuble :

« Eene groote huysinghe van vore tot achtere, metten torre, drye poorten voer aent strate, metten gange, comende met eender poorten vute in de strate loopende vander *Capellen van Gratien* nae tClapdorp oft de Peerdemerct toe, metten hove, bogaerde, *fundo et omnibus pertinentiis*, groot tsamen omtrent hondert ende tseventich roeden, onbegrepen, panden maten, genaemt dese selve huysinghe *Thoff van Lyere.* »

(*Stads protocollen*, 1538-1564, p. 221).

Charles V pendant le séjour qu'il fit à Anvers en 1521. Albert Dürer qui, à cette époque, se trouvait également en notre ville, consacra à l'hôtel *van Liere* les lignes suivantes extraites de la relation de son *voyage aux Pays-Bas*. « Le samedi après les liens de Saint-Pierre, dit-il, mon hôte me conduisit à la maison du bourgmestre d'Anvers. Elle est vaste et bien ordonnée, avec une infinité de grands et beaux salons, une cour richement ornée et des jardins fort étendus. En somme, c'est une demeure tellement magnifique que je n'ai jamais rien vu de semblable en Allemagne (1). »

Nous avons lieu de croire que les entrepreneurs Pierre et André Spillemans ne restèrent pas étrangers à cette construction; même nous voyons, par un acte conservé aux archives de la ville, que ces habiles maçons s'étaient bâti une maison à côté de l'hôtel de l'opulent bourgmestre.

Arnould van Liere, qui mourut en 1529, laissa sa somptueuse demeure à sa femme Mathilde Draeck, et, à la mort de cette noble dame, elle tomba en partage aux héritiers de celle-ci, parmi lesquels nous devons citer le chevalier T'Seraerts, époux de Catherine Draeck. Le 5 mai 1544, la ville acquit cet immeuble pour l'offrir en résidence aux négociants anglais; ces derniers ayant quitté la ville en 1583, le *Hof van Liere* devint, en 1607, le collége des Jésuites, qui l'occupèrent jusqu'à la suppression de leur compagnie, en 1773. Transformé en hôpital militaire depuis le commencement de ce siècle, cet ancien palais a subi tant de

---

(1) Voyez l'édition allemande, faite à Nuremberg, en 1828, sous le titre de *Reliquien von Albrecht Dürer, seinen Verehrern geweit.* »

dégradations, que l'œil le mieux exercé y découvre à peine les traces de son ancienne splendeur.

En 1513, une nouvelle association religieuse, les Augustins de la congrégation Saxe, s'était établie à Anvers. Après avoir acquis les terrains nécessaires pour l'érection de leur couvent, ces moines résolurent de construire, du consentement du magistrat, un temple qui fût un véritable ornement pour la ville.

Quoique les renseignements de l'époque manquent, il est hors de doute que l'église, inaugurée le 6 juin 1529, sous le titre de paroisse de Saint-André, est l'œuvre de Dominique de Waghemakere; il suffit de jeter un coup d'œil sur les formes architecturales de l'édifice pour y reconnaître la main du grand artiste. Comme l'église Saint-Jacques, celle de Saint-André appartient au style ogival de la troisième époque, et forme un vaisseau divisé en trois nefs par des colonnes cylindriques, à chapiteaux ornés de feuillages. Ce temple, qui possède un transept, est dépourvu de chapelles latérales, mais il existe une chapelle de chaque côté du chœur. La première, dédiée à la sainte Vierge, est terminée par un chevet plat; l'autre, celle du Saint-Sacrement, se termine par un chevet à trois pans; un chevet à trois pans termine également le chœur. Ainsi que nous l'avons dit, dans un rapport adressé à la Commission royale des monuments, ce bâtiment ne mesure pas moins de 77 mètres de longueur, sur 25 mètres 46 cent. de largeur; le transept a 41 mètres 30 cent. de long, tandis que le temple lui-même mesure en superficie 1,927 mètres 58 cent., et en élévation intérieure 23 mètres 55 cent.

M. Eug. Gife, architecte provincial, à l'obligeance duquel

nous devons ces calculs, évalue à 2,600,000 francs la somme qu'il faudrait, de nos jours, pour élever un édifice pareil à celui de Saint-André.

Les motifs qui nous ont porté à attribuer à Dominique de Waghemakere les plans de l'église Saint-André sont les mêmes que ceux qui nous le font considérer comme l'auteur de notre ancienne *Bourse*. D'abord érigé en 1515, dans la rue dite de la Vieille Bourse, ce premier local consacré au commerce fut démoli, par ordre de Charles-Quint, en 1532, et les restes en furent, pour la majeure partie, transportés dans une maison de la rue du Jardin, où, en ce moment, ils se trouvent encore.

Nous appelons l'attention spéciale des archéologues sur cette construction, qui servit de modèle à toutes les Bourses élevées depuis cette époque, et entre autres à la Bourse bâtie à Anvers, d'après les plans du même architecte, en 1531. Ainsi que M. Schayes le fait remarquer dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, cet édifice présente, « une galerie ou portique formant les deux côtés d'un carré et composé de huit colonnes cylindriques, à bases octogones et très-élevées, et à chapiteaux ornés de feuillages qui portent des arcs surbaissés et trilobés, surmontés d'une plate-forme à plafond de bois. Les murs de séparation des arcs sont ornés extérieurement de beaux panneaux flamboyants ; à l'extrémité gauche s'élève une jolie tour octogone couverte d'un toit surbaissé (1). »

La *vieille Bourse* fut bâtie aux frais communs des

(1) *Op. cit.*, t. IV, p. 58.

habitants de l'ancienne rue dite *Bullinckstrate*, et de plusieurs nations commerçantes sur un terrain appartenant à Jean van Looveren, propriétaire de l'auberge *le Rhin* (*den Rhyn*) et proche parent de P. P. Rubens. Au-dessus de chaque colonne, soutenant les arcades, se trouvent des armoiries que nous supposons être celles de de Waghemakere et qui offrent ceci de particulier, qu'elles ont été reproduites dans les ornements des colonnes de la nouvelle Bourse construite, comme nous l'avons déjà dit, en 1531 (1).

Ce fut probablement l'étendue de ces nouveaux travaux qui engagea, en 1517, Dominique de Waghemakere à s'associer maître Rombaut Keldermans, *alias* van Mansdale, dont il avait été à même d'apprécier le mérite.

Ce grand artiste, né à Malines, vint habiter Anvers, à l'époque où le commerce de cette ville était à son apogée. En 1519, il y acquit une maison sise au rempart des tailleurs de pierres, sous l'enseigne du *Bélier* (*den Ram*). Nommé architecte de l'empereur Charles V, il fut, dit-on, anobli par ce souverain et obtint pour armoiries : un écu de *sable à la croix d'argent*; *sur le tout un écu de sinople au sautoir d'or, ayant une merlette de sable en abîme.*

Rombaut Keldermans se maria deux fois, d'abord avec Catherine Dancerme (2), ensuite avec Barbe van der Baren.

---

(1) Voyez sur les Bourses d'Anvers le *Compte rendu des séances du Congrès d'archéologie*, ouvert à Anvers le 25 août 1867, par les soins de l'Académie d'archéologie de Belgique, p. 149.

De concert avec M. le chevalier L. de Burbure, nous avons réuni tous les éléments pour une notice sur les anciennes réunions des commerçants belges.

(2) Acte de l'année 1533, sub Ryt et Halle, p. 262.

Nous avons devant nous l'acte de partage des biens délaissés par cet architecte. Cette pièce est datée du 21 juillet 1533, et constate qu'il eut du premier lit :

1° Catherine Keldermans, *alias* van Mansdale, qui épousa Jean van Houte, avocat juré ;

2° Antoine van Mansdale, échevin d'Anvers, qui mourut le 5 octobre 1583, étant, par sa femme Jeanne van Houte, père de Rombaut van Mansdale, seigneur de Tenhoute-Oosterland, jurisconsulte distingué, et grand-père de Corneille van Mansdale, qui, en sa qualité de sous-écoutète d'Anvers, joua un grand rôle dans les troubles du XVIe siècle.

Du second mariage naquirent :

1° Guillaume Keldermans, dit van Mansdale;

2° Rombaut;

3° Arnould;

4° Marguerite.

C'est à Gand, en 1517, que nous rencontrons pour la première fois les deux artistes. A cette époque, le magistrat faisait bâtir l'hôtel de ville. Désireux d'élever un monument qui pût lutter de magnificence avec les édifices communaux les plus renommés du pays, le collége échevinal appela auprès de lui l'architecte Dominique de Waghemakere, ainsi que son collègue Rombaut Keldermans. Des actes nouvellement découverts par l'archiviste M. de Busschere, et publiés par M. A. Wagener, dans le *Jaarboek van het Willemsfonds voor* 1871 (page 145), prouvent que ces illustres maîtres furent les auteurs de cet édifice. « Il est regrettable, dit le savant échevin de Gand, que leur projet grandiose n'ait pu être entièrement exécuté. L'eût-il été, nous le disons avec conviction, l'hôtel de ville de Gand n'aurait pas

trouvé son pareil dans le monde. » De 1518 à 1533 on travailla presque sans interruption. Il y eut un court intervalle entre les années 1522 et 1523. Après 1535 commencèrent, pour la ville de Gand, ces temps désastreux qui devaient la plonger dans la plus grande misère. Les travaux si noblement entrepris furent suspendus et le seront peut-être à jamais (1).

M Wagener donne, comme annexe à son travail, le contrat passé entre les architectes et le magistrat de Gand, le 28 janvier 1517 (1518). Il résulte de cette pièce intéressante que ces artistes devaient livrer les plans et les épures pour être remis à temps aux délégués de la ville; ils devaient se trouver annuellement trois fois dans la capitale de la Flandre, savoir : vers le mois de mars, vers le mois d'août et vers la Saint-Bavon, pour inspecter les travaux et faire les nouveaux dessins que les compagnons maçons et les tailleurs de pierres avaient à exécuter pendant l'hiver. Si leur présence était jugée nécessaire à d'autres époques de l'année, ils devaient être convoqués trois ou quatre semaines avant. Pour prévenir les abus, il était stipulé qui si les architectes ne remplissaient pas bien leurs fonctions, la ville aurait le droit de les remplacer. Si l'un des deux mourait, le survivant nommerait son successeur.

Le plan de l'hôtel de ville devait être conservé chez l'un des deux architectes. Lors de leur décès, les héritiers étaient

---

(1) Voyez aussi l'ouvrage intitulé : *Geschiedenis der middeleeuwsche bouwkunde*, par F. de Vigne. Dans ce traité, feu M. l'architecte Goetghebuer avait également constaté la coopération de Dominique de Waghemakere et de Rombaut Keldermans à la construction de l'hôtel de ville de Gand.

tenus de faire la remise des dessins au magistrat, entre les mains duquel ces papiers devaient être également déposés, si les titulaires résiliaient leur service.

De Waghemakere et Keldermans recevaient pour leurs soins 100 florins de 40 gros, et pour les plans 27 florins de Philippe à 25 sous. Pour leurs vacations, chaque fois qu'ils se rendaient à Gand, il leur était payé 1 florin de Philippe par jour. Le magistrat leur garantissait en même temps de les tenir quittes et libres des droits de la corporation des maçons.

Peu de temps après, le nom du célèbre Malinois prend place à côté de celui de Dominique de Waghemakere dans les annales d'Anvers. En 1521, ces deux artistes, à la demande de l'empereur Charles-Quint, entreprirent dans cette ville, la construction de la prison connue sous le nom de *Steen*, ancienne demeure seigneuriale appartenant au duc de Brabant (1). Toutefois, quoique les documents de l'époque indi-

(1) Dans un mémoire, rédigé en 1827, sur des documents authentiques, et publié dans le t. I, p. 613, de l'*Histoire d'Anvers*, de MM. Mertens et Torfs, on constate de la manière suivante, la part que Dominique de Waghemakere et Rombaut Keldermans ont prise à la construction de la prison *het Steen*, aujourd'hui le *Musée d'antiquités d'Anvers* :

« 'T zou overbodig zijn hier aantehalen de namen der pachters van het cipierschap van Antwerpen en des vorsten dienaars die hetzelve, bij giften van dezen laatsten, voor het leven bediend hebben; en tevens de kosten van reparatiën door het Domein, sedert 1408 tot omtrent het jaar 1520, verrigt; vermits ten alle tijde zulks kan bewezen worden door het extract der rekeningen. In die, gedaan door Jan Sterkx, ontfanger der Domeinen van Antwerpen, Lier en Herenthals, over dit laatste jaar 1520, ontwaart men : folio 14, capittel van reiskosten, de betaling van 15 stuivers grooten aan *Rombaut Kelderman*, voor vacatie van vier dagen, die hij had gedaan tot de stichting van een nieuw gevangenhuis te Antwerpen; de betaling van 40 stuivers grooten, en van drie ponden 12 stuivers grooten, aan Jan van Crickengijs, Raadsheer der rekenkamer, voor zijne vacatie te Antwerpen,

quent ces maîtres comme auteurs de cet édifice remarquable, les formes architecturales prouvent que ce fut Dominique de Waghemakere qui dressa les plans, la collaboration de Keldermans devant s'être bornée à une révision des dessins. M. Schayes, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, annote que l'entrée du *Steen* se fait remarquer par une ornementation d'un fort bon effet. « Elle présente, dit-il, une grande porte en arc surbaissé et à profondes voussures, flanquée de deux colonnes cylindriques à bases polygones presque aussi longues que les colonnes mêmes. Au-dessus de cette porte s'élève, en encorbellement, un pavillon à trois côtés percés d'autant de fenêtres, également à arcs surbaissés, au-dessus desquelles sont sculptées, dans trois panneaux, les armes et la devise de Charles-Quint. Trois autres écussons armoriés décorent la trompe du pavillon qui se termine par un toit à trois pans (1). »

Vers l'année 1521, le chapitre de la collégiale Notre-Dame à Anvers conçut un projet grandiose. Depuis longtemps les amis des arts avaient vu avec un vif regret que l'exhaussement du sol exécuté pour prévenir les inonda-

---

ten einde een schriftelijk bestek te doen opmaken omtrent het metsel- en timmerwerk van het nieuw gevangenhuis, mitsgaders voor andere bezigheden; de betaling van 6 ponden 5 stuivers grooten aan *Dominicus Wagemaker en den voornoemden Rombaut Keldermans*, werkmansbazen, om bezigtigd te hebben, ten overstaan van den Ambtman en ontfanger der domeinen te Antwerpen, het gevangenhuis genaamd *Steen* en daarvan de *metingen te hebben opgenomen om het voorwerp en plan van het optebouwen werk te kunnen opmaken*. Eindelijk 3 ponden 12 stuivers 6 deniers grooten, betaald aan G. Zeghers, meester timmerman voor het stellen van het bestek des timmerwerks.

(1) *Op. cit.*

tions provoquées par les hautes marées de l'Escaut, avait fait perdre aux piliers du temple les belles proportions qu'on y admirait jadis et qui n'étaient plus en harmonie avec les autres parties de l'édifice. Les chanoines formèrent le projet de démolir l'abside qui existe encore aujourd'hui, de la remplacer par un chœur plus élevé et d'y ajouter une crypte.

Nous avons découvert aux archives de la ville un croquis du XVIe siècle, représentant le plan terrier de la nouvelle bâtisse (*Nieuw werk*); il correspond en tout point avec les colonnes que nous avons retrouvées, il y a quelques années, conjointement avec M. le chevalier Léon de Burbure et M. l'architecte F. Durlet, dans l'ancien jardin du chapitre, connu sous le nom de *Papen-Hof*.

On peut se faire une idée de l'étendue qu'aurait eue cet édifice, quand on considère que le chœur actuel, avec ses bas-côtés et les chapelles latérales, n'occupe tout au plus que la moitié de sa superficie. Ses proportions architecturales n'auraient pas été moins considérables; si l'on en croit une description du temps, deux rangées de fenêtres superposées, probablement un *triforium*, au-dessus duquel auraient été construites les fenêtres proprement dites, se seraient montrées dans la nouvelle bâtisse avec leurs formes élégantes; le toit aurait été placé à une grande hauteur. Quatre tours se seraient élevées aux portails et auraient mis l'église Notre-Dame d'Anvers au premier rang parmi les monuments les plus considérables du monde.

Le 14 juillet 1521, l'empereur Charles-Quint vint poser la première pierre du nouvel édifice, en présence de son beau-frère Christiern, roi de Danemark, de plusieurs che-

valiers de la Toison d'or et des autorités civiles et religieuses de la ville (1).

L'inscription suivante fut taillée dans la pierre posée par l'empereur :

IMPERATOR
CAESAR CAROLUS QUINTUS AUGUSTUS
LAPIDEM
POSUIT
IDIBUS JULII MDXXI

Il résulte des recherches de M. le chevalier L. de Burbure, que le plan original tracé, par Rombaut Keldermans

---

(1) Les comptes de la fabrique de Notre-Dame de l'année 1520-21 contiennent, au sujet de la reconstruction du chœur de l'église, des annotations de la plus haute importance ; voici la nomenclature des paiements faits :

Item betaelt van eenen clouwen coerde mede te trecken de mate van den *Nieuwen choore* . . . . . xiij 1/2 gr.

Item betaelt noch voir twee stocken mede te meten . xix 1/2 gr.

Item betaelt meester Rombout ende meester Dominicus, tsamen *op patroen van den Nieuwen choer* . . . . . xxxvij lb. x s.

Item betaelt den selven meesteren Romboute voir een wambuys laken, hem toegheseyt dat hy hem haesten soude in 'tmaken van den selven patroene . . . . . xxxvij s. vi d.

Item betaelt den neve van meesteren Romboute, want hy meester Romboute behulpich was, drinckgelt . . . . . vi sc. iii d.

Item betaelt Willem Smeeckaert, ex gratia, 't Sint Jansmisse, want syn dachuren even cleyn blyven . . . . . xx sc.

Item betaelt meester Karolen vander Ouwe voir de supplicatie, die hy voir de kercke aen de Keyserlycke Majesteyt gemaect hadde. ix sc. vi d.

Item betaelt van der grooter clocken te luyden, doen de Keyser den eersten steen leyde . . . . . ii sc. vi d.

Item betaelt twee paer hantscoenen der Keyserlic Maiesteyt gepresenteert, doen hy den eersten steen leggen soude. Een paer van x s. deen paer van x sc. ende van xii gr. vlaems. compt. . . xvi s. vi d.

Item ghesconcken den meesters van den wercke metten anderen ghesellen, tsamen te verteren opten selven dach . . . xi sc. vi d.

Item betaelt den datum opten eersten steen te houden die de Keyser leyde, gehouden : *Imperator Cesar, Carolus Quintus Augustus lapidem posuit a° MV^c XXI idibus julii* . . . . . ii sc.

et Dominique de Waghemakere, fut conservé jusqu'au XVIIe siècle dans les archives de Notre-Dame. A cette époque, il disparut du dépôt d'une manière qui provoqua un procès en restitution, mais ne fit pas recouvrer le précieux document égaré. Nous appelons sur ce fait l'attention des archéologues, dans l'espoir que leurs recherches conduiront un jour à retrouver ce projet de l'érection d'un des plus beaux monuments dont le génie de nos anciens architectes aient jamais enrichi la Belgique.

Vers l'année 1528, les Dominicains qui, depuis l'année 1271, possédaient à Anvers, à l'endroit connu sous le nom de Pré (*Driesch*) une église autrefois consacrée au culte par le Bienheureux Albert le Grand, évêque de Ratisbonne, résolurent de reconstruire ce temple, ainsi que le couvent qui l'entourait.

Dans un rapport adressé à la Commission royale des monuments et imprimé dans le *Bulletin* du comité d'Anvers, nous avons fait ressortir l'erreur commise par plusieurs écrivains, qui assurent que cet édifice fut élevé vers 1540 ou 1546. Un acte que nous avons découvert dans les archives de la ville prouve à l'évidence que ce fut, antérieurement à cette époque, sous l'administration du prieur Jean Beck, bachelier en théologie, et de Jean van Paesschen, receveur du couvent des Dominicains, que l'on commença la nouvelle bâtisse (*Nieuw werk*), c'est-à-dire l'église Saint-Paul (1).

---

(1) Voici l'acte qui nous fait connaître, en même temps, la gestion du prieur Jean Beck, et l'époque de la reconstruction de l'église du couvent des Dominicains :

Brueder Jan Beck, bacalarius inder Godheyt, prior, ende brueder Jan van

La construction de ce temple fut continuée sous l'intelligente direction du prieur frère Corneille van Ertborn, docteur en théologie et successeur de Jean Beck, quoique ce dernier ne soit mentionné dans aucun ouvrage traitant de l'ordre des Dominicains. Les travaux furent, dit-on, poursuivis jusqu'en 1571; quelques années plus tard, ils furent interrompus par les troubles religieux et ce ne fut qu'au XVIIe siècle, sous la direction de frère Michel Ophovius, plus tard évêque de Bois-le-Duc, que l'on bâtit le chœur.

Quoi qu'il soit de ces différentes allégations, il est hors de doute que la façade, la grande nef et ses bas-côtés ont été élevés d'après le plan de Dominique de Waghemakere. Déjà M. Schayes avait fait remarquer l'analogie existant entre l'architecture de ce temple et celle de la collégiale de Saint-Jacques.

Paesschen, rentmeester des godshuys vanden predikeeren, alhier inder stadt gestaen, voer hen ende vuten name ende als volcomelick gemechticht vanden gemeynen conventen desselfs godshuys, omme des voers. godshuys goeden te belastene ende te vercoopene ende vut te gane, ende met scepenenbrieven off anderssins, te ervene ende te vestigene, na inhoudt eender opender procuratien in franchyne gescreven, mettes pryoers ende convents zegelen vuthangende besegelt, den VII^eu dach van Meerte anno XXVII nae scrivene shoofs van Cameryck, daer af gemaect synde, *quam vidimus*, gaven terve ende in erflycken rechte, vandes voirs. godshuyse wegen, Henrick van Spaenderboeck, gelaesmakere, Geerytssone, twee wooningen *cum fundo et pertinentiis* gestaen neffens een opt *nyeuv werck by ende omtrent der poorten vanden voers. Godshuyse vanden predickeren*, tusschen desselfs godshuys andere wooningen die zy daer behouden bliven, ende daeraf den muer tusschen beyde gestaen van achter tot vore, over de Roye, gemeyn is half en half, *ex una*, zuytwaert, ende Adriaens de Witte, outcleercoopers erve, *ex altera*, comende achter op te Roye, gelyck ende in alle der manieren, die vanden voers. godshuysen die den XXIII^ea dach in Octobri anno XV lestleden jegens Kerstiane van Esbeemde, gecregen ende terve genomen hebben, *prout littera desuper confecta quam tradiderunt*.... (Notons que ce van Eesbeemde appartenait à la famille de Dominique de Waghemakere. *Scab. Prot.* 1528, sub Keyser et Ballinck, p. 395).

« L'église Saint-Paul, dit cet auteur, forme un magnifique vaisseau, divisé en trois nefs par deux rangs de colonnes cylindriques à chapiteaux ornés de feuilles de chou frisé Les bas-côtés sont sans chapelles, et il n'y a que celui de droite qui soit percé de fenêtres, toutes à meneaux flamboyants. Les fenêtres de la grande nef forment des ogives simples et sans divisions intérieures. A leur base règne, comme dans l'église Saint-Jacques de la même ville, une suite de balcons découpés en figures contournées. Le chœur presque aussi vaste que la nef centrale, est éclairé par un grand nombre de longues et belles fenêtres lancéolées. Sa voûte est surbaissée et à compartiments prismatiques, tandis que celles des nefs sont ogivales et à nervures croisées. On ne remarque d'autre apparence de transepts, qu'au bas-côté droit une chapelle carrée d'environ six mètres de profondeur. L'extérieur de l'église, d'une construction fort régulière, mais très-simple, sans balustrades ni arcs-boutants, n'offre de saillant que le grand portail orné avec assez de recherche dans le style flamboyant le plus tourmenté, mais dont la partie supérieure est restée inachevée ou n'existe plus. »

Sous le chœur se trouve une crypte.

Autour du temple on voyait, au XVIe siècle, une suite de cloîtres ou plutôt de galeries à arcades, probablement dans le genre de celles de la Bourse et sous lesquelles, aux grandes foires, les négociants exposaient leurs riches marchandises.

L'église Saint-Paul a une longueur de 84 mètres, la largeur de la croix est de 31 mètres 80 centimètres, celle des trois nefs de 24 mètres 90 centimètres. La superficie du

bâtiment est de 1,666 mètres 84 centimètres. Son élévation est de 24 mètres 35 centimètres (1).

Quinze ans après la construction de la première Bourse, le commerce d'Anvers avait pris une extension considérable; le magistrat résolut de bâtir, aux frais de la commune, un nouvel édifice destiné à la réunion des négociants. On choisit un emplacement dans un quartier de la cité jusqu'alors peu favorisé et, par acte passé en 1527, devant les échevins, la ville acquit le jardin appelé *Het Hof ter List* et le local *den Engel*, situé entre la place de Meir et la Longue rue Neuve. De Waghemakere qui, à cette époque, dirigeait tous les travaux officiels (2), fut chargé de la direction de la nouvelle bâtisse. Notre architecte produisit un plan calqué sur celui de la Bourse qu'il avait construite en 1515, toutefois sur une échelle plus vaste. L'édifice devait consister en une cour quadrangulaire de 51 mètres et demi de longueur, sur 40 mètres de largeur, autour de laquelle régnerait un portique large de 6 mètres, à voûtes surbaissées et formé de 38 colonnes cylindriques en pierre bleue. « Ces colonnes, dit M. Schayes, dans son ouvrage précité, d'un très-faible diamètre à bases octogones et à fûts couverts d'ornements sculptés, d'un dessin qui varie pour chaque colonne, portent 44 arcades cintrées et trilobées comme celle de la vieille Bourse. Ce portique est surmonté d'un étage très-simple, percé au siècle dernier d'une suite de fenêtres carrées et

(1) Nous devons ces calculs à l'obligeance de M. l'architecte Eug. Gife.

(2) Le compte de la ville, de l'année 1531, contient l'indication des gages payés à Dominique de Waghemakere :

« Meesteren Dominicus Wagenmakere, als toezienere van de stadtwercken, geeft men II lb. X sc. »

qui, intérieurement, formait une galerie bordée de boutiques et recevant le jour par le haut. On a accès dans la cour par quatre entrées placées au centre des quatre faces et composées chacune de deux arcades pareilles à celles du portique. A l'extérieur du bâtiment s'élèvent des deux côtés opposés, deux tours, l'une ronde, l'autre octogone (1). »

On a maintes fois prétendu que les colonnes de cet édifice provenaient de l'abbaye de Saint-Bernard. C'est une erreur. Elles ont été sculptées expressément pour le lieu de réunion de nos négociants. En effet, une d'elles, qui existe encore, est ornée des armoiries de l'empereur Charles-Quint, du duché de Brabant et de la ville d'Anvers; une autre, transférée au Musée d'antiquités d'Anvers, contient un blason que nous croyons être celui de l'architecte.

La Bourse était primitivement flanquée de quatre tours, ainsi qu'il résulte des comptes de la ville de l'année 1531, et d'anciens dessins représentant ce monument. Plus tard on ordonna la construction de l'étage.

Ce furent les frères Adrien et Pierre Spillemans qui bâtirent la nouvelle Bourse suivant le plan que le magistrat leur communiqua. La ville déclara ne point vouloir les rémunérer en argent de ce travail dont l'exécution devait coûter 19,399 florins, mais de leur donner en paiement le terrain restant de l'emplacement employé. Ce terrain était évalué à 320 florins la verge. Comme on prévit que le produit de la vente aurait dépassé les frais de construction, on arrêta que, lors de l'achèvement de l'édifice, les frères

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV, p. 59.

Spillemans rembourseraient à la commune la somme de 218 florins 16 sols (1).

L'érection de la *nouvelle* Bourse suscita au magistrat une vive opposition de la part des représentants du haut com-

---

(1) Lors de l'incendie de la Bourse, le 2 août 1858, M. le chevalier de Burbure publia, dans le journal *Het Handelsblad*, les renseignements suivants, qu'il avait découverts dans les comptes conservés aux archives de la ville d'Anvers. Année 1531-1532.

« Item alzoe in vele ende diverse voirgaende jaren ende zunderlinghe in den voirleden jare, den Borgemeesteren, Scepenen, Rentmeesteren ende Raidt deser Stadt, overgegeven hadden geweest vele ende diverse supplicatien by de coopluyden, gemeynlick alhier in der stadt residerende ende frequenterende, inhoudende onder andere doleancien ende remonstrancien, hoe dat de plaetze vander *borsen* in de Wolstrate gestaen (midts der menichfuldicheyt der coopluyden de voirs. stadt ende *borse* hanterende, meer dan in vorleden tyden), te cleyn was ende dat zy, midts der cleynicheyt voirs., nyet gevuechlicken met malcanderen van huere affairen en consten gecommuniceren. Dat oick de voors. plaetze van der *borsen* rondomme lach ende gestaen was tusschen enghe straetkens, daer duere zy coopluyden, zoe wanneer zy ter voirs. *borsen* comen, mosten passeren, dwelck zo zy zeyden, zeere periculoos was, bezundere in den winter, des avonts, met meer andere doleancien ende clachten, in de voirs. supplicatien begrepen, tenderende de voirs. supplicatien ten eynde dat die voirs. heeren believen wilde de voirs. plaetze vande voirs. *borsen* te transfereren ende te willen zetten op te plaetze geheeten de erve oft *hoff van der List* ende van den *Engel*, gestaen de voirs. erve in de Lange nieustrate ende inde Mere, der voirs. stadt van te voiren toebehoirende.

Welcke voirs. supplicatien byden voirs. Heeren, tot diversen tyden gevisiteert zynde, is by hen altyt de voirs. translatie gediffereert geweest, aenmerckende de groote costen ter zaken derselver translatie ende erectie der voirs nieuwer Borsen ende den grooten lasten der voirs. Stadt.

Dwelck de voirs. coopluyden supplianten aenmerckende ende siende dat tzelve by den voirs. heeren Borgemeesteren ende Scepenen nyet en warde geremedieert, zyn ten lesten, by supplicatien, clachtich gevallen aen de keyserlycke Majesteyt, tot Bruessel wesende, ende heeft de voirs. Zyne Maj. na velo diverse brieven aen Borgemeesteren ende Scepenen gesonden, der translatien der voirs. *Borsen* aengaende, den voirs. Borgemeesteren, Scepenen ende Raidt bevolen, zeere sçerpelyck, dat zy van stonden aen (niet tegenstaende ennighe private persoonen daerteghen willende opponeren), de voirs. *Borse* zouden transfereren ende een

merce et des nations qui avaient élevé de vastes bâtiments dans les environs de la *vieille Bourse*. Ils prétendaient que le lieu de réunion des négociants devait être situé à proximité du port et que le transfert de ces assemblées dans un

---

nyeuwe borse doen erigeren opte voirs. erve *van der List*, tot meesten commoditeyt der coopluyden als supplianten.

Achtervolgende welcken bevelen vander Maj. alzo gedaen, hebben de voirs. Borgemeesteren, Scepenen ende Raidtsluyden, in hueren raide gesamentlicken vergadert wezende, eendrachtelick bevolen den rentmeesteren der voirs. stadt te doen erigeren een nyeuwe *Borse*, int voirs. *hoff van der List*, vele grooter wezende dan die nu is inde Wolstrate voirs.; ende dat op zekeren patroonen daer aff zynde. Ende als aengaende de erve overschietende boven de plaetze vanden galeryen vander *Borsen* metter plaetze, wendeltrappen ende straten daer duere gemaect, metten eenen eynde comende in de Langenieustrate ende metten anderen eynde comende in de Mere, dat de voirs. rentmeesteren, inden name der voirs Stadt, die zouden vercoopen ende metten penningen, comende vander voirs. vercochter erven, betalen tvoirs. werck vander voisc. *borsen*.

Achtervolgende welcken bevelen, heeft men gemeten de voirs erve ende heeft men bevonden datter in al was, boven de voirs. plaetze vander *Borsen*, met galeryen, plaetze, wendeltrappen ende straten, noch LXVII roeyen een quart ende XL voeten erven. Item hebben de voirs. rentmeesters, na vele ende diverse communicatien gehadt met diversen metzeren, tymmerlieden ende andere, zoe van dezer stadt, zo oick van andere steden ende plaetzen, bestaedt de voirs. Borse te maken ende volmaken ende alle de stoffe te leveren, zoe wel van steen, calck, blauwerck, witwerck, als van tymmeringhe, lyzer, loot, scrynwerck, welfsel ende diergelycke, met oick alle den arbeyt, Adrianen ende Peeteren Spillemans, gebruederen, alhier inder stadt residerende, op zekeren patroonen hun overgegeven ende op zekere conditien ende dat voere de somme van XVI^m Carolus guldens. (16,000 guldens van 20 st.)

Maer, want na dat 't voirs. werck op te voirs. patroonen begonst, bevonden was te zeere slecht te zyne, als alleenelick met eender borstwere van IIII voeten hoghe, daer de cappe op gelegen zoude hebben, ende de vensteren alleenlick dackvensteren geweest zouden hebben, ende dat men tot gheenen tyde metten zolder boven de voirs. galerye egheen profyt en zoude cunnen gedoen, heeftmen, by advyse van den voirs. Heeren, tzelve begonste werck verandert ende verswaert, ende gemaect dat men, in toecomenden tyden, boven op ten voirs. zolder zal moghen maken, ter voirs. stadt profyt, wel C (100) cramen oft meer, die men zal jaerlicx verhueren,

autre endroit de la ville devait faire déprécier considérablement les maisons qu'ils s'étaient fait construire, à grands frais, dans le voisinage de la vieille Bourse. Sans rien rabattre de leurs prétentions, ils refusèrent de quitter leur

---

daer aff zy zal vele profyts in toecomenden tyden mogen hebben ; ende is den voirs. gebruederen voere tvoirs. verswaren van den voirs. wercke, gelooft IIIm IIIc XCIX guldens en IIII stuyvers (3399 guldens 4 stuyvers), comt tsamen XIXmIIIcXCIX guldens IIIIstuyvers (19,399 guldens 4 stuyvers).

Item de voirs. stadt declareerde hen egheen gelt te willen geven in betalinghe, maer wilde geven in betalinghe de resterende overschietende erve, boven de voirs. plaetze, galeryen ende straten ; ende zyn ten lesten de voirs. rentmeesters metten voors. gebruderen overcomen, dien aengaende, als dat zy zouden in betalinge nemen alle de overschietende erve dier resteren zoude boven de voirs. galeryen, plaetze ende straten ende dat elcke roye om V lb. brab. erflick, ter quytinghe den denier XVI, oft IIIc XX (320) Carolus guldens, eens. Ende indien men bevonde dat de voirs. resterende erve meer gedroech dan de voirs. XIXmIIIcXCIX guld. IIII st. zouden der voirs. stadt tzelve opleggen ende betalen., zoe tvoirs werck volmaect zoude wezen ; ende ingevalle de voirs. resterende erve min gedroeghe dan de voirs. XIXmIIIcXCIX guld. IIII stuyvers, zoude alsdan de voirs. stads 'tzelve hun oplegghen. Welcke voers. LXVII roeyen een quart ende XL voeten erven, tot IIIc (300) guldens XX guld. de roeye, gedraecht XXImVcLIII Carolus guldens ; van welcken LXVII roeyen een quart ende XL voeten men heeft in betalingen gegeven diversen persoonen, ter zaken van mangelingen van erven, daer mede de voirs. *Borse* gemeerdt is ; te wetene : Clause Verjuys, weerdt in de *Muelen*, aen de merct alhier, Jan de Bruyne ende andere, VI roeyen ende XVIII voeten ende heeft men gelevert den voirs. gebruederen LXI roeyen een quart ende XXII voeten, gedragende ten voirs. prise van IIIcXX guldens de roeye, ter zommen van XIXmVIcXVIII (19,618) guld. Afgecort de voirs. XIXmIIIcXCIX guld. IIII st. van de voirs. XIXmVIcXVIII guldens, blyct dat de voirs. gebruederen sculdich zelen wezen der voirs. stadt, ter zaken van dat de resterende erve meer gedraecht dan de penningen daervore zy de voirs. *Borse* hadde naengenomen te maken, ende moeten betalen, zo wanneer tzelve werck volmaect zal wezen, de somme van IIcXVIII (218) guld. XVI st. eens ende zelen gerekent worden alsdan in ontfanck ten naesten jare. »

Ainsi que nous l'avons dit, la Bourse d'Anvers fut détruite par un incendie, le 2 août 1858. Depuis un an on travaille à la reconstruction de cet édifice ; l'auteur des plans, M. l'architecte Jos. Schadde, notre collègue de la Commission royale des monuments, a conservé les galeries conçues par de Waghemakere, comme un hommage rendu à la mémoire de son devancier du XVIe siècle.

premier local et prirent une attitude de résistance si énergique, qu'il fallut une ordonnance de l'empereur pour réduire les récalcitrants et les obliger à fréquenter la nouvelle Bourse. Ceci se passa en 1532. L'ancien lieu de réunion des négociants fut fermé d'abord par ordre du souverain, puis démoli. Ainsi que nous l'avons dit, les arcades, dont se composait le bâtiment, furent recueillies et relevées dans les dépendances d'une maison de la rue du Jardin où elles existent encore (1).

A l'époque où Dominique de Waghemakere s'occupait de l'érection de la Bourse, la mort lui enleva son collègue et ami Rombaut Keldermans, qui décéda le 15 décembre 1531, à Anvers, dans la maison qu'il occupait rue des Tailleurs de pierre (2). Les dépouilles mortelles de cet homme de mé-

(1) Les frères Spillemans devinrent également acquéreurs de l'ancien hôtel des Hochstetters, qu'ils démolirent pour y tracer une rue conduisant du Kipdorp à la Bourse :

« Peeter ende Adriaen Spillemans, gebruederen, gaven terven ende in erflycken rechte, Joose Ruts, schoenmakere, een packhuys vanden vier packhuysen metter erven oistwaert, voere aende strate, gelyck die afgepaelt is, ende welcke erve de voers. Peeter ende Adriaen Spillemans zelen moeten betymmeren, gelyck zy dat metten voers. Joose gesloten ende geaccordeert hebben, *cum fundo et pertinentiis*, geheeten nu ter tyt *Sinte Matheeus*, gestaen in de strate dewelcke te wezen plach de huysinge ende erve vanden Hochstetters, tusschen Willems de Kempeneere erve zuytwaert ende desselfs Peeters ende Adriaen Spillemans packhuys geheeten *Sinte Marcus*, noirtwaert, waer af de mueren tusschen beyde staende gemeyn zyn ende blyven zelen, half ende half, welck packhuys, *cum fundo et pertinentiis*, zy met noch andere drye packhuysen, op ten XI^en dach in junio A°XV^c ende zevenendertich, jegens den rentmeesteren deser stadt, gecregen ende terve genomen hebben, etc. . . . XIII^a novembris 1538.

(Acte passé devant les échevins Colibrant et de Clerck, sub. Ryt et Halle, p. 105.)

(2) Voici quelques documents inédits, concernant ce grand architecte, dont nous nous proposons d'écrire la biographie :

« Meester Jan van Houte, gezworen advocaet alhier, ende Anthonis van

rite furent ensevelis dans l'église Notre-Dame, où, jusqu'à l'époque de l'invasion française, on lisait l'inscription suivante sur une pierre sépulcrale :

Hier leet begraven
Joncker Rombaut van Mansdale
Sterft 1531 den 15 december
Ende Barbara van der Baren
Syne huysvrouw sterft 1547 den 24 juny.
HIER LEET BEGRAVEN
HEER EN MEESTER ANTHEUNIS VAN MANSDALE
OUDT SCEPENEN DESER STADT
DIE STERFT DEN 5 OCTOBER 1583
ENDE JUFFROUW JOANNA VAN HOUTE
SYN HUYSVROUW STERFT DEN 7 AUGUSTI 1583.

Dominique de Waghemakere resta donc seul dans sa

Mansdale, *alias* Keldermans, Officier vander Langer Roede, alhier, vercochten omme eene somme gelts, etc., juffrouwen Barbelen vander Baren, weduwe wylen Mr Rombouts van Mansdale *alias* Keldermans, de twee tweelfste gedeelen ende allen hen recht ende actie, hemennichsins competerende, in ende ane twee huysen *cum fundo et pertinentiis*, gestaen ende gelegen beyde neffens een op te Steenhouwersveste alhier, daer wylen Mr Rombout van Mansdale, des voers. Anthonis vadere, vuytgestorven is, tusschen der erfgenamen Thielmans Sloetkens huys ende erve, *ex una*, ende der erfgenamen Rombouts Vrients huys ende erve, *ex altera*, gelyc ende in alle der manieren wylen jouffrouw Katlyne van Mansdale *alias* Keldermans, des voers. Anthonis zustere ende Mr Jans huysvrouwe was, den zelven Mr Janne tvoers. gedeelte, met noch meer andere goeden, by testamente gegeven ende gemaect heeft ende den voers. Anthonis zyn gedeelte van den voers. huysen vanden voers. Mr Rombout, zynen vadere, bleven ende verstorven is. Droeghen op etc., te waerne van allen commere ende calangien die zy, etc. . . . . xxvi octobris 1538.

(Acte passé devant les échevins Triapain et Brant. Sub. Ryt et Halle, p. 91.)

vieillesse. Peu de temps après la mort de Keldermans, il eut besoin de tout son courage pour résister à une épreuve qui mit en danger l'œuvre à laquelle il avait consacré la plus grande partie de sa vie. Le 6 octobre 1533, un incendie détruisit la majeure partie de l'église Notre-Dame d'Anvers. Suivant le récit de témoins oculaires, le notaire Bertryn et le secrétaire de la ville Scribonius Grapheus, les flammes qui avaient attaqué d'abord les bas côtés du temple, firent des progrès si rapides, qu'en peu de temps l'édifice entier présentait l'aspect d'un volcan; déjà les flammes montaient en épaisses colonnes vers la tour, et enveloppaient les traverses et les contre-forts, lorsque le bourgmestre Lancelot van Ursel accourut et, aidé par une foule considérable, entreprit d'éteindre l'incendie; grâce à son zèle et à son sang-froid, on se vit, au point du jour, maître du feu; mais les flammes avaient fait des ravages effrayants et gravement compromis la solidité des parties de l'édifice qu'elles n'avaient pas détruites.

A peine ce désastre eut-il frappé leur ville, que les Anversois rivalisèrent de zèle pour le réparer. Des dons et des aumônes, disions-nous, dans notre *Notice sur l'église Notre-Dame,* furent recueillis partout, et l'année suivante, la coupole fut déjà reconstruite. Adrien Michiels coula, d'après les dessins du peintre Gommaire Van Neerbroeck, la statue du Sauveur, qui, jusqu'en 1795, en décora l'extérieur; les confréries, les Gildes et les corporations s'associèrent dans un commun effort pour relever les autels détruits. Dominique de Waghemakere dirigea les travaux, et mit en œuvre toutes les ressources de son talent, pour restaurer un temple qu'il avait connu dans toute sa splendeur.

Toutefois, le projet d'agrandissement de l'église inaugurée par Charles-Quint, fut abandonné; on en employa les pierres à bâtir les parties de l'édifice détruites par le feu.

De Waghemakere s'occupait encore de cette œuvre réparatrice, lorsque le magistrat d'Anvers résolut de remplacer l'hôtel de ville qui menaçait ruine, par un palais aussi somptueux que les maisons communales qui faisaient l'orgueil de Bruxelles, de Louvain et de Gand.

Un vaste terrain fut choisi pour le nouveau bâtiment qui devait être élevé dans le carré entre la Grand'Place, la rue des Emaux, le marché aux Gants et la rue connue sous le nom de *Pont de fer*. Les archives de la ville prouvent qu'on n'acquit pas moins de dix-neuf maisons pour être enclavés dans le palais de la commune (1).

---

(1) Les comptes des années 1541 et 1542 renferment, au sujet de la construction de cet hôtel de ville, des détails importants :

« Item alzo myn heeren borgmeesteren, scepenen ende rade deser stad geordonneert en de geconcipieert hadden te makene een *nyeu stad huys*, opte erve vander *Lakenhalle* ende zo voorts opten geheelen teerlinck, comende opten hoeck vanden *sleutel*, zo na de Hoochstrate ende rontomme lancx het kerckhoff, ende voorts duer de afgebrande Maelderystrate, so heeft men, ter ordonnancie vanden heeren, daer toe gecocht van mynen heeren van den capittele van onser Liever Vrouwen alhier, zeker huysen ende erven gestaen ende gelegen opt voorschreven kerckhoff ende Maelderyestrate, zo hier na gespecificeert staet : ierst een huys genaempt *den Wyser;* een huys geheeten *de Bootscap;* een huys genaempt *den Engel;* een huys geheeten de *Moriaenninne;* een huys geheeten den *Meersman;* een huys geheeten *den Keyser;* een huys geheeten het *Quaertspel*, dwelck de heeren vanden capittele vercocht hebben ten lyve van Katlyne Peeters, daer af zy noch jaerlicx geeft III lb. XII sc. brabants. Noch een huys genaempt de *Drie Coninghen*, commende boven over de poorte vanden huyse daer wylen meestere Jacob Annock, Canonick, in te wonen plach, vercocht ten lyve van Jan vander Saren, wonende te Colen, ende geeft jaerlycx III lb. brabants. Noch een huys geheeten *Sinter Claes*, by den heeren vanden capittele vercocht ten lyve van Art van Dale ende jouffrouwe Hilgonde, zynder

Nous regrettons que les plans de cette grande entreprise, pour laquelle on consulta les principaux architectes du pays,

---

dochtere, ende geven jaerlycx III lb. XII scelling. Noch een huys geheeten *Zeelant*, vercocht ten lyve van heeren Jan van Dale, capelaen inder voors. kercken, ende geeft jaerlycx III lb. XII sc. Noch een ledige erve daer een huys plach op te stane, was geheeten den *Wyngaert*. Noch een lediger erve opten hoeck vande Maelderystrate ende den Kerckhove, daer op eenen steenen huys plach te stane, dat men hiet *Casseleers huys*, oick afgebrant. Alle dese huysen ende erven gestaen ende gelegen neffens een opte noortzyde vanden kerckhove, comende achter op te Roye. Noch een ledige erve daer op een huys stont, geheeten *de Borsse*. Noch een erve daer op een huys stont geheeten *Sint Jacob*. Noch een ledige erve daer op een huys te stane plach, geheeten *de drie Cammekens*, ende was vercocht ten lyve van Cornelien ende Heylwigen van Eertborne, ende geven jaerlycx VI lb. Noch een ledige erve, daer op thuys geheeten *Sint Anthonis* plach te stane vercocht ten lyve van heer Adriaen Thymans, priestere, ende geeft jaerlycx VI lb. Noch een erve daer op een huys plach te stane, dat men hiet *Claes Ogiers huys* ende was vercocht ten lyven van Jan, Lenart, ende Anna Chalet, ende geven tjaers VIII lb., gestaen ende gelegen dese vyf leste perceelen en de voirscreve Maelderystrate, comende achter opte zelve Roye. Ende boven desen heeft men vanden voorscreven heeren vanden capittele noch gecocht een groote huysinghe, metter plaetsen, poorten, achterhuysen, gronde ende allen den toebehoorten dwelck wylen de voirscreven meestere Jacob Annock, Canonick, te besitten plach, gelegen aen de Noortzyde vanden voirscreven Kerckhove, comende oick achter op te Roye, ende dit al met alsulcken recht als zy hadden in de voorscreve Roye, al naer inhout der briefven, voer scepenen alhier, daer af gepasseert zynde, ende dit alom de somme van II^m Karolus guldenen erflic, waer af de XL Karolus guldenen zyn ende blyven sullen grontchys ende de reste, te wetene XIX^c LX Karolus guldenen, erffelic staen te lossene den penninc XVI, met III^c Karolus guldenen erffelic te male. Waer af men den voirscreven heeren vanden capittele gegeven heeft comptant een duysent Karolus guldenen erffelic, te wetene XVI^m Karolus guldenen eens, de welcke gegeven zyn geweest by meesteren Willeme Peussens, van wegen heeren Nicolaes de Perrenot, riddere, heere van Granvelle, etc., ende heeft alzo de voirscreve duyzent Karolus guldenen erffelic, ende die vanden voirscreve capittele, behouden ierst XL Karolus guldenen tjaers grontchys, ende noch IX^c LX Karolus guldenen erflic, tegens den penninc XVI, al hier voere breeder blyckende int vuytgeven van den erfrenten. Ende want men den voirscreven coop dede jegens mynen voirscreve heeren vanden capittele in April ende huere rente begonste

et qui furent, dit-on, confiés à Dominique de Waghemakere, se soient perdus, lors de l'incendie de l'hôtel de ville en 1576 (1). Ils auraient sans doute ajouté un nouveau fleuron à la couronne artistique de notre concitoyen. Toutefois, les comptes du magistrat constatent que les travaux furent

---

hueren loop ende cours op prima May, hebben zy begheert dat de rente hueren cours ende loop zoude hebben op Sint Jansmisse, zo heeft men den selven gegeven, voer het verloop tot Johannis, de somme van LXXV lb.

. . . . . .

« Item om het voirscreven stadthuys voorts te makene heeft men gecocht in octobri anno XLI, van Jacob van Woestenake, droochscheerder, een stuck lediger erven daer op een huys plach te stane geheeten *Sinte-Peeter*, gelegen in de voirscreve Maelderystrate, achter de erve vander Lakenhalle was, daer af hem is betaelt L lb. brabants. Ende want Jan Scheyf, Peeterssone, den hoeckwinckel, onder de voirscreve Lakenhalle, houdende was, tzynen lyve, die jaerlicx ter hueren goudende was XL lb. brab., ende oick hadde hy, tsynen lyve, de Meerpoorte, byder stadt nu afgebroken zynde, daeraf hy jaerlicx hadde, ter hueren, X lb. brabants. So is men metten zelven Jan Scheyf, overcommen dat men hem quytgeschouden heeft alsulcken IIII lb. brabants tsjaers, als hy der stad voer tvoirs. gebruyck jaerlicx gevende was, ende dat men jouffrouwe Marie Scheyfs zynder dochter, out ontrent XVI jaeren, geven zoude jaerlicx thueren lyve alleene XXX lb. brabants, mits welcken de voirscreven Jan Scheyf gerenonceert heeft zyn gebruyc vanden winckele ende poorten voirscreven; compt alzo hier betaelt XXX lb., diemen ten naesten jaeren rekenen sal metten anderen lyfrenten die de stad geeft. Ende men heeft doen intrecken Adriaen Vermolen, metsere, zyn huys gestaen in de Vlierstege, omme de strate aldaer te breedene ende rechten, zo dat de stad heeft van zynder erven LXXX voeten, daer af hem betaelt IIII lb. IIII sc.; Comen dese partien tsamen de somme van . . . . . LXXXIIII lb. IIII sc.

(*Stads rekening*, 1542-43.)

(1) Le passage suivant concerne les architectes, tant étrangers que regnicoles, consultés pour la construction de l'hôtel de ville :

« Item alzo mynen heeren borgmeesteren, scepenen ende rade deser stadt, in den voerleden jare geconcipieert hadden te makene een nyeu stadthuys, zo heeft men diversche consteneers van buyten en van bynnen deser stadt alhier doen commen, ende den gront vanden plaetsen daer zy tselve stellen wilden, doen meten, ende hemlieden doen maken diversche patroonen, zo in steen, in houte, gesteken, als oick op franchyn, pampier,

poussés avec vigueur, et qu'en 1542, tous les matériaux étaient prêts pour mettre la main à la construction. Nous voyons dans ces documents, que les briques provenaient de Boom; les pierres blanches et bleues avaient été commandées à Malines, à Dieghem et à Bruxelles (1). Des tailleurs

---

geschildert, ende al opte juyste mate, metten cleynen voet, waer af men al tsamen betaelt heeft de somme van . . . LV lb. XII sc. VI d. »

Les extraits suivants concernent particulièrement les conducteurs des travaux de la ville.

« Noch gheeft men meestere Phillips Lammekens, als toesiender vander stadt wercken, II lb. X sc. Meesteren Peeteren Teels, als tymmerman van onser liever vrouwenkercke, alhier, om gelycke redenen, II lb. X scellingen.

Noch Peeteren Frans, meester van der stadt metselryen; Jacob Schoof, meester van der stadt tymmeringen; Henrick Wils, meester van den gravers; Cornelis Wagevens clockgietere; Michiel Henricx, meester cassyder; ende Cornelis van Halfter, als onder artillerye meester, geeft men oick elcken, voer loen, jaerlicx II lb. X scellingen. Comen dese partyen, tsamen, de somme van . . . . . XXIII lb. XV scellingen.

(Extrait du registre intitulé : *Rekeninghe der stadt Antwerpen, anno* 1541-1542.)

(1) Nous extrayons ces détails du libellé suivant du compte de l'année 1542, conservé aux archives d'Anvers :

Item alzo myn heeren Borgmeesteren, Scepenen ende Rade deser Stadt geconcipieert hadde te doen makene een nyeu stadthuys, zo hadden zy den rentmeesteren der selver belast te doene alle provisie hem nootlic wesende, zo van kareelsteenen, kalck, witwerck ende blauwerck, schorren, tiras, tymmerhoudt ende andere diergelycke provisie, welcke achtervolgende heeft men van alderhande stoffen gecocht, zo hier na volght ende zyn nu (*God betert*), anders verbesicht, *zo aende fortificatie ende sterckinge der voirs. stadt*, als oick in der stadt andere nootlycke affairen.

In den iersten heeft men gecocht ende ontfaen van Janne Raes, steenbackere, tot diversche stonden, met Cornelis, zynen broeder, tsamen XII scepen steens, elck scip tot IIII ponden V scellingen brabants, samen LI ponden brabants; noch heeft men gecocht ende ontfaen van Anthonis van Boome, steenbackere, XI scepen, tot V ponden V scellingen brabants elck schip, compt LVII ponden XV scellingen; ende noch van Joseph vanden Driessche, oick kareelbackere, heeft men gecocht ende ontfanghen XVI scepen. tot IIII ponden XV scellingen brabants, elck schip, compt daer af betaelt LXXVI ponden; compt tsamen hier af betaelt de somme van Ic LXXXIIII lb. XV s.

Item betaelt van allen desen steen tscepe van den geleegen alhier te

de pierre nommés Wenceslas van Wueluwe, Antoine de Vleeschouwere, Guillaume Smeeckaert, Gossuin Moons, Christophe van Beveren et Perceval Tant, avaient sculpté les colonnes, les baldaquins, les pinacles, enfin tous les ornements qui devaient décorer l'édifice.

Malheureusement l'année 1542 fut une de celles marquées en lettres de sang dans les annales d'Anvers. On sait qu'au mois de juillet le fameux aventurier Gueldrois, Martin van Rossem, parut devant la ville, à la tête d'une armée de mercenaires ou plutôt de brigands, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de 16,000. Dans le péril qui mena-

---

bringene ende opte caye te settene, te lossen ende stapelen, betaelt deverschen arbeyders . . . . . XXIIII lb. XV s.

Item men heeft gecocht van Reynart Lambrechtsen, den XVII^en Meerte, I^c LXXXV tonnen tirras, ende noch Willem Janssens van Campen, den VI^en Mey, I^c LXXI tonnen, ende hier af betaelt XXXIII ponden XVI scellingen, ende van lossen XXIII scellingen brabants, compt tsamen: XXXIIII lb. XIX s.

Item men heeft gecocht ende ontfaen van Wencelyn van Wueluwe, Anthonis de Vleeschouwere ende Willeme Smeeckaert, steenhouwers van Mechelen, Dieghem ende Bruessele, ten diverschen stonden, bynnen desen jare, divers witwerck als orduyn, eggesteen, enckel ende dobbele, siegen, lysten, rabat, colompnen, leepen, trappen ende cappementen, ende dit al metten voete, elcken zynen prys besundere naer vuytwysen der rekeningen daer af besundere gehouden, dwelckmen, in diversche plaetsen, inde wercken deser stadt ten diverschen stonden, verbesicht heeft. ende zom bewaert is; daer af al tsamen betaelt is de somme van I^c XXVII lb. II s. VI d.

Item insgelicx heeft men noch gecocht ende ontfaen van Goossen Moons, Stoffel van Beveren, ende van Percheval Tant, oick alle steenhouders, gelycke witwerck met noch colompnen, penanten, hangereelen, pintstoenen, canteelen, orduyn, dorpels, schouwen ende diergelycke, ende oick elcke sorte, op zynen prys, navolgende de rekeninghen daer af gehouden, ende is hier af betaelt de somme van. . . LXIIII lb. VII s. III ½ d.

Ende van allen desen voers. witten steen te lossen vuyten schepe, ende te doen draghen ende vueren in den *Steenen Eeckhof* ende op andere plaetsen, daer hy bewaert wordt, heeft men betaelt diverschen aerbeyders der stadt, tsamen . . . . . VI lb. V s. IX d.

çait notre cité, le magistrat, présidé par le vaillant bourgmestre Lancelot van Ursel, avait ordonné un grand nombre de travaux de défense et l'échevin Corneille van Spangen avait été autorisé, par l'empereur Charles V, à prendre le commandement de la garde bourgeoise; leur sage conduite sauva la ville des horreurs d'un assaut.

Van Spangen avait jugé indispensable l'érection de divers ouvrages de fortifications, et les matériaux manquant, on crut ne pouvoir mieux faire que de mettre la main sur ceux qui étaient réunis à la Grand'Place pour la construction de l'Hôtel de Ville. Tous y passèrent « ende zyn nu (God betert), anders verbesicht, zo aen de fortificatie ende sterckinge der voirs. stadt, als oick in der stadt andere nootlycke affairen, » écrivent avec douleur les receveurs de la ville, dans le registre des dépenses faites pendant l'année néfaste de 1542. En effet, le compte de cet exercice clôturait avec un déficit montant à la somme énorme de 36,015 livres.

Le chagrin qu'il ressentit de la perte de sa dernière œuvre artistique fut-il de nature à causer la mort du vieil architecte? Nous l'ignorons, toujours est-il que ce maître décéda vers l'époque de l'attaque de van Rossem contre la ville d'Anvers. Un acte de 1542 constate que l'auteur des plans de la Bourse mourut dans sa maison, sise près de cet édifice, au rempart Sainte-Catherine (1); sa dépouille mortelle fut déposée à l'église Notre-Dame, dans le tombeau où se trouvait, depuis 1503, celle de son père Herman, le vieux.

Pendant sa longue carrière, Dominique de Waghemakere

(1) Cette maison porte aujourd'hui le n° 25.

avait vu sa fortune s'accroître et s'était livré à des opérations financières considérables. Les archives de la ville d'Anvers démontrent qu'à différentes époques, il acheta et vendit des maisons, des terres et des rentes. Déjà, en 1491, il possédait une maison provenant de son père et sise au Marché-aux-Poissons. En 1499, il acquit deux propriétés dans la rue du Couvent; en 1501, une maison, place de Meir; en 1509, une maison nommée *den Witten brack*, située au canal Saint-Jean; en 1520, un jardin dans la rue des Chevaliers et une maison dans la rue des Prédicateurs; en 1525, huit maisons dans la même rue; en 1541, de la corporation des maçons, une belle et spacieuse maison, située au rempart Sainte-Catherine (1), que probablement il occupait depuis quelque temps; enfin, des terres, situées à Borgerhout, au Luisbekelaer, à Santvliet et à Beerendrecht. Par contre, notre architecte vendit, en 1502, une maison dans la rue du Couvent; en 1504, une maison au coin de la place de Meir;

---

(1) Voici l'acte d'acquisition de cette maison, passé le 12 mai 1541.

« Gheert Wils ende Jan van Wynegem, alias Verduyst, als dekens; Jan van Hoboken ende Rombout de Drievere, als oudermans; Anthonis van Goten ende Lambrecht de Galeys, als busmeesters; Jacop de Galeys, Jan Zanen ende Jacop Walraven, als ouders vanden ambachte van den metsers in deser stadt alhier, *pro se et nomine* van hueren medegesellen vanden zelven ambachte, *quos susceperunt*, ende dair voere zy hen sterck maecten, gaven terve ende in erflycken rechte M^ren^ Dominicus de Wagemakere, een huys met plaetze, borneputte, regenbacke, *fundo et pertinentiis*, gestaen ende gelegen op Sinte Katlynenveste alhier, tusschen Jacops Proestman, silversmits huys, *ex una*, noortwaert, ende der erfgenamen van Gheertruyden van Houte huys, *ex altera*, suytwaerts...

(Acte passé devant les échevins van Halmale et van Berchem, sub Ryt et Halle, vol. 2, p. 19, *verso*. Anno 1541.)

Dominique de Waghemakere paya les frais d'acquisition de cette maison, le 28 juin et le 22 décembre 1541.

en 1505, une maison à la même place; en 1511-13-14, neuf maisonnettes dans la rue du Marcgrave; en 1518 et 1519, deux maisons dans la même rue et le *Kipdorp;* en 1522, la maison *den Bogaert*, dans la rue de la Vigne, et provenant des parents de sa femme, Catherine Melys; en 1522, une maison nommée *Sainte-Anne*, et située au coin de la rue du Marcgrave et du Kipdorp; en 1528, quatre maisons dans la rue des Prédicateurs; en 1540, trois autres maisons, situées dans la même rue, et quatre dans la rue *Vliersteeg*, aujourd'hui, la rue du Sureau.

En fait de rentes, il acquit, en 1498, une rente hypothéquée sur deux maisons dans la rue du Couvent; en 1500, une rente sur une maison dans la même rue; en 1519, une rente sur une maison, sise dans la rue Neuve; en 1527, une rente sur une maison nommée *den Gulden cop*, rue Porte-aux-Vaches; en 1532, une rente sur une maison rue Zirck; en 1534, une rente sur une maison rue Neuve, une autre sur six maisons hors la Porte-Rouge, et une troisième sur une maison autrefois nommée *le Poids*, dans la rue aux Laines; en 1540, une rente sur un magasin, sis à l'endroit nommé *le Driesch*, et une seconde sur un pré situé à Haringrode, hors la porte Saint-Georges; il possédait en outre des cens ou redevances annuelles à prélever sur des terres, situées dans les villages de Wyneghem, de Stabroeck, de Hoboken, de Loenhout et de Broeckhoven, sous Brecht.

De Waghemakere vendit ou laissa rembourser, en 1500, une rente hypothéquée sur une maison rue des Tanneurs; en 1505, une rente sur une maison au coin de la place de Meir; en 1511, une rente sur sa maison *den Witten Brack*, au canal Saint-Jean; en 1516, une rente sur la ville d'Anvers, et une

rente sur six maisons dans la rue du Maregrave; en 1519, une rente sur une maison rue de la Chapelle de Grâce; en 1523, une rente sur la ville d'Anvers; en 1526, une rente sur sa maison *den Witten Brack*; en 1531, une autre sur la maison *den Bogaert*, rue de la Vigne; en 1537, une deuxième rente sur sa maison *den Witten Brack*; en 1540, une autre rente sur la maison *den Bogaert*, rue de la Vigne; enfin, en 1541, une troisième rente hypothéquée sur sa maison *den Witten Brack* (1).

Ces différentes opérations financières mirent notre architecte en rapport avec un grand nombre de personnes distinguées, parmi lesquelles nous devons citer dame Marguerite, fille de Wauthier Pot, veuve d'Assuérus van Heenvliete, les abbés de Saint-Michel, Jean van Weert et Jacques Elsacker, le peintre Arnould de Leye, Matthieu Duysborch, Thomas Bombelli, le pensionnaire de la ville Jacques de Vocht, le chanoine maître Joachim van Heersbeecke et le chevalier Guillaume van Ranst.

Homme intègre, Dominique de Waghemakere remplit quelquefois des postes de confiance. Un acte de l'année 1523 nous apprend que notre architecte et Guillaume van den Brande avaient été nommés exécuteurs testamentaires d'un certain Guillaume de Cremere (*Mercator?*), dont la fille Marguerite Creemers était religieuse A la mort de son fils Josse, qui était entré dans les ordres sacrés, Dominique de Waghemakere avait été également chargé des soins de régler la succession de ce dernier.

---

(1) Actes conservés aux archives d'Anvers.

Vers l'année 1531, la mort avait ravi à Dominique de Waghemakere, sa femme, Catherine Melys. Conformément au testament passé devant notaire, le 10 octobre 1526, notre architecte s'était empressé de payer successivement à ses enfants, lors de leur majorité, les sommes qui leur étaient léguées par leur mère. C'est ainsi que sa fille Catherine, qui avait épousé Charles de Leegre, donna, le 4 octobre 1536, quittance des six livres de rente qui lui avaient été assignées. Des actes semblables furent passés par ses autres descendants (1).

---

(1) Les documents suivants, concernant ces décomptes, sont d'autant plus intéressants, qu'ils nous font connaître les mœurs de l'époque :

« Meester Dominicus Wagemakere, steenhouwere, debet den momboren ende tot behoeff van Hermanne, Gorise, Katlynen, Annen ende Urselen, zynen wettige onbejaerde kinderen, daer moeder af was Katlyne Melis, in voldoeningen ende betalingen van tgene des den voers. kinderen, achtervolgende der rekeningen by den selven meester Dominicus den voors. momboren onlancx geleden gedaen, toecomen, bleven ende verstorven is geweest van heeren Joose Wagemakere, priester was, hueren bruedere wylen ende oock in betalingen van eender zilveren scalen den selven zynen kinderen, by wylen Janne Bellens in testamente gemaect, tsiaers erflick, vyfthiene Carolus guldenen ende II 1/2 stuvers, de voors. Carolus guldenen goet van goude, etc. . . . . XXIX die januarii 1531.

(Acte passé devant les échevins Draeck et Reniaulme. Sub Keyser et Ballinck, p. 484 verso.)

Nous nous bornerons à reproduire encore la quittance donnée par Catherine de Waghemakere :

« Katlyne Wagemakers, meester Dominicus dochter, met Kaerlen de Leegre, ejus marito, et tutore, bekende heur volcomelic ende al vernuecht, gepaeyt, gecontenteert ende wel voldaen te zyne vanden voers. Meesteren Dominicus, heuren vader, van alsulcken sesse ponden grooten brabants erflic, als de selve meester Dominicus heur, achtervolgende den testamente van wylen Katlynen Melis, heurder moeder, voer notaris ende zekeren getuygen opten thiensten dach in octobri anno XXVI voerleden daer af gepasseert, schuldich was vuyttereyckene oft te assignerene voer heure moederlycke goeden, overmids dien dat hy heur, voer de selve heure moederlycke goeden, op heden opgedragen ende getransporteert heeft vier

De Waghemakere avait, dans sa longue carrière, vu tous ses enfants embrasser un état. Nous avons déjà dit que son fils Josse devint prêtre; en 1537, sa fille Ursule étant sur le point de devenir religieuse, Dominique lui assigna sa vie durant, une rente annuelle de 32 florins Carolus, sur la maison qu'il habitait alors rue des Prédicateurs. La même année, sa fille Anne contracta mariage avec Gabriel de Rycke; il lui accorda une dot de six livres de gros de Brabant. Nous voyons en outre, dans les archives de la ville, que, l'année 1538, il paya la dot de son fils Herman, montant à 7 livres de gros de Brabant. A cette occasion, ce dernier donna, comme l'avaient déjà fait ses sœurs, quittance pleine et entière des biens qui lui revenaient de la succession de Catherine Melys.

En 1541, notre architecte qui avait atteint sa 80me année, sentant sa fin approcher, régla, par testament, la succession de ses biens; il institua pour exécuteurs testamentaires les révérends maîtres Corneille Ugensone et Amand Mens, tous les deux prêtres et chapelains de la collégiale de Notre-Dame.

Nous avons sous les yeux l'acte de partage des biens laissés par Dominique de Waghemakere, passé le 19 août 1542, et qui nous fait connaitre la date approximative de la mort du célèbre artiste. Herman de Waghemakere reçut,

---

ponden grooten brabants erflic, metten achterstelle daer af van anderhalven jaire verloopen, ende daer toe noch gereet gegeven ende vuytgereyct heeft sessentwintich ponden grooten brabants eens, daer mede de voers. Katlyne Wagemakers met heuren voirs. man ende momboir, hielt voer wel content ende te vreden, quitavit, etc., Geloevende, etc..., IIII die octobris 1536.

Acte passé devant les échevins van der Meeren et Zandelyn. (Sub Keyser et Wesembeek, fol. 334 v°.)

pour sa part, 10 livres de rente sur une maison dans la Longue rue Neuve et sur un pré à Haringrode; 10 livres sur la ville d'Anvers; 4 boisseaux de seigle sur des terres à Brecht; 2 boisseaux de blé sur des biens à Stabroeck, et 3 livres, 18 escalins et 9 1/2 gros de Brabant en argent comptant. Élisabeth obtint une rente de 40 florins Carolus, appliquée sur des maisons situées hors la porte Rouge, 123 livres 7 1/2 escalins de gros en argent comptant, 7/8 de 4 livres de rente sur la maison *den Engel*, dans la rue des Pommes, et 69 livres, 3 escalins, 8 gros, représentant les achats qu'elle avait faits dans la mortuaire. Catherine reçut 10 livres de rente appliquées sur la maison *den Gulden Cop*, dans la rue Porte-aux-Vaches; 2 livres de cens sur la maison *den Bogaert*, dans la rue de la Vigne; 2 boisseaux de seigle sur des biens à Wyneghem; 4 livres de rente sur la maison *den Engel*, dans la rue des Pommes; 3/4 d'un bonnier de terre à Borgerhout; 1/4 d'un bonnier au Luisbekelaer; 4 escalins, 2 gros, et 9 mites en argent comptant, et 20 livres, 14 escalins, 7 gros et 3 mites, montant de ses achats à la mortuaire. Anne eut pour sa part : 48 florins carolus de rente sur une maison dans la rue connue sous le nom *de Driesch;* 10 escalins sur des biens situés à Hoboken; 4 boisseaux de seigle sur des biens à Loenhout; 112 livres, 13 escalins, 2 gros, 3 mites, en argent comptant; ses achats faits à la mortuaire montaient à 32 livres, 6 escalins 9 mites. Georges, qui depuis plusieurs années était en voyage, et qui n'avait pas encore perçu la part qui lui revenait des biens laissés par sa mère et par son frère le prêtre Josse, obtint 26 livres de rente sur des maisons au *Vliersteeg*, 3 livres, 9 gros de rente, sur la maison au coin de la place de Meir et de la rue

des Claires; une redevance de 4 boisseaux de seigle sur des terres situées à Broeckhoven, sous Brecht, et 6 livres, 5 escalins, 18 mites de Brabant, en argent comptant. On retint en commun la maison mortuaire au rempart Sainte-Catherine, des parcelles de terre à Santvliet et à Beerendrecht, un certain nombre de plans, probablement d'édifices construits par les de Waghemakere, une statue en albâtre de sainte Barbe; un coffre à barres de fer, un coffret en bois de cyprès et une quantité de franges de soie vertes et rouges. N'oublions pas de dire qu'on s'était partagé en outre le mobilier, la garde-robe, les bijoux et l'argenterie.

La nomenclature qui précède prouve que Dominique de Waghemakere prenait place parmi les bourgeois aisés d'Anvers; il est même probable qu'à cette époque peu d'artistes étaient à même de laisser à leurs enfants une fortune semblable à celle léguée par notre architecte à sa famille; et cette fortune était d'autant plus considérable que l'on doit tenir compte de la valeur de l'argent au XVIe siècle.

Chose remarquable, les descendants de Dominique de Waghemakere, aussi bien que ceux de Rombaut Keldermans, entrèrent dans la magistrature et les petits-fils des architectes qui s'étaient donné la main, aux pieds de nos grands monuments, se rencontrèrent, probablement en amis, dans les cabinets des écoutètes et des greffiers d'Anvers (1).

---

(1) Herman de Waghemakere, fils de Dominique, contracta, comme nous l'avons dit plus haut, mariage : 1° avec Catherine van Lare; 2° avec Zoé Coenraets; il eut de sa première femme :

1° Dominique de Waghemakere, greffier d'Anvers en 1576;

2° Corneille;

3° Catherine, qui épousa Antoine Jardini;

Avant de terminer cette notice, il nous reste à dire un mot du talent des de Waghemakere. Ces maîtres, suivant nous, comptent parmi les premiers architectes belges de l'époque dite *tertiaire;* par le nombre des travaux qu'ils exécutèrent et surtout par l'importance de ceux-ci, ils surpassèrent probablement la plupart de leurs devanciers dans l'art. Certes, ils durent beaucoup aux circonstances; vivant à une époque ou le commerce faisait affluer à Anvers les richesses du monde entier, ils se virent appelés à ériger des bâtiments civils et religieux de dimensions jusqu'alors inconnues dans cette ville. Leurs constructions monumentales donnèrent un nouvel aspect à cette cité, aspect grandiose, qu'heureusement elle a conservé jusqu'aujourd'hui. Si pour la pureté des formes, les édifices élevés par les de Waghemakere doivent céder devant ceux produits par les architectes du XIIIe et du XIVe siècle, il ne faut pas s'en prendre à ces artistes, mais bien au goût qui régnait à leur époque. Du reste, ils usèrent avec modération du genre d'ornementation que le style flamboyant mettait à leur disposition et surent conserver à leurs travaux un caractère grave et sévère.

4° Anna, qui se maria avec Pierre Coenraets, dont le nom figure sur la pierre sépulcrale de l'architecte Herman de Waghemakere, le vieux;

5° Jacques;

6° Jean, que l'on surnomma *Carlier* et qui résida longtemps en Espagne.

Du second mariage :

1° Marie, qui épousa Nicolas van Loemele, commis (notaire) dans la secrétairerie d'Anvers en 1590;

2° Rombaut;

3° Zoé;

4° Susanne, qui épousa Gérard van Omel, commis greffier d'Anvers, en 1590, et

5° Herman de Waghemakere.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 7, 10, 15, 17 et 28 septembre; des 1, 4, 8, 15, 22 et 29 octobre 1870.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Église de Braibant. Tableaux.

Des délégués ont examiné deux tableaux appartenant à l'église de Braibant, qui avaient été signalés par les membres correspondants de la province de Namur.

Le Collége a cru devoir, à son tour, appeler l'attention du Gouvernement sur ces œuvres d'art qui paraissent nécessiter des réparations urgentes. Le plus important des deux tableaux est une *Adoration des mages*, dont l'exécution offre beaucoup de rapports avec la manière de Gérard de Lairesse; dans tous les cas, il semble hors de doute qu'elle appartient à un peintre de l'école liégeoise. La composition, comprenant un grand nombre de figures, en est remarquable et la facture

même, malgré quelques mollesses qui pourraient faire croire à une copie, est habile. On ne peut méconnaître que ce tableau, convenablement restauré, fera meilleur effet dans l'église que beaucoup de peintures modernes par lesquelles on pourrait essayer de le remplacer. La restauration semble d'autant plus désirable qu'elle serait facile et consisterait surtout à nettoyer et à revernir la peinture, celle-ci ayant subi peu de dégradations sérieuses. Il y aurait seulement à combler quelques vides où la couleur s'est écaillée. La dépense du chef d'une restauration complète ne devrait pas excéder 70 à 80 francs.

Le second tableau, qui faisait pendant au premier et qui représente une *Vierge avec l'enfant Jésus*, est infiniment plus dégradé. Il a subi des repeints visibles et se trouve littéralement en lambeaux. Comme il pourrait toutefois être encore d'un effet convenable, rien n'empêcherait de le faire rentoiler à la condition que les réparations à faire ne coûtassent pas au delà d'une somme totale de 70 francs.

Églises de Hamme et de Saint-Sulpice à Diest. Vitraux.

Le Collége a approuvé les cartons présentés par M. Vanderpoorten pour le placement de verrières peintes dans l'église de Hamme. — Il a également émis un avis favorable sur la photographie du carton d'un vitrail qu'on propose de placer dans la chapelle du bienheureux Berghmans, à l'église de Saint-Sulpice, à Diest.

Église de Walcourt. Jubé et tabernacle sculptés.

L'église de Walcourt possède deux ouvrages sculptés en pierre : un tabernacle et un jubé, qui datent de la première moitié du XVIe siècle, et qui demandent, l'un et l'autre, d'urgents et importants travaux de restauration. La nécessité de ces travaux avait déjà été reconnue à la suite d'inspections antérieures; mais il ne fut pas d'abord possible d'y donner

suite, l'église même menaçant ruine. Les premiers subsides furent employés à assurer la consolidation de l'édifice, classé justement parmi les monuments les plus remarquables du pays. Aujourd'hui que ce but est atteint, grâce à d'importants travaux poursuivis, pendant plusieurs années, avec autant d'activité que d'intelligence et auxquels ont concouru également l'État, la province, la fabrique et la commune, la Commission a cru devoir attirer toute l'attention de l'administration des beaux-arts sur les deux ouvrages d'art ci-dessus indiqués.

Pour donner une idée exacte du jubé, il suffira d'en citer la description faite par M. Pavot, architecte-directeur des travaux de Walcourt :

« Le jubé de Walcourt parait être un don fait à l'église par l'empereur Charles-Quint. Il porte le millésime 1531. Il a été placé primitivement à l'entrée du chœur. Il n'y a guère que 60 ans environ qu'il fut transféré à l'extrémité de la nef centrale, où on le voit aujourd'hui, et c'est de cette époque que doivent dater les premières couches de l'épais badigeon qu'il a malheureusement subi. Il n'est pas douteux qu'il ait été, dans le principe, polychromé, sinon totalement, du moins partiellement; car, en beaucoup d'endroits les écailles du badigeon ont mis à découvert des traces de dorures et de couleurs. Un grand crucifix, avec les statues de la sainte Vierge et de saint Jean, le surmontait ou était suspendu dans l'espace, entre le jubé et la voûte. Ce crucifix existe encore en bon état de conservation et, par reminiscence de son ancien emplacement, on l'a appendu au-dessus de l'endroit actuel du jubé, contre le mur de la tour.

Le monument se compose de cinq arcades surbaissées,

dont trois sur la face et une sur chaque côté, appuyées sur des piles à faisceaux finement travaillées. Ces arcades, couronnées de fleurons, sont garnies d'une guirlande de lobes, délicatement évidés à jour. Les piles sont en marbre granit et tout le restant est en pierre de France, d'une espèce demi-dure. Les pleins, au-dessus des arcades, sont décorés par des meneaux, rinceaux, écussons à armoiries, niches et un grand nombre de statuettes, tantôt isolées, tantôt groupées, représentant des scènes de la vie des saints, parmi lesquelles on reconnait tout d'abord la décapitation de saint Jean-Baptiste. Cet ensemble d'architecture et d'ornementation est du style de la dernière période ogivale et conçu dans ce caractère un peu fantaisiste plus spécialement propre au mobilier. La conception semble avoir voulu pousser au développement du savoir-faire, de l'habileté et de la minutie de l'exécution, en créant des formes, des contours et des fouillis qui exigeaient et ont obtenu un fini et une délicatesse extraordinaires. Plus d'un s'est trompé au premier aspect, en croyant voir du bois là où il n'y a que de la pierre, et de la pierre plutôt dure que tendre.

« En résumé, ce monument est généralement reconnu comme un chef-d'œuvre du style ogival, d'autant plus précieux que les spécimens de jubés de l'époque moyen-âge sont très-rares. La Belgique n'en possède qu'un nombre très-restreint; la plupart de ceux des cathédrales de France et d'Angleterre ont été détruits et dans le restant de l'Europe on retrouve des anciens ambons d'une époque plus reculée, en plus grand nombre que des jubés moyen-âge. Aussi ce chef-d'œuvre intéresse-t-il vivement tout appréciateur d'art et d'archéologie. »

Dans ces derniers temps, l'épais badigeon qui couvrait le jubé de Walcourt a été enlevé; ce nettoyage a, non-seulement mis à découvert beaucoup de détériorations cachées, mais il a rendu plus apparentes les graves dislocations causées par le déplacement du monument, au commencement de ce siècle. Par suite de ce déplacement, la courbe des arcades a été faussée, les piles d'angles ont dévié; on a reconnu, enfin, qu'il manque beaucoup plus de pièces qu'on n'avait pu le supposer d'abord; quelques-unes ont été remplacées grossièrement en bois ou en pierre et un grand nombre de fragments ne sont pas à la place qu'ils devraient occuper.

Ces faits ont été constatés par des délégués qui ont récemment visité les lieux. L'architecte a demandé s'il fallait se borner à compléter et à réparer le jubé de Walcourt, ou s'il fallait aller jusqu'à en redresser les dislocations. Le Collége est d'avis qu'il importe de ne toucher à un monument de cette valeur que pour en faire une restauration aussi minutieuse et aussi complète que possible. Il y aurait lieu de replacer le jubé à l'entrée du chœur, conformément aux traditions de l'époque à laquelle il fut élevé et pour que cet admirable ouvrage d'art puisse être vu convenablement, car on peut dire qu'à sa place actuelle, il est absolument sacrifié.

Une somme de 50,000 francs environ serait indispensable pour exécuter ces travaux. Ce chiffre est sans doute considérable en lui-même; mais il n'a rien d'exagéré quand on songe à l'importance capitale du monument, à la délicatesse de ses sculptures multipliées et à l'extrême complication de la restauration qu'il exige. On ne peut qu'engager l'adminis-

tration à intervenir pour une large part dans cette dépense nécessaire pour conserver un des plus remarquables spécimens de notre sculpture nationale.

Quelques centaines de francs suffiront pour nettoyer et restaurer le tabernacle, relégué actuellement dans la chapelle des fonts baptismaux, et pour le remettre à la place qu'il occupait primitivement dans le chœur, à la droite du maitre-autel.

Église de Neeroeteren. Ouvrages de sculpture.

Une raison purement financière a empêché jusqu'à ce jour qu'il fût donné suite aux propositions relatives à la restauration de l'église de Neeroeteren. La restauration complète avait été évaluée primitivement à 17,235 francs; celle du rosaire seul devait coûter 3,920 francs et les fonds réunis ne s'élevaient qu'à 1,720 francs. Dans un rapport, en date du 20 octobre 1868, la Commission avait émis l'avis qu'on pourrait profiter des fonds disponibles pour restaurer simplement le rosaire dans son état actuel, sans le compléter par les six figures d'anges proposées dans le devis et qui devaient coûter 2,100 francs.

Il est incontestable que les anges projetés eussent complété heureusement le rosaire de Neeroeteren; mais il n'est pas moins certain que, sans cet accessoire, ce rosaire suffit à former un ensemble complet.

Il y aurait une autre simplification à apporter au projet d'ensemble relatif à l'ameublement de l'édifice. L'église, comme on l'a constaté, possède de nombreuses statuettes du xve siècle et d'un excellent style; entre autres, onze figures d'apôtres (la douzième a été perdue), qui figuraient autrefois aux deux côtés de la croix triomphale, suspendue à l'entrée du chœur. On avait proposé d'utiliser ces statues dans la

décoration d'un autel. En présence de la pénurie des ressources locales, le Collége a pensé qu'on pourrait se borner à remettre les figures d'apôtres à leur place ancienne, en rétablissant, à l'entrée du chœur, la simple traverse de bois qui les portait et qui soutenait la croix triomphale.

Les autres statues étaient placées jadis sur des consoles accrochées aux colonnes des nefs. Bien que ce système de décoration soit postérieur au xve siècle, il n'y aurait cependant pas de sérieux inconvénients à le rétablir par cela même qu'il a existé dans l'église de Neeroeteren pendant une longue suite d'années, qu'il est en quelque sorte une tradition et qu'il permettrait enfin de donner à l'édifice, sans grands frais, une décoration sculpturale riche et pittoresque.

Réduite à ces mesures fort simples, la restauration de l'ameublement de l'église de Neeroeteren deviendrait beaucoup moins coûteuse que ne le comportait l'évaluation primitive. Il n'y a pas lieu de croire en effet que les frais puissent s'élever au delà de 4,000 à 5,000 fr., en y comprenant l'exécution de la figure d'apôtre qui manque. La Commission a proposé au Département de l'Intérieur de réclamer un nouveau devis, conformément aux observations qui précèdent.

Statue de John Cockerill à Seraing.

La Commission a approuvé le modèle exécuté par M. Cattier, statuaire, pour le monument que la commune de Seraing se propose d'ériger à feu John Cockerill.

Église de Blaugies. Objets d'art.

Des délégués se sont rendus à Blaugies (Hainaut) pour examiner, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, les objets d'art que possède l'église de cette localité.

M. Vincent, membre correspondant, avait principalement signalé une cuve baptismale, de style roman, composée : 1° de la cuve proprement dite ; 2° d'un tambour ou colonne, formant monolithe avec les fonts ; 3° d'un pied décoré d'ornements de l'école byzantine.

Bien que la cuve et le tambour de pierre qui la supporte soient presque frustes et présentent un contraste bizarre avec la décoration sculptée de la base, ce petit monument est fort original dans son genre et mérite d'être dessiné et publié.

Un monument plus complet encore que possède la même église et dont il importe de constater l'existence est un fort beau retable sculpté du xve siècle, très-complet et presque intact. Ce retable a pour sujet : *Le Christ au tombeau.* Derrière les figures des saintes femmes et des apôtres se dressent les croix des deux larrons ; le premier plan est occupé par la figure agenouillée de la Madeleine et les divers instruments de la passion : clous, éponge, couronne d'épines, etc. Bien que couvert d'une épaisse couche de blanc, qui en a émoussé les sculptures, ce retable, qui est d'une composition pittoresque, paraît aussi d'un excellent travail. Il surmonte actuellement l'un des autels latéraux et s'y trouve encadré maladroitement entre des colonnes peintes en imitation de marbre, d'un style pseudo-classique plus que médiocre.

Il sera nécessaire de retirer le retable de cet entourage qui lui convient si peu, de faire étudier par un artiste de talent un moyen de l'approprier à la décoration de l'église et surtout de le débarrasser de la peinture qui le couvre et le défigure.

L'église de Blaugies possède aussi deux candélabres en fer forgé d'un bon style, et d'une exécution très-simple, et deux tableaux, ou plutôt deux copies (dont l'une exécutée d'après une *Sainte famille* de Rubens), qui, sans avoir rien de remarquable, sont convenablement exécutées et peuvent continuer à faire partie de la décoration intérieure de l'édifice.

On ne peut approuver ni l'autel, ni le banc de communion, ni les nouvelles stalles qui ont été faits récemment dans le but d'améliorer l'ameublement de l'édifice. Les reliefs des sculptures ne sont pas taillés en plein bois et sont de simples applications. Du reste, le style moderne de ces objets n'a rien de commun avec celui de l'église, qui est ogivale.

Dans un confessionnal, des sculptures en carton pierre ont été appliquées sur le meuble qui est en chêne. On ne saurait trop conseiller aux fabriques de renoncer à ce faux luxe sans durée comme sans caractère.

Enfin il ne saurait y avoir de contestation sur la convenance de faire disparaître les peintures qui tapissent les murailles du jubé, peintures qui consistent en une sorte de grossier paysage, avec de grands arbres, une cascade et des lointains bleuâtres où se silhouette une ville d'un dessin naïf. Il est certain que toute cette composition est au moins fort dépaysée dans une église.

M. l'architecte Vincent a proposé : 1° de démolir le jubé ; 2° de remettre dans leur état primitif les fenêtres du chœur dont trois sont actuellement bouchées.

On doit convenir que le jubé, — sorte de grande plate-forme semi-circulaire, supportée par des colonnes, — nuit

infiniment à l'aspect de l'église dans laquelle il tient beaucoup de place et dont il masque en grande partie la perspective quand on la contemple du seuil de la porte d'entrée. Ce jubé est conçu, d'ailleurs, comme les autels, dans un style pseudo-classique qui n'est pas d'accord avec celui de l'édifice.

A l'égard des fenêtres, on doit remarquer que les deux fenêtres latérales ont été murées par suite de l'édification de la sacristie, placée d'abord à gauche, puis à droite du chœur. Il sera utile de les rétablir dans leur état antérieur.

La convenance de ces modifications tendantes à rétablir toute l'église dans son état primitif s'appuie surtout sur l'intérêt qu'offrent certaines parties de l'église, telles que son chœur ogival, les arcades ogivales des nefs, les piliers massifs qui supportent les arcatures et dont plusieurs affectent, surtout à leur base, des formes différentes et enfin sur la conservation de la charpente ancienne qui subsiste en assez bon état au-dessus de la voûte en plafonnage de la grande nef. Mais les modifications proposées devant entraîner de grands frais, il y aura lieu de n'y procéder que lorsque l'agrandissement de l'église sera décidé. Cet agrandissement est-il nécessaire? Il importe d'ouvrir avant tout une enquête pour s'en assurer.

Dans le cas où cette enquête serait résolue dans un sens affirmatif, la restauration et l'agrandissement de l'église de Blaugies ne pourraient être confiés qu'à un architecte profondément versé dans la connaissance de l'art ogival, sans quoi l'on ne parviendra pas à utiliser convenablement les restes de l'église primitive. Le presbytère, de son côté, est

extrêmement délabré et n'offre pas une résidence convenable pour un ministre du culte.

En résumé, la Commission a proposé les mesures suivantes :

1° Procéder d'urgence à la restauration du retable ;

2° Prendre des mesures conservatoires quant à la cuve baptismale et aux candélabres en fer forgé ;

3° Ne procéder à aucun travail d'ameublement que sur des dessins bien étudiés et approuvés conformes au style de l'église ;

4° Ouvrir une enquête sur la nécessité d'agrandir l'édifice et ajourner jusque-là les travaux d'architecture qui ne devront être confiés d'ailleurs qu'à un architecte d'un talent reconnu ;

5° Reconstruire le presbytère.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Palais de Justice de Bruxelles.

Après avoir examiné les plans, métré et devis estimatif des travaux à faire pour la construction du Palais de Justice de Bruxelles entre le niveau du rez-de-chaussée et celui de l'étage, la Commission a cru devoir leur donner son entière approbation au double point de vue de la bonne construction et de la solidité de l'édifice.

Palais de Liége.

Le Département des Travaux publics a adopté les dispositions générales du plan dressé pour le service de la direction provinciale des contributions directes au Palais de Liége et la Commission a été saisie d'un projet de façade pour cette construction.

Le Collége a cru devoir faire remarquer à cette occasion que, d'après le programme adopté, le plan soumis devait être considéré comme faisant partie d'un plan d'ensemble comprenant un bâtiment central avec deux avant-corps et qu'ainsi le retour du bâtiment projeté vers le Palais deviendrait plus tard l'aile droite de l'édifice et ferait partie intégrante de sa façade principale. Cette situation étant donnée, il convient évidemment d'imprimer plus de caractère à la face en retour de la nouvelle construction en la mettant en harmonie avec le Palais lui-même. On atteindrait ce but, tout en restant dans des données fort économiques, et l'on se rapprocherait du style du palais en établissant des fenêtres reliées et en interrompant la corniche du toit par des lucarnes, c'est-à-dire en recourant à deux ou trois dispositions fort simples.

L'architecte s'est rallié à cet avis, mais il a objecté qu'il se trouvait obligé d'autre part de se conformer à un programme tracé d'avance et qui ne lui permettait pas de dépasser la somme de 60,000 francs. Il est à craindre que cette somme ne soit tout à fait insuffisante. La Commission a cru devoir rappeler aussi qu'en proposant de donner une largeur de 13 mètres à la rue entre la place du Marché et la rue derrière le Palais, elle avait en vue non-seulement la facilité de la circulation, mais l'intérêt même du monument, car des délégués ont pu s'assurer sur les lieux mêmes que le Palais ne peut être vu convenablement qu'à une distance de 13 mètres au minimum. On ne pourrait que regretter vivement un étranglement de voirie à la suite duquel l'effet du monument serait véritablement sacrifié. La Commission croit de son devoir de décliner à l'avance toute responsabilité

dans cette mesure, qui ne peut manquer de soulever les réclamations des artistes et des archéologues et à laquelle il est à espérer que le Gouvernement refusera sa ratification en raison même des grands sacrifices qu'il a faits pour la restauration de cet admirable édifice.

Hospice de Hamme, hôpital Saint-Pierre à Bruxelles.

Des avis favorables ont été donnés sur les propositions relatives à la reconstruction d'une partie des bâtiments servant d'hospice-orphelinat à Hamme (Flandre orientale) et à la construction d'une buanderie à l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a approuvé les propositions concernant :

1° Les travaux de réparation, d'entretien et d'appropriation à exécuter aux presbytères de :

Presbytères de Overlaer, Bouwel, Wechelderzanden, etc.

Overlaer, sous Hoegaerde (Brabant);
Bouwel, Wechelderzanden, Westmeerbeek (Anvers);
Bernissart et Wangenies (Hainaut);
Leysele (Flandre occidentale);

2° La construction de presbytères à :

Presbytères de Wyneghem, Hermée, Grosfays, Chiny, Zerkeghem.

Wyneghem (Anvers);
Hermée (Liége);
Grosfays (Namur);
Chiny (Luxembourg);
Zerkeghem (Flandre occidentale).

Eglise de Vilvorde. Sur la proposition de M. Appelmans, architecte de l'église de Vilvorde, la Commission a émis l'avis qu'on peut se dispenser de rétablir le meneau perpendiculaire des fenêtres destinées à recevoir des vitraux peints. Il sera toutefois nécessaire de rétablir les broderies des tympans conformément aux traces qu'on en a retrouvées et d'étudier une nouvelle combinaison quant au moyen de les terminer ou de les arrêter dans leur partie inférieure.

Eglise de N.-D. à Namur. M. le Ministre de la Justice a communiqué au Collége une demande présentée par le Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame à Namur, et qui conclut à ce que cet édifice soit déclaré monumental. Des délégués ont inspecté les lieux; cet examen a permis de constater les faits suivants :

L'église de Notre-Dame date du milieu du dernier siècle. Elle appartenait à l'ordre des Récollets et elle est un des échantillons les plus originaux et les plus complets qu'on possède en Belgique des édifices fondés par cet ordre qui, comme la plupart des corporations religieuses, imprimait à ses constructions un cachet particulier.

La façade est d'une belle proportion et d'une sobriété de décoration irréprochable. La clôture en marbre noir de l'entrée du chœur forme, dans son galbe contourné, une décoration riche, originale et d'un grand goût. Tout l'ameublement de l'église, autels, chaire, confessionnaux, jubé, statues, crédences, etc., est parfaitement assorti à cette architecture, et ce qui frappe le plus dans tous les détails si bien conservés de cet édifice, c'est leur parfaite unité.

Il y a lieu toutefois, dans l'espèce, d'avoir égard au chiffre limité des subsides dont le Gouvernement dispose pour la restauration des monuments et aux travaux urgents que

réclament (sans qu'il puisse toujours y être donné suite) certains édifices plus importants que l'église de Notre-Dame et appartenant à des époques où l'art a revêtu un caractère plus sévère et un style plus pur. Par ces considérations, le Collége ne pense pas qu'il y ait lieu de déclarer cette église *monumentale* et de lui accorder, à ce titre, des subsides extraordinaires que ne justifierait, du reste, pour le moment, aucune nécessité urgente. Mais il y aurait toute justice à lui reconnaître néanmoins un intérêt exceptionnel et à subventionner à proportion les travaux qui pourraient, par la suite, y être jugés indispensables.

Des délégués se sont rendus à Walcourt afin d'examiner diverses questions qui se rattachent à la restauration de l'église paroissiale. Ainsi que le constate un rapport de l'architecte directeur des travaux, l'état de la façade sud de cet édifice se résume comme suit : Église de Walcourt.

Suppression totale des contre-forts, pinacles, piles et arcs-boutants de la haute nef, et par conséquent absence des soutiens essentiels et des forces de résistance à la poussée des voûtes ;

Suppression des contre-forts d'angle au bras du transept et déformation notable des contre-forts à ses retours ;

Dislocation de la plupart des fenêtres, délabrement complet de celle vers l'angle au retour ouest du transept ;

Détérioration presque générale des parements de murs, moulures et ornements.

Le Collége a appuyé les propositions faites par l'architecte pour la prompte restauration de la façade sud, de façon à ce qu'aucun accident ne puisse se produire, qu'aucune interruption n'ait lieu dans les travaux et enfin qu'on puisse con-

tinuer à utiliser l'excellent personnel d'ouvriers et de praticiens sculpteurs qui sont employés à Walcourt.

Il est à regretter qu'on ait, pour des raisons de propreté, badigeonné l'intérieur de l'église. On doit souhaiter que ce badigeon, d'un ton bleu pour les saillies et jaune pour le nu des murs, disparaisse dès que les travaux de restauration intérieure en fourniront l'occasion.

Les stalles du chœur en style ogival du XIVe siècle sont surmontées de boiseries en style du XVIIIe, d'un goût et d'une exécution médiocres. Il y aurait lieu de faire disparaître cette addition parasite et d'enlever, en même temps, l'épaisse couche de peinture qui empâte et dénature les belles sculptures gothiques des stalles.

Église de St-Gommaire à Lierre.

La Commission a pu constater, lors d'une inspection récente, que l'aspect intérieur de l'église de Saint-Gommaire à Lierre a gagné en sévérité et en caractère par suite des travaux de débadigeonnage exécutés par les soins et aux frais exclusifs de la fabrique. L'appareil de la construction est aujourd'hui visible dans toute l'église et la régularité en est telle qu'il ne semble pas ici, non plus que dans la cathédrale de Tournay, avoir été fait pour être caché. En certains endroits, toutefois, tels que les parois qui s'étendent au-dessous des fenêtres et ailleurs, l'appareil est plus négligé, comme si ces places avaient été destinées à être recouvertes d'un enduit et à recevoir des peintures murales. Il serait sans doute désirable qu'on pût donner suite à des travaux de ce genre quand la fabrique aura réuni les fonds nécessaires, mais, jusque-là, on peut se contenter de peindre les parois précitées en imitation d'appareil et leur donner l'aspect du reste de l'église. C'est ce qui a été fait pour la voûte

d'une des chapelles latérales, où ce travail ne laisse rien à désirer.

Le devis qui a été présenté pour la restauration partielle des croisées paraît exact, et les travaux sont motivés.

A l'intérieur du chœur et dans la chapelle de la Vierge, l'enlèvement du badigeon a mis à découvert l'ancienne polychromie des voûtes dont il reste des vestiges très-intéressants et assez complets pour qu'on puisse reconstituer à peu près l'ensemble de la décoration. Ces travaux devraient faire l'objet d'une étude spéciale aussitôt qu'il aura été pourvu aux restaurations les plus urgentes. En attendant, et en vue de prévenir toute éventualité de détérioration de ces peintures, il ne serait pas inutile d'en prendre des dessins scrupuleusement fidèles, surtout pour les parties où des figures se mêlent à la décoration ornementale.

En dernière analyse, on doit reconnaître que les ouvrages exécutés jusqu'à ce jour dans l'église de Saint-Gommaire ont été conduits avec autant de goût que de conscience, et qu'ils ont déjà rendu à la décoration intérieure de ce bel édifice un aspect pittoresque qu'il était loin d'offrir dans son état antérieur. Le Collége ne peut qu'engager les diverses autorités intéressées à favoriser autant que possible de leurs subsides la continuation et l'achèvement de ces travaux intelligents.

Le Membre Secrétaire,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

SÉANCES

des 5, 9, 12, 19, 23 et 26 novembre; des 3, 10, 15, 17, 24 et 31 décembre 1870.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Église de Notre-Dame à Termonde. Tableaux.

Des délégués ont visité l'église de Notre-Dame à Termonde, pour examiner, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, les deux tableaux, de Van Dyck que possède cette église et qui ont été récemment restaurés par M. Étienne Leroy. Il a été constaté que ce travail ne laisse rien à désirer. Les deux tableaux, dont l'un est un *Christ en croix* et l'autre une *Adoration des bergers*, ont retrouvé toute leur fraîcheur primitive, et on peut les classer dès aujourd'hui parmi les pages remarquables du maître.

M. Étienne Leroy a signalé la nécessité de déplacer ces peintures, qui sont mal exposées et mal vues dans celle des chapelles de l'abside qui les renferme actuellement. On s'est trouvé unanimement d'accord pour penser qu'une place infiniment plus favorable leur serait donnée si on les transférait dans la deuxième chapelle qu'on trouve en entrant dans la nef latérale de droite. L'*Adoration des bergers*, si les dimensions de la toile s'y prêtent, comme on le croit, pourrait prendre la place de la peinture médiocre encadrée dans la boiserie de l'autel, et le *Christ en croix* pourrait être suspendu sur le mur d'en face. Les deux tableaux trouveraient ainsi, dans la chapelle précitée, un emplacement moins hu-

mide et beaucoup mieux éclairé que celui qu'ils occupent actuellement.

Des avis favorables ont été donnés sur les propositions relatives à l'établissement de vitraux peints dans l'église de Saint-Antoine à Liége, et dans celle de Meeswyck (Limbourg.) Églises de St-Antoine à Liége, de Meeswyck et d'Alsemberg. Vitraux.

La Commission a approuvé le dessin d'un vitrail destiné à l'église d'Alsemberg.

Des délégués ont examiné le nouveau vitrail placé dans la fenêtre du transept sud de la cathédrale de Bruges. Ce vitrail est l'objet d'une approbation générale à laquelle la Commission a cru devoir se rallier. Les seules critiques auxquelles le travail puisse donner lieu sont celles-ci : le jaune est trop prodigué dans la gamme générale des colorations; la partie supérieure du vitrail présente dans ses motifs une certaine confusion, mais ce dernier défaut tient en partie au fractionnement excessif et à la petitesse des compartiments que la broderie en pierre offrait au peintre et dans lesquels il devenait difficile de développer avec clarté un thème décoratif quelconque. En revanche, on doit louer le caractère et le style que le peintre a donnés aux figures de saints dont les deux rangées superposées constituent le principal motif de la verrière. Par la simplicité du dessin, par le sentiment des attitudes et le goût général des draperies, ces figures s'accordent bien avec l'architecture du XIVe siècle, et cet accord n'est pas cherché, comme cela se voit trop souvent, dans une pseudo-naïveté et dans des ignorances et des incorrections de dessin préméditées. Les figures ne satisfont pas moins — par la fermeté avec laquelle s'écrivent et se soulignent tous les contours, se découpent toutes les Cathédrale de Bruges.

silhouettes, — aux conditions spéciales d'exécution que doivent remplir les verrières peintes, où l'on cherche trop souvent mal à propos le fondu et les illusions de perspective de la peinture à l'huile.

On désire placer dans la grande fenêtre du transept nord une verrière qui devra faire pendant au vitrail ci-dessus mentionné. Sera-t-il nécessaire, pour l'harmonie de la décoration générale, que la broderie de cette fenêtre soit exactement la même que celle de la fenêtre opposée? La Commission ne le pense pas. Toutefois il conviendra de refaire sur un nouveau dessin les meneaux de cette fenêtre dont le style et le goût laissent beaucoup à désirer.

La fabrique a proposé d'enlever les figures de saints qui ont été adossées, au XVIIe siècle, aux piliers de la grande nef, figures placées sur des consoles de fleurs d'un style capricieux et couronnées de dais d'une forme pyramidale très-élancée. La sculpture de ces figures étant médiocre, il n'y a pas d'inconvénient à les remplacer. Peut-être conviendrait-il néanmoins de les utiliser dans une église de style Renaissance, les dais qui les surmontent n'étant pas dépourvus d'un certain mérite pittoresque.

Les délégués ont examiné aussi des vitraux placés dans les fenêtres du chœur. Ces verrières sont d'une composition sage, d'un excellent caractère et reproduisent avec une remarquable exactitude le faire des peintres verriers du XIVe siècle. Mais l'on doit regretter que la ressemblance soit poussée jusqu'aux fautes de dessin préméditées signalées plus haut. Ces fautes, en effet, ne se présentent pas dans toutes les verrières des époques primitives et les ouvrages des mêmes auteurs offrent souvent dans les mêmes

parties des variations et des inégalités très-marquées. Des défectuosités de ce genre ne constituent donc pas le style des peintres primitifs; aussi, dans les vitraux de Saint-Sauveur, les figures qui sont exemptes de ces incorrections n'ont-elles pas moins de caractère que celles qui sont incorrectes de parti pris. La coloration de ces vitraux est, en général très-satisfaisante bien que d'une certaine faiblesse de tonalité qui les rapproche des colorations de l'aquarelle et que ne présentent pas les vitraux anciens, ordinairement si riches et si intenses.

Hôtel des Bains à Spa. Statues.

Des délégués ont examiné les modèles des statues destinées à compléter la décoration de l'hôtel des Bains à Spa. Ces figures ont été approuvées. Les délégués se sont bornés à appeler, en thèse générale, l'attention de l'artiste sur l'opportunité éventuelle de renforcer les parties qui doivent se silhouetter sur le ciel et dont l'air ambiant atténue les épaisseurs.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

Hospices de Wetteren et de Nieukerken. Orphelinat de Renaix.

1° Les plans relatifs à l'agrandissement des hospices de Wetteren et de Nieukerken (Flandre orientale);

2° Les projets concernant la construction d'un orphelinat à Renaix (même province), et d'un hospice-hôpital à Dixmude (Flandre occidentale).

Hôtel de Ville de Gand.

Un projet a été dressé pour la restauration générale de l'hôtel de ville de Gand. Ce projet, comprenant quatorze plans, a été dessiné avec un soin scrupuleux et, sauf quelques détails

dans certaines parties complémentaires entièrement nouvelles, il constitue la reproduction fidèle d'un des monuments civils les plus intéressants de la Belgique. Le chiffre de la dépense à faire est évalué à 160,000 francs, mais on ne peut se prononcer encore sur cette question. Il s'agit, en effet, d'un monument d'une architecture riche et compliquée; ce n'est qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux qu'on pourra se rendre un compte exact de l'étendue des dégradations auxquelles il faudra remédier. Il sera donc nécessaire, comme dans presque tous les travaux de même nature, de faire ici une large part à l'imprévu.

A cette occasion le Collége a cru devoir appeler toute la sollicitude du Gouvernement sur la question de l'achèvement de l'édifice auquel manque encore son dernier étage. On a le bonheur fort rare d'en posséder les plans originaux ; ils prouvent que l'hôtel de ville recevrait, par ces travaux, le plus magnifique complément. Quelque considérable que soit une telle entreprise, elle ne peut faire hésiter le Gouvernement et la ville de Gand. Toutes les autorités intéressées regarderont sans doute comme une question d'honneur national de ne pas laisser inachevé l'un des plus admirables monuments du pays. Il ne serait pas inutile qu'on fît, dès à présent, étudier cette affaire de façon à connaître toute l'étendue des sacrifices où l'on aurait à s'engager, le chiffre des ressources dont il serait possible de disposer et le temps que demanderait l'exécution d'une si grande tâche.

Hôtel de Ville d'Anvers.

Des délégués ont visité l'hôtel de ville d'Anvers. Ils ont été unanimes à constater les soins et la conscience apportés aux travaux de restauration qui se poursuivent de la façon la plus satisfaisante. Le Collége a proposé à M. le Ministre

de l'Intérieur d'allouer à la ville d'Anvers le subside de 10,000 francs constituant la part d'intervention de l'État pour l'exécution de ces travaux.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Le Collége a approuvé :

1° Les travaux de restauration et d'appropriation proposés pour les presbytères de Lathuy (Brabant), d'Herzele (Flandre orientale), de Ronquières et de Grandmetz (Hainaut). Presbytères de Lathuy, Herzele, etc.

2° Les plans des presbytères à construire à Asch (Limbourg), à Goffontaine (Liége), à Lemberghe (Flandre orientale) et à Blankenberghe (Flandre occidentale).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises : Églises de Bierwart, Maffe, Grimbiémont, On, etc.

A Bierwart (Namur); architecte : M. Blandot, et à Maffe (même province); architecte : M. Luffin;

A Grimbiémont et à On (Luxembourg); architecte : M. Bouvrie;

A Villers-Perwin (Hainaut); architecte : M. Tirou;

2° Le projet d'agrandissement de l'église de Biron (Luxembourg); architecte : M. Bouvrie.

Église de la Docherie à Marchienne-au-Pont.

Des délégués ont examiné l'église en voie de construction au hameau de la Docherie, sous Marchienne-au-Pont, et offerte à la fabrique par M. Parent. Ils ont cru devoir se référer en tous points au rapport présenté sur cette affaire par M. l'architecte provincial Vincent. La maçonnerie de la nouvelle construction est solide et les proportions comme la distribution de l'édifice sont bien comprises. L'exposition sur un emplacement élevé et qui domine une grande étendue de pays en est heureuse. Il est vrai qu'un examen détaillé fait remarquer quelques défauts regrettables : c'est ainsi que l'exécution, en certains endroits, pourrait être plus soignée; les châssis des fenêtres et surtout les charpentes laissent à désirer; l'on trouve enfin, dans les détails décoratifs, des incorrections artistiques fâcheuses. Néanmoins, et malgré ces imperfections, il est hors de doute qu'il y aura tout avantage pour la commune à accepter la donation proposée, et que l'érection d'une autre église, même dans les conditions indiquées par les membres opposants du conseil communal, exigerait des dépenses beaucoup plus considérables que celles que réclamera l'achèvement de la construction actuelle. Tout en émettant, en conséquence, un avis favorable, la Commission a demandé, eu égard aux défectuosités signalées, que les plans d'achèvement fussent soumis avant l'exécution à l'autorité supérieure.

Église de St-Roch à Laeken.

Des membres du Collége ont constaté que la façade de l'église de Saint-Roch, à Laeken, construite d'après le plan approuvé le 22 mai 1869, est entièrement terminée. Il en est de même du reste de la construction, y compris les toitures. Il ne reste à faire extérieurement que la tour et la flèche de l'édifice, et, après une nouvelle inspection des plans, la

Commission a été d'avis que le dessin même du clocher projeté le rend plus propre à être construit en bois qu'en pierre, substitution d'ailleurs nécessaire pour alléger le poids que devra supporter l'édifice.

A l'intérieur, tous les travaux de plafonnage sont entièrement terminés. Par suite d'un mauvais raccord dans le plafonnage des colonnes, quelques-unes paraissent faire un mouvement; il y aura lieu de corriger ce travail imparfait. Quelques chapiteaux sont encore à sculpter dans le voisinage du portail. Dans le tympan vitré de la porte, on a placé un châssis en fer qui devra être remplacé par du bois. A part ces réserves, les travaux ont été exécutés d'une façon très-satisfaisante, et le Collége a cru devoir appuyer la demande de subside extraordinaire présentée en faveur d'un édifice qui, sans pouvoir être classé parmi les monuments, présente cependant un intérêt réel.

Église de St-Barbe à Molenbeek-St-Jean.

Les travaux de construction de l'église de Sainte-Barbe, à Molenbeek-Saint-Jean, sont entièrement terminés à l'intérieur de l'église où il ne reste plus guère à s'occuper que des questions de décoration et d'ameublement. Les murs et les voûtes sont plafonnés; les meneaux et les vitrages des fenêtres sont placés, tous ces travaux ont été faits avec soin. Deux détails seulement peuvent donner lieu à des critiques : il règne une certaine humidité au bas des murs des basses-nefs, défaut auquel il sera remédié par l'établissement d'un trottoir à l'extérieur; au-dessous du jubé, le plafonnage dessine un panneau moderne qui n'est pas en harmonie avec le style ogival de l'église. On peut aussi regretter que les chapiteaux des colonnes placées à l'entrée du chœur et des

transepts soient en plâtre au lieu d'être en pierre comme ceux de la nef.

Les seuls travaux qui restent à faire consistent dans la construction de la flèche et une partie des maçonneries de la tour, le tout évalué à une somme de 15,000 francs. La Commission a prié M. le Ministre de la justice de vouloir bien accorder un subside extraordinaire pour l'exécution de ces ouvrages.

Églises de Waereghem et de Templeuve.

Des travaux considérables ont été exécutés aux églises de Waereghem et de Templeuve sans l'autorisation de la députation permanente ni du Gouvernement. Dans ces conditions, la Commission ne croit pas pouvoir appuyer la demande d'intervention adressée à l'État par les autorités intéressées. Elle ne conteste pas l'utilité des ouvrages exécutés; elle-même a été la première à reconnaître les améliorations notables qui pouvaient en résulter pour l'église de Templeuve. Mais ces motifs ne sauraient suffire à justifier l'exécution de travaux importants en l'absence du contrôle de la province et de l'État, et le procédé qui consiste à ne réclamer leur intervention que pour le règlement des dépenses. Il y a là un abus incontestable qui n'a, depuis un certain temps, que trop de tendances à se généraliser. Quand l'État, forcé de subir ainsi la loi du fait accompli, accorde le concours qui lui est demandé, il semble trop souvent sanctionner des fautes commises; ses subsides encouragent, en tout cas, la continuation d'une irrégularité évidente.

AMEUBLEMENTS.

Église de Soire-sur-Sambre et synagogue d'Arlon. Ameublement.

Le Collége a approuvé le plan d'un maître-autel, destiné

à l'église de Solre-sur-Sambre, et le dessin des objets mobiliers à placer dans la synagogue d'Arlon.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Restauration des églises de Schooten, Heyndonck, Bornhem, etc.

Des avis favorables ont été donnés sur les propositions relatives à la restauration des églises de :

Schooten (Anvers), architecte ; M. Gife;

Heyndonck et Bornhem (même province), architecte : M. Blomme;

Estinnes-au-Mont et Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut).

Damme (Flandre occidentale), architecte : M. Buyck.

On a proposé de remplacer par une garniture de fer les meneaux de l'église de Wanfercée-Baulet, sous prétexte que la pierre se détériore et s'effrite. Le Collége n'a pas cru pouvoir autoriser cette substitution et a conseillé de reconstruire les meneaux dont il s'agit en pierre de meilleure qualité.

Temple des Augustins.

M. le Ministre de l'Intérieur a demandé l'avis de la Commission sur l'accident survenu à la façade du Temple des Augustins dont un bloc de pierre s'est détaché et est tombé sur les dalles du trottoir qu'il a brisées. Après avoir fait inspecter l'édifice par des délégués, la Commission a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'attacher une grande importance à l'accident signalé. Le bloc tombé faisait partie du couronnement de la fenêtre simulée qui se dessine au centre et vers le haut de la façade ; c'était, paraît-il, une pierre fruste où l'on devait sculpter un écusson et qui avait été placée à cette fin lors de la restauration du Temple, exécutée il y a huit

ans. Seulement, et là est la cause de l'accident, ce bloc avait été placé en manière de simple placage au lieu d'être relié à la construction. Sa chute n'intéresse donc pas la solidité de l'édifice.

Pour se rendre un compte exact de la situation du Temple des Augustins, les délégués en ont visité successivement toutes les parties. Ils ont constaté dans les combles de l'édifice que la plate-forme supérieure s'est détachée du pignon et que les gites sont sorties du mur. Il y a entre le zinc, qui couvre cette plate-forme, et le mur, un écart d'environ 7 centimètres. Les ancres qui attachaient les poutres au pignon se sont brisées; tous les clous de ces ancres ont été arrachés et l'on mesure entre leurs fragments un espace d'environ 2 centimètres.

Doit-on attacher plus d'importance à ces dernières constatations? — La Commission ne le pense pas. La façade en elle-même est très-solide et a plus d'un mètre d'épaisseur. Des fils à plomb posés à cet endroit prouvent qu'elle n'a pas fait le moindre mouvement. La charpente serait détachée entièrement de la construction et en deviendrait tout à fait indépendante, que celle-ci non-seulement n'en souffrirait pas, mais n'en serait que plus solide, eu égard au poids considérable de cette charpente.

On remarque d'autres mouvements encore à l'intérieur de l'édifice. On trouve notamment des crevasses dans la plupart des arcs doubleaux sur lesquels reposent les voûtes; mais ces mouvements sont visiblement de date ancienne. On peut en dire autant d'un accident qui s'est produit dans le mur de gauche, près du jubé, où l'architrave est descendue sans que l'arc doubleau ait souffert. Ces mouvements ne peuvent

donc être considérés comme mettant en jeu la solidité de l'édifice, et il suffira, pour éviter le retour d'accidents analogues à celui qui est signalé ci-dessus, de s'assurer s'il y a dans la façade des pierres qu'il conviendrait d'abattre à cause de leur saillie exagérée et de leur parpaing insuffisant. C'est là un travail qui incombe actuellement au corps des ponts et chaussées, qui a le Temple des Augustins dans ses attributions et qui a pu en faire une étude toute spéciale lors des derniers travaux exécutés à cet édifice.

Le Membre Secrétaire,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
Wellens.

L'ESPAGNE MONUMENTALE

ET QUELQUES ARCHITECTES FLAMANDS.

—

Notes de voyage.

Nous avons essayé de relever, dans le présent travail, les particularités les plus intéressantes que présentent, pour l'étranger, les monuments de l'art et surtout de l'architecture espagnole. Généralement celle-ci est peu étudiée et peu connue. Les traités les plus répandus, tels que celui de Bâtissier, lui consacrent à peine une ou deux pages. L'ouvrage énorme de M. De Laborde lui-même ne s'arrête guère à décrire avec quelque détail que les monuments arabes de l'Espagne, et n'a que des notices de quelques lignes pour les monuments espagnols les plus importants. D'autres livres sur l'Espagne faits par des écrivains en réputation, tels que ceux de MM. Edgar Quinet, Théophile Gautier, Ad. Guéroult, etc., sont des études de mœurs ou de politique où l'architecture n'occupe forcément qu'une place assez accessoire.

Il va sans dire que les quelques pages qui suivent n'ont

nullement la prétention de traiter *ex cathedrâ* de cette matière. L'auteur n'est pas du métier; il n'apporte ici que de simples impressions, que les architectes pourront trouver à bon droit très-incomplètes et très-insuffisantes. Mais il aura atteint son but s'il réussit à faire étudier par de plus compétents certains édifices des plus remarquables, et qui, comme on tâchera de l'établir plus loin, présentent parfois un intérêt des plus directs pour l'histoire de l'architecture belge.

I. — *Monumentos arquitectonicos de Espanâ.*

Dans ces derniers temps l'Espagne s'est chargée de faire elle-même l'histoire complète et approfondie de son architecture dans un ouvrage qui laisse bien loin toutes les études dont elle avait été l'objet à l'étranger, et auquel nous aurons, pour notre part, quelquefois recours dans le présent article. Nous voulons parler des *Monumentos arquitectonicos de Espanâ.*

Notre siècle qui a vu tant de publications de luxe, n'en connait certainement pas de supérieures à celle-ci. Elle se place au premier rang par les vastes développements qu'elle a pris, par le soin exceptionnel de son exécution, par le fini sans rival de ses gravures sur cuivre et de ses chromolithographies. On ne remarquera pas moins les commentaires judicieux et approfondis qui accompagnent ses planches et qui formeront, l'œuvre terminée, le traité le plus complet qui ait été publié sur l'art espagnol.

Ce beau travail est dû, en grande partie, à l'école supérieure d'architecture de Madrid, qui a déjà fourni à l'Espa-

gne tant d'artistes d'élite. L'école avait fait entrer dans son programme l'étude d'une publication graphique et descriptive, faite pour perpétuer le souvenir des principaux monuments de l'Espagne, embrassant les ouvrages de tous les âges, de tous les styles, de toutes les zones de la Péninsule, et formant, en quelque sorte, le bilan artistique des trois civilisations qu'elle a traversées, païenne, chrétienne, musulmane. Adoptant ce projet, le gouvernement en confia l'exécution à une commission d'artistes et de savants que l'autorité de leurs noms et l'éminence de leurs services désignaient d'avance à son choix. Elle se composait ainsi : *président*, M. Annibal Alvarez, directeur de l'école d'architecture ; *membres* : MM. Francisco Jarêno, architecte du ministère du Fomento, Jose Amador de los Rios et Pedro de Madrazo, membres de l'Académie de San Fernando, et Manuel de Assas, correspondant de l'Académie d'architecture de Belgique.

A peine cette commission fut-elle installée qu'elle se mit à l'œuvre avec une ardeur et un élan dont on trouve peu d'exemples dans les travaux de ce genre. Des caravanes scientifiques furent immédiatement organisées pour explorer les provinces. On inventoria à l'aide de la plume, du crayon et des appareils photographiques, tous les monuments d'architecture ou de sculpture encore debout sur le sol hispanique. On fouilla les tumuli celtiques ; on reconstitua le plan des cloîtres démolis et des forteresses arabes disparues sous l'herbe ; on releva tout ce qui restait des trésors amassés par les rois goths, des reliquaires contemporains d'Isabelle la Catholique, des fresques religieuses et des peintures devant lesquelles s'étaient agenouillés les hidalgos et les *ricos hom-*

bres de la fin du xve siècle, — c'est-à-dire que dans cette étude des monuments de l'art espagnol, tout a été compris, contenant et contenu

Le travail des archéologues a rivalisé ici avec celui des peintres, des dessinateurs et des graveurs; c'est tout dire. Ils ne se sont pas contentés de réunir, dans une sorte de *corpus* encyclopédique, l'histoire des constructions romaines, byzantines, ogivales, musulmanes, renaissance, etc. Ils ont mis au jour quantité de documents inédits qui étaient restés enfouis, pendant plusieurs siècles, dans la poussière des archives provinciales. Ils n'ont pas même négligé, et nous les en louons, ces légendes qui s'attachent d'elles-mêmes aux grands monuments comme aux grands hommes, dans lesquelles il est toujours intéressant de retrouver, bien qu'altéré par l'ignorance et la superstition, le souvenir populaire des événements, et qui aident souvent si puissamment à l'explication des faits historiques sur lesquels elles répandent une poésie si naïve.

Ces travaux complexes indiquent toute la portée de la publication madrilène. Les Espagnols peuvent s'en montrer fiers, car elle n'a pas seulement catalogué pour toujours, dans une sorte de Livre d'or, les richesses artistiques de leur pays; elle a attesté en même temps chez eux un amour du beau, un enthousiasme pour la science, un élan de vie intellectuelle qui prouvent que le pays de Cervantès et d'Alonzo Cano ne sera pas disposé de longtemps à démériter et à déchoir.

Une publication de cette nature manque évidemment à notre pays, à qui pourtant les matériaux ne manquent guère Grâce aux Van Eyck et à Rubens, nos musées attirent l'ar-

tiste et le voyageur; mais combien y a-t-il d'étrangers qui connaissent nos richesses architectoniques? Combien même de Belges en ont des notions précises? Combien ont visité les jubés d'Aerschot et de Dixmude, les stalles de Sainte-Gertrude de Nivelles, les portes de l'hôtel de ville d'Audenarde et même la cheminée du Franc de Bruges, ces merveilles de sculpture comparables aux chefs-d'œuvre italiens? Combien se doutent qu'Ypres est aussi intéressant dans son genre que Pise ou Pompéi, et que les Halles sont un monument gigantesque qui peut se mesurer avec le Campo-Santo ou le Colysée? Il serait fort à souhaiter que le beau livre des *Monuments d'Espagne* suscitât en Belgique des imitations. On ne pourrait occuper nos artistes à un travail plus avantageux de toutes manières, plus propre à instruire ses auteurs, à conserver et à vulgariser nos traditions artistiques, à faciliter la restauration de nos monuments, à servir tous les intérêts de notre renommée nationale

II. — *Province de Guadalajara.*

Université d'Alcala de Henarès. Dès le nord de l'Espagne, nous nous heurtons à un monument bien caractéristique de l'architecture indigène : c'est la célèbre université d'Alcala de Henarès, fondée par le fameux cardinal Ximenès de Cisneros

La *Collegio mayor de San Ildefonso*, comme on l'appelle, comptait jusqu'à onze mille étudiants au temps de François Ier. Aujourd'hui qu'il est désert, il s'impose en-

core à l'attention par le curieux mélange de styles différents qu'on découvre dans sa construction, œuvre de différentes époques.

Les *Monumentos* entrent, à ce propos, dans un exposé historique que nous ne croyons pas inutile de résumer ici pour l'intelligence des principaux caractères de l'architecture espagnole.

La plupart des monuments religieux de l'Espagne datent de la seconde moitié du xve siècle. Jusque-là la continuité des guerres a enrayé le mouvement des arts.

Le style qui règne alors, c'est le gothique fleuri, importé en Espagne, à ce qu'il semble, par des architectes du Nord. Deux Allemands, Jean et Simon de Cologne, tracent les plans des tours de la cathédrale de Burgos et de ses belles chapelles de la Visitation et du Connétable. Un Flamand, Anequin de Egas, élève la riche façade des Lions de la cathédrale de Tolède Le gothique fleuri, avec tous les caprices et toute la richesse qu'il comporte, convenait tout particulièrement, comme on l'a observé, à la civilisation espagnole d'alors. Elle était un composé romanesque des élements asiatique, latin et germain ; elle devait être naturellement portée à préférer le libre essor de la fantaisie orientale et septentrionale au génie classique, esclave du raisonnement et de la règle.

Aussi l'Espagne fut-elle assez rétive à ce grand mouvement de la Renaissance qui ramenait les arts au culte de l'antiquité. Elle n'y céda que tardivement et comme malgré elle. Il se forma auparavant un style de transition où l'on sent encore l'influence du moyen âge en même temps que la pression de l'esprit nouveau : c'est ce qu'on appelle le style

plateresque, ainsi nommé de sa richesse ornementale qui semble emprunté aux ouvrages d'orfévrerie (1)

Mais alors encore le gothique fleuri continua à régner dans la construction des églises. Le style *plateresque* (mélange de gothique et de Renaissance), de même que le style *mudéjar* (mélange d'arabe et de gothique), fut réservé aux édifices civils.

Le *plateresque* hésite encore à admettre, comme motif de décoration, les figures nues que l'art italien vient de substituer aux feuillages et aux rinceaux de l'ornementation ogivale. Il élague les petits génies, les amours nus, les syrènes, les satyres, les mythologies et les allégories; tout cela ne fit irruption en Espagne que plus tard, sous Charles-Quint. Il se borne à combiner les dessins géométriques du *mudéjar* avec l'ornementation végétale du gothique.

On retrouve, comme nous l'avons dit plus haut, la trace de ces différents styles dans les diverses parties de l'Université d'Alcala de Henarès, et jusque dans sa façade, où éclate toutefois le triomphe de la Renaissance.

Cette façade, d'un assez long développement pour sa hauteur, se divise en trois étages. Au centre et au rez-de-chaussée s'ouvre une grande porte en cintre surbaissé, encadrée de plusieurs rangs de moulures dont l'une est figurée par la corde à nœuds des franciscains (cette même corde emblématique est encore sculptée aux deux extrémités de la façade où elle descend d'étage en étage jusqu'au rez-de-chaussée). La porte est flanquée, à droite et à gauche, de deux colonnes d'un ordre corinthien capricieux. Des figures allégoriques

(1) *Plata*, argent.

s'allongent sur l'arc de la porte, et deux consoles, placées entre les colonnes, attendent visiblement d'autres figures. Sur les côtés s'ouvrent deux petites fenêtres basses, encadrées de pilastres très-ornés et surmontés de médaillons et de frontons triangulaires.

Au premier étage se répète une décoration analogue. De même que la porte d'entrée, la fenêtre centrale est flanquée de colonnes accouplées, enrichies de guirlandes et de figures d'amours. Cette fenêtre, d'une ornementation compliquée et riche, a son entablement surmonté d'un médaillon enfermant un buste et se termine par un fronton circulaire orné de génies et de syrènes. Deux figures de guerriers couchées avec des hallebardes servent de transition entre la fenêtre et les colonnes qui l'accompagnent. Même décoration, moins les colonnes et les guerriers, pour les deux autres fenêtres du même étage qui correspondent aux petites fenêtres du rez-de-chaussée.

Au troisième étage, des colonnes prismatiques succèdent aux colonnes accouplées, et la fenêtre centrale est remplacée, comme élément décoratif, par la figure gigantesque du double aigle de Charles-Quint, déployant ses ailes entre les deux colonnes d'Hercule allégoriques, accompagnées de la devise : *Plus oultre*, et de sceptres croisés surmontés d'une couronne. Le tout se termine par un grand fronton triangulaire, où apparait, dans des nuages, le buste du Père éternel accompagné de petits anges qui portent les emblèmes des sciences. De deux côtés de cette décoration règnent toute une série de fenêtres cintrées, et le bâtiment se complète par une balustrade à jour couronnée d'aiguilles et de pyramides dans le goût des constructions ogivales.

Deux corps de bâtiment, ornés de fenêtres analogues mais d'une décoration un peu plus modeste, continuent la façade et s'arrêtent à la hauteur des fenêtres du premier étage.

Maintenant où est le grand moyen d'effet de toute cette décoration? Il est dans une série d'oppositions hardies, de contrastes énergiques qui résument toute l'ornementation en quelques accents principaux et la gravent profondément du premier coup dans la mémoire. Avec son système de colonnes accouplées, son fronton, ses grands écussons, et toutes les figures sculptées qu'elle accapare, la partie centrale de la façade se détache immédiatement sur tout le reste de la construction. La riche décoration des fenêtres éclate avec d'autant plus de magnificence qu'elles s'ouvrent au milieu de grandes surfaces nues. Enfin, le troisième étage qui est presque à jour, fait l'effet le plus charmant au-dessus du premier étage qui est presque plein et qu'il surmonte de dix fenêtres cintrées séparées par des colonnes et surmontées d'une longue balustrade. Il y a dans ces contrastes une série de partis pris d'une violence qui ne se rencontrerait certainement pas dans la Renaissance italienne et qui est, selon nous, un des traits du génie espagnol. L'ornementation est plus lourde aussi ; les reliefs sont plus saillants ; les figures sculptées plus trapues et plus tourmentées ; mais l'ensemble est d'une franchise et d'un grandiose que ne dépassent pas les plus fiers monuments de l'Italie du XVIe siècle.

Notons deux bizarreries. Les rampants du grand fronton triangulaire qui couronne la façade se festonnent de quelques figures nues assises reliées entre elles par d'énormes guirlandes. J'ai dit que la même façade porte à ses deux

angles supérieurs deux pyramides dans le goût des pinacles gothiques. Les crochets y sont remplacés par des séries d'oiseaux aux ailes déployées.

Nicolas de Vergara, sculpteur flamand. Avant de quitter l'Université d'Alcala, il nous importe de signaler le monument érigé dans sa chapelle à la mémoire de son fondateur. Le tombeau proprement dit, orné d'arcades où sont des figures de Vertus, de médaillons en bas relief où sont représentés des évêques, et des quatre Évangélistes assis sur ses quatre angles, paraît l'œuvre de plusieurs mains différentes; en général, il montre l'influence du goût michel-angesque qui semble avoir, au XVIe siècle, dominé toute la Péninsule Mais les parties les plus remarquables du monument sont la statue même du cardinal Cisnéros, couché sur sa tombe les mains jointes, et la grille magnifique qui protége le sarcophage.

La statue du cardinal est l'œuvre d'un Génois, Barthélemy Ordenez, que François de Hollande appelle « l'aigle entre les bons artistes de son temps. »

La grille a pour nous un intérêt plus direct. Elle est l'œuvre de Nicolas de Vergara, sculpteur et peintre d'origine flamande. Il était, dit la notice des *Monumentos*, aussi célèbre par sa science profonde du dessin que par le caractère grandiose de ses figures. Ce qu'on peut affirmer, c'est que sa grille est un chef-d'œuvre d'élégance. C'est une balustrade légère assujettie entre des colonnes cannelées d'une svelte proportion. L'entablement est couronné d'une série de vases et d'écussons. Aux quatre angles, chaque colonne porte un petit piédestal surmonté d'un vase. Les vases sont

d'une forme exquise, et ces petits piédestaux sont brodés de bas-reliefs qui peuvent, comme l'observe très-justement le texte espagnol, rivaliser de grâce et de finesse avec ceux de Sansovino.

Nous n'avons pas que cette œuvre charmante à mettre à l'actif de Nicolas Vergara, et son histoire ne s'arrête pas là. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Guadalajara. Palais des ducs de l'Infantado. Maintenant, si l'on veut un curieux échantillon du style *mudéjar*, on n'a qu'à étudier, dans les *Monumentos*, la belle planche qui reproduit une section longitudinale du palais des ducs de l'Infantado. On y voit une colonnade empruntée à la cour principale ou *patio*, d'un caprice charmant et d'une légèreté extrême. Au rez-de-chaussée, des colonnes doriques, reliées par des arcs trilobés de forme surbaissée et d'un goût moresque; dans les tympans des arcs, de grands lions sculptés, séparés par des écussons. Le premier étage, bordé d'un riche balcon tout à jour reproduit des arcs analogues reposant sur des colonnes richement et bizarrement sculptées; les lions y sont remplacées par des griffons aux ailes déployées. Pour compléter ici le mélange des styles, l'entablement est du grec le plus pur.

II. — *La Camara Santa d'Oviedo.*

Une des plus longues monographies de la publication espagnole est consacrée à la *Camara Santa* d'Oviedo. Nous renvoyons à la publication elle-même pour la partie architectonique de cette étude, où l'on s'attache à définir l'originalité que présente le style roman dans les Asturies, où il

semble plus riche et plus orné qu'ailleurs et s'abandonne à des caprices particuliers. Mais la monographie décrit avec plus de détails encore le trésor légendaire que renferme la cathédrale érigée par Alphonse le Chaste.

Ce nom nous ramène jusqu'aux temps héroïques où l'Espagne catholique tout entière était emprisonnée dans l'étroite zone que bornent la Méditerranée et la Sierra Alba. Un petit nombre d'Ibériens, groupés sous les ordres de quelques prêtres et de quelques chefs de clans, se sont réfugiés au milieu de ces gouffres sans fond et de ces pics inaccessibles. C'est là qu'ils ont caché, dans les profondeurs des cryptes et des grottes, les crucifix et les vases sacrés qu'ils sont parvenus à dérober à la rapacité musulmane.

Ils n'engagent d'abord contre les Miramolins Ommiades que des luttes insignifiantes; puis peu à peu, la petite bande de ces chevriers et de ces laboureurs grossit. Bientôt Pélage échappe à la cour du roi de Cordoue, El Horr, où il était retenu comme ôtage et la rejoint; il est le premier qui organise sérieusement la guerre de la foi et de l'indépendance. Surprise dans le défilé de Covadonga, l'armée cordouane, fort de 124,000 hommes d'après don Sébastien de Salamanque, est noyée dans les torrents, écrasée sous des quartiers de rocs. Alors s'élèvent tour à tour les royaumes de Galice et de Léon, les Infidèles sont refoulés à l'intérieur de l'Espagne, Oviedo s'agrandit, et son roi Alphonse le Chaste, prince ascète, prêtre couronné, y fait construire une cathédrale, enrichit ses sanctuaires de joyaux, ses autels de reliques, son clergé de domaines, ses prélats de priviléges et de prérogatives de tout genre et fait tant pour eux que la ville finit par s'appeler « la cité des évêques. »

La *Camara Santa* passe pour renfermer, dans un merveilleux reliquaire, le don le plus précieux qu'Alphonse le Chaste ait fait à Oviedo. Elle forme, dans la cathédrale, une chapelle très-retirée, et défendue de tout contact profane par une épaisse grille de fer. Le reliquaire, construit en chêne et garni de lames d'argent où sont sculptées les figures du Christ, de la Vierge, de saint Jean l'Evangéliste et des Apôtres, fut, au dire de la tradition, l'œuvre des disciples des apôtres, et apporté de Jérusalem en Afrique, de l'Afrique à Séville, de Séville à Tolède, de Tolède à Oviedo. Il contient, parmi quantité de reliques, le cadeau fait par le roi Alphonse.

C'est la miraculeuse *Croix des anges.*

Ici se place la légende.—Pour remercier Dieu de sa victoire, le roi d'Oviedo se proposait, dit son chroniqueur, d'offrir à l'Église l'or et les joyaux arrachés aux mécréants. Comme il cheminait, rêvant à ce pieux dessein, il fit la rencontre de deux bons pèlerins qui s'annoncèrent à lui comme des ouvriers orfévres. Ils demandèrent du travail à don Alfonse. Frappé de cette requête, où il vit une inspiration divine, le roi leur remit aussitôt les matières précieuses dont il comptait gratifier la cathédrale d'Oviedo; il les chargea d'en faire une croix magnifique, et, pour atelier, leur donna l'Alcazar royal.

Les deux pèlerins se mettent à l'ouvrage; le roi les laisse et va s'asseoir à table au milieu de ses optimates. A ce moment, de graves soupçons lui viennent. Après tout, il ne sait rien des deux voyageurs; peut-être serait-il sage de les surveiller. Don Alfonse leur dépêche des écuyers, avec mission d'examiner comment ils s'acquittent de leur tâche.

Les écuyers entrent. L'atelier est vide. Les pèlerins ont disparu.

On va pousser un cri d'alarme. O prodige! Un océan de lumière inonde l'Alcazar, et dans cette lumière, apparait une croix d'or qui semble concentrer dans ses pierreries tout l'éclat du soleil, tous les feux des étoiles!

A l'aspect de ce nouveau *labarum*, Don Alfonse comprit sans peine qu'il venait d'héberger des hôtes divins. Il ordonna que la croix fût portée en grand appareil à la *Camara Santa* et consacrée sur l'autel du Rédempteur. Il assista lui-même à cette consécration, accompagnée d'Adulphe, premier évêque d'Oviedo, au milieu d'un immense concours de peuple, et ce fut le roi qui entonna le premier verset du premier hymne chanté à cette cérémonie.

Quant à l'aspect de la croix miraculeuse, c'est celui d'une croix byzantine du IXe siècle. Elle est couverte de plaques d'or sur lesquelles courent des arabesques en filigrane d'une grande finesse. Cinq anneaux s'attachent à ses bras horizontaux; il y en avait évidemment six, et il n'est pas moins démontré qu'ils retenaient des chaînettes auxquelles étaient suspendus, selon l'usage du temps, d'un côté des alphas, de l'autre des omégas, symboles de la divinité qui est le commencement et la fin de toutes choses. Sur une des faces de la croix sont incrustées des pierres précieuses, dont un groupe, à l'intersection de ses bras, forme une fleur à huit pétales. Ce sont des rubis, des agates, des saphirs, des améthystes d'une grande beauté et qui prouvent en faveur de la munificence d'Alphonse le Chaste. Mais l'autre face est, sans comparaison, la plus curieuse. Les ouvriers divins se sont plu à enchâsser ici des pierres païennes ornées d'in-

tailles très-curieuses,—ce qui, comme l'observe judicieusement le chroniqueur espagnol, prouve deux choses,— d'abord que les anges avaient respecté les matériaux offerts par le roi, — ensuite qu'ils avaient trouvé bon de glorifier le catholicisme en faisant servir le génie même des arts païens à l'ornement de son culte, comme les païens eux-mêmes faisaient servir les rois vaincus à l'ornement de leurs triomphes. Il serait certainement d'un haut intérêt archéologique de pouvoir définir exactement le sujet de ces espèces de camées, où l'on a cru reconnaître avec plus ou moins de vraisemblance un Mercure, une Hébé, un Mars, une Cérès, une Psyché, une Minerve, et jusqu'à un monstre appartenant aux superstitions de l'antique Ibérie, jusqu'à un dieu à cornes de cerf des Gnostiques. On lira dans la monographie espagnole les savants commentaires qui peuvent justifier ces attributions. Il est fâcheux seulement qu'au lieu de reproduire ces pierres mystérieuses en chromolithographies, d'ailleurs soignées, on n'ait pas eu recours à des photographies qui nous en eussent donné une idée plus précise, et sur lesquelles la loupe des archéologues eût pu s'exercer avec plus de chances d'arriver à une découverte, c'est-à-dire à une solution.

IV. — *Burgos.*

Passons des Asturies à la Vieille-Castille. Les *Monumentos arquitectonicos* n'ont jusqu'à présent publié que trois planches sur Burgos, qui offre une ample matière aux études des archéologues et des dessinateurs. Nous sommes donc

réduit à nos seules impressions pour parler de sa gigantesque cathédrale, où se reflète si bien le génie de l'art espagnol, et devant laquelle il ne nous est pas permis de passer sans nous arrêter.

Nous ne dirons rien des dehors de l'édifice, dont tout le monde connaît, par la gravure ou la photographie, l'énorme masse, visible à la distance de plusieurs lieues. Nous nous bornons à noter, avant d'entrer, une charmante fontaine qui se dresse sur la place Santa Maria, et qui est un élégant spécimen de ce mélange du chrétien et du profane si commun dans l'art de la Renaissance. Au sommet, un Christ en marbre blanc. Un peu plus bas, si nous avons bonne mémoire, des syrènes. A la base, les dauphins mythologiques, chevauchés par des espèces d'amours.

La place Santa Maria est située derrière la cathédrale. Dès les premiers pas qu'on fait dans l'église, on s'arrête confondu devant un prodige d'architecture : c'est la coupole qui s'élève à l'intersection des bras de la croix latine sur laquelle est bâti l'immense monument. On prétend que cette coupole aurait fait dire à Charles-Quint : « C'est un joyau qu'il faut cacher afin d'en faire désirer la vue. » Le mot n'est pas neuf; il ressemble beaucoup à celui qu'on prête au même monarque sur le Campanile de Florence : « C'est un bijou qu'il faudrait mettre dans un étui; » mais apocryphe ou non, il témoigne, comme tant d'autres dictons de même nature, de l'admiration séculaire attachée à cette construction, chef-d'œuvre de Philippe de Bourgogne. Ce dôme à pans coupés est, comme le dit très-bien M. Théophile Gautier dans son langage coloré, « un gouffre de sculptures, d'arabesques, de statues, de colonnettes, de nervures, de lan-

cettes, de pendentifs à donner le vertige. C'est touffu comme un chou, fenestré comme une truelle à poisson; c'est gigantesque comme une pyramide et délicat comme une boucle d'oreille de femme, et l'on a peine à comprendre qu'une semblable filigrane puisse se soutenir en l'air depuis des siècles. » Ce qu'il faut ajouter, c'est que ce luxe inouï de décoration, où éclate tout d'abord l'exubérance de l'imagination espagnole, est du caractère le plus original comme de l'effet le plus saisissant.

Les énormes colonnes qui soutiennent le dôme méritent une mention à part. Pour déguiser la lourdeur des supports massifs dont il avait dû étayer le Cortile du Palais Vieux, Michelozzo, l'architecte-sculpteur florentin, les a revêtues, sur une grande partie de leur hauteur, d'une riche et élégante décoration de feuillages et de guirlandes, parmi lesquelles se jouent des amours. L'architecte espagnol a résolu le même problème à moins de frais encore. Il a orné chacune de ses épaisses colonnes de trois ou quatre statues, placées de çi de là, à différentes hauteurs, les pieds posés sur d'élégantes consoles, la tête ombragée de dais et de pinacles aux découpures légères. Rien de plus. Ces trois ou quatre points pittoresques, sur lesquels l'œil est attiré, suffisent à dissimuler la monstruosité des fûts, tout en laissant à l'architecture une sévérité vraiment monumentale. — Même ingéniosité dans l'ornementation de la base de ces colonnes colossales. Ces bases sont octogones. Les huit faces sont décorées alternativement de bas-reliefs carrés et de grands médaillons circulaires enfermant une figure en buste. De petits anges grandeur nature et en ronde bosse, assis à chaque angle, servent de transition entre la base octogone et

la colonne ronde. On ne peut rien voir de plus simple ni de plus pittoresque que cette combinaison.

Après le dôme, les stalles du chœur, ou, comme disent les Espagnols, la *silleria*. C'est un travail de menuiserie dont la sculpture parait peut-être fort grossière et des plus barbares à bon nombre de voyageurs, mais que nous trouvons, pour notre compte, d'un admirable caractère et d'une prodigieuse imagination. Les stalles ont pour bras des chimères et des animaux fantastiques. Quant aux parties planes, ornées d'incrustations relevées par des hachures noires, comme les nielles sur métaux, il y règne une fantaisie d'invention intarissable et parfois fort peu religieuse. Nous avons noté entre autres une composition qui se répète plusieurs fois, et qui représente deux enfants se faisant vis-à-vis, sur la vasque de la même fontaine, dans l'attitude *improper* du « plus ancien bourgeois de Bruxelles. » Mais quoi de plus innocent que l'enfant, même dans l'indécence?

La chapelle du Connétable qui forme, comme on sait, une petite église construite en style ogival très-fleuri et soudée à l'abside de l'énorme cathédrale, nous a paru, à parler franc, plus curieuse à voir du dehors que du dedans. Son principal ornement consiste ici dans le mausolée auquel elle doit son nom, celui où dorment don Pedro Velasco, connétable de Castille, et sa femme. Rien à dire des deux personnages principaux, deux grosses figures joufflues et sans caractère bien frappant. Mais la sculpture est d'un travail remarquable. Ce qu'il y a peut-être de plus réussi, c'est l'armure de l'un et la robe de brocart de l'autre, agrémentées d'arabesques et de ramages d'une exécution merveilleuse.

D'énormes blasons décorent cette chapelle, sur l'entable-

ment de laquelle sont placées des figures portant des hampes de pierre destinées à supporter des bannières et des étendards. Dans le retable du maître-autel, nous avons noté la composition principale représentant la *Circoncision* avec des figures de grandeur naturelle. Ce détail ne peut manquer d'étonner les antiquaires du Nord, habitués à ne rencontrer dans les ouvrages de ce genre et de cette époque que des figures de petite dimension et qui partent volontiers de là pour professer qu'ils n'en comportent pas de plus grandes.

En sortant de la chapelle, le regard est frappé par le vaste et magnifique escalier qui conduit au jubé. Appuyé sur un soubassement à volutes, d'un dessin très-original, le perron est flanqué sur chaque rampe d'une chimère à la crête hérissée, à la langue sibilante, aux ailes onglées. Au bout de ce perron une sorte de portail triomphal porte le jubé, et aux deux côtés du portail, l'escalier se dédouble majestueusement, ouvrant à droite et à gauche, pour conduire aux tribunes, deux voies dont l'entrée est gardée par d'élégantes statues debout sur de hauts piédestaux. Nous passons les détails. On ne voit pas d'abord où mène cet escalier, tant il est prodigieux, mais on n'en imaginerait pas de plus féerique pour un palais des Mille et une nuits.

Parlerons-nous, à propos de ces richesses, de la chapelle de Sainte-Thècle? Ici le luxe de la décoration semble presque tourner en folie. La chapelle a été consacrée en 1734, c'est-à-dire vers la fin du règne de Philippe V. On peut dire que nulle part le mauvais goût qu'on reproche aux constructions religieuses de l'époque ne s'est affirmé par des extravagances d'ornementation plus réussies. « Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales. » Tout est sculpté, peint

ou doré. Le maître-autel, entièrement doré, est enrichi d'un retable, peint et sculpté, où sainte Thècle, armée d'un grand rameau béni, est brûlée vive par des Sarrasins en costumes bizarres. La voûte est tapissée d'anges, de médaillons et de guirlandes sculptées et peintes. Toutes les saillies de l'architecture sont peintes ou ont été peintes. Les parties planes seules ne le sont pas. On peut voir une chapelle décorée à peu près dans le même goût, peintures à part, dans l'église conventuelle de Notre-Dame à Namur, qui est à peu près de la même époque; mais ce luxe wallon n'est rien à côté de la magnificence espagnole qui doit être considérée comme le nec plus ultrà du genre.

Nous noterons, dans le voisinage de cette chapelle, un tableau curieux qui nous fournit un autre trait du génie espagnol. C'est une sainte Casilda à qui un bourreau coupe les seins avec de gros ciseaux analogues à ceux dont on se sert pour ébrancher les haies; rien de plus atroce que cette scène dont le réalisme eût fait, sans aucun doute, reculer un Courbet du Nord. Nous citerons encore, avant de quitter l'église, un retable analogue à celui de la chapelle du Connétable, mais plus excessif encore dans ses proportions et ses complications. Celui-ci décore l'autel de la chapelle dite d'Abrantès. Il n'a pas moins de dix mètres de hauteur. On y voit, au premier plan, le patriarche Abraham (toujours de grandeur naturelle). Il est couché, et de sa poitrine sortent les racines et le tronc d'un arbre géant, qui se divise en autant de rameaux que compte d'agnats successifs la généalogie hébraïque de Jessé, aboutissant, comme chacun sait, à Marie et à Jésus. L'entrelacement des branches encadre, dans la partie centrale du retable, le mariage mystique de la Vierge

et de saint Joseph, de dimensions plus grandes que les autres personnages. La figure de la Vierge, assise sur des nuages, reparaît encore au sommet de cet arbre généalogique, au travers duquel on voit scintiller le soleil, la lune et les étoiles.

Nous négligeons les sacristies dans l'une desquelles on montre le coffre du Cid, vermoulu et bardé de fer, et où l'on va jusqu'à exhiber un prétendu portrait du héros, peinture d'une certaine antiquité, mais atroce, et où il est impossible de distinguer autre chose qu'un gros homme sans caractère. Mais nous recommanderons au visiteur, dans une autre sacristie, les portraits des évêques de Burgos, et dans une autre encore, un beau *Christ* du Greco. Il faut aussi, avant de quitter la cathédrale, donner un regard au tombeau en marbre de l'archevêque fondateur de l'église, et visiter les tombeaux du cloître. Ils sont très-beaux, bien que la plupart des *Guides* ne les mentionnent pas, et les *Monumentos* en donnent deux échantillons très-saisissants. Ce sont les sépulcres épiscopaux de don Gonzalo de Burgos et de Diego de Santander, l'un du xve, l'autre du xvie siècle. Les deux tombeaux sont placés sous les profondes arcades ogivales du cloître. Les deux évêques, vêtus de leurs habits sacerdotaux, s'allongent sur leurs sarcophages, le premier tenant un évangile comme un bouclier sur sa poitrine, le second joignant dévotement les mains. Au dessus d'eux, appliqués au mur, se voient deux bas-reliefs qui symbolisent leurs espérances; l'un représente le Christ sortant du tombeau au milieu de ses gardiens endormis; l'autre nous offre une image en style michelangesque de la Vierge miséricordieuse contre laquelle se presse le divin bambino, qui semble

intercéder pour le saint prélat et dont la requête paraît bien accueillie. Enfin, et c'est là pour nous l'ornement capital des deux tombeaux, des saints de grandeur naturelle, debout sur des consoles et perdus jusqu'à mi-jambes dans l'ombre portée de l'arcade, veillent sur les deux évêques qu'ils semblent avoir pris sous leur garde. Ogival ou Renaissance, chacun des monuments vous frappe par des qualités analogues et bien spéciales à l'art espagnol : c'est la hardiesse des reliefs et le parti-pris bien décidé de la décoration. Les ornements ont beau se multiplier ; la distribution en est si claire qu'il n'en résulte ni surcharge ni papillottage. Dans les deux tombeaux dont nous parlons, d'ailleurs, l'ornementation est d'une parfaite sobriété, bien qu'elle paraisse d'une grande richesse, effet qu'elle doit simplement à la puissance de ses saillies énergiquement accentuées.

Un monument qu'il importe de voir à Burgos, même après la cathédrale, est la porte de Santa Maria, élevée en l'honneur de Charles-Quint, et située à l'issue du pont qui commande la route de Valladolid et de Madrid. Elle est flanquée de six tourelles en encorbellement et ornée des statues de Charles-Quint, de Don Rodrigue Diaz de Bivar, le fameux Cid Campeador, de Nuno Rasura, de Laïn Calvo, de Don Diego Porcello, et de Fernan Gonzalez, l'un des héros de la légende des sept Infants de Lara. Ces statues sont assez ramassées et trapues ; l'exécution n'en est rien moins que caressée ; elles produisent cependant l'effet le plus magnifique sur cette façade dont elles constituent à peu près l'unique ornement, et où elles se répartissent trois par trois, sur deux étages, surmontées d'une septième niche où se tient un chevalier inconnu, peut-être un simple héraut

d'armes, et placées sous la protection de la Vierge Marie, assise au sommet de l'édifice avec le divin enfant sur les bras. Nous passons d'autres détails pittoresques, mais qui n'enlèvent rien à la sévérité de la masse de la construction, un des plus superbes morceaux d'architecture militaire qui soient certainement en Europe.

Les guides vous mèneront encore à la *Cartuja de Miraflores*, le célèbre monastère construit par Isabelle, aïeule de Charles-Quint. C'est là qu'on va admirer les mausolées de Jean II et de la reine sa femme. Seize lions, deux à chaque angle, soutenant entre leurs griffes les écussons royaux, supportent les deux sarcophages, qui supportent à leur tour les figures couchées du roi et de la reine. Les deux tombeaux sont ornés en outre d'un nombre infini de statues religieuses et allégoriques, de figures d'oiseaux et d'animaux, etc., le tout distribué parmi des rameaux et des arabesques d'un dessin charmant et d'une complication extraordinaire. Ces prodigieuses sculptures n'encourent qu'un reproche : elles sont en albâtre, matière dont les transparences vont mal, selon moi, aux sculptures monumentales auxquelles elles donnent une apparence artificielle qui nuit à leur sévérité.

V. — *Tolède.*

Cette vieille cité des rois Goths et Miramolins, cette ville mi-partie espagnole et africaine, compte tant de richesses monumentales qu'une description complète exigerait plusieurs volumes in-folio. Dans une publication comme celle-

ci, notre travail a des limites indiquées et nécessairement fort restreintes. Nous concentrerons donc nos études sur quelques monuments typiques, de genre et de style différents.

Il en est quatre qui se désignent d'eux-mêmes à notre choix, ce sont : 1° le palais de l'Alcazar; 2° la cathédrale; 3° l'église de San Juan de los Reyes; 4° l'ancienne mosquée de Santa Maria la Blanca. Nous y ajouterons le célèbre trésor de Guerrazar qui a si longtemps servi de texte aux disputes des archéologues.

L'Alcazar. Des quatre Alcazars que Tolède contenait jadis, et dont le premier eut pour fondateur ce roi maure Alfahri qui, selon la légende, se convertit ainsi que sa fille, la belle Galiana, l'une des épouses de l'empereur Charlemagne, il ne reste plus aujourd'hui que le dernier. Bâti sur la plus élevée des collines qui entourent Tolède, laquelle ne forme elle-même qu'une montagne de granit, aux rudes escarpements, l'Alcazar domine toute la ville de sa masse énorme. La façade du nord, comprenant trois corps d'architecture *plateresque*, est l'œuvre d'Alonzo de Corrubias, un des plus remarquables architectes qu'ait possédés l'Espagne de la Renaissance. Les connaisseurs déclarent préférer généralement la façade sud, comprenant quatre corps d'ordre dorique et plus régulière. Pour nous, nous avouons franchement avoir un faible pour la composition de Corrubias. Outre qu'elle est de beaucoup la plus originale des deux façades, on peut dire que cette originalité n'est faite d'aucune bizarrerie, d'aucune faute de goût. La décoration générale se fait remarquer par cette sobriété et cette puissance que nous louions tout à l'heure dans la décoration de la porte de

Burgos. La porte principale, flanquée de colonnes ioniques, est ornée des plus élégantes arabesques de la Renaissance et surmontée de deux magnifiques statues de hérauts d'armes qui montent la garde aux deux côtés du grand écusson à double aigle de Charles-Quint. Cette porte grandiose et riche, voilà le plus grand ornement de cette façade, où la décoration charme d'abord par ces grands repos savamment ménagés qui sont si bien compris dans l'architecture espagnole et qui font si habilement contre-poids à son goût pour toutes les magnificences et tous les luxes de l'ornementation.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Alcazar, après sa façade, c'est son escalier. La cour, de forme rectangulaire, donne accès dans deux galeries, l'une haute et l'autre basse, surmontées d'un attique. L'escalier d'honneur, dont le dessin est simple et grandiose, s'élève jusqu'au toit de la galerie supérieure. Vingt-deux pilastres corinthiens soutiennent ce large vaisseau dont la voûte, semblable à celle d'une église, se divisait en neuf compartiments. Les quatorze premières marches de l'escalier étaient d'un seul morceau quand on construisit l'Alcazar, et il est facile de constater que quelques-unes sont encore dans un excellent état de conservation. Mais, hélas, l'Alcazar a été brûlé deux fois, en 1710 par les Portugais, en 1809 par les Français, et cet escalier féerique, avec ses rampes et ses marches de marbre, ne conduit plus aujourd'hui qu'à une porte qui donne sur le vide, l'édifice s'étant écroulé derrière elle.

A l'Alcazar se rattache d'une façon assez curieuse le souvenir, non-seulement de Charles-Quint, mais de Philippe II. En 1555, quand Charles-Quint abdiqua la double couronne d'Espagne et d'Allemagne, le palais n'était pas encore ter-

miné. Philippe II ordonna qu'on continuât les travaux, et dans la correspondance officielle de ce prince né scribe, et qui passa une partie de sa vie à apostiller et à annoter, on trouve deux pièces attestant l'intérêt tout particulier qu'il prenait à l'achèvement de l'Alcazar. La première est une lettre datée de Bruxelles et adressée à l'architecte Don Gaspar de la Vega. Nous y lisons ce passage :

« ..... Les appartements de l'Alcazar sont étroits et peu gracieux, et les tours qui se trouvent aux côtés enlèvent les plus belles vues. Si cela se peut, je serais satisfait de savoir les frais qu'occasionnerait une amélioration. »

Ainsi au moment même ou le « démon du Midi, » ou l'époux divorcé de Marie la Sanglante, venait d'arriver dans ses États de Flandre pour arrêter, de concert avec Granvelle, un plan de triple vengeance contre les puritains anglais qui l'avaient chassé de leur île, contre la France, qui lui disputait la Lorraine et le Milanais, contre la Réforme qui commençait à se répandre de l'Allemagne dans les Pays-Bas, à ce moment même il trouvait le temps de penser au devis du palais commencé par Charles-Quint. Comme beaucoup de despotes, le roi-inquisiteur avait le goût des bâtisses. Mais, dans la satisfaction de ce penchant, il apportait involontairement la sécheresse de formes, la vulgarité de moyens, aussi bien que la tristesse monacale qui faisaient le fond de son caractère et qui se reflètent si bien, aujourd'hui encore, dans sa résidence de l'Escurial. Une deuxième lettre de Philippe II, relative au même objet, et datée du 15 octobre 1563, est conçue comme suit :

« A Juan Bautista Oliverio, *veedor* (contrôleur), à Am-
» brosio Mazuelas, *mayordomo y pagador* (intendant et

» payeur), à Alonzo Covarrubias, *maestro de las obras* » (architecte) de l'Alcazar de Tolède.

» Vous saurez qu'avant de prendre une résolution sur la manière de faire l'escalier de ce palais, j'ai voulu voir moi-même d'abord les plans, puis l'emplacement de cet escalier; il nous a semblé qu'il fallait le faire de manière à ce que l'entrée eût lieu à travers trois arcades, en ménageant des sorties sur les côtés des hauts corridors, et nous vous ordonnons de le faire ainsi, *sans répliquer*. »

Ce dernier mot n'est-il pas un précieux trait de caractère?

La Cathédrale et ses maîtres flamands. — Construite sur l'emplacement de l'église fondée par saint Eugène et dont les Maures avaient fait une mosquée, l'immense basilique fut commencée par les ordres du roi Ferdinand. L'architecte, Pedro Perez, surveilla, dit-on, pendant cinquante années consécutives, les premiers travaux.

Bien qu'elle appartienne au style gothique pur, la cathédrale de Tolède vous frappe à l'extérieur par l'extrême sobriété de son ornementation. Un clocher robuste, peu de clochetons et de statues, des contre-forts massifs, de grands murs de pierre de taille très-nus; à peine trois ou quatre étages d'arcatures fort peu ornées pour habiller la construction de la tour. Toute la richesse est gardée pour l'intérieur partagé en cinq nefs, que séparent 88 piliers monstrueux, formés chacun d'un groupe de 16 colonnes.

Ici encore, dans la *capilla mayor*, le retable du maitre-autel est immense; ses cinq étages, décorés de statues et d'ornements peints et dorés, montent jusqu'à la voûte, et forment l'ensemble le plus gigantesque et le plus compliqué

qu'on puisse trouver en ce genre. C'est le moment de noter une autre particularité des églises d'Espagne. A peine en a-t-on franchi la porte qu'on rencontre devant soi, la plupart du temps, une sorte de petite église érigée au milieu de la grande. Cette petite église correspond à notre chœur qui prend, au delà des Pyrénées, des dimensions extraordinaires. Le chœur comprend la *capilla mayor* où est placée le maître-autel, et le *coro* ou chœur proprement dit qui fait face au maître-autel et qui occupe avec sa *silleria* ou ses stalles la plus grande partie de la nef principale. Le *coro* et la *capilla mayor* sont séparés l'un de l'autre par un espace de peu d'étendue qui donne souvent sur les deux bras du transept et qui est fermé par une grille. La grille est presque toujours un colossal chef-d'œuvre de serrurerie; le maître-autel se complète par un retable dont nous avons déjà dit la hauteur et la complication étonnantes; outre les stalles, le coro renferme les orgues et s'empare, autant que possible, de toutes les richesses du temple; le mur élevé qui circonscrit cette petite église est parfois nu, mais souvent aussi il est orné avec une prodigieuse magnificence, percé de petites chapelles, et décoré du haut en bas de sculptures d'une richesse dont les bas-reliefs peints et dorés qui tapissent la clôture du pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris approchent seuls. Rien de plus frappant que ces richesses du coro, contrastant avec la nudité du reste de l'église, que ne meublent même pas une chaise ou un banc, et où l'on est réduit, les hommes à prier debout, les femmes à s'asseoir sur leurs talons, dans les humbles attitudes qui conviennent d'ailleurs en présence de la divinité.

Les stalles de Tolède, chefs-d'œuvre de Philippe de Bour-

gogne et de Berruguete, le Michel-Ange espagnol, méritent d'être signalées comme celles de Burgos. Je me demande toutefois sur quoi s'est fondé un connaisseur aussi expert que M. Gautier pour y voir une œuvre de « l'art gothique sur les confins de la Renaissance. » On peut supposer que l'aimable critique français, qui leur décerne d'ailleurs des éloges un peu vagues, les a décrites de mémoire et que sa mémoire l'a trompé. Il ne s'agit pas en effet, comme il le dit, d'une œuvre « effrayante de détails. » La décoration des stalles de Tolède est d'une ordonnance simple, d'une richesse sévère, et n'a absolument rien de surchargé, ainsi qu'on s'en convaincra aisément par la belle planche des *Monumentos*. Elles appartiennent d'ailleurs au style Renaissance le moins mélangé. Berruguete était un élève de Michel-Ange avec lequel il a de grands rapports et qu'il égale parfois en puissance. Peut-être est-il un peu plus tourmenté. Ses tournures et ses ajustements rappellent le goût des maitres du Nord. En somme, l'ensemble des stalles de Tolède nous a fait songer à certaines ordonnances de notre Vredeman de Vriese et nous semble remonter à peu près à la même époque.

Puisque le nom de ce vieux maître flamand s'est rencontré de lui-même sous notre plume, n'oublions pas ici de noter certains faits du plus vif intérêt pour un voyageur belge.

Nous disions plus haut que l'extérieur de la cathédrale de Tolède frappe par l'extrême sobriété de son ornementation. Il faut faire exception pourtant pour la décoration de sa superbe et célèbre *façade des Lions*, chef-d'œuvre d'un maître flamand, Anequin de Egas de Bruxelles (bien entendu, je cite le nom avec l'orthographe de Cean Bermudez.

laquelle est, de toute évidence, une grave altération du nom vrai). La façade doit son nom à une grille dont les intervalles sont remplies par six colonnes, surmontées chacune d'un lion tenant un écusson dans ses griffes. Derrière cette grille s'ouvre une fort belle porte de bronze qui est l'œuvre de Berruguete. « A décrire, à nommer, ou seulement à compter les anges, les saints et les prélats qui fourmillent dans les niches et sur les piédestaux de cette façade, le pied prendrait racine devant cette admirable porte, » écrit M. De la Tour, dans son *Voyage en Espagne*. « Tout ce qui est là est une merveille d'exécution ; les artistes qui ont travaillé à cette façade étaient sans contredit les plus habiles de l'Europe, » avait écrit auparavant le vieux Antonio Ponz, dans son *Viaje de Espanà*. Or Bermudez nous apprend, non-seulement que Anequin de Egas est le principal auteur de la façade, mais en outre qu'il y eut, à partir de ce moment, toute une famille d'artistes de ce nom, attachés, de père en fils, à la cathédrale de Tolède. Anequin, cité parmi les architectes, était sans doute architecte-sculpteur, comme tant d'autres du même temps. Il a un frère, sculpteur de profession, qui, après l'avoir aidé pour les sculptures de la *façade des Lions*, en 1466, dirige encore en 1517 l'exécution des écus d'armes placées sur la frise de la salle capitulaire d'hiver ; ces sculptures mêmes sont l'ouvrage d'un autre Belge que Bermudez appelle Jean de Bruxelles. Après Anequin de Egas et son frère, Bermudez cite Diego de Egas, qui était sans doute fils ou neveu des précédents. L'architecte Alonzo de Covarrubias étant, dit-il, passé à Valladolid, présenta à l'empereur Charles V les plans d'une chapelle qu'il se proposait de construire à la cathédrale de Tolède pour y placer

les sépulcres des rois nouveaux qui embarrassaient la *Capilla mayor*. Covarrubias obtint l'autorisation qu'il sollicitait, et il chargea Diego de Egas et Melchior de Salmeron d'exécuter les ornements et les sculptures de l'œuvre, ce qu'ils firent à la satisfaction de l'architecte et de tout le chapitre. Antonio Ponz parle de la chapelle des *Reyes nuevos* qui renferme les tombeaux en marbre de plusieurs rois et la statue de Juan II. Mais il y loue seulement le sarcophage de ce prince. C'est, dit-il, un chef-d'œuvre incomparable. « Les autres sculptures qui ornent la chapelle, ajoute le voyageur espagnol, ne m'ont pas paru, malgré la « grandeza » de leur exécution, être assez hors ligne pour mériter d'être décrites avec détails. » Nous nous permettons de ne pas partager cet avis; il nous semble, pour notre part, que la *grandeza* est une qualité qui ne court pas les rues. Enfin Bermudez complète la dynastie artistique des Egas par Pierre de Egas, peintre et frère du précédent. Celui-ci dirigeait en 1533, avec Jean de Bourgogne, la peinture du grand retable de la chapelle des rois nouveaux, peinture qui fut exécutée par François de Comontes. Pierre de Egas était donc, comme Anequin, un maître reconnu, sous la direction duquel on plaçait les autres artistes.

Nous avons nommé plus haut les Vergara, autres Flamands d'origine, également attachés à la cathédrale de Tolède. Ils ne jouent pas, dans l'histoire de l'art espagnol, un rôle moins important que celui des Egas. Nicolas Vergara, chef de cette famille, n'est pas seulement sculpteur comme Anequin de Egas; il joint à cette profession celle de peintre verrier. Il exécute, avec l'aide de ses deux fils, Nicolas et Jean, bon nombre des magnifiques verrières qu'on

admire dans la cathédrale de Tolède, verrières qui représentent, pour la plupart, des scènes du Nouveau Testament et qui étalent de si riches harmonies entre des bordures de pierre d'un travail si délicat. Bermudez lui décerne les plus grands éloges. Nicolas Vergara le Vieux a brillé, dit-il, dans les meilleurs temps de l'art espagnol, par le profond sentiment de son dessin, par l'élévation de son style dans la reproduction de la figure, comme par le goût distingué qu'il apporte dans l'ornement. On suppose qu'il se forma en Italie avec les maîtres de l'école florentine ou de l'école romaine. Le chapitre de la cathédrale de Tolède le nomma son peintre et sculpteur dès l'année 1542. Ses travaux en sculpture comprennent, outre la belle grille du tombeau du cardinal Cisneros, une statue de la Vierge pour la façade de l'horloge, un Christ de grandeur naturelle dans le retable de la chapelle de la Cour, et enfin l'admirable cercueil d'argent, couvert de ciselures et de reliefs, où l'on a déposé le corps de saint Eugène.

Nicolas Vergara le Vieux mourut en 1574. Ses deux fils Jean et Nicolas travaillèrent ensemble à l'une des curiosités les plus remarquables de la cathédrale : je veux parler des immenses pupitres de bronze qu'on trouve dans le chœur et qui portent des lutrins gigantesques. Chaque pupitre est tout un ouvrage d'architecture avec socle ou piédestal, trois colonnes doriques, architrave, frise et corniche; la frise est enrichie de médaillons contenant des citations de l'Ecriture; la corniche est ornée de gracieuses statuettes et d'écussons. Nicolas Vergara le Jeune n'a pas laissé des ouvrages moins importants comme architecte, et Bermudez cite avec éloge son *Sagrario* de la cathédrale de Tolède, son église pour

les Bernardines de cette ville, ses travaux au monastère de Guadalupe dont la sacristie passe pour la plus belle de l'Espagne, etc.

Résumons-nous. Voilà donc deux familles flamandes attachées l'une après l'autre à la cathédrale de Tolède et qui semblent y avoir dirigé tous les travaux d'art, architecture, sculpture, peinture sur verre. Cette nombreuse série d'artistes flamands n'est-elle pas bien significative? ne peut-on pas en conclure à toute une école, à une longue et puissante influence?

Nous citerons ailleurs d'autres noms et d'autres faits qui nous confirment dans cette supposition. Revenons à la cathédrale.

Parlerons-nous de sa chapelle mozarabe? On connaît l'étymologie de ce dernier mot qui signifie « mêlé aux Arabes. » Il servait, comme on sait, à désigner les Tolédans chrétiens autorisés, par une capitulation spéciale, à conserver le libre exercice de leur culte dans la ville de Tolède, lorsque les Arabes y entrèrent victorieux après deux ans de siége. On montre surtout aux voyageurs, dans la chapelle mozarabe, une mosaïque fort riche qui couvre le maître-autel et qui représente une *Conception*. Nous avouons humblement n'avoir qu'une médiocre admiration pour la plupart des tableaux faits par ce procédé, si horriblement cher et si défectueux. Ce que nous avons vu, pour notre part, de plus intéressant dans cette partie de la cathédrale de Tolède, ce sont des fresques gothiques représentant des combats entre les Espagnols et les Mores. Nous nous bornerons ici à reproduire l'appréciation de M. Gautier qui, cette fois, est fort exacte et qui détermine bien la valeur de cette haute cu-

riosité. « La conservation, dit-il, en est parfaite, les couleurs sont vives comme si la peinture était achevée de la veille; l'archéologue y trouverait mille renseignements curieux d'armes, de costumes, d'équipement et d'architecture, car la fresque principale représente une vue de l'ancienne Tolède qui a dû être d'une grande exactitude. Dans les fresques latérales sont peints avec beaucoup de détails les vaisseaux qui conduisirent les Arabes en Espagne; un homme du métier pourrait en tirer d'utiles renseignements pour l'histoire si embrouillée de la marine au moyen âge. » Il y a aussi d'autres peintures sur les murs du cloître, très-sévère et très-élégant, de la cathédrale; mais celles-ci ne sont pas à beaucoup près aussi intéressantes. Ce sont d'immenses fresques en style rococo, dans le goût de composition à la fois théâtral et lâché du XVIIIe siècle, et qui font un singulier contraste avec leurs encadrements en style ogival. Cette débauche de décoration, où l'on trouve d'ailleurs certains mérites d'arrangement et même de coloration, est d'un peintre espagnol qui portait un nom français, Bayeu. Si jamais peinture s'est peu accommodée aux sévérités de la fresque, c'est assurément celle de cette époque.

Santa Maria la Blanca Nous avons ici un échantillon des premiers essais de l'art arabe, représenté en Espagne par tant de chefs-d'œuvre. L'édifice date du neuvième siècle. Les conquérants en turban ne sont pas encore des artistes. Ils n'ont pas d'art qui leur appartienne en propre; ils pillent des colonnes et des chapiteaux classiques comme ils pilleraient autre chose; ils ont des palmettes et des entrelacs grecs; ils font travailler à leurs mosquées des architectes byzantins.

Mais comme le génie oriental est prompt à poindre ! Comme il transforme déjà d'une façon charmante et s'approprie tout ce qu'il touche !

Sainte Marie la Blanche, la synagogue de Tolède, suffit à prouver les rares instincts de ces commençants. Une synagogue en style arabe ! Les légendes populaires de l'Espagne expliquent ce phénomène. Elles parlent d'une noire trahison des Israélites, qui auraient appelé les Mores en Espagne, et qui auraient reçu d'eux d'énormes priviléges où la liberté même de leur culte était comprise.

Au dehors, rien qui annonce les beautés de cet édifice d'une si curieuse origine : il se confond avec les pauvres constructions qui l'entourent, ruines de l'ancien quartier juif ; on n'a devant les yeux qu'une grande muraille en pisé rougeâtre percée d'une porte. Passé cette porte, on entre dans une cour abandonnée et encombrée de végétations sauvages, au fond de laquelle s'élève une apparence de grange. On pénètre enfin dans cette grange et l'on se trouve avec étonnement au milieu d'un des temples les plus irréprochables qu'ait produits l'art mahométan.

Cinq nefs. Elles sont séparées par des piliers octogones fort simples, coiffés de chapiteaux byzantins à entrelacs dans le goût de ceux de Ravenne. Ces piliers portent des arcs à plein cintre outre-passé d'une courbe hardie où commence à se montrer le goût moresque ; sur les tympans des arcs l'ornementation arabe distribue, avec une sobriété et un goût déjà exquis, ses dessins capricieux aux combinaisons géométriques. Plus haut se découpent les élégantes arcades d'une galerie supérieure destinée aux femmes ; ceci est encore un emprunt aux basiliques primitives. Ces croisées

sont grillées; chacune présente un dessin différent. Voilà tous les éléments de cette décoration d'une distinction rare. Point de voûte, ni même de plafond. Une toiture en bois, que les guides disent avoir été peinte et dorée, mais qui ressemble beaucoup à une couverture provisoire, donne à ce charmant édifice un aspect de ruine qui navre.

On verra dans les *Guides* que les destinées de *Santa Maria la Blanca* ont été aussi diverses que celles de la fiancée du roi de Garbe. Elle servit de synagogue aux Juifs jusqu'en 1405. A cette époque, elle fut transformée en église. Au milieu du XVIe siècle, on en fit un asyle de repenties qui fut abandonné en 1600. De 1600 à 1791, on y vit une sorte d'ermitage; puis on y installa une caserne, et enfin, et de déchéance en déchéance, le pauvre temple israélite devint un simple magasin à fourrages, au risque de courir quotidiennement, dans ce nouvel emploi, des dangers d'incendie. - On y a fait dans ces derniers temps quelques travaux de restauration; mais on doit regretter, comme on l'a fait observer très-justement, que ces réparations des sculptures de *Santa Maria la Blanca* soient en plâtre et justifient trop bien le nom de ce charmant édifice.

San Juan de los Reyes. — Nous revenons ici à l'art ogival, représenté par un de ses chefs-d'œuvre. Les *Monumentos arquitectonicos* publient un récit des plus curieux au sujet de l'origine de cet admirable édifice que Ferdinand et Isabelle avaient érigé à la suite de leur victoire de Toro, remportée sur les Portugais, et qu'ils avaient destiné d'abord à recevoir leurs tombeaux, placés depuis dans la cathédrale de Grenade, au milieu d'une chapelle qui porte leurs noms.

« C'était, dit le naïf récit du temps, un vendredi soir; le temps était clair, le soleil plus joyeux que de coutume en cette saison. Dieu et la nature montrent leur joie par ce beau soleil et sa lumière, car naturellement avec les nuages nous devenons tristes. » — Suit la description des fêtes. A peu de distance de l'ermitage de Saint-Eugène on avait placé, pour l'entrée du roi et de la reine, une troupe de baladins, de jongleurs, de danseuses et de chanteurs. Le peuple célébrait, par ses hymnes, l'hymen longtemps contrarié de l'héritière de Castille et de l'héritier d'Aragon :

Les fleurs d'Aragon
Sont dans la Castille;
Bannière d'Aragon!
Bannière d'Aragon!

Le cortége royal apparait enfin aux portes de Visagra, le roi sur un cheval fringant, la reine sur une mule splendidement harnachée, dont les brides sont tenues par deux pages. Ils sont reçus par le régiment de la ville, timbaliers et massiers en tête. On les admet dans l'enceinte des murs après les formalités d'usage, après quoi le cortége se dirige processionnellement vers l'église, tandis que des acclamations retentissent et qu'on agite des mouchoirs, comme on le ferait aujourd'hui, du haut de tous les balcons et de tous les miradores. — A l'entrée de l'église, réception solennelle du roi par le clergé, croix et bannières en tête. Sur la porte du Pardon sont placés deux petits anges, et tout au sommet, une jeune fille, couronnée d'un diadème; elle figure la très-sainte mère de Dieu. Dès que le roi et la reine se montrent, les anges se mettent à chanter : — « *Tua est potentia,*

tuum est regnum, Domine; tu es super omnes gentes; da pacem, Domine, in diebus nostris. » Ferdinand et Isabelle entendent la messe; puis ils sont reconduits triomphalement à leur palais où ils prennent un repas frugal, car ils ont décidé de jeûner ce jour-là. — Le lendemain, grandes réjouissances pour les pauvres comme pour la noblesse; aumônes pour les uns, carrousel pour les autres sur la place du Zocodover. — Le deux février, le roi et la reine quittent de nouveau leur palais en grand apparat. On va déposer sur la tombe de Jean Ier les armes prises au porte-étendard de l'ennemi (don Alonzo de Portugal). Ces armes, portées dans l'église au son des trompettes, sont fichées sur un tronçon de lance; ensuite les bannières de l'ennemi et de ses partisans sont renversées. Ce cérémonial, renouvelé, dit le chroniqueur, des triomphes romains, fut suivi d'une nouvelle messe solennelle chantée pour l'éternel repos de l'âme de Jean Ier, sur la tombe duquel on suspendit le glorieux trophée. Mais la pieuse reine Isabelle ne voulut pas s'en tenir là, et, pour mieux remercier le ciel, elle fonda la superbe église de San Juan de los Reyes.

La construction de l'église fut confiée à Jean Guas, architecte qui avait travaillé à la cathédrale de Tolède et auquel nous reviendrons tout à l'heure. Pour hâter les travaux, pendant une absence du roi, à qui l'on ménageait une surprise, la reine y employa jusqu'à 1226 maîtres tailleurs de pierre avec une armée d'aides et de manœuvres.

Passons, sans plus de préface, à la description de ce remarquable édifice.

Vue du dehors, l'église ne serait guère remarquée que du côté de son abside qui est assez richement décorée. Elle est

flanquée d'énormes contre-forts terminés par de beaux pinacles. Les faces de ces contre-forts offrent des piliers octogones dont les chapiteaux supportent, non pas des statues de rois, comme l'assurent les guides et comme l'écrit M. Th. Gautier, mais des figures de hérauts d'armes, revêtus de dalmatiques blasonnées de l'écusson des rois catholiques. Les figures sont un peu trapues, comme toujours; mais l'ensemble de cette garde royale compose une décoration originale et imposante.

Une multitude des chaines, suspendues à des crochets, pendent le long des murailles, comme ces fameuses chaines prises au port de Gênes et qu'on voit accrochées dans un coin du Campo-Santo de Pise. Les chaines espagnoles étaient celles que portaient les prisonniers chrétiens rachetés à Malaga par Ferdinand et Isabelle. Il y a quelque vingt ou trente ans, un préfet trop utilitaire imagina de les décrocher pour en orner les bornes d'une promenade publique. Elles traînèrent assez longtemps dans la poussière et dans l'oubli. Par bonheur la commission des monuments historiques mit ordre à ce vandalisme et les chaines furent reportées à l'église.

Hélas! elle en a vu bien d'autres. *San Juan* a été aussi éprouvé, pour le moins, que sa voisine juive, *Santa Maria la Blanca*, dont nous rapportions plus haut les transformations et les mésaventures. A une époque déjà reculée, alors que le gothique passait pour synonyme de barbare, on avait enlevé le retable du maitre-autel et on l'avait remplacé par un tabernacle moderne que blâmait déjà avec raison le vieux Antonio Ponz dans son *Viage de Espâna*. En 1808, le cloitre attenant à l'église et la riche bibliothèque logée au

premier étage du cloître furent brûlés par les Français. En 1835, on chassa les Franciscains qui s'étaient constitués les gardiens du monument; les ordres religieux venaient d'être abolis. San Juan de los Reyes devint alors un magasin de vivres. Enfin on eut l'idée, plus malencontreuse encore, d'en faire une prison correctionnelle. Les dégâts, les profanations qui en résultèrent, nous les laissons à deviner.

Avons-nous dit que le corps de l'église contraste, par sa nudité, avec les richesses décoratives de son abside et de son transept? — Ce sera notre dernière observation sur la vieille façade, jaune et rouillée, de San Juan de los Reyes. — Entrons et regardons.

D'abord le plan général. C'est une croix latine avec un court transept et une longue nef dont la tête est une abside polygonale. A l'intersection du transept et de la nef s'élève la tour, de forme octogone. Une série de chapelles assez basses s'ouvrent sur les côtés.

Les nefs sont d'une simplicité de décoration qui frise l'austérité. Grandes arcades séparées par de gros piliers formés chacun d'un groupe de fines colonnettes. Au-dessus de chaque arcade une grande fenêtre ogivale. Entre ces baies, le mur est nu comme la main. L'appareil des pierres de la construction, visible, non-seulement là, mais dans tout le reste de l'église, fait singulièrement valoir, par sa sévérité, la richesse et la grâce des moindres ornements. On ne comprend pas assez, dans nos pays du Nord, la beauté de ces pierres nues, et pourtant notre vieille cathédrale de Tournai en est un assez frappant exemple.

Rien de plus éblouissant que la richesse des transepts à

côté de cette pauvreté voulue et calculée des nefs. Les piliers seuls sont déjà des merveilles; décorés de fleurs et d'arabesques, ils portent comme suspendues, aux deux côtés de la nef, deux magnifiques tribunes à balcons de pierre fouillés à jour et dont les encorbellements sont ornés de l'F et de l'Y, c'est-à-dire des chiffres entrelacés de Ferdinand et d'Isabelle. Mais ce qui attire particulièrement le regard, ce sont les deux murs des extrémités du transept, autrefois éclairés par deux vastes fenêtres qui ont été murées. On y admire une profusion de sculptures extraordinaire et du plus grand effet. Le principal motif de la décoration consiste dans des aigles de pierre gigantesques, tenant entre leurs serres l'écusson de Castille et d'Aragon, flanqué à gauche du joug et à droite des flèches qui constituent l'emblème de la puissance royale; deux petits lions s'accroupissent sous les armoiries en signe d'humilité. Ces aigles et ces écussons, surmontés d'immenses couronnes, remplissent les cinq compartiments qui divisent chaque travée et qui sont séparés par six groupes de colonnettes. Entre les aigles géants se dressent, sous d'élégants pinacles, de petites statues de saints qui font encore ressortir l'énormité de leurs voisins. Au-dessous, règne une série d'arcades ogivales d'un dessin exquis. Au-dessus, s'étend une large frise qui fait tout le tour de l'église, et qui est remplie, pour tout ornement, d'une inscription en langue espagnole et en caractères gothiques d'un effet décoratif au moins égal à celui des inscriptions arabes. C'est là un système d'ornementation excellent et dont nous nous étonnons qu'on ne fasse pas un plus fréquent usage, car il ne demande pas de grands frais d'imagination et il est tout particulièrement varié et pittoresque.

L'inscription mérite qu'on la traduise et qu'on la reproduise. La voici :

CE MONASTÈRE ET L'ÉGLISE ONT ÉTÉ CONSTRUITS PAR ORDRE DU TRÈS-ILLUSTRE PRINCE ET SEIGNEUR DON HERNANDO ET DE LA TRÈS-ILLUSTRE PRINCESSE DONA ISABEL, ROI ET REINE DE CASTILLE, DE LÉON, D'ARAGON, DE SICILE : LESQUELS SEIGNEUR ET DAME, PAR HEUR ET FORTUNÉ MARIAGE, RÉUNIRENT EN LEURS PERSONNES LES DITS ROYAUMES, LE DIT SEIGNEUR ÉTANT ROI ET SEIGNEUR PAR DROIT D'HÉRITAGE DES ROYAUMES D'ARAGON ET DE SICILE ET LA DITE DAME ÉTANT REINE ET DAME PAR DROIT D'HÉRITAGE DES ROYAUMES DE CASTILLE ET DE LÉON. LAQUELLE FONDATION ILS FIRENT A LA GLOIRE DE NOTRE SEIGNEUR DIEU ET DE LA BIENHEUREUSE MÈRE NOTRE-DAME LA VIERGE MARIE, ET PAR LA DÉVOTION PARTICULIÈRE EN LAQUELLE ILS LES TENAIENT.

Une décoration analogue à celle du transept se reproduit dans l'abside, mais avec plus de richesse encore et de somptuosité. Ici encore figurent au premier rang les signes et les emblèmes de la puissance royale. Les aigles gigantesques, les immenses couronnes, les écussons de Castille et d'Aragon dominant des lions humiliés reviennent dans les intervalles des piliers, surmontés d'ogives charmantes et séparés par des statues de saints qui se font de plus en plus humbles et plus petits devant ces majestés mondaines. Les flèches en faisceaux à l'adresse de l'ennemi, et le joug à l'adresse du peuple tributaire reparaissent à leur tour de ci, de là, jusque sur la face antérieure de l'autel, jusque dans les nervures de la voûte. Enfin, comme pour achever de caractériser cette singulière décoration religieuse où le roi du ciel s'efface entièrement devant les majestés terrestres, les

hérauts d'armes qui ornent l'extérieur de l'église se retrouvent à l'intérieur du chœur, adossés à chaque pilier, placés un peu plus haut que les aigles, et élevant fièrement de leur main droite des bannières sur lesquelles se répètent les écussons brodés sur leur poitrine.

Nous croyons en avoir assez dit pour donner une idée de l'originalité saisissante de cette église à laquelle on trouverait difficilement un pendant. Nous renvoyons aux *Monumentos arquitectonicos* pour la description et la reproduction gravée du cloître qui est lui-même d'une architecture superbe et d'une poésie admirable. La savante monographie qui accompagne ces planches suppléera aux lacunes de nos impressions et donnera au lecteur, pour la question artistique et historique, tous les renseignements désirables. — Il en est un pourtant qu'elle omet, quant à la décoration intérieure et qui mérite bien d'être relevé. Nous le trouvons dans les jolis *Mémoires* de madame d'Aulnoy. Veut-on savoir l'ameublement qu'on donnait au XVIIe siècle à certaines églises espagnoles? Écoutez cette curieuse description :

« Nous vînmes, écrit madame d'Aulnoy, entendre la messe dans l'église *de los Reyes :* elle est belle et grande, et toute pleine d'orangers, de grenadiers, de jasmins et de myrtes fort hauts, qui forment des allées dans des caisses jusqu'au grand autel, dont les ornements sont extraordinairement riches. De sorte qu'au travers de toutes ces branches vertes et de toutes ces fleurs de différentes couleurs, voyant briller l'or, l'argent, la broderie et les cierges allumés dont l'autel est paré, il semble que ce sont les rayons du soleil qui vous frappent les yeux. Il y a aussi des cages peintes et dorées,

remplies de rossignols, de serins et d'autres oiseaux, qui font un concert charmant. »

Nous nous sommes un peu étendu sur les magnificences de San Juan de los Reyes. C'est que cette belle église, une des plus admirables et des plus originales de l'Espagne, offre un intérêt véritablement unique pour notre pays — s'il est vrai, comme le croit la critique espagnole elle-même, que l'architecte qui l'a conçu dans tous ses détails et créée d'un seul jet, Jean Guas, ait été, comme les Egas, comme les Vergara, un artiste flamand.

Sur quoi se fonde cette supposition que ne semble guère justifier, au premier abord, la consonnance bien espagnole du nom de l'artiste? Le nom de famille de *Johan* Guas peut, comme bien d'autres, avoir été altéré, dénaturé. Une circonstance de l'histoire de l'artiste paraît plus significative. D'après Bermudez, Jean et Pierre Guas, sous la direction de maître Anequin de Egas, de Bruxelles, se seraient distingués, lors de l'achèvement de la cathédrale de Tolède, dans les travaux de la *façade des Lions*. On remarque, à ce propos, que beaucoup d'architectes, de peintres et de statuaires flamands se trouvaient alors en Espagne, et l'on est porté à attribuer la même origine à ce Jean Guas qu'on trouve en leur compagnie. Un document récemment retrouvé, la *table du registre des chapellenies* d'une autre église de Tolède, celle de Saint-Just et de Saint-Pasteur, est venu fortifier ces suppositions. On y voit qu'Anne Guas, fille de François, institua pour patron de la chapellenie, fondée par sa famille, un certain don Francisco de Rosas Van Onsem, domicilié dans la capitale. Pourquoi le choix de cet étranger et de cet absent? Cela ne porte-t-il pas à supposer, entre lui et Anne

Guas, des liens qui les rapprochaient ? Il est vrai que ces liens n'impliquent pas forcément la parenté, mais ils en suggèrent l'idée.

Dans une chapelle de cette église de Saint-Just et de Saint-Pasteur, on a fait une autre trouvaille. Un jeune savant espagnol, don Gregorio Cruzada Villa-Amil, y a découvert une inscription relative à Jean Guas et jusqu'à une fresque très-curieuse qui le représente en personne, en compagnie de sa femme, de sa fille et de son fils. Ils s'offrent à nous agenouillés, dans l'attitude traditionnelle des donataires. Jean Guas est une grosse figure bourgeoise au nez épais, aux yeux enfoncés et, rien assurément, dans ce type plein de bonhomie, ne répugne à l'hypothèse d'une origine flamande.

Mais où on la cherche peut-être avec plus de raison, et où on la voit plus sérieusement affirmée, c'est dans le style même de l'église qu'il a érigée.

Il semble que l'Espagne, éclairée d'un soleil plus éblouissant encore que celui de l'Italie, ait dû avoir une architecture analogue, je veux dire aussi sobre dans ses moyens d'effets. A quoi bon, ici comme en Italie, les fortes saillies, les ornementations touffues des cathédrales du Nord, avec ce jour limpide et éclatant qui fait valoir les moindres accents ? Les monuments d'Espagne présentent en effet souvent les grandes surfaces nues qui caractérisent l'architecture de l'Italie et de l'Orient; mais cela n'empêche pas les parties ornées et sculptées d'offrir les reliefs les plus énergiques et parfois les plus exagérés. Nous sommes, pour notre part, tenté d'attribuer ce fait bizarre à l'influence de ces architectes du Nord, dont nous avons déjà signalé la présence dans les monuments

espagnols. Il faut remarquer que la plupart des beaux édifices gothiques de la Péninsule, tels que San-Pablo de Valladolid, la chapelle du Connétable à la cathédrale de Burgos, la Chartreuse de Miraflores, San Juan de los Reyes et la façade des Lions à Tolède, datent du xve siècle. L'influence du Nord a dès lors une explication historique toute naturelle. A ce moment, l'Espagne vient seulement de remporter son triomphe définitif sur les Mores. La guerre a duré plusieurs siècles. Ce n'est pas au milieu de ces calamités terribles que s'élèvent les monuments, que se forment les artistes. L'Espagne catholique a donc manqué de cathédrales quand elle a voulu célébrer son triomphe; elle a donc dû appeler des maîtres étrangers pour les ériger.

Ces maîtres, il était tout simple qu'elle les prît dans les pays avec lesquels elle entretenait les rapports les plus intimes, tels que l'Allemagne et surtout les Flandres.

De là, sans doute, les anomalies qui nous étonnent dans les cathédrales espagnoles du xve siècle.

D'où viennent là-bas toutes ces formes aiguës, qui se motivent dans le Nord par l'abondance des neiges, mais qui jurent si fortement avec les terrasses et les moulures horizontales infiniment plus usitées dans l'architecture du Midi, infiniment plus conformes, d'ailleurs, à son climat sec et ensoleillé ?

Pourquoi tous ces pinacles, ces clochetons, ces aiguilles? Pourquoi surtout ces glacis et ces profils obliques, faits pour favoriser l'écoulement des eaux, dans un pays où il ne pleut pas? — Les emprunts forcés faits au Nord expliquent seuls ces étrangetés qui sont d'ailleurs — qu'on le remarque

bien, — des exceptions, par cela même qu'elles ne répondaient ni aux besoins ni aux instincts locaux.

Un architecte instruit ferait sans doute du premier coup, dans les édifices de l'Espagne, la part des constructeurs du Nord et des artistes indigènes. L'homme du Nord élargit, allonge, multiplie les baies et les fenêtres, là où l'homme du Midi, qui cherche l'ombre, se plaît aux grandes murailles nues et aux petites croisées basses et grillagées. On retrouvera, pensons-nous, cette opposition bien marquée dans la cathédrale de Tolède; sa tour massive, ses murailles compactes contrastent nettement avec sa flèche à crochets et ses portails brodés à la flamande. Quoi de plus flamand encore, à Tolède, que le dôme Renaissance ajouté, au XVIIe siècle, à cette cathédrale gothique, ou que le faux triforium qui vient enrichir le bas des fenêtres supérieures de sa grande nef et qui fait songer immédiatement à la décoration intérieure de l'église Saint-Sauveur, à Bruges? Quoi de plus flamand aussi que la chapelle du Connétable à Burgos, avec ses aiguilles élancées? ou que la jolie église de San Pablo, à Valladolid, dont le style fleuri rappelle si étrangement, au moins dans la partie inférieure de sa façade, celui de l'hôtel de ville de Gand?

A l'égard de *San Juan de los Reyes*, je ne la donne point comme un type d'église néerlandaise. Les arcatures simulées qui décorent extérieurement son abside, la balustrade qui la surmonte, n'ont rien de flamand; on peut en dire autant de la riche et bizarre décoration sculptée qui donne à son transept un caractère si frappant. Mais en revanche tout le monde reconnaîtra que les meneaux de ses fenêtres, dans sa grande nef, semblent empruntés à nos cathédrales; on

trouvera d'étonnants rapports entre sa voûte aux nervures compliquées et celle de Saint-Michel à Gand, et l'ensemble même de sa riche décoration évoquera, chez plus d'un touriste du Nord, le souvenir de la curieuse église de Brou qui est, comme on sait, d'origine flamande.

Le souvenir de l'influence flamande sur l'architecture espagnole semble être resté dans une des légendes de l'histoire de l'art. Un Allemand, Simon de Cologne, est l'auteur de la fameuse Chartreuse de Miraflores. Lorsqu'il partit pour l'Espagne, on prétend qu'il passa par Bruges, afin de s'entendre avec Memling pour ses façades. L'histoire est un conte ; soit. Mais ce conte n'est-il pas significatif ?

Le trésor de Guerrazar. Les environs de Tolède ont été, dans ces dernières années, le théâtre d'une découverte archéologique des plus importantes : nous voulons parler de celle du trésor de Guerrazar, trouvaille dont l'Espagne et la France se sont, comme on sait, partagé le profit. Les *Monumentos* publient à ce sujet toute une étude extrêmement curieuse.

L'auteur commence par quelques commentaires sur la signification et l'origine de ces « trésors » au moyen âge. L'invasion des Arabes en Espagne avait terrifié les populations visigothes et ibériques. Avant de s'exiler en passant, soit la mer, soit les Pyrénées, les habitants commençaient par enfouir leurs effets les plus précieux dans des cachettes connues d'eux seuls et choisies de façon à ne pouvoir attirer l'attention des envahisseurs. On peut consulter, sur la nature et la valeur de ces trésors, les historiens musulmans qui ont raconté les deux expéditions de Taricq et de

Mousah-Ben-Noséir. Tous ces chroniqueurs exaltent l'énormité du butin fait par les Arabes sur les Espagnols, et leur enthousiasme justifie suffisamment les précautions prises par les vaincus contre l'avidité des vainqueurs.

Citons quelques faits et quelques exemples.

Suivant Ben-Kardabus, un homme se présenta devant l'émir Mousâh et lui dit : — Faites-moi accompagner par quelques-uns de vos soldats, je vais les mener dans un endroit où se trouve un trésor. » — Mousâh envoie les soldats demandés; bientôt ils reviennent extasiés, triomphants. L'homme les a menés dans un champ; ils ont fouillé le sol à l'endroit qu'il a indiqué, et ils ont déterré une cachette pleine de perles, de rubis, d'émeraudes et de saphirs.

Un autre biographe de Mousah, l'al-fakih Ben-Koteybâh, rapporte cet épisode du pillage d'une ville andalouse. Deux Arabes s'étaient emparés d'un tapis de drap d'or et d'argent, brodé de perles et de pierreries. Embarrassés de le porter à cause de son poids énorme, ils le coupèrent en deux à coups de hache, enlevèrent l'une des moitiés et laissèrent l'autre. — D'autres soldats passèrent à côté de cette seconde moitié sans même la regarder, tant ils étaient surchargés du butin qu'ils remportaient et dont la valeur dépassait de beaucoup celle du tapis abandonné.

Une vendeuse de parfums, qui suivait l'armée de Taricq, retourne en Afrique après la conquête de l'Andalousie. Ses voisins l'avaient connue pauvre; ils viennent lui demander si elle a fait fortune dans le pays des infidèles. Elle sourit et leur montre des lingots d'or et d'argent, des bijoux, des vases précieux : pour le reste, elle leur dit

d'interroger ses esclaves qui gardent, dans ses étables, jusqu'à cinq cents têtes de bétail.

Quand Mousâh lui-même revint à Damas, pour rendre compte de son expédition au calife Walid, il se présenta devant son suzerain entouré d'une pompe éblouissante. Les rois de Mayorque et de Minorque et les fils des rois Goths, chacun ceint d'une couronne et vêtu d'un kaftan de brocart, marchaient à sa suite, formant le premier rang d'un cortége où les esclaves se comptaient par milliers. Aux abords du palais stationnaient trente chars, construits à Jésirah-al-Khadra, et chargés d'or, d'argent, de pierres précieuses, de diadèmes, de vases richement ciselés et de magnifiques étoffes.

Enfin, Al-Makkari, l'historien de Taricq, nous montre le roi Rodrigue se rendant au champ de bataille de Xérès. Le roi se fait porter dans une basterne ou litière romaine, faite d'ivoire et traînée par deux mules blanches. Il est abrité contre le soleil par une sorte de dôme en soie de diverses couleurs, brodé de perles, de rubis et d'émeraudes. — Après la bataille, on trouva, les pieds de devant enfoncés dans le limon du Guadalete, un cheval qui portait une selle d'or, semée de rubis. C'était le cheval de Rodrigue. — Al Makkari cite complaisamment le nombre considérable d'anneaux d'or et d'argent que les soldats musulmans enlevèrent, ce jour-là, aux cadavres des seigneurs visigoths. C'est un détail qui rappelle la bataille de Cannes. Il n'y a à faire, bien entendu, aucun autre rapprochement entre les deux combats, pas plus qu'entre Annibal et Taricq.

De toutes ces traditions on peut inférer une chose : c'est que la civilisation visigothe, en se modelant sur les mœurs

et sur les coutumes byzantines, était fort raffinée à cette époque en tout ce qui regarde les arts somptuaires. Quant aux trésors des Goths, les Sarrazins en découvrirent quelques-uns; mais d'autres, comme le font observer les *Monumentos*, restèrent pour toujours enfouis sans qu'il fût possible à leurs propriétaires de venir les reprendre. Une notable partie de ces dépôts fut faite naturellement par de grands seigneurs ou par de hauts dignitaires ecclésiastiques, ces deux classes de personnes possédant un grand nombre d'objets précieux : ceux qu'on emploie au service du culte, et ceux qui servent à rehausser l'éclat du pouvoir.

Dans cette dernière catégorie, les couronnes d'or attirent tout d'abord l'attention.

La notice espagnole fait observer que les rois visigoths imitaient, sans le savoir, les Césars romains, en ce qu'ils offraient souvent des couronnes d'or aux temples, pour remercier la divinité de leurs victoires, et généralement de leurs succès et prospérités de tout genre. De là, selon l'auteur, l'origine probable du trésor de Guerrazar, où les couronnes abondent.

Les *Monumentos* rapportent ainsi l'historique de la découverte. Le trésor était enfoui dans deux fosses profondes, situées à l'angle du cimetière de l'ancienne église de Guerrazar; ces fosses étaient recouvertes de deux grandes pierres cimentées avec de la chaux. Les orages de 1858 ayant inondé la vallée au bas de laquelle s'étend le cimetière, l'inondation mit à nu l'une des pierres. Quelques habitants la remarquèrent, fouillèrent la fosse et découvrirent le dépôt. Ils en mirent une partie en pièces; ils vendirent le reste au joaillier de la reine qui, à son tour, le

revendit au gouvernement français. — Peu de temps après, un autre habitant de Guadarrama, ayant appris la trouvaille faite par ses voisins, pratiqua des fouilles à côté de la première fosse et découvrit le second dépôt. Il emporta chez lui les objets qu'il trouva, en détacha de ci, de là, quelques pendeloques d'or et de pierreries, et porta ces débris aux orfévres de Tolède. Plus tard, la réflexion lui vint qu'il tirerait peut-être un parti plus avantageux de sa trouvaille en la présentant au gouvernement espagnol. Il se rendit à la résidence royale d'Aranjuez. Le secrétaire de l'intendance des domaines royaux, Don Antonio Flores, promit à cet homme d'être son intermédiaire et réussit à lui arracher cet aveu important qu'il n'avait apporté à Aranjuez qu'une faible partie de sa trouvaille ; dans le lot qu'il s'était réservé figurait notamment la couronne reconnue depuis comme celle du roi goth Suintilah. Enfin tout le trésor fut livré au gouvernement. Pour indemniser le paysan, on lui alloua 40,000 réaux, une fois payés, et une pension viagère de 4,000 réaux.

Je remarque, avant d'aller plus loin, que la version espagnole que je viens de rapporter n'est pas ou du moins ne paraît pas absolument conforme à la version qui a cours en France au sujet de la même trouvaille. La France, qui possède une partie importante du trésor de Guerrazar, s'en attribue aussi, en quelque sorte, la découverte. On la doit, dit-on, à M. Hérouard, ancien garde du corps réfugié en Espagne, et qui, dans ces dernières années, était professeur de français au Collége militaire. C'est lui qui aurait eu l'idée de faire des fouilles dans un terrain qu'il possédait au lieu dit la *Fuente de Guerrazar* (les *Guides* vont plus loin et

assurent naïvement qu'il découvrit le trésor dans une promenade équestre, en voyant briller de l'or sous les pieds de son cheval). Il découvrit d'abord quatre petites couronnes en treillis d'or qui, présentées à la Monnaie de Madrid, furent immédiatement mises à la fonte, converties en lingots. D'autres fouilles amenèrent la découverte de huit couronnes, puis d'une neuvième qui furent apportées à Paris, en 1861, par M. Hérouard, après avoir été inutilement offertes au gouvernement de la reine Isabelle. Faut-il voir, dans cette incurie, la raison du silence observé par les *Monumentos* sur l'origine française de la découverte, ou faut-il considérer comme controuvée la version française? Elle mériterait, en ce cas, une rectification dans les formes, car elle figure, en toutes lettres, dans le catalogue du musée de Cluny, et M. Du Sommerard semble en avoir accepté la responsabilité.

Quoi qu'il en soit de cette question, le trésor de Guerrazar n'en a pas moins pour l'histoire de l'art une valeur capitale. Une inscription prouve que les couronnes qu'il renferme ont été consacrées dans la seconde moitié du VIIe siècle ; elles nous donnent, comme le fait observer M. Du Sommerand, une idée complète de l'importance des ouvrages d'orfévrerie exécutés par les artistes de cette époque. « Les monuments du même genre qui existent encore sont en très-petit nombre. Les ornements trouvés dans le tombeau de Childéric, les vases des Burgundes recueillis à Gandon, les couronnes des princes lombards Agilulfe et Théodelinde, couronnes dont la dernière appartient encore au trésor de Monza, et dont l'autre a disparu il y a quelques années, sont considérés à juste titre comme des monuments d'une grande rareté et d'une valeur inappréciable... ; mais quel que soit l'intérêt

qui se rattache à ces joyaux de premier ordre, leur importance s'efface devant l'étonnant ensemble et la splendeur sans égale de ces couronnes du VIIe siècle, trouvées au même lieu, remontant toutes à la même époque, et dépassant, par la richesse de la matière, la beauté de l'exécution et par leur étonnante conservation, tout ce que possèdent d'analogue les collections publiques de l'Europe. »

Je ne pense pas avoir à décrire les neuf couronnes que possède le musée de Cluny et au premier rang desquelles figure celle du roi goth Reccesvinthus, monté sur le trône en 649 et mort en 672. Le signalement, aussi détaillé et aussi précis que possible, en a été donné, comme on sait, dans le catalogue de la collection des Thermes. Le joyau de la collection espagnole est la couronne du roi Suintilah. Elle est faite d'un cercle d'or fin percé de rosaces à jour où brillent des saphirs et de grosses perles. Au bord supérieur du cercle s'adaptent quatre chaines dont les anneaux figurent des feuilles de poirier et qui vont se réunir à un gros fleuron d'or et de cristal de roche. Au bord inférieur sont suspendus des bijoux en forme de caractères latins. Quelques-uns de ces caractères pendaient encore à la couronne; les autres, détachés, furent livrés pêle-mêle. L'ordre de ceux qui restaient indiqua le placement des autres, et l'on parvint ainsi à recomposer cette légende votive : *Suinthilanus rex offeret*. Les objets qui accompagnent la précieuse couronne consistent en d'autres couronnes plus petites, deux croix malheureusement détériorées, ornées de palmettes byzantines, plus un nombre considérable de perles, d'améthystes et de saphirs, ainsi qu'une grosse émeraude gravée.

A la suite de la découverte du trésor de Guerrazar, il

s'est posé une question intéressante. Quel était l'usage réel de ces couronnes qui portent inscrits, sur leurs bandeaux, les noms de plusieurs rois et seigneurs visigoths? Ces insignes ont-ils été réellement portés? ou bien faut-il n'y voir que de simples offrandes faites aux églises?

Les *Monumentos* ont traité cette question à fond et sous toutes ses faces. L'auteur de la notice passe en revue les offrandes et les ex-voto de tout genre qui furent usités de tout temps et chez tous les peuples. Il prouve ensuite que, parmi ces offrandes, les couronnes ont toujours tenu le premier rang. On sait que c'était la récompense à la mode pendant toute l'antiquité. On ne l'offre pas seulement aux dieux et aux rois; on en a pour les histrions, pour les mimes, pour les marins, pour les soldats, pour assister aux banquets, pour triompher dans les jeux publics, pour célébrer les cérémonies religieuses. Pausanias cite beaucoup d'offrandes de cette nature. Aussi les temples anciens, encombrés d'objets d'art au point de ressembler intérieurement à des musées, étaient-ils aussi des magasins de couronnes. Cette parure des temples païens passa avec le temps aux églises chrétiennes. Dans les peintures des catacombes on voit des martyrs porter sur leurs chlamydes des couronnes de toutes les formes, couronnes généralement gemmées. Plusieurs textes démontrent clairement que les couronnes byzantines étaient suspendues au-dessus et devant l'autel, à des tringles horizontales. Dans les grandes solennités religieuses, à un moment indiqué par la liturgie, le prélat détachait une des couronnes et en ceignait le front du souverain pour la lui reprendre avant la fin de la cérémonie, en signe que toute puissance vient de Dieu et retourne au ciel. Les Visigoths, héritiers et

imitateurs des Byzantins, leur empruntèrent l'usage de ces offrandes comme le christianisme l'avait lui-même emprunté au paganisme.

Voilà à peu près — en résumant très-laconiquement une notice bourrée de faits, d'exemples, de textes curieux et d'appréciations ingénieuses, — ce que les *Monumentos* disent des couronnes votives. Quant à la question de savoir si toutes ces couronnes étaient de simples simulacres ou si quelques-unes avaient servi, l'auteur de la notice n'hésite pas à se prononcer dans ce dernier sens. M. Du Sommerand, qui est du même avis, en avait donné des raisons très-positives. Il citait la dimension de celle de Reccesvinthus, qui dessine fort exactement la forme de la tête, — son appareil de charnières, qui enlève au métal une partie de sa rigidité, — le travail des attaches des chaînes de suspension, qui montre visiblement qu'elles ont été soudées après coup, de même que les chaînettes faites pour porter les lettres de l'inscription. Ces raisons sont assurément péremptoires; mais l'auteur de la notice espagnole en donne une qui ne l'est pas moins. C'est une très-significative et très-précieuse citation de Paul Diacre :

« L'an dix-neuf du règne de l'empereur Maurice, dit cet auteur (c'est-à-dire vers la fin du sixième siècle), le jour de Pâques, Sophie-Auguste, veuve de Justin, et Constance, femme de l'empereur, présentèrent à ce dernier une couronne superbe. Maurice resta quelques moments à la contempler, puis, se dirigeant vers la basilique, il alla en faire don à Dieu, et ordonna qu'on la suspendît haut au-dessus du maître-autel par trois chaînettes d'or et de pierreries. Les impératrices en éprouvèrent un chagrin et un ressentiment

très-vifs, et Constantin (Héraclius) continua toute cette journée à poursuivre l'empereur de ses invectives. »

Il faut ajouter que la notice espagnole a un grand avantage sur toutes les études relatives au même objet. Outre qu'elle s'accompagne de plus de détails et d'exemples sur l'origine et l'usage des couronnes, elle donne sur les rites religieux relatifs aux couronnes suspendues des explications fort attachantes et absolument inédites.

VI. — *Cordoue. — La Mosquée.*

S'il est un monument espagnol en l'honneur duquel on ait épuisé toutes les formules laudatives, c'est, sans contredit, la mosquée-cathédrale de Cordoue. Décrire ce temple aux innombrables colonnades, qu'un poëte appelle métaphoriquement « une oasis d'arbres aux troncs de jaspe et de porphyre, » c'est donc entreprendre une tâche ingrate, qui expose l'écrivain à plus d'une redite. Mais, d'autre part, comment omettre la grande mosquée dans une revue des monuments et des chefs-d'œuvre de l'Espagne? Nous parlerons ici d'ailleurs d'après des souvenirs personnels, car les *Monumentos* n'ont pas encore abordé cette importante étude; nous tâcherons d'être absolument sincère; c'est, en pareille matière, le seul moyen d'être neuf.

Ce qui nous a le plus frappé, pour notre compte, dans la mosquée de Cordoue, c'est l'impression profondément religieuse qui s'en dégage, et que ne sauraient faire oublier même les plus admirables cathédrales gothiques.

Il est bien entendu que ceci n'est qu'une question d'archi-

tecture. Nous allons tâcher d'analyser cet effet et d'en définir les moyens, qui sont des plus simples.

A l'extérieur, rien à décrire ou peu de chose. Un long mur, couronné de créneaux dentelés. On l'a badigeonné en jaune clair, comme l'on fait assez prosaïquement pour beaucoup de monuments espagnols. Une porte encadrée de sculptures capricieuses d'un très-léger relief est tout l'ornement de cette constructien nue. Comme dans la plupart des édifices orientaux, toute la richesse et tout l'effet sont réservés pour l'intérieur.

Pourtant le voyageur le plus vulgaire est impressionné tout d'abord par une particularité charmante. Je veux parler de la grande cour arabe qui s'ouvre devant la mosquée, et qui est plantée d'énormes orangers contemporains des califes. Il n'est pas un cœur andalou qui ne batte, à l'étranger, au souvenir de cette luxuriante plantation mêlée de citronniers, de palmiers, de cyprès, et formant d'immenses dômes de verdure qui voilent de leurs grandes ombres la fontaine destinée jadis aux ablutions. Pourquoi nos églises n'auraient-elles pas des abords analogues à ce beau *patio de los naranjos*, si populaire dans toute l'Espagne? On en trouvait sans doute devant les églises du temps de Constantin qui réunissaient tout un vaste ensemble de cours, de portiques et de logements pour les prêtres.

Jadis la cour des orangers donnait directement accès dans le temple par dix-neuf portes. Il n'en reste qu'une, la *Puerta del pardon*. Les autres ont été murées.

On entre et l'on demeure ébloui devant une construction d'une immensité sans précédents, d'une profondeur inconnue.

La vaste mosquée, dont Abdérame voulait faire une sorte de Mecque occidentale et par laquelle il voulait écraser les mosquées de Damas et de Bagdad, la vaste mosquée a été pourtant bâtie en l'espace de 21 ans. C'est une improvisation vraiment féerique à côté de nos moindres cathédrales dont la plupart ont demandé des siècles. Mais il est vrai que les matériaux, empruntés à droite et à gauche par la conquête, étaient tout prêts, les colonnes toutes polies, les chapiteaux tout sculptés. On avait des colonnes de toute sorte, en rouge et en vert antique, en vert d'Égypte, en brèche de diverses couleurs, en jaspe, en granit, en porphyre; les unes polies, les autres cannelées, d'autres torses; 60 environ venues de Tarragone et de Séville, 115 de Nimes et de Narbonne, 140 envoyées par l'empereur Léon de Byzance, beaucoup provenant d'un temple de Janus érigé jadis à cette même place. Puis les prisonniers chrétiens ne manquaient pas pour les mettre en œuvre. Puis, pour hâter encore ses travailleurs, il est de tradition que le calife Abdérame mettait lui-même la main à la truelle et travaillait à sa mosquée une heure par jour, tous les jours.

Ces colonnes, de matière, de couleur et de formes si variées, ne forment pas moins de dix-neuf nefs dans le sens de la longueur et de trente-six dans l'autre sens, s'allongeant à perte de vue, paraissant se multiplier sans fin. Chaque nef formée par une série de deux rangs d'arceaux superposés, les uns en fer à cheval, les autres à plein cintre; quelques-uns se croisent et s'entrelacent curieusement, ceux de la ligne supérieure appuyant leurs extrémités sur les clés de la ligne inférieure; de là un ensemble d'une grande bizarrerie et d'une légèreté merveilleuse. Le premier rang s'élève

à 5 mètres environ au-dessus du sol, le second rang à 2 mètres et demi du premier, etc. A 10 mètres de hauteur commençaient déjà les plafonds anciens en bois de cèdre, peints et sculptés, qui tombaient de vétusté au XVIIe siècle et qui sont remplacés aujourd'hui par une série de ces petites coupoles que l'Espagnol appelle des demi-oranges, *medias naranjas*.

Supposez la mosquée de Cordoue dépouillée du prestige de sa célébrité. Elle ferait sans doute sourire l'architecte qui ne la connaitrait que par cette description. Quel peut bien être l'effet d'un édifice si bas, si écrasé par sa toiture? Huit cent soixante colonnes remplissant un espace de six cents pieds sur quatre cents environ! quelles ne doivent pas être l'étroitesse et la mesquinerie des entre-colonnements? Quels pauvres architectes que les Arabes d'alors, obligés de multiplier à ce point les supports pour soutenir un toit d'une certaine étendue! Combien il y a plus de majesté dans les larges nefs de nos cathédrales, dans leurs piliers gigantesques, s'élançant comme des chênes, multipliant au-dessus de nos têtes le branchage sans fin de leurs nervures! Et quel effet feraient ces petites coupoles arabes à côté des dômes immenses que l'art chrétien, plus savant, plus hardi, a trouvé le moyen de suspendre à de vertigineuses hauteurs?

Cela n'empêche pas — et nous ne serons contredit par aucun de ceux qui auront pu faire la comparaison, — que l'aspect de la mosquée ne soit au moins aussi grandiose que celui de Saint-Pierre de Rome. Deux mots vont nous faire comprendre.

Du moment qu'on a pénétré dans cette forêt de colonnes qui s'appelle la mosquée de Cordoue, on y est perdu.

Derrière tous ces fûts de marbre, si rapprochés et si multipliés, l'œil ne voit plus où s'arrête l'édifice. On a devant soi l'*infini en étendue*.

Les arceaux qui courent d'une colonne à l'autre, et qui sont formés alternativement de pierres blanches et de briques rouges, complètent cet effet saisissant. Ces doubles rangs d'arceaux superposés ont beau s'élever seulement, ceux-ci à cinq mètres, ceux-là à sept ou huit mètres du sol : ils se superposent et se croisent de telle sorte qu'ils cachent les voûtes ; on dirait qu'ils masquent d'autres arcs innombrables montant de même les uns sur les autres et s'échelonnant jusqu'au zénith, et il semble qu'au-dessus de soi on ait l'*infini en hauteur*.

C'est cette sensation d'*infini*, produite par des moyens si simples, que nous ne trouvons au même degré dans aucune construction d'un autre style, et qui fait le caractère profondément religieux et la sombre majesté de la mosquée de Cordoue. Ajoutons que le demi-jour éternel qui règne dans ce temple bas et écrasé de l'islamisme achève d'y égarer le regard et ajoute puissamment à l'illusion. Aussi les Cordouans, pour s'y retrouver, ont-ils dû diviser la mosquée en rues, comme une ville. Il y a la *calle San-Nicolas*, la *calle San-Pedro*, etc. : ce sont des nefs ainsi baptisées du nom de la chapelle qu'on y trouve et du saint qu'on vient y prier.

Nous avons donné l'aspect général de la *mezquita*. Passons aux principaux détails.

L'édifice est bâti sur un plan quadrilatéral. A le bien considérer, ce plan est celui des basiliques latines, car l'art Arabe ne s'est pas encore dégagé ici de l'influence chrétienne ; à la nef principale, l'architecte s'est borné à ajouter

une foule de collatéraux parallèles aux bas-côtés ; là est toute son originalité. Mais cette simple modification, dont nous avons dit l'immense effet, est un trait de génie.

Les dix-neuf portes carrées de la mosquée sont pourvues chacune de fenêtres à double arc ; des baies carrées, fermées par des tables de marbre sculptées à jour surmontent ces fenêtres. Encore une imitation. Girault de Prangey fait remarquer que ces treillis de marbre étaient employés dans les monuments antiques de la belle époque. Ils passèrent de là aux églises de la Grèce, de l'Italie, de l'Orient. C'est ainsi qu'on les retrouve à la fois dans la jolie petite église de San-Miniato, à Florence, et dans Sainte-Sophie, à Constantinople.

Les portes sont en bois de mélèze ou de cyprès ; Abdérame les avait revêtues de plaques de bronze qui ont été tour à tour enlevées. Chacune des nefs porte une toiture distincte. Au fond de la sixième nef, les colonnes se rapprochent davantage, les arcs sont plus richement ornementés et s'entre-croisent au-dessus d'une sorte de chapelle : c'est le vestibule du *Mihrab*, sanctuaire admirablement conservé, et auquel rien ne manque de sa merveilleuse décoration primitive, postérieure de trois cents ans à la mosquée elle-même, ni ses fenêtres aux grillages fantasques et charmants, ni sa galerie de colonnettes à trèfles, ni ses riches mosaïques byzantines en verre coloré, ni ses arabesques parmi lesquelles se lisent des versets du Coran, en caractères d'écriture coufique et de cristal doré, ni son plafond de bois doré et sculpté, ni sa voûte prodigieuse formée d'un seul bloc de marbre blanc de quinze pieds de diamètre, évidée en coquille et ornée des sculptures les plus délicates. Tout cela forme,

comme on l'a déjà observé avec justesse, un ensemble où se rencontrent toutes les beautés du plus grand art, grâce, richesse, proportion, harmonie. Aussi le *Mihrab* est-il le saint des saints de la mosquée musulmane. C'est vers ce point que les dévots se tournaient et regardaient (*mirabau*) pour faire leurs prières. C'était là qu'on déposait le Coran, le « livre » par excellence, fixé par une serrure sur un escabeau de bois d'aloès et recouvert d'un tapis de soie. Les pèlerins admis dans le sanctuaire devaient en faire sept fois le tour à genoux, comme à la Kaaba, et les grandes dalles de marbre de la chapelle sont usées sur une ligne circulaire par suite du frottement.

Le *Mihrab*, avec ses dorures et ses mosaïques étincelantes, est la partie la plus riche de la mosquée. La partie la plus neuve en est le *chœur*, qui date du XVIe siècle, car on a cru devoir la gâter par l'érection d'un chœur quand on la transforma en temple catholique. Comme la plupart des *coros* espagnols — voir plus haut — celui-ci est toute une église, plus énorme encore ici que partout ailleurs; aussi la plupart des voyageurs n'y ont-ils pas vu autre chose, et n'y a-t-il qu'une voix contre cette « église » chrétienne, si mal à propos enfoncée au cœur de cette mosquée arabe. Ce chœur occupe la place de soixante-trois colonnes qu'on dût abattre. A l'une des extrémités, se trouve, selon l'usage, la *capilla mayor;* à l'autre, la *silleria*. Le tout nous a rappelé assez l'ordonnance générale de la chapelle Sixtine, à cette différence près que les peintures sont remplacées ici par des sculptures. Retable monstrueux, comme toujours; immense menuiserie sculptée représentant des sujets de l'Ancien Testament; arcs à pleins cintres et hautes voûtes; longs faisceaux

de colonnettes et lourds piliers. Deux de ces piliers à bases carrées ornées de beaux médaillons contiennent, si nous avons bonne mémoire, la vis d'un escalier qui mène au jubé.

En somme, le *coro* Renaissance a certainement ses beautés et pourrait se faire admirer ailleurs; mais il fait la plus étrange disparate avec la mosquée qu'il écrase. Aussi cette construction parasite avait-elle soulevé, au rapport des chroniques locales, les plus véhémentes protestations de la part de l'*ayuntamiento* de Cordoue, qui alla jusqu'à menacer de la pendaison quiconque oserait y travailler. Il n'y fut passé outre que sur un ordre surpris, assure-t-on, à Charles-Quint, qui ne connaissait pas la mosquée. Quand il la visita, quelques années plus tard, on prétend qu'il éclata en reproches amers contre les chanoines qui l'avaient trompé et qu'il leur dit : — Vous avez mis ce qui se voit partout à la place de ce qui ne se voit nulle part.

Nous ne savons si Charles-Quint a bien tenu le langage qu'on lui prête. Nous avons même de fortes raisons d'en douter; nous les dirons un peu plus loin. Mais ces paroles, apocryphes ou non, ne définissent-elles pas la plupart des démolitions et des rajeunissements inutiles qu'on fait subir, sous prétexte de les embellir, à tant d'antiques cités et de vieux édifices?

Ce travestissement n'est pas, malheureusement, le seul travail qui ait gâté certaines parties de la mosquée.

Nous avons dit qu'elle avait perdu son ancien plafond, dont on arracha les précieux lambeaux, un à un, pour y tailler des boîtes et des joujoux.

Elle a perdu de même son ancien pavement, enseveli sous plusieurs assises nouvelles qui ont fini par absorber jus-

qu'aux bases de ses colonnes, dont les proportions réelles sont ainsi gravement dénaturées.

Elle a perdu l'aspect primitif de tout son pourtour intérieur. On a fermé, par des cloisons, la dernière rangée de ses colonnes pour y faire cinquante-deux chapelles, dédiées à tous les saints.

Elle a perdu le prestige de son magnifique éclairage, composé de vingt-huit candélabres, en argent et en cuivre, et de dix mille huit cent cinq lampes, qui brûlaient annuellement 24.000 livres d'huile, sans parler de l'ambre et de l'aloès, employés pour parfumer le temple. Parmi ces lampes figuraient, comme on sait, des cloches provenant de Saint-Jacques de Compostelle. Pour les transformer, on n'eut qu'à les renverser et à les suspendre, par des chaines d'argent, aux plafonds de la mosquée.

Elle a perdu sa chaire, son *mimbar*, où l'iman montait pour lire les prières au peuple. Cette chaire, à laquelle on arrivait par sept marches, qui était montée sur quatre roues, ce qui la faisait appeler le *Carro del rey*, le char du roi Almanzor, et que les historiens s'accordent à présenter comme un travail de sculpture et d'incrustation d'une valeur inestimable, fut détruite au XVIe siècle par les maçons qui bâtissaient le nouveau chœur. — *Asi perecio aquella antigualla,* « ainsi périt cette antiquaille ! » écrit un chroniqueur d'alors, pour toute oraison funèbre.

Enfin, la mosquée n'a-t-elle pas perdu son ancien minaret, qu'a remplacé par une tour gréco-romaine Herman Ruiz, l'architecte du *coro?* Ce minaret n'était pas pourtant le moindre ornement de la *Mezquita.* Il passait pour une merveille au temps des Califes, qui en voyait tant d'autres.

Il s'y trouvait près de cent colonnes de jaspe blanc et rouge. On y admirait deux escaliers, tournant en sens inverse, qui ne se rejoignaient qu'au sommet de la tour. On vantait surtout son splendide couronnement, formé de deux énormes globes d'or pur, entre lesquels brillait un globe d'argent, et que surmontait une énorme grenade d'or, visible de tous les points de l'horizon quand le soleil s'y réflétait.

Voilà bien des altérations d'effet, de perspective, de formes, de proportion, de décoration. Combien de monuments y eussent survécu? Et que devait être cette sombre et majestueuse mosquée de Cordoue, au temps de sa jeunesse et de ses splendeurs, sous Abdérame ou sous Hakem, quand ni l'aile du temps, ni l'insulte de l'homme ne l'avaient encore effleurée?

VII. — *Séville.*

La cathédrale. — Nous plaçons à dessein la cathédrale de Séville à côté de la mosquée de Cordoue, c'est-à-dire la grandeur *réelle* à côté de la grandeur *simulée*.

On pourrait compléter la comparaison par Saint-Pierre de Rome qui représenterait la grandeur *dissimulée*.

La mosquée est de dimensions à peu près ordinaires et paraît immense.

Saint-Pierre est immense et paraît n'avoir que des dimensions ordinaires.

La cathédrale de Séville paraît immense et l'est réellement.

Simple question de proportions, comme on sait. L'énormité du détail, dans Saint-Pierre, est ce qui rapetisse la

masse. La cathédrale de Séville, qui part de l'homme comme unité de grandeur, vous fait mesurer immédiatement votre petitesse et vous écrase de ses proportions colossales. Quant à la mosquée, j'ai dit par quels trompe-l'œil ingénieux elle produisait sans efforts, sans frais, une impression plus imposante encore.

En somme, le système de proportions observé dans la cathédrale de Séville est celui sur lequel on s'est réglé pour toutes les églises gothiques, à cela près que celle-ci écrase toutes ses rivales en énormité. Les chanoines de Séville, au dire des traditions locales, avaient résumé leurs projets pour l'église nouvelle dans cette exclamation :

— « Faisons une église si grande que ceux qui la verront finie se figurent que nous étions fous! » (*Fagamos una Iglesia tan grande que los que la vieren acabada nos tengan por locos!*)

Les artistes, ainsi éperonnés, se sont comportés en conséquence, de façon à dépasser toute mesure, toute imagination. Les voûtes sont d'une si prodigieuse élévation, que Notre-Dame de Paris, dit un écrivain français, « pourrait se promener la tête haute dans la nef du milieu. » Les piliers qui soutiennent cette nef sont gros comme des tours ordinaires, ce qui ne les empêche pas de paraître à leur sommet d'une ténuité inquiétante tant ils sont merveilleusement élancés; ils sont composés de faisceaux de colonnettes et n'ont pas moins de 50 mètres de hauteur. Les quatre nefs latérales, bien que moins élevées que la nef du milieu, dépassent en hauteur plus d'une cathédrale. Le retable de la *Capilla mayor* monte jusqu'à la voûte; c'est tout un édifice comprenant plusieurs étages, divisé en neuf immenses com-

partiments, contenant jusqu'à trente-six niches habitées par des statues. Le cierge pascal est haut de douze mètres, pèse deux mille livres, et se dresse sur un chandelier de bronze dont les dimensions font penser à la colonne Vendôme. Les orgues sont à l'avenant; les proportions de leurs tuyaux ne trouveraient d'analogues que dans le calibre des plus grosses pièces d'artillerie. Enfin le saint Christophe, peint sur l'une des parois, n'a pas moins de trente-deux pieds, et tient à la main un bâton aussi grand qu'un arbre ordinaire. C'est assurément le plus gigantesque de tous les saints Christophe peints dans les églises de l'Espagne, car chacune a le sien. — « On est assuré de ne pas mourir de malemort, disent les Espagnols, si l'on a vu le matin la tête de saint Christophe; » — traduisez : si l'on va régulièrement à l'église. — Nous résumerons ce signalement de l'immense cathédrale par un détail qui n'a rien d'artistique, mais qui dit tout. Il s'y consomme tous les ans, pour la consommation du saint sacrifice, dix-huit mille sept cent cinquante litres de vin, et ce chiffre exorbitant s'explique tout naturellement par ce fait qu'elle a quatre-vingts autels où se disent chaque jour cinq cents messes.

La construction et la décoration d'un si monstrueux édifice ont exigé naturellement des siècles. Aussi chaque génération a-t-elle laissé ses traces dans la cathédrale de Séville. Tous les styles s'y trouvent réunis. On peut y passer en revue tour à tour — et ce n'est pas le moindre intérêt qu'elle présente — l'art gothique, l'art de la renaissance, le style plateresque (c'est-à-dire, comme je l'ai déjà dit, le style ornementé à l'excès qui s'est inspiré de l'art d'orfévrerie), le rococo, le gréco-romain, etc. Il n'y a, pour passer cette

inspection au grand complet, qu'à faire le tour des quatre-vingts chapelles.

Nous n'entreprendrons naturellement pas la description détaillée de la cathédrale de Séville, qui a d'ailleurs ses monographies ; mais nous tenons pourtant à attirer, en passant, l'attention sur un détail de sa décoration : nous voulons parler de ses vitraux, qui sont célèbres. Ce n'est pas, comme l'écrit naïvement un célèbre romancier touriste (1) trompé sans doute par son cicérone, que ces vitraux aient été peints « par Michel-Ange, Raphaël et Albert Durer. » La monographie de Céan Bermudez nous donne les noms, infiniment moins retentissants, des auteurs réels, Micer Cristobal (un Allemand), Juan Jaquès, Juan Bernal, Juan Vivan et Bernaldino de Galandia. Mais à ces noms modestes, Bermudez en ajoute deux autres, faits pour intéresser vivement l'histoire belge : je parle d'Arnold de Flandre et de son frère Arnold de Vergara qui, dit le critique espagnol, continuèrent en 1525 ce travail commencé en 1504, et s'obligèrent, par contrat public, à en peindre la plus grande partie. Bermudez énumère les vitraux dus aux deux Flamands. Ce sont ceux qui sont placés aux extrémités du transept et qui ont pour sujets l'ascension du Christ et l'assomption de la Vierge, — ensuite ceux qui représentent les marchands chassés du temple, la Madeleine aux pieds du Christ, la résurrection de Lazare, l'entrée du Seigneur à Jérusalem, le lavement des pieds, la Cène — et d'autres encore qui ornent le chevet de l'église. » Maintenant quel est cet Arnold de Flandre, dont l'auteur espagnol fait les plus grands éloges ? On sait qu'il y avait deux

(1) M. Alexandre Dumas. *De Paris à Cadix.*

peintres verriers de ce nom, à Anvers (1). L'un, Arnould Sundert, fut reçu franc-maître en 1502. L'autre, Arnold Ortkens ou Van Ort, fut admis à la maîtrise en 1513. Guichardin appelle ce dernier Arnold Art Van Hort de Nimège. « Ce fut, dit-il, un très-grand imitateur des Italiens et l'inventeur de la manière de cuire et de colorer le verre cristallin. » Malheureusement on sait qu'Arnold Ortkens exécuta en 1536 un vitrail pour la chapelle de Notre-Dame, à la cathédrale d'Anvers, afin d'en remplacer un autre détruit par un incendie, trois ans auparavant; dès lors on se demande comment le même artiste a pu exécuter, vers le même temps, des travaux à Séville. D'autre part, quel est ce peintre verrier, Arnold Vergara, que Bermudez nous donne comme le frère du premier Arnold, et qui porte — au rebours de nos usages — le même prénom et un nom différent? — Nous laissons ces problèmes délicats à trancher à de plus érudits, suffisamment satisfait, pour notre compte, si nous aidons à faire réintégrer quelques noms oubliés ou inconnus au livre d'or de nos gloires nationales.

Il n'est guère possible de quitter la cathédrale de Séville sans donner un regard à sa tour, la fameuse *Giralda*. Pour les architectes, elle présente plus d'une particularité curieuse. Elle marque le moment où l'architecture arabe commence à s'affranchir des imitations byzantines et revêt une originalité qui atteindra sa perfection dans l'Alhambra; les arcs, construits jusqu'alors en cintre outre-passé, vont prendre des formes plus variées, tantôt à ogives simples ou

(1) V. Les Liggeren de la Gilde de St-Luc, par MM. Rombouts et Van Lérius.

à extrémités rentrantes, tantôt à lobes ou à festons découpés de mille manières; les archivoltes ou encadrements vont présenter une ornementation d'une grâce et d'un caprice inusités et sans précédents. La Giralda n'est pas moins digne d'être étudiée dans sa construction, qui présente avec celle du Campanile de Venise de frappantes analogies. Même dimension à peu près et même forme; à l'intérieur, même massif de maçonnerie carré sur laquelle viennent s'appuyer, à Venise comme à Séville, trente-cinq rampes qui mènent au sommet de la tour, rampes portées par des voûtes en briques et d'une pente si douce qu'un cheval les monterait sans peine. Du reste, les deux édifices datent de la même époque, le douzième siècle. Les murailles ou côtés de la tour, larges à leur base de 43 pieds environ, ont cela de particulier que leur épaisseur augmente à mesure qu'elles s'élèvent, sans que toutefois celle du massif central varie en rien; il en résulte qu'à la plate-forme supérieure, l'espace compris entre les quatre parois est beaucoup moindre qu'à la base et forme une espèce de voûte; système de construction fort bien calculé pour la solidité du monument Pour nous, ce qui nous étonne le plus, c'est sa décoration extérieure. Elle trouve moyen de mêler beaucoup de grâce à une extrême sobriété. L'art arabe est particulièrement habile à résoudre ce problème, bien qu'il le complique d'une difficulté de plus puisqu'il use fort peu des profils et n'opère que sur des surfaces plates. Les murs, bâtis en pierre de taille, sont lisses jusqu'à une certaine hauteur; à partir de là, l'ornementation de cette grande surface nue ne consiste guère que dans les losanges de ses briques polies, d'un beau ton rose, encadrées dans de longues chaines de pierre blanche, et

dans ses fenêtres de marbre blanc d'une variété élégante, celles-ci ouvertes en plein cintre outre-passé, celles-là, les plus nombreuses, en ogives, les unes ornées de festons arrondis ou pendants, les autres découpées comme des lambrequins, toutes appuyées sur des colonnettes du style byzantin le plus travaillé. Il y a peu de plus beaux exemples du parti qu'on peut tirer de la diversité des matériaux et surtout de la richesse d'aspect qu'on peut imprimer à la brique, à laquelle on a fait à tort, dans nos climats, la réputation d'une matière pauvre et anti-monumentale, malgré quantité de chefs-d'œuvre du même genre exécutés avec la même matière par les architectes de nos Flandres au XIIIe et au XIVe siècle.

On sait que le couronnement de la Giralda est dû à Herman Ruiz, le même architecte qui a remplacé l'Almina de Cordoue par une tour gréco-romaine. Il a osé surmonter la tour arabe d'un clocher de cent pieds de haut, hardiesse qui a dû étonner les audacieux chanoines de Séville; malheureusement ce clocher, d'une belle proportion d'ailleurs et d'une silhouette pittoresque, ne continue pas le style arabe de la tour. Les trois étages superposés dont se compose cette construction Renaissance commencent par un beffroi aux fenêtres duquel apparaissent toutes les cloches de la Giralda, et finissent par une coupole surmontée d'une statue de la Foi en bronze doré. C'est cette statue qui vaut à la tour son nom de Giralda, car la figure tient à la main un étendard qu'elle offre à tous les vents qui passent, et elle remplit ici le rôle de girouette (*girar*, tourner). Il est assez singulier — et l'observation en a été faite plus d'une fois — de faire jouer ce rôle à la Foi, qui, de sa nature, doit être l'image de la

fixité; mais les Espagnols peuvent répondre que la Foi dorée de la Giralda n'est pas inconstante pour cela, car, de quelque côté qu'elle se tourne, elle a la face et les regards au ciel.

Alcazar. — Devons-nous citer ici l'Alcazar de Séville? Je ne crois pas du moins devoir m'y arrêter. Bien que d'une merveilleuse magnificence, il est d'un style inférieur à celui de l'Alhambra de Grenade auquel nous allons arriver. Les parties les mieux conservées ont été restaurées sous don Pedro le Justicier. Charles-Quint, en dépit de sa belle réponse aux chanoines de Cordoue, a imité ici leur vandalisme en mélangeant l'édifice arabe de toutes sortes d'additions Renaissance. Philippe II, Philippe III, Philippe V, ont doté à leur tour l'Alcazar d'embellissements et d'agrandissements qui ne sont guère plus heureux. En résumé, ce qu'il nous a paru avoir de particulièrement frappant, comparé à l'Alhambra, ce sont ses dimensions. Sa haute façade peinte et dorée, étalant en plein soleil ses richesses éblouissantes, n'a pas de rivales à Grenade. Les grandes portes de sa salle des ambassadeurs ou de son *patio de las Doncellas*, incrustées de nacre, d'écailles et d'une foule de bois rares et précieux composent un ouvrage de marqueterie d'une importance et d'une splendeur sans égale. Notons aussi, ne fût-ce que pour mémoire, les jardins de ce curieux palais. Sur la foi d'un vers d'opéra :

Jardins de l'Alcazar, délices des rois maures,

le lecteur va peut-être se figurer un jardin en style oriental, d'un caprice et d'un imprévu charmants. Il n'en est rien ; il s'agit, au contraire, d'un jardin géométrique dans le

vieux goût français, avec des arbres taillés en pyramides, des haies découpées en murailles, des arcades de feuillage parfaitement régulières, des plates-bandes soigneusement symétriques, etc. Nous ne signalons pas le fait, d'ailleurs, dans le but de railler le système. On sait qu'il était calculé et motivé. On peut voir encore, dans plus d'une vieille gravure, les effets remarquables que nos ancêtres tirèrent parfois de ces formes architecturales, grâce auxquelles les jardins faisaient une sorte d'introduction ou de continuation naturelle aux lignes des édifices dont ils dépendaient, au lieu d'en être, comme aujourd'hui, absolument et capricieusement indépendants (1).

Palais de l'Ayuntamiento. La plupart des guides de Séville affectent un dédaigneux laconisme à l'égard de ce palais Renaissance, qu'on trouve sur la place de la Constitution, au bout de la rue si bruyante des Serpents (*de las Sierpes*). Nous avons peine à comprendre ce silence au moins déplacé. La *Casa del Ayuntamiento*, ou hôtel de ville, est assurément l'un des plus remarquables édifices que l'art espagnol ait produits au commencement du XVIe siècle. Il y a surtout peu d'échantillons plus riches de son style Renaissance. Les figures sculptées, en bustes, en médaillons, en cariatides, se multiplient, sous tous les prétextes, d'un bout à l'autre de la façade. Chaque colonne est enguirlandée de haut en bas; chaque pilastre n'est qu'un chapelet d'arabesques; chaque fenêtre, chaque porte a des encadrements d'une complication

(1) V. sur ce sujet la curieuse notice de M. Vitet dans ses *Études sur les Beaux-Arts*. Paris. M. Lévy. 4 vol. in-18.

et d'une richesse extraordinaires. Il faut ajouter que toute cette ornementation feuillue et touffue est, malgré son exubérance, d'un goût où se reconnait la main d'un grand artiste, d'un Becerra ou d'un Berruguete.

Malheureusement, l'édifice parait menacé de ne pas durer longtemps. Il n'a jamais été achevé, et ce qui en reste demande des réparations qu'il est grand temps de lui accorder.

Palais San Telmo. Autre type bien tranché de l'art espagnol. Celui-ci est postérieur de près de deux siècles au précédent, c'est-à-dire qu'il date des dernières années du XVIIe siècle. C'est une façade ornée et surchargée à outrance, à laquelle certains édifices mexicains et certaines pagodes hindoues pourraient seuls servir de termes de comparaison. L'avant-corps principal, flanqué de deux ordres de colonnes, est brodé sur toutes ses faces des plus riches ornements en saillies, auxquels viennent s'ajouter des rangées de statues, des cariatides, des médaillons, des masques, etc., etc. Le tout, du reste, ne manque pas d'originalité ni de caractère. On sait que le palais San Telmo, dont Charles II, son fondateur, voulait faire une maison de refuge et une sorte d'orphelinat, est aujourd'hui la résidence habituelle du duc de Montpensier. Il donne sur des jardins vraiment féeriques, d'une richesse orientale et qui n'ont qu'un défaut à nos yeux, celui d'être ici au lieu de s'ouvrir et de se déployer derrière l'Alcazar, qu'ils compléteraient si merveilleusement.

Fabrique de tabacs. Je note ici ce vaste bâtiment, non pas que j'aie la moindre intention de faire pénétrer le lecteur

dans la fabrique, qui emploie près de 4,000 femmes et qui constitue une des grandes curiosités sévillanes, mais à cause des façades dont la décoration très-sobre, en style du XVIIIe siècle, se recommande par une belle ordonnance. Les Espagnols orthographient ainsi le nom de l'auteur : *Wamdember*. Selon toute apparence, il y a ici encore un compatriote dont la biographie et les ouvrages ne seraient peut-être pas sans intérêt pour l'histoire de l'art flamand. Il serait curieux, en tout cas, de constater, par ce nom relativement récent, la continuité et la persistance de ces influences flamandes qui se sont glissées en Espagne avec Jean Van Eyck, et qui y ont exercé une action si décisive au temps de Rubens.

Les patios de Séville. Il est impossible de ne pas dire un mot de cette particularité si caractéristique que présentent les constructions privées dans la plupart des villes de l'Andalousie. Faut-il y voir un souvenir de la domination romaine? Le fait est que les Romains eux-mêmes semblent avoir dessiné le plan du patio andalou, exactement calqué sur l'*atrium* antique. Mêmes dispositions et presque mêmes détails. L'entrée de chaque maison sévillane ou grenadine est fermée par une grande grille de fer forgé, qui est souvent merveilleusement ouvragée ; derrière cette grille s'ouvre un vestibule au bout duquel on aperçoit le *patio* ou cour carrée, qui constitue la partie centrale et capitale de la résidence. Sur les quatre côtés du *patio* découvert règne une galerie couverte, soutenue par des colonnes qu'il n'est pas rare de trouver ornées de chapiteaux moresques. Cette galerie, sur laquelle donnent plusieurs chambres, répond au *cavoedium* des anciens ; les modernes en font un salon ; c'est là qu'ils

placent leurs meubles les plus élégants et qu'ils reçoivent. La partie découverte rappelle l'*impluvium* des maisons de Pompéi ; un beau bassin de marbre avec jet d'eau est souvent au centre pour recevoir les eaux pluviales et remplace le *compluvium*. De jolis pavements ou mosaïques complètent, la plupart du temps, cette ressemblance avec les constructions antiques. — Il est assez curieux de voir ces reproductions romaines, si fidèles, à l'intérieur des villes, alors surtout qu'on trouve à leurs abords cette fameuse *plaza de toros* qui rappelle si bien toutes les dispositions de l'amphithéâtre romain, et où quinze ou vingt mille spectateurs tiennent souvent à l'aise. Ces constructions achèvent, par un dernier trait, la physionomie si tranchée de l'Espagne, où les trois grandes civilisations, romaine, arabe et chrétienne, se trouvent encore représentées par des traces si profondes et si visibles.

VIII. — *Grenade.*

Les *Monumentos arquitectonicos de Espâna* ajoutent à leurs reproductions des monuments celles du panorama des villes. Rien de mieux pour donner l'idée de la valeur exacte de l'architecture relativement à ce qui l'entoure, et de ses grands effets d'ensemble, qui furent si bien étudiés, si bien compris, malgré une décadence relative, au XVIIIe siècle. Le lecteur n'a qu'à consulter ses souvenirs ; il reconnaîtra pour quelle part immense le paysage entre souvent dans l'impression que laissent certains édifices et certaines villes.

Quoi de plus magique, par exemple, que l'entrée à Venise? On arrive à la nuit tombée ; le ciel est noir ; les yeux

se ferment involontairement et plus d'un voyageur est sur le point de se laisser aller au sommeil. Tout à coup un phénomène bizarre vient réveiller l'attention endormie.

Les arbres et les coteaux ont disparu de l'horizon. On se trouve au milieu d'une grande mer, noire et stagnante, dont l'eau miroite et que le train, avec sa longue file de voitures, semble traverser à la nage.

Cette première impression est d'un fantastique poignant. Tout le monde se met aux portières, bien qu'un vent âpre et salé vienne, par instants, fouetter les visages.

Bientôt de grandes langues de terre s'allongent çà et là dans le flot clapotant; des milliers de lumières percent vaguement l'ombre. On est arrivé. C'est Venise.

Le train s'arrête; chacun descend. Il semble qu'on va mettre le pied sur la terre ferme; pas encore. A la porte de la gare, le voyageur retrouve la mer, où stationnent en l'attendant ces noires gondoles qui sont les fiacres vénitiens. On a encore une longue distance à parcourir avant de parvenir au centre de la cité.

On prend place dans une gondole. On part pour la place Saint-Marc.

Quoi de plus étrange que cette course au clair de lune? Où sommes-nous? Nous l'avons oublié. A peine est-on entré dans le grand canal qu'il semble qu'on soit sorti de l'Europe. On longe une série interminable de palais d'une richesse et d'une légèreté tout orientales, auxquels on était à peine préparé par quelques constructions élégantes de la Lombardie. Ce ne sont que balcons, colonnettes, fenêtres ogivales ou moresques, architectures frêles ou découpées à jour et qui ne semblent pas faites pour être habitées. Tout ce décor

d'opéra, silhouetté dans le clair de lune, s'élance hors de l'eau comme une inconcevable végétation de pierre, et semble n'appartenir qu'à quelque pays de conte de fées, l'Inde ou l'Arabie.

De temps en temps la gondole passe sous de grands ponts d'une seule arche, et il semble au voyageur qu'elle entre dans une cave, tant les ténèbres alors s'épaississent brusquement; ou bien elle s'engage — effet plus bizarre encore — dans d'étroites ruelles d'eau qui ressemblent à de longs couloirs.

Les quelques rares gondoles que l'on coudoie en chemin passent rapidement, sombres et muettes, comme si elles allaient à quelque aventure. — A chaque porte, amarrée à un pilier, une barque vide attend; on dirait qu'il se prépare des enlèvements romanesques.—Les passants attardés prennent eux-mêmes, à distance, une apparence de fantômes et une allure tout à fait invraisemblable, car ils courent sur des quais dont on ne distingue pas la pierre, ils semblent marcher sur les eaux.

Enfin, l'on arrive, et de cette obscurité pleine de visions on passe brusquement dans l'illumination à giorno de la place Saint-Marc, où se trouve la foule des promeneurs, et où les habitués des *Quadri* et du café Florian achèvent leurs derniers sorbets.

Qui pourrait calculer tout ce que gagnent Venise et les monuments vénitiens à cette impression ineffaçable de la première heure, impression produite par l'étrange milieu où surgit la « reine de l'Adriatique? » — Arrive-t-on à Venise en plein jour? L'effet du paysage n'est pas moins prestigieux. Du bout de l'horizon le plus lointain on aperçoit

l'admirable cité, émergeant de ses eaux tranquilles où se reflète son ciel éclatant, si bien qu'il semble que ses monuments, ses coupoles, ses minarets qui se profilent si nettement sur l'Océan, soient tenus comme suspendus dans l'espace, entre deux firmaments.

Les monuments grenadins bénéficient sans doute d'impressions analogues, car nous ne connaissons rien de comparable à l'entrée de Venise, si ce n'est l'arrivée à Grenade.

On vient de Cordoue par la diligence, et l'on a voyagé tout le jour dans les sierras. On est horriblement las de ces vingt lieues de granit, de ces solitudes farouches, désolées, interminables, où ne pousse pas un arbre, où ne passe pas un homme, où les quelques maisons qu'on rencontre çà et là ressemblent à des ruines silencieuses qui achèvent de se décomposer en plein air.

Aux approches du crépuscule pourtant, l'énorme diligence franchit, en cahotant, un dernier défilé, descend une dernière côte, et tout à coup, presque sans transition, on passe de ces sinistres Thébaïdes dans la *Vega* de Grenade, c'est-à-dire dans un jardin édénique de vingt lieues d'étendue.

C'est pour le coup que le voyageur se croit transporté en Orient. On n'en voit guère que les palais à Venise. Ici, on foule aux pieds le pays lui-même, on en traverse les sites bizarres et magnifiques, on en respire les parfums. La végétation a changé entièrement d'aspect et n'a plus rien d'européen. Le chemin se borde d'aloès énormes, de cactus gigantesques, de grenadiers à fleurs écarlates, de lauriers-roses, d'orangers, de pistachiers, de figuiers, d'une foule de plantes et de fleurs aux formes inusitées. Aussi loin que le

regard s'étend, c'est un enchantement qui fait comprendre les louanges les plus hyperboliques que les légendes arabes et espagnoles décernent à la Véga. — « Une partie du ciel tombée sur la terre, » dit l'Arabe. — « A celui que Dieu aime, Dieu lui dit de vivre là, » dit l'Espagnol.

La route est aussi animée ici qu'elle était sombre et silencieuse dans la montagne. A chaque pas ce sont de joyeuses rencontres. Des ânier à tournure africaine poussant devant eux des ânes rasés jusqu'à mi-corps de façon à avoir l'échine au frais et le ventre chaud, bizarre fantaisie qui est une précaution hygiénique. Des majos et des majas s'en revenant joyeusement par couples, l'homme et la femme assis, dos à dos, sur le même cheval. Des gitanas, leur guitare au dos, etc. Et tout ce monde babillant joyeusement, riant, chantant.

Grenade, où l'on arrive après une heure de ce défilé pittoresque, ne remplit peut-être pas d'abord l'attente du voyageur. Sur la foi des souvenirs associés de Ferdinand et de Boabdil, on compte trouver une ville moitié gothique, moitié moresque; or on ne parcourt qu'une série de rues étroites et tortueuses semblables à toutes les rues d'Espagne, et bordées, pour tout agrément, de plusieurs rangs de balcons où se pressent des têtes curieuses, à demi cachées derrière de longues tentures rayées et d'épaisses nattes de sparterie. Mais l'enchantement du chemin recommence dès la montée à l'Alhambra, car — chose bizarre — les hôtels à la mode avoisinent l'Alhambra, à Grenade, comme ils entourent la place Saint-Marc à Venise, si bien que de part et d'autre on descend de primesaut au cœur des poésies locales.

La montagne est assez escarpée, les chevaux vont au pas. Qui songe à les hâter? A peine est-on sorti de la ville en franchissant la porte des Grenades, espèce d'arc-de-triomphe bâti par Charles-Quint, que l'excursion tourne au rêve. On s'engage dans une vaste et ténébreuse avenue dont l'œil n'aperçoit pas la fin. Des arbres immenses, aux splendides frondaisons s'élancent des deux côtés de la route; ils se rejoignent à cent pieds du sol formant des voûtes de feuillage hautes comme celles d'une église, et au travers desquelles on n'aperçoit plus rien que les feux tremblants des étoiles. L'allée est noire comme un four, car c'est à peine si de loin en loin un réverbère vient renforcer les astres de sa petite clarté falotte; mais si l'on ne voit rien, on entend, on respire; l'imagination fait le reste. On est inondé des parfums qui tombent de ces immenses arceaux de verdure. On a l'ouïe bercée par les bruits harmonieux des cascades, des fontaines, des sources invisibles créées par les rois maures et qu'on entend gazouiller de toutes parts, dans l'ombre, parmi le bourdonnement des grillons et des cigales. C'est par ce chemin mystérieux, plein de fraîcheur, de parfums et d'harmonie, qu'on arrive à l'Alhambra, situé sur le point culminant de la montagne et qui fait à Grenade une sorte d'acropole aussi radieux que l'acropole d'Athènes.

Une seule question maintenant. Supprimez la sombre avenue qui mène à l'Alhambra; nivelez la montagne qui porte ces palais, et descendez-les dans la rue. De même bâtissez Venise sur la terre ferme. Le prestige, des deux côtés, n'aura-t-il pas décru de moitié?

L'Alhambra. On sait dans quelles circonstances a été bâtie

la ville — car c'est toute une ville — de l'Alhambra. Les chrétiens venaient de reprendre successivement aux Arabes Tolède, Saragosse, Cordoue, Valence, Séville. Mohammed-Ben-Alhamar, alors roi de Grenade, accueillit les fugitifs qui accouraient de tous ces points de l'horizon. Grenade devint subitement le rendez-vous de tout ce que l'Espagne arabe comptait de plus distingué par la science, le talent et la richesse.

De là le développement rapide de Grenade. De là le chef-d'œuvre même des arts arabes, c'est-à-dire l'Alhambra.

En 1248, Mohammed-Ben-Alhamar élève l'Alhambra. C'était alors un enchevêtrement de toutes sortes de constructions qui devaient servir de forteresse et en même temps de palais aux rois de Grenade. Elles embrassaient tout le plateau de la Sierra del Sol, et dominaient la ville au sud, au nord et à l'ouest. Elles étaient défendues par une enceinte garnie de plusieurs tours carrées dont plusieurs sont encore debout.

Mohammed II continua ces constructions commencées par son père. A la forteresse et au palais Abdallah, son fils ajouta une mosquée. Le palais était naturellement le point central. Autour s'élevaient de tous côtés les habitations particulières des grands officiers, du muphti, des imans attachés à la mosquée. Au total, l'Alhambra présentait l'image curieuse de toute une ville royale, entourée de fortifications.

Cet ensemble magnifique — qu'il serait si intéressant de retrouver aujourd'hui — a été détruit au XVIe siècle par un caprice de Charles-Quint.

A peine s'est-on aventuré au milieu de toutes les constructions arabes de l'Alhambra qu'on remarque, dans un coin de

la place de *los Algibes*, un immense palais Renaissance abandonné. Ce palais est une fantaisie de Charles-Quint, qui fit jeter bas, pour faire place à son œuvre, tout le palais d'hiver des rois de Grenade et une partie du palais d'été, et qui détruisit ainsi, comme à plaisir, l'ensemble et l'unité de l'acropole arabe. Charles-Quint ne s'en tint pas là. Il obligea les Maures de Grenade à payer de leurs deniers la lourde construction qu'il érigeait. Le moyen de croire, après cela, aux belles paroles par lesquelles il aurait gourmandé le vandalisme des chanoines de Cordoue? Il les imitait à Grenade et les dépassait.

Du reste, c'était la mode du temps. Ces destructions passaient même pour méritoires. Art et littérature moresques, tout cela ne sentait-il pas l'hérésie? Le grand cardinal Ximènes ne se vantait-il pas lui-même d'avoir brûlé, sur la place de Grenade, un million de manuscrits arabes?

Il est vrai que Charles-Quint fut puni, et c'est là la moralité de cette histoire. Il semble qu'une sorte de fatalité ait pesé sur sa construction parasite, qui n'a jamais pu être achevée. Commencée en 1526 par un grand artiste (Berruguete lui-même, dit-on), le palais de Charles-Quint a été définitivement abandonné en 1633. Depuis, l'on n'y a plus remis la main. Il est resté sans toit, sans vitrages, sans portes, livré à tous les hasards d'une destruction contre laquelle personne ne proteste, que personne n'entreprend d'arrêter.

L'*Alhambra* a été si minutieusement étudié dans plusieurs ouvrages spéciaux qu'une description suivie et minutieuse serait un hors-d'œuvre. Nous ne nous arrêterons qu'aux détails caractéristiques.

Salle des Ambassadeurs. Nous étions sur la place de *los Algibes*. Devant nous se dresse une longue muraille sans fenêtres ni jour, faite pour désappointer beaucoup le visiteur qui compte sur de riches façades. Pour toute entrée, une petite porte basse, pratiquée sous une grosse tour carrée. Passons. Nous voici dans l'admirable *patio de los Arrayanes* ou cour des myrtes, avec son vaste bassin carré, terminé à chaque bout par une colonnade. A l'une des extrémités, nous trouvons la jolie antichambre de la *Barca* qui ouvre sur la *salle des Ambassadeurs*, la plus vaste des salles de l'Alhambra.

Au beau temps des rois de Grenade, c'était la cour d'honneur du palais. C'était là qu'Aboul-Hasem recevait un envoyé du roi de Castille venant lui demander un tribut, et lui jetait cette réponse hautaine :

— Allez dire à votre maître que dans mon hôtel des Monnaies on ne frappe pour lui que des fers de lances.

La disposition décorative est celle-ci. Comme dans la plupart des salles de l'Alhambra, le mur est revêtu, jusqu'à quatre pieds de hauteur environ, d'*azulejos* ou faïences moresques, d'un ton joyeux et clair, découpant sur un fond blanc les plus capricieux dessins géométriques, étoiles, rosaces, entrelacs et formant une série de grands compartiments dont chacun est d'un motif différent. — Au-dessus de cette faïence, toute l'étendue de la muraille disparait sous une broderie d'arabesques en stuc, découpée comme une guipure, sur un fond rouge et bleu céleste ; cette broderie est variée, comme toujours, par une foule d'inscriptions, tantôt placées dans des médaillons symétriquement disposés, tantôt s'allongeant en frises, contournant les jambages des

portes et l'arc des fenêtres, et traçant de savantes divisions dans toute cette ornementation d'une variété infinie et pourtant d'une clarté parfaite. La salle a neuf grandes fenêtres, réparties sur trois côtés, et auxquelles l'énorme épaisseur des murs donne l'air d'autant de petites chambres séparées. Des meurtrières à balcon intérieur percées à une grande hauteur, et une voûte entièrement construite en bois de cèdre, sans autre ornement que les dessins géométriques dessinés par ses mille petits compartiments, donnent à ce grand salon de réception un caractère particulièrement grave et sévère.

C'est ici, peut-être, qu'on peut le mieux étudier l'exécution des capricieuses arabesques qui tapissent les murailles des palais moresques. Pour qui en voit la reproduction photographiée ou moulée, il est impossible de ne pas croire qu'elles sont taillées dans le marbre, tant elles se découpent avec une netteté inouïe. On sait pourtant qu'il n'en est rien. Le marbre est fort peu employé dans ce magique Alhambra qui a gardé la réputation d'un palais des *Mille et une nuits*. On réserve ici le marbre pour les fontaines, les colonnes, les dalles du pavement. Quant à la tapisserie brodée sur les parois, elle est simplement en plâtre durci, faite de quelques motifs très-simples qui se multiplient et se varient en mille ingénieuses combinaisons, et exécutée à l'aide de moulages, si bien que rien n'est plus aisé que de la reproduire. Les broderies même qu'on admire ici ne sont, dit-on, qu'une reproduction. Elles datent d'une restauration de Berruguete, qui avait retrouvé, dans une cour de l'Alhambra, d'anciens moules moresques et qui s'en est servi aussi bien que les Arabes eux-mêmes.

Accepterait-on de nos jours ce plâtre durci dans une décoration monumentale? J'en doute. On part de cette idée que le terme de *monumental* en implique nécessairement deux autres : la solidité, la durée. Rien de plus juste, et néanmoins on peut se demander si les anciens l'entendaient de même quand on voit les murailles de l'Alhambra, quand on songe à toute cette ville de stuc qui s'appelle Pompéi. Évidemment le stuc était d'un emploi aussi général dans toute l'Italie antique, — on peut s'en assurer par d'autres découvertes — et cela, notons-le bien, aux plus belles époques de l'art. C'est qu'il y avait, dans l'usage de ces matériaux à bon marché, une raison et un avantage. Ils permettaient de multiplier indéfiniment les sculptures les plus délicates; ils aidaient à répandre partout les exemples et le sentiment du beau. Les décorations grossières de Pompéi, qui semblent faites rapidement par de simples manœuvres, mais qui copient des types antiques admirables, arrivaient au même résultat, et représentent le même système de reproductions économiques. De là l'immense vulgarisation des arts dans l'antiquité; de là aussi, il est permis de le croire, leur magnifique épanouissement, car, en art comme en autre chose, la collectivité est une force, et le souffle de toute une nation aura toujours une puissance de fécondation autrement grande que le génie du plus grand maître. — Je me résume en deux mots. Tenons-nous en au marbre, si nous ne voulons que de beaux édifices; mais ne dédaignons pas le stuc ni même le plâtre, si nous voulons, avant tout, multiplier les artistes et former les populations.

Tocador de la Reyna ou toilette de la Reine. Petit pavillon situé sur le haut d'une tour; l'une des constructions parasites

érigées par Charles-Quint. Il venait de battre les infidèles, comme le prouvent les représentations de quelques villes et ports de la régence de Tunis, peintes sur les murs : il était simple qu'il méprisât autant leurs chefs-d'œuvre que leurs armées. Mais ici encore le vandalisme de l'Empereur a été châtié. Son petit pavillon a eu le même sort que son palais, c'est-à-dire qu'il est fort dégradé ; les murs sont barbouillés d'inscriptions au crayon, au charbon, à la pointe d'un clou, sous lesquelles les visiteurs ont effacé, comme à l'envi, une foule de jolies arabesques dans le goût de Jean d'Udine. Il était écrit qu'aucun des ouvrages de Charles-Quint ne lui survivrait.

En somme, ce qui reste de plus beau dans le *tocador* est la vue merveilleuse dont on y jouit. Les fenêtres à colonnettes de marbre donnent sur des abîmes sans fond, bordés de trembles et de peupliers immenses, que l'œil ne voit qu'en raccourci ; au delà rayonnent les murs blancs du Généralife et s'étendent, à perte de vue, les plaines magnifiques de la Véga.

Appartement des bains. La disposition en est curieuse. D'abord une salle de repos au centre de laquelle est une vasque de marbre blanc ; aux quatre angles, quatre colonnes supportent des galeries percées d'arcades et destinées à des musiciens. Des alcôves profondes, tapissées de mosaïques, sont pratiquées dans l'épaisseur des murs. Là se déposaient les vêtements. La salle où nous sommes répond exactement à l'*apoditerium* antique.

Tout à côté s'ouvre une autre pièce moins grande. C'est la salle des bains proprement dite, éclairée seulement et mystérieusement par de petites ouvertures en forme d'étoiles,

percées dans l'épaisseur de la voûte et qui étaient jadis garnies de verres de couleur. Les cuves de marbre blanc, d'un seul morceau, qui meublent la salle, sont très-larges, et les sultanes pouvaient sans peine s'y baigner quatre ou six à la fois.

Un dernier cabinet enfin contient des baignoires beauconp plus petites, que les cicérones, toujours au courant, disent avoir été destinées aux enfants du roi Boabdil.

La salle des bains communique avec un autre salon, dit des *Ninfas* (des nymphes) par un long corridor ouvrant sur plusieurs petites pièces, qui regardent le *patio de Lindaraja*. Dans l'une de ces pièces nous avons remarqué un plafond ajouré d'un curieux caprice; nous ne pouvons mieux le comparer qu'à un treillis dans le goût chinois. N'est-ce pas un des traits bien curieux de l'architecture arabe, de l'art de ces conquérants et de ces nomades, que les traces qu'on y retrouve de tant de peuples différents, romains, byzantins, indiens, etc.?

Cour des lions. Voici la merveille même de l'Alhambra et son *patio* le plus célèbre. Qui n'en connaît, au moins par les gravures, la disposition? Un carré long, de trente-six mètres de long sur vingt de large. Sur les quatre côtés, des galeries couvertes, formant une sorte de cloître continu de marbre blanc. Ces galeries ne dépassent pas vingt-quatre pieds de haut. Leurs colonnes supportent les plus belles et les plus élégantes arcades de l'Alhambra, arcades de formes très-variées, souvent en plein cintre surhaussé, découpées en festons ou en stalactites et richement brodées de dentelles en stuc autrefois peintes et dorées. Dans certains compartiments ces arabesques sont à jour; dans les autres, elles sont

gravées légèrement sur le mur plein, d'où un contraste continuel et charmant.

Au centre de chacun des plus longs côtés du carré et en saillie sur la cour s'élève un gracieux pavillon, couronné intérieurement d'une coupole hémisphérique.

Au milieu de la cour est la fameuse fontaine des lions, *taza de los leones*, c'est-à-dire une grande vasque dodécagonale de marbre blanc, surmontée d'une vasque ronde plus petite, et portée par douze lions en marbre blanc comme la fontaine, — et non en marbre noir, comme le dit, sans doute par inadvertance, la description de M. de Laborde.

Les lions de la fontaine offrent sans doute beaucoup d'intérêt, vu l'extrême rareté des sculptures des Arabes. On sait que cet art n'a guère progressé chez eux, les artistes étant fort gênés par les prescriptions du Coran contre la reproduction des figures vivantes, hommes ou animaux. La présence de ceux-ci n'est expliquée que par cette raison qu'ils se trouvent dans un lieu clos, cachés aux regards du vulgaire. Dans tous les cas, ils ne pouvaient pas être d'une exécution plus inexpérimentée. Au total, des monstres informes; un trou rond pour figurer la gueule; de grosses rayures parallèles pour représenter les crinières, et des pattes faites avec quatre poteaux comme celles des toutous de carton qui courent sur des planches à roulettes. Un restaurateur maladroit a complété ces charges naïves en remettant à la plupart des lions des oreilles trop longues. Mais qu'importe? Nous ne pensons pas que le sculpteur arabe ait eu la moindre idée de faire des lions ressemblants. Ceux-ci ne sont que des motifs d'ornement. A ce point de vue ils jouent fort bien leur rôle

et sont d'un excellent effet dans la silhouette générale de la fontaine.

Mais ce qui nous intéresse plus encore que ces lions légendaires, dans la célèbre cour, c'est la disposition pittoresque et originale de ses colonnades. Ses colonnes se présentent de la façon la plus bizarrement variée, tantôt une à une, tantôt accouplées, tantôt par groupes de trois et de quatre à la fois. Néanmoins, malgré cette absence audacieuse de symétrie, la décoration garde le plus parfait ensemble. Comment expliquer ce phénomène qui renverse toutes les idées et tous les usages modernes? En regardant bien, on s'aperçoit que l'absence de symétrie n'est qu'apparente. Les colonnes isolées ont à leur droite et à leur gauche des colonnes accouplées; les groupes de trois colonnes sont gardées pour les angles; ce qu'il y a d'irrégulier d'un côté se reproduit soigneusement de l'autre et devient ainsi régulier; la symétrie existe donc, seulement elle est dissimulée, ce qui est le grand art, et ce qui fait toute la richesse et tout l'imprévu de cette délicieuse décoration. On ne rêve rien de plus charmant. On ne songe même pas à lui désirer le riche complément qu'elle avait au temps des rois de Grenade, quand la cour des lions, aujourd'hui froide et nue, était pavée de grandes briques vernissées blanches et bleues, quand les arabesques de ses murs étaient peintes, et quand ses colonnes étaient dorées des pieds à la tête, — dépense périodique devant laquelle les rois catholiques reculèrent, paraît-il, après la prise de Grenade.

La salle du Jugement. Au fond du parallélogramme formé par la cour des Lions s'ouvre la salle du Jugement. Ici nous arrête une nouvelle rareté qui vaut bien les sculp-

tures arabes de la fontaine des Lions : ce sont des peintures arabes aussi, ou prétendues telles.

Elles tapissent la voûte de la salle du Jugement, et sont exécutées sur des peaux de pores cousues ensemble et collées sur des panneaux de bois. Première présomption en faveur de leur origine arabe, car ce procédé, observe M. Girault de Prangey, se pratique encore en Barbarie.

Elles représentent d'ailleurs — seconde présomption — des sujets tout à l'avantage des Arabes. On en trouvera des gravures fort exactes dans le grand ouvrage de M. de Laborde. Ce sont des cavaliers arabes chassant et tuant des ours ou des lions ; ou bien des seigneurs arabes combattant et désarçonnant des chevaliers chrétiens. D'autres fois et le plus souvent, le sujet ne se laisse pas lire si couramment. Dans la plus importante de ces peintures, nous voulons dire celle qui contient les figures de la plus grande dimension, on voit une sorte de divan où sont rassemblés des cheiks arabes, coiffés de turbans, vêtus de burnous, et tenant à la main leurs lourdes *alfanges* à poignées d'or ciselées, suspendues à de larges galons d'or. Leur délibération paraît animée, sur quoi roule-t-elle? — Ailleurs nous voyons une jeune femme tenant en laisse un lion enchaîné et couché à ses pieds ; une sorte de nécroman, barbu et velu à outrance, et assez semblable aux hommes sauvages de la peinture héraldique, prend cette princesse par le bras d'un air menaçant ; mais il est lui-même traversé par la lance d'un cavalier lancé au galop. Derrière ces personnages est une sorte de château gothique, orné de fenêtres ogivales et flanqué de tours crénelées ; au balcon du donjon principal paraissent deux nobles dames qui semblent contempler avec inquiétude les combats

qui se livrent à leurs pieds. Que signifie ce nouveau sujet, le plus compliqué et le plus dramatique de ceux qui tapissent la voûte? — M. de Laborde bâtit là-dessus tout un roman; il y découvre l'histoire d'une sultane innocente et persécutée, dont le jugement serait, à l'en croire, prononcé dans ce même divan dont nous avons dit un mot tout à l'heure. Mais jusqu'à présent tout ce qu'on a pu démêler avec quelque certitude dans ce dernier sujet, ce sont des allusions à deux des principales familles arabes de Grenade, au temps de Boabdil, les Zégris et les Abencerrages. La devise des Zegris était une femme tenant un lion enchaîné comme dans le tableau. Celle des Abencerrages était un homme sauvage tenant un lion. Troisième présomption à l'appui de l'hypothèse d'une provenance arabe.

Mais il y a un certain nombre de raisons *contre* qui ont bien leur valeur. — Si les peintures sur peaux cousues sont usitées en Barbarie, la préparation de ces peintures est ici tout à fait chrétienne : elles sont enduites d'une couche de plâtre, et ont des fonds d'or avec des semis en relief comme les peintures de l'école italienne primitive. — Les architectures représentées, fontaines, châteaux, etc., sont de style ogival. L'exécution des figures, leurs couleurs vives, tranchées et pourtant harmonieuses rappellent assez certaines peintures de l'Inde et de la Perse; le dessin a de la largeur et de la souplesse; mais comment expliquer cette perfection relative dans la peinture arabe? Elle n'a pu y arriver du premier coup : que sont devenues les essais informes par lesquels elle a dû commencer?

La seule chose certaine, — et le style des peintures comme le choix des sujets l'indique clairement, — c'est que

ces compositions en l'honneur des Maures ont été exécutées avant la prise de Grenade et sans doute par l'ordre des rois musulmans. De là, la dernière supposition à laquelle on s'est arrêté, qu'elles auraient été l'œuvre d'un prisonnier chrétien. Cette hypothèse nous paraît, pour notre part, la plus vraisemblable, et nous pensons qu'elle serait tout à fait confirmée si l'on pouvait confronter les peintures de Grenade avec les vieilles fresques de Tolède.

Salle des deux sœurs. — Salle des Abencerrages. Il ne nous est pas permis de passer sous silence ces deux salles qui donnent sur la cour des Lions, comme la salle du Jugement. Elles se signalent en effet l'une et l'autre par des perfections particulières. La salle de *las dos Hermanas* (des deux sœurs), ainsi nommée de deux immenses dalles de marbre blanc et d'égales dimensions qu'on remarque dans son pavement, est couronnée par une voûte en stalactites d'un travail prodigieux et qui passe pour le chef-d'œuvre de l'art arabe. Ce couronnement s'élève sur un plan octogone qui se raccorde avec le plan carré de la salle par de magnifiques pendentifs formés de petites niches superposées. La richesse en défie toute description. C'est moins une voûte, comme on l'a dit avec justesse, que des myriades de petites voûtes, de dômes de trois ou quatre pieds qui naissent les uns des autres, entrecroisant et brisant à chaque instant leurs arêtes, et qui semblent plutôt le produit d'une cristallisation fortuite que l'œuvre d'une main humaine; le bleu, le rouge, le vert et l'or brillent encore dans le creux des moulures d'un éclat aussi vif que s'ils venaient d'être posés. Nulle part non plus les soubassements en faïence ne sont plus riches, ni les inscriptions d'une forme plus élégante.

A droite et à gauche de la porte, de vastes alcôves, que fermaient des rideaux de soie, sont creusées dans l'épaisseur du mur; à six mètres du sol, s'ouvrent des fenêtres, fermées de grillages de bois, qui donnaient sur un appartement supérieur, sans doute celle des femmes, et par lesquelles elles pouvaient voir sans être vues. — La *salle des Abencerrages*, voisine de la salle des Deux Sœurs, brille par le même luxe délicat et raffiné d'ornementation. Même voûte splendide, avec petits pendentifs superposés en encorbellement et qui se rencontrent au sommet de la coupole de façon à lui donner la forme d'une pomme de pin; mêmes alcôves; les deux salles faisaient partie l'une et l'autre du palais d'hiver des rois de Grenade. Il ne faut pas oublier non plus, parmi les merveilles des deux salles, leurs portes qui étaient jadis dorées et peintes comme leurs voûtes, et qui, incrustées de nacre, d'ivoire, de bois précieux, sont restées des échantillons éblouissants de la splendeur des marqueteries arabes.

Nous n'avons pas l'intention d'écrire un *Guide de l'Alhambra*. Nous bornerons donc ici notre étude des parties les plus caractéristiques du palais arabe, en laissant au lecteur le plaisir de visiter dans de Laborde ou dans Girault de Prangey les autres curiosités de l'Alhambra, telles que la *capilla real*, la *puerta del Vino*, la *torre de las Infantas*, la *torre de los Picos* et les merveilleux jardins de Généralife, dominés par des galeries dans le goût de celles que nous venons de voir et qui ne seraient pas moins merveilleuses, si les Anglais, au temps de lord Wellington, n'en avaient empâté les arabesques peintes sous d'épaisses couches de lait de chaux, au nom de l'ancien précepte académique : Le nu, c'est le beau.

Résumons-nous. Quel souvenir emporte-t-on de l'Alhambra? Que voit-on au fond de son imagination, à dix lieues, à dix ans de distance?

Un délicieux palais déguisé en forteresse.

Au dehors, une série de massives constructions en briques; au dedans, une foule de petits pavillons, de petites salles, de petits cabinets d'un goût exquis.

Au total, pas de monument dans le sens accoutumé du mot. Aucun tour de force de construction. Pas de matériaux de grand appareil. Pas de façade imposante. Pas de profils ambitieux. Rien qui sente la moindre recherche du grandiose et de l'extraordinaire.

Nous le traitons de palais : il serait plus juste de l'appeler une villa de marbre. Mohammed-Alhamar semble n'y avoir pas cherché autre chose qu'un peu d'air frais. De là ces alcôves profondes où l'on dort sur de la faïence, ces canaux cachés qui portent l'eau de galerie en galerie, ces fontaines et ces bassins qu'on retrouve dans toutes les salles. Et partout des arcades, des portes, des fenêtres, des baies larges et multipliées pour établir partout des courants de fraicheur, pour renouveler l'air dans tous les sens et pour ménager, garder partout la vue de la vega verdoyante et des sierras neigeuses.

Sans doute, l'aspect de ces intérieurs est original. Toute trace d'influence byzantine a disparu dans cette riante efflorescence de l'art arabe au XVIIIe siècle. Les proportions sont devenues plus élancées et plus délicates; la peinture a pris la richesse d'un écrin, les ornements se sont raffinés, ils sont arrivés, à force de charme, de variété, d'imprévu, à faire oublier dans ces décorations toujours les mêmes et toujours

nouvelles, l'absence de la figure humaine. Mais, en somme, pour l'Aristarque sévère, ces dentelures, ces festons ne sont pas du grand art. Couleur et dessin, cela semble s'inspirer des étoffes de l'Inde. Comme proportions et comme décoration, l'Arabe n'a guère fait que copier en bois et en marbre les tentes légères de ses anciens campements, et ses palais n'ont pas plus d'élan que les palais chinois ou japonais qui restent si bas dans la crainte des tremblements de terre et des éruptions volcaniques. Comme un Louvre, un Versailles, un Windsor, ont d'autres dimensions et une autre masse !

L'Alhambra laisse pourtant une impression tout autrement féerique que le Louvre et les châteaux de Windsor ou de Versailles.

Il n'y a guère qu'une œuvre de broderie, c'est vrai, dans cette série d'arcades et de murs aux surfaces planes. Mais cette broderie est éblouissante. Là où elle se fixe, elle transforme tout, donne de la légèreté, de la grâce, un charme inexprimable à tout, et frappe les choses les plus simples d'un cachet de distinction si souveraine qu'il semble, par moments, que c'est l'Alhambra qui est plus grand que le Louvre.

Non, évidemment, les Arabes ne sont pas des architectes.

Mais ce sont des artistes. L'un vaut bien l'autre.

Il est vrai que les beaux génies de l'architecture ont eu le secret d'être à la fois l'un et l'autre.

JEAN ROUSSEAU.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et décembre 1869 . 5

La colonne de Culembourg à Bruxelles, par M. H. Schuermans. 17

L'archéologie préhistorique en Danemark. — Rapport présenté à M. le Ministre de l'Intérieur, par M. Eugène M. O. Dognée, délégué du gouvernement belge au congrès archéologique de Copenhague, membre de la Société royale des Antiquaires du Nord, etc., etc. 109

Collection sigillographique. — Rapport sur les travaux effectués de 1867 à 1869, par M. Donny 207

Inscriptions belges à l'étranger (*suite*), par M. H. Schuermans. 217

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier, février et mars 1870 . 291

Dernières acquisitions du Musée de Bruxelles, par M. Éd. Fétis. 304

Quelques réflexions sur la peinture monumentale, par M. Éd. Fétis 323

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois d'avril, mai et juin 1870 . . 359

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, sur une inscription trouvée à Hoeylaert (Brabant), par MM. Jaminé et H. Schuermans 374

Les *Matronae Cantrusteihiae*, par M. H. Schuermans . . . 378

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1870 . . 395

Pages.

Rapport adressé à M. le Gouverneur de la province de Liége et au comité des correspondants de la Commission royale des monuments sur les travaux à l'église Saint-Jacques à Liége, de 1828 à 1870, par M. J.-F. Devroye, chanoine . . . 412

Notice sur les architectes Herman (le vieux), et Dominique Wagemaekere, par M. P. Génard 429

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et octobre 1870 . 495

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et décembre 1870 . 514

L'Espagne monumentale et quelques architectes flamands, par M. Jean Rousseau 526

PLANCHES.

Pages.

La colonne de Culembourg 18

Rapport de M. Dognée .

Pl. I. Vases funéraires, etc. 206

Pl. II. Motifs d'ornementation . . . . . id.

Pl. III. Bas-reliefs de Khorsabad . . . . . id.

Inscription d'Hoeylaert 378

TABLE ONOMASTIQUE

DES NEUF PREMIÈRES ANNÉES

DU

BULLETIN DES COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

Y compris les comptes rendus des séances générales de la Commission royale des monuments de 1861 et 1862.

Nota. Les chiffres romains indiquent les volumes du *Bulletin*.

C. R. S. G. : compte rendu de la séance générale.

Pour les objets d'art appartenant à des églises, édifices civils, etc., on les trouvera indiqués au nom des bâtiments qui les renferment.

A

ACHTER-OOLEN, église, IV, p. 15.

ADEGHEM, hospice, IX, p. 361.

AERSCHOT, église primaire de N.-D., I, pp. 147, 487. — II, pp. 269, 270, 471, 495. — III, p. 19.

AERSEELE, église, IX, p. 300.

ALDEN-EYCK, église C. R. S. G. 1861, p. 71. — I, p. 142. — III, p. 425. — IV, pp. 223, 306.

ALKEN, église, VI, p. 513. — VII, p. 14.

ALOST, église de St-Martin, I, pp. 146, 339, 427. — II, p. 532. — VI, p. 173.

— Hôtel de ville, I, p. 452. — IV, p. 243. — VII, p. 493.

ALSEMBERG, église, II, p. 74. — III, p. 580. — VII, p. 181. — VIII, p. 203.

AMAY, église, I, p. 337. — II, p. 544.

AMEUBLEMENT, voyez *décoration intérieure*.

ANDENELLE, église, II, pp. 9, 531.

ANDERLECHT, église, tableaux, VII, p. 171. — VIII, p. 55.

— Tombeau du comte de Hornes, V, p. 523.

ANSEROEUL, église, IX, p. 300.

ANTOING, ancienne église collégiale. — Reconstruction, C. R. S. G. 1861, p. 66. — VI, p. 324. — VII, pp. 161, 502. — VIII, p. 399.

ANVERS, édifices civils, VII, p. 81.
— Boucherie, IX, p 438.
— Bourse, IX, pp. 461, 472.
— Engelsche pand, IX, p. 456.
— Église de Saint-Augustin, I, p. 498.—II, p. 226.
— Église de Saint-André, IX, p. 460.
— Église de Saint-Charles Borromée, I, pp. 485, 509.— II, p. 74. — III, pp. 43, 216. — IV, p. 42. — VII, p. 473.
— Église de Saint-Georges, I, pp. 314, 425. – II, pp. 90, 231, 266. — III, p. 43. — VIII, p. 400.
— Église de Saint-Jacques, ancienne collégiale, III, p. 44. — IX, pp. 434, 448.
— Église de Saint Joseph, I, pp. 140, 190, 336, 381, 444, 507.—II, p. 73.—III, p. 273.
— Église du Kiel, VIII, p. 399.
— Église de Saint-Léonard, C. R. S. G. 1861, p. 37.— I, p. 518. — II, p. 485.
— Église de Saint-Nicolas (chapelle), II, p. 259. — III, p. 44.
— Église de Saint-Paul, IX, p. 469.
— Église de Sainte-Walburge, IX, p. 456.
— Église de Stuivenberg, VI, p. 309. — VIII, p. 399.
— Église de Notre-Dame (cathédrale), C. R. S. G. 1861, p. 34. — I, pp. 148, 166, 171, 300, 319, 448, 491, 499.—II, pp. 15, 83, 249, 260, 498, 505, 545.—III, pp. 41, 217, 221, 278, 433, 483. — IV, pp. 222, 407, 411. — V, pp. 11, 16, 83, 544. — VI, p. 525. — VII, pp. 14, 17, 472. — VIII, pp. 155, 191, 467. — IX, pp. 370, 432, 447, 466.
ANVERS, hôpital militaire (ancien hôtel Van Liere), II, pp. 264, 480. — III, p. 45. — IX, pp. 362, 458.
— Hospices civils (hôpital Sainte-Élisabeth), III, p. 46. — VII, p. 474.—VIII, p. 143.
— Hospice de vieillards, V, p. 11. — VI, p. 526.
— Hôtel de Moelenere et Vandaele (ancien refuge de l'abbaye de Tongerloo), VIII, p. 86.
— Hôtel de ville, I, pp. 310, 348. — II, pp. 94, 444. — III, p. 586. — IV, p. 230. VII, pp. 8, 473. — IX, pp. 293, 398, 518.
— Maisons ouvrières, VI, p. 308. — VII, p. 537.
— Maison d'Immerseel (chapelle des ducs de Bourgogne), IX, p. 451.
— Musée d'antiquités (Steen), I, p. 421. — III, p. 45.— VIII, p. 42. — IX, p. 465.
— Musée de peinture, III, p. 437.
— Orphelinat, IX, p. 295.
— Palais de Justice, IX, p. 361.
— Portes de Berchem et de Borgerhout, III, p. 556. — IV, pp. 162, 285, 333. — V, p. 371.—VI, p. 530.
— Statue de Teniers, V, p. 78. — VI, p. 6.

Architectes attachés à la Commission des monuments. Voyez élèves-architectes.

Architectes provinciaux, C. R. S. G. 1861, p. 29.—S. G. 1862, p. 11. — IV, p. 130.

Archéologie en Belgique, VII, p. 339. —VIII, pp. 41, 178, 385.

Archéologie préhistorique en Danemarck, IX, p. 109.

Arènes de Senlis (voyez Senlis).

Arlon, Musée historique, VI, p. 404. — VIII, p. 386.

— Palais de Justice, C. R. S. G. 1862, p. 39.

— Synagogue, IX, p. 523.

Art (l') monumental belge, I, p. 521. — II, p. 49.

Artistes Belges a l'étranger. II, p. 561. — VI, p. 316.

Assche, église, I, pp. 167, 351. — II, p. 543. — IV, pp. 17, 219. —VIII, pp. 148, 401.

Assche-ter-Heyden, église, V, p. 81.

Ath, Hôtel de ville, I, pp. 159, 308, 390.

Athis, église, VII, p. 76.

Audenarde, église de N.-D. de Pamele, IV, pp. 313, 357.

— Église de Sainte-Walburge, V, p. 370.

— Hospice, VI, p. 405. — IX, p. 403.

Audregnies, chapelle, I, p. 448. — III, p. 66. — IV, p. 306. VIII, p. 399. —IX, p. 10.

Aulnois, église, III, p. 65. — IV, p. 14.

Austruweel, église, VII, p. 14.

Autreppe-sous-Ormeignies, église, V, p. 352. — VI, p. 9.

Autryve, église, pierres tumulaires, objets d'art, III, p. 203, 208.

Avelghem, église, III, p. 481.

Averbode (Abbaye d'), C. R. S. G. 1861, p. 73. — I, p. 319.

B

Baelen, église, VIII, p. 155.

Basel, église, V, p. 352. — VII, p. 492.

Bastogne, église, C. R. S. G. 1861, p. 81.—I, p. 483. —C. R. 1862, p. 39.—II, pp. 496, 503. — III, p. 92. — VII, p. 522.

— Hôtel de ville, III, p. 508.

Bassily, église, VII, p. 504.

Batteur de cuivre, Jacques de Gérines, V, p. 114.

Battice, église, VI, p. 9.

Battincourt, église, IX, p. 404.

Baudour, église, IX, pp. 370, 405.

Beausaint, église, VI, p. 175.

Becco, église, I, p. 439.

Beckerzeel, église, IX, p. 368.

Beclers, église, VII, p. 177. — VIII, p. 399.

Beirendrecht, église, VIII, pp. 61, 153.

Bellefontaine, église, VII, p. 556.

Bellingen, église, V, p. 332.

Belœil, église, I, pp. 380, 443.

Berg, église, C. R. 1861, p. 71. — I, 483.—II, p. 260.—III, p. 201.—IV, p. 357.

Berghem (Nicolas), peintre, II, p. 508.

Berlingen, église, II, p. 9.

Berzée, église, C. R. 1862, p. 5.

Beveren, église, III, pp. 397, 582.

Bevingen, église, V, p. 530.

Beyssem, église, IX, p. 369.

Bibliographie, IV, p. 339. — V, p. 64. — VI, pp. 51, 393, 493.—VII, p. 333.—VIII, pp. 50, 136, 393.
Bierwart, église, IX, p. 519.
Biesmes-sous-Thuin, église, II, pp. 10, 255. — III, pp. 214, 405.
Bihain, église, V, p. 352.
Binche, église, III, pp. 18, 64, 74. —VIII, 246 (danse macabre).
Biron, église, IX, p. 519.
Bixschote, église, IV, 303.
Blaesveld, église, III, p. 403.
Blaregnies, église, VI, p. 513.
Blaton, église, III, p. 62.
Blaugies, église, IX, 501.
Blehen, église, VII, p. 12.
Bocholt, église, C. R. 1861, p. 76. — III, pp. 424, 435.
Boendael, église, I, p. 326. — II, p. 23.
Boirs, église, IX, p. 12.
Bois-Borsu, église, VIII, p. 60.
Bois-le-Duc, jubé de la cathédrale, VII, p. 43.
Bonneville, église, V, p. 13.
Bon-Secours. Voyez Peruwelz.
Boom, église, III, p. 422. — IV, p. 213.
Bornhem, église, III, p. 468. — IX, p. 523.
Bossut, église, II, p. 96.
Bost-sous-Hoegaerde, église, VIII, p. 61.
Bouges, église, VII, p. 341.
Bourseigne-Neuve, église, VIII, p. 400. — IX, p. 403.
Boussoit, église, I, pp. 335, 506.— II, p. 10.
Boussu, église, I, p. 286. — III, p. 574. — IV, p. 216. — V, p. 12.
Boussu-lez-Walcourt, église, IX, p. 368.
Bouverie (la), temple protestant, IX, p. 13.
Bouvignes, ruines de Crève-Cœur, I, pp. 391, 432, 493. — II, pp. 28, 82, 96. — III, pp. 206, 399, 430. — VII, pp. 77, 535.
Bracquegnies, église, II, pp. 257.
Braibant, église, V, p. 531. — VII, p. 177. — IX, p. 493.
Braine-l'Alleud, église, II, p. 239.
Braine-le-Comte, église, II, p. 216. —III, p. 72.—VII, p. 342. — VIII, p. 396. — IX, p. 509.
Brasmenil, église, IX, p. 403.
Brasschaet, église, III, pp. 8, 200, 215.
Brasschaetssche-Heyde, église, IX, p. 368.
Bray, église, IX, p. 509.
Brecht, église, VI, p. 406. — VII, p. 475.
Breedene, église, IX, p. 299.
Brodeurs belges du XVe siècle, II, p. 295.
Bruges, église de la Madeleine, I, p. 282. — II, p. 12.
— Église de N.-D., I, p. 322, — IV, p. 407.
— Église de Saint-André, VII, p. 559. — VIII, p. 11. — IX, p. 360.
— Église de Sainte-Anne, IX, p. 303.
— Église de Saint-Jacques, I, pp. 154, 303.—II, p. 245. —III, p. 395.—IV, p. 224. — VII, p. 488. — VIII, p. 146.

Bruges, église de Saint-Sauveur (cathédrale), C. R. 1861, p. 54. — I, pp. 149, 162. — II, p. 75.—III, p. 409. — IV, p. 315.—V, p. 544.— VI, p. 407. — VII, p. 552. — IX, p. 515.
— Église de Sainte-Walburge, VII, p. 181.
— Hôpital Saint-Jean, I, p. 325.
— Hôtel de la Prévôté, III, pp. 414, 429.—IV, pp. 228. 405.
— Hôtel de ville, C. R. 1861, p. 55. — I, p. 312. — V, p. 78. — VI, p. 405.
— Musée, VII, p. 530.—VIII, p 6.
— Salle du Franc, C. R. 1861, p. 56.
— Statue de Memling, IX, p. 360.
Bruxelles, bourse, VI, p. 527.
— Colonne du Congrès, III, p. 207. — IV, p. 26.
— Colonne de Culembourg, IX, p. 17.
— Église des Augustins, IX, pp. 371, 525.
— Église des Minimes (SS.-Jean et Étienne), IV, p. 312.
— Église de Notre-Dame de la Chapelle, II, p. 14. — III, p. 431. — IV, p. 215. —V, p. 370.
— Église de Notre-Dame du Sablon, I, pp. 163, 318, 320, 392, 433, 488. —II, pp. 21, 215, 267. — III, pp. 215, 426, 427, 454. — IV, pp. 224, 352. — V, p. 347. — VI, pp. 58, 305, 315, 398, 510. — VII, p. 553.
— Église de Saint-Jean-Baptiste (Béguinage), I, p. 426. — V, p. 540.
Bruxelles, église de Sainte-Gudule (collégiale), I, pp. 154, 301, 340, 428, 447, 489. — II, pp. 91, 234. — III, pp. 203, 218, 281. — V, p. 82.
— Église de St-Roch (Laeken), III, pp. 199, 275. — IV, p. 354.—VIII, p. 201. — IX, p. 520.
— Église de Saint-Boniface, Voyez : Ixelles.
— Hôpital Saint-Pierre, IX, p. 507.
— Hôtels ministériels (ancien hôtel Engler), I, pp. 157, 343, 390, 494.
— Musée d'antiquités, d'armures, etc. (porte de Hal), I, pp. 29, 36, 369. — II, pp. 27, 35, 481, 527. — III, pp. 252, 246. — V, pp. 25, 157.—VI, p. 104. VII, pp. 314, 341.—VIII, p. 66. — IX, p. 207.
— Musée de peinture, I, pp. 9, 359, 457. — II, pp. 265, 344, 525.— III, p. 225.— IV, pp. 186, 307. — V, p. 546.—VI, pp. 185, 374. — IX, p. 304.
— Orphelinat, V, p. 525.—VII, p. 76. — VIII, p. 60.
— Palais de Justice, VII, p. 176. — IX, p. 505.
— Palais de la Nation, V, p. 529. — VIII, p. 5.
— Palais-Ducal (des beaux-arts), I, pp. 325, 452, 516.—II, p. 77. — III, p. 365.
— Parc, I. pp. 164, 317.
— Pavillon Casseaux (rue Royale extérieure), I, p. 159.
— Place des Martyrs, I, p. 160.

Buggenhout, hospice, VIII, p. 194.
Buvrinnes, église, I, pp. 173, 352. — II, p. 539.

C.

Calcken, hospice, VI, p. 172.
Calfort, église, V, p. 352. — VI, p. 513.
Calloo, église, I, p. 481. — II, p. 230.
Calonne, église, IX, p. 300.
Cambron-Casteau, église, V, p. 352.
Cappellen, église, VIII, p. 155.
Caster, église, IX, p. 301.
Castre, église, I, p. 424, 480. — II, pp. 229, 243.
Celles, église, C. R. 1861, p. 85. — I, pp. 386, 387. — II, p. 244. — VII, p. 181. — IX, p. 370.
Cerfontaine, église, I, p. 441. — VII, p. 179. — VIII, p. 61.
Champlon, église, VII, p. 558.
Chapelle-a-Wattines, église, II, p. 6. — VIII, p. 402.
Chapelle-lez-Herlaimont, église IX, p. 523.
Charleroy, église de la Ville-Basse, II, p. 543.
— Église de la Ville-Haute, I, pp. 138, 483, 508. — II, p. 495. — VI, p. 176.
Charneux, église, V, p. 80.
Chatelet, église, I, pp. 350, 381, — V, p. 352 (Saint-Roch), V, p. 552.
Chaussée Notre-Dame, église, IV, p. 76. — VIII, p. 202.
Chaussures liturgiques. Voyez Stavelot.
Chenée, église, I, p. 166.
Cherscamp, église, I, pp. 167, 349, 520.
Chièvres, chapelle de Saint-Jean, IV, p. 78.
— Église de Saint-Martin, I, p. 174.
Cielle, église, VII, p. 554.
Clermont-sous-Huy, église, VII, p. 341.
Conservation des monuments, tableaux, objets d'art, etc., I, pp. 131, 228, 237, 253, 264, 268, 329, 376, 395. C. R. 1862, pp. 8, 9, 14, 52. — II, pp. 6, 88, 97, 227. — III, pp. 104, 126, 449, 474, 475, 495. — IV, pp. 9, 11, 20, 26. — VII, pp. 174, 481, 497. — VIII, p. 198.
Coolkerke, église, VII, p. 341.
Coolscamp, église, I, p. 154. — III, p. 397.
Corbeek-Dyle, église, I, p. 478.
Correspondance, I, p. 132. — C. R. 1862, p. 45. — II, pp. 86, 211.
Corroy-le-Grand, église, VI, p. 509. — VII, p. 56.
— (Plateau ancien découvert à), III, p. 189.
Couillet, église, I, pp. 283, 380, 442. — VI, p. 309.
Courtray, église primaire de Saint-Martin, I, pp. 384, 447, 512. — II, p. 69. — III, p. 390. — IV, p. 316. — VI, p. 310. — VII, p. 539.
— Église de Notre-Dame, C. R. 1861, p. 54. — VI, p. 406. — VII, pp. 484, 533. — VIII, pp. 62, 205. — IX, pp. 8, 292, 370, 405.
— Hôtel de ville, VIII, pp. 148, 397.

Courtray, Palais de Justice, V, p. 530. — VI, p. 308.
Couthuin, église, IV, p. 408. — V, p. 13.
Coyghem, église, VI, p. 406.
Cuesmes, église, I, p. 441. — V, p. 358.
Cureghem, église, II, p. 495. — IV, p. 355. — V, p. 531. — VIII, p. 201. — IX, p. 368.

D

Dadizeele, église, III, p. 389, 575. IV, p. 356.
Damme, Hôtel de ville, I, p. 310.
— Église, C. R. 1861, p. 53. — I, 147. — IX, p. 523.
Daussois, église, VII, p. 538.
Décoration intérieure des églises, I, pp. 150, 274. — C. R. 1862, p. 14. — III, pp. 107, 417. — IV, p. 181. — VII, p. 554.
Deerlyk, église, VI, p. 309.
Dergneau, église, V, p. 352.
Desschel, église, II, pp. 217, 493.
Deux-Acren, église, IX, p. 13.
Deynze, église primaire de N.-D., I, pp. 286, 484. — II, pp. 476, 485. — III, p. 502.
Dieghem, église, I, p. 320. — II, p. 24.
Diest, église de Notre-Dame, I, p. 285. — II, p. 495.
— Église primaire de Saint-Sulpice, I, p. 295. — II, pp. 269, 495, 504, 538. — III, p. 434. — VI, pp. 86, 177. — VII, p. 532. — IX, pp. 13, 496.
— Hôtel de ville, II, p. 268. — VI, p. 5.
Dinant, église primaire de N.-D. C. R. 1861, p. 86. — II, pp. 75, 245, 544. — III, pp. 202, 579. — IV, p. 358. VII, pp. 526, 559.
Dison, église, I, pp. 315, 453. — II, p. 85. — IV, p. 230. — IX, p. 300.
Dixmude, église de Saint-Nicolas, I, p. 295. — II, p. 484. — IV, pp. 304, 314. — VII, p. 14. — VIII, pp. 63, 202.
— Hôpital, IX, 517.
Docherie (la) sous Marchienne-au-Pont, IX, p. 520.
Dongelberg, église, VI, p. 8.
Doorselaer, église, VI, 174.
Dottignies, église, III, pp. 267, 387. — VII, 544.

E

Écoles, I, p. 492.
Edelaere, église, III, p. 6.
Eeckeren, église, VIII, p. 202.
Eecloo, église, II, p. 258. — III, pp. 7, 266, 574. — IV, p. 303.
Elèves architectes, I, p. 233. — VIII, p. 59.
Ellignies-Sainte-Anne, église, IX, p. 404.
Emael, église, VII, p. 177.
Emblehem, église de St-Gommaire, II, p. 542. — III, p. 281. — IV, pp. 30, 44.
Emelghem, église, IX, p. 300.
Emine, église, IX, p. 12.
Enseignement artistique, C. R. 1862, pp. 44, 48.
Eppeghem, église, IV, p. 351.
Ertbrand sous Capellen, église, IX, p. 13.
Espagne monumentale, IX, p. 526.

Estinnes-au-Mont, église, IX, p. 523.
Etalle, église de Sainte-Marie, VI, p. 405.
Etterbeek, église, V, p. 12.
Evere, église, II, p. 206. — III, pp. 470, 573. — IV, pp. 16, 218, 312.
Exaerde, église, I, p. 506.

F

Fagne (la) sous Chimay, église, IX, p. 300.
Fairon-Comblain, église, IV, p. 408. — VIII, pp. 154, 201.
Familleureux, église, III, p. 63.
Farciennes, église, VI, p. 309.
Fauvillers, église, VIII, p. 399.
Fexhe-lez-Slins, église, VIII, p. 61.
Flemalle, inscription dédicatoire, VI, p. 97.
Fleurus, église, VIII, pp. 202, 402.
Fontaine-l'Évêque, église de Saint-Vaast, III, p. 573.
Forchies-la-Marche, église, V, p. 383.
Forest, église, I, p. 515. — II, p. 76. — III, p. 216.
Forzée, église, II, pp. 90, 469. — III, pp. 387, 574. — IV, p. 216. — V, p. 331.
Fosses, église, IX, p. 300.
Foy-Notre-Dame, église, III, p. 590. — IV, p. 97. — V, p. 9.
Fragnée, église, IX, p. 12.
Fraire, église, VIII, pp. 56, 401.
Frameries, église, V, p. 82.
Frasnes-lez-Buissenal, église, C.R. 1861, p. 66. — VII, p. 172.
Fratin, église, VII, p. 12.
Freeren, église, VII, p. 75.
Frésin (fiole antique trouvée à), III, p. 256.
Freux, église, IX, p. 368.
Freyneux, église, V, p. 385.
Frizet, église, VI, p. 509.
Froide-Fontaine, église, VIII, p. 200.
Fronville, église, VI, p. 9. — VIII, pp. 153, 400. — IX, p. 12.
Froyennes, église, VII, p. 543.
Furnes ancienne châtellenie (hôtel de ville et palais de justice), II, p. 536. — III, pp. 17, 491. — V, p. 529. — VI, p. 362. — IX, p. 402.
— Église de Saint-Nicolas, III, p. 577. — IV, p. 304. — VI, p. 396.
— Église de Sainte-Walburge, I, p. 296. — III, pp. 267, 484, 506. — IV, p. 360. — V, p. 534. — VI, pp. 176, 406. — IX, p. 16.

G

Gand, Beffroi, VII, p. 537.
— Béguinage, IX, p. 296.
— Boucherie, I, p. 168.
— Château des comtes de Flandre, IV, p. 308. — IX, p. 400.
— Église de Sainte-Anne, I, pp. 142, 508. — II, p. 238. — III, p. 484.
— Église de Saint-Bavon (cathédrale), I, pp. 162, 300. — II, pp. 244, 498, 545. — III, p. 401. — IV, p. 412. — VII, p. 534.
— Église de Saint-Jacques, VIII, p. 202.
— Église de St Jean-Baptiste, III, pp. 8, 275.
— Église de St-Martin Akkergem, I, pp. 358, 444.
— Église de Notre-Dame des Hirondelles, III, p. 416.

GAND, église de Notre-Dame Saint-Pierre, I, pp. 338, 444. — V, p. 540.
— Monastère de Saint-Bavon, VIII, p. 387.
— Hôpital de la Biloque, II, pp. 480, 499.
— Hospice d'Orphelins, VIII, p. 194.
— Hôtel de ville, IV, p. 319. — VI, p. 7. — VIII, p. 150. — IX, pp. 463, 517.
— Statue d'Artevelde, I, p. 165.
GAVRE, église, V, p. 82.
GEDINNE, église, VIII, p. 57.
GEMBLOUX, chapelle des Gueux, V, p. 399.
GENCK, église, VII, p. 153.
GENDBRUGGE, église, VII, p. 341.
GENOELS-ELDEREN, église, C. R. 1861, p. 73. — IV, pp. 167, 309. — IX, p. 405.
GERIN, église, VIII, pp. 61, 400.
GERPINNES, église, IV, p. 411.
GESTEL, église, VIII, p. 402.
GHEEL, église de Sainte-Dymphne, C. R. 1861, p. 41. — I, p. 409.
GLONS, église, II, pp. 217, 260. — III, p. 9.
GODARVILLE, église, IX, p. 404.
GOOREIND, église, V, p. 81. — VI, p. 308.
GOSSELIES, église, III, p. 9.
GOTTECHAIN, église, IX, p. 300.
GOTTIGNIES, église, VIII, p. 402.
GOUGNIES, église, IX, p. 370.
GRAMMONT, fontaine, I, p. 343.
GRAND-AXHE, église, IX, p. 404.
GRAND-HALLEUX, église, IX, p. 404.
GRAND-LEEZ, église, V, p. 383.
GRANDVILLE, église, IV, p. 408. — VIII, p. 402.
GRIMBERGHEN, église, I, pp. 382, 443, 485. — II, pp. 74, 531. — III, pp. 267, 423, 469.
GRIMBIEMONT, église, IX, p. 519.
GRIVEGNÉE, église, I, p. 164.
GRUITRODE, église, C. R. 1861, p. 76.

H

HAELTERT, église, VIII, pp. 156, 399.
HAESDONCK, église, VI, p. 83. — VIII, p. 393.
HAILLOT, église, III, pp. 277, 387. — V, pp. 13, 352, 383. — VII, pp. 74, 538.
HAINE-SAINT-PAUL, église, VII, p. 76.
HAININ, église, VII, p. 559. — IX, p. 13.
HAL, église de Notre-Dame et Saint-Martin, I, pp. 175, 298. — IV, p. 361. — IX, p. 393.
— Église des Récollets, VII, p. 342.
— Hôtel de ville, I, p. 309. — II, pp. 19, 221. — III, p. 399. — V, p. 378. — VI, pp. 173, 511.
HALLAER, église, V, p. 12.
HALLE, église, IX, p. 370.
HALMA, église, V, p. 81.
HAMME, église, VIII, p. 393. — IX, p. 496.
— Hospice, IX, p. 507.
HAMOIR, église, IV, p. 408. — V, p. 331.
HAMPTEAU, tombeaux, I, pp. 429, 449.
HANZINNE, église, VIII, 155.
HARCHIES, église, IV, p. 73.
HASSELT, église de Notre-Dame, IX, p. 10.

HASSELT, église de Saint-Quentin, C. R. 1861, p. 73.—I, pp. 294, 512. — III, p. 217. — V, p 384. — VIII, p. 404.
— Hospice-hôpital, I, 389.—IX, p. 295.
HASTIÈRE, église, II, p. 15. — III, p. 10.
HAUTE-CROIX, église, V, p. 531.
HAUTRAGE, église, V, p. 331. — VI, p. 403.
HEERLEN (cachet romain découvert à), VI, pp. 20, 90.
HEERS, église, I, p. 303.
HEPPENEERT, église, VI, p. 309.
HERCHIES, église, VIII, p. 402.
HERENTHALS, église de Sainte-Waudru, C. R. 1861, p. 40. — I, p. 326. — II, p. 24 — III, p. 52. — IX, p. 360.
HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU, église, VI, p 393. — IX, p. 12.
HERMALLE-SOUS-HUY, église, IX, p. 301.
HERQUEGIES, église, VIII, p. 202.
HERSEAUX, église, IX, p. 300.
HERSTAL, tour carlovingienne, I, p. 432.
HERSTAPPE, église, IX, p. 12.
HERTAIN, église, IV, p. 411.
HEUVELSCHE-HEYDE, église, VIII, p. 153.
HEVILLERS, église, VI, 513.
HEYNDONCK, église, IX, p. 523.
HEYST, église, VI, p. 11. — VII, p. 559.
HODISTER, église, IX, p. 404.
HOEYLAERT, église, VII, p. 177.
— Inscription romaine, IX, p. 374.
HOMPRÉ, église, VIII, p. 399.
HONNAY, église, V, pp. 81, 331.
HOOGSTRAETEN, église de Sainte-Catherine, C. R. 1861, p. 42. — I, pp. 145, 165. — II, pp. 260, 504.—IV, pp. 50, 267. — V, p. 85. — IX, p. 369.
— Lazaret, VIII, p. 194. — IX, p. 361.
HOORBEKE SAINTE-MARIE, église, VII, p. 341.
HORION-HOZEMONT, église, V, p. 331.
HORRUES, église, IX, p. 403.
HOUFFALIZE, château, II, p. 500. — III, p. 584. — IV, p. 308.
— Église, C. R. 1861, p. 81. — II, pp. 221, 496, 501. — III, p. 276. — VII, p. 521.
— Hôtel de ville, VII, p. 77.
HOUTVENNE, église, V, p. 15.
HOVE, église, IV, p. 220.
HOXEM-SOUS-HOEGAERDE, église, VI, p. 513.
HULPE (la), église, VI, p. 303.
HULSHOUT, église, VII, p. 479.
HULSTE, église, C. R. 1861, p. 53.
HUNDELGHEM, église, VII, p. 76.
HUY, église, collégiale de N.-D., I, pp. 397, 502.
— Maisons ouvrières, VIII, p. 59.
— Palais de justice, VI, p. 405. — VII, p. 553.
HUYSSE, église, IV, p. 14.

I

ICHTEGHEM, église, VII, p. 556.
IDEGHEM, église, VI, p. 309.
INGELMUNSTER, hospice, VII, p. 7.— VIII, p. 194.
INGOYGHEM, église, VI, p. 83.
INSCRIPTIONS ANCIENNES, VI, p. 97. — VII, pp. 34, 100, 329, 545, 562. — VIII, p. 293. — IX, pp. 217, 374.

Inscriptions commémoratives, C. R. 1862, p. 36.
Inventaires. Voyez Statistique.
Intervention des membres correspondants, I, p. 393. — II, p. 212. — IV, p. 6. — V, p. 368.
Iseghem, église, IV, p. 312. — VIII, p. 401.
Ittre, église, II, p. 482.
Ixelles, église de Saint-Boniface, I, pp. 316, 453. — II, pp. 239, 243. — III, pp. 214, 481. — VI, p. 306.
— Église de Sainte-Croix, I, pp. 285, 348. — VIII, p. 401.

J

Jambes, pierre du diable, VII, p. 5.
Jamoigne, église, C. R. 1861, p. 84.
Jauchelette, église, VIII, p. 402.
Jemmapes, église, I, pp. 335, 480. — II, p. 18. — IV, p. 215.
Jemelle, église, I, p. 505 — II, p. 73.
Jemeppe, église, IX, p. 404.
Jevigne, église, VII, p. 12.
Jodoigne, église de Saint-Médard, I, pp. 315, 497. — II, pp. 22, 225. — III, p. 427. — V, p. 353.
— Maisons ouvrières, VII, p. 555.
Jodoigne-Souveraine, église, V, p. 352.
Jumet, église, III, pp. 201, 416.

K

Kain, église, IX, p. 13.
Kemexhe, église, III, p. 409.
Kerkhove, église, III, pp. 406, 479.
Kerkxken, église, I, p. 507. — III, p. 405.
Kermpt, église, IV, pp. 223, 236.
Kessel, église, I, pp. 145, 293.
Kiel, église. Voyez Anvers.

L

Lacuisine, église, IX, p. 12.
Laeken, église de Saint-Roch. Voyez Bruxelles.
— Hôpital, VI, p. 526.
Laer-sous-Sempst, église, IX, p. 368.
Lahestre, église, I, p. 479.
Lanaeken, église, III, p. 468. — IV, p. 231.
Landscauter église, III, p. 425. — IV, p. 315.
Laplaigne, église, I, p. 424.
Lapscheure, église, VI, p. 309.
Laroche (château de), II, pp. 19, 536. — III, pp. 94, 510, 585. — VII, p. 523.
Latour, église, VIII, p. 402.
Leau, église de Saint-Léonard, I, p. 496. — II, p. 267. — III, pp. 590, 503. — IV, p. 305. — V, p. 384. — VI, p. 403.
Ledeberg, église, V, p. 81. — VII, p. 341.
Lembergne, église, V, p. 332. — VI, p. 175.
Lennick-Saint Quentin, église, I, p. 434. — III, p. 18. — IV, p. 403.
Lichtaert, église, III, p. 9.
Lichtervelde, église, IX, p. 300.
Liége, église de Saint-Antoine, I, pp. 144, 317, 339. — III, pp. 221, 494. — IV, p. 407. — VII, p. 532. — VIII, p. 189. — IX, p. 515.
— Église de Saint-Barthélemy, V, p. 141.
— Église de Saint-Christophe, IV, pp. 14, 410.

LIÉGE, église de Sainte-Croix, II, pp. 21, 242, 492. — III, pp. 278, 483, 581.—IV, p. 81. VII, p. 16. — IX, p. 301.
— Église de Saint-Denis, I, pp. 503, 512 — III, pp. 80, 402.— IV, p. 311.
— Église de Sainte Foi, I, p. 443. —III, pp. 266, 406.— IX, p. 291.
— Église de Saint-Jacques, I, pp. 148, 299, 433, 498, 513, 518.—II, pp. 75, 84, 240, 503. — III, pp. 219, 268, 271. — VI, p. 19. — —VII, p. 17.—IX, p. 412.
— Église de Sainte-Marguerite, III, p 406.—VI, p. 85.
— Église de Saint-Martin I, pp. 148, 319, 519. — II, pp. 15, 245, 477. — III, pp. 452, 484, 581. — IV, pp. 315, 321.— V, p. 387. — VI, pp. 15, 178, 406.— VII, pp. 14, 342, 544. — VIII, p. 146.—IX, p. 370.
— Église de Saint-Nicolas en Glain (chapelle), I, p. 289. —C. R. 1862, p. 32.— II, p. 470.
— Église de Saint-Pholien, I, p. 314.—II, p. 267.—III, p. 494.
— Palais des princes-évêques (et musée archéologique), I, pp. 160, 311, 313, 344, 431. — II, p. 94. — III, pp. 415, 491, 493, 511.— IV, p. 251. — VI, pp. 7, 527.—VIII, pp. 385, 397. IX, p. 362.
— Pont des Arches, I, p. 316. — II, pp. 22, 501. — V, p. 524. — VII, p. 557.

LIERRE, église de l'Ermitage, III, p. 49.
— Église de Saint-Gommaire, C. R. 1861, p. 38. — I, pp. 166, 170, 395, 422 428, 519.— II, p. 504.— III, pp. 18, 47, 202, 410. —IV, p. 46.—VI, p. 177. — VII, p. 181. — IX, pp. 439, 446, 512.
— Hôpital civil, III, p. 49. — VI, p. 8.
— Hôtel de ville, III, p. 17.

LIGNE, église, IX, p. 301.

LIGNIÈRES, église, V, p. 81.

LIMBOURG, église, I, pp. 145, 339, 384. —III, pp. 578, 589. — V, pp. 348, 555.— VI, p. 89.— VII, 345.
— (Province de), monuments antérieurs au moyen âge, I, p. 84.

LIMONT, église, VII, p. 12.

LISSEWEGHE, église, I, p. 145.—III, p. 268. — VI, p. 312.

LIZE, église, II, p. 11.

LOBBES, église collégiale de Sainte-Ursmer, C.R. 1861, p. 58. — I, pp. 291, 523 —III, pp. 277, 390. — V, 391. — VIII, p. 155. — IX, p. 509.

LOENHOUT, église, C. R. 1861, p. 38. — II, pp. 84, 269.— III, p. 589.—V, p. 82.—VII, p. 475.—IX, p. 370.

LOMMEL, église, I, p. 337. — III, p. 277, VII, p. 14.

LONDERZEEL, église, II, p. 507.

LONDREGNIES, église, VII, p. 543.

LOO, église, II, pp. 39, 75. — III, p. 482.—IV, p. 17.—IX, p. 508.

LOOTENBULLE, église, VII, p. 341. — IX, p. 300.
LOOZ, Borch-Gracht, monticule historique, IX, p. 364.
— Église, I, pp. 304, 387, 429. — II, p. 534.
LOOZEN, église, III, p. 455.
LOPHEM, église, VI, p. 175.
LOUVAIN, église de Sainte-Gertrude, I, p. 327.—III, p. 282.—VIII, p. 148.
— Église de Saint-Jacques, I, pp. 166, 172.—IX, p. 359.
— Église de Saint-Michel, I, p. 287. — II, p. 232. — III, p. 505. — VI, p. 13. — IX, p. 13.
— Église de Notre-Dame aux Fièvres, III, p. 423.—IV, p. 217. — VII, p. 14.
— Église de Saint-Pierre, I, pp. 169, 297. —II, pp. 91, 226.—III, pp. 416, 505, 514. — IV, pp. 222, 223, 405. — V, p. 86. — VI, p. 12. — IX, p. 450.
— Hôpital civil (porte romane), V, p. 379. — VIII, p. 57.
— Hôtel de ville, III, p. 513.
LOWAIGE, église, IV, 303. — V, p. 81.
LUMMEN, église, VI, p. 313.
LUXEMBOURG (arts et industrie dans le pays de), à l'époque gallo-romaine, VIII, pp. 102, 168, 255.

M

MAESEYCK, chapelle des chanoines croisiers, I, p. 170.—III, p. 432.
— Hôpital, VII, p. 557.
MAFFE, église, IX, p. 519.
MAILLEN, église, V, p. 81.
MAISIÈRES, église, IX, p. 13.
MALAISE, église, III, p. 50. — IV, p. 15.
MALL, église, C. R. 1861, p. 76. — VII, p. 544.
MALINES, église du Béguinage, III, p. 47.
— Église de Sainte-Catherine, I, p. 287. — III, p. 216. — IV, pp. 30, 351.
— Église de Notre-Dame au delà de la Dyle, I, pp. 147, 164, 427.— II, p. 539.— III, p. 477. — IV, p. 45. — V, p. 19.
— Église des SS.-Pierre et Paul, I, p. 302.
— Église de St-Rombaut (métropole), C. R. 1861, p. 38. — I, pp. 150, 299. — II, pp. 25, 532.—III, pp. 218, 281, 409, 411, 471. — V, pp. 15, 359.—VI, p. 523. — VII, pp. 182, 476, 560.
— Exposition d'objets d'art religieux, III, p. 553.
— Halles, IX, p. 361.
— Hôpital civil, III, p. 47.
— Hôtel Busleyden (mont-de-piété), I, pp. 344, 495.— II, p. 547. — III, pp. 47, 220.
— Hôtel de ville, V, p. 77.
— Maison du diable, VII, p. 477.
— Porte de Bruxelles, VIII, p. 198.
— Statue de Marguerite d'Autriche, V, p. 10.
MALONNE, église, III, p. 502.— IV, p. 313.—V, p. 540.—VII, pp. 342, 527.
MARBISOUX, église, VII, p. 177.

MARCHE, école moyenne, VI, p. 6.
— Ancienne église des jésuites, I, p. 511.—III, p. 89. — VIII, p. 60.
MARCQ, église, V, p. 17.
MARIENBOURG, église, III, p. 215.
MARTILLY, église, II, p. 253.
MASNUY-SAINT-PIERRE, église, VIII, p. 402.
MATÉRIAUX, C. R. 1862, p. 41. — VII, p. 495.
MAULDE, VIII, p. 203.
MAZY, église, VII, p. 12.
MEEFFE, église, I, p. 503.
MEERHOUT-GESTEL, église, IX, p. 404.
MEESWYCK, église, V, pp. 13, 351. — IX, p. 515.
MEHAGNE, église, IX, p. 12.
MEIR, église, VI, p. 83. — VIII, p. 153.
MEIRELBEKE, église, II, p. 257. — III, p. 405.—VII, p. 557.
MELCKWEZER, église, VI, p. 8.
MELDEN, église, IX, p. 404.
MELDERT, église, IX, p. 370.
MELLERY, église, V, p. 15.
MEMBRUGGEN église, IX, p. 403.
MEMBRES CORRESPONDANTS, I, p. 235. —II, pp. 86, 212, 241.— III, pp. 53, 120. — IV, p. 6. — V, p. 568.
MENDONCK, église, VII, p. 341. — VIII, p. 153.
MENIN, église, III, p. 590.
MERCHTEM, église, VI, p. 172.
MERXEM, hôpital, VI, p. 526.
MESLIN-L'ÉVÊQUE, église, IX, p. 509.
MESNIL, église, V. p. 531.
METZERT, église, VII, p. 342.
MEYSSE, église, I, pp. 325, 434. — III, p. 590.—IV, p. 302.
MIGNAULT, église, V, p. 352.
MILMORTE, église, VII, p. 177.
MINDERHOUT, église de Saint-Clément, C. R. 1861, p. 43. — VIII, p. 5.
MINIATURISTES, enlumineurs, etc., sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, IV, p. 474.
MIRWART, église, VII, p. 356.
MOBILIER des églises. Voyez décoration intérieure.
MODAVE, église, IX, p. 404.
MOEN, église, III, p. 14.
MOERKERKE, église, II, pp. 11, 258. — III, pp. 7, 480. — V, p. 351.
MOHA, église, VI, p. 510.
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, église de Sainte-Barbe, VII, pp. 13, 74, 177. — IX, p. 521.
MOLENDORP, église, II, p. 230. — III, p. 480.
MONOGRAPHIES (publication de). Voy. Villers.
MONS, beffroi C. R. 1861, p. 63. — III, p. 398.
— Château des comtes (château César), I, p. 161. — V, 380.—VII, p. 18.
— Église de Sainte-Élisabeth, III, pp. 470, 576.
— Église de Saint-Nicolas en Bertaimont, V, p. 82.
— Église de Sainte-Waudru (collégiale), C. R. 1861, p. 59. —III, pp. 278, 282, 426, — IV, p. 18. — V, p. 84. — VII, p. 339.
— Hôpital, VII, p. 555.—VIII, p. 194.
— Hôtel de ville, C. R. 1861, p. 61.
— Statue de Baudouin de Constantinople, IV, p. 352.— VI, p. 172.

Mons, tour de Valenciennes, III, pp. 430, 489.
Montaigu, église, IX, p. 11.
Montigny-Saint-Christophe, église, IX, p. 404.
Mont-Saint-Guibert, église, VIII, p. 395.
Montzen, église, III, p. 573. —IV, p. 218.
Monuments commémoratifs des batailles, etc. — IV, p. 212.
— (Démolition des). Voyez conservation.
Morlanwelz, église, I, p. 425.
Moresnet, église, I, 481.
Mortsel, église, III, p. 216.
Moulages d'objets d'art, VII, p. 500. — VIII, p. 149.
Moulin-a-vent, église, VII, pp. 177, 341.
Mouscron, hôpital IX, p. 361.
Moustier, église, II, pp. 257, 469. — VI, p. 310.
Muno, église, II, p. 89.
Munte, église, II, pp. 217, 233. — III, p. 10.
Musées d'Allemagne, II, p. 309.— V, p. 401.
— de France et de Suisse, VII, p. 186.
My, église, C. R. 1861, p. 83. — III, p. 501.

N

Namur. Beffroi, III, p. 490. — IV, pp. 24, 228.
— Édifices civils, etc., VII, p. 8.
— Église de Notre-Dame, IX, p. 510.
— Église de Saint-Aubin (cathédrale), C. R. 1861, pp. 87, 425, 445. — II, pp. 233, 497, 533. —III, pp. 469, 503. — IX p. 370.
Namur, église de Saint-Jean-Baptiste, III, p. 13.
— Église de Saint-Loup, C. R. 1861, p. 86.— I, pp. 288, 382, 445.— II, pp. 232, 263, 477. — III, pp. 100, 217, 577. — IV, p. 222. —V, pp. 16, 543. — VI, p. 14. — VII, p. 182.
— Moulin de Sambre, III, p. 510. — IV, p. 228.
— Musée provincial, VIII, p. 178.
— Orphelinat, IX, p. 361.
— Théâtre, I, p. 159. — VII, p. 341.
Neder-Over-Heembeek, église, II, p. 493.
Neerlinter, église, V, p. 518.
Neeroeteren, église, I, p. 327. — II, pp. 532, 539, 548. — III, p. 434.—IX, p. 500.
Neeryssche, église, I, p. 443.—IV, p. 218.
Neuville, église, IX, p. 12.
Neychem, église, VIII, p. 145.
Nieukerken, hospice, IX, p. 517.
Nieuport, église de Notre-Dame, III, p. 515. — VI, p. 176. — — IX, p. 405.
— Halle, III, pp. 269, 515. — IV, p. 195.
— Phare, I, pp. 161, 390, 516. —II, p. 94.— III, p. 515.
Nil-Saint-Martin, église, IX, p. 359.
Nil-Saint-Vincent, église, VII, p. 552.
Ninove, église primaire, I, pp. 143, 168, 350.
— Portes des vaches, VI, p. 84.

NIVELLES, église collégiale de Sainte-Gertrude, I, pp. 147, 173, 296, 321, 513, 524. — II, pp. 13, 76, 254. — III, pp. 412, 472.—V, p. 40.
— Église de Saint-Nicolas, I, p. 382. — III, p. 276.
— Hospice, V, p. 377.
NIVERLÉE, église, V, p. 400.—VII, p. 560.
NOISEUX, église, VIII, p. 400.
NOORDSCHOTE, église, II, p. 493.
NORDERWYCK, église, IX, p. 11.
NOVILLE (Luxembourg), église, VIII, p. 399.
NOVILLE-SUR-MEHAIGNE (Brabant), église, V, p. 383.

O

OBJETS D'ART. Voyez conservation et réparation.
OEDELEM, église, VI, p. 175.
OEUDEGHIEN, église, VI, p. 513. — VIII, p. 62.
OEUVRES D'ART (circulaire concernant les), VIII, p. 192.
OEVEL, église, III, p. 499.
OFFAGNE, église, II, p. 21.
OHAIN, église, IX, pp. 359, 369, 370.
OLNE, église, III, p. 201.
OLLOMONT, église, II, p. 531.— III, p. 467. — IV, p. 233.
OLLOY, église, I, p. 424.—II, p. 11.
OMAL, église, III, p. 216.
OMEZÉE, église, VII, p. 556.
ON, église, IX, p. 519.
ONHAYE, église, I, p. 503.
ONNEZIES (vase antique d'), III, p. 236.
OORDEREN, église de Saint-Jean-Baptiste, III, p. 495.
OOSTACKER, église, V, p. 351.
OOSTCAMP, église, II, pp. 12, 244.
OOSTKERKE, église, I, p. 144. — III, p. 425.
OOSTMALLE, église, V, p. 13.
OOSTWINKEL, église, III, p. 216.
OPHEYLISSEM, église. Voyez Hampteau.
OPITTER, église, C. R. 1861, p. 76. — II, p. 91. — IV, p. 29. — IX, 396.
OPLINTER, église de Sainte-Geneviève, V, p. 539.
OPWYCK, église, I, pp. 168, 394. — II, pp. 23, 400.
ORCHIMONT, église, I, p. 505.
OTTENBOURG, église, I, pp. 167, 320, 454.
OTHÉE, église, V, p. 351.
OUDECAPELLE, église, III, p. 486.— IX, p. 406.
OUDENBOURG, église, VII, p. 341.
OUGRÉE, église, I, p. 440.—II, p. 11.
OURTHE, église, V, p. 12.
OVERBROEK, église, II, p. 268. — VI, p. 84. — VII, p. 476.
OVERMEIRE, église, I, p. 482. — II, p. 244.— III, p. 266.
OVERYSSCHE, église, II, p. 231. — III, p. 576. — IV, pp. 220, 360. — VI, p. 83. — VIII, p. 401. — IX, p. 369.

P

PAEL, église, VII, p. 341. — VIII, p. 61.
PALAIS DES BEAUX-ARTS. Voyez Bruxelles.
PALISEUL, église, IX, p. 370.
PAMEL, église, V, p. 351.
PARATONNERRES, I, pp. 237, 381, 482, 491, C. R. 1862, pp. 8, 13.— II, p. 498.— III, pp. 35, 198. — IV, pp. 35, 38.

PEER, église, V, p. 385.
PEIGNES LITURGIQUES. Voy. Stavelot.
PEINTRES FLAMANDS. Voyez Artistes belges.
PEINTURE MURALE, I, p. 268. C. R. 1862, pp. 9, 68. — II, pp. 210, 248. — III, pp. 177, 512. — VII, p. 405. — IX, p. 323.
PELLAINES, église, VI, p. 512.
PERONNE-LEZ BINCHE, église, I, p. 504. — II, p. 215. — III, p. 487. — VII, p. 559.
PÉRUWELZ, chapelle de Bon-Secours, I, p. 144. — IV, p. 408. — VI, p. 12.
PERWEZ, église, IX, pp. 5, 13.
PETIGNY, église, IX, p. 368.
PETITE-CHAPELLE, église, V, pp. 81, 352. — VI, pp. 9, 513.
PETIT-RECHAIN, église, VI, p. 85.
PETIT-ROSIÈRE, église, VII, p. 556.
PETIT-WARET, église, IX, p. 508.
PHILIPPEVILLE, pompe, II, 238.
PIERRES, Voyez Matériaux.
PIERRES TUMULAIRES, C. R. 1861, p. 31. — C. R. 1862, pp. 15, 62, 70. — III, 96. — IV, p. 121.
— du Tolhuys à Gand, III, p. 487.
— de maître Adam Gheerys. Voyez Vilvorde, église primaire.
PIETREBAIS, église, IX, p. 368.
PISE (Campo Santo de) VIII, p. 205.
PLANCENOIT, église, VII, p. 552.
PLANS (Conservation des), I, p. 152. C. R. 1861, pp. 8, 217, 252, 258, 508.—C.R.1862, p. 32.— III, pp. 448, 483.
POMMERŒUL, église, VIII, p. 202.
POPERINGHE, église de Saint-Bertin. C. R. 1861, p. 53. — I, pp. 277, 394, 435. — II, p. 262. — IV, p. 360. — VII, p. 487.
— Église de Saint-Jean, II, p. 261.— III, p. 425. — IV, p. 314. — VII, p. 487.
— Église de Notre-Dame, II, p. 262. — III, p. 425. — IV, p. 314.— VII, pp. 181, 487.
POSTEL, église abbatiale de la Vierge et de Saint-Nicolas, C. R. 1861, p. 43. — III, p. 51.
POULSEUR, ruines du château, I, p. 432 — C. R. 1862, p. 32.
PRAYON, église, II, pp. 255, 530.
PRESLES, église, VIII, p. 201.
PROVEN, maison communale, VII, p. 555.
PUERS, église, IX, p. 370.
— Hospice, V, p. 349.
PUSSEMANGE, église, VI, p. 309. — IX, p. 368.
PUTCAPEL, église, IX, p. 299.

Q

QUEVY-LE-GRAND, église, V, p. 82.
QUIEVRAIN, église, I, p. 279.

R

RAMSCAPELLE, église, II, 10.
RANSART, église, IX, p. 301.
REBAIX, église, IX, p. 370.
RENAIX, église de Saint-Hermès, I, p. 385.— III, p. 376.—V, p. 390.—VIII, p. 403.
— Orphelinat, IX, p. 317.

RENDEUX-BAS, église, VII, p. 556.
RENINGHELST, église, IX, p. 404.
RENLIES, église, retable, II, p. 484.
RÉPARATIONS (décrets, circulaires, rapports concernant les), I, pp. 226, 228, 252, 261, 395.—II, pp. 6, 87, 97.—III, pp. 109, 211, 384, 448. —IV, pp. 6, 9, 11, 310, 409. — VIII, p. 149. Voyez aussi : conservation.
RESTEIGNE, église, III, pp. 287, 420, 479.—IV, pp. 15, 216. — VII, p. 74.
RETHY, église, IX, p. 404.
RHODE-SAINT-GENÈSE, église, II, p. 216. — VIII, p. 5. — IX, p. 301.
RHODE-SAINT-PIERRE, église, V, p. 383.
ROANNE, église, VI, p. 175.
ROCHEFORT, église, VII, pp. 8, 558.
— Hôtel de ville, I, pp. 158, 308, 390.
ROEULX, église, I, p. 556.
RONGY, église, III, p. 213.
ROSENBORG (Musée historique de), VIII, p. 50.
ROSIÈRES, église, IX, p. 370.
ROSSART, église, VII, 539.
ROSSEIGNIES, église, V, p. 551.
ROUCOURT, église, II, p. 471.
ROULERS, église, VII, p. 556.
ROUX, église, IX, p. 368.
ROUX-MIROIR, église, IX, p. 509.
ROUZON, église, VIII, p. 155.
RULLES, église, C. R. 1861, p. 85.
RUSSON, église, II, p. 255.
RUYSDAEL (note sur), peintre, II, p. 508.
RYCKEVORSEL, église, III, p. 216. — IV, p. 302.

S

SAINT-AMAND, église, V, p. 530.
SAINTES, église, I, pp. 486, 508.
SAINT-GENOIS, église, IX, p. 408.
SAINT-GILLES lez-Bruxelles, église, III, p. 421. — IV, p. 16.
SAINT-GILLES-WAES, église, IX, p. 405.
— Hôpital, IX, p. 405.
SAINT-HUBERT, église, C. R. 1861, p. 79.—I, pp. 148, 487.—C. R. 1862, p. 38. — II, pp. 13, 497.—III, pp. 88, 202. — V, p. 388. —VII, pp. 15, 515.—VIII, 64.—IX, p. 407.
SAINT-JEAN-GEEST, église, VIII, p. 200.
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, bâtiment des Deux Tours (attribué à Granvelle), III, p. 269.
— Église, I, p. 482. — II, pp. 258, 470. — III, pp. 7, 214, 422.—IV, p. 217. — VI, pp. 9, 309.
— Monument Houwaert, VII, pp. 6, 175.
SAINT-MARD, église, C. R. 1861, p. 85. —I, p. 480.— IV, p. 220.
SAINT-NICOLAS, hôpital, VI, p. 525.
SAINT-PIERRE (Luxembourg), église, II, p. 492. — III, p. 274.
SAINT-PIERRE-CAPELLE, église, III, p. 65.
SAINT-PIERRE SUR LA DIGUE, église, I, p. 459. — IX, p. 300.
SAINT-REMY, église, VI, p. 405.
SAINT-SEVERIN, église du Xe siècle, I, p. 291.
SAINT-TROND, église du Béguinage, C. R. 1861, p. 74. — I, pp. 172, 350, 454.

SAINT-TROND, église de Notre-Dame et SS.-Nicolas et Pierre, C. R. 1861, p. 74.
— Église primaire de N.-D., C. R. 1861, p. 74. — I, pp. 147, 293, 295, 347, 496. — II, p. 273. — IV, p. 356. — V, p. 82. — IX, p. 396.
— Église des Récollets, C. R. 1861, p. 76.
— Église de Saint-Gangulphe, C. R. 1861, p. 75. — V, p. 385.—IX, p. 370.
— Église de Saint-Martin, C. R. 1861, p. 74. — V, p. 385.
— Hospice, VIII, p. 150.
SALLES, église, V, pp. 13, 84. —VI, p. 309.
SALM-CHATEAU, église, IX, p. 300.
SALONIQUE (ruines d'un cirque à), III, p. 600.
SANTBERGEN, église, IX, p. 301.
SANTHOVEN, église de Sainte-Amelberge, IV, p. 45.
SARS-LA-BUISSIERE, église, VII, p. 76.
SART, église, VII, p. 12.
SART-CUSTINNE, église, IX, pp. 12, 508.
SART-DAMES-AVELINES, église, VI, p. 8.
SART-SAINT-EUSTACHE, église, I, p. 304.
SAVENTHEM, église, I, p. 323. — II, pp. 217, 259. — III, pp. 266, 495. — V, p. 348.
SCHAERBEEK, église des Saints Jean et Nicolas, VI, p. 175.
— Église de Sainte-Marie, II, p. 231. — III, pp. 267, 389, 500. — IV, pp. 218, 303, 406. — V, p. 534.— VII, pp. 12, 178.
— Église de Saint-Servais, VI, pp. 8, 175, 311.
SCHELDEWINDEKE, église, VIII, p. 201.
SCHELLEBELLE, église, III, pp. 208, 271, 512.
SCHILDE, église, II, p. 493.—III, p. 9.
SCHOONBROECK, église, C. R. 1861, p. 45. — II, p. 506.— III, pp. 19, 588.
SCHOONDERBUEKEN, église, IX, p. 404.
SCHOORE. Beffroi, VIII, p. 196.
SCHOOTEN, église, IX, p. 523.
SENLIS (Arènes de), VI, p. 77.
SENZEILLES, église, IV, p. 216.
SÉANCES GÉNÉRALES, III, pp. 273, 385. — de 1865, IV, p. 31,—de 1868, VII, p. 369.
SERAING, temple protestant, VIII, p. 201.
— Statue de John Cockerill, IX, p. 501.
'SHEEREN ELDEREN, église, C. R. 1861, p. 75.
SICHEM, donjon, I, p. 309. — II, p. 277. — IV, p. 227.
— Église, II, pp. 483, 544. — V, 358. — VIII, p. 402.
SIGILLOGRAPHIE (Collection de), Voy. Porte de Hal.
SILENRIEUX, église, I, p. 287. —III, p. 200.
SLUZE, église, I, p. 292.—II, p. 72. —V, p. 5.—IX, p. 14.
SOLIERES, église, IX, p. 404.
SOLRE-SUR-SAMBRE, église, IX, p. 523.
SPA, hôtel des bains, IX, p. 517.
STAVELOT, peignes liturgiques, VIII, p. 36.
— Chaussures liturgiques, VIII, p. 158.

T

TAPISSERIES DE HAUTE LISSE du XVIe siècle, IV, p. 322.
— de Saint-Landry. Voyez Soignies.
TAVIERS, église, IX, pp. 13, 404.
TELLIN, église, IX, p. 300.

TEMPLEUVE, église, VI, p. 405. — IX, p. 522.
TENIERS (note sur David), II, p. 508.
TERLAENEN, église, VIII, p. 151.
TERMONDE, église de Notre-Dame, III, p. 476. — IX, p. 514.
— Hôtel de ville, VI, p. 7.
TERNATH, église, I, p. 478.
TERVUEREN, ancienne fabrique de porcelaine, III, p. 564.
TESSENDERLOO, église, I, pp. 285, 328, 455. — II, pp. 507, 539. — III, pp. 272, 435.
THEUX, église, I, p. 290. — II, p. 12. — III, pp. 389, 503. — IV, p. 218. — V, p. 83 — VI, p. 176. — IX, p. 509.
THIELEN, église, VII, pp. 5, 73, 478.
THIRIMONT, église, III, p. 15.
THISSELT, église, III, p. 213.
THULIN, église, IX, p. 509.
THYNES, église, II, pp. 15, 220, 254. — V, p. 83. — VII, p. 76.
TIGNÉE, église, VII, p. 177.
TIRLEMONT, église de Notre-Dame du Lac, I, pp. 493, 517. — II, pp. 13, 75. — IX, p. 370.
— église de Saint Germain, I, pp. 289, 447, 497. — II, pp. 14, 239. — III, p 221. — V, p. 141. — VII, p. 173.
TONGERLOO, église, I, p. 147.
TONGRES, eglise du Béguinage, C. R. 1861, p. 75.
— Église primaire de N.-D., C. R. 1861, p. 71. — I, pp. 150, 340, 351, 433, 454, 455, 497, 517. — III, p. 208. — IV, p. 359. — VI, p. 177. — VIII, p. 190.
— Eglise des Clarisses, C. R. 1861, p. 76.
— Hôtel de ville, C. R. 1861, p. 76.
TONGRES, anciens remparts, III, p. 16. — IV, pp. 177, 227.
— Porte de Visé, C. R. 1861, p. 72. — II, p. 95. — IV, p. 25. — V, p. 349.
— Statue d'Ambiorix, I, pp. 349, 393.
TOURINNES-LES-OURDONS, III, p. 500. — IV, p. 17.
TOURNAY, beffroi, I, p. 161. — VI, pp. 7, 308.
— Bourse, II, pp. 223, 280, 462. — III, p. 585. — IV, p. 229. — VIII, p. 151.
— Église cathédrale de N.-D., C. R. 1861, p. 61. — I, pp. 392, 514. — II, pp. 25, 51, 534. — III, p. 505. — IV, pp. 257, 311. — V, p. 358.
— Église de Saint-Brice, C. R. 1861, p. 66. — II, pp. 97, 250. — V, p. 319.
— Église de Saint-Jacques, C. R. 1861, p. 65. — VII, p. 559.
— Église de St-Jean-Baptiste, I, p. 486. — II, p. 532. — III, p. 502.
— Église de Sainte-Marguerite, II, p. 535 — III, p. 14.
— Église de Sainte-Marie-Madeleine, C. R. 1861, p. 65.
— Église de Saint-Nicolas (église du château) C. R. 1861, p. 65. — III, p. 217. — IV, p. 304. — VII, p. 344. — VIII, p. 203.
— Eglise de Saint-Quentin, II, p. 245. — III, p. 470.
TRAVAUX D'ART. Voyez OEuvres d'art.
TRAZEGNIES, église, VI, p. 513.
TREIGNES, église, IX, p. 368.
TRIVIÈRES, église, IX, p. 300.

TUMULUS, I, pp. 85, 493. — C. R. 1862, p. 52. — II, pp. 15, 99. — III, pp. 535, 540. — IV, pp. 199, 367. — V, pp. 147, 422. — VI, pp. 111, 229. — VII, p. 510.
TURNHOUT, église, IX, p. 509.

U

URSEL, église, III, p. 405.
UYTKERKE, église, V, 352.

V

VANDERWEYDEN, peintre, VI, p. 408.
VARSOVIE, hôtel de ville, VI, p. 529.
VELLEREILLE - LEZ - BAYEUX, église, VIII, p. 402.
VELTHEM, église, VI, p. 406.
VERREBROECK, église, II, p. 24. — III, p. 400.
VERVIERS, église de Saint-Joseph. — I, p. 334. — II, p. 531.
— Église de Saint-Remacle, I, pp. 347, 444. — II, p. 224. — III, pp. 270, 400. — IV, p. 221.
— Nouvelle église, VI, p. 309.
— Hospice, VI, pp. 308, 405.
VEZIN, église, III, p. 468. — IV, p. 216.
VIEUX-GENAPPE, église, VIII, pp. 56, 190.
VIEUX-SART, église, VII, p. 538.
VIEUX-TURNHOUT, église, III, p. 52.
VILLEROUX, église, VIII, p. 200.
VILLERS (Abbaye de) I, pp. 275, 419, 476. — C. R. 1862, pp. 10, 18. — II, pp. 7, 32, 61, 542. — III, p. 211. — IV, p. 316.
VILLERS-DEUX-EGLISES, église, V, p. 332.
VILLERS-LA-TOUR, église, VII, p. 556.
VILLERS-LA-VILLE, église, IV, p. 232.
VILLERS-PERWIN, église, IX, p. 519.
VILLERS-POTTERIE, église, V, p. 331. — VI, p. 86. — VII, pp. 15, 75, 501.
VILLERS-SAINTE-GERTRUDE, église, VIII, p. 402.
VILLERS-SAINT-SIMEON, église, VII, p. 181.
VITRAUX PEINTS, C. R. 1862, p. 9. — II, p. 253. — III, pp. 175, 474. — VII, p. 405.
VILVORDE, église primaire de Notre-Dame, I, pp. 65, 145. — II, pp. 251, 497, 531. — III, pp. 419, 479. — VI, p. 176. — IX, p. 510.
— Hôtel de ville, VIII, p. 152.
VLIERMAEL-ROODT, église, I, p. 507.
VLIMMEREN, église, II, p. 270.
VODELÉE, église, II, p. 469.
VOLAIVILLE, église, IX, p. 508.
VOROUX-LEZ-LIERS, église, VI, p. 85.
VORSELAERE, église, VI, p. 406.
VOSSELAERE, église, I, p. 484. — II, pp. 472, 544. — III, p. 202. — VII, p. 544. — VIII, p. 153.
VOTTEM, église, VIII, p. 400.
VYLE, église, V, p. 81.

W

WADELINCOURT, église, IX, p. 500.
WAELHEM, église, VII, p. 556.
WAENRODE, église, IX, p. 301.
WAEREGHEM, église, IV, pp. 303, 312. — IX, p. 522.
WAESMUNSTER, église, VII, p. 539.
WAGHEMAKERE, architectes (Notice sur Herman et Dominique de), IX, p. 429.
WAHA, église, C. R. 1861, p. 82. — I, pp. 510, 524. — III, pp. 90, 276.

WAHARDAY, église, V, p. 80.
WALCOURT, église, C. R. 1861, p. 86. — I, pp. 294, 484. — IV, pp. 19, 29, 305. — V, p. 20. — VI, p. 87. — VII, p. 528. — IX, pp. 496, 511.
WALZBETZ. Voyez Tumulus.
WANFERCÉE BAULET, église, IX, p. 523.
WANGENIES, église, VII, p. 74.
WANZOUL, église, VIII, p. 200.
WARCHIN, église, V, p. 80.
WARISOULX, église, IX, p. 12.
WASMES, église, V, p. 82.
WATERMAEL, église, VI, p. 510. — VII, pp. 342, 553. — IX, pp. 301, 508.
WATOU, église, I, p. 303. — II, p. 236.
WAUDREZ, église, VIII, p. 402.
WAUTHIER-BRAINE, église, I, p. 317.
WAVRE, église, VII, p. 181.
— Hospice de l'Escaille, VIII, p. 9.
— Maisons ouvrières, VIII, p. 59.
WELDEN, église, VI, p. 405. — IX, p. 370.
WELLE, église, IX, p. 403.
WELLEN, église, V, p. 8.
WERIS, église, C. R. 1861, p. 83. — I, p. 510. — III, pp. 91, 276.
WERM, église, V, p. 80.
WERVICQ, église primaire de St-Médard, C. R. 1861, p. 54. — I, pp. 385, 454. — II, p. 15. — VIII, p. 64.
WESTENDE, église, III, p. 576. — IV, p. 220.
WEST-ROOSEBEKE, Hospice, VII, p. 537.
WETTEREN, église, II, p. 259. — V, p. 383. — VI, p. 175
— Hospice, IX, p. 317.
WICHELEN, église, VI, p. 175. — VII, p. 538.
WIEKEVORST, église, III, p. 47.
WIERS, église, II, p. 471. — III, p. 500. — IV, pp. 17, 407.
WIEZE, église, IX, p. 404.
WILDEREN, église, I, pp. 436, 500.
WILLEBRINGEN, église, IX, p. 508
WILLEBROECK, église, IV, 404.
WILRYCK, maison communale, VIII, p. 59.
WINTERSHOVEN, église, I, p. 294.
WISSEMBACH, église, VI, p. 405.
WOLUWE SAINT-ÉTIENNE, église, VIII, p. 399.
WUESTWEZEL, église, IX, p. 11.

Y

YPRES, anciennes clefs d'ancre, V, p. 362.
— Église cathédrale de Saint-Martin, II, p. 219. — IV, pp. 316, 319.
— Église de Saint-Pierre, II, p. 218. — III, pp. 279. 392. — IV, pp. 58, 221. — VI, p. 16.
— Halles, I, pp. 163, 318. — II, pp. 222, 224, 238, 265, 537. — III, p. 207. — IV, p. 320. — V, p. 377. — VI, pp. 6, 179. — VII, pp. 531. — VIII, p. 389. — IX, p. 6.

Z

ZEPPEREN, église, C. R. 1861, p. 73. — I, p. 292. — III, p. 426. — IV, p. 17.
ZERKEGHEM, église, VII, p. 557.
ZONNEBEKE, église, VII, p. 557.

JAN 23 1970